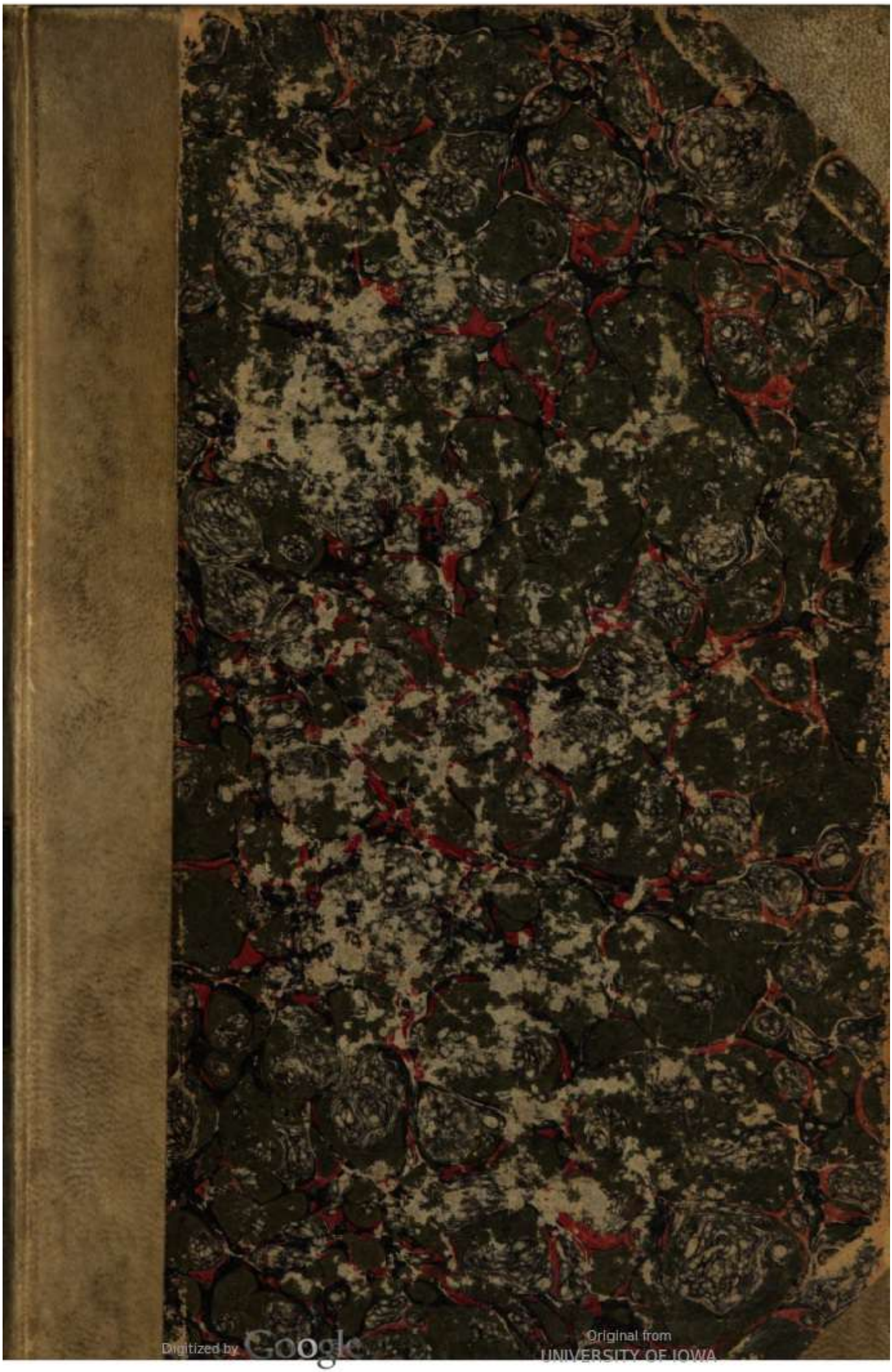
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

BX1270
C5
v. 3

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF IOWA

UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 042 760 805

Date Due

NEW BOOK TO BE
CIRCULATED BEGINNING
DEC 4 1957

Library Bureau Cat. No. 1137

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF IOWA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF IOWA

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF IOWA

PARIS. — TYP. SIMON RAÇON ET CIE, 1, RUE D'ERFURTH.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF IOWA

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ

PENDANT LE XIVe SIÈCLE

AVEC DES NOTES ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

L'ABBÉ J.-B. CHRISTOPHE

Curé du diocèse de Lyon et membre du Cercle littéraire de Lyon.

OUVRAGE DÉDIÉ A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE BONALD ET APPROUVÉ PAR ELLE.

Ἓν γὰρ ἔργον ἱστορίας καὶ τέλος, τὸ χρήσιμον, ὅπερ ἐκ τοῦ ἀληθοῦς μόνου συνάγεται.

Unum enim historiæ opus, unusque finis est utilitas, quæ ex veritate colligitur.

LUCIAN. QUOM. CONSCRIB. SIT HIST.

TOME TROISIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. MAISON

Éditeur des ÉTUDES SUR LA RÉFORME, par M. AUDIN.

3, — RUE CHRISTINE, — 3

1853

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF IOWA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF IOWA

OCT 1 - 1942

BX1270
C5
V.3

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ

PENDANT LE XIVe SIÈCLE.

LIVRE TREIZIÈME.

—

GRAND SCHISME.

—

SOMMAIRE.

État de la cour romaine à la mort de Grégoire XI. — Les Romains députent aux cardinaux pour avoir un pape italien. — Réponse et précautions des cardinaux. — Commencement du conclave. — Menaces des Romains. — Trouble des cardinaux. — Élection précipitée de l'archevêque de Bari. — Irruption de la foule dans le conclave. — Fuite des cardinaux. — Intronisation de l'archevêque de Bari, qui prend le nom d'Urbain VI. — Protestations secrètes de quelques cardinaux contre l'élection de l'archevêque. — Caractère du nouveau pontife. — Son imprudence. — Humiliation dont il accable les cardinaux. — Scène avec le cardinal d'Amiens. — Urbain VI s'aliène plusieurs princes. — Les cardinaux français se retirent à Anagni. — Négociations du pape avec eux. — Manifestes des cardinaux français contre Urbain. — Les cardinaux italiens cessent tout rapport avec le pontife. — Conclusion de la paix avec Florence — Urbain VI appelle sainte Catherine de Sienne à Rome. — Elle meurt. — Défection du reste de la cour romaine. — Chagrin du pape. — Promotion. — Les cardinaux italiens s'unissent aux français. — Conclave de Fondi; élection de Clément VII. — Ce qu'on doit penser de cette double élection. — Unité de l'Église pendant le schisme. — Caractère de Clément VII. — Il envoie des légats en France, en Angleterre, en Allemagne. — Délibération du roi Charles V sur le fait des deux pontifes, et son adhésion à Clément VII. — La Castille suit l'exemple de la

State University of Iowa
LIBRARIES

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF IOWA

France. — Hostilités des deux partis. — Succès militaires de Clément VII contre son rival. — Le comte Albéric de Barbiano. — Revers de Clément VII. — Il se réfugie à Naples, puis à Avignon. — Urbain VI, pour se venger de l'adhésion de Jeanne à Clément VII, appelle au royaume de Naples Charles de Duras. — Caractère de ce prince. — Il se rend à Rome. — Conventions d'Urbain VI avec lui. — Jeanne adopte pour fils Louis, duc d'Anjou. — Conquête du royaume de Naples par Charles de Duras. — Jeanne prisonnière au château de l'Œuf. — Elle est mise à mort par son vainqueur.

En abordant cette époque fatale où la Papauté parut au monde lacérée et presque détruite, je l'avouerai, le découragement m'a saisi, et je me suis demandé si je ne bornerais pas là mon récit; si, après avoir parcouru une période qui ne fut pas sans gloire, je ne laisserais pas à d'autres le soin de raconter les malheurs qui précipitèrent l'édifice de Grégoire VII dans le gouffre du schisme; mais je n'ai pu me dissimuler qu'en arrêtant ma course à l'entrée de cette lamentable époque mon but ne serait pas atteint; qu'après avoir exposé la cause, je ne montrerais pas la conséquence; qu'après avoir décrit les événements qui portèrent et maintinrent la cour romaine à Avignon pendant un espace de soixante-douze ans, je serais incomplet si je n'écrivais aussi l'histoire des révolutions qui suivirent cette mémorable translation, et je me suis décidé à pousser jusqu'au bout. C'est un dévouement dont j'espère qu'on me saura quelque gré.

A la mort de Grégoire XI, la cour romaine se composait des vingt-trois cardinaux suivants : Anglic Grimoard, évêque d'Albano ; Gilles Aysselin de Montaigu, évêque de Tusculum; Jean de Blauzac, évêque de Sabine ; Pierre de Monteruc, du titre de Sainte-Anastasie, ancien évêque de Pampelune, vice-chancelier; Guillaume de Chanac, du titre de Saint-Vital ; Hugues de Saint-Martial, du titre de Sainte-Marie in Porticu ; Jean de Lagrange, du titre de Saint-Marcel, évêque d'Amiens ; Pietro Corsini, évêque de Porto, surnommé le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cardinal de Florence; Jean de Cros, évêque de Palestrine, surnommé le cardinal de Limoges, grand pénitencier; Guillaume d'Aigrefeuille, du titre de Saint-Étienne au mont Cœlius; Francesco Thebaldeschi, archiprêtre de Saint-Pierre; Bertrand de Lagery, du titre de Sainte-Cécile, évêque de Glandève; Hugues de Montrelaix, du titre des quatre SS. couronnés, évêque de Saint-Brieuc, surnommé le cardinal de Bretagne; Simon de Brossano, du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul, archevêque de Milan; Guy de Malésec, du titre de Sainte-Croix en Jérusalem, évêque de Poitiers; Jacopo Orsini, du titre de Saint-George au voile d'or; Guillaume Noellet, du titre de Saint-Ange; Pierre de Verruche, du titre de Sainte-Marie in via lata; Pierre de Lune, du titre de Sainte-Marie in Cosmedin; Pierre Flandrin, du titre de Saint-Eustache; Girard du Puy, abbé de Montmajeur, du titre de Saint-Clément; Robert de Genève, du titre des Douze-Apôtres; et Pierre de Sortenac, du titre de Saint-Laurent in Lucina, évêque de Viviers.

De ces vingt-trois cardinaux, les six premiers étaient restés à Avignon. Le cardinal d'Amiens se trouvait en Toscane, où il représentait le Saint-Siége au congrès de Sarzana. Seize seulement étaient présents à Rome. C'était donc aux mains de ces seize cardinaux qu'allait être confié le soin de donner un chef à l'Église. Mais rien dans leurs dispositions ne faisait pressentir une prompte élection. Le désaccord le plus complet régnait parmi eux, et ce désaccord éclata bientôt dans les conférences qui préludèrent au conclave. Les Limousins, au nombre de sept, voulant maintenir la tiare dans leur patrie, s'attachèrent d'abord au cardinal de Poitiers, Guy de Malésec, et, ce dernier ayant refusé la candidature, ils se rejetèrent sur Pierre de Sortenac, cardinal de Viviers. Les Français, au nombre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

quatre, auraient vivement désiré nommer un ultramontain, mais ils ne pouvaient tolérer les Limousins : « Le monde « est las des papes limousins, » disait le cardinal de Saint-Eustache; et, dans l'impossibilité de former seuls un parti assez puissant pour triompher de leurs adversaires, ils se rapprochèrent des Italiens, et choisirent pour candidat le cardinal des Orsini, prélat d'une grande ambition et fort influent dans Rome par le crédit de sa famille (1). Mais, quoique pour accomplir l'élection il ne fallût, aux termes de la constitution de Grégoire XI, que la pluralité des voix, les Français et les Italiens réunis pouvaient bien donner l'exclusion à Pierre de Sortenac, ils ne suffisaient point à faire un pape de Jacopo Orsini (2).

Ainsi, l'on peut affirmer que les premiers jours qui suivirent la mort de Grégoire les cardinaux en étaient là. Ce ne fut que plus tard, et dans le conclave, que la pensée vint aux uns et aux autres de jeter leurs vues hors du Sacré Collége (3). Mais alors, l'obstination des uns, les répugnances des autres, l'impuissance de tous, faisaient présager de longues et orageuses discussions. Toutefois, aucun d'eux ne pensait qu'il y eût d'autres inconvénients à redouter. Ils ignoraient encore que les magistrats de Rome, avant même la mort de Grégoire XI, avaient tenu des conseils secrets auxquels assistaient des prélats influents, conseils où l'on avait délibéré sur les moyens de persuader

(1) Gonzalo Illescas, p. 42.

(2) Du Boulay, Hist. Universitatis parisiensis, t. IV, Factum Jacobi de Sera, p. 489. — Papebrochii Conatus historicus, p. 96.

(3) Italici et omnes cardinales ultramontani antequam intrarent conclave, in introitu et post usque ad tempus impressionis, continuo prout asserunt, fuerunt in deliberatione et proposito et voluntate eligendi de collegio et non de extra. (Du Boulay, t. IV, Factum Joannis de Lignano, p. 483.) — La Déclaration des cardinaux renferme le même témoignage dans les mêmes termes. (Baluze, t. II, p. 826.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

aux cardinaux d'élire un pape italien, et, s'ils refusaient, de les y contraindre. Ces complots éclatèrent sitôt après les obsèques du pontife défunt. Les cardinaux n'étaient point encore sortis de l'église de Sainte-Marie-Majeure lorsqu'une députation, composée du sénateur Gui de Proini et des bannerets, vint à eux. Admis en leur présence, ces magistrats dirent que Rome avait assez longtemps souffert du séjour de ses évêques au delà des monts; que ses églises, ses monastères, ses palais, tombaient en ruines; que les lieux d'où les membres du Sacré Collége tenaient leurs titres, négligés pendant un si grand nombre d'années, avaient pour ainsi dire cessé d'exister; qu'il fallait décidément en finir avec une absence si préjudiciable à la capitale du monde chrétien en élisant pour pape un Romain, ou au moins un Italien; qu'une élection semblable était d'ailleurs l'unique voie pour l'Église romaine de recouvrer les domaines que la révolte avait aliénés. Ils ajoutèrent que le peuple voulait qu'il en fût ainsi, qu'il en exigeait l'assurance, et que le mécontenter sur ce point serait le pousser infailliblement à des excès (1).

Les cardinaux écoutèrent patiemment les députés; puis, après une courte délibération, ils répondirent que la question qu'on venait de poser ne pouvait se traiter que dans le secret du conclave; que, là seulement, on verrait ce qu'il y aurait à faire pour le bien de l'Église; que les cardinaux ne devaient exclure aucune nation, et que leur dessein était de procéder à l'élection du pape futur avec une liberté pleine et entière. Ils prièrent ensuite les députés de s'abstenir de semblables requêtes, dont le but visible était d'intimider; qu'ils se trompaient en comptant ar-

(1) Factum Jacobi de Seva, p. 487. — Papebrochii Conatus historicus, p. 95.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

river par là à l'élection d'un pape italien ; car ils n'ignoraient pas que toute élection, accomplie sous l'empire de la menace, n'était propre qu'à faire un intrus (1).

Cette réponse noble et ferme n'imposa point aux magistrats. Ils résolurent alors d'en appeler à la violence, les moyens de persuasion restant sans effet. Toutes les mesures avaient été prises d'avance pour empêcher les cardinaux de sortir de la ville et de transporter le conclave dans un autre lieu ; les clefs et la garde des portes et des ponts furent enlevées aux officiers ecclésiastiques, toutes les issues interceptées ; les nobles, soupçonnés d'être favorables au Sacré Collége, reçurent impérieusement l'ordre de quitter Rome, et l'on y introduisit des bandes nombreuses de montagnards, hommes grossiers, farouches, incapables de raisonnement et de modération, qui se mirent aussitôt à parcourir les rues, s'efforçant de répandre la terreur par leurs clameurs sauvages, le spectacle de leur multitude et de leur licence (2).

Cependant, les cardinaux, inquiets de l'avenir, songèrent à leur sûreté ; ils firent transporter dans le château Saint-Ange, dont le commandant leur était dévoué, le trésor de l'Église romaine, donnèrent des ordres pour que cette forteresse fût abondamment pourvue d'armes, de vivres et de soldats, nommèrent pour la garde du conclave cinq citoyens romains et trois français ; ces derniers étaient : Guillaume de la Voûte (3), évêque de Marseille, Pierre de Murlis et Bertrand de Veyrac ; requirent des magistrats l'expulsion des montagnards, ainsi que des mesures promp-

(1) Factum de Seva, loc. cit. — Papebrochii Conatus historicus, p. 96. — Baluze, Vitæ, t. I, p. 443 et seq.

(2) Baluze, t. I, p. 444. — Ex ms. S. Laurentii Leodiensis, ap. Martenne et Durand, Script. Veter. Collect., t. VII, p. 426.

(3) Voir, pour ce personnage, l'article du Dictionnaire de Barjavel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tes et énergiques pour préserver le quartier Saint-Pierre, où devait se tenir le conclave, de l'invasion de la populace. Les magistrats promirent tout, nommèrent sur-le-champ un banneret au commandement du Borgo, et jurèrent sur les saints Évangiles d'éloigner toute violence du lieu de l'élection (1).

Mais ces serments n'étaient qu'un jeu; le soir, lorsque les cardinaux se rendirent au palais du Vatican pour le conclave, ils trouvèrent la place Saint-Pierre inondée d'une multitude armée. A leur vue, les cris de : « Nous « voulons un pape romain, ou au moins italien (2) ! » éclatèrent de toutes parts; on se pressait sur leur passage, on obstruait leur marche. Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'ils vinrent à bout d'entrer dans le palais, que la foule remplit immédiatement de ses flots et de ses clameurs (3). On raconte qu'en ce moment même un homme qui annonçait sur sa personne une certaine distinction arrêta le cardinal de Malésec, et, le tirant à part, lui dit : « Vous voyez bien que nous voulons un pape romain ou « italien : avisez-y. Vous autres, ultramontains, vous êtes « restés assez longtemps en possession de la Papauté. » Le cardinal regarda cet homme en face, et, se croyant personnellement menacé à cause du choix que les Limousins avaient un instant fait de lui, il pâlit et changea de visage (4).

(1) Factum Joannis de Lignano, p. 482, et Factum Jacobi de Seva, p. 488. — Baluze, p. 456, et Declaratio card. adv. Barensem, t. II, p. 824.

(2) Romano lo volemo o al manco Italiano.

(3) Baluze, p. 457. — Declaratio card. adv. Barensem, Baluze, t. II, p. 824. — Un témoin affirme que cette foule armée occupait la place pour résister, en cas de besoin, à la compagnie des Bretons, dont on avait annoncé l'arrivée. (Thomas de Acerno, de Creatione Urbani VI, ap. Murat., t. III, part. II, p. 718.)

(4) Baluze, t. I, ad notas, p. 1147.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Au milieu de ce tumulte, un orage éclata tout à coup sur le Vatican, et la foudre, en tombant, brisa les armes de Grégoire XI, et atteignit les cellules des cardinaux de Lune et de Genève : ce qui augmenta encore l'effroi des électeurs. Plus tard, l'élévation successive des deux prélats, pendant le schisme, fit qu'on attacha un funeste présage à ce fait, qui n'était, comme tant d'autres, qu'un simple accident.

Les factieux, qui avaient pénétré dans le conclave, montraient une audace extrême ; ils le parcouraient dans tous les sens comme s'ils en eussent été les maîtres. L'évêque de Marseille fit longtemps de vains efforts pour obtenir d'eux qu'ils l'évacuassent : « Nous voulons, disaient-ils « d'une voix haute, nous voulons nous assurer s'il n'y a « point ici des soldats cachés ! » Ils cédèrent enfin vers le milieu de la nuit, et se retirèrent (1). Mais ils étaient à peine sortis, que les treize bannerets, accompagnés d'une foule d'autres citoyens, se présentèrent à la porte, demandant à entrer. Ce fut en vain qu'on leur objecta que, la porte une fois close, l'usage défendait de l'ouvrir à qui que ce fût, et que, d'ailleurs, l'heure était inconvenante; ils insistèrent, et, dans la crainte de quelque violence, les cardinaux consentirent à les recevoir. « Nous voulons, di- « rent ces magistrats, qu'avant notre sortie du conclave « vous nous assuriez l'élection d'un pape romain ou ita- « lien ; le peuple l'exige impérieusement, et nous ne ré- « pondrions point de la sûreté de vos personnes si vous refu- « siez de le satisfaire. » Ce fut le cardinal de Florence qui prit la parole au nom de ses collègues. Il déclara qu'une semblable requête ne méritait aucune réponse ; qu'aucun des cardinaux n'était disposé à régler son choix sur les caprices de la multitude, et qu'ils éliraient celui que l'Es-

(1) Baluze, t. I, p. 457.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

prit-Saint leur inspirerait d'élire (1). Cette réponse fut le dernier acte de fermeté des cardinaux.

Pendant la nuit entière, la foule armée stationna autour du conclave, empêchant d'en murer la porte, qu'on dut se contenter de fermer avec une barre de bois, et faisant retentir par intervalles le cri de : « Nous le voulons romain « ou au moins italien ! » auquel se mêlaient, de temps à autre, des menaces pour les cardinaux. Il fut impossible de prendre le moindre repos dans le conclave. Vers l'aurore; pourtant, la fatigue suspendit quelques instants le tumulte, mais il ne tarda pas à recommencer lorsque les cardinaux se rendirent à la chapelle pour y entendre la messe; les clameurs devinrent alors si violentes, qu'on ne s'entendait point autour de l'autel. Il y en eut qui coururent au Capitole et à Saint-Pierre, et, s'emparant des cloches, sonnèrent le tocsin, comme s'il se fût agi d'un incendie. A ce bruit, le reste du peuple accourt, et cette multitude nouvelle, se joignant à la première, répète avec elle : « Nous « le voulons romain ou italien ! »

Les gardiens du conclave, qui voyaient le péril devenir d'heure en heure plus menaçant, se crurent obligés d'avertir les cardinaux, par une des fenêtres du palais, que, s'ils ne se hâtaient d'élire un pape romain ou italien, ils couraient risque d'être taillés en pièces, tant la foule paraissait animée (2). C'était alors le moment pour les cardinaux de se montrer fièrement aux Romains, et de leur déclarer que, toute délibération devenant impossible sous l'empire de l'impression, ils ne procéderaient à aucune élection, dût-il leur en coûter la vie. Mais déjà tout

(1) Ex ms. Leod., ap. Martenne et Durand, Script. Veter. Coll., t. VII, p. 427. — Baluze, t. I, p. 446, 458 et seq., et t. II, Declar. card. adv. Barensem, p. 825.

(2) Declar. card. adv. Barensem, t. II, p. 227, et t. V, p. 448.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

courage les avait abandonnés. Aucun d'eux ne se montra à la hauteur de la circonstance ; aucun d'eux ne se leva pour inspirer aux autres une résolution magnanime qui aurait tout sauvé. La crainte de la mort glaçait leur sang ; semblables à des navires sans gouvernail, ils devinrent le triste jouet des orageuses passions qui grondaient autour du conclave.

Après quelques instants d'une tremblante consultation, il fut résolu qu'on promettrait aux Romains de faire droit à leur demande ; mais personne ne voulut se charger d'annoncer cette promesse. A la fin, Guillaume d'Aigrefeuille, s'adressant à Pierre Corsini : « Cardinal de Florence, dit-« il, vous êtes le premier d'entre nous : c'est à vous de « remplir cette mission. » Celui-ci fit d'abord difficulté d'accepter ; puis, enfin, il consentit à se présenter à l'une des fenêtres du conclave, accompagné de Guillaume d'Aigrefeuille et de Jacopo Orsini. Mais, à la vue de l'émeute, la frayeur le ressaisit, et ce furent ses deux collègues qui annoncèrent au peuple qu'il aurait bientôt un pape romain ou italien (1).

Cette promesse, loin d'apaiser le tumulte, ne fit que le redoubler. Le peuple demanda que l'élection eût lieu sur-le-champ. Alors, de plus en plus troublés, les cardinaux se déterminèrent, pour éviter la mort qu'ils croyaient imminente, à faire sans délai une élection quelconque (2). Au milieu du désordre des idées, le cardinal des Orsini proposa de faire venir un Frère Mineur romain, de le coiffer de la tiare pontificale, de le revêtir de la chape, de le montrer au peuple ; puis, à la faveur de ce stratagème, de gagner promptement un lieu libre, où il leur serait permis

(1) Baluze, t. I. p. 448 et 449, et ad notas, p. 1042 et 1043.
(2) Id., p. 449.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

de procéder à une élection canonique. Mais cet avis fut immédiatement repoussé par le cardinal de Limoges et ceux de son parti, qui déclarèrent ne point vouloir damner leurs âmes en offrant à la vénération du peuple un vil mannequin (1). Le cardinal de Florence proposa ensuite d'élire le cardinal de Saint-Pierre, Francesco Thebaldeschi ; mais, la vieillesse avancée de ce prélat, et ses infirmités, qui le rendaient inhabile à porter le fardeau de l'administration de l'Église, firent rejeter l'avis du cardinal de Florence. Alors, celui de Limoges, se levant tout à coup, s'exprima de la sorte : « Vous, cardinal de Florence, ne devez pas « prétendre à la Papauté, parce que votre ville est enne- « mie de l'Église romaine; vous, cardinal de Milan, ne le « pouvez pas davantage, parce que vous tenez aux États « de Bernabos, qui a toujours combattu les droits de l'É- « glise; ni vous non plus, cardinal des Orsini, parce que « vous êtes Romain, partial, et trop jeune pour être pape. « Conséquemment, je donne ma voix à Barthelemy Pri- « gnano, archevêque de Bari. » Les autres suivirent l'exemple de Jean de Cros, à l'exception du cardinal des Orsini, qui ne voulut donner sa voix à personne, et du cardinal de Florence, qui élut Francesco Thebaldeschi (2). Toutefois, parmi ceux qui nommèrent l'archevêque de Bari, le cardinal de Milan déclara qu'il ne donnait son suffrage à l'archevêque que parce qu'il aimait mieux être confesseur que martyr (3) ; celui de Saint-Ange, qu'en le faisant, il croyait

(1) Factum Jacobi de Seva, p. 491. — Raynald, ann. 1378, n° 5. — Papebrochii Conatus, p. 97.

(2) Factum Jacobi de Seva, p. 492. — Papebr. Conatus, loc. cit. — Thomas de Acerno, p. 719. — Le cardinal des Orsini dit : Ego non eligam papam.

(3) Quia ipse volebat esse confessor et non martyr. (Baluze, t. I, ad notas, p. 1135.) Ces particularités sont rapportées avec détails à la page 1095. — Voir également la Déclaration des cardinaux, t. II, p. 828.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

l'élection nulle. Le cardinal de Glandève avait déjà protesté, avant d'entrer au conclave, par un acte passé devant notaire, que, s'il lui arrivait de nommer un Italien, ce ne serait que pour éviter la mort. (Voir la protestation du cardinal de Glandève, *Pièces justificatives*, n° 1.) Plusieurs autres dirent entre eux que, si l'on en croit leur témoignage, leur intention était de procéder à une réélection sitôt qu'ils pourraient le faire en lieu sûr (1).

Cette élection ainsi accomplie, les cardinaux n'osèrent la publier, dans la crainte que le peuple n'en fût pas satisfait, car l'irritation des esprits allait toujours croissant (2). Pour attendre le retour du calme, ils envoyèrent de nouveau Guillaume d'Aigrefeuille, Pierre Corsini et Jacopo Orsini, annoncer que le lendemain, avant trois heures, on aurait un pape comme on le désirait. Cette nouvelle apaisa un peu l'effervescence de la foule, qui consentit alors à évacuer une maison située en face du conclave, et à laisser passer les mets préparés pour le repas des cardinaux. Ces derniers profitèrent de cette espèce de trêve avec le désordre pour mander au palais quelques prélats romains et italiens, au nombre desquels étaient l'archevêque de Bari lui-même, le patriarche de Constantinople, et l'abbé du Mont-Cassin, afin de profiter de leur influence pour le rétablissement du bon ordre. Ils n'y furent pas inutiles, l'archevêque de Bari surtout. Alors un des cardinaux italiens proposa de refaire l'élection; mais un autre d'entre les cardinaux français répondit que ce n'était pas encore le moment, que l'impression durait toujours. Toutefois, quelques-uns de ceux qui se trouvaient présents (car Guillaume d'Aigrefeuille, Pierre Corsini et Jacopo

(1) Declar. card. adv. Barensem, p. 828.

(2) Vera ratio occultationis fuit quia non imaginabantur satisfecisse populo. (Raynald, ann. 1378, n° 6.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Orsini n'étaient point encore de retour de leur mission), déclarèrent que, bien qu'ils ne fussent pas dans un état pleinement libre, ils maintenaient l'élection (1).

Cependant le bruit s'était répandu au dehors, on ne sait par quelle indiscrétion, que le pape venait d'être nommé. Cette nouvelle vague fit aussitôt recommencer le tumulte, qui éclata avec plus de fureur. « Qu'on nous fasse « connaître l'élu ! s'écrie-t-on. Nous le voulons romain ! » L'évêque de Marseille, pour empêcher la masse du peuple de se précipiter sur le conclave, se mit à crier : « Allez à « Saint-Pierre, et l'on vous y fera connaître le pape ! » Cette parole est mal comprise; plusieurs croient qu'elle annonce l'élection du cardinal de Saint-Pierre, et le redisent à ceux qui les suivent. Une partie de la foule court à la maison de l'élu pour la piller; l'autre, soupçonnant une tromperie, se jette sur le palais, en force les portes et envahit le conclave par quatre issues à la fois. Les cardinaux, éperdus, se réfugient dans la chapelle, mais ils n'y sont pas longtemps en sûreté : la porte, violemment attaquée à coups de hache, tombe bientôt, et des flots d'hommes armés et furieux les environnent, criant : « Le pape ! « le pape ! » Le cardinal de Bretagne leur dit : « Eh ! n'a- « vez-vous pas le cardinal de Saint-Pierre ? » Et, sur-le-champ, il revêt, malgré lui, ce prélat de la chape. Les Romains aident le cardinal de Bretagne dans cet office; puis, plaçant Thebaldeschi sur l'autel, ils se mettent en devoir de lui baiser les mains et les pieds. Thebaldeschi, cassé de vieillesse et perclus de la goutte, protestait autant que sa faiblesse pouvait le lui permettre; mais longtemps ses protestations se perdirent inutiles au milieu du tu-

(1) Declar. card. adv. Barensem, p. 827 et 828. — Thomas de Acerno, p. 720.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

multe. Enfin il parvint à faire comprendre aux adorateurs que ce n'était point lui, mais l'archevêque de Bari, qu'on avait élu. Aussitôt ceux-ci, le méprisant autant qu'ils l'avaient honoré, le laissèrent demi-mort entre les mains de ses domestiques, et se mirent en quête de l'archevêque de Bari (1).

Les cardinaux avaient profité de ce moment d'erreur pour s'échapper du conclave. Le cardinal de Genève se sauva à Zagarolo, qui appartenait à la maison Colonna; celui de Saint-Ange gagna la forteresse d'Ardée; les cardinaux des Orsini et de Saint-Eustache coururent se renfermer au château de Vicovaro, possession de la maison des Orsini. Huit autres se mirent en sûreté derrière les remparts du château Saint-Ange. Les cardinaux de Milan, de Florence, de Luna et de Montmajeur furent les seuls qui eurent le courage de rester dans leur demeure (2).

Les Romains, ayant découvert l'archevêque de Bari, s'apprêtaient à lui rendre les honneurs pontificaux. Mais celui-ci les arrêta, alléguant que, son élection n'ayant pas été publiée, il voulait apprendre de la bouche des cardinaux si elle avait été accomplie selon les règles canoniques. La nuit du 8 avril s'écoula dans l'incertitude; pourtant, l'archevêque ne quitta point le palais. Le 9 au matin on envoya chercher les quatre cardinaux qui étaient restés dans la ville. Ils ne se firent point attendre. Ceux qui s'étaient renfermés dans le château Saint-Ange furent plus longs à se décider. Des sollicitations répétées et la crainte d'être assiégés dans le château purent seules les déterminer à venir au palais. Ces douze cardinaux, réunis dans la

(1) Baluze, t. I, p. 462, et t. II, Declar. card. adv. Barensem, p. 830.

(2) Factum Jacobi de Seva, p. 494 et seq.—Lettre du cardinal Pilei à Prato, ap. du Boulay, Hist. universit. parisiensis, t. IV, p. 515.—Thomas de Acerno, p. 721.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

chapelle du conclave, déclarèrent alors que l'archevêque de Bari avait été canoniquement élu, et le supplièrent d'accepter le fardeau du souverain pontificat. Ce prélat donna son adhésion et prit le nom d'Urbain VI. On chanta le *Te Deum*. Toutes les cloches de la ville firent entendre de joyeuses volées, et l'on procéda à la cérémonie de l'adoration. Les cardinaux qui avaient quitté la ville ne tardèrent pas à rejoindre leurs collègues pour rendre leurs hommages au nouvel élu. Pendant les huit jours qui précédèrent son couronnement, tous les cardinaux l'assistèrent dans les cérémonies de la semaine sainte. Le jour de Pâques, jour fixé pour l'intronisation, Jacopo Orsini lui ceignit la tiare; tous l'accompagnèrent dans la *cavalcata* qui eut lieu de Saint-Pierre à Saint-Jean-de-Latran. Ces mêmes cardinaux notifièrent à leurs collègues restés à Avignon, ainsi qu'à plusieurs rois et princes, qu'Urbain VI avait été élu légitime pontife. Pendant trois mois consécutifs ils le traitèrent comme un vrai pape, le nommèrent dans les prières publiques, lui demandèrent des grâces et en reçurent, notamment le cardinal de Glandève, qui fut promu à l'évêché d'Ostie (1). Seulement, quelques-uns écrivaient secrètement au roi de France : « Qu'il ne don-« nast foy en chose qui eust été faite en la nomination « d'Urbain, et que plus à plein le certifyeroient de la vé-« rité, et aussi ne donnast réponse aux messages qui de « par Barthelemy lui veinssent (2). » Un dialogue latin, sous le nom de Henri de Hassia, académicien de Paris et docteur de Sorbonne, confirme ce témoignage du chroniqueur en disant qu'un membre du Sacré Collége écrivit

(1) Factum Jacobi de Seva, p. 499, 500 et 505. — Papebr. Conatus, p. 98 et seq. — Lettre du cardinal Pilei à Prato, p. 515. — Ex ms. Leod., p. 427 et seq. — Thomas de Acerno, p. 725.

(2) Christine de Pisan, Histoire de Charles V, part. III, c. LII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

confidentiellement au monarque français de ne croire à aucune des lettres qui viendraient de Rome de la part des cardinaux, parce que la crainte du peuple y interdisait toute liberté (1). Malheureusement on ne connait ni ces cardinaux ni leurs lettres. L'archevêque d'Arles, Pierre de Cros, camerlingue du pape, écrivit dans le même sens au roi, en présence du cardinal de Saint-Eustache (2). Les cardinaux de Milan et de Glandève avaient coutume de dire, dans les conversations avec leurs familiers, que l'archevêque de Bari n'était point pape (3).

Cependant, malgré ces protestations réelles ou supposées, comme Urbain VI avait été universellement reconnu, tout porte à croire que les cardinaux auraient ratifié son élection, d'abord douteuse, si Urbain VI avait réalisé les espérances que l'archevêque de Bari faisait concevoir. Savant distingué, canoniste profond, simple et austère dans ses mœurs, d'une piété angélique, amateur passionné de la justice, ennemi juré de la simonie, des présents, de tout ce qui corrompt le cœur, bienveillant envers les gens de bien et les lettrés, tel était Barthelemy Prignano. Dès qu'il eut pris place sur le siége de Pierre, il ne fut plus reconnaissable. On aurait dit ou qu'il n'avait jamais eu aucune de ces vertus ou qu'il les avait perdues en un instant, tellement il parut différent de lui-même. Ce prélat, qui, dans un rang inférieur, avait dirigé la chancellerie romaine avec la plus grande distinction et s'était acquis dans l'exercice de sa charge une estime universelle et méritée; ce prélat,

(1) Unum eorum secreto scripsisse regi Francorum ne ullis cardinalium litteris, non etiam suis, fidem adhiberet, quandiu Romæ essent, quia metu populi tenebantur. (Ex ms. Victor., ap. du Boulay, Hist. universit. parisiensis, t. IV, p. 463.)

(2) Baluze, t. I, p. 1227.

(3) Id., p. 1078 et 1135.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dis-je, parvenu au faîte du pouvoir, ne déploya pas même une capacité vulgaire; ses manières hautaines, ses emportements, lui aliénèrent bientôt tous les esprits (1). Il est des cerveaux que la suprême puissance enivre, dont elle trouble les pensées.

Urbain VI commença à donner des marques de ce changement de caractère le lendemain même de son couronnement. On était dans la grande chapelle. Tout à coup le pape, se tournant du côté des prélats qui venaient d'assister aux vêpres : « Vous êtes des parjures, dit-il : vous avez « abandonné vos églises pour résider en cour de Rome. » Cette brusque apostrophe fut vivement repoussée par l'évêque élu de Pampelune, à qui elle semblait s'adresser plus particulièrement. Il s'appelait Martin de Selva. C'était un Catalan, grand docteur en droit et référendaire de Grégoire XI. « Non, Saint-Père, répliqua-t-il, je ne suis point « parjure; car, si je réside en cour de Rome, ce n'est « point dans la vue de mon intérêt personnel, mais pour « le bien de la chrétienté, et je suis disposé à reprendre « le chemin de mon église sitôt que Votre Sainteté m'en « donnera l'ordre (2). » Cette réponse, à la fois hardie et respectueuse, aurait dû avertir Urbain que la majesté seule ne suffit pas à protéger l'autorité; qu'elle puise une grande partie de sa force dans la sagesse de ceux qui en sont revêtus; qu'elle perd de sa considération et de son prestige quand on la mêle aux boutades du caprice. Mais le pontife paraissait ne plus rien comprendre, et quinze jours après il se permit une nouvelle sortie dont les conséquences devaient être bien autrement graves. Au milieu d'un consistoire public auquel assistaient les cardinaux et

(1) Thierry à Niem, de Schismate, l. I, c. I.

(2) Niem, de Schism., l. I, c. IV. — Ciacconius, in Clementem VII, p. 668.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

beaucoup de prélats, il prononça sur ce texte : *Je suis le bon Pasteur*, un sermon dans lequel il déclama avec autant de violence que de crudité contre les mœurs des cardinaux et de ceux qui composaient la cour romaine. Toute l'assistance fut profondément offensée de ces personnalités, et les partisans du pape, qui sentaient combien, dans sa position délicate, il avait de prudence à garder, ne savaient comment expliquer cette imprévoyante conduite (1).

Elle n'eut bientôt plus de mesure. Résolu qu'il était de réformer le Sacré Collége, Urbain avertissait, à tout propos et avec hauteur, les cardinaux de n'accepter aucun présent, de retirer leurs mains de la simonie, et les menaçait des plus graves censures s'ils refusaient d'obéir. Ces leçons impérieuses, d'où paraissait banni à dessein tout ménagement, les irritaient au lieu de les corriger. Il leur ordonna expressément de diminuer la pompe de leurs équipages, le luxe de leurs chevaux, le nombre de leurs domestiques, le train de leurs maisons, objectant que ces somptuosités ruinaient l'Église et scandalisaient les fidèles ; il alla jusqu'à exiger qu'ils n'eussent sur leurs tables qu'une sorte de mets. Lui-même donnait l'exemple de cette simplicité, et il affectait de l'étaler dans les repas où il recevait les cardinaux, pour qui elle devenait alors une leçon blessante (2).

Sans doute, ce règlement somptuaire était plus convenable, plus ecclésiastique, plus conforme à cette modestie chrétienne dont les pasteurs doivent être les premiers modèles. Mais les cardinaux étaient la plupart de grands seigneurs français, qui avaient puisé dans les traditions de leurs familles, dans les mœurs de la nation, des habitudes

(1) Niem, de Schism., l. I, c. v.

(2) Papebr. Conatus, p. 100. — Thomas de Acerno, p. 724. — Gonzalo Illescas, p. 42.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de magnificence auxquelles ils tenaient beaucoup. En voulant qu'ils renonçassent brusquement à ces habitudes, Urbain s'exposait à froisser leur amour-propre sans se ménager les chances d'obtenir ce qu'il se proposait. Ceux qui connaissent l'humanité et son orgueilleuse faiblesse savent qu'on n'arrive à réformer ses imperfections que par une pente insensible, et qu'on ne la retient jamais plus fortement dans le mal qu'en voulant la précipiter dans le bien.

Comme si c'eût été un système arrêté, Urbain portait dans tous ses rapports avec les cardinaux la plus amère acrimonie, et prenait occasion de tout pour les humilier. Un jour que les bannerets venaient lui demander quelques grâces concernant la ville de Rome et le priaient d'honorer son avénement par une promotion, il répondit qu'il était dans l'intention de faire un tel nombre de cardinaux romains et italiens, que ceux-ci l'emporteraient de beaucoup sur les ultramontains. Quelques-uns des cardinaux français étaient présents; un trouble visible se peignit aussitôt sur leurs physionomies ; Robert de Genève surtout, qui occupait la droite du pape, pâlit de colère, et un moment après tous sortirent (1). Ce n'est pas tout : soit en public, soit en particulier, il se servait des locutions les plus outrageantes lorsqu'il s'adressait à leurs personnes. Par exemple, il disait à celui-ci : « Tu as assez parlé ; » à celui-là : « Je te défends de rien dire ; » à l'un : « Ce que tu dis ne « signifie rien ; » à l'autre : « Tais-toi. » Un jour il s'emporta jusqu'à appeler le cardinal des Orsini *un sot* (2). On conçoit aisément tout ce que ces fiers gentilshommes, que

(1) Thomas de Acerno, p. 725.

(2) Tractabat cardinales aspere... scilicet : Non loqueris plus tu; item : Nihil dicere; item : Nihil est quod dicis; item : Taceas tu. Item cardinali de Ursinis dixit quod erat unus sotus. (Thomas de Acerno, p. 725.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

le pape défunt traitait avec tant d'égards et de politesse, devaient éprouver de dépit à de semblables interpellations. Ils se retiraient du palais le sein gonflé des plus noirs ressentiments et allaient, dans le secret de leurs maisons, les confier à leurs amis et concerter avec eux les moyens de se soustraire à d'aussi poignantes injures (1). Les choses en vinrent au point, dit un chroniqueur, témoin oculaire, que les cardinaux ne pouvaient plus tolérer les manières du pape vis-à-vis d'eux, à moins d'une humilité et d'une patience infinies (2). Ils commencèrent donc à former le projet d'abandonner Urbain. Le traitement qu'éprouva le cardinal d'Amiens les y décida tout à fait.

Comme on l'a vu, ce cardinal avait été envoyé par Grégoire XI pour représenter l'Église au congrès de Sarzana. Sitôt après la dissolution de ce congrès par la mort du pape, ce légat s'était hâté de revenir à Rome pour assister au conclave. Il n'arriva que pour rendre ses hommages au nouveau pontife, qui le reçut dans cette occasion avec la solennité d'usage, au milieu du consistoire assemblé, et l'admit au baiser de la bouche. Mais dès ce moment, comme s'il se fût repenti de ces témoignages honorables, Urbain n'eut plus que des durctés pour le légat. Tantôt il critiquait sans ménagement ses négociations avec Bernabos et les Florentins ; tantôt il l'accusait d'avoir abusé de la confiance du Saint-Siége pour tirer de l'argent de la

(1) Hæc quidem cardinales ferebant amicis suis secretis in domibus eorum, postquam reversi fuerant de palatio. (Gobelini, Personæ Cosmod., ætas VI, p. 251.)

(2) In tantum aspere loquebatur omnibus quod non potuisset patienter tolerari, nisi Deus ministrasset tolerantibus maximam humilitatem et patientiam infinitam. (Thomas de Acerno, p. 725.)—Urbanus VI fuit natura inquieta et dura... intolerabilis videbatur. Nulla patribus gratia, nulla humanitas, nulla conciliatio animorum, sed contumax, minabundus et asper (S. Antoninus, t. III, tit. XXII.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

France et de l'Angleterre (1). Il l'appela traître en plein consistoire, et ajouta qu'après avoir trahi la France il voulait encore trahir l'Église. Puis, le prenant par son habit : « Cette robe noire, dit-il, a causé tous les maux du « monde. » Jusque-là, le cardinal avait contenu son émotion ; mais à ce coup il se leva, et d'une voix altérée, d'un geste menaçant : « Comme archevêque de Bari, vous en « avez menti ! » Et sur-le-champ il sortit du consistoire (2). Le cardinal de Genève prit alors la parole, et s'adressant au pape : « Saint-Père, dit-il, vous honorez bien peu les « cardinaux dans vos paroles et dans vos actions, et vous « ne les traitez pas comme vos prédécesseurs ; mais sachez « que nous agirons de telle manière que vous n'aurez à « votre tour que bien peu d'honneur de nous (3). »

Cette menace ne fut que trop réalisée. Toutefois, avant la fin du mois de juin, rien n'indique que les cardinaux eussent laissé transpirer leur projet d'abandonner Urbain. Mais à cette époque les ultramontains, ayant obtenu la permission de quitter Rome, où les ardeurs de l'été devenaient insupportables pour eux, se réunirent tous à Anagni. Les préparatifs que Grégoire XI avait faits dans cette ville pour y passer la belle saison servirent de prétexte à ce rendez-vous. L'archevêque d'Arles, camerlingue, ne tarda pas à les y rejoindre, apportant avec lui la tiare, dont il avait la

(1) S'il faut ajouter foi à ce que dit Walsingham (in Richardo), ces reproches étaient fondés.

(2) His auditis, in furore mentis erexit se cum indicibili fastu et in propatulo, extenso digito : Tu, inquit, mentiris sicut Barensis. (Walsingham, in Richardo.) — Voir aussi la note de Baluze, p. 1159, et Raynald, ann. 1378, n° 45.

(3) Pater sancte, vos facitis modicum honorem cardinalibus in verbis et in gestis vestris, et non tractatis eos honorifice sicut antecessores vestri. Et ideo nos forte taliter faciemus quod vos habebitis modicum honorem a nobis. (Gobelini, Personæ Cosmod., ætas VI, p. 251.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

garde, et les joyaux de la couronne (1). Ils trouvèrent à Anagni Honnorato Gaetani, comte de Fondi, animé comme eux contre Urbain de la haine la plus vive. Car ce n'était pas seulement le Sacré Collége que ce pontife atrabilaire avait détaché de lui; c'étaient encore les princes avec lesquels il avait eu quelques rapports. On raconte qu'Othon de Brunswick, dernier mari de la reine Jeanne, étant venu à Rome pour le complimenter sur son élévation, lui exprimer la joie qu'en ressentait la reine (Urbain VI était Napolitain) et lui offrir des présents, il répondit à ces prévenances par une indifférence choquante (2). La reine elle-même ayant sollicité un délai de deux mois pour l'acquit du tribut qu'elle devait à l'Église romaine, Urbain le refusa nettement, quoique la moitié de la somme due regardât les cardinaux, et que ceux-ci eussent consenti au délai, ajoutant qu'il ferait enfermer Jeanne dans un monastère et donnerait son royaume au fils du roi de France, qu'il marierait avec la fille du roi de Hongrie; que par là il saurait s'attacher ces deux puissants monarques et, avec leur secours, humilierait l'orgueil des cardinaux ultramontains (3). Quant au comte de Fondi, Urbain venait de lui refuser le remboursement d'une somme de 20,000 florins que ce seigneur avait prêtée au pape défunt, sous prétexte que son prédécesseur ayant employé cet argent à des usages purement personnels, l'Église romaine ne pouvait en répondre. Urbain ne s'en était pas tenu là: comme le juste mécontentement du comte le rendait suspect, il l'avait dépouillé du comté de Campanie pour en investir

(1) Niem, de Schism., l. I, c. VII. — Factum Jacobi de Seva, p. 508. — Papebr. Conatus, p. 100. — Ex ms. Leod., p. 428.

(2) Niem, de Schism., l. I, c. VI. — Ciacc., t. II, p. 669.

(3) Expositio missi regii ad comitem Flandrensem, ap. du Boulay, Hist. univ. paris., t. IV, p. 521.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

Thomas de Sanseverino, mortel ennemi d'Honnorato Gaetani (1).

Profitant des dispositions du comte de Fondi, les cardinaux se liguèrent avec lui, et, par le moyen du cardinal d'Amiens, ils firent encore alliance avec le prefetto de Viterbe, Francesco di Vico; puis ils s'assurèrent la possession du château Saint-Ange. Cette forteresse importante avait pour commandant un gentilhomme français nommé Pierre Rostaing Gontelin de Saint-Crispin. C'était la faveur du cardinal de Montmajeur qui l'avait fait choisir pour ce poste, comme un homme sur lequel on pouvait compter. Peu de jours avant sa mort, Grégoire XI, dans la prévision des embarras qui pourraient survenir, manda ce gentilhomme et lui fit jurer de ne rendre le château Saint-Ange que sur la permission des cardinaux restés à Avignon, voulant par là ménager au Sacré Collége un abri contre les tentatives séditieuses du peuple romain. Après son élection, un des premiers soins d'Urbain VI fut de réclamer la remise de cette forteresse. Rostaing résista à toutes les instances, alléguant son serment, et il fallut recourir aux cardinaux d'Avignon. Ces prélats, qui n'en savaient point encore assez pour douter de la légitimité d'Urbain, envoyèrent la permission de rendre le château. Mais leurs collègues ayant déjà fait leur retraite quand cette réponse arriva, donnèrent promptement l'ordre à Rostaing de rester à son poste (2). Nous verrons que ce gentilhomme demeura fidèle à ses compatriotes. Enfin, par l'entremise de Robert de Genève (3), les cardinaux

(1) Thomas de Acerno, p. 726.

(2) Factum Jacobi de Seva, p. 507. — Voir Baluze, t. I, p. 1212, et t. II, p. 804.

(3) Ciacconius (t. II, p. 669) dit que ce fut le cardinal de Saint-Eustache qui décida les Bretons à se mettre à la solde du Sacré Collége, en leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

prirent à leur solde la compagnie des Bretons, débris de cette farouche armée qui s'était acquis une si triste célébrité, deux ans auparavant, par le sac de Césène. Cette compagnie se trouvait alors dans le Patrimoine, au nombre de douze cents hommes d'armes; les chefs, Sylvestre de Bude et Jean de Malestroit, la dirigèrent aussitôt vers Anagni. Les milices romaines essayèrent de l'arrêter; elle les culbuta au pont Salaro, leur tua huit cents hommes, et arriva triomphante à sa destination (1).

La réunion des cardinaux ultramontains à Anagni, les alliances qu'ils formaient, cette armée qui venait les défendre, préoccupaient vivement l'opinion publique. On faisait sur les desseins probables du Sacré Collége les conjectures les plus diverses. Les uns disaient que les cardinaux se disposaient à élire un autre pape; les autres, qu'ils allaient simplement réitérer, en lieu sûr et libre, l'élection d'Urbain. Plusieurs pensaient qu'ils se borneraient à discuter la valeur de l'élection déjà faite. Personne ne savait la vérité; mais, sous le poids de cette incertitude, chacun redoutait quelque événement sinistre (2).

Urbain, ne pouvant se dissimuler que la défection des cardinaux ne fût le résultat de ses procédés acerbes à leur égard, se mit en devoir de les ramener à lui par des voies de douceur. Les Italiens étaient encore à Rome; il pria trois d'entre eux, Jacopo Orsini, Pietro Corsini et Simon de Brossano, de se rendre à Anagni et d'employer leur médiation pour faire consentir leurs collègues à un accommode-

donnant l'argent qu'il avait reçu d'Urbain pour la reddition du Môle d'Adrien.

(1) Baluze, t. I, p. 465. — Niem, de Schism., l. I, c. XIV. — Thomas de Acerno, p. 727.

(2) Epist. Marsilii de Inghen ad universit. paris., ap. du Boulay, t. IV, p. 466.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ment (1). Ceux-ci obéirent, et allèrent trouver les Français : « Vous vous donnez, dirent-ils, des peines inutiles « pour chercher la sécurité ; qu'avez-vous à craindre de « la part du pape? Son désir serait de se rendre près de « vous ; mais venez vous-mêmes près de lui, afin que « nous soyons réunis ensemble ; il s'engage à vous traiter « comme ne fit jamais pontife romain. » Les ultramontains répondirent à ces ouvertures sur le ton ironique : que l'archevêque de Bari prenait au sérieux tous les bruits qu'on lui rapportait ; qu'ils lui conseillaient d'être à l'avenir moins crédule. Puis, s'adressant aux trois députés : « Vous avez rempli votre mission, nous voulons mainte- « nant vous parler comme à nos frères. » Ceux-ci ne purent s'y refuser, et tout le Sacré Collége se réunit le soir dans la maison du cardinal de Genève, qui se trouvait indisposé. Là, les ultramontains déclarèrent nettement à leurs collègues que, l'archevêque de Bari ayant été élu sous l'empire de l'impression, il ne pouvait être qu'un intrus, et que le Saint-Siége était vacant. Ils ajoutèrent que tout ce qu'ils avaient fait jusque-là, ils ne l'avaient fait que par la crainte de la mort, jurèrent cette déclaration sur les saints Évangiles, et supplièrent les Italiens de les imiter, de rester avec eux afin de remédier ensemble aux maux de la situation. Cette scène émut profondément ces derniers. Ils s'excusèrent toutefois, alléguant leur qualité de députés, firent comprendre aux ultramontains que la paix de l'Église et leur propre intérêt leur faisait un devoir de retourner d'où ils étaient venus, et ils se rendirent à Tivoli, où Urbain VI s'était transporté dans le but de surveiller de plus près les mouvements des ultramontains (2).

(1) Thomas de Acerno, p. 727.

(2) Lettre des cardinaux italiens aux princes, dans du Boulay, p. 526 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

La réponse des cardinaux, leurs serments plongèrent Urbain dans un trouble qu'il ne put dissimuler; mais il se remit bien vite, affecta de ne pas voir en cela une démonstration sérieuse, dit que tout lui tournerait à bien et qu'il avait des ressources inconnues. Une lettre des ultramontains vint promptement le tirer de son erreur. Cette lettre était un manifeste violent par lequel on protestait contre la nullité de son élection; on le traitait d'apostat, d'excommunié, d'Antechrist, d'usurpateur de la chrétienté, et on le sommait de déposer les insignes du souverain pontificat (1). Cette déclaration, qui ne s'adressait qu'à lui seul, fut presque immédiatement suivie, le 2 août, d'une autre publique, solennelle, dans laquelle les cardinaux s'efforçaient, par le récit circonstancié de l'élection d'Urbain, d'en établir la nullité, défaut radical qui n'avait pu être réparé, disaient-ils, par les honneurs rendus postérieurement à sa personne, attendu que les cardinaux n'avaient jamais été libres (2).

Cette déclaration n'était que le prélude d'une troisième plus significative encore. Elle ne se fit pas attendre. Sept jours après, le 9 août, une circulaire, partie d'Anagni et adressée à tous les fidèles, leur apprit que nul d'entre eux ne devait reconnaître dans l'archevêque de Bari le chef légitime de l'Église, et que le Saint-Siége était vacant (3). L'Université de Paris, les princes soupçonnés d'avoir été prévenus en faveur d'Urbain, notamment le duc d'Anjou, reçurent à cet égard des lettres particulières (4). Les auteurs de ces lettres y insistaient principalement sur ce que,

(1) Epist. card. ad Urbanum VI, ap. du Boulay, t. IV, p. 467.— Ex ms. Leod., ap. Martenne et Durand, Act. Veter. Collect., t. VII, p. 428.

(2) Instrumentum cardinalium, ap. du Boulay, p. 468 et seq.

(3) Instrumentum ad omnes fideles, du Boulay, p. 474 et seq.

(4) Id., p. 476 et 479.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dans le tumulte du conclave, l'archevêque de Bari n'avait été élu que dans la conviction où l'on était que, rendu à une situation libre et calme, ce prélat aurait la conscience de ne pas donner suite à son élection et déposerait une dignité illusoire.

A ce dernier manifeste, Urbain ne douta plus du sort que lui réservaient les cardinaux d'Anagni. Déjà il avait pu le pressentir à une citation que les Italiens, restés encore fidèles, avaient reçue de leurs collègues, de se réunir à eux afin de travailler tous ensemble à pourvoir l'Église d'un pasteur légitime. Les Italiens, bien que déjà fortement ébranlés, eurent assez de déférence pour montrer la teneur de cette citation à Urbain, dont elle porta le trouble à son comble. Mais aussitôt après ils le quittèrent pour ne plus le revoir et se rendirent au château de Vicovaro (1).

Cependant, ce brusque départ n'accusa point d'abord une rupture; tout porte même à croire qu'il n'eut point lieu sans la permission du pape, qui dut le juger propre à faciliter ses négociations avec les cardinaux d'Anagni; car il plaçait les Italiens dans une sorte de neutralité. En effet, il y eut, le 5 août, près de Palestrine, une entrevue de ces derniers avec les cardinaux de Genève, de Poitiers et de Saint-Eustache, et les Italiens écrivaient le lendemain de Zagarolo à Urbain, qu'après plusieurs conférences ils avaient offert, comme une dernière voie de conciliation, la voie du concile général; mais que, les trois ultramontains ayant demandé à délibérer sur ce point avec leurs collègues d'Anagni, ils attendaient leur réponse. Ils ne cachaient pas, dans cette lettre, que des sollicitations pressantes leur avaient été adressées de se join-

(1) Nec ad præsentiam fuimus ulterius reversi. (Du Boulay, p. 528.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dre aux autres ; mais ils ajoutaient qu'ils avaient su résister à ces sollicitations (1).

Ainsi, Urbain s'était déterminé à soumettre ses droits à la Papauté à l'examen d'un concile général. Mais, à Anagni, on rejeta bien loin cette voie comme dangereuse. Il faut rendre justice à tous : Urbain faisait par là plus d'avances que ses adversaires, qui, d'ailleurs, n'opposaient que de misérables chicanes à la proposition d'assembler un concile (2). Ce fut trois jours après la lettre des Italiens que parut le manifeste qui proclamait l'intrusion d'Urbain. Dès lors il était évident que tout arrangement devenait impossible. Le lendemain, les ultramontains, se croyant peu en sûreté à Anagni, se transportèrent à Fondi, à l'instigation du comte Honnorato et de la reine de Naples, qui avait embrassé leur parti et entretenait avec eux des rapports par son chancelier, Nicolas Spinelli, ennemi personnel d'Urbain. Les Italiens ne suivirent point leurs collègues ; ils restèrent à Vicovaro (3). Mais, comme ils cessèrent dès ce moment tout rapport avec Urbain, on dut regarder leur défection comme consommée.

Au milieu de cet écroulement de sa fortune, un seul événement était venu offrir à Urbain quelque consolation : c'était la conclusion de la paix avec Florence et la fin de la ligue redoutable qui avait tant fait de mal à l'Église. Après la dissolution du congrès de Sarzana, Florence n'avait point renouvelé les hostilités ; car elle avait aussi elle-même besoin de repos, agitée qu'elle était par les factions que la guerre avait soulevées. Sitôt que l'élection d'Urbain VI lui eut été notifiée, elle se hâta de renouer le fil des négociations interrompues, et envoya à Rome, le

(1) Epist. card., ap. Raynald, ann. 1378, n° 42.
(2) Raynald, ann. 1378, n° 43.
(3) Epist. card. ad principes. Du Boulay, p. 528.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

17 mai, une ambassade solennelle composée des personnages les plus distingués de la république, de Donato Barbadori, d'Allessandro delli Antella, de Mainardo Cavalcanti, de Pazzino Strozzi, de Bindo de Bardi, de Veri de Medici. Ces députés, après avoir complimenté Urbain sur son avénement, en obtinrent tout ce qu'ils voulurent, et enfin, dans un consistoire tenu à Tivoli au milieu de juillet, le pape réconcilia la république avec l'Église, annula toutes les procédures faites contre elle par Grégoire XI, leva les censures dont il l'avait frappée, à la charge toutefois pour Florence de restituer les biens ecclésiastiques aliénés et de payer, comme indemnité des frais de la guerre, 200,000 florins en quatre termes : 20,000 au mois d'août, 25,000 au mois de septembre, 25,000 au mois d'octobre et 130,000 au bout de quatre ans (1).

Sainte Catherine de Sienne, qui avait si puissamment contribué à cette paix et qui n'avait point voulu quitter Florence avant d'en avoir vu la conclusion, partit alors pour retourner dans sa chère solitude (2). De là elle écrivit à Urbain des lettres célèbres où elle lui recommandait la douceur et la justice, lui donnait les avis les plus sages pour le diriger dans le gouvernement de l'Église, le consolait de ses traverses, et fortifiait son courage contre les obstacles que lui suscitaient ses ennemis (3). Urbain, qui avait eu occasion de connaître cette sainte fille à Avignon et qui avait conçu pour elle la plus profonde estime, voulut

(1) Scipione Ammirato, Istorie fiorent., parte I^a^, t. II, l. XIII, p. 715.— Tumulto de' Ciompi di Gino Compagni, Murat., t. XVIII, p. 1111.

(2) Vita Catharinæ Sennensis, pars III, c. I, n° 332.

(3) Nous avons le recueil des lettres de cette sainte; il renferme quatre-vingt-quatre lettres. Trois sont adressées au pape Grégoire XI, neuf au pape Urbain VI, huit à divers cardinaux, deux au roi de France Charles V, quatre à la reine Jeanne de Naples; les autres ont été écrites à des prélats, à des religieux, à des laïques. Elles montrent à la fois l'importance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

qu'elle vînt à Rome. L'humble Catherine abandonna encore sa cellule, où elle venait de rentrer, et se rendit aux vœux du pontife, qui l'accueillit avec la plus vive allégresse. Il désira l'entendre discourir en présence de la cour romaine sur le schisme funeste qui commençait. Elle obéit de bonne grâce, s'exprima avec une éloquence si entraînante sur cette Providence divine qui veille à la sûreté de son Église, et recommanda avec tant de chaleur à tous cette fermeté chrétienne qui triomphe des épreuves, que le pape, ravi de joie, se tourna du côté des cardinaux quand elle eut fini de parler : « Que la timidité nous sied « mal, dit-il, et que l'exemple de cette femme est propre « à nous confondre (1) !

Catherine passa à Rome le peu de jours qui lui restaient encore à vivre, affermissant toujours Urbain contre les traverses qui s'accumulaient autour de lui et ne cessant de répandre devant le Seigneur ses larmes et ses prières pour qu'il lui plût de rendre le calme à son Église. La vue des maux qui accablaient cette tendre mère pénétrait Catherine d'une douleur inexprimable; elle ne put la supporter. Une fièvre lente consuma insensiblement ses forces; elle y succomba le 29 avril 1380, âgée seulement de trente années (2). Dieu, qui voulait châtier son peuple, ouvrit ainsi le repos de la tombe à cette nature céleste, pour ne pas la rendre témoin des coups qu'il allait frapper.

Cependant, la retraite des trois cardinaux italiens avait

de ses relations et l'estime qu'on faisait de ses avis. En général, elle y prend un ton de supériorité qui ne s'explique, dans une âme aussi humble, que par l'inspiration qui les dictait.

(1) Ecce, fratres, dum timidi sumus, quantum in conspectu Domini reprehensibiles reddimur, hæc muliercula nos confundit! (La Vita, etc., c. I, n° 334.)

(2) La Vita, c. XI, n° 348.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

été autour d'Urbain le signal d'une désertion générale. Grand nombre de prélats et presque tous les curiaux français abandonnèrent la cour romaine, quelques-uns pour regagner leurs foyers, la majeure partie pour aller rejoindre le Sacré Collége. Il ne resta bientôt auprès de la personne du pape que les prélats et les curiaux allemands, hongrois et anglais (1). Urbain quitta alors Tivoli et reprit le chemin de Rome, n'emmenant avec lui, de tous ses cardinaux, que le seul Francesco Thebaldeschi, qui mourut peu après, en protestant jusqu'à la fin de la validité de son élection. Réduit à cet isolement sans exemple, on dit qu'Urbain versa plusieurs fois des larmes amères. Il gémissait sans doute sur cette rigueur intempestive dont les conséquences se révélaient par le plus affreux des malheurs: le schisme! car on ajoute que, passant tout d'un coup à l'excès opposé, comme tous les caractères extrêmes, il s'humiliait devant les moindres curiaux, s'efforçant de les gagner par des flatteries, allant au-devant de leurs désirs, et les élevant à des dignités auxquelles leur ambition n'aurait jamais osé prétendre (2). Enfin, pour remplir le vide causé par la complète disparition du Sacré Collége, il fit une promotion de vingt-neuf cardinaux, parmi lesquels on remarqua Philippe d'Alençon, prince du sang royal de France; Agapito Colonna, et l'archevêque de Ravenne, Pile de Prato (3).

Cette promotion, accomplie le 18 septembre, ne put exercer aucune influence sur la conduite des cardinaux retirés à Fondi. La nouvelle ne leur en arriva point à temps; d'ailleurs, ils avaient irrévocablement pris la résolution de donner un concurrent à Urbain. Mais ils ne voulaient

(1) Niem, de Schism., l. I, c. XI.
(2) Id., l. I, c. XII.
(3) Baluze, t. I, p. 478 et p. 1239. — Raynald, ann 1378, n° 104.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pas exécuter cette résolution sans le concours des Italiens. Ces derniers avaient quitté Vicovaro pour Subiaco, lieu plus rapproché de Fondi (1). Longtemps les ultramontains, par des messages répétés, les pressèrent de venir à eux, mais sans succès. Ces hommes, qui avaient eu assez de courage pour abandonner Urbain, n'osaient point encore embrasser le parti de ses adversaires. Peut-être l'espoir de ménager une transaction les retenait-il dans cette neutralité. Toutefois, de négociation en négociation, leurs collègues avaient réussi à les attirer, vers la fin d'août, jusqu'à Sezza (2). Enfin, pour achever de vaincre leur résistance, les ultramontains s'avisèrent d'un moyen puissant : celui de parler à leur ambition. Nicolas Spinelli, l'auteur peut-être de cet expédient, fut chargé de le faire réussir. L'astucieux Napolitain alla trouver les trois prélats italiens et leur offrit séparément le souverain pontificat. Ils ne tinrent pas contre cette dernière manœuvre. Pleins de joie et d'espérance, ils quittèrent Sezza et vinrent à Fondi (3).

Les ultramontains étaient satisfaits. Tous alors entrèrent au conclave le 20 septembre, dans le palais du comte Honnorato, et, au premier tour de scrutin, le cardinal des Douze-Apôtres, Robert de Genève, sortit pape ou antipape avec le nom de Clément VII (4). Les Italiens restèrent stupéfaits d'avoir été ainsi joués par leurs collègues. Ils ne réclamèrent point pourtant contre l'élection du cardinal de Genève; ils la déclarèrent même canonique (5). Mais ils se séparèrent immédiatement du nouvel élu, et se

(1) Thomas de Acerno, p. 728.

(2) Baluze, t. I, p. 1051.

(3) Id., p. 1138 et 1139. — Giornale Napolitano da Ettore Pignatelli, ap. Murat., t. XXI, p. 1039.

(4) Summonte, Hist. di Napoli, t. II, lib. III, p. 454.

(5) Cujus electioni per nos non extitit contradictum. Cognovimus enim

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

retirèrent au château de Tagliacozzi. Le cardinal des Orsini expira bientôt après sans adhérer à Clément VII, mais aussi hors de l'obédience d'Urbain VI. Simon de Brossano vécut encore quelque temps et mourut à Nice en se rendant à Avignon. Pietro Corsini finit ses jours dans cette ville. Jusqu'à ses derniers moments il protesta que Clément VII était vrai pape (1).

On s'est demandé, on se demande encore ce que l'on doit penser de cette double élection; lequel, d'Urbain VI ou de Clément VII, était le légitime vicaire de Jésus-Christ. La solution de cette question dépend tout entière de la solution de celle-ci : L'élection d'Urbain VI a-t-elle été canonique ou non? C'est en effet de cette question que tous les contemporains se sont occupés. Il nous est parvenu de nombreuses relations du conclave où fut élu Urbain VI. Plusieurs traités furent composés pour en examiner le fait au point de vue canonique (1). (Voir aux *Pièces justificatives* la relation de Jacques de Seva, n° 2.) Parmi

et reputavimus ejus electionem esse canonicam. (Epist. card. ital. ad principes, ap. du Boulai, t. IV, p. 528.)

(1) Baluze, t. I, p. 1099, 1140, 1148 et seq.

(2) Les principales relations du conclave du 7 mars 1378 sont: le factum de Jacques de Seva, édité pour la première fois dans le tome IV de l'Histoire de l'université de Paris, par du Boulai *; le récit anonyme dans le *Conatus historicus* de Papebroch, qui paraît n'être que le fond sur lequel a été rédigé le factum précédent, avec quelques additions puisées à d'autres sources inconnues; celui de Thomas de Acerno, évêque de Nocera, sous le titre *de Creatione Urbani VI*, qu'on lit au tome III, partie II, de la grande Collection de Muratori; celui de Thierry de Niem, dans son Histoire du schisme. La bibliothèque du Vatican renferme trente volumes manuscrits sur le grand schisme, dont quelques extraits précieux, rapportés par Raynaldi dans ses Annales, nous font d'autant plus regretter de n'avoir pu voir de nos propres yeux la source originale, que l'annaliste en use avec partialité. Les deux premières Vies de Grégoire XI, dans le Recueil de Baluze,

* Nous en avons donné un extrait aux Pièces justificatives.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ces relations et ces traités, les uns sont à l'avantage d'Urbain, les autres favorisent son adversaire. Mais ces relations et ces traités sont unanimes à représenter le fait de l'élection d'Urbain comme entaché d'impression. Seulement, suivant le parti d'où ils émanent, ils placent l'impression avant ou après l'élection. Cette unanimité d'abord prouve qu'il y a eu une intimidation quelconque. Reste à savoir à quelle époque il faut la placer. Les cardinaux ont déclaré, dans une pièce authentique (voir aux *Pièces justificatives*, n° 5) que le conclave se tint sous l'empire de menaces qui en remplirent toute la durée avec plus ou moins d'intensité. Bien des gens peut-être regarderont de prime abord ce témoignage des cardinaux comme non avenu, et nous ne nous dissimulons pas la légitimité d'une semblable répulsion. Cependant, nous ferons en faveur de ce témoignage deux observations qui ne permettent pas d'enlever à cette pièce

contiennent autant de relations de ce conclave. Les notes que ce savant y a ajoutées, et qui sont presque toutes extraites d'un célèbre manuscrit possédé autrefois par la bibliothèque de Harlay, renferment de nombreuses particularités que l'on chercherait vainement ailleurs. Ces récits et ces notes ne sont pas favorables à Urbain. Enfin, la déclaration des cardinaux éditée au tome II du même ouvrage, parmi les pièces des *Actorum veterum*, doit être considérée comme un récit à part *.

Les traités sont ceux de Jean de Lignano, docteur de l'Université de Bologne; de Baldo de Ubaldis, docteur de l'Université de Pérouse, qu'on voit à la fin du tome XVII de Raynaldi. On doit y joindre ce qu'a fait cet annaliste lui-même, à cause des témoignages qu'il cite. Ces traités sont favorables à Urbain; celui de Pierre de Barrière, cardinal d'Autun, et les allégations faites par le prieur de Chartres en réponse au traité de Jean de Lignano, qu'on lit au tome IV de du Boulai, sont favorables à Clément VII. Tout ce que l'on rencontre sur ce conclave dans les chroniques, tant italiennes que françaises, n'est qu'un fatras d'ouï-dire dont le fond est vrai, mais dont les circonstances se contredisent le plus souvent.

* Elle est tout entière aux Pièces justificatives.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

toute valeur historique : la première, c'est que nul autre que les cardinaux n'a pu savoir aussi bien qu'eux ce qui s'était passé dans le sein du conclave; la seconde, c'est que tous les faits généraux, allégués dans cette pièce, se retrouvent dans les relations les plus favorables à Urbain, et qu'il n'en est aucune circonstance remarquable qu'on ne puisse contrôler par le récit partiel de quelque chronique. Ainsi étayés par cette double observation, nous pouvons soutenir, malgré les dépositions du bienheureux don Alphonse d'Aragon, de sainte Catherine de Sienne et de sainte Catherine de Suède, qu'un attentat sur la liberté du conclave eut lieu avant et pendant l'élection; parce que le très-grand nombre des histoires contemporaines signalent cet attentat; parce que les ambassadeurs mêmes d'Urbain l'avouèrent à la face du roi Charles V (1); parce qu'il est impossible d'expliquer plusieurs particularités des récits les plus favorables à Urbain sans supposer cet attentat. Par exemple, comment expliquer, si l'on repousse l'existence d'une intimidation, la proposition émise par le cardinal des Orsini de revêtir un Frère Mineur de la chape et de la tiare pontificales afin de tromper les Romains, et de faire plus tard, dans une situation libre, une élection canonique (2)? L'auteur de cette anecdote dit, à la vérité, que le cardinal des Orsini, qui avait grande envie d'être pape, fit cette proposition pour écarter l'archevêque de Bari. Mais, outre qu'il est au moins douteux qu'il fût encore question de ce prélat, qui ne voit que c'eût été une ruse stupide? Comment le cardinal des Orsini pouvait-il espérer que ses collègues ne découvriraient pas cette ruse? et, dans le cas où ils la découvriraient, com-

(1) Voir la Préface des bénédictins Martenne et Durand, veter. Script. Collect., t. VII, n° 82.

(2) Voir la Relation de Jacques de Seva.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ment pouvait-il se persuader que ces mêmes collègues consentiraient à jouer cette comédie impie pour servir les projets de son ambition personnelle?... Autre exemple : les récits les plus favorables à Urbain disent, comme la déclaration le porte, qu'après la première élection de l'archevêque de Bari on en effectua une seconde pour confirmer la première. Mais, ici, pourquoi donc cette seconde épreuve, si l'on n'eût pas eu à redouter l'insuffisance de la première (1)?

Un attentat sur la liberté du conclave, avant comme après l'élection, nous paraît donc incontestable. Nous le disons, malgré les dépositions du bienheureux don Alphonse d'Aragon, de sainte Catherine de Suède (2) et de sainte Catherine de Sienne (3). Quelque respectables que soient ces témoignages, ils peuvent être infirmés. Sainte Catherine de Sienne n'était point à Rome à l'époque du conclave ; sainte Catherine de Suède, quoique présente, s'appuie du dire des cardinaux, qui ont ensuite déclaré le contraire plus tard, et il est aisé de conclure que le témoignage de don Alphonse n'a pas d'autre fondement.

Mais cet attentat a-t-il été de nature à frapper de nullité l'élection accomplie sous son empire? De plus, cette nullité n'a-t-elle pas été réparée par les honneurs que les cardinaux ont rendus pendant trois mois à Urbain comme au véritable pontife? C'est là ce que les traités n'ont point résolu d'une manière satisfaisante; c'est là, comme nous le verrons, le nœud que deux grands conciles n'ont jamais voulu entreprendre de débrouiller; c'est là ce qui sera éternellement le problème de l'histoire. Pendant quarante ans, la chrétienté a été partagée en deux obédiences; pen-

(1) Voir la Relation de Jacques de Seva.
(2) Raynald, ann. 1379, n° 19.
(3) Id., n° 20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

dant quarante ans, les plus savants canonistes n'ont pu dire avec certitude de quel côté se trouvait le vicaire de Jésus-Christ. De part et d'autre il y a eu de grands docteurs, de grands saints ; de part et d'autre, la bonne foi a été entière (1).

Dans l'impossibilité où nous sommes encore aujourd'hui de décider par la discussion de quel côté se trouvait le véritable droit, et répugnant, d'ailleurs, à condamner nos pères, nous nous abstiendrons de donner aux pontifes qui siégèrent à Avignon, pendant cette désastreuse époque, la qualification d'*antipapes;* et, puisque les conciles de Pise et de Constance jugèrent à propos de confirmer les actes de leur administration, nous regarderons comme du devoir d'un historien grave de la traiter avec le plus grand respect (2). Ce que nous nous appliquerons à faire ressortir, c'est la grande figure de l'Église, surmontant, par la force de son institution, les désordres qu'enfantait le déchirement de son autorité ; réclamant contre les abus, appelant les réformes, faisant briller partout, comme un contre-poids aux scandales, les plus sublimes vertus. Jamais peut-être l'Église n'a

(1) Adeo (schisma istud) fuit perplexum, ut etiam doctissimi et conscientiosi viri non valerent discutere cui esset magis adhærendum, et... per annos quadraginta... nescio quis fuit papa. (Wernerus Rollewink, in Fasciculo temporum, ap. Pistor., Script. Rerum germanicarum, t. II.)

(2) Nous n'ignorons pas que l'usage de l'Église romaine a toujours été de mettre au rang des papes légitimes, dans le catalogue des souverains pontifes, ceux qui ont siégé à Rome, et de reléguer parmi les antipapes les deux pontifes d'Avignon ; nous savons, de plus, que les noms de ces deux derniers ont été portés par deux papes postérieurs ; et cette double circonstance, si capable de faire impression sur tout esprit catholique, suffirait pour déterminer notre opinion personnelle. Mais, comme nous sommes certain que le Saint-Siége n'a jamais eu l'intention de trancher par là la question, nous profiterons de la liberté laissée aux discussions pour nous placer sur le terrain de la neutralité. Il nous a paru tout à la fois plus favorable et à l'impartialité historique et à la défense de la Papauté contre les accusations de ses ennemis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

été plus admirable que pendant le grand schisme, jamais elle n'a montré d'une manière plus éclatante la divinité du bras qui la soutient et la dirige. Une puissance humaine aurait infailliblement succombé.

Et où sera donc, pour l'Église, le centre d'unité pendant que la chrétienté divisée présentera l'image de deux camps ennemis? Par une providence spéciale, il sera dans la Papauté elle-même. Quelque troublées que fussent les intelligences par la double personnification qui défigurait la Papauté, une idée générale et nette dominait tous les nuages : celle que la Papauté devait être une, comme l'homme-Dieu qu'elle représentait. Ainsi partagés sur le fait, les fidèles ne l'étaient point sur le droit : il y avait dans le schisme une question de personne, non une question de principe. Il ne s'agissait point de savoir si le siége de Pierre devait être à Rome ou à Avignon, mais simplement si c'était Urbain VI ou Clément VII qui l'occupait. Des théologiens d'une grande autorité soutiennent même que cette funeste division ne doit pas être appelée proprement schisme, d'abord parce que la multiplicité des obédiences ne détruisait pas le principe d'unité, attendu que toutes les Églises reconnaissaient également, comme article de foi, qu'il n'y a qu'une seule Église romaine et un seul souverain pontife, successeur de Pierre, qui était pour chacune d'elles le pontife de son obédience, et non plusieurs Églises romaines et plusieurs pontifes; ensuite, parce que cette multiplicité ne scindait pas la société chrétienne, cette société restant unie dans son principe. Le schisme n'existe véritablement que dans le cas où il y a autel opposé à autel. Lorsque le temps aura calmé les passions, lorsque les peuples, fatigués de luttes, auront senti le besoin de revenir à une même pensée, ce sera encore aux pieds de la Papauté, restée souveraine et immuable, malgré le désor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

dre des révolutions, qu'ils viendront abjurer leurs haines, et retrouver les étreintes de la charité chrétienne.

Le schisme était consommé, et, pour le soutenir, il faut avouer que les cardinaux avaient fait un excellent choix en donnant la tiare à Robert de Genève. C'était un personnage distingué, qui comptait dans sa famille une illustration ancienne, des alliances avec la plupart des maisons royales de l'Europe, et auquel on ne pouvait contester les talents, l'esprit, beaucoup de courage personnel, et une magnanimité de caractère qui lui donnait des allures souveraines. Mais c'était un prélat d'une grande ambition, de mœurs séculières, passionné pour le faste, prodigue dans ses dépenses, léger, peu appliqué aux affaires, et d'une renommée peu faite pour le recommander aux regards de l'opinion publique; car c'était lui qui avait vendu Verceil et ordonné le sac de Césène (1).

D'abord, la partie ne fut point égale entre les deux compétiteurs. Si Clément VII réunissait autour de sa personne toute l'ancienne cour romaine, Urbain VI était reconnu presque universellement dans la chrétienté, et ne laissait à son adversaire que le royaume de Naples, la Provence et la Savoie. Le premier soin de Clément VII fut donc d'étendre son autorité, et il chargea de cette mission, pour la France, le cardinal de Limoges; pour l'Allemagne et la Bohême, le cardinal d'Aigrefeuille; pour l'Angleterre, la Belgique, les duchés de Flandre, de Hainaut, de Brabant et de Gueldres, le cardinal de Poitiers; enfin, pour l'Aragon, la Castille et le Portugal, le cardinal Pierre de Lune (2). Ces légats partirent aussitôt pour leurs destinations respectives, et firent tout ce qu'on avait droit d'at-

(1) Ciacconius, t. II, p. 671. — Baluze, t. I, p. 488.
(2) Id., p. 490.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tendre de leur habileté; mais ils ne réussirent point également à renverser l'autorité d'Urbain. Le cardinal d'Aigrefeuille ne gagna que les ducs d'Autriche, de Lorraine et de Bar; il sollicita vainement son admission en Bohême et dans le reste de l'Allemagne, où Charles IV avait décrété l'adoption d'Urbain (1). De son côté, le cardinal de Poitiers fit d'inutiles efforts pour pénétrer en Angleterre, et trouva peu de sympathie dans les autres provinces de sa légation. Le comte de Flandres le menaça même, s'il ne quittait promptement ses États, de le faire emprisonner. Le comte de Flandres avait été pourtant uni d'une étroite amitié avec Robert de Genève lorsqu'il était évêque de Cambrai; mais il se souvenait d'avoir reçu de ce cardinal, immédiatement après le conclave du 7 mars, une lettre qui ne laissait aucun doute sur la légitimité d'Urbain, et il ne comprenait point qu'on osât usurper la place de celui qu'on avait solennellement reconnu pour le véritable successeur de saint Pierre (2).

Le cardinal de Limoges fut plus heureux en France. Dès les premiers jours on s'était sérieusement préoccupé dans ce royaume de l'élection d'Urbain VI. Sur les relations contradictoires qu'on en débitait, Charles V appela autour de lui les prélats qui formaient son conseil. Leur avis fut qu'on devait suspendre tout jugement jusqu'à plus ample information. Bientôt la déclaration des cardinaux contre Urbain, la nouvelle de la nomination de Clément VII arrivèrent coup sur coup avec des lettres de ce pontife, qui exhortaient le roi à le reconnaître. Ces faits redoublèrent la perplexité du sage monarque. Il convoqua pour le 16 novem-

(1) Baluze, p. 491. — Martenne et Durand, Script. veter. Collect., t. VII, Præfat., n° 57.

(2) Radulphus de Rivo, ap. Gesta pontif. Leod., t. III de Chapeauville, c. XII, p. 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

bre 1378, au bois de Vincennes, une assemblée composée d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de clercs, de maîtres en théologie, de docteurs en droit et lois du royaume, aussi bien que des prud'hommes de son conseil, chevaliers et autres ; communiqua à cette assemblée les pièces qu'il venait de recevoir, et fit jurer à tous les membres, sur les saints Évangiles, de donner franchement leur avis sur le parti qu'il y avait à prendre dans une affaire d'une si haute conséquence. Tous, d'une voix unanime, conseillèrent au roi de se déterminer pour Clément VII.

Malgré les conclusions prises dans cette assemblée, Charles V ne voulut encore s'arrêter à aucun parti définitif avant d'avoir consulté sur cette matière l'Université de Paris, la compagnie la plus illustre et la plus éclairée qu'il y eût alors au monde, et il lui envoya les lettres reçues de Rome. Le cardinal de Limoges arriva à Paris au milieu de ces délibérations : c'était dans le carême de l'année 1379. Charles reçut le légat, pour l'honneur de l'Église, avec grande révérence, et, après avoir ouï l'objet de sa légation, il lui assigna un jour pour l'entendre publiquement. Cette audience eut lieu au palais du Louvre. Le roi prit place sur son trône, ayant à sa droite le cardinal. Tout autour se pressait une foule nombreuse de prélats, de princes, de barons, de docteurs en théologie de l'Université de Paris et d'ailleurs. Le cardinal de Limoges prit la parole, rapporta avec détails les événements qui s'étaient accomplis à l'élection de l'archevêque de Bari, déclara que cette élection n'était ni juste ni canonique ; affirma sur son âme et conscience la vérité des faits qu'il venait de rapporter comme en ayant été le témoin oculaire. Les paroles du légat produisirent un grand effet, et dissipèrent les doutes de beaucoup d'assistants, qui ne pouvaient se persuader qu'un homme de ce caractère consentît à dam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ner son âme pour des vues purement temporelles (1).

Cependant l'Université de Paris ne s'était point encore prononcée. Après la réception des lettres du roi, l'illustre compagnie avait successivement tenu aux Mathurins et aux Bernardins une assemblée générale des maîtres, des régents et non régents. De prime abord les opinions furent partagées. C'était le plus petit nombre qui voulait qu'on optât pour une obédience ; le plus grand nombre demandait la cession des deux prétendants et la neutralité. Cependant, comme la majorité déclara ne vouloir prendre un parti définitif qu'après une délibération grave et sérieuse, on arrêta qu'on demanderait au roi : 1° du temps pour formuler une décision; 2° l'unanimité des nations et des Facultés pour cette décision. Le recteur et deux maîtres de chaque nation et de chaque Faculté furent chargés de porter cette demande au roi, qui consentit à tout. On discuta pendant quatre mois cette grande affaire avec toute la solennité que réclamait son importance. Trois Facultés, la faculté de théologie, celles de droit canon et de médecine; deux nations de la Faculté des Arts, la nation française et la nation normande, se déclarèrent pour le parti de Clément VII ; mais la nation picarde et la nation anglaise se prononcèrent pour la neutralité (2).

On s'ennuyait à la cour des délais que faisait naître cette division. Le 20 mai 1379, deux conseillers du roi, l'évêque de Laon et l'abbé de Saint-Waast se présentèrent à l'Université avec une lettre dans laquelle Charles V demandait une réponse précise et conforme à la conclusion prise dans l'assemblée de Vincennes. Après la lecture de cette lettre et une délibération de chaque nation et de

(1) Christine de Pisan, Hist. de Charles V, part. III, c. LIX.
(2) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 566 et 570.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

chaque Faculté séparées, les docteurs se décidèrent à tenter l'épreuve d'une congrégation générale. Il y en eut deux, la première le 24 mai, la seconde le lendemain. Mais, là encore, les Facultés de droit, de théologie et de médecine, la nation française et la nation normande de la Faculté des Arts, se déclarèrent seules pour l'obédience de Clément VII ; la nation picarde et la nation anglaise persistèrent à suivre le parti de la neutralité. Malgré ce désaccord, et quoique l'unanimité eût été réclamée pour la valeur de la décision, l'Université, pressée par le message de la cour, rendit, le 26 mai, une déclaration par laquelle elle adhérait à Clément VII, comme au vrai et légitime pontife. Il paraît que la majorité de la nation picarde et de la nation anglaise ne tarda pas à suivre l'exemple des autres ; on n'en peut douter en lisant le bref que Clément VII adressa à la Faculté des Arts pour la remercier de cette accession, qui complétait l'unanimité de suffrages demandée par l'Université (1).

Le recteur, Jean Stralon, Guillaume de Dos et Jean Pertuson, le premier procureur de la nation française, le second de celle de Normandie ; Jean de Bellemont et Nicolas des Oliviers, maîtres dans la Faculté de médecine ; Pierre Blondi et Pierre de Lupimont, docteurs dans la Faculté de théologie ; Simon Fréron, professeur de cette même Faculté, furent choisis pour porter cette déclaration au roi. Ils se rendirent à Vincennes le dernier jour de mai. Charles les reçut en grande cérémonie, au milieu d'une nombreuse assemblée de seigneurs, de chevaliers, de prélats, ayant à ses côtés le cardinal de Limoges, ceux d'Aigrefeuille et de Poitiers, qui se rendaient dans leurs légations, et Pierre de Barrière, évêque d'Autun, nouvellement promu

(1) Du Boulai, p. 572 et 578.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

à ce siége. Le docteur Simon Fréron, orateur de l'Université, excusa d'abord cette compagnie du retard qu'elle avait mis dans sa réponse, puis déclara qu'elle adhérait au pape Clément (1).

Charles V s'empressa de notifier cette adhésion à tout son royaume ; il fit également partir de solennelles ambassades pour en informer ses alliés, les solliciter de se joindre à lui, afin de réunir la chrétienté tout entière dans une seule obédience. Mais, quelque poids que donnât à la détermination de la France la renommée du sage roi, elle n'entraîna que l'Écosse. En Espagne, le cardinal de Lune travaillait encore en vain à y faire prévaloir l'autorité de Clément. D'abord, on n'y accueillit ce prélat qu'avec des préventions fâcheuses, et, si l'on se décida à le recevoir, ce fut plutôt en qualité d'Espagnol qu'en qualité de représentant pontifical. Pierre, roi d'Aragon, s'était le premier prononcé pour la neutralité, et le roi de Castille, Henri de Transtamare, n'avait pas tardé à suivre cet exemple, malgré les efforts du légat d'Urbain, qui, au nom de ce pontife, promettait que les bénéfices et les dignités ecclésiastiques ne seraient donnés qu'aux naturels du pays, et nonobstant les instances des ambassadeurs de France qui le pressaient de s'attacher à Clément VII (2). Ce parti, qu'avait d'abord soutenu une grande portion de l'Université de Paris, était incontestablement le plus sage; et, si les puissances avaient compris les vrais intérêts de l'Église, elles auraient dû s'appliquer à le faire triompher. C'était le plus sûr moyen de ruiner les prétentions réciproques des deux concurrents, et de les forcer à l'abdication. Malheureusement on s'entêta de cette erreur, qu'il était in-

(1) Du Boulai, p. 573.

(2) Garibay, Compendio historial de las chronicas, etc., t. II, l. XV, c. XVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dispensable de reconnaître un des deux papes, et, dès lors, on consacra la division. Par la neutralité, l'administration des affaires ecclésiastiques aurait souffert quelque temps sans doute, mais la durée du schisme lui fut bien autrement fatale.

Ceux qui avaient donné l'exemple de cette sage politique ne tardèrent pas à s'en départir. Henri de Transtamare mourut dans ces entrefaites, et son fils Jean, ou séduit par les artifices du cardinal de Lune, ou entraîné par l'influence de la France, voulut aussi choisir une obédience. Ici nous devons confesser, à la louange du jeune monarque, qu'il ne se détermina à embrasser ce parti qu'après s'être environné de toutes les lumières capables d'éclairer son choix. On envoya à la fois à Rome et à Avignon des ambassadeurs pour y recueillir les témoignages de toutes les personnes qui avaient assisté aux élections d'Urbain et de Clément, et relever les divers traités composés de part et d'autre. Plusieurs mois furent consacrés à ce travail. Ces dépositions et ces pièces religieusement certifiées, on les confronta dans une célèbre assemblée convoquée à Medina del Campo, et qui dura depuis le mois de novembre 1380 jusqu'au mois de mai 1381. Dans cette assemblée se trouva réuni tout ce que l'Espagne avait alors de prélats et de docteurs distingués. Les deux papes y furent représentés : Urbain VI, par François d'Urbino, évêque de Faenza, le docteur Francesco de Sicleni, de Pavie, et le cardinal Guter Gomez : Clément VII, par l'évêque de Pesaro et le cardinal Pierre de Lune. Chacun s'engagea par les serments les plus solennels à porter dans la vérification des pièces la plus stricte justice, à ne dire que la vérité, à n'agir que d'après sa conscience. Mais il était évident qu'il y avait dans cette assemblée un homme dont le génie éminent dirigeait, sans qu'on s'en aperçût, les délibérations

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et en préparait le résultat : cet homme était Pierre de Lune. Ce fut le 24 avril que la commission, nommée par Jean, présenta à ce monarque le rapport qui renfermait les diverses investigations faites sur les droits respectifs des deux prétendants. La conclusion en était que l'élection de l'archevêque de Bari avait été violente, celle de Robert de Genève canonique, et qu'ainsi Clément VII devait être reconnu pour seul vrai pape. Le roi et son conseil adoptèrent cette conclusion, et, le 19 mai, jour de la Pentecôte, à l'issue d'une messe solennelle, une déclaration fut publiée, portant que l'autorité de Clément VII devait être reconnue par tout le royaume de Castille (1). Un incident bien propre à lui donner du poids accompagna cette grave décision : le cardinal Guter Gomez, légat d'Urbain, se déclarant convaincu de l'intrusion de son maître, remit son chapeau entre les mains de Pierre de Lune pour le recevoir de nouveau de celles de Clément VII (2). Ce ne fut pourtant que six années après, et à la suite de procédures semblables, que le royaume d'Aragon abandonna à son tour le parti de la neutralité et se déclara pour le même pontife, exemple que suivit aussitôt la Navarre (3). Mais Pierre de Lune, à l'habileté duquel de si importantes soumissions étaient visiblement dues, ne put jamais rien obtenir du Portugal. L'Angleterre, qui avait de tout temps exercé sur ce royaume une grande influence, réussit alors, par l'entremise du comte de Cambridge, à y faire reconnaître l'autorité d'Urbain VI (4).

C'est ainsi que le schisme fut définitivement fondé ; c'est

(1) Garibay, l. XV, c. xxi. — Baluze, p. 502, et les notes des p. 1281 et suiv.

(2) Id., p. 502.

(3) Surita, Annales de la corona d'Aragon, t. IV, l. X, ann. 1387.

(4) Jean Ferreras, Hist. générale d'Espagne, t. V, p. 479.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ainsi que le monde chrétien se trouva scindé en deux obédiences contraires. Celle d'Urbain était la plus étendue, celle de Clément la plus brillante, car la renommée de la France, la gloire de Charles V et les lumières de l'Université de Paris lui donnaient une grande prépondérance; et ce n'étaient pas seulement les nations qui étaient divisées entre elles sur le fait des deux papes : les citoyens dans les villes, les écoliers, dans les Universités ne l'étaient pas moins. Chaque prétendant avait là ses partisans et ses adversaires. Ceux-ci portaient le nom d'urbanistes, ceux-là de clémentins; et, comme les passions violentes marchent toujours à la suite d'étendards rivaux, de là, parmi les peuples, de déplorables discordes et de sanglantes collisions. Plus d'une fois on vit deux évêques de partis divers, et également indignes de l'épiscopat, se disputer la possession d'un même siége (1). Les urbanistes abhorraient les messes des clémentins; ceux-ci regardaient celles des urbanistes comme sacriléges, et il arriva fréquemment que leurs luttes firent cesser tout à fait le service divin (2).

Les deux pontifes donnaient eux-mêmes l'exemple de ces hostilités. Après l'élection de Fondi, le premier soin d'Urbain VI avait été d'excommunier son rival; Clément VII lui rendit amplement anathème pour anathème. Mais, comme ces moyens spirituels, employés avec un égal avantage par les deux concurrents, n'étaient guère propres à terminer la querelle, des deux côtés on courut aux armes. Urbain publia contre Clément une croisade dont les priviléges ne différaient pas de ceux des expéditions con-

(1) Radulph. de Rivo, Gesta pontif. Leod., t. III de Chapeauville, c. XIII, p. 40; c. XIV, p. 41; et c. XV, p. 47. — Herm. Corner. chr. p. 1133.

(2) Niem, de Schismate, l. I, c. XIX. — Jacobi Meyeri Annales Flandrenses, l. XIV, p. 210.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tre les infidèles (1); mais, avant que cet expédient eût fourni à Urbain des ressources suffisantes pour le rendre redoutable, Clément VII, qui avait à sa solde la compagnie des Bretons, se mit en devoir de pousser vigoureusement la guerre. Son projet était de s'emparer de Rome, et, s'il l'eût réalisé, nul doute qu'il ne se fût assuré un immense avantage sur son rival, réduit, dès lors, au triste rôle de fugitif. Sylvestre de Bude et Bernard de la Salle, accompagnés de Montjoie, neveu de Clément, s'avancèrent vers Rome. Comme ils arrivaient au pont Salaro, qui ouvre sur le château Saint-Ange, les Romains préposés à la garde de la porte, au lieu de les attendre, sortirent sur eux en désordre. Cette attaque précipitée ne réussit point, les Romains furent écrasés, perdirent huit cents hommes, et se replièrent en toute hâte dans la ville, où ils répandirent la terreur avec la nouvelle de leur défaite (2). Urbain VI était perdu si les Bretons, poursuivant leur victoire, ne se fussent pas contentés d'avoir conquis un champ de bataille; la ville, où personne ne songeait à la résistance, aurait été infailliblement prise; la fortune d'Urbain le sauva.

Les Romains se consolèrent de leur mécompte en exerçant une lâche et barbare persécution contre les Français, soit clercs, soit laïques, qui se trouvaient à Rome. Cette vengeance honteuse ajoutait aux malheurs de la guerre sans en accélérer le dénoûment. En même temps que les Bretons inquiétaient Rome d'un côté, Giovanni et Rinaldo des Orsini, frère du cardinal Jacopo Orsini, Jordano, leur parent, le comte Fondi, et le prefetto Francesco di Vico, tous dévoués à la cause de Clément, la pressaient de l'autre, portant le ravage jusqu'au pied de ses murailles,

(1) Raynald, ann. 1379, n° 29.

(2) Niem, de Schism., l. I, c. XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

enlevant les troupeaux et gâtant les récoltes; tandis que Pierre Rostaing, du haut du château-Saint-Ange, joignant ses efforts à ceux des condottieri, battait l'intérieur de la ville avec des bombardes dont les projectiles écrasaient les maisons et incendiaient les édifices publics (1).

L'effroi régnait parmi les habitants; Sylvestre de Bude vint encore l'augmenter par un fait d'armes des plus audacieux. Ayant su par ses espions que les notables de la cité devaient tenir un grand conseil au Capitole, il se mit aussitôt à la tête d'une troupe d'élite, et, chevauchant vers Rome par des routes secrètes, il y entre le soir par la porte San-Giovanni, et marche droit au Capitole. On s'y doutait si peu des projets de l'ennemi, que les notables, réunis sur la place, y délibéraient en plein air. Les Bretons arrivent tout à coup, avant que le plus léger bruit ait trahi leur présence, et, se précipitant l'épée nue au milieu de cette foule compacte et désarmée, frappent à droite et à gauche, et font un carnage effroyable. Sept bannerets, deux cents riches citoyens, une multitude de gens du peuple, restèrent sur la place. Encore une fois Rome était au pouvoir de Clément VII s'il y eût eu plus d'ensemble dans les opérations de ceux qui combattaient pour lui; mais, laissé à ses propres forces, Sylvestre de Bude dut profiter des ombres de la nuit pour se retirer, après avoir versé un sang inutile (2).

Les affaires d'Urbain semblaient désespérées; mais ce pontife ne s'abandonna pas lui-même; il prit à sa solde Jean Haukood, un autre condottiere nommé Alberic de Barbiano, chef de la compagnie dite de Saint-Georges, et se

(1) Niem, de Schism., l. I, c. XIV.
(2) Froissart, l. XI, c. XLIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

mit en devoir de faire tête à ses ennemis victorieux (1). D'autre part, les Romains, exaspérés par les ravages de l'armée clémentine, offrirent, pour la repousser, leur concours au pontife. Urbain se hâta de profiter de cette ardeur, et, faisant appeler le comte Alberic, il le bénit, et lui ordonna d'aller combattre. Ce général obéit avec joie. Le 28 avril 1379, il sort de la ville à la tête de sa compagnie et des milices romaines, et vient présenter la bataille aux clémentins. Le comte de Montjoie, chef des Bretons, accepte l'offre en bon chevalier français, et, des deux côtés, on se dispose au combat. Alberic partage ses troupes en deux corps, en donne un à Galeazzo Pepoli, son lieutenant, et prend le commandement de l'autre. A l'exemple de son adversaire, Montjoie divise aussi ses forces, mais il en fait trois corps, garde le premier, remet le second à Bernard de la Salle, et le troisième à Pierre de Sangra. Le choc fut terrible, comme on devait s'y attendre de la part de deux armées également aguerries et conduites par des chefs expérimentés. Mais les clémentins perdirent cinq mille hommes, et laissèrent Montjoie et Bernard de la Salle prisonniers. Alberic rentra triomphant dans Rome, où le peuple l'accueillit avec des transports de joie. Urbain, dont il venait d'affermir la tiare, le fit chevalier le même jour, ainsi que Galeazzo Pepoli (2). Ce succès décisif fut complété par la reddition immédiate du château Saint-Ange, que Pierre Rostaing, perdant l'espoir de le défendre plus longtemps, remit, par composition, aux mains du pape (3). Urbain, que ses ennemis avaient réduit à habiter Sainte-

(1) Froissart, l. II, c. LI. — Giornali Napolitani da Ettore Pignatelli, ap. Murat., t. XXI, p. 1039.

(2) Pandolphe Collenuccio, Hist. Napol., l. V, p. 222. — Istoria Padovana di d'Andrea Gattaro, Murat., t. XVII, p. 277.

(3) Niem, de Schism., l. I, c. XX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Marie-Majeure, rentra en possession du Vatican et de l'église de Saint-Pierre, où il se rendit nu-pieds, accompagné, dans ce touchant pèlerinage, par la population tout entière (1).

Habile à profiter de sa fortune, le comte Alberic ne s'arrêta pas à Rome; il en partit dès le 29, et se porta rapidement sur Anagni, dont il se rendit maître, et, en peu de jours, il eut restitué à l'obéissance d'Urbain toutes les places que possédait son rival dans l'État ecclésiastique (2). Dans le même temps, Jean Haukood défit Sylvestre de Bude et l'emmena prisonnier (3). Cette double victoire, qui anéantissait la puissance de Clément VII en Italie, détermina la défection de Jordano Orsini, qui revint au parti d'Urbain (4).

A la nouvelle de ces désastres, Clément VII, ne se croyant plus en sûreté à Fondi, transporta sa cour à Splonata, dans le diocèse de Gaëte; de là il envoya, en toute hâte, demander à la reine Jeanne un asile dans sa capitale, ce qui lui fut accordé; et, le 28 mai, il fit son entrée à Naples sous la protection d'une escorte qu'on avait fait partir à sa rencontre. La reine, le prince Othon de Brunswick, son époux, le reçurent dans le château de l'OEuf avec les plus grands honneurs. Le duc Robert d'Artois, la duchesse sa femme, les princesses Agnès et Marguerite, une multitude de dames et de chevaliers, assistèrent à cette réception. Tous baisèrent les pieds au pontife et le vénérèrent comme le chef légitime de l'Église. Mais le peuple de Naples ne partageait point les sympathies de ses souverains pour le rival d'Ur-

(1) Vita S. Catharinæ Senensis, c. XI, n° 344.
(2) Ist. Padov. di d'Andrea Gattaro, loc. cit.
(3) Froissart, l. XI, c. LI.
(4) Voir la Lettre encyclique d'Urbain VI, ap. Raynald, ann. 1379, n° 31.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

bain VI; il ne pouvait comprendre qu'on eût abandonné un pontife sorti de ses rangs pour suivre le parti d'un étranger. Pendant que tout s'empresse dans le château de l'OEuf autour de Clément VII, une émeute éclate dans la ville. Les cris de : « Vive le pape Urbain ! Mort à l'antipape Clé- « ment! » retentissent de toutes parts. L'archevêque Bernard de Cahors s'était déclaré pour Clément; on le chasse, on intronise à sa place Luigi Bozzutto, nommé par Urbain, et Clément, justement effrayé du tumulte soulevé par sa présence, se hâte de remonter sur les galères qui l'avaient amené, et de retourner à Fondi, d'où il fit voile vers la Provence (1).

Le 10 juin, après une navigation non exempte de dangers, Clément VII aborda à Marseille. Il ne s'arrêta point dans cette ville, et se dirigea sur-le-champ vers Avignon, où il fut accueilli avec une allégresse universelle et des honneurs extraordinaires par les six cardinaux que Grégoire XI y avait laissés et par tout le peuple (2). Clément VII retrouva dans Avignon une capitale, un palais, une puissance, des hommages, une cour de princes et de barons, en un mot, toutes les splendeurs qui avaient entouré le dernier pontife; il y retrouva aussi la confiance que les revers avaient un peu ébranlée, et lança contre son rival de nouveaux et inutiles anathèmes (3). Urbain, de son côté, ne restait point oisif; non content de signaler Clément à l'exécration des peuples, il s'efforçait d'armer contre sa cause leur zèle religieux. L'Angleterre

(1) Giornali Napol., p. 1040. — Bouche (t. II, l. IX) dit, d'après Collenuccio (p. 223), que Jeanne accompagna Clément. C'est une erreur. — Summonte, Hist. di Napoli, t. II, l. III, p. 456. — Murat., Annali d'Italia, ann. 1380. — Baluze, t. I, p. 493 et seq.

(2) Id., p. 495.

(3) Niem, de Schism., l. I, c. XII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

surtout était le foyer de cette propagande redoutable. On y recevait des brefs qui promettaient les avantages spirituels des guerres saintes à tous ceux qui prendraient les armes contre les clémentins ou qui contribueraient de leurs deniers à l'entretien des croisés. Dans ce but, Urbain accorda aux ducs et aux barons une décime sur les revenus des églises. C'était là sourdement pousser à la guerre contre la France, et nous devons présumer que de telles excitations ne furent point étrangères à la discorde qui recommença bientôt entre les deux pays (1).

En même temps qu'il poursuivait son concurrent au delà des monts, Urbain VI attaquait la reine Jeanne. C'était, à ses yeux, sur cette princesse que pesait la responsabilité du schisme ; c'était dans les États de Jeanne que Clément VII avait été élu, qu'il avait trouvé un refuge, une protection, et, quoique ce pontife eût repassé les monts, c'était encore au milieu des possessions de la reine qu'il résidait. Il y eut un moment où, pressée par l'émeute, Jeanne parut vouloir abandonner le parti de Clément ; Urbain le crut, s'en réjouit publiquement et espéra même qu'une ambassade solennelle viendrait confirmer cette heureuse disposition (2). Mais le changement de Jeanne, accompli sous l'empire de la menace, n'était point sincère, et il ne tarda pas de faire place à l'expression de nouvelles sympathies pour Clément VII. Déçu dans son attente, Urbain ne se rebuta pas ; il essaya de gagner Jeanne par l'influence de deux personnages dont l'Italie entière célébrait les vertus, sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine

(1) Jacobi Meyeri Annales Flandr., l. XIII, p. 193.

(2) Joanna... quæ ab pestilentissimis viris seducta per errorum tramitem ambulabat, abjurato errore... nos credit et tenet verum Jesu Christi vicarium... de die autem in diem ejusdem solemnes nuntios expectamus. (Epist. Urbani, ap. Raynald, ann. 1379, n° 31.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de Suède. De graves considérations s'opposèrent toutefois à ce que ces vertueuses filles entreprissent le voyage de Naples; mais la première écrivit à Jeanne plusieurs lettres éloquentes (1). Elles restèrent sans effet. Alors Urbain ne songea plus qu'à punir la rébellion de Jeanne en la privant de ses États. Pour justifier une pareille entreprise, le pape pouvait invoquer les droits que lui donnait la suzeraineté du Saint-Siége sur le royaume de Naples; il pouvait encore faire valoir le besoin d'affranchir le peuple napolitain d'un schisme que son souverain lui imposait malgré ses répugnances hautement manifestées. Ces raisons n'échappaient alors à personne; les uns les trouvaient légitimes, les autres au moins naturelles.

Afin de réaliser ses projets, le pontife romain s'adressa d'abord au roi de Hongrie; il lui représenta que l'heure était venue de recouvrer un royaume qui lui revenait à plus d'un titre, et de venger le meurtre de son frère. Louis ne se laissa point séduire par cette proposition; l'âge avait amorti dans son âme l'ardeur guerrière; il refusa prudemment d'entreprendre pour son propre compte une conquête qu'il n'aurait pas le temps d'affermir. Mais le vieux monarque avait deux filles à établir sur son trône, et l'ambition de Charles de Duras, son neveu, à contenter, et il entrevit dans la proposition d'Urbain un heureux moyen d'arriver à ce double but. En appelant son neveu à la conquête d'un royaume, il engageait l'ambition de celui-ci et délivrait ses filles d'un rival dangereux. La proposition fut donc acceptée pour Charles de Duras (2). D'ailleurs, ce prince, par sa naissance, n'était point étranger à la dynastie qui régnait à Naples; il y tenait même

(1) Vita Catharinæ Sennensis, l. II, c. 1, nº 335, et le recueil de ses Lettres.

(2) Murat., Annali d'Italia, ann. 1380.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

un rang assez rapproché du trône ; car il était le petit-fils de Jean de Duras, frère du roi Robert, aïeul de Jeanne (1).

Charles se trouvait alors dans la Marche Trévisane, où il commandait les troupes hongroises que Louis avait envoyées au secours du seigneur de Carrare contre les Vénitiens, dans la guerre de Chiozza (2). Urbain envoya un messager chargé de lui offrir la couronne de Naples. A cette ouverture inattendue, la joie de Charles fut extrême ; mais il ne pouvait donner aucune réponse avant d'avoir obtenu l'agrément du roi Louis. Cet obstacle n'en était plus un. Par une coïncidence qui avait été sans doute habilement ménagée entre la cour de Rome et celle de Hongrie, en même temps que Charles recevait le message du pape, il lui en arrivait un de la part de Louis, qui lui signifiait de retourner en Hongrie pour y rendre compte de sa conduite envers les alliés de ce monarque. Une telle coïncidence ne pouvait manquer de frapper l'esprit pénétrant du prince ; il la comprit, et, après avoir pris congé du seigneur de Carrare, il se mit en route pour la Hongrie, suivi de mille cavaliers ; il ne tarda pas à revenir non-seulement avec la permission, mais avec l'ordre exprès de se rendre aux vœux d'Urbain (3).

Ce pontife s'était déjà déclaré, et, le 21 avril 1380, dans une bulle solennelle, il avait proclamé Jeanne schismatique, hérétique, coupable de lèse-majesté, privée de tous ses domaines, avait délié ses sujets du serment de fidélité et prêché une croisade contre elle (4). A son retour, Charles trouva la querelle terminée entre Venise et la maison de Carrare. Le cardinal Agapito Colonna, légat d'Urbain,

(1) Bouche, Hist. de Provence, t. II, l. IX, p. 402.
(2) Ist. Padov. di d'Andrea Gattaro, p. 317.
(3) Id., p. 324.
(4) Raynald, ann. 1380, n° 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

avait réconcilié les deux puissances par un traité de paix conclu le 19 juin 1380 (1). Cette réconciliation, toute dans les intérêts du prétendant, lui permit de disposer, en faveur de son entreprise, des troupes hongroises qu'il avait sous ses ordres.

Quand ce prince, jusque-là obscur et pauvre, se présenta en conquérant sur le théâtre de l'Italie, il était dans la force de l'âge. Deux historiens contemporains l'ont peint avec les mêmes couleurs (2). Sa taille était médiocre, mais sa physionomie belle, attrayante ; ses manières n'avaient point la rudesse de l'homme qui habite les camps ; sa parole était douce, flatteuse, persuasive ; mais sous ces dehors séduisants il cachait une dissimulation profonde, un cœur impitoyable et cette politique immorale qui va par toutes les voies. Rien n'était sacré pour lui : il déniait le lendemain ce qu'il avait promis la veille, et le serment le plus solennel n'était qu'un moyen plus sûr d'endormir ceux qu'il voulait perdre.

Tout étant prêt pour son expédition, Charles détacha en Toscane Gianotto de Salerne, un de ses généraux, avec un corps de Hongrois. Celui-ci, chemin faisant, prit à la solde de son maître la compagnie du comte Alberic de Barbiano, celle d'un Allemand nommé Ferembach, qui grossirent ses troupes de quatre cents hommes d'armes. Puis, traversant les Apennins, il entra sur le territoire de Sienne, qu'il frappa de lourdes contributions. Il en tira également de Lucques et de Pise, qui se trouvèrent heureuses d'éviter le pillage à ce prix (3).

Charles partit lui-même de Vérone au mois d'août,

(1) Ist. Padov., p. 374.

(2) Niem, l. I, c. XLIX. — Cron. di Pierò Minerbeti, ap. Tartini, Rerum italicarum Scriptores, t. II, ann. 1385.

(3) Pandolp. Collenuccio, l. V, p. 224.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

suivi de neuf mille Hongrois, et se mit en devoir de seconder les opérations de son lieutenant. Avec ces neuf mille hommes et ceux que Gianotto avait déjà réunis, Duras se trouvait plus de forces qu'il ne lui en fallait pour conquérir un royaume où tout génie militaire était éteint, et où, dans le gouvernement comme dans le peuple, il n'y avait que faiblesse. Charles prit sa route par le Bolonais, que ses Hongrois traitèrent en pays ennemi. Son intention était de filer de là par la Romagne et de se rendre à Rome (1). Mais, parvenu à Rimini, les bannis de Florence l'engagèrent à changer son itinéraire et à faire une pointe en Toscane, représentant qu'il lui serait plus facile de tirer de cette province de riches contributions. Duras écouta cet avis et se porta tout d'un trait sur Arezzo par Aggubbio et Citta di Castello. Il arriva à Arezzo au milieu de septembre. Le tumulte des factions y régnait. Charles y saisit le pouvoir, fit battre monnaie, et de là se dirigea sur Sienne, à laquelle il arracha encore un subside de 2,000 florins, et menaça Florence. A l'approche du danger, cette république s'était hâtée de confier sa fortune aux mains de l'intrépide Haukood. Ce condottiere avait bien assez de soldats sous ses ordres pour rejeter loin du territoire florentin le concurrent de Jeanne; mais l'intention de Charles n'était pas de combattre; il ne voulait qu'exploiter la terreur qu'il inspirait, et il y réussit. Des ambassadeurs vinrent bientôt lui apprendre que la république était disposée à traiter et recevrait avec plaisir un envoyé de Charles. Tout s'arrangea; on convint que Florence garderait, dans la lutte qui allait s'engager, la plus stricte neutralité, et, de plus, compterait 40,000 florins en trois termes, 20,000 sur-le-champ, 10,000 au bout d'un mois et

(1) Pandolp. Collenuccio, p. 225.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

10,000 deux mois après. De son côté, Duras s'engagea à respecter le territoire de la république, celui de ses alliés, à n'occuper aucune place forte en Toscane et à ne prêter aucun secours aux bannis (1).

Après cette heureuse convention, Charles leva son camp et revint à Arezzo, où il séjourna un mois. Puis, laissant dans cette ville l'évêque de Waradin pour y commander en son absence, il se mit en mouvement pour Rome. Des honneurs extraordinaires l'y attendaient; Urbain VI le couronna solennellement roi de Sicile et de Jérusalem, l'investit de la dignité de sénateur, et, pour ajouter aux subsides nécessaires aux frais de l'expédition, le pontife dépouilla les églises, les autels, vendit les croix, les images des saints, jusqu'aux vases sacrés, et recueillit par cette déplorable aliénation une somme de 80,000 florins, dont il grossit le trésor de son protégé (2). En retour de tant de dévouement, Duras promit à Urbain, dans un traité, de se reconnaître feudataire du Saint-Siége, de lui jurer obéissance et fidélité, et, aussitôt la conquête de Naples achevée, de conférer le titre de duc de Duras à Francesco Butyllo, neveu du pontife, avec l'investiture des principautés de Capoue et d'Amalfi (3), se réservant sans doute d'interpréter plus tard le texte de ces promesses selon les intérêts de sa politique.

Cependant, Jeanne n'avait pas attendu que l'orage formé au Vatican touchât aux frontières de son royaume pour aviser aux moyens d'y faire tête. Dépourvue d'héritier direct, elle jeta les yeux sur la royale maison de France pour chercher un rival aux prétentions de la maison de

(1) Pandolp. Collenuccio, loc. cit.

(2) Niem, de Schism., l. I, c. XXII.

(3) Ist. Padov., p. 375. — Summonte, Hist. di Napoli, t. II, l. III, p. 462.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Hongrie, et, par un testament daté du château de l'OEuf, le 29 juin 1380, elle adopta pour fils Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V, l'investit de tous ses domaines, tant en Italie qu'en Sicile et en France, et l'invita, par des messages répétés, à venir prendre possession de son royaume (1). Dans une bulle datée des calendes d'août de la même année, Clément VII confirma cette donation, tant en vertu du droit de suzeraineté dont jouissait le Saint-Siége sur la Sicile et Naples qu'en vertu de sa haute suprématie sur l'Empire, dont les comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont étaient des fiefs mouvants (2). Après cet acte important, qui faisait de sa cause celle de la France, Jeanne annonça à ses sujets la prochaine arrivée de Charles de Duras; puis, réunissant au château de l'OEuf les principaux habitants de Naples, elle sollicita, les larmes aux yeux, leur dévouement et leur concours pour repousser l'ennemi commun. Othon de Brunswick, son époux, prit le commandement des milices du royaume (3).

Ces dispositions, qu'il aurait dû prévenir, Charles les laissa s'organiser tranquillement. Immobile à Rome, il semblait oublier dans le sein des faveurs pontificales qu'il avait un royaume à conquérir avant d'être roi. Le printemps de l'année 1381 l'avertit seul qu'il était temps de s'ébranler, et il partit enfin, emmenant avec lui le cardinal de Sangro, légat apostolique; Francesco Butyllo, neveu d'Urbain; le duc d'Andre, messire Carluccio de Moncatto, messire Robert de Nola, messire Jacopo Gaetano, messire

(1) Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, Paris, 1839, in-4°, t. I, l. II, p. 120. — Voir le Testament de Jeanne, aux annotations de l'Histoire de Charles VI, par Jean Juvénal des Ursins, in-fol., édit. royale, p. 542.

(2) Le même, p. 543.

(3) Giornali Napolit., p. 1041. — Summonte, t. II, l. III, p. 462.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Carretto de Lionessa, Luise Jesualdo, Luise de Capoue, Jacopo de la Candida, Giannotto Protojodice, Palamèdes Bozzuto, Angelo Pignatello, le comte Alberic de Barbiano, Marsile de Larrare, Barthélemy de Sanseverino, Nofrio Pesce et Cola de Mortone. Il prit sa route par la terre de Labour. Othon de Brunswick l'attendait campé à San-Germano. Othon était brave de sa personne et avait autour de lui de vaillants chevaliers, tels que Balthazar de Brunswick, Robert d'Artois, le marquis de Montferrat, Bernard de la Salle, messire Angelino, messire Cola Maccarone de Capra, messire Jacopo Zurlo. Mais le reste de l'armée ne répondait ni pour le nombre ni pour la valeur à la renommée de ces chefs. Ayant donc appris que Duras amenait avec lui des troupes nombreuses et aguerries, il ne crut pas prudent d'engager une lutte avec elles dans la position de San-Germano et se replia sur Arienzo. Le résultat de ce mouvement rétrograde fut la défection de Jacopo Standardo, seigneur d'Arienzo, qui abandonna Othon et vint trouver Charles à Aversa. Grand nombre de chevaliers et de barons imitèrent l'exemple de Standardo. Cet heureux début exalta le courage de Charles, qui vint assaillir Othon à Arienzo, le 28 juin, et le contraignit à reculer encore avec perte de vingt chevaux et de beaucoup de bagage. Poursuivant sa fortune, il se porta sur Nola, qui lui ouvrit ses portes et où il se reposa six jours. Il vint ensuite à Marigliano et de là marcha sur Mataloni. Le 1er juillet il arriva dans cette ville et se présenta au pont di Carbonara. Cette fois il trouva Othon campé devant lui et disposé à le combattre. Les deux armées étaient si rapprochées, que d'un camp on voyait aisément ce qui se passait dans l'autre (1).

(1) Giornali Napolit., p. 1042. — Summonte, t. II, l. III, p. 462.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

On resta ainsi plusieurs heures en présence. Tous s'attendaient à une bataille. Charles de Duras se montrait à cheval sur le pont, et, comme un assez grand nombre d'habitants sortaient de Naples et apportaient des rafraîchissements aux soldats, il leur criait lui-même de rentrer, de peur qu'ils ne fussent pris dans la mêlée, et les engageait à prier pour le succès de ses armes. Mais, par un bonheur que ce prince était loin d'espérer, il n'eut pas besoin de tirer l'épée. La plus grande division régnait dans l'intérieur de la ville. Les uns voulaient la reine Jeanne, les autres le pape Urbain, ceux-là Charles de Duras. Ces derniers formaient le parti le plus nombreux et le plus actif. Tous s'agitaient sur la place del Mercato. Stefano Ganga, régent de la vicairie, envoyé par la reine à la tête d'un corps de cavalerie, faisait de vains efforts pour dissiper ce tumultueux conseil. A chaque instant des citoyens escaladaient les murs et allaient grossir les rangs des Hongrois. Charles, instruit par eux de ce qui se passait dans Naples et voyant qu'Othon ne l'attaquait point, fit avancer vers la ville Palamèdes Bozzuto et messire Marruccio Ajosa avec un corps de gens d'armes. Les deux chefs se présentèrent d'abord à la porte del Mercato, et, la trouvant fermée, ils allèrent à la porte Conciaria, qui, baignée par les flots de la mer, était pour cela même négligemment gardée; ils la forcèrent sans peine, et, pénétrant par là dans le Mercato, ils se mirent à crier : « Vive le roi Charles (1) ! » Les habitants répondent à ce cri. Stefano Ganga, jugeant tout perdu, évacue le Mercato en toute hâte et se retire dans la citadelle. Bozzuto et Marruccio, voyant qu'on ne leur oppose aucune résistance, courent à la porte qui donnait sur le camp de Charles.

(1) Giornali Napolit., p. 1042.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

l'ouvrent et appellent dans la ville toute son armée. Othon, qui s'était tenu dans la plus inconcevable inaction pendant que ces mouvements s'accomplissaient, se précipita alors d'indignation vers le pont sur lequel défilait encore l'arrière-garde de Charles, commandée par Cola de Mortone, lui tua cinq cents hommes et se retira à Aversa par Savignano (1).

Charles investit sur-le-champ le château de l'OEuf, où s'étaient renfermés la reine, la princesse Agnès de Duras, le cardinal Leonardo de Giffoni, légat de Clément VII, le régent de la vicairie Stefano Ganga et André de Pento. Le château, mal pourvu de vivres, plus mal défendu encore, ne pouvait tenir longtemps contre les efforts de l'armée hongroise. Après un mois de blocus, Jeanne ne vit d'autre moyen de salut pour elle que de conclure une trêve portant que, si au bout de quatre jours Othon ne venait point à son secours, elle se rendrait. Cette trêve avait été signée le 20 août; le 24 on vit Othon accourir par la route de Pie-de-Grotta et prendre position à Sant-Eramo. Tout montrait qu'il était décidé à tenter la fortune des armes. Il partagea son armée en trois corps, se mit à la tête du premier, donna le second à Balthazar de Brunswick, son frère, et le troisième à Robert d'Artois. De son côté, Charles accepta la bataille. Le choc fut rude et la victoire longtemps disputée. Peut-être se serait-elle déclarée pour Othon si ce général n'eût tout compromis par sa témérité. Au milieu de la mêlée, on le vit tout à coup pousser son cheval vers l'endroit où brillait l'étendard de Charles, afin de l'enlever. Il ne fut point suivi, et, enveloppé par les plus vaillants des chevaliers hongrois, il resta prisonnier. Ce malheur fut le signal de la déroute des Napolitains. Baltha-

(1) Giornali Napolit., p. 1043. — Summonte, t. II, l. III, p. 463 et 464.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

zar de Brunswick, Robert d'Artois, Jacopo Zurlo, Cola Maccarone, se sauvèrent au château de Sant-Eramo, et la reine, dont ce revers anéantissait les espérances, se rendit à Charles. Le reste du royaume suivit l'exemple de Jeanne (1).

Le jour même où Jeanne avait signé sa captivité, Duras, accompagné de Sanseverino, alla lui rendre visite au château de l'OEuf. L'entrevue de la reine et du prince eut lieu dans le jardin de la forteresse. Après les premières salutations : « Jusque-là, dit la reine à Charles, je vous ai « traité comme mon fils; mais, puisqu'il a plu à la Pro- « vidence de changer les rôles, je vous reconnais dès « aujourd'hui pour mon seigneur et vous recommande « mon époux. » A ces paroles, Duras, s'enveloppant dans sa dissimulation, se confond en hommages et dit à son tour : « Princesse, jusque-là je vous ai aimée comme une « mère; je compte bien vous témoigner à l'avenir le « même amour. Quant à votre époux, bannissez toute in- « quiétude sur son sort. » Un historien dit qu'il ajouta : « Je veux que vous habitiez ce château, non comme pri- « sonnière, mais comme maîtresse; que rien ne soit « changé à vos habitudes de reine. » Et, quelques jours seulement après cette entrevue. une garde sûre emmenait la royale captive au château de Muro, dans la Basilicate, tandis qu'Othon de Brunswick était conduit à celui d'Altamura, dans la Terre de Bari. Charles écrivit ensuite au roi de Hongrie pour lui demander le sort qu'il fallait réserver à Jeanne, et l'on dit que la réponse du vieux monarque fut une sentence de mort. Mais Duras était assez barbare lui-même, il avait dans Jeanne un assez grand em-

(1) Giornali Napolit., p. 1043 et 1044.—Summonte, t. II, l. III, p. 464 et 465.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

barras politique, pour décider seul un crime si atroce (1).

Le 22 mai 1382, au moment où l'infortunée reine faisait sa prière à genoux dans la chapelle du château, quatre sicaires hongrois entrèrent brusquement et lui présentèrent un vase rempli d'une liqueur funeste : « Buvez, « dirent-ils, ce que nous vous offrons. » Jeanne refusa de boire. Alors les meurtriers mettant la main sur leurs glaives : « Choisissez, ou le fer ou le poison. » Jeanne, voyant qu'elle était condamnée, opta pour le genre de mort qui lui parut le moins effrayant, et, après s'être confessée, elle vida la coupe fatale. Mais, comme le poison n'agissait pas assez promptement au gré des meurtriers et que Jeanne languissait dans les convulsions de l'agonie, ceux-ci lui passèrent une serviette autour du cou, et, la tordant par derrière au moyen d'un bâton, accélérèrent son trépas (2).

Ainsi finit, après un règne de trente-huit ans, la petite-fille du sage roi Robert. Princesse d'un génie médiocre et d'un caractère égal à son génie, sa beauté, ses galanteries, ses malheurs, ont fait toute sa célébrité; car elle n'a laissé aucun de ces souvenirs de gloire qui rachètent les erreurs et font pardonner les faiblesses. Sa réputation fut équivoque dans le siècle où elle vécut, et l'on ne sait point encore aujourd'hui si sa fin tragique n'a pas été le juste châtiment d'un grand crime.

(1) Pandolp. Collenuccio, l. V, p. 226. — Summonte, t. II, l. III, p. 465 et 466.

(2) Cron. di Piero Minerbeti, ap. Tartini, ann. 1385, c. xviii. — Niem, de Schism., l. I, c. xxv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

LIVRE QUATORZIÈME.

GRAND SCHISME.

SOMMAIRE.

Clément VII détermine Louis d'Anjou à tenter une expédition en Italie. — Préparatifs du prince. — Il se rend à Avignon. — Son départ pour l'Italie. — Ses premiers succès dans l'Abruzze. — Ses malheurs. — Sa mort. — Démêlés d'Urbain VI avec Charles de Duras. — Le pontife fait le voyage de Naples. — Perfidie de Charles. — Francesco Butyllo, neveu d'Urbain. — Accommodement entre le pontife et Charles. — Urbain se retire au château de Nocera. — Nouveau démêlé entre le pape et la cour de Naples. — Le cardinal de Rieti. — Complot dans la cour romaine contre Urbain VI. — Il est découvert. — Procédures contre six cardinaux. — Excommunication du roi de Naples. — Urbain VI assiégé dans Nocera. — Il est délivré par Raymond de Nola et Thomas San Severino. — Il se réfugie à Gênes. — Sa sévérité envers les six cardinaux. — Défection des cardinaux de Prato et de Petramala. — Gian Galeazzo. — Charles de Duras se rend en Hongrie pour y prendre possession de la couronne. — Il y est assassiné. — Le parti angevin se rend maître de Naples. — Urbain VI vient résider à Pérouse. — Erreurs de Jean de Monçon. — Il est condamné, à Avignon, par Clément VII. — Commencements de Pierre d'Ailly. — Vie angélique du bienheureux cardinal Pierre de Luxembourg. — Clément VII propose un concile général, Urbain VI le refuse. — Ce dernier songe à la conquête du royaume de Naples. — Il retourne à Rome. — Sa mort. — Le roi Charles VI à Avignon. — Élection de Pietro Thomacelli à Rome. — Ses commencements. — Il prend le nom de Boniface IX. — Il favorise le fils de Charles de Duras, Ladislas. — Les Angevins perdent Naples. — Succès de Boniface IX contre les ennemis de l'Église romaine. — Il triomphe des factions à Rome. — Triste situation de l'Église pendant le schisme dans l'une et l'autre obédience. — Réclamation de l'Université de Paris contre la prolongation du schisme. — Mission de deux chartreux d'Asti en France. — Ils sont arrêtés à Avignon. — Message de l'Université de Paris au roi. — Rapport de Nicolas de Clémengis. — Le cardinal Pierre de Luna

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

à Paris. — L'Université propose plusieurs voies pour terminer le schisme. — On députe à Avignon pour en faire agréer une à Clément VII. — Trouble de ce pontife. — Sa mort.

Au moment où Jeanne succombait victime d'un odieux attentat, une formidable expédition s'organisait de l'autre côté des Alpes contre son meurtrier. Louis, duc d'Anjou, répondant aux vœux de sa mère adoptive, se disposait à la venger et à recouvrer son héritage. D'abord, la nouvelle de la marche de Charles avait suivi de si près les lettres d'adoption envoyées par la reine, que Louis, bien que ses nouveaux titres eussent reçu l'approbation du roi de France, s'était décidé à attendre les événements avant de passer en Italie. Plus tard, la facilité avec laquelle Duraş était devenu maître de Naples l'effraya. Il fallait une grande expédition pour déposséder le prince hongrois, et il se demandait quel gage de succès pourrait offrir une expédition contre un rival qui avait réussi bien moins par la puissance des armes que par la force de sa popularité. D'ailleurs il était sans subside; la France, son unique ressource pour l'argent et les soldats, se relevait à peine de la faiblesse et de la pauvreté où l'Angleterre l'avait réduite, et il n'osait faire un appel à sa générosité. Ajournant donc à des circonstances plus favorables son passage en Italie, il s'était résolu, de l'avis de son conseil, à envoyer momentanément à ses partisans quelques secours en hommes et en argent. Cette résolution avait été déclarée au conseil du roi.

Mais Clément VII, qui fondait sur une grande expédition française en Italie l'espérance de l'extinction du schisme, réussit, par des excitations répétées, à relever le courage du duc et à lui faire résoudre l'entreprise qu'il désirait (1). Il n'épargna rien pour concourir aux moyens

(1) Voir le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. II, c. VI, p. 123. — Le pape Clément... escrivit au roy duc Louys qu'il pensast de se mettre sus, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de l'exécuter avec éclat et puissance. Nous avons un traité, signé par les cardinaux d'Albano, de Limoges, de Mende, de Viviers, d'Embrun, de Cuzence, d'Autun, de Saint-Eustache et de Saint-Ange, dans lequel le pontife avignonais accordait au prince les décimes les plus larges sur les revenus ecclésiastiques, tant en Languedoc qu'en Languedoui, le droit d'imposer tous les subsides, toutes les procurations possibles, tous les moyens en un mot de ruiner la France; lui accordait de plus en fief la cité de Bénévent, ainsi qu'Ancône et autres lieux faisant partie du royaume d'Italie. (Voir aux *Pièces justificatives*, n° 4.) Le royaume d'Italie, dont il est question dans ce traité, embrassait, comme nous l'apprend une bulle du même pape, sous le nom de royaume de l'Adriatique, la totalité des États romains, à la réserve seule de Rome, de sa campagne, du Patrimoine et de la Sabine (1). C'est ainsi que Clément VII, après avoir livré la France à la cupidité du prince, sacrifiait à l'ambition du même prince l'indépendance de l'Église romaine. Heureusement la Providence ne permit pas que cette funeste cession fût réalisée.

Grâce à la libéralité du pontife et à la facilité de puiser dans le trésor de l'État, que lui procurait la régence du royaume pendant la minorité du roi Charles VI, le duc d'Anjou recueillit des sommes immenses, avec lesquelles il enrôla sous sa bannière une armée que les calculs les plus modérés font monter à trente mille chevaux. Il quitta Paris au commencement de l'année 1382. Sa marche jusqu'à Avignon ressembla à un continuel triomphe. L'armée qui le suivait ne se distinguait pas seulement par le nombre de ses soldats, elle était encore la

de venger la mort de ladite Jeanne, sa mère par adoption. (Jean Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI, édit. royale, p. 6.)

(1) Murat., Annali d'Italia, ann. 1382.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

plus riche et la plus vaillante que la France eût vue depuis longtemps. Les équipages qui la précédaient et la suivaient étaient bien plus des trésors que des équipages. Tous les princes du sang, la cour tout entière, accompagnèrent le duc jusqu'à Saint-Denis. Là, après avoir prié devant les corps des saints qui reposaient dans la vieille basilique, il dit adieu à la France. Des honneurs extraordinaires l'attendaient à Avignon, où il fit son entrée le 22 février (1). Tous les officiers du sacré-palais, douze cardinaux, vinrent le recevoir aux portes de la ville et le conduisirent à l'audience du pape. Clément était sur son trône. Il se leva incontinent à l'aspect du prince, le reçut dans ses bras pour lui donner le baiser de paix, et le combla de caresses, que les seigneurs de sa suite partagèrent largement. Il voulut que Louis fût logé, avec tous les siens, dans les environs du palais apostolique, l'admit à visiter les appartements les plus retirés du palais, ceux où ne pénétraient que les confidents les plus intimes, et mit à sa disposition tous ses trésors. De son côté, Louis jura foi et hommage au pape, après quoi il reçut solennellement la couronne de Sicile, de Naples et de Jérusalem, avec le titre de capitaine de l'Église romaine. Toute la ville d'Avignon était émue et manifestait ses sympathies pour l'entreprise du duc par des processions que le pape se faisait honneur de suivre à pied. Aussitôt après la cérémonie de son couronnement, Louis fit frapper, pour la solde de ses hommes d'armes, une monnaie d'or sur laquelle étaient gravés ses nouveaux titres; puis il prit les emblèmes de la royauté sous lesquels il se fit saluer par ses soldats (2).

(1) Extrait du Journal de l'évêque de Chartres, dans Le Laboureur, p. 64.

(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. III, c. VIII, p. 159 et suiv. — Extrait du Journal de l'évêque de Chartres, p. 67.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

Mais, pendant que la cour pontificale et la cité d'Avignon entouraient d'adulations le nouveau monarque, les États de Provence, soit que le parti de Charles de Duras y dominât, soit que la personne de Louis y inspirât d'invincibles répugnances, les États de Provence refusaient de reconnaître son autorité. La ville d'Aix se montra sur ce point non-seulement plus obstinée, mais encore plus entreprenante que les autres. Il fallut se résoudre à la réduire par la force, après d'inutiles sommations (1).

L'armée royale, débouchant par la Camargue, Arles, Tarascon et Saint-Rémy, vint s'établir dans le territoire de la ville rebelle, où elle commit des ravages tels, que le pays, pour éviter une ruine complète, dut songer à la soumission. Les Provençaux, devenus plus défiants par les vengeances de Louis, déployèrent alors une énergie de résistance qui rebuta ce prince. Après avoir soumis quelques châteaux, voyant qu'il y aurait autant de traités à faire que de places à attaquer, et ne voulant pas retarder inutilement son voyage, il prit le parti de dissimuler et de laisser les choses dans la meilleure apparence possible (2). Naples, alors, occupait seule sa pensée.

Le 31 mai il quitta la cité d'Avignon, après avoir reçu une dernière fois la bénédiction pontificale, et se mit en route pour l'Italie. Sur ses pas marchaient le comte de Savoie, Amé VI, auquel Louis avait inféodé le Piémont, les villes et châteaux d'Asti, d'Astois, d'Albe, de Mondovi, de Tortone, de Cony et de Queiras (3); le comte de Genève, frère de Clément VII;

(1) Extrait du Journal de l'évêque de Chartres, p. 66.

(2) C'est ce que veut probablement dire Jean Juvénal des Ursins quand il écrit que : Finalement, les Provençaux se mirent en l'obeyssance du roy Louys. (P. 22.) — Le Religieux de Saint-Denys, l. III, c. VIII, p. 162 et 164. — Journal de l'évêque de Chartres, p. 66.

(3) Guichenon, Hist. de la royale maison de Savoie, t. IV, p. 214.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

le comte de Potentiane; monseigneur de Marlos; monseigneur de Montjoie; Henri de Bretagne; Raymond des Baux, et grand nombre de gentilshommes qui voulaient courir la fortune de Louis, et espéraient, comme lui, accroître leur puissance et la renommée de leur nom. Jamais départ ne fut plus brillant et ne fit naître plus d'espérances. On aimait à se flatter que les lis allaient étendre cette fois plus loin que jamais le parfum de leur gloire (1). Des astrologues, se précipitant dans le champ de l'avenir, annonçaient, sur la foi du présent, des triomphes qu'ils élevaient à la hauteur de leurs pensées, et de frivoles poëtes composaient en vers dorés des récits fabuleux à la louange de la France (2).

L'armée angevine prit le chemin du Dauphiné et du Piémont. Quant à Louis, il passa par la Savoie pour rallier le contingent du comte Amé, qui se composait de quinze cents chevaliers et écuyers de nom et d'armes (3). Il rejoignit ensuite le gros de ses troupes, qui, après avoir forcé quelques passages que les montagnards des Alpes osèrent leur disputer, se répandirent comme un torrent dans les plaines de la Lombardie (4). L'astucieux Bernabos, qui régnait à Milan, soit qu'il eût à cœur de faire sa cour à la France, soit plutôt qu'il voulût subir de bonne grâce le joug de la nécessité, Bernabos accueillit le conquérant avec splendeur et courtoisie, l'entoura de témoignages d'amitié, maria une de ses filles à l'un des fils du prince, et lui fit présent de 40,000 florins pour l'aider dans son expédition (5).

(1) Ad spem erigebantur Francigene quod per eum liliorum odor gratissimus longius et gloriosius solito spargeretur. (Le Religieux de Saint-Denys, l. III, c. VIII, p. 164.)

(2) Id., loc. cit. — Jean Juvénal, p. 22.

(3) Guichenon, t. I, p. 416.

(4) Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. III, c. VIII, p. 166.

(5) Murat., Annali d'Italia, ann. 1382.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

De Milan, Louis se dirigea vers la Romagne, traversa la Marche d'Ancône, côtoyant l'Adriatique, comme s'il eût cherché à éviter Rome, qui aurait dû être, ce semble, son premier but. Mais, sans doute qu'avant d'entreprendre les affaires de Clément VII, il avait hâte de terminer les siennes. Comme si Louis eût voulu assaillir son ennemi par mer et par terre, le 22 juin, vingt-deux galères provençales, portant le pavillon angevin, se montrèrent en vue de Naples ; elles cinglèrent ensuite vers Castellamare, où elles mirent à terre bon nombre de soldats, qui commencèrent à ravager le pays. Un corps de troupes sorti de Naples les força à se rembarquer après un engagement très-vif. Il y eut encore une escarmouche à Ischia ; puis les galères firent voile dans la direction de la Provence; elles s'étaient contentées de renforcer les garnisons des places qui tenaient pour le duc d'Anjou (1), et on ne les revit plus.

Pendant ce temps-là, le prince arrivait sur la frontière de l'Abruzze. Sa marche avait été aussi rapide qu'on pouvait l'attendre d'une armée si nombreuse et embarrassée par un attirail si considérable. Parti d'Avignon le 31 mai, il fit son entrée à Aquila le 15 juillet. Cette place, la clef du pays de ce côté, lui fut livrée sans coup férir par son seigneur, Ramondaccio Caldora. De là, il se dirigea vers la Terre de Labour, s'empara de Nola, et, le 8 octobre, vint camper à Mattaloni, presque sous les murs de Naples.

Jusque-là, les Français n'avaient trouvé aucune résistance. Presque tous les barons du pays étaient venus d'eux-mêmes faire leur soumission. Louis n'avait eu d'autre peine que celle de recevoir les hommages de Thomas de Sanseverino, de son fils, grand connétable du royaume, des comtes de Tricarico, de Matera, de Caserta, de Cersito, de

(1) Giornali Napolitani, p. 1046.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Sainte-Agathe, d'Altavilla, de Saint-Ange, de Guillaume de Lionnessa, de Rinaldo des Orsini, du connétable d'Aversa et d'un grand nombre de chevaliers napolitains (1). Cette formidable expédition ressemblait à une promenade militaire, et le sort de Naples paraissait devoir encore une fois se décider sans combat. Mais Charles de Duras était un autre adversaire que la faible Jeanne. Après avoir observé son ennemi, il vit qu'il ne pouvait rien opposer aux masses de Louis, et prit le seul parti que lui conseillait sa position, celui d'abandonner la campagne, de détruire tout ce qui pouvait servir de subsistance, de distribuer ses troupes dans les places fortes, et d'attendre, à l'abri de leurs murailles, que les chaleurs de l'été et la disette lui servissent d'auxiliaires (2). La conduite de Louis en était elle-même un puissant. On se demande en effet pourquoi ce prince attaqua le royaume par l'Abruzze et non par la Terre de Labour, lui qui était maître de la Méditerranée par sa flotte; comment il ne combina aucune de ses opérations avec celles de cette flotte. On se demande encore comment, parvenu le 15 juillet à Aquila, il mit trois mois pour arriver jusqu'à Mattaloni, lorsqu'il aurait pu faire le trajet en huit jours, et comment, dans cette dernière position, d'où il menaçait Naples, il se tint presque dans l'inaction, ne s'occupant de signaler la présence de sa formidable armée par aucune entreprise importante. Louis d'Anjou, brave comme chevalier, était nul comme général. Ses opérations manquaient de suite, parce que ses desseins manquaient de plan.

Charles de Duras sut habilement profiter des tâtonnements de son adversaire pour organiser ses moyens de

(1) Giornali Napolit., loc. cit.

(2) Jean Juvénal, p. 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

résistance. Le comte Alberic de Barbiano était déjà à sa solde ; il lui adjoignit, le 22 octobre, Jean Haukood avec sa compagnie, forte de deux mille deux cents cavaliers, ce qui porta la somme de ses troupes à quatorze mille chevaux. Avec cette armée, trop faible encore pour se mesurer avec celle de Louis, mais trop nombreuse pour être tout entière renfermée, Charles se mit à harceler l'ennemi, enlevant les fourrageurs, interceptant les communications et surtout dévastant le pays.

L'effet de cette tactique fut d'amener promptement la famine dans le camp français. Bientôt Louis ne put plus tenir à Mattaloni. Il se retira à Montesarchio par les terres du comte de Lionnessa. Là commencèrent les malheurs de l'armée angevine. Ils devinrent affreux. Dans la retraite seule de Mattaloni à Montesarchio, le froid, les mauvais logements et les attaques de l'ennemi enlevèrent rois mille cinq cents chevaux (1). Louis, au désespoir de perdre ses soldats sans tirer l'épée, envoya proposer à Charles de vider leur querelle par un combat de dix contre dix. Mais Duras était trop habile et trop bien conseillé pour exposer sa couronne aux hasards d'un combat singulier quand la fortune se déclarait pour lui. Un autre ennemi, non moins redoutable que la disette, se joignit encore à elle pour décimer les Angevins : la contagion se mit dans leurs rangs. Le comte de Savoie y succomba le 22 mars 1383, à Campo-Basso. Ce fut une perte irréparable. Pendant le reste de l'année, la guerre continua molle, insignifiante, comme elle avait commencé. Louis fit quelques progrès, repoussa quelques escarmouches ; mais des succès qui n'avaient rien de décisif usaient ses forces autant que les revers. Déjà, au mois de juillet, elles étaient infé-

(1) Giornali Napolit., p. 1047.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

rieures à celles de Charles. Et pourtant, huit mois après, le 12 mars 1384, à Barlette, ce dernier ne crut pas son rival assez affaibli pour oser lui livrer bataille (1).

Ainsi, cette poignée de braves n'eut pas la consolation de vendre chèrement sa vie. La famine et la contagion achevèrent seules ce qu'elles avaient commencé. Consumé de chagrins, le duc d'Anjou mourut le 30 septembre 1384, à Bari, et ce qui restait encore de sa gigantesque armée se dissipa (2). Cependant, au moment où ce prince rendait son âme à Dieu, Enguerrand, sire de Coucy, accouru de France à son aide avec un renfort de quinze mille hommes, traversait la Toscane, qu'il ne traitait ni plus ni moins qu'en pays conquis, et se rendait maître d'Arezzo. Enguerrand aurait pu changer la face de la guerre, mais il était écrit que tout devait se tourner contre l'entreprise angevine. La nouvelle de la mort de Louis arrêta la marche d'Enguerrand, qui vendit aux Siennois Arezzo, pour la somme de 20,000 florins, et reprit le chemin des Alpes (3). Ainsi se termina cette expédition qui avait fait trembler l'Italie. La politique de Duras, bien plus que son courage, en triompha.

Il était temps, pour lui, d'être affranchi des craintes qu'elle lui inspirait, car ce prince avait alors, avec le pape Urbain, une querelle qui aurait pu en compliquer étrangement les embarras. Il faut ici se rappeler qu'en recevant à Rome l'investiture du royaume des Deux-Siciles, Charles s'était engagé à donner à Francesco Butyllo, neveu d'Ur-

(1) Giornali Napolit., p. 1050. — Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. V, c. VI, p. 336.

(2) Et, au regard de ces gens, tant nobles que vilains, ils s'en retournèrent à grande peine à pied, ayant chascun un baston en leur main, et estoit grand' pitié de les voir. (Jean Juvénal des Ursins, p. 44.)

(3) Murat., Annali d'Italia, ann. 1384.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

bain, le titre de duc de Duras, avec les fiefs de Capoue et d'Amalfi. Sitôt la conquête du royaume achevée, Butyllo se présenta au monarque pour en obtenir les possessions et le titre convenus. Mais Charles, qui pouvait alors, à bon droit, alléguer le besoin d'affermir sa conquête avant de la démembrer, s'y refusa. Plus tard, le pape lui écrivit pour le rappeler à sa promesse, et en demanda l'exécution. Mais Charles, qui n'avait nulle envie d'aliéner de sa couronne d'aussi riches domaines que les principautés de Capoue et d'Amalfi, répondit en homme qui voulait traîner les choses en longueur. Urbain, aussi impétueux dans ses passions qu'absolu dans ses volontés, se hâte d'écrire au roi que, s'il ne cède pas à son neveu les fiefs convenus, il saura les prendre (1). Cette menace ne mit point Duras à bout d'expédients; il fit réponse que, pour le présent, il n'avait aucun moyen de faire face aux justes réclamations du pape; que les barons du royaume repoussaient obstinément Butyllo pour duc de Duras; que sa situation lui imposait avant tout le devoir de se maintenir en paix avec ses barons; mais qu'il prît patience, qu'avec le temps il lui donnerait pleine et entière satisfaction.

Forcé de s'en tenir à cette réponse indubitablement évasive, Urbain dissimula jusqu'au moment où, voyant la moitié du royaume entre les mains du duc d'Anjou et Charles ne défendant l'autre qu'à l'aide du stratagème, il pensa que ce dernier, sentant le besoin de ménager un allié tel que lui, deviendrait plus traitable. Alors, pour donner plus de poids à ses réclamations, il résolut de se transporter en personne à Naples. Le motif apparent de ce voyage devait être d'animer les opérations militaires, qui traînaient beaucoup trop selon lui, et d'obliger Charles de

(1) Gonzalo Illescas, p. 45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

livrer bataille à son rival. La première fois qu'Urbain annonça cette résolution d'aller à Naples, elle rencontra dans son conseil une vive opposition. Six cardinaux entre autres, soit qu'ils eussent des données positives sur les intentions de Charles, soit qu'ils se défiassent simplement de son caractère astucieux, s'efforcèrent de persuader le pape qu'il y aurait beaucoup de danger et peu de profit dans une semblable entreprise. Mais Urbain, impatient de la contradiction, leur imposa silence avec hauteur, déclarant qu'il voulait aller à Naples, et que quiconque osait lui conseiller le contraire était à ses yeux traître ou insensé(1). Ces cardinaux eurent toutefois assez de courage pour refuser nettement de l'accompagner. Quant à lui, résolu de courir toutes les chances du voyage, il quitta Rome dès le commencement de mai 1383 et alla à Tivoli, où il passa un mois. De là il se rendit au château de Villamontani, dans la Campanie, et y séjourna environ deux mois avec toute la cour. Puis, vers les premiers jours de septembre, il vint à Ferentino. Arrivé là et avant de passer outre, il envoya aux six cardinaux restés à Rome l'ordre positif de venir le rejoindre, et, comme ceux-ci s'efforçaient d'excuser leur refus de se mettre en chemin sur leur pauvreté et le danger des routes, infestées par les clémentins, il prit leurs excuses pour un acte de rébellion et lança contre eux une bulle fulminante où il menaçait de les déposer du cardinalat s'ils ne rejoignaient la cour dans le plus bref délai. Les six prélats obéirent alors et partirent. Mais, lorsqu'ils se présentèrent au pape, celui-ci refusa de les regarder, et ce ne fut qu'à la prière d'un certain nombre de grands barons napolitains qu'il consentit plus tard à

(1) Utique ire ad dictum regnum voluit; et qui contrarium consultabat, hunc quasi pro inimico aut fatuo habuit. (Niem, de Schismate, l. I, c. XXVIII.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

leur accorder une audience gracieuse (1). Nous allons voir que les appréhensions manifestées par ces cardinaux n'étaient pas sans fondement.

Parti de Ferentino le 29 septembre, Urbain se rendit d'abord au château de Frisoloni, puis à celui de San-Giovanni, passa le Garigliano à cheval, entra dans la Terre de Labour, vint à San-Germano, au pied du mont Cassin, d'où il se rendit à Sezza. La pureté de l'air, la bonne nourriture, le besoin de repos, l'hésitation peut-être, le retinrent plusieurs jours dans cette ville. Il se remit toutefois en marche pour Capoue, et, sans s'y arrêter, se dirigea tout d'un trait vers Aversa. Charles l'y attendait depuis le 4 octobre. A quelque distance d'Aversa, Urbain descendit de cheval, revêtit ses ornements pontificaux et continua sa marche. On ne tarda pas à rencontrer Charles, qui, par honneur pour le chef de l'Église, se portait au-devant de lui. Le monarque, fait à la dissimulation, salua gracieusement Urbain et voulut lui-même tenir les rênes de sa monture. Mais, à peine le cortége eut-il dépassé la porte de la ville, qu'on la referma sur lui. On se disposait à mener le pape au château; celui-ci refusa obstinément de s'y rendre et alla prendre son logement au palais épiscopal, où le repas qu'on avait préparé fut transporté. Ceux qui composaient sa suite, après avoir erré quelque temps dans les rues et les places, s'abritèrent où ils purent. Une pareille réception commença à faire naître de sinistres pressentiments. Ils ne tardèrent pas à être confirmés quand, au milieu de la nuit suivante, on vit une troupe de gens armés forcer le palais épiscopal, en enlever le pape malgré ses réclamations, malgré les anathèmes qu'il lançait contre les auteurs de cette violence, et l'emmener captif au château, où Charles le re-

(1) Niem, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tint pendant trois jours. Que se passa-t-il durant ces heures d'humiliation pour Urbain et de triomphe pour Charles? Nul n'en fut témoin. Le Journal Napolitain dit que celui-ci obtint du pape tout ce qu'il voulut. Le fait est que le monarque prit dès ce moment sur le pontife un irrésistible ascendant. Tout porte à croire que cette odieuse captivité se serait prolongée plus longtemps si Charles n'eût craint d'irriter les Napolitains, qui manifestaient déjà leur mécontentement, et parmi lesquels il avait besoin de ménager sa popularité (1).

Urbain sortit de sa prison pour se rendre à Naples, où Charles l'avait précédé. Il fit son entrée dans cette capitale le 9 octobre. Prodigue d'ostentation, Charles voulut recevoir le Saint-Père à la porte Capuane, revêtu de l'habit des diacres, la couronne en tête, le sceptre à la main et assis sur un trône. Il se leva seulement lorsque le pape arriva près de lui, et alors il alla lui baiser les pieds. Urbain baisa à son tour, sur le front, le monarque, qui prit la bride de la haquenée du souverain pontife et le mena jusqu'à la place de Capoue. Mais, arrivé là, comme Urbain se disposait à monter les degrés du palais archiépiscopal, Charles ne le permit pas et l'obligea à prendre la route du Château-Neuf. On l'y entoura sur-le-champ d'une garde sévère, et, quoiqu'on lui laissât la faculté de donner ses audiences et d'agir librement dans l'enceinte de la forteresse, Urbain ne pouvait se dissimuler qu'il n'y fût prisonnier.

Les deux souverains eurent encore dans le Château-Neuf plusieurs conférences, à la suite desquelles, grâce à la médiation de quelques cardinaux influents, Charles con-

(1) Giornali Napolit., p. 1048. — Niem, de Schism., l. I, c. XXIX. — Gobelini, Personæ Cosmodromium, ætas VI, c. LXXI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

sentit à céder au neveu du pape Capoue, le duché d'Amalfi, les châteaux de Nocera et de Scafato, quelques autres domaines de moindre importance, avec 5,000 florins de revenus chaque année, et à laisser Urbain prendre son logement à l'archevêché (1). Cette dernière condition fut la seule exécutée. Quant aux autres, évidemment consenties pour ne point s'aliéner les partisans d'Urbain en face de l'invasion angevine, elles étaient trop contraires aux intentions avouées du roi pour être jamais accomplies, et Charles trouva bientôt une occasion favorable de s'en affranchir tout à fait. Ce fut le neveu même d'Urbain qui la lui fournit. Francesco Butyllo était un de ces personnages que le caprice de la fortune jette de temps à autre comme par jeu sur la scène du monde, et qui ne se trouvent nullement façonnés au rôle qu'ils sont appelés à remplir. On voulait en faire un prince, et ce n'était pas même un particulier estimable. Dépourvu de toute espèce de talent, sans dignité, sans honneur, il manquait encore de la moralité la plus vulgaire. Les avertissements de son oncle ne suffisaient pas toujours à lui faire voiler le cynisme de ses débauches. Incapable de sentir aucune convenance, il osa enlever une religieuse de Sainte-Claire et en faire une victime de sa brutalité, au grand scandale de toute la ville (2).

A ce coup, Charles, d'autant plus fort qu'il avait à venger la religion et la pudeur outragées, fit instruire le procès de Butyllo et prononcer contre lui une sentence capitale. Elle ne fut point exécutée, il est vrai, parce que le pape et les cardinaux s'y opposèrent énergiquement et que Charles jugea inutile de donner un plus grand éclat à cette affaire; mais le but du roi était atteint, et Bu-

(1) Niem, de Schism., l. I, c. xxxii. — Gobelini, Personæ Cosmod., loc. cit. — Giornali Napolit., p. 1048.

(2) Niem, de Schism., l. I, c. xxxiii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tyllo dut renoncer à ses espérances de grandeur. Cependant, les cardinaux firent tant, que la paix se rétablit encore une fois, du moins en apparence, entre le pape et le roi ; alors Butyllo reçut l'investiture du château de Nocera et épousa la fille du grand justicier (1). Pour sanctionner cette paix, Urbain célébra, le 1er janvier 1384, une messe solennelle à laquelle assistèrent le roi et la reine Marguerite, et publia à la fin une croisade contre le duc d'Anjou. Quelques jours après, Charles quitta Naples avec son armée pour aller combattre son rival.

Urbain n'ignorait pas à quel prix il avait obtenu de Charles quelques concessions et quelques respects; il craignit, non sans motif, que, s'il revenait une fois victorieux de son expédition contre les Angevins, ce prince ne mît plus de bornes à son insolence, et il jugea qu'il serait imprudent d'attendre son retour. Profitant donc de son absence, il quitta Naples avec toute sa cour, au mois de juin de l'année 1384 (2). Mais, au lieu de retourner à Rome, où tant de considérations devaient l'engager à se rendre, il alla s'enfermer au château de Nocera, seul fief qui restât à son neveu de toutes les principautés qu'il avait convoitées. Ici, le caractère opiniâtre d'Urbain se révélait tout entier. Venu dans le royaume de Naples en dominateur, il pensait qu'il ne lui convenait point de le quitter en prince humilié, et, à cet égard, d'étranges illusions entretenaient sa fierté. Il s'imaginait qu'il avait un parti puissant dans Naples, et qu'à l'aide de ce parti il parviendrait à chasser le roi et à régner dans sa capitale (3).

(1) Niem, de Schismate, l. I, c. XXXIV.

(2) Le Giornali Napolitani dit le 16 mai, p. 1051.

(3) Sed Urbanus confidens nimirum seminatoribus zizaniarum, ita quod mediantibus ipsorum consiliis et auxiliis civitatem neapolitanam (expulso rege) cito capere posset. (Niem, de Schism., l. I, c. XLIII.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Nocera est un château situé dans la Terre de Labour, à vingt-quatre milles de Naples, assez fort de son assiette, mais entouré seulement de soixante-dix maisons habitables (1). Ce fut dans cette forteresse, presque isolée, mais munie d'abondantes provisions, qu'Urbain résolut de faire sa résidence. Les cardinaux et les officiers de la cour se logèrent comme ils purent dans les maisons du village. Dès qu'il se sentit protégé par les remparts de Nocera, Urbain retrouva sa confiance hautaine, se persuada qu'il pouvait parler en maître, réformer le gouvernement napolitain, et lança une défense aux marchands de vin, sous peine d'excommunication, de payer aucune gabelle au roi (2). L'intention du pape, dans cette défense, était généreuse, il faut le dire; car les impôts de Charles étaient intolérables. Mais le pontife avait subi trop d'humiliations pour faire respecter ses volontés. La reine Marguerite, qui, en l'absence de son mari, avait la suprême direction des affaires, répondit à la bulle d'Urbain par un décret non moins énergique, qui défendait, sous peine de la vie, à qui que ce fût de vendre ailleurs qu'à Naples, et à certains jours désignés de la semaine, les denrées nécessaires à la vie (3). Ce décret, soutenu par l'autorité de la force, produisit bientôt son effet. Les cardinaux et les officiers de la cour romaine se trouvèrent dépourvus de subsistances et sans moyen de s'en procurer. On exploita leur détresse, on fit circuler parmi eux des bruits sinistres, on arma contre eux la rapacité des gens de la campagne. Leur situation ne tarda pas à devenir intolérable. Le 7 août ils quittèrent Nocera au milieu d'une terreur panique et s'enfuirent à Naples. Cette désertion, habilement préparée,

(1) Gobelini, Personæ Cosmodr., ætas VI, c. LXXVII.
(2) Id., c. LXXVIII.
(3) Niem, de Schismate, l. I, c. XXXVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

avait pour but évidemment de ramener le pape dans la capitale. Heureusement pour Urbain, il sut éviter le piége qu'on lui tendait, et trouva le moyen, par des sollicitations moitié menaçantes, moitié persuasives, de rappeler sa cour à Nocera. Il n'y eut que le seul cardinal de Rieti et trois ou quatre curiaux que rien ne put engager à quitter Naples (1).

Dans ces entrefaites, Charles de Duras revint de la Pouille; il avait dissipé les derniers restes de l'armée angevine, et, la victoire donnant un libre essor à l'insolence de son caractère, il ne se mit plus en peine de dissimuler. Au lieu d'aller en personne à Nocera rendre ses devoirs au chef de l'Église, il envoya un messager pour lui demander raison de son départ et le sommer, plutôt que le prier, de revenir à Naples. Le pape répondit que ce n'était point l'usage des papes d'aller près des rois, mais celui des rois de venir se prosterner aux pieds des papes; que si Charles faisait cas de son amitié, il ne tenait qu'à lui de l'obtenir en déchargeant ses sujets des taxes onéreuses dont il les accablait. Piqué au vif, le monarque répondit qu'il n'était obligé de rendre compte à personne des contributions qu'il levait dans ses États; qu'il avait le droit d'en imposer autant qu'il le jugeait à propos; que le royaume de Naples lui appartenait, puisqu'il l'avait conquis les armes à la main; qu'il suppliait Sa Sainteté de borner sa sollicitude à ses prêtres (2).

Dès ce moment, la guerre qui était sourde entre le pape et le roi éclata ouvertement. Charles la fit d'une manière d'autant plus dangereuse, que tous les moyens lui étaient bons quand il s'agissait d'arriver à ses fins. Il chercha à

(1) Niem, l. I, c. xxxvii.

(2) Giornali Napolit., p. 1052.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

se défaire d'Urbain et ne fut pas éloigné d'y réussir. Celui-ci, par les caprices de son caractère, avait fait dans la nouvelle cour, comme autrefois dans l'ancienne, de nombreux mécontents. Charles trouva le moyen de les découvrir, d'irriter leurs griefs, d'attiser leurs haines, de les pousser jusqu'à la vengeance. Ces mécontents étaient isolés et timides : il parvint à les mettre en rapport les uns avec les autres, à les rendre audacieux en les réunissant. L'âme de ces secrètes manœuvres, l'instrument qui remuait ces levains de conspiration, était ce même cardinal de Rieti que rien n'avait pu arracher de Naples. Urbain avait depuis longtemps, sans qu'il s'en doutât, dans ce cardinal un ennemi caché. Déjà, deux ans auparavant, faisant partie de la légation envoyée auprès de Charles pour solliciter l'accomplissement des promesses faites en faveur de Bufyllo, Rieti, au lieu d'agir dans le sens de sa mission, avait au contraire conseillé au monarque de ne point accorder un tel degré de puissance à un homme aussi méprisable que le neveu d'Urbain. Peut-être était-il l'auteur de la fuite de la cour romaine au 7 août. Dans tous les cas, on ne peut douter qu'il ne s'entendît dès lors avec le roi pour ruiner les affaires du pontife.

Le résultat des manœuvres de Rieti fut d'amener les cardinaux de Côme, de Tarente, de Sangro, de Gênes, de Venise, à convenir que, si un pape devenait négligent dans l'administration de l'Église ou voulait se conduire selon son sens, sans consulter les cardinaux, au point que la république chrétienne se trouvât par là même en péril, les cardinaux pouvaient et devaient lui donner des curateurs par le conseil desquels seraient expédiées les affaires de l'Église (1). Il n'est pas besoin de dire quel était ce pape.

(1) Niem, l. I, c. XLII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Un chroniqueur contemporain, et qui faisait partie de la cour apostolique (1), ajoute que Rieti et ses complices ne devaient pas s'en tenir là; mais qu'ils avaient décidé entre eux qu'à un jour désigné, quand ils se rendraient au consistoire, douze de leurs domestiques, portant des armes cachées sous leurs vêtements, les précéderaient; qu'arrivés dans le château, ces douze hommes, au milieu d'un tumulte excité à dessein, se précipiteraient sur le pape, lequel serait immédiatement conduit dans l'église du château; que là on le sommerait de répondre à un certain nombre d'articles; après quoi, quelles que fussent ses réponses, sur la déposition de faux témoins qu'on tiendrait tout prêts, il serait condamné comme hérétique et brûlé vif (2). On devait nommer ensuite un autre pape sur la désignation de Charles de Duras.

Un tel complot fait horreur. Heureusement, l'absence de pièces authentiques et les contradictions des historiens nous permettent de douter que les conjurés en voulussent venir là. Quoi qu'il en soit, la conspiration n'arriva pas à son terme. Le cardinal de Manupello, en ayant été instruit à temps, courut la dénoncer au pape. Urbain resta frappé de stupeur en apprenant le sort qu'on lui réservait, et se mit en mesure de prévenir les conjurés. Ceux-ci avaient fixé l'exécution de leur dessein au 13 janvier 1385; Urbain convoque un consistoire pour le 11 et recommande à son neveu de tenir ce jour-là sa garnison sous les armes. Les cardinaux se rendent au château sans le moindre soupçon funeste. Le consistoire fut calme; mais, à la fin de la séance, lorsque chacun eut reçu la permission de se retirer, Urbain retint dans son appartement Gentile,

(1) Unde ad me notitia hujus facti devenit, quia de familia cameræ apostolicæ tunc extiti. (Gobelini, Personæ Cosmodr., ætas VI, c. LXXVIII.)

(2) Id., ibid.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cardinal de Sangro ; Barthélemy de Cucurno, cardinal de Gênes ; Luigi Donato, cardinal de Venise ; Jean, cardinal de Côme ; Adam Aston, cardinal d'Angleterre ; Marie Judice, cardinal de Tarente, et l'évêque d'Aquila. Dès qu'il fut seul avec eux, il les accusa d'avoir conspiré contre sa vie. Troublés à une si grave imputation, ils protestèrent de leur innocence ; mais le pontife, sans vouloir les écouter, déclara leurs biens confisqués, les fit saisir, charger de chaînes et jeter dans une citerne desséchée (1).

On les appliqua ensuite à la question pour en arracher des aveux. La charge de recueillir les dépositions des accusés fut confiée à l'historien Thierry de Niem lui-même, que l'on fit assister par trois autres officiers de la cour romaine. Cet official, dans son histoire, nous a transmis le récit des scènes cruelles dont il fut le témoin et les impressions profondes qu'elles produisirent dans son âme. Nous croyons inutile de les retracer. Des six cardinaux, aucun ne fit de révélation compromettante, quoiqu'on les tourmentât vivement à plusieurs reprises. Le cardinal de Sangro ne confessa autre chose sinon qu'il s'était conduit avec trop de sévérité envers les prélats clémentins pendant sa légation de Naples (2). Le cardinal d'Angleterre avoua seulement que le pape était beaucoup trop superbe et qu'il traitait tout le monde avec une hauteur insupportable. Gobelin Persona dit pourtant que ce prélat confessa avoir eu connaissance du complot, sans y avoir consenti lui-même (3). Mais, comme Thierry de Niem ne parle pas de cet aveu, et qu'il remplissait d'ailleurs dans cette affaire

(1) Dictos sex cardinales secum retinuit in quadam cisterna rupta strictius alligatos. (Niem, l. I, c. XLIII.) — Voir aussi le c. XLII et Gobelini, Personæ Cosmodr., c. LXXVIII.

(2) Niem, l. I, c. LI.

(3) Gobelini, c. LXXVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

une fonction officielle, nous devons le croire de préférence. Il n'y eut que l'évêque d'Aquila à qui la torture fit dire qu'il y avait eu une conjuration et que plusieurs des cardinaux prisonniers y avaient trempé (1).

Quelques historiens se sont étayés de ces dénégations pour affirmer que les six cardinaux n'étaient point coupables. La question a toujours été un moyen fort équivoque d'arriver à la vérité. Les grands caractères, quoique coupables, savent garder le silence dans les tourments; les caractères faibles, quoique innocents, avouent tout ce qu'on veut. On ne peut donc rien conclure de péremptoire du résultat de la question, et, comme il ne reste de ce triste procès aucune pièce qui puisse mettre sur les traces des véritables faits, on ignorera toujours si ces malheureux prélats avaient mérité ou non la rigueur avec laquelle Urbain les traita. Cette rigueur fut extrême comme son caractère, et, s'il n'est pas permis de dire qu'elle était injuste, on peut presque affirmer qu'elle dépassa les bornes d'un châtiment légitime.

Cependant, le pape soupçonnait que la conjuration qu'il venait de déjouer avait son origine ailleurs qu'au château de Nocera, quoiqu'il n'en eût aucune preuve positive. Dans une tête comme la sienne, un soupçon se changeait aisément en certitude, et, lorsqu'il aurait dû user de prudence, ménager Charles, il le cita devant lui pour y venir rendre compte de sa conduite, et, comme le roi n'eut garde de comparaître au terme de la citation, Urbain réunit sa cour et le peuple de Nocera; puis, après un long discours sur l'ingratitude de Duras et de sa femme Marguerite, il les déclara contumaces, lança contre eux une sentence d'excommunication, les maudit jusqu'à la quatrième géné-

(1) Niem, l. I, c. XLV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ration, prononça leur déchéance du royaume de Naples, de Sicile et de Jérusalem, ainsi que de toutes leurs autres dignités, et mit Naples avec ses dépendances en interdit (1). Il enveloppa dans le même anathème les six cardinaux accusés, celui de Rieti et son rival Clément VII. Ce coup imprudent délivra Charles de toute contrainte; éclatant à son tour, il ne cacha plus que ses projets allaient à la perte du souverain pontife, et déclara hautement qu'il ne reconnaissait ni l'interdit ni les autres censures. Par représaille des tourments qu'Urbain infligeait aux cardinaux captifs, il fit arrêter tous les membres du clergé napolitain qui se conformaient à l'interdit, fit appliquer les uns à la torture et précipiter les autres dans la mer. Ceux qu'on traita avec ménagement eurent à supporter les horreurs de la prison (2). Il ne s'en tint pas là : rassemblant un corps d'armée dont il donna le commandement à Rieti, il l'envoya attaquer le château de Nocera, dont les parents et les amis des cardinaux captifs avaient déjà commencé le blocus (3).

Quoique Urbain VI fût environné par une armée nombreuse, que la majeure partie des subsistances de la forteresse eût été consumée, qu'il se trouvât privé du secours de son neveu, qui, en allant prendre possession de Scafato, était tombé entre les mains de l'ennemi; quoique la désertion eût considérablement réduit le nombre de ses défenseurs et qu'il ne restât guère autour de sa personne que des ecclésiastiques, il se défendit avec une énergie et un succès tels, qu'après six mois de siége l'armée royale n'avait encore conquis que le village de No-

(1) Gobel., Personæ Cosmodr., c. LXXVIII. — Piero Minerbeti, ap. Tartini, t. II, ann. 1385, c. XVIII.

(2) Niem, l. I, c. XLIX.

(3) Id., l. I, c. LIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cera. Chaque jour Urbain paraissait trois ou quatre fois à l'une des fenêtres du château, et là, à la clarté des cierges et au bruit d'une clochette, il lançait les foudres de l'excommunication sur les assiégeants (1).

Cependant, la disette qui régnait dans la forteresse aurait fini par en amener la reddition; mais, dès le commencement du siége, les lettres du pape avaient été solliciter des secours auprès des amis de l'Église romaine. Plusieurs se montrèrent sensibles à ces excitations. Gênes arma dix galères qui arrivèrent à propos dans le port de Naples. D'un autre côté, Raymond de Nola et Thomas Sanseverino, tous deux gagnés par l'argent du pontife, ayant ramassé quelques débris de l'armée angevine, accoururent à Nocera. L'or plutôt que la force des armes leur en ouvrit les abords. C'était le 6 juillet 1385; la veille et toute la nuit les Napolitains avaient battu les murailles de la forteresse et ils espéraient s'en rendre bientôt les maîtres, lorsque les milices de Raymond et de Sanseverino, dont ils étaient loin de soupçonner la présence, tombèrent sur eux à l'improviste, les forcèrent à lever le siége en désordre et à chercher leur salut dans une fuite précipitée. Urbain trouva le premier adoucissement à sa détresse dans les provisions du camp ennemi; puis, le 7 juillet, il abandonna Nocera avec tous ses bagages et suivit ses libérateurs, qui le conduisirent d'abord dans les environs de Salerne. Chose singulière! Urbain VI dut son salut à ces mêmes soldats clémentins qui étaient venus en Italie pour le renverser du trône pontifical et contre lesquels il avait publié une croisade. Mais il faillit payer cher un tel service. Les mercenaires français, qui ne s'étaient battus que pour de l'argent, demandèrent un gage de leur sa-

(1) Giornali Napolit., p. 1052.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

laire, et, comme les réponses du pape leur firent soupçonner qu'il n'était point en état de tenir ses engagements, ils déclarèrent qu'ils allaient s'assurer de sa personne et le mener à Avignon. Jamais Urbain ne s'était trouvé dans une situation si critique, et il dut un moment regretter les misères de Nocera. Heureusement pour lui, Raymond de Nola se montra fidèle ; soutenu par les Italiens et les Allemands, il s'interposa, et dit qu'il ne consentirait jamais à une trahison si noire. Urbain acheva d'apaiser les Français en leur payant comptant 11,000 florins et en promettant de leur en payer 26,000 à des termes peu éloignés. Au bout de trois jours on partit pour le château de Fiumero. Là, Urbain acheva de se mettre en sûreté du côté des Français en les licenciant, ne gardant auprès de sa personne que les Italiens et les Allemands, sur lesquels il pouvait compter. Raymond, qui les commandait, déploya une constante loyauté. On se rendit ensuite à Bénévent. Urbain eut dans cette ville une conférence avec quelques envoyés des galères génoises. On convint que cette escadre irait attendre le pape dans l'Adriatique, sur les rivages de la Pouille, et Charles consentit à ne point contrarier son embarquement.

Le 3 août, Urbain quitta Bénévent, après avoir laissé Raymond pour gouverner cette ville, et revint au château de Fiumero. Il l'abandonna le 5 pour se rendre à Minorbino, où il se reposa douze jours afin de donner le temps à la flottille génoise d'arriver dans les parages convenus. Il partit le 19 pour Barlette. C'était le lieu où ses alliés devaient le prendre. On eut là encore un instant d'inquiétude; les galères ne paraissaient point. Mais en descendant le long de la rive, entre Barlette et Trani, on en signala six. Plein de joie et d'espérance à cette vue, Urbain dit alors adieu à l'escorte qui l'avait si fidèlement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

protégé dans sa hasardeuse pérégrination, et monta, avec toute sa cour, à bord des galères où les six malheureux cardinaux accusés furent incarcérés. On ne rallia qu'à Bari les quatre autres galères. Urbain ne revit pas sans émotion, dans cette cité, l'humble siége qu'il avait échangé contre celui de Rome, mais où il avait laissé le bonheur. Une querelle, survenue entre les habitants de Bari et les gens de l'équipage, ne lui permit pas de faire un long séjour dans cette ville. La flottille en sortit le 21, doubla le cap de Leuca, longea les côtes de la Calabre, et relâcha successivement aux ports de Messine et de Palerme. On ne s'arrêta dans cette ville que le temps nécessaire pour publier les procédures faites contre Charles de Duras, y renouveler les provisions des navires, et l'on remit à la voile (1). La mer devenant orageuse, on prit terre pendant trois jours à Corneto, qu'Urbain remit entre les mains des Génois comme caution d'une somme de 80,000 florins qu'il s'était engagé à payer à la république pour les frais de l'armement des dix galères. Enfin, le 23 septembre, il fit son entrée dans le port de Gênes (2).

Le pape alla prendre son logement chez les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et fit renfermer dans les prisons du couvent ses six cardinaux. Un seul, Adam Aston, fut assez heureux pour obtenir sa grâce; encore ne la dut-il qu'aux instances réitérées du roi d'Angleterre et à la condition qu'il serait constamment sous la surveillance d'un clerc de la chambre apostolique. Quant aux cinq autres, ils restèrent sous les verrous. En vain le peuple de Gênes, en vain le doge, celui de Pise, essayèrent-ils de s'interposer en leur faveur; le pontife demeura inexorable.

(1) Niem, de Schism., l. I, c. LVII.

(2) Voir, pour tous ces détails, Gobelini, Personæ Cosmodr., ætas VI, c. LXXX. — Piero Minerbeti, ap. Tartini, t. II, ann. 1383, c. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Dans leur désespoir, les amis des prisonniers tentèrent de les délivrer par un coup de main ; mais il manqua et ne servit qu'à faire des malheureux de plus. Dès ce moment, Urbain devint soupçonneux à l'excès, sa vigilance ne sommeilla plus ; quiconque, à des heures suspectes, approchait seulement de l'église qui touchait à la prison des cardinaux, était saisi, chargé de fers et appliqué à la question (1). Quelque temps après il s'en défit secrètement. On parla beaucoup alors, dans toute l'Italie, du genre de supplice que subirent les cinq captifs. Les uns disaient qu'on les avait précipités dans la mer enfermés dans des sacs ; les autres, qu'après les avoir égorgés on avait fait disparaître leurs cadavres sous le pavé d'une écurie ; il y en eut qui soutinrent qu'ils moururent étouffés (2). Le fait est que leur dernière catastrophe est encore un mystère. Dans l'opinion publique la réputation d'Urbain en souffrit de graves dommages.

Dans la cour même on fut effrayé ; les cardinaux de Prato et de Petramala donnèrent l'exemple de la défection et s'enfuirent à Avignon, où Clément VII les reçut à bras ouverts et les confirma dans tous leurs titres et dignités (3). En passant à Pavie, Pile de Prato brûla publiquement le chapeau qu'il tenait d'Urbain. Cette action trouva un approbateur dans Gian Galeazzo Visconti. Ce prince, qui ne tarda pas à se rendre redoutable à Rome et à l'Italie, éprouvait le besoin de se venger d'Urbain VI. La cause de son ressentiment ne doit point être passée sous silence.

Appelé, en 1378, à la succession des États de son père

(1) Niem, l. I, c. LVII.

(2) Id., l. I, c. LX. — Gobel., Personæ Cosmodr., c. LXXXI. — Piero Minerbeti, ann. 1386, c. XV.

(3) Niem, l. I, c. LXI. — Piero Minerbeti, ann. 1386, c. XII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Galeazzo, frère de Bernabos, il n'avait point jugé que cet héritage fût digne de son ambition. Dans la vue d'étendre son domaine, il conspira contre son oncle, réussit à se saisir de sa personne et à l'enfermer dans une prison où le poison termina sa vie (1). Ce crime le rendit maître de la Lombardie entière. Nous avons eu souvent l'occasion de signaler aux réprobations de l'histoire l'odieux caractère de Bernabos, et nous n'avons pas tout dit à beaucoup près. Mais l'infamie d'un tyran n'absout pas son assassin, surtout quand celui-ci est un parent. Gian Galeazzo osa espérer pourtant d'Urbain VI son absolution ; bien plus, il s'imagina que ce pontife, dans le besoin où il était de partisans, ne lui refuserait pas le titre de roi, et qu'ainsi serait ressuscité le royaume des Lombards. Des envoyés se présentèrent de sa part en cour de Rome, avec de riches présents, pour poursuivre cette impudente requête (2). Mais, quels que fussent les défauts d'Urbain, accordons-lui une grande qualité, celle d'avoir été inaccessible à la corruption. Il refusa hautement une satisfaction qui l'aurait rendu approbateur du plus horrible des attentats, et complice d'une ambition effrénée. Gian Galeazzo n'était pas homme à pardonner un tel refus au pape. Nous verrons ce refus devenir plus tard le principe de la guerre cruelle que l'Église romaine aura à soutenir contre les Visconti. Pour lors il servit de prétexte à leur accession à l'obédience de Clément VII, qui eut dès ce moment un pied en Italie (3). Quant aux deux cardinaux

(1) Piero Minerbeti, ann. 1385, c. XIX.

(2) Joannes dux multa pretiosa vasa argentea tunc donavit, et forte illa de causa, quod ipsum absolveret a reatu. (Niem, l. I, c. LVII.)—Idem comes alias parum ante hoc tempus tentavit effici rex et titulum regni Longobardiæ sibi a domino Urbano innovari. (Gobel., Personæ Cosmodr., c. LXXXI.)

(3) Piero Minerbeti, ann. 1386, c. XII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

fugitifs, Pile de Prato servit pendant quelque temps son nouveau maître avec zèle ; mais, après la mort d'Urbain, il retourna vers son successeur, bien qu'il fût alors chargé d'une légation en Toscane pour le compte de Clément VII, et reprit sa place dans les rangs du Sacré Collége italien. Cette triple investiture du cardinalat répandit sur la personne de Pile de Prato un ridicule dont on plaisantait assez librement dans le monde, et qui lui fit donner, par moquerie, le surnom de cardinal aux trois chapeaux. Petramala resta fidèle jusqu'à la mort au pape d'Avignon (1).

Pendant qu'Urbain VI était en sûreté dans Gênes, sous la protection de la république, un événement inattendu le délivrait de son mortel ennemi, Charles de Duras. Le vieux roi de Hongrie, Louis, était mort à la fin de l'année 1382, sans laisser d'enfant mâle. Les lois du royaume excluaient les femmes de la succession au trône ; mais Louis, pendant un règne de quarante ans, avait porté bien loin la puissance et la gloire de sa nation. Celle-ci, pour montrer sa reconnaissance envers le grand monarque, se crut obligée de faire une exception en faveur de sa postérité, et permit que Marie, la fille aînée de Louis, fût couronnée reine, avec le droit de communiquer plus tard le titre de roi à Sigismond, marquis de Brandebourg, fils de l'empereur Charles IV, auquel la main de cette princesse était promise (2).

En attendant que ce mariage pût être accompli, Marie, de concert avec sa mère Élisabeth, gouvernait l'État. Pour s'aider dans cette tâche difficile, les deux princesses s'adjoignirent un certain Nicolas Gara, que le défunt roi avait

(1) Niem, l. I, c. LXI.

(2) Joannis Thwrocz, Chron. Hungar., pars IV, c. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

créé palatin de Hongrie et comblé de richesses, personnage aussi habile dans l'art des cours qu'inepte dans la science des affaires. Les Hongrois ne tardèrent pas à remarquer l'incapacité des nouveaux gouvernants, et le mécontentement réveilla le parti de ceux qui n'avaient vu qu'avec peine la dérogation aux lois qui réglaient la succession au trône. A la tête de ce parti figuraient Étienne, vayvode de Transylvanie; André, son frère; Étienne de Symonthornye; Jean, gouverneur de Croatie, et l'évêque de Zagabrie. Ceux-ci, dans des conventicules clandestins, résolurent de renverser la régence de Marie et d'appeler à la couronne Charles de Duras, comme y ayant droit en sa qualité de prince du sang angevin. Dans ce but ils députèrent au monarque napolitain l'évêque de Zagabrie, pour lui exposer l'état des choses et le prier de venir en personne effacer la honte de la Hongrie et y saisir les rênes du gouvernement. Les historiens ont mis dans la bouche de l'évêque de Zagabrie un long discours où les motifs les plus capables d'émouvoir la pitié de Charles et d'exciter son amour pour son ancienne patrie sont développés avec tous les artifices que possède l'éloquence, comme si, pour le déterminer à venir prendre une couronne, la vue n'en avait pas suffi à Charles; comme si la générosité eût eu plus d'empire sur son cœur que l'ambition!

Trop politique toutefois pour faire éclater la joie que lui causait ce message, le premier mouvement du roi de Naples fut de scruter la physionomie de l'évêque pour s'assurer qu'il ne lui tendait pas un piége; il opposa ensuite quelques difficultés, dont la solution devait lui faire connaître les dispositions des seigneurs, et finit par donner son consentement (1).

(1) Thwrocz, Chron. Hungar., c. I et II. — Bonfini, pars IV, Rerum Hungar., l. I, dec. III. — Istoria Padovana di d'Andrea Gattaro, Murat., t. XVII, p. 522.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

En vain, on lui représenta la situation peu affermie de sa nouvelle conquête, les entreprises probables que son éloignement allait inspirer aux partisans de la maison d'Anjou ; en vain sa femme Marguerite, agitée des plus sinistres pressentiments, le supplia, les larmes aux yeux, de ne point quitter la Péninsule pour un voyage qui pourrait bien ne pas être heureux (1), il s'embarqua, au commencement de septembre 1385, à Manfredonia, accompagné de Jean Jaccarello, grand maréchal, du comte Alberic de Barbiano, connétable, et de Jacopo Scrovigno de Padoue, et, après huit jours de navigation, il arriva à Segna, où les barons de son parti s'étaient réunis pour le recevoir, et d'où il se rendit avec eux à Zagabrie (2).

L'arrivée de Charles en Hongrie suffit pour déterminer en sa faveur tous ceux que l'incertitude avait jusque-là tenus flottants. On ne songea pas à s'imiter : tous, d'un mouvement spontané, coururent au-devant de lui. Il fit son entrée à Bude au milieu de l'enthousiasme général. Forcé de céder à cet entraînement, Sigismond s'enfuit en Bohême, auprès de l'empereur Wenceslas, son frère, et les deux reines signèrent leur abdication. L'heureux Charles, proclamé roi par le vœu unanime, fut solennellement couronné à Albe royale (3).

Objet de toutes les faveurs populaires, le nouveau roi s'en crut suffisamment appuyé pour entreprendre de punir ceux qui avaient poussé à changer le mode de succession et troublé ainsi la constitution de l'État. Mais, contre son attente, sa rigueur trouva peu de partisans ; elle déplut au grand nombre, et détacha de sa cause beaucoup de mé-

(1) Thwrocz, c. III.

(2) Id., c. IV. — Bonfini, loc. cit.

(3) Thwrocz, c. VI et VII. — Bonfini, loc. cit. — Ist. Padov. di d'Andrea Gattaro, p. 522.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

contents, qui se rangèrent de nouveau du côté des reines déchues. Celles-ci reprirent courage, et leur conseiller, Nicolas Gara, trouva le moyen d'organiser une conspiration. Un jour du mois de février 1386, Marie et Élisabeth envoient inviter Charles à se rendre auprès d'elles, sous prétexte de communications importantes ; un assassin était tout prêt. Au moment où le monarque, sans défiance, s'entretenait avec les princesses, celui-ci le frappa, et s'enfuit. La blessure, quoique grave, n'était pourtant pas mortelle, et Charles aurait pu en guérir ; mais au mois de juin, à Wisgrad, une potion empoisonnée acheva ce que le glaive n'avait fait qu'ébaucher (1). La mort de Jeanne n'était plus impunie : le crime s'était chargé de venger le crime.

La nouvelle de l'assassinat de Charles arriva à Naples presque aussi vite que celle de son couronnement, et y interrompit tristement la joie que la première y avait excitée. Le parti angevin conçut l'espérance de reprendre le dessus. Thomas de Sanseverino proclama roi de Naples Louis, fils du feu duc, âgé seulement de neuf ans, prit le titre de vice-roi, et, soutenu du duc de Vinosa, des comtes d'Arriano, de Servito, de Caserta, leva l'étendard de la guerre civile. Othon de Brunswick, qui, après avoir obtenu sa liberté, séjournait à Avignon (2), et Hugues de Sanseverino, qui avait passé en France dans le but de déterminer le roi Charles VI à permettre que le jeune Louis vînt en Italie revendiquer ses droits au trône de son père, s'embarquèrent incontinent pour venir le rejoindre. De son côté, la ville de Naples s'étant fait concéder un certain nombre de franchises, que la reine ne se trouva point en

(1) Thwrocz, c. VIII. — Bonfini, loc. cit. — Ist. Padov., p. 523.
(2) Niem, l. I, c. LXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

état de refuser, fit choix de six magistrats indépendants, dont le premier acte fut d'appeler le pape Urbain et de lui offrir la souveraineté de cette capitale (1). Si l'on en croit un historien, cette proposition réveilla dans l'âme du pontife tous les projets de grandeur qu'il avait formés naguère pour son neveu Butyllo, que la reine Marguerite, dans l'intention de flatter Urbain et de recouvrer sa faveur, s'était empressée de mettre en liberté et de renvoyer honorablement à Gênes (2). Selon Thierry de Niem, ce fut pour accomplir ce rêve de grandeur qu'il résolut de retourner une seconde fois dans le royaume de Naples (3). Mais, selon d'autres, plus vraisemblablement, cette résolution qu'il annonça n'était qu'un prétexte pour se soustraire aux importunités du doge de Gênes, qui le priait honnêtement de quitter une ville où sa présence devenait onéreuse (4).

Quoi qu'il en soit, Urbain VI partit de Gênes au commencement de décembre 1386, vint par mer à Montrone, et de là se rendit à Lucques, où il fit solennellement son entrée le 24, accompagné de douze cardinaux et de grand nombre de prélats (5). Ce qui prouverait que son intention n'était nullement de se rendre encore dans le royaume de Naples, c'est qu'il s'était assuré par avance d'être reçu à Lucques; qu'il y séjourna près de neuf mois, malgré les instances qu'on lui faisait d'aller à Naples, et quoiqu'il eût annoncé aux Lucquois qu'il resterait au plus quinze jours au milieu d'eux (6). Mais il n'était pas facile de pénétrer les

(1) Specimen Hist. Sozom. Pistor., Murat., t. XV, p. 1130.

(2) Niem, l. I, c. LXIV.

(3) Disponens iterum velle ad dictum regnum Siciliæ redire. (Id., c. LX.) — Giornali Napolit., p. 1054.

(4) Nam ferebatur quod a duce honeste præceptum sibi fuerat discedere. (Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1130.)

(5) Piero Minerbeti, ann. 1386, c. XV.

(6) Requisierat ire ad multas civitates et nulla eum acceptavit nisi civi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

vues d'Urbain VI, parce que ce pontife, soit qu'il se défiât de ses amis, soit qu'il voulût tromper ses ennemis, semblait prendre à tâche de démentir ses paroles par ses actions. Peut-être la complication de ses rapports avec Florence contribua-t-elle à lui faire changer ses plans. En effet, Urbain nourrissait, non sans motif, contre Florence, de fâcheuses dispositions. Je dis non sans motif, car cette république suivait une politique double. Tandis que ses envoyés à Gênes d'abord, puis à Lucques, suppliaient le pape de pardonner à la reine Marguerite et d'embrasser le parti de son fils Ladislas (1), elle entretenait des ambassadeurs en France pour négocier un mariage entre le jeune Louis d'Anjou et la fille de Charles de Duras, dans le but d'amener une pacification en conciliant, par cette alliance, les intérêts divers des deux maisons prétendantes; de plus, ces ambassadeurs, en s'en retournant, passaient par Avignon, où ils souffraient que les plus grands honneurs leur fussent rendus de la part de Clément VII (2).

Florence traversait encore les relations politiques d'Urbain d'une autre manière. La ville de Pérouse avait manifesté le dessein d'attirer le pape dans ses murs; Florence, où cette nouvelle répandit la perturbation, mit tout en œuvre pour détourner Pérouse de ce dessein, dans la crainte qu'Urbain ne se rendît maître de cette ville; et, comme ces manœuvres ne réussirent point, Florence envoya à Lucques, au pape lui-même, une ambassade pour

tas Lucana. (Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1130.) — Aveva detto agli ambasciadori Lucchesi, che vi starebbe otto o quindici dì quivi e non più. (Piero Minerbeti, ann. 1386, c. xv.)

(1) Niem, l. I, c. LXIII.

(2) Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1131. — Piero Minerbeti, ann. 1386, c. XXVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

le prier nettement de ne point se mêler des affaires de Pérouse, de Bologne, de Citta di Castello, et de se réconcilier avec Rinaldo des Orsini, contre lequel il était en hostilité (1). Ces contrariétés que Florence lui suscitait, la guerre qu'il soutenait contre le prefetto Angelo di Vico et Rinaldo des Orsini, purent bien motiver le long séjour qu'Urbain fit à Lucques et l'oubli où il sembla laisser les affaires de Naples.

Le parti angevin en profita. Le 1er juin 1387, Othon de Brunswick et Thomas Sanseverino, invités par le parti qu'ils avaient dans Naples, vinrent camper à San-Juliano, avec toutes les forces du prétendant. Ils obtinrent du gouvernement des six, que s'étaient donné la noblesse et le peuple, que chaque jour il serait permis à cinquante ou soixante hommes de l'armée angevine d'entrer à Naples pour y acheter les choses nécessaires. Les relations enfantées par ces allées et ces venues journalières ne pouvaient que devenir très-funestes au parti de la reine et de son fils. Ceux-ci, pour y mettre un terme, imaginèrent de faire prêcher par l'archevêque Guinazzo et le clergé que les soldats qui venaient du camp angevin étant tous du parti contraire à Urbain, le devoir de tous les bons citoyens était de s'unir pour leur interdire l'entrée de la ville. Le signal de cette expulsion devait être le cri de : « Vive le roi Ladis- « las! vive le pape Urbain! » Ce moyen réussit en effet à émouvoir les hommes dévoués au parti de la reine; ils prirent les armes, coururent à la porte Nuova au moment où les soldats angevins se présentèrent pour entrer dans la ville, les saisirent, les maltraitèrent; après quoi ils se portèrent sur la place del Mercato en faisant retentir les cris convenus : « Vive Ladislas! vive le pape Urbain! »

(1) Piero Minerbeti, ann. 1386, c. xvi. — Spec. Hist. Sozom., p. 1131.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

Mais leur succès fut court; ceux qui tenaient pour le duc d'Anjou se réunirent promptement, et il s'engagea, sur la place del Mercato, une lutte sanglante, au milieu de laquelle survinrent tout à coup Othon de Brunswick et Thomas Sanseverino, à la tête de quatre mille cavaliers et de deux mille fantassins, criant à leur tour : « Vive le roi « Louis ! Meure la reine Marguerite ! » Les partisans de la reine, réduits à eux-mêmes, furent battus et obligés d'abandonner la ville à leurs adversaires victorieux. Othon et Sanseverino prirent incontinent l'administration de Naples, forcèrent les citoyens à prêter serment de fidélité au jeune Louis, et députèrent en France pour lui annoncer cette conquête importante et notifier au pape Clément le retour du royaume napolitain à son obédience. Ce fut en vain que Marguerite essaya de reprendre sa capitale à l'aide d'un coup de main organisé par Raymond de Nola ; le coup de main échoua, et la reine s'enfuit à Gaëte le 8 juillet (1).

La nouvelle de la prise de Naples frappa Urbain VI de consternation. Son visage devint sombre et soucieux ; il s'enferma durant plusieurs jours dans sa chambre, sans vouloir parler à personne. Ce n'est pas que la reine Marguerite et Ladislas lui tinssent au cœur ; mais la conquête angevine dérangeait encore une fois les projets de grandeur qu'il avait formés pour sa maison (2). Il se vengea de ce mécompte en lançant les foudres de l'Église sur Othon et Sanseverino et en publiant contre eux

(1) Giornali Napolit., p. 1054 et 1055. — Piero Minerbeti, ann. 1387, c. XVII. — Niem, l. I, c. LXIII.

(2) Urbanus valde turbatus fuit, quia, auxilio quorumdam baronum, volebat nepotem suum facere regem Neapolis. (Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1153.) — Desiderava il detto papa Urbano di fare del regno la sua volonta per farne signore un suo nipote. (Piero Minerbeti, ann. 1387, c. XVIII.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

une croisade qui ne fit pas remuer un seul homme (1).

Ce pontife essuya dans le même temps deux autres mortifications, qui ne lui furent pas moins sensibles ; car, d'un côté, ses troupes, commandées par Beltotto et jointes aux milices de Pérouse, étant venues camper près d'Orvieto, éprouvèrent une défaite de la part de Rinaldo des Orsini; de l'autre, les Florentins, désespérant de s'entendre avec lui et voulant se mettre en garde contre ses desseins, conclurent, vers la fin d'août 1387, une ligue défensive avec Antonio da Urbino, seigneur d'Aggobbio, et ce même Rinaldo des Orsini, vainqueur de son armée. Il se trouva pourtant un peu dédommagé de tant d'échecs par la mort d'Angelo di Vico, que les habitants de Viterbe massacrèrent au milieu d'une émeute, et par la remise de cette ville entre les mains du cardinal de Manupello (2).

Ces événements le déterminèrent à venir résider à Pérouse, où son parti conservait la supériorité, malgré l'influence des Florentins (3). Il quitta enfin Lucques le 23 septembre 1387, escorté par son général Beltotto et deux cents lances, par cent lances de Pérouse, par Charles Malatesta, Bananza de Camerino, par les seigneurs de Faenza et de Foligno, avec plus de trois cents lances. Cette escorte ne différait guère d'une armée. Le départ du pontife fut solennel comme un triomphe. Au milieu de tous les hommes d'armes qui l'environnaient, il paraissait monté sur un beau cheval, la tiare en tête. Mais cette pompe ne tarda pas à être troublée. Au bout de quelques pas, le cheval du pape se cabra, rompit son frein, et s'emporta. La tiare roula dans la poussière, et se brisa. Urbain fut obligé de conti-

(1) Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1154. — Piero Minerbeti, ann. 1387, c. XXIV.

(2) Id., ann. 1387, c. XII et XIV. — Niem, l. I, c. LXVI.

(3) Id., l. I, c. LXVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

nuer son voyage sur une humble mule. Il prit la route des Maremmes afin d'éviter les terres de Florence, et arriva sans autre accident à Pérouse le 2 octobre 1387 (1).

Les Pérousins, par reconnaissance de l'honneur que le pape leur faisait en venant résider au milieu d'eux, lui offrirent la seigneurie de leur ville ; seulement ils y mirent pour condition le maintien de la paix entre l'Église et Florence. Urbain accepta la seigneurie de Pérouse. Quant à la paix avec Florence, il dit que la paix était bien réellement la meilleure des choses, mais qu'il ne pouvait la vouloir qu'au prix de la restitution des villes ecclésiastiques. Il ajouta que le plus ardent de ses désirs avait toujours été de vivre en bonne harmonie avec la république, mais que celle-ci n'avait jamais voulu se plier à aucune soumission Le pontife se montrait inexorable. Vainement Florence, à la prière de Pérouse, lui envoya des ambassadeurs ; il reçut mal ces ambassadeurs, et finit par leur déclarer qu'il ne les entendrait pas. Réunissant ensuite huit cents lances et une nombreuse infanterie, il résolut de faire la guerre à tous les seigneurs et à toutes les villes, soit du Patrimoine, soit de la Marche d'Ancône et du duché de Spolete, qui possédaient quelques domaines de l'Église ou refusaient d'en reconnaître la suzeraineté. Mais, comme il se trouvait dans une très-grande disette d'argent, et conséquemment dans l'impossibilité de payer à ces troupes la solde convenue, il les envoya dans les Maremmes et sur le territoire de Sienne, d'où elles causèrent les plus grands dommages aux Florentins (2).

Pendant qu'Urbain VI s'embarrassait de tant de soins politiques, son rival Clément VII s'occupait d'objets plus

(1) Buoninsegni, Istorie fiorent., l. IV, p. 684.

(2) Piero Minerbeti, ann. 1387, c. xxvii. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1134 et 1136.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dignes d'un pontife en défendant la foi contre l'erreur. Voici à quelle occasion. Jean de Monçon, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, avança tout à coup à Paris, dans la salle Saint-Thomas, des propositions dont les oreilles catholiques se trouvèrent justement offensées. Il soutenait entre autres choses que l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine dans le Christ était plus parfaite que l'union des trois personnes divines dans l'essence incréée ; qu'on pouvait concevoir une simple créature plus parfaite que l'âme de Jésus-Christ relativement au mérite, et qu'il était contre la foi d'affirmer que la bienheureuse Marie avait été conçue sans péché. L'Université entière s'émut en entendant cette doctrine téméraire, et, après avoir inutilement sommé le novateur de la rétracter, elle condamna sa thèse comme fausse, scandaleuse, contraire à la foi. L'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, confirma solennellement la sentence de l'Université.

Bien loin de se soumettre, Jean de Monçon s'enfuit à Avignon et en appela au Saint-Siége apostolique de la sentence de l'évêque et de l'Université, alléguant qu'on avait condamné la doctrine même de saint Thomas, non la sienne, et que d'ailleurs au pontife romain seul appartenait l'approbation ou l'improbation d'une doctrine quelconque. L'ordre de Saint-Dominique prit fait et cause pour le religieux et se disposa à soutenir l'appel. L'Université envoya à Avignon quatre de ses plus savants docteurs, savoir : Pierre d'Ailly, grand maître du collége de Navarre ; Gilles Deschamps, Jean de Neuville, et Pierre d'Alainville, bénédictin.

Le plus célèbre de ces docteurs était sans contredit Pierre d'Ailly. Né en 1350 à Compiègne, dans une condition obscure, il avait cherché de bonne heure à se frayer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

une voie vers l'illustration en embrassant la carrière des études. Ses rares talents s'y déployèrent avec le plus grand éclat, et, soit en philosophie, soit en théologie, soit en droit canonique, il devint successivement un des plus brillants lauréats de l'Université de Paris (1). Nous le verrons bientôt parmi les adversaires les plus distingués du schisme contribuer puissamment à la restauration de l'unité. Ce docteur, tant de vive voix en présence du pape et des cardinaux, que par les thèses écrites qu'il opposa à celles de Jean de Monçon, défendit si bien la cause de l'Université, mit à découvert avec une telle évidence les arguties et les faux-fuyants du novateur, que celui-ci, frappé de nouveau sans être plus docile, s'enfuit en Aragon (2). Les erreurs de Jean de Monçon avaient fait beaucoup de bruit ; leur condamnation fit beaucoup d'honneur à Clément VII.

Mais ce qui répandit le plus grand éclat sur l'obédience de ce pape fut la vie angélique du jeune et saint cardinal Pierre de Luxembourg. Ce prélat appartenait à cette illustre maison de Luxembourg, qui venait de donner coup sur coup trois chefs à l'Empire et quatre rois à la Bohême. Il vit le jour, le 20 juillet 1369, au château de Liney en Barrois. Son père était Gui de Luxembourg, comte de Ligny et de Roussiac, châtelain de l'Isle et seigneur de Richebourg ; sa mère, Mathilde de Châtillon, comtesse de Saint-Paul et dame de Fienne (3). Dès la plus tendre enfance, le monde n'avait inspiré à Pierre que du mépris, et un goût remarquable s'était développé en lui pour la

(1) Voir sa vie dans le Recueil de Von der Hardt, t. I, l. VIII, p. 449.

(2) Du Boulai, Hist. Universitatis parisiensis, t. IV, ex p. 618 ad p. 633. — Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. IX, c. II, p. 512.

(3) Vita B. Petri Lucemburgi, ap. Bolland., 2 julii. — Duchesne, Hist. des cardinaux français, t. II, p. 701.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

perfection. Appelé à Paris afin de s'instruire des sciences ecclésiastiques à la source de l'Université, on ne dit pas qu'il s'y soit distingué par la supériorité de ses talents; mais, ce qui l'honore bien davantage, il y déploya une piété si rare, tant de pureté, de modestie et de douceur, qu'il devint bientôt le modèle de tous les étudiants, et qu'il s'exhalait de sa personne comme une bonne odeur de vertu dont tous ceux qui l'approchaient ressentaient l'heureuse influence (1). La vertu des saints a parfois des allures austères et rudes, qui, tout en commandant le respect et l'admiration, effrayent et repoussent. Celle de Pierre n'avait pas ce caractère : non moins simple et douce qu'elle était sublime et pure, elle lui gagnait tous les cœurs (2).

Il avait déjà le titre de chanoine de Paris lorsque Clément VII, charmé de tout ce qu'il entendait dire de la piété de Pierre, le fit archidiacre de Dreux (3), d'où il le tira, en 1383, pour le mettre à la tête du diocèse de Metz. Il avait alors un peu plus de quatorze ans (4). Revêtu de la plénitude du sacerdoce à un âge où les autres en remplissent à peine les fonctions préparatoires, Pierre voulut dignement en accomplir les devoirs. Il partagea son temps entre la prière et le soin de son troupeau. Toutes les heures qu'il ne consacrait point à la pensée de Dieu, dit un de ses biographes, il les regardait comme perdues (5).

Deux ans après, en 1385, la renommée toujours croissante de sa vertu, les recommandations du roi Charles VI

(1) Speculum erat bonæ vitæ... ex miri odoris fragrantia quæ ex ipso procedebat. (Vita, p. 510.)

(2) Ab omnibus quoque miro diligebatur affectu, quia sermone erat nitidus et aspectu angelicus ad instar columbæ. (Vita, loc. cit.)

(3) Eodem loco.

(4) Duchesne, p. 702.

(5) Vita, p. 514.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et du duc de Berry, décidèrent Clément VII à lui donner une place dans les rangs du Sacré Collége, avec le titre de cardinal-diacre de Saint-Georges au voile d'or (1). Cette promotion inattendue ne produisit d'autre effet sur le jeune prélat que de le porter à la justifier par une perfection plus sublime. Dès ce moment ses pénitences ne connurent plus de bornes ; il réduisait sa chair en servitude par un rude cilice, des disciplines sanglantes, des jeûnes fréquents, des oraisons qui se prolongeaient fort avant dans la nuit. Plus d'une fois le pape se crut obligé de modérer par des reproches paternels la rigueur de ces macérations, et lorsque l'humble cardinal recevait ces réprimandes : « Plût à Dieu, s'écriait-il en soupirant, plût « à Dieu que je les méritasse ! mais je ne fais aucun « bien (2) ! »

Tant de pieux excès à un âge si tendre eurent bientôt altéré sa santé naturellement débile. Les médecins conseillèrent à Luxembourg le séjour de Villeneuve. Mais ce changement ne produisit rien. L'heure du juste était venue ; il le comprit lui-même et ne songea qu'à se préparer à la mort. Chaque jour il recevait deux fois l'absolution de ses péchés avec une grande effusion de larmes et se nourrissait du pain des forts (3). Quand le moment suprême arriva, il attacha au ciel un regard plein d'amour, et prenant entre ses mains l'image du Christ : « Seigneur, dit-il, je remets mon esprit entre vos mains, » et il expira. C'était le 2 juillet 1387. Cette vie merveilleuse n'avait pas duré dix-huit ans. On ne saurait rendre par des paroles l'expression de joie sereine et d'ineffable beauté qui se peignit après le trépas sur le visage pâle et

(1) Duchesne, Preuves, p. 528.
(2) Vita, p. 513.
(3) Vita, p. 521 et 522.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

décoloré du prédestiné (1). On aurait dit que ce corps, si pur pendant sa vie, participait déjà au bonheur de son âme! Les nombreux miracles qui honorèrent le tombeau de Pierre de Luxembourg le firent plus tard inscrire au rang des bienheureux. En parcourant une carrière où le spectacle de la division afflige partout les regards, le catholique se repose avec complaisance sur ces vertus qui ne semblent pas appartenir à la terre.

Clément VII obtint encore un grand avantage sur son rival par le zèle qu'il parut déployer pour l'extinction du schisme. Déjà plusieurs fois l'Université de Paris lui avait fait parvenir, ainsi qu'à Urbain, des sollicitations pressantes de rendre la paix à l'Église. Clément, dont l'obédience croissait de jour en jour, qui venait d'y ajouter les royaumes d'Aragon et de Navarre, et dont l'Université de Bologne proclamait la légitimité (2), Clément, haut dans ses espérances, avait refusé jusque-là de prêter l'oreille à ces sollicitations, quand tout à coup, y cédant comme par une inspiration divine, il envoya par toute la chrétienté des nonces chargés de déclarer qu'il acceptait l'autorité du concile général pour juge de ses droits au souverain pontificat, et qu'il était disposé à en reconnaître la décision, quelle qu'elle fût, ajoutant que, si cette décision confirmait la dignité papale en sa personne, il donnerait à Urbain le premier rang parmi les cardinaux, et, dans le cas contraire, se remettait d'avance à la discrétion de son rival plus heureux (3). Clément VII acquit par là d'autant plus de considération qu'Urbain, après avoir proposé lui-même la convocation d'un concile général au début de

(1) Facies corporis serena, ridens, fulgensque mirum in modum permansit. (Vita, p. 523.)

(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. IX, c. III.

(3) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 618.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

son pontificat, rejeta alors bien loin ce moyen, disant qu'il était le vrai pape et qu'il n'y avait sur ce point aucun doute à résoudre (1).

Au reste, des projets bien différents de la convocation d'un concile général occupaient alors plus que jamais ce pontife. Une ardeur guerrière l'agitait. Il méditait réellement la conquête de Naples, s'assurait pour cela de l'appui de la Sicile et levait de nombreuses légions de mercenaires. Le 2 du mois d'août 1388, il partit de Pérouse à leur tête, et se dirigea vers les frontières du royaume. Mais, arrivé à Narni, la plus grande partie de ses soldats refusa d'aller plus loin, objectant, pour motiver ce refus, des engagements pris avec la république de Florence. Conséquemment, deux mille cavaliers abandonnèrent les étendards pontificaux et reprirent le chemin de Pérouse. Il ne restait plus à Urbain que Beltotto avec huit cents chevaux. Malgré cette armée réduite, il continua sa marche et parvint même à rallier mille soldats, lorsqu'un accident l'arrêta tout à fait. Il fit une chute de cheval dans laquelle il reçut de graves contusions. On le porta à Tivoli, où il se remit un peu. L'idée lui vint alors de reprendre son voyage, et il poussa jusqu'à Ferentino, se faisant mener en voiture, ne pouvant se tenir à cheval. Mais là, ses souffrances corporelles, la disette d'argent, l'approche de la mauvaise saison, achevèrent de le dégoûter de son projet.

Il revint à Rome, au commencement d'octobre, plutôt en fugitif qu'en souverain. Les Romains l'accueillirent sans enthousiasme; ils l'obligèrent même de renvoyer à Viterbe ce qui lui restait de troupes (2); et celui qui, peu

(1) Dicebat enim quod ipse erat verus papa, nec expediret illud in dubium vertere. (Niem, l. I, c. LXVI.)

(2) Niem, l. I, c. LXIX. — Piero Minerbeti, ann. 1388, c. XIII. — Spec. Hist Sozom. Pistor., p. 1138. — Buonins., p. 690.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

auparavant, menaçait de mettre sous son joug la moitié de l'Italie, se trouva seul et sans défense à la merci d'une poignée de factieux. Ils ne tardèrent pas à lui faire sentir leur tyrannie. Comme Urbain voulut nommer sénateur Damiano de' Catani di Genova, personnage peu populaire, peut-être parce qu'il était maréchal du pape (1), la populace se souleva, et, guidée par les bannerets, courut au palais. La vie d'Urbain fut un instant menacée. Heureusement, quelques hommes influents de la cour s'interposèrent; la multitude se calma et consentit même à reconnaître le sénateur nommé, mais à la condition que le Jubilé séculaire serait publié pour l'année suivante, bien que cette faveur ne dût avoir lieu qu'en 1400 (2). Urbain accorda cette indulgence.

Il ne devait point en jouir. L'âge, les chagrins d'un pontificat si agité, tant d'émotions, sa dernière chute, avaient affaibli sa santé, et depuis son retour à Rome il ne faisait que languir. Le mal empira vers le mois de septembre. Des accès de fièvre se joignirent à de violentes douleurs d'estomac; ses membres s'enflèrent, et il mourut le 15 octobre 1389, au milieu des plus vives souffrances. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné. La haine que les Romains lui portaient donna lieu à ce bruit, et les symptômes de la maladie semblèrent le justifier (3).

Urbain a laissé une trace funeste dans l'histoire. On a dit de lui peu de bien, beaucoup de mal (4). Peut-être a-t-on exagéré le mal. Nous l'avons dit, il y avait dans ce pontife de précieuses qualités: un rare amour de la jus-

(1) Vital, Storia diplom., t. II, p. 346.
(2) Piero Minerbeti, ann. 1389, c. VI.
(3) Buonins., l. IV, p. 694. — Piero Minerbeti, ann. 1389, c. XV.
(4) Je ne connais, de tous les historiens, que Scipion Ammirato qui ait fait l'éloge d'Urbain VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tice, une pureté angélique de mœurs, une grande simplicité de vie, une horreur invincible pour la simonie, une connaissance approfondie des sciences ecclésiastiques. Mais il lui manqua de la force d'âme pour porter avec modération la majesté du premier pouvoir de la terre. Né pour rester dans un rang inférieur, son élévation inattendue au rang suprême lui donna le vertige, et le désordre de ses idées faussa son caractère. Il se fit hautain pour être digne, impitoyable pour être juste, téméraire pour faire preuve de courage, soupçonneux pour paraître habile politique. Il fut malheureux et fit le malheur de l'Église (1).

Le moment où Urbain VI rendait le dernier soupir à Rome était l'époque la plus brillante de la cour d'Avignon. Là on n'était occupé qu'à préparer des réjouissances et des fêtes pour recevoir le roi de France Charles VI. Clément VII avait mis tout en œuvre pour décider le monarque français à ce voyage, qui lui faisait espérer pour sa cause les plus grands avantages, et il avait réussi (2).

Charles, parti de Paris vers la fin de septembre 1389, arriva le 30 octobre à Villeneuve, où son hôtel royal avait été préparé. Il trouva là les cardinaux d'Amiens, d'Aigrefeuille, de Saint-Marcel, de Châteauneuf, envoyés pour le complimenter. Le lendemain, vers neuf heures du matin, il fit son entrée dans la ville pontificale, accompagné des ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne et d'Anjou. Le pape avait ordonné aux cardinaux d'aller le recevoir en corps ; mais, comme le pont qui unissait les deux rives du Rhône était déjà trop étroit pour contenir les flots du peu-

(1) On peut consulter, sur Urbain, Muratori, Annali d'Italia, ann. 1389.

(2) Le pape Clément, plusieurs et diverses fois, escrivit au roy qu'il le voulust visiter, et il avoit très-grand desir de le voir et communiquer avec luy de faict de l'Église. (Jean Juvénal des Ursins, p. 74.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ple, les cardinaux de Petramala et de Saluces firent seuls les honneurs du Sacré Collége; les autres revinrent au palais. Les officiers du sacré-palais allèrent ensuite au-devant de l'auguste visiteur au milieu d'un immense cortége de gentilshommes, et le reçurent en grande pompe hors de la ville; ils le conduisirent au château apostolique. Clément VII l'y attendait dans la salle du consistoire. Charles s'inclina respectueusement à sa vue; mais le pape, après lui avoir donné le baiser de paix, le fit asseoir à ses côtés. Il adressa ensuite des compliments pleins de courtoisie à ce prince et à ceux de sa suite, et voulut qu'ils fussent tous logés dans le palais.

Le lendemain, jour de la fête de Tous les Saints, à la messe solennelle, Clément VII couronna roi de Jérusalem, de Naples, et de Sicile le jeune duc d'Anjou. Charles et tous les princes de sa cour assistèrent à cette brillante cérémonie. Pendant les huit jours que le monarque français passa à Avignon, les fêtes se succédèrent sans interruption. Clément traita son hôte royal avec une magnificence sans exemple; il lui accorda tout ce qu'il voulut, et, en particulier, la nomination de sept cent cinquante bénéfices à son choix en faveur des clercs les plus pauvres du royaume, et le droit de conférer les évêchés de Chartres et d'Auxerre, ainsi que plusieurs autres siéges épiscopaux réservés à la nomination du pape. En retour de tant de faveurs, Charles VI promit à Clément VII son énergique concours afin de mettre l'*Église à un*, c'est-à-dire afin d'anéantir le parti d'Urbain, et il partit ensuite pour visiter la province du Languedoc (1).

On se remettait à peine, à Avignon, de l'enivrement

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. X, c. VIII et IX. — Jean Juvénal des Ursins, p. 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de tant de fêtes quand la nouvelle de la mort d'Urbain VI y arriva. Le pape et les cardinaux s'émurent aussitôt ; un conseil extraordinaire fut assemblé dans le palais. Tous conçurent l'espérance de l'extinction du schisme. Plusieurs aimaient à se persuader que, dans le conflit des passions et des intérêts qui allaient se trouver en présence dans le conclave, les cardinaux romains, ne pouvant s'accorder ensemble, se retourneraient du côté d'Avignon et sanctionneraient l'élection de Clément VII. On instruisit, avec la plus grande promptitude, le roi de France d'un fait qui pouvait avoir les suites les plus heureuses, et on le supplia d'écrire sans délai à ses cousins, l'empereur Wenceslas, le roi de Hongrie, le duc d'Autriche et Gian Galeazzo, seigneur de Milan, pour les prier d'unir leurs efforts aux siens dans une telle circonstance, afin de procurer l'union de l'Église. Le conseil du roi fut aussi agité que celui de Clément, et l'on y conçut les mêmes espérances (1). Mais, pendant qu'elles faisaient palpiter tant de cœurs au delà des monts, elles n'étaient plus qu'une illusion ; Urbain VI avait déjà un successeur dans Pietro Tomacelli, qui prit le nom de Boniface IX, et reçut les insignes de la Papauté le 11 novembre.

Pietro Tomacelli avait vu le jour à Naples. Il appartenait à une famille disgraciée de la fortune, mais d'une antique noblesse. Jusqu'au pontificat d'Urbain VI son nom était resté obscur. A cette époque, il vint à Rome sans doute pour y chercher, comme tant d'autres, une position. Là, Urbain VI le devina et le fit acolyte ; puis, lorsqu'il s'agit de combler le vide opéré dans le Sacré Collége par la dégradation des cardinaux accusés de conjuration, il fit d'abord Tomacelli cardinal-diacre du titre de Saint-Georges au voile

(1) Froissart, l. IV, c. x.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

d'or ; puis, à Lucques, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie. On l'appelait communément le cardinal de Naples. Vers les derniers jours d'Urbain VI, il perdit la faveur de ce pontife sans qu'on sache précisément pour quelle cause, et l'on croit même qu'il se vit sur le point d'être privé de la dignité de cardinal. La mort d'Urbain fut donc pour lui doublement une bonne fortune. Dans le conclave, deux rivaux puissants, Angelo Acciajoli et Poncello Orsini, lui disputèrent quelque temps la tiare ; mais l'influence du grand pénitencier Francesco Carbone finit par faire prévaloir son nom (1). Tomacelli avait trente-quatre ans selon les uns, quarante-cinq selon les autres, quand il fut élu pape. Sa taille était haute ; il portait une noble et belle figure ; la douceur de ses manières, son affabilité surtout, contrastaient singulièrement avec la dureté et la sécheresse de son prédécesseur (2). Ses mœurs se faisaient remarquer par leur pureté, et la modestie répandue sur sa physionomie prêtait à sa personne un attrait enchanteur. Mais, si l'on en excepte quelques connaissances grammaticales, sa science était à peu près nulle (3). En revanche, de grands talents naturels suppléaient chez lui au défaut d'instruction. Un de ses biographes remarque qu'il possédait, quoique jeune, la prudence des vieillards (4), et nous le verrons déployer pendant un règne de quinze années une intelligence des affaires et une fermeté dignes d'un grand pontife. Malheureusement il était le seul membre honorable de sa famille. Sa mère, qui vivait encore, et ses frères, par leur insatiable cupidité, lui firent beaucoup de tort ;

(1) Novaez, Storia dei sommi pontefici, t. IV, p. 252.

(2) Era costui di dolce e abile condizione e grazioso. (Piero Minerbeti, ann. 1389, c. xvi.)

(3) Niem, l. II, c. vi. — Gonzalo Illescas, p. 48.

(4) Juventutem certe cum ipsa senectute commutasse videbant. (Platina.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

il montra pour eux une faiblesse indigne de son grand caractère, et les graves abus que l'on a reprochés à son pontificat doivent être en grande partie imputés à cette faiblesse.

Boniface IX, en possession du trône pontifical, s'éloigna aussitôt de la ligne politique de son prédécesseur ; il rendit la dignité de cardinal à ceux qui en avaient été dépouillés (1), et se retourna du côté de la reine Marguerite. Cette reine, immédiatement après l'élévation de Tomacelli, avait envoyé à Rome une ambassade solennelle pour prêter entre ses mains serment de fidélité et lui recommander son fils Ladislas. Boniface expédia à Gaëte le cardinal de Florence, Nicolas Acciajoli, avec la mission de couronner le jeune prince roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile, et de lui assurer l'aide et la protection du Saint-Siége apostolique contre les entreprises de son compétiteur, Louis d'Anjou (2). Ce dernier était toujours maître de Naples. Toutefois, depuis cette conquête, les chefs de son parti, Thomas Sanseverino et Othon de Brunswick, n'avaient fait que de faibles progrès. Il est vrai que, de son côté, Marguerite échoua constamment dans ses tentatives pour recouvrer sa capitale ; mais elle en fut dédommagée par une défection qui seule valait pour elle autant qu'une victoire. Othon de Brunswick, soit qu'il se trouvât mécontent de son parti, soit qu'il eût été gagné par la régente, passa tout à coup des rangs angevins sous les drapeaux de Ladislas, et bien des seigneurs, sans imiter entièrement son exemple, embrassèrent le parti de la neutralité. En fait, les affaires du jeune Louis déclinaient entre les mains de ses représentants. Mais ce prince, excité au delà des monts par les

(1) Gobel., Personæ Cosmod., ætas VI, c. LXXXIV.

(2) Piero Minerbeti, ann. 1390, c. IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

exhortations de Clément VII, armait sans relâche, aidé dans ses préparatifs par le trésor du roi de France, et la régente allait bientôt avoir sur les bras une redoutable expédition.

En effet, le 20 juillet 1390, une flotte composée d'un navire, de quatorze galères et de huit brigantins armés, sortit du port de Marseille, portant le prince en personne, sa mère, femme de tête et de cœur, beaucoup de gentilshommes et des troupes nombreuses. Après une navigation lente, mais heureuse, cette flotte entra, le 14 août, dans le port de Naples. Louis fut reçu par le peuple avec empressement ; il crut que les seigneurs du pays auraient pour lui les mêmes dispositions et les manda auprès de sa personne. Mais le plus grand nombre, alléguant des prétextes divers, ne répondit point à son invitation, et il se vit dans la nécessité de les réduire par les armes à reconnaître son autorité. Malgré ces obstacles où s'usèrent ses forces, il fit quelques progrès, s'empara du château Neuf, qui avait jusque-là résisté, reçut par composition celui de Sant-Eramo et obligea Pouzzole à capituler. Mais ces succès ne reconquirent point à sa cause les sympathies qu'elle avait perdues (1). Louis, du reste, presque enfant, dépourvu d'expérience et de talent, ne prêtait à ses affaires qu'une médiocre attention. Elles déclinèrent de nouveau ; il se trouva bientôt incapable de résister à Ladislas, dont la supériorité dans la politique et dans la guerre se développait chaque jour avec éclat, qui venait de doubler sa puissance en épousant la fille de Manfredi di Chiaramonte, un des principaux seigneurs de la Sicile, et à qui les trésors du pape Boniface offraient d'inépuisables ressources pour solder ses armées (2). Louis finit par perdre sa capitale, et le

(1) Piero Minerbeti, ann. 1390, c. xxxii.

(2) Ladislaum... (Bonifacius) juvit in pecuniis et gentibus armorum. (Niem, l. II, c. xiv.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

royaume de Naples, qui avait une seconde fois reconnu l'autorité de Clément VII, rentra dans l'obédience de Boniface IX.

Ce pontife affermit avec non moins de bonheur sa puissance dans l'État ecclésiastique. Comme au temps du pape Innocent VI, les domaines du Saint-Siége se trouvaient aux mains d'une foule de tyrans, Urbain VI leur avait fait inutilement la guerre, Boniface entreprit de les réduire. En 1392, il força Malatesta des Malatesti, usurpateur de la cité de Todi, à venir demander grâce et à payer pendant dix ans 3,000 scudi d'or pour la possession de cette ville. Le même Malatesta, deux ans après, se révolta de nouveau contre l'Église et usurpa le domaine de plusieurs autres cités ; Boniface le contraignit encore à l'obéissance. Il accorda le vicariat de Foligno à Ugolino de Trinci, moyennant un tribut de 1,000 scudi d'or par an. Il regagna au Saint-Siége Montefiascone, recouvra Viterbe, Narni, Spolete avec tout le duché, la Marche d'Ancône, Bologne et son territoire (1).

Boniface eut d'abord de graves démêlés avec les Romains. Ceux-ci, alors comme toujours, contestaient au souverain pontife la suprême autorité dans la ville. Les bannerets et le peuple en armes vinrent l'assiéger au Vatican, et il se vit obligé de chercher un refuge à Pérouse d'abord, puis à Assise (2). Il ne reparut à Rome que pour y lutter de nouveau avec l'esprit factieux de cette capitale. Au mois de mai 1395, les bannerets et le peuple se portèrent au Vatican en proférant des cris de mort. Le pape, un instant, courut des dangers pour sa vie. Mais heureusement Ladislas se trouvait à Rome; ce prince fit armer ses gens, dé-

(1) Niem, l. II, c. XIII. — Novaez, t. IV, p. 256. — Herm. Corn. Chron.
(2) Vita Bonifacii IX, ap. Murat., Rer. ital., t. III, part. II, p. 830.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

gagea Boniface; quelques-uns des auteurs de la sédition furent saisis et décapités (1). Une courte paix fut le prix de cette victoire, et, les oppositions recommençant, Boniface abandonna Rome une seconde fois, et se retira à Assise.

Mais la réflexion vint aux Romains; ils voyaient approcher la fin du siècle et l'époque fixée par Clément VI pour le retour du jubilé. Craignant que, si le pontife était absent de la ville à cette époque, cette indulgence n'eût pas lieu et qu'ils ne fussent privés des richesses que le concours des pèlerins devait leur procurer, ils lui envoyèrent, à Assise, une ambassade pour le prier de revenir au milieu d'eux. Boniface sut habilement dissimuler le plaisir que lui causait une pareille démarche, et, pour en tirer tout le profit possible, il opposa aux instances des députés des tergiversations calculées. Enfin, il déclara qu'il ne reviendrait à Rome qu'autant que les Romains anéantiraient la magistrature des bannerets, réintégreraient celle des conservateurs, et accepteraient le sénateur nommé par lui. C'était Malatesta, fils de Pandolfo Malatesta da Pisaro. Les députés promirent tout, et Boniface, par ce traité, se trouva maître de Rome (2).

Depuis ce moment, sa puissance alla toujours croissant. Urbain VI avait favorisé les Colonna contre les Orsini, pour se venger de la faveur que le cardinal de cette famille avait prêtée au schisme. Boniface, au contraire, favorisa les Orsini contre leurs rivaux. Les Colonna avaient un allié puissant dans le comte de Fondi. Boniface anéantit le

(1) Piero Minerbeti, ann. 1394, c. VI.— S. Antoninus, pars III, tit. XXII. — Raynald, ann. 1395, n° 17.

(2) Il cardinale Egidio Viterbo, ap. Vitale, Storia diplomatica, t. II, p. 352. — Platina, in Bonifacium IX. — Bonincont., Murat., Rer. ital., t. III, part. II, p. 832.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

comte de Fondi (1), qui, dépouillé de ses États par Ladislas, mourut de chagrin. Ce fut en vain qu'en 1400 Giovanni et Niccolo Colonna, pénétrant furtivement dans Rome à la tête de quatre cents chevaux, se portèrent au Capitole et appelèrent les Romains à la révolte. Délaissés par le peuple et attaqués par le frère du pape avec des forces supérieures, ils s'enfuirent précipitamment pour éviter une ruine entière, et coururent se mettre en sûreté dans Palestrine (2). Bientôt les Colonna, harcelés par les armées pontificales, condamnés comme hérétiques et schismatiques et privés de toutes leurs dignités, biens et honneurs, vinrent demander grâce. Pendant les trois dernières années de son pontificat, Boniface jouit dans Rome d'un pouvoir illimité et sans conteste. Pour tenir le peuple en bride, il fit relever le château Saint-Ange, ruiné par la fureur des séditions, y ajouta de nouvelles fortifications, mit en état de défense le palais du Vatican, et restaura le Capitole et les ponts (3). Il avait continuellement sur pied de nombreuses troupes, afin d'être toujours prêt à faire rentrer dans l'ordre ceux qui oseraient s'en écarter. On a dit avec vérité qu'il régna avec un sceptre de fer. Du moins jamais avant lui aucun pape n'avait déployé autant de force et de vigueur dans le gouvernement de la ville (4).

Mais, pendant que Boniface IX asseyait si solidement dans Rome et l'État ecclésiastique la domination temporelle de la Papauté, les abus, favorisés par la division, envahissaient le domaine de Jésus-Christ. De tout temps, il y a eu

(1) Gobel., Personæ Cosmod., ætas VI, c. LXXXIV.

(2) Piero Minerbeti, ann. 1399, c. XV. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1169.

(3) Casali, de urbis et imperii romani Splendore, in-fol., p. 118.

(4) Novaez, t. IV, p. 258. — Niem, l. II, c. XIII. — Fue el primero de los pontifices que fue perfetamente señor de Roma. (Gonz. Illescas, p. 52.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dans la vie ecclésiastique, et à tous les degrés de la hiérarchie, des désordres déplorables. Qui pourrait s'en étonner, puisque les conducteurs des peuples sont environnés de l'infirmité humaine? S'étonnera-t-on alors que ces désordres se multipliassent pendant le schisme, c'est-à-dire à une époque où l'autorité, naguère si vigilante à réprimer le mal, à châtier les coupables, devait se montrer naturellement moins sévère, occupée qu'elle était à se maintenir sur des bases chancelantes? Toutefois, si l'on s'en tenait exclusivement à certaines relations contemporaines, le mal aurait été hors de toute proportion. Évidemment les désordres de cette époque ont été de beaucoup trop exagérés. Les tableaux qui les retracent sont peints avec des couleurs trop ardentes pour être vrais (1). Il n'était pas possible

(1) Parmi ces tableaux outrés, nous citerons en particulier le livre attribué à Nicolas de Clémangis : *de corrupto Ecclesiæ Statu*, parce qu'il est le plus connu, et que nos adversaires s'en sont beaucoup trop prévalus. Nous ne sachons pas qu'il y ait au monde une diatribe plus amère et marquée d'une empreinte plus chagrine. Les abus particuliers y sont généralisés de manière à faire penser que le scandale avait banni du sanctuaire toute édification, ce qui est inadmissible par la seule invraisemblance du fait. Le style du livre est en tout conforme au fond, et suffirait seul à le rendre suspect. Nous en citerons un passage qui fera juger de l'ouvrage entier : *De litteris vero et doctrina, quid loqui attinet, cum omnes fere presbyteros sine aliquo captu aut rerum, aut vocabulorum morose syllabatimque vix legere videamus?... Si quis hodie desidiosus est, si quis a labore abhorrens, si quis in ocio luxuriari volens, ad sacerdotium convolat.* N'y a-t-il pas là un abus flagrant de ce qu'on appelle le mode oratoire? Qui croira qu'en 1390, douze ans après l'administration d'un pape aussi saint que Grégoire XI, il n'y eût presque aucun prêtre qui sût lire, et qu'il n'y eût que les paresseux et les débauchés qui se présentassent aux saints ordres? Les exagérations de ce livre sont suffisamment réfutées et par les cardinaux savants et de vie exemplaire qu'offrirent les deux colléges, et par les nombreux évêques qui remplissaient les fonctions de leur charge non-seulement avec exactitude, mais encore avec éclat, et par cette foule de docteurs en théologie et en droit que fournissaient les universités, et par tous ces prélats et ces ecclésiastiques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

aux écrivains d'alors d'être assez désintéressés, assez calmes, pour faire avec justice la part des hommes et des choses. Mais, si l'on ne peut admettre tout ce que des mains ennemies ou passionnées ont écrit, l'on ne doit pas non plus tout nier. Qu'y gagnerait-on? L'Église n'a rien à craindre de la vérité. Quand celle-ci ne pose pas sur le front de l'épouse de Jésus-Christ l'auréole de la gloire, elle sert à montrer d'où lui viennent les taches qui se font voir parfois sur sa tunique. L'ennemi du père de famille sèmera toujours de l'ivraie dans son champ. Les institutions restent pures, le mal vient des hommes seuls.

Ce que nous disons du clergé en général, nous le disons en particulier des papes qui siégèrent pendant le schisme. L'état de rivalité dans lequel ils se trouvèrent placés devait être, et a été, la source d'une infinité de maux dont l'Église souffrit. Comment auraient-ils pu imprimer de l'énergie à leur administration quand ils manquaient d'indépendance, quand les circonstances et les hommes les dominaient? La plupart d'entre eux voulaient sérieusement le bien; quelques-uns, à une autre époque, auraient été sûrement des pontifes remarquables; le schisme paralysait leurs talents, entravait leurs bonnes intentions. Mais, s'ils n'ont pas été ce qu'ils auraient pu être, ils n'ont pas

qui composèrent les conciles de Pise et de Constance. Mais l'auteur a pris soin de se réfuter lui-même quand il écrit, au chapitre XXV, que son intention n'a point été de comprendre tout le clergé dans le tableau qu'il a tracé de la corruption du sanctuaire, attendu qu'il n'ignore pas que, dans tous les degrés de la hiérarchie, il y a un grand nombre de membres dont la justice et la piété protestent contre les excès qu'il a signalés : *Nolo autem, ut quis existimet per ea quæ ecclesiasticorum præmissa sunt, me omnes prorsus ecclesiasticos, nullo excepto, comprehendere velle... nec sum nescius in singulis quibusque statibus aliquos et forte plurimos bonos, justos, innocentes esse, illisque maleficiis quæ supra memorata sunt separatos.* Ainsi, d'après l'auteur lui-même, il ne faut pas peu rabattre de ce qu'il a dit. Que penser alors de l'autorité de son livre?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

été non plus tout ce qu'on les a faits. Là-dessus, l'on ne doit point s'en rapporter aveuglément à Thierry de Niem, historien atrabilaire et déclamateur, et encore moins aux écrivains réformés. L'administration spirituelle d'Urbain VI fut irréprochable. Religieux observateur de la discipline et rigide par conscience autant que par caractère, ce pontife ne souffrit jamais que la moindre brèche fût faite aux règles dans la distribution des grâces et la collation des bénéfices. Sous son règne, on usait librement du droit d'élection dans les promotions aux premières dignités, et c'était aux diocésains et aux patrons des églises qu'était dévolue la collation des bénéfices et des dignités toutes les fois qu'il survenait des vacances. Ce témoignage est d'un historien français (1). Les blâmes motivés ne s'adressent véritablement qu'à Boniface IX. Encore n'atteignent-ils bien que les premières années de son règne, comme nous le verrons. Soit que les maladies continuelles de ce pape (2), les soucis que lui causaient les ennemis temporels du Saint-Siége, sa faible connaissance du droit canonique, en l'empêchant de voir les choses par lui-même, l'obligeassent de s'en rapporter à des ministres qui trompaient sa confiance, soit que le mauvais état des finances et les besoins du gouvernement le portassent à fermer les yeux sur des illégalités dont profitait la détresse de la chambre apostolique, il est vrai de dire que la juste sévérité qui présidait anciennement aux promotions et aux collations fut un instant oubliée.

Alors reparurent les réserves et les grâces expectatives sous la clause d'*anteferri*. On n'y avait eu recours, avant cette époque, que dans des nécessités pressantes, et tou-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, édit. royale, t. I, l. II, p. 85.

(2) Niem, l. II, c. XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

jours avec certaines limites posées par les canons. Sous Boniface IX, on les délivra à tout venant, sans égard ni au nombre ni à la forme. On en inventa même de nouvelles sous la clause d'*antelationis* (1). Quand les règles de la chancellerie mettaient quelque obstacle à l'expédition de ces grâces inusitées, la chambre apostolique passait par-dessus ces obstacles, en vertu de ses priviléges (2). Selon la valeur que donnait à ces grâces l'efficacité de leurs clauses, on versait dans le trésor une somme plus ou moins forte (3).

Quelle fièvre de cupidité ne devait pas allumer dans les âmes faibles la facilité de ces concessions, dans lesquelles la capacité des sujets n'était presque point examinée! Aussi il y avait des clercs avides qui parcouraient les provinces dans le seul but de connaître les bénéficiers malades pour courir ensuite à Rome demander la succession à leur bénéfice (4). Il n'était pas rare que ces concessions, délivrées sans discernement, renfermassent des exclusions réciproques; alors s'élevaient entre les bénéficiers d'interminables procès qui donnèrent naissance à un autre abus. La justice, ne sachant comment prononcer entre des droits également valables, ou, si l'on veut, également nuls, la justice garda le silence (5).

Cependant Boniface IX s'aperçut que le désordre introduit par la concession de ces grâces anticanoniques devenait effrayant, et il essaya de l'arrêter en révoquant une grande partie de ces grâces et en restituant à la chancel-

(1) Finxerunt alias novas gratias expectativas... cum antelationis prærogativa. (Niem, l. II, c. IX.)

(2) Gobel., Personæ Cosmod., c. LXXXIV.

(3) Id., loc. cit.

(4) Niem, l. II, c. IX.

(5) Gobel., Personæ Cosmod., c. LXXXIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

lerie la vigueur salutaire des règles. Mais on n'arrête point les conséquences d'un principe vicieux tant qu'on en laisse subsister même l'ombre ; c'est une source ouverte, il faut qu'elle coule. Malgré les bonnes intentions du pape, ses règlements ne chassèrent pas la vénalité de l'administration ; ils ne firent que la restreindre. On ne tint aucun compte de ces règlements dans certains endroits, comme à Mayence et à Cologne ; ailleurs l'on sut, par des dispenses, se prémunir contre leur sévérité (1).

Les abus qui se montraient dans la collation des bénéfices se reproduisaient à l'occasion des grâces purement spirituelles. Outre le jubilé, fixé par son prédécesseur à l'année 1390, Boniface en accorda de spéciaux à plusieurs villes d'Allemagne, notamment à Cologne, à Magdebourg, à Prague, et il envoya dans ces divers lieux des collecteurs chargés de recueillir les offrandes des fidèles et de prêcher des indulgences. Nul doute que les instructions du pape touchant ces indulgences ne fussent très-conformes à la doctrine et aux règles de l'Église. Nul doute encore que le chef de la chrétienté n'eût le droit d'appliquer aux besoins de la chambre apostolique les aumônes que faisaient les fidèles pour la rémission de leurs péchés. Mais les prédicateurs se montrèrent infidèles à leur mandat : ils ne se contentèrent point d'afficher une dégoûtante rapacité en amassant de grosses sommes, qu'ils détournaient à leur profit ; ils débitèrent encore, au sujet des indulgences, dans le but de les accréditer auprès des fidèles, des erreurs contraires à la foi (2). Il est vrai que Boniface, instruit de ces excès, lança contre les indignes collecteurs une bulle fulminante, punit du dernier supplice les plus coupables,

(1) Niem, l. II, c. IX. — Gobel., Personæ Cosmod., c. LXXXVII.
(2) Id., c. LXXXVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et renferma les autres dans de rudes prisons (1). Mais sa juste sévérité ne répara qu'imparfaitement les effets du mal.

Le désordre était en proportion dans l'obédience de Clément VII. Il faut le dire, à Avignon comme à Rome, ce n'était nullement le désir de s'enrichir qui engageait les prétendants à fermer les yeux sur les lésions que la vénalité faisait aux règles sévères de l'Église; car, si Boniface IX, à sa mort, laissa 1 florin pour toute fortune, Clément VII se vit obligé, vers la fin de son pontificat, pour cautionner un emprunt, d'engager l'argenterie de la chapelle papale, et jusqu'à la tiare, entre les mains de Jean-Ferdinand d'Heredia, grand maître des Hospitaliers (2) : c'était leur position fausse, le besoin de faire face aux nécessités les plus pressantes du gouvernement, et celui de satisfaire l'ambition d'hommes devenus nécessaires. Aussi, à Avignon comme à Rome, mettait-on tout en œuvre pour créer des ressources pécuniaires. Clément VII, durant l'expédition du duc d'Anjou, avait donné permission à ceux de son parti, dans le royaume de Naples, de vendre l'argenterie des églises pour payer la solde des troupes. D'un autre côté, la France était frappée de continuelles décimes qui appauvrissaient le clergé, ne permettaient de réparer ni les temples, ni les monastères, et obligeaient de laisser tout aller en ruines. On délivrait à Avignon, peut-être moins qu'à Rome, des grâces expectatives sous toutes sortes de clauses ; mais là, c'étaient les hauts dignitaires

(1) Niem, l. II, c. LXVIII. — Raynald, ann. 1390, n° 2.

(2) Fantoni, Storia della citta d'Avignone, t. I, l. II, c. VII, n° 68. — Le même fait est attesté dans le Manuscrit de Fornery (biblioth. Carpentras), l. VI, p. 514. — Les 300,000 écus d'or que l'on suppose avoir été trouvés dans le trésor pontifical après la mort de Clément VII n'ont jamais été qu'un faux bruit : *ut dicebatur*, lit-on dans le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ecclésiastiques qui appauvrissaient le clergé inférieur. Trente-six cardinaux, qui composaient le Sacré Collége, et qui, malgré la détresse de la cour, ne voulaient pas décheoir de leur rang, se réservaient les meilleures grâces, et envoyaient de tous côtés des procureurs, qui, munis de bulles apostoliques, allaient s'informant de toutes parts si, dans les églises cathédrales ou collégiales, il y avait quelques bénéfices vacants; si, dans les abbayes, des prieurés ou offices claustraux étaient à pourvoir; si de riches commanderies étaient sans titulaires, afin d'en prendre possession au nom de leurs maîtres. A son tour, le pape se réservait toutes les grandes dignités après l'épiscopat. De cette manière, la cour romaine possédait tout ce qu'il y avait d'opulents bénéfices dans l'étendue du royaume de France; et tous les titres ecclésiastiques auraient été réunis sur un petit nombre de têtes si, pour échapper à un si juste reproche, les titulaires ne les eussent donnés à ferme à de pauvres clercs, qui en remplissaient les charges moyennant une redevance qui dépassait quelquefois le revenu des bénéfices, et obligeait ces clercs à les abandonner.

Chaque fois que des évêques de France venaient à mourir, on voyait arriver d'Avignon des collecteurs et sous-collecteurs qui enlevaient le mobilier des défunts, sous prétexte d'exiger les arrérages des dîmes et services non encore payés. Ces mêmes collecteurs saisissaient le temporel des monastères après la mort des abbés, au risque de mettre leurs successeurs dans l'impossibilité de subvenir à la subsistance des religieux. Ils prenaient encore les fruits de tous les bénéfices de France vacants par résignation, par permutation ou autrement. En conséquence de ce désordre, une foule d'ecclésiastiques se trouvaient privés des moyens de vivre. Si l'on en voyait, à Rome, traîner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

comme de vils manœuvres les matériaux employés à la restauration des édifices publics (1), on en voyait, en France, chercher dans des professions indignes de l'honneur sacerdotal un remède à leur pauvreté, ou errer çà et là en mendiant le pain de l'aumône (2). Ainsi le service divin était négligé; la dévotion des fidèles diminuait; les écoles, jadis florissantes et fécondes en savants, étaient réduites à une complète nullité : la religion et la foi catholique perdaient leur considération aux yeux des infidèles (3).

Au milieu de cette désolation de l'Église, la Papauté, cette Papauté naguère si glorieuse et si dominatrice, tombait rapidement dans le mépris et la servitude. Les pontifes qui, peu d'années avant, patronaient les grandeurs du siècle, recherchaient à leur tour l'appui de ces grandeurs fragiles, devenues hautaines. On voyait Clément VII, jaloux d'obtenir la protection des moindres seigneurs, aliéner à leur profit les domaines ecclésiastiques des cathédrales et des monastères pour une faible redevance annuelle (4). On voyait le même Clément VII, si fier lorsqu'il était cardinal (tant les fausses positions rabaissent les caractères même les plus hauts), constamment occupé à flatter les princes français, dévorer en silence, de la part des hommes de cour, des traitements dont il n'osait se plaindre, céder aux menaces, céder aux circonstances, céder à l'importunité, feindre, dissimuler,

(1) Valde multi pauperes presbyteri continue laborabant, portantes lapides et cæmentum. (Niem, l. II, c. XIV.)

(2) Multi viri ecclesiastici per mundum vagantes, penuriâ maxima premebantur. (Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. II, c. II.)

(3) Le même, lieu cité, et l. II, c. IX.— Jean Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 11.—Voir aussi Baluze, Vitæ, t. I, p. 497.

(4) Niem, l. II, c. IV.— Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. II, c. IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

promettant à l'un, accordant à l'autre, gagnant du temps avec tous. Ces princes demandaient-ils des décimes sur le clergé, il ne savait pas les refuser : souvent il prévenait leurs désirs ; enfin, il rendait ces séculiers tellement maîtres des ecclésiastiques, que chacun d'eux semblait plus être pape que le pontife lui-même (1).

Cependant, malgré tant de misères et un si profond abaissement, la chrétienté se taisait. Il y avait près de quatorze ans que l'Église était dévorée par le schisme, et aucun effort généreux pour l'extirper n'avait été tenté. On semblait accepter avec une muette résignation la plus flétrissante de toutes les hontes, et, dans ce silence universel des pasteurs et des peuples, une seule voix, celle de l'Université de Paris, avait fait jusque-là entendre quelques protestations. Cet illustre corps ressentait plus douloureusement que tout autre la mortelle influence du schisme ; les études y languissaient, les écoles y devenaient désertes depuis que la science et les talents n'étaient plus appelés aux dignités ecclésiastiques. Dès l'année 1381, à propos des exactions que le pape permettait au duc d'Anjou, elle avait osé agiter la proposition d'un concile général pour régler le différend des deux prétendants. La chose avait été si loin, que, dans l'assemblée des docteurs, on résolut d'en faire le sujet d'une requête au roi, et maître Jean Ronce fut choisi pour la lui présenter. Ce député s'acquitta dignement de sa mission ; mais il s'exprima avec une liberté qui déplut au duc d'Anjou, alors régent du royaume. Ce prince songea à l'en punir. La nuit suivante, des satellites armés vinrent, par ordre de la cour, au domicile de Jean Ronce, l'arrachèrent de son lit, et le traînèrent, demi-nu, dans

(1) Omnem clerum secularium magistratuum dispositioni ita subjiciebat, ut papa magis quilibet eorum papa quam ipse putaretur. (Nicolaus de Clemangiis, de corrupto Statu Ecclesiæ, c. XXVII.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

une des plus noires prisons du Châtelet. A cet affront, le clergé et l'Université s'émurent. On réclama hautement la mise en liberté du docteur et une réparation. Le régent sentit la nécessité de fléchir. Il accorda ce qu'on lui demandait, à la condition, toutefois, qu'on reconnaîtrait Clément VII. Mais Jean Ronce ne se vit pas plutôt hors de prison qu'il s'enfuit auprès d'Urbain VI. Plusieurs autres docteurs imitèrent son exemple (1).

Ce premier essai de protestation n'eut pas alors d'autre effet; mais, en 1385, Clément VII ayant frappé d'une décime les biens du clergé de France, sous prétexte de soulager la pénurie de la chambre apostolique, décime qui livra l'Église gallicane à la discrétion de l'abbé de Saint-Nicaise de Reims, homme adroit, artificieux et dur, qui s'attira dans l'accomplissement de sa mission une haine méritée, l'Université, impatiente de ses actes arbitraires, en fit des plaintes au roi. Charles, justement irrité contre le collecteur, lui reprocha hautement la hardiesse de sa conduite, et lui enjoignit de sortir de France sous trois jours. Puis, afin de conserver intactes les libertés des Églises, il révoqua, d'après le conseil des barons et des évêques, les promesses qu'il avait faites au pape, statua que le clergé ne pourrait désormais être contraint par la voie des censures à payer ni aide ni secours à la chambre apostolique, et expédia à ce sujet un ordre exprès aux baillis, prévôts et gouverneurs des villes. Messire Arnaud de Corbie porta ce décret à la cour d'Avignon de la part du roi, et Clément VII se vit obligé de le ratifier (2).

(1) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 582 et seq. — Le Religieux de Saint-Denis, t. I, l. II, c. II. — Jean Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 12.

(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. I, l. VI, c. XII. — Jean Juvénal des Ursins, p. 51 et 52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Si éclatante que fût cette victoire, on ne la fit suivre d'aucune mesure énergique contre le schisme. La maladie du roi qui survint dans ces entrefaites, maladie si funeste à l'État, le crédit que s'était acquis le pape Clément auprès des seigneurs de la cour, et notamment auprès du duc de Berry, par ses largesses et ses émissaires, arrêtèrent tout, et les réclamations de l'Université se perdirent, impuissantes et méprisées. Il s'éleva même à la cour contre ces réclamations une opposition telle, qu'on perdit l'espoir de les y faire entendre de nouveau, à moins d'une circonstance extraordinaire. Heureusement cette circonstance se présenta en 1392.

Cette année, un religieux de la Chartreuse d'Asti, nommé Pierre, qui jouissait d'une grande renommée de sainteté dans toute l'Italie, ayant eu une conversation avec un des cardinaux de l'obédience de Rome, lui parla avec tant de force et de conviction de la nécessité de mettre promptement un terme à la scandaleuse division qui partageait l'Église, que le prélat, profondément ému des paroles du saint homme, et croyant à une mission divine de sa part, pressa Pierre d'aller trouver Boniface IX, et de conférer avec lui des moyens à prendre pour arriver à l'union. Le pontife accueillit le religieux avec bienveillance, lui accorda, à plusieurs reprises, des audiences secrètes, écouta ses remontrances avec toute la gravité naturelle aux Italiens, et parut goûter ses avis. Pierre conseilla au Saint-Père d'écrire une lettre au roi de France. Boniface y consentit avec empressement, et ne crut pas la remettre en de meilleures mains qu'en celles du religieux, dont il venait d'éprouver l'éloquence persuasive. Le bref de Boniface IX contenait de grands éloges pour la royale maison de France, et de pressantes exhortations au roi Charles d'unir ses efforts à ceux du pontife romain pour extirper l'erreur du schisme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Chargé d'une mission si importante, Pierre fit choix, pour l'accompagner dans son voyage, de Barthélemy de Ravenne, chartreux comme lui, et prieur de l'île de Gorgona. Ces religieux eurent la funeste pensée de se rendre d'abord à Avignon. Ils y trouvèrent le duc de Berry, celui de tous les princes français qui montrait pour les intérêts de Clément VII le plus chaleureux dévouement. L'arrivée inattendue de ces messagers troubla également Clément VII et son protecteur; ils leur firent un mauvais accueil, leur refusèrent audience pendant plusieurs jours, et les forcèrent à s'enfermer dans la Chartreuse de Villeneuve, bien qu'ils se déclarassent hautement porteurs d'une lettre de Boniface pour le roi de France, lettre d'ailleurs dont on ne put jamais obtenir communication, même en employant la menace des plus grands supplices.

La nouvelle d'une si étrange violation du droit des gens parvint bientôt à Paris. L'Université s'émut, et des députés coururent près du roi solliciter l'élargissement des deux religieux. Charles VI se trouvait dans un de ses intervalles lucides; il s'indigna justement qu'on eût osé arrêter des hommes qui venaient remplir une mission près de sa personne, et en fit de vives plaintes à Clément VII, qui, craignant d'offenser le monarque, manda les deux Chartreux au palais. « Nous désirons autant que vous, dit-il, l'union de « l'Église; allez donc et assurez le roi, notre cher fils, que « nous nous y emploierons de toutes nos forces, et que, « pour atteindre ce but, nous sommes prêt à sacrifier « notre vie aussi facilement, nous le jurons, que nous « dépouillons notre chape pontificale. »

Le pape envoya sur les pas des deux Chartreux un habile docteur en droit civil et en droit canon, afin d'empêcher, s'il était possible, le succès de leur mission. Ce docteur était Jean Goulain, religieux du mont Carmel, créature de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Clément VII. On lui avait donné, à cause de son savoir dans le droit, ou peut-être par dérision, le surnom de *Sac de lois* (1). Toute son habileté pourtant ne put nuire aux deux Chartreux. Ils furent gracieusement accueillis par le roi et les grands de la cour ; on entendit avec faveur la lecture de la lettre de Boniface et ce qu'ils jugèrent à propos d'ajouter. Mais tout se borna, pour le moment, à cette réponse de vive voix : qu'on avait reçu avec plaisir les avis de Boniface, et qu'on travaillerait activement à seconder ses bonnes intentions. Voulant à son tour faire connaître ses bienveillantes dispositions aux seigneurs de la Lombardie, le roi chargea les deux Chartreux de leur remettre des lettres par lesquelles il les engageait à s'intéresser à l'œuvre de l'union. En attendant, on s'adressa au ciel pour lui demander la fin des calamités de l'Église. Clément VII, de son côté, montra beaucoup d'ardeur pour l'emploi de ce moyen. Il ordonna des processions quotidiennes, fit composer un office spécial, qu'il enjoignit de chanter, tant dans sa chapelle que dans celles des cardinaux, et accorda d'abondantes indulgences à tous ceux qui prendraient part à ces prières et uniraient leurs supplications à celles de l'Église (2).

Singulière idée de la part du pontife de fatiguer les cieux pour en obtenir ce qu'il était en son pouvoir de procurer à l'instant même par une cession généreuse ! Au reste, Boniface IX, qui semblait, dans cette occasion, jouir des honneurs de l'initiative, n'avait pas, dans le fond, une meilleure volonté que Clément VII. La lettre que les deux Chartreux avaient remise au roi ne contenait que des désirs vagues de paix ; aucun moyen efficace n'y était indiqué,

(1) Sacus legum.

(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XIII, c. XIV. — Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 673.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et, pour lui aussi, vouloir la fin du schisme, c'était vouloir la déposition de son rival. Il mit à découvert cette intention dans la réponse qu'il fit aux paroles que lui rapportèrent ses envoyés : « Mon élection est légitime, dit-il, « et Clément VII n'est qu'un antipape qu'il faut chas- « ser (1). »

Ce message produisit toutefois un excellent effet, celui de réveiller dans les esprits le désir d'en finir avec le schisme. L'Université profita de cette disposition, et résolut de pousser vigoureusement les choses. Assurée que la bonne foi n'existait point chez les prétendants, et qu'ils ne visaient qu'à l'anéantissement l'un de l'autre, elle députa, vers la fin de juin 1393, au roi, qui tenait sa cour à Saint-Germain-en-Laye, et à qui la santé était revenue, ses plus habiles docteurs (2). Ceux-ci firent d'abord un éloquent tableau des malheurs du temps; puis ils dirent que, si la face de l'Église était déshonorée, si le monde, marchant sur une pente dangereuse et entraîné vers le mal, avait mis de côté tout respect de Dieu et des hommes, c'était au schisme qu'on le devait, que le mal était là, et ils terminèrent en prouvant à Charles qu'il devait, sous peine de perdre le titre de roi très-chrétien, travailler à déraciner cette funeste erreur.

Bien que le discours des députés eût produit une sensation profonde dans l'assemblée, le plus grand nombre doutait du succès, parce que c'était au duc de Berry à répondre, et que chacun connaissait la partialité de ce prince pour Clément VII. Mais ces appréhensions ne se réalisèrent point, et le duc surprit tous les assistants quand ils l'entendirent répondre : « Comme vous, nous sommes

(1) Le Relig. de Saint-Denys, t. II, l. XIV, c. XII.— Herm. Corn. Chron.
(2) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 683.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« pénétré qu'il y va de l'honneur du roi et de tous les « princes du sang de ne pas souffrir plus longtemps le « scandale du schisme. Si vous nous proposez une voie qui « obtienne l'approbation du conseil, nous nous empresse- « rons de la mettre à exécution (1). »

La franchise de cette réponse porta la joie dans l'Université tout entière; ses députés furent reçus en triomphe à leur retour; on chanta une messe d'actions de grâces; on y joignit des processions. Il ne s'agissait plus que de chercher la voie demandée par le prince. Pour conserver la liberté des opinions dans cette investigation, l'Université fit annoncer publiquement que chaque membre donnerait son avis par écrit, le déposerait dans une boîte fermée et scellée qui serait placée dans le cloître des Mathurins, où une commission de quatorze professeurs de théologie, de dix-huit professeurs de droit canon et de vingt-deux maîtres ès arts, fut chargée de faire le dépouillement des cédules. Ces cédules se trouvèrent au nombre de plus de dix mille. Le dépouillement accompli, on reconnut que les trois moyens qui avaient réuni le plus de suffrages étaient : 1° la cession absolue; 2° le compromis mutuel; 3° le concile général. Ces trois voies ayant été proclamées, on décréta qu'un rapport en serait fait pour être offert au roi. Ce fut Nicolas de Clémangis qu'on chargea de ce rapport. Ce personnage, qui devait plus tard jouer un rôle dans les affaires du schisme, jouissait d'une juste renommée parmi les savants; il était bachelier en théologie. L'Université ne pouvait confier à une main plus habile une tâche si importante. Clémangis répondit noblement au choix qu'on avait fait de lui et justifia dans son rapport le titre de Cicéron du siècle, dont l'honorèrent ses contemporains. Il

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XIV, c. IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

s'y éleva jusqu'à l'éloquence, et nulle part les malheurs du schisme ne sont retracés avec un pinceau plus vigoureux et une vérité plus saisissante (1).

Ces mouvements n'étaient point ignorés à la cour d'Avignon. Le cardinal Pierre de Lune, alors légat en France, la tenait au courant des machines qu'on dressait contre elle. Pour les rendre inutiles, Clément VII envoya à Paris l'évêque de Tarse, son camérier, et plusieurs autres personnes de son intimité, pour chercher à gagner, par de riches présents, les seigneurs de la cour, les serviteurs du roi, et se servir de leur crédit afin de persuader aux grands de s'opposer à l'entreprise de l'Université. Le cardinal de Lune devait seconder les manœuvres de ses conseils et de son influence (2). En même temps, comme Pierre d'Ailly, Gilles Deschamps et plusieurs autres personnages d'un savoir éminent avaient pris une grande part au projet du rapport, il écrivit au roi de les lui envoyer, alléguant qu'il avait besoin d'eux pour le gouvernement de l'Église. Le pape se proposait en cela un double but : de priver l'Université des lumières et de l'influence de ces docteurs d'abord, puis de les gagner à sa cause par ses faveurs. Mais aucun d'eux ne donna dans le piége (3); tous comprirent qu'on était environné d'intrigues et qu'il fallait se hâter si on voulait en prévenir les effets.

Conséquemment, le recteur, accompagné de plusieurs autres membres des Facultés, alla trouver le duc de Berry

(1) Du Boulai, t. IV, p. 686 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, c. x. — Jean Juvénal des Ursins, p. 101 et 102.

(2) ...Et envoya messages bien garnis d'or et d'argent et de choses plaisantes, et spécialement fit faire plaisir au duc de Berry. (Jean Juvénal, p. 105.)

(3) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. II. — Jean Juvénal, p. 105.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pour solliciter une audience, afin de communiquer au roi le rapport sur les trois voies de mettre fin au schisme. Mais il était déjà trop tard. Le duc se trouvait en la compagnie du légat; il reçut mal les députés, leur déclara qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à ce qu'ils fussent entendus, et que, s'ils osaient poursuivre davantage leur téméraire entreprise, il ferait jeter à l'eau les principaux meneurs de la faction. A ces menaces du prince, le cardinal ajouta, de la part de l'autorité apostolique, une défense expresse de s'occuper à l'avenir de semblables questions (1).

Quoique renvoyés si sèchement, les députés ne perdirent pas courage; ils revinrent à la charge trois jours de suite, essayant d'adoucir le prince; mais tout fut inutile; la main du cardinal était toujours là comme un rempart qui les repoussait. La pensée leur vint alors de s'adresser au duc de Bourgogne, moins travaillé que son frère par l'influence pontificale. Philippe, en effet, se montra plus traitable que le duc Jean, et promit aux députés de s'interposer auprès du roi pour leur obtenir une audience. Il le fit avec succès et leur fixa un jour. Les députés se présentèrent au jour dit à l'hôtel Saint-Pol. Mais là encore ils trouvèrent le duc de Berry et le cardinal de Lune, et il leur fut impossible d'arriver jusqu'au roi. Tout ce qu'ils purent obtenir, à l'aide des protections les plus puissantes, fut un ajournement au dernier jour de juin, jour où on leur promit que le roi les entendrait dans sa chambre. Ce local avait été choisi, en désespoir de cause, par les partisans de Clément VII, afin que l'exiguïté de l'appartement, n'en permettant l'accès qu'à un petit nombre, rendît l'audience

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. II. — Jean Juvénal. p. 105.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

moins solennelle et en amoindrît l'éclat. Les députés l'acceptèrent cependant, et, le 30 juin 1393, le roi étant sur son trône, environné de sa cour, l'orateur de la députation lui remit, à genoux, le rapport rédigé par Nicolas de Clémangis (1). Charles VI le reçut gracieusement, ordonna qu'il fût traduit en français, afin qu'on pût délibérer plus facilement sur ce qu'il contenait; puis il assigna un terme aux députés pour leur rendre réponse (2).

Les espérances des gens de bien furent au comble, et tous pensaient que le roi était irrévocablement décidé à rétablir l'union de l'Église. Les députés reparurent au terme indiqué, sûrs de recevoir une réponse telle qu'ils la désiraient. Le duc de Berry se trouvait absent ce jour-là (3), à dessein peut-être; mais le légat était présent, et les députés ne tardèrent pas à s'apercevoir que son influence avait changé les dispositions du roi; car le chancelier leur déclara, au nom du prince, que Sa Majesté ne voulait plus entendre parler de cette affaire, et leur défendait de s'en occuper eux-mêmes davantage. Il ajouta qu'ils eussent à ne plus recevoir de lettres sans les lui remettre. Stupéfaits, les députés firent de vains efforts pour obtenir une réponse moins désespérante. Le chancelier répliqua, pour se délivrer de leurs importunités, qu'il fallait attendre le retour du duc de Berry. Mais à cette parole, qui ne laissait que trop percer une dilation calculée, les députés, s'armant d'énergie, déclarèrent à leur tour que, si on ne faisait droit à leurs justes réclamations, l'Université allait fermer ses cours et suspendre ses prédications publiques (4).

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XV, c. II. — Du Boulai, t. IV, p. 687.

(2) Le Religieux de Saint-Denys, c. IV.

(3) Jean Juvénal, p. 105.

(4) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Une pareille menace équivalait à une révolution; le roi en fut effrayé, et, se radoucissant, finit par permettre aux docteurs d'envoyer à Clément VII les voies d'union proposées. On les renferma dans une lettre où le pape était sollicité de choisir une de ces voies et où la conduite du cardinal de Lune était vivement censurée. Une seconde lettre, adressée au Sacré Collége, accompagnait la lettre écrite au pape. Les docteurs y demandaient aux cardinaux de coopérer aux efforts qu'on faisait à Paris pour mettre fin au schisme. Clément était environné de sa cour lorsque la lettre de l'Université lui fut remise. Il l'ouvrit, en lut la moitié avec assez de calme; mais, arrivé là, il n'y tint plus, et, se levant brusquement : « Voici un libelle diffa-« matoire contre le Saint-Siége apostolique; il distille le « poison de la calomnie ! » En prononçant ces mots, il lança au messager un regard oblique et menaçant : « En-« tendez-vous le latin? lui dit-il. — Assez bien, » repartit celui-ci. Mais, comme il vit le pape entrer dans sa chambre, le visage rouge d'émotion, il ne jugea pas à propos d'attendre sa réponse et disparut.

Pendant plusieurs jours, Clément VII s'abstint d'assister aux congrégations accoutumées, fuyant l'occasion de parler de ce message. Mais les cardinaux s'assemblèrent entre eux pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Le pontife s'en offensa et leur reprocha d'avoir osé prendre sur eux une pareille détermination sans l'en prévenir. Ils lui répondirent hardiment qu'ils partageaient tous l'opinion de l'Université de Paris, et qu'à leurs yeux il n'y avait qu'un seul moyen de rendre la paix à l'Église, celui de choisir une des trois voies proposées. Cette réponse causa au pape un chagrin qui ne lui permit plus de goûter aucune joie, et, à partir de ce jour, il tomba dans une langueur dont les progrès devinrent effrayants. Le 16 septembre 1394, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

moment où il rentrait dans sa chambre après avoir entendu la messe, il se plaignit d'un mal de cœur et demanda du vin pour reprendre des forces : mais, avant qu'on fût venu à son secours, il expira dans la cinquante-deuxième année de son âge et dans la seizième de son pontificat (1).

Quelques auteurs racontent différemment la mort de Clément VII (2). « La maladie de Clément VII, disent-ils, devint très-sérieuse, et il fut bientôt réduit à l'extrémité. Sa chambre était remplie de prélats, et frère Raymond Queffi, son confesseur, ne le quittait point. Il y avait aussi trois médecins auprès de son lit, et tout était dans la consternation. Connaissant lui-même qu'il n'avait plus que quelques moments à vivre, il ramassa toutes ses forces : ayant joint ses deux mains auprès de son visage et les ayant élevées vers le ciel aussi bien que les yeux, il fit cette prière : « Beau sire, ah ! beau sire Dieu, « je te prie que tu ayes merci de mon ame et me veuilles « pardonner mes péchés; et toy, très-douce Mère de Dieu, « je te prie que tu me veuilles aider envers ton benoist Fils, « notre Seigneur ! » Et ensuite, étant resté quelques moments sans rien dire, il reprit la parole et dit : « Vous, les « benoists du paradis, je vous supplie que vous vouilliez « aider à mon âme aujourd'huy ! » Et après cela il dit : « Ah ! ah ! Luxembourg, je te prie que tu me veuilles ai- « der ; » et sur ce que les assistants, après avoir ouï sa prière, demandaient à Dieu à haute voix et faisaient des vœux pour la santé du corps, il les reprit et cria à haute voix : « Pour l'âme ! pour l'âme ! » et peu après, fermant

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. v. — Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 699 et seq. — Contin. Gulliel. de Nang., ap. Spicil. — Baluze, Vitæ, t. I, p. 558.

(2) Ms. de Fornery, bibliothèque de Carpentras, l. VI, p. 512 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

les yeux, il rendit tranquillement son âme à Dieu, sans faire aucun mouvement. »

Ainsi mourut Clément VII. A une époque de paix, ses qualités très-réelles en auraient fait un pape digne d'éloge; le schisme en fit un pontife au-dessous du médiocre, et l'esprit s'attriste en voyant à quel point cette funeste division rabaissait les hommes et les choses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

LIVRE QUINZIÈME.

GRAND SCHISME.

SOMMAIRE.

Élection de Benoît XIII. — Précédents et caractère de ce pape. — Il députe à Charles VI. — Convocation d'un concile national à Paris. — On y conclut d'envoyer une grande ambassade à Avignon. — Précautions de Benoît. — Arrivée de l'ambassade à Villeneuve. — Conférence avec le pape. — Incendie du pont d'Avignon. — Retour de l'ambassade à Paris. — Députation de Charles VI aux diverses puissances. — Le chancelier Gerson. — Tentative de Benoît pour se rendre maître de Rome. — Le roi d'Aragon à Avignon. — La Castille et l'Angleterre s'unissent à la France pour terminer le schisme. — Ambassade de ces trois puissances à Avignon. — Elle n'aboutit à rien. — Mission de l'ermite Robert à Rome. — Voyage de l'empereur Wenceslas en France. — Ambassade de Pierre d'Ailly près de Boniface IX. — Les parents de ce pontife la font échouer. — Second concile national à Paris. — Soustraction d'obédience à l'égard de Benoît XIII. — Inutilité et danger de cette mesure. — Ambassade de Pierre d'Ailly à Avignon. — Notification de la soustraction d'obédience. — Défection des cardinaux avignonais. — Benoît est assiégé dans son palais par le maréchal de Boucicaut. — Retour de l'opinion en faveur de Benoît. — Le duc d'Orléans embrasse son parti. — Le duc d'Anjou le visite. — Il s'échappe de son palais. — Les cardinaux et le peuple d'Avignon reviennent à lui. — Levée de la soustraction d'obédience. — L'Allemagne et l'Italie indifférentes à la cessation du schisme. — Boniface IX attaque les Visconti. — Benoît XIII lui envoie une députation. — Mort de Boniface IX. — Arrestation des nonces de Benoît XIII. — Émeute à Rome. — Élection d'Innocent VII. — Précédents honorables de ce pontife. — Il ne répond pas aux espérances qu'il avait fait concevoir. — Difficulté de sa position. — Ladislas, roi de Naples, vient encore la compliquer par un perfide accord avec le peuple. — Insolence des Romains à l'égard du pape. — Attentat de Lodovico Meliorato, neveu d'Innocent. — Soulèvement du peuple. — Fuite du pape. — Ladislas prend possession de Rome, et en est aussitôt

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

expulsé. — Benoit XIII forme le projet de se rendre en Italie. — Son départ ; il séjourne à Gênes. — La peste le force à revenir. — Nouvelle ambassade de la Castille. — Le cardinal de Chalant à Paris. — Le docteur Jean Petit. — On agite de nouveau la soustraction d'obédience. — Troisième concile national à Paris. — Discours pour et contre Benoit XIII. — La soustraction d'obédience est résolue. — On en ajourne pourtant la publication. — Mort du pape Innocent VII.

La nouvelle de la mort de Clément VII vola si rapidement, qu'elle parvint au roi de France le 22 septembre. Ce monarque la reçut au sortir de la messe. Il avait ce jour-là convoqué un conseil spécial pour lui soumettre un différend qu'il avait avec l'archevêque de Lyon concernant la seigneurie de cette ville. Laissant de côté toute autre affaire, il renvoya les gens de son parlement et ne retint auprès de sa personne que les principaux, savoir : les ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon, messires Pierre de Navarre, Arnaud de Corbie, chancelier de France; le patriarche d'Antioche, les évêques de Langres et de Meaux, messire Amaulry d'Orgemont, le vicomte de Melun, le maréchal de Boucicaut, le sire de Cusans, le vicomte d'Acy, messire Renaud de Trie, maître des arbalestriers, et quelques autres. Il fit lire devant eux la lettre qui lui était adressée et demanda l'avis de chacun sur ce qu'elle contenait. A l'exception de l'évêque de Meaux, tous furent d'avis qu'il fallait écrire au Sacré Collége de surseoir à l'élection jusqu'à ce que Sa Majesté aurait fait connaître son opinion par une ambassade qui ne se ferait pas attendre. On s'arrêta à cette conclusion, qu'une députation solennelle de l'Université vint corroborer. Cette compagnie fit de plus trois demandes : la première était de convoquer les prélats et les barons du royaume, les membres des plus illustres universités et un certain nombre de notables bourgeois, afin de délibérer avec eux sur les moyens à prendre dans une occasion si grave; la seconde, d'écrire à Boniface IX et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

aux barons qui soutenaient son parti ; la troisième, de permettre à l'Université d'adresser à ce sujet des messages aux autres universités et de recevoir leurs réponses sans en requérir l'autorisation. Ces demandes furent accordées (1).

Charles se hâta d'écrire à Avignon la décision de son conseil (2). Deux jours après, il envoya encore une seconde lettre, insistant de nouveau, au nom de l'intérêt de l'Église, pour qu'on suspendît toute élection (3). Enfin, le 27 septembre, il en expédia une troisième pour annoncer aux cardinaux l'envoi d'une ambassade solennelle. Elle devait être composée des maréchaux de Sancerre, de Boucicaut, de Regnault de Roye, son chambellan, et de maître Bertaut, secrétaire royal (4).

Pendant qu'on se décidait de la sorte à Paris, l'hésitation et l'embarras régnaient à Avignon. Parmi les vingt et un cardinaux qui s'étaient trouvés présents à la mort de Clément VII, quelques-uns voulaient qu'on n'élût personne; plusieurs étaient d'avis qu'on élût Boniface lui-même (5). Cet avis, s'il eût prévalu, aurait infailliblement frappé le schisme au cœur ; mais il manqua de partisans. Enfin, le plus grand nombre opina pour qu'on donnât immédiatement un successeur à Clément VII, séduit par cette illusion qu'une vacance offrirait moins de facilité pour travailler à l'extinction du schisme, et l'on entra au conclave le 26 septembre.

Ce jour-là même, et avant que le conclave fût muré, le

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. VI et VII.

(2) Le même, c. VII.

(3) Le même, c. VIII.

(4) Martenne et Durand, Script. Veter. Ampliss. Collect., t. VII, p. 436. — Le Religieux de Saint-Denys, c. VIII.

(5) Cardinalis Saluciarum dixit quod ante electionem domini papæ, ipse fuit opinionis quod eligeretur intrusus, de qua opinione fuerunt plures domini cardinales. (Script. Veter., t. VII, p. 472.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

premier courrier, parti de Paris le 22, arriva à Avignon, et remit au cardinal de Florence, doyen du Sacré Collége, la lettre du roi. On se douta sur-le-champ de ce qu'elle contenait, et l'avis unanime fut de ne l'ouvrir qu'après avoir terminé l'élection. Comme il y avait dans cette détermination quelque chose d'offensant pour le monarque français, on crut en faire disparaître l'odieux en lui donnant la forme d'un décret. Puis, voulant, dès leur première réunion, échapper au soupçon de favoriser et d'entretenir le schisme, les cardinaux firent rédiger, par celui de Pétramala, une cédule par laquelle tous, en présence de l'autel et la main sur les Évangiles, s'engagèrent par serment à travailler en diligence et fidèlement à l'extinction du schisme, et, s'ils étaient élus, à la procurer par toutes les voies, sans en excepter celle de renonciation au souverain pontificat. Dix-huit cardinaux apposèrent leur signature au bas de cet acte. (Voir *Pièces justificatives*, n° 5.) Les cardinaux de Florence, d'Aigrefeuille, de Saint-Martial, s'abstinrent seuls, parce qu'ils étaient scrutateurs (1).

Cette précaution prise et le Saint-Esprit invoqué, ils procédèrent à l'élection. Un des cardinaux, que l'histoire ne nomme point, voyant que les suffrages allaient se réunir sur sa tête, s'écria : « Je suis trop fragile, par aven-« ture que je ne poroye descendre à céder ; je ne m'en « veuil point mettre en doubte. » Mais le cardinal de Lune, prenant la parole : « Cela n'est rien, dit-il ; si le cas était « à venir en moy, je y renoncheroye aussitôt comme je « me dépouilleroye de ma chappe. » On parla alors d'élire le procureur de la grande Chartreuse. Mais le même car-

(1) Dicta cedula fuit per omnes cardinales jurata et subscripta, exceptis Florentino, Agrifolio et Santi-Martialis qui erant scrutatores. (Baluze, Vitæ, t. I, p. 1410, ad calcem, et t. II, p. 1108.) — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dinal de Lune s'y opposa, représentant à ses collègues que « ces solitaires sont aucune fois aheurtez et trop affi- « chez à leur opinion et trop scrupuleux, et que celui-ci « ne descenderoit jamais à céder. » Or, il arriva que les électeurs, voyant Pierre de Lune si prononcé pour la voie de cession, ne crurent pas faire un meilleur choix qu'en l'élisant lui-même (1). Il accepta et prit le nom de Benoît XIII.

Le lendemain, 29 septembre, le nouvel élu fut ordonné prêtre par le cardinal Gui de Malésec, évêque de Palestrine. Le 11 octobre, le cardinal d'Ostie, Jean de Châteauneuf, lui donna la consécration épiscopale, et, à la fin de la messe, il reçut la couronne des mains du cardinal de Saint-Martial, le premier des diacres. La cavalcata d'usage termina la cérémonie (2).

Ailleurs, comme en France, la nouvelle de la mort de Clément VII avait fait naître l'espoir que le schisme s'arrêterait là. Suivant l'exemple de Charles VI, le roi d'Aragon s'était hâté d'écrire aux cardinaux de ne point passer outre (3). Les archevêques de Cologne et de Mayence, le duc de Bavière, avaient écrit, de leur côté, au roi dans le même sens, l'engageant à user de son influence pour arrêter toute élection (4). Boniface lui-même venait d'envoyer aussi à Charles une lettre qui devait être suivie d'une ambassade composée du patriarche de Grado, de Charles Brancaccio, comte de Campanie, et du chancelier Thomas Spinelli. Ces personnages devaient s'entendre avec les cardinaux avignonais, en même temps qu'ils s'entendraient

(1) Bourgeois du Chastenet, Preuves de l'histoire du concile de Constance, in-4°, p. 107.

(2) Baluze, Vitæ, t. I, p. 567.

(3) Du Boulai, Hist. univ. Paris., t. IV, p. 709.

(4) Thesaurus anecd., t. II, p. 1133.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

avec le roi de France (1). Mais l'élection précipitée de Benoît déjoua toutes les espérances et rendit inutiles toutes ces démarches.

Benoît XIII était Aragonais et de la noble famille de Luna. L'histoire a recueilli peu de faits sur la première moitié de sa vie. Il fit ses études en France, et professa avec distinction le droit canon dans l'Université de Montpellier. Sa célébrité date de 1375, époque à laquelle il fut promu au cardinalat par le pape Grégoire XI. Il accompagna ce pontife à Rome, et, pendant le séjour qu'il y fit, il sut se faire aimer des Romains, au point que, après la mort de Grégoire XI, un grand nombre l'auraient vu volontiers souverain pontife à défaut d'un Italien (2). On raconte même qu'à l'issue du conclave, lorsque tous les autres cardinaux cherchaient à se soustraire par la fuite à la fureur du peuple, le cardinal d'Aragon avait été reconduit dans sa maison au milieu des acclamations de la foule (3). On ajoute qu'il fut un des derniers à se déclarer contre l'élection d'Urbain VI. Nul pourtant ne se montra plus dévoué aux intérêts de son rival. Comme nous l'avons vu, ce fut au zèle et à l'habileté de Pierre de Lune que Clément VII dut l'accession de la Castille, de l'Aragon, de la Navarre, à son obédience. Ce furent encore les opiniâtres résistances de ce prélat à Paris qui paralysèrent les efforts de l'Université et retardèrent si longtemps l'adoption des voies qu'elle proposait pour terminer le schisme. Alors il paraissait très-éloigné de la cession. Mais, depuis son retour à Avignon, il s'était déclaré pour ce moyen, et, dans le conclave, il avait été un des plus ardents instigateurs de la cédule (4). Ce zèle

(1) Raynald, ann. 1394, n° 15.
(2) Baluze, Vitæ, t. I, p. 1460.
(3) Id., p. 1187.
(4) Cardinales viam cessionis approbantes, et specialiter Benedictus, com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

finit par déterminer ses collègues à lui donner leurs voix; ils espéraient qu'avec un pape si bien disposé l'œuvre de l'union deviendrait facile (1). S'il faut l'en croire, il refusa la dignité suprême, et ne l'accepta que pressé par des instances qui devinrent une réelle violence (2).

Immédiatement après son intronisation, et lorsqu'il était encore assis dans la chaire papale, il réitéra le serment qu'il avait prononcé dans le conclave avec les autres cardinaux, ajoutant qu'il se sentait tellement porté à la voie de cession, qu'on serait plutôt obligé de modérer son ardeur que de l'exciter. Il assura ensuite à l'évêque d'Orvieto, et voulut que l'évêque d'Assise notifiât à Florence, à Bologne et à toute l'Italie, qu'il n'avait accepté la dignité papale que pour le bien de l'Église (3). La suite montrera quelle fut l'erreur des cardinaux,. et combien le monde chrétien fut profondément abusé. Au reste, les historiens ont rendu justice aux qualités personnelles qui distinguaient Benoît XIII (4). Doux, affable, insinuant, d'une vie irréprochable, exemplaire, rien ne résistait à son éloquence, et il était versé dans toutes les sciences de cette époque; d'un génie inépuisable en expédients, ses nom-

posuerunt cedulam. (Thes. anecd., t. II; Consultatio de recusanda obedientia, p. 1177.)

(1) Id., loc. cit.

(2) Vim inferentes. (Veter. Script. ampliss. Collect., Lettre de Benoît à Charles VI, t. VII, p. 485.) — Quidam asserunt hanc summam auctoritatem primo refutasse, sed postmodum ad preces cardinalium acceptasse. (Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. VI.) — Jean Juvénal dit la même chose, p. 106.

(3) Adhuc existens in cathedra, asseruit cardinalibus quod viam habendi unionem per viam cessionis sic diligenter prosequeretur, quod cardinales haberent potius causam reprimendi quam exhortandi ad executionem hujus viæ. (Thes. anecd., t. II, p. 1178.)

(4) Niem, l. II, c. XXXII. — Murat., Rerum ital. Script., t. III, p. 11; ex ms. patavino, p. 832. — Gonzalo Illescas, p. 49.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

breuses légations lui avaient donné une grande expérience des affaires; il savait tous les secrets ressorts qui font mouvoir les hommes, connaissait l'art de se posséder au milieu des circonstances les plus émouvantes; habile surtout à profiter des plus petits moyens, ne comptant jamais aveuglément sur la fortune, mais aussi ne se laissant jamais abattre par les revers. Nous le verrons, pendant son long et orageux pontificat, opposer à tout ce qui brise les puissances une force de caractère qui n'a peut-être pas d'égale dans l'histoire.

Benoît XIII n'eut pas plutôt pris possession du trône pontifical, qu'il envoya au roi de France Arnaud d'Aux, son vicaire en l'évêché d'Avignon (1); Rufile Brancaccio, son maréchal, et messire Pierre Blavi, docteur en droit canon, avec une lettre où il annonçait à Charles VI son élection, lui exprimait le désir qu'il avait de travailler à l'extinction du schisme et sollicitait son concours. Ces messagers étaient chargés de demander au roi, pour connaître parfaitement ses intentions à cet égard, l'envoi d'une ambassade solennelle, munie de pleins pouvoirs et d'instructions telles, que « Sa Sainteté pût, par le bon avis et délibéra-« tion d'elle et des seigneurs cardinaux, conclure en cette « matière, sans qu'il fût besoin que les messagers retour-« nassent vers le roi (2). »

Une déclaration si explicite combla de joie le roi et l'Université, à laquelle on la communiqua aussitôt. Cette illustre compagnie écrivit au pontife pour le féliciter sur ses heureu-

(1) L'Acte, dans la Collection de Martenne et Durand (p. 437), dit l'evêque d'Avignon. C'est une erreur : il n'y avait alors qu'un vicaire du pape. (Nouguier, Hist. de l'Église d'Avignon, p. 171.)

(2) Instructions baillées par le roi à l'ambassade, ap. Veter. Script. ampl. Collect., p. 438. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ses dispositions, et son allégresse fut au comble quand on rapporta aux docteurs que Benoît, après avoir pris lecture de leur lettre, avait répondu, en quittant sa chape pour se mettre à table, qu'il résignerait aussi volontiers la Papauté qu'il venait de quitter ce vêtement (1). Benoît XIII parlait-il autrement qu'il ne pensait? Quelle qu'ait été plus tard sa conduite, nous n'oserions l'affirmer. L'habitude du pouvoir change prodigieusement les hommes, et le cœur humain renferme des mystères impénétrables. Le fait est que, pendant les cinq premiers mois de son pontificat, Benoît prit à tâche de justifier toutes les espérances que son avénement à la tiare avait fait concevoir pour la paix de l'Église (2); qu'il fit instance sur instance à Charles VI pour que ce prince mît, de son côté, la main à l'œuvre, lui conseillant de prendre là-dessus les conseils du clergé et notamment de l'Université de Paris. Cependant il y avait des gens qui déjà « doutoient que ce ne fust que toute fiction, « et qu'il disoit d'un et pensoit d'autre (3). »

Afin de répondre aux intentions du souverain pontife, le monarque français convoqua, pour le mois de février 1395, plus de cent cinquante prélats de son royaume, plusieurs abbés et prieurs, un certain nombre de docteurs en théologie, requit les Universités de Paris, d'Orléans, d'Angers, de Toulouse, d'envoyer leurs représentants, et demanda en particulier une délibération à celle de Paris. En attendant, il envoya à Avignon le docteur Pierre d'Ailly, avec la mission de conférer secrètement avec le pape (4).

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XV, c. x.

(2) In hoc sancto proposito papa aliquandiu permansit. (Le Religieux de Saint-Denys, loc. cit.)

(3) Jean Juvénal, p. 107.

(4) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 713 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, l. XV, c. x et xi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Le mois de février venu et la majorité des membres convoqués étant présents, le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, fit l'ouverture de l'assemblée en présence du chancelier de France, Arnaud de Corbie, et des principaux membres du conseil royal. On entra aussitôt en matière ; tous les moyens déjà proposés pour mettre fin au schisme furent de nouveau examinés sous toutes leurs faces, et quatre-vingt-sept voix se prononcèrent pour la cession pure et simple. C'était la grande majorité de l'assemblée, puisque l'opposition n'eut pour elle que vingt-deux voix (1). Cette minorité se composait des partisans de Benoît XIII, peut-être de ses agents secrets dans l'assemblée. L'un d'eux demanda la permission de lire une proposition écrite de sa main et l'obtint. Cette proposition conseillait à l'assemblée de ne prendre aucune détermination avant d'avoir envoyé à Avignon l'ambassade solennelle projetée ; elle disait que Benoît avait annoncé dans une de ses lettres : « Qu'il avoit, pour la sédation du schisme, une « bonne voye et brièvе qui seroit plaisante à tout le « monde (2), » voie qu'il était dans l'intention de ne communiquer qu'aux envoyés du roi ; qu'avant tout il convenait de connaître cette voie ; qu'alors, si (ce qui ne paraissait point probable) cette voie était nulle ou sujette à trop d'inconvénients, on proposerait celle qu'on venait d'adopter, et, dans le cas où Sa Sainteté n'en choisirait aucune, on aviserait, au retour de l'ambassade et dans une nouvelle assemblée, au moyen de lui en imposer une (3).

Ce moyen terme, exposé avec un grand art de rédaction, et qui ne semblait différer que pour la forme des

(1) Voir le compte rendu de cette assemblée, apud Veter. Script. ampl. Collect., t. VII, p. 458 et seq.

(2) Même Collection, t. VII, p. 458.

(3) Id., t. VII, p. 464.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

conclusions de l'assemblée, avait un immense avantage pour Benoît, celui de gagner du temps. Ses nonces l'appuyèrent fortement; l'assemblée, qui n'en vit pas la perfidie, abandonna sa décision pour l'embrasser, et le roi, qui n'avait pas encore appris à se défier du pape, accorda tout ce qu'on lui demandait (1).

Cependant, Charles VI s'était déjà plaint à Benoît de ce que, dans les lettres qu'il lui envoyait d'Avignon, il ne faisait aucune mention de la cédule dont il avait juré la teneur dans le conclave, et par laquelle il s'était engagé, pour terminer le schisme, à choisir la voie la plus prompte, la plus commode, sans en excepter la voie de cession. Mais Benoît avait répondu qu'on induisait Sa Majesté en erreur sur la nature de l'acte en question; qu'à la vérité, antécédemment et postérieurement à l'élection, il y avait eu dans le conclave, sur le fait de l'union, des paroles et des écrits; mais qu'il ne pouvait en communiquer les secrets que dans la solennité d'une négociation officielle, et le roi, abusé par cette réponse, attendait tout de son ambassade, que le pape, d'ailleurs, s'efforçait d'accélérer par de nouvelles instances (2).

Malgré le parti qu'elle venait de prendre, l'assemblée continua ses séances jusqu'au 18 février. Ses délibérations, rédigées en forme de procès-verbal, furent solennellement présentées au roi, et servirent d'instructions aux ambassadeurs choisis pour se rendre à Avignon. Ces ambassadeurs étaient les ducs de Berry, de Bourgogne, le duc d'Orléans, les évêques de Senlis, de Poitiers, d'Arras; Guillaume, vicomte de Melun; le seigneur de la Trémouille, Jean de Bueil, maître Oudard Dumoulin, Oudard de Cha-

(1) Baluze, Vitæ, t. II; Informatio seriosa, p. 1109.
(2) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 729 et 730.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

zeron, Jacques de Blaru, Jean de Montaigu, Pierre de Giac, maître Gilles Deschamps, maître Gontier Col, secrétaire de Sa Majesté, auxquels l'Université joignit ses députés (1).

Aussitôt que Benoît eut appris qu'une ambassade si considérable allait se mettre en route pour Avignon, il tint un grand consistoire avec ses cardinaux, et leur demanda quel était, à leur avis, le meilleur moyen de rendre la paix à l'Église. Benoît était trop haut placé, et l'on entrevoyait trop clairement son opinion, pour qu'on osât lui dire ce qu'on pensait. La majorité des cardinaux se prononça en faveur de la voie de discussion, qui fut appelée la plus raisonnable. Quelques-uns pourtant mirent à leur avis cette clause : « si le roi de France et les princes l'approuvent. » Les cardinaux de Giffoni et de Pampelune rédigèrent longuement, en forme de rapport, les motifs qui donnaient à la voie de discussion la préférence sur la voie de cession, et le pape, muni de cette thèse volumineuse et prolixe, se prépara à l'opposer aux raisons des ambassadeurs (2).

Ceux-ci, partis de Paris après la fête de Pâques, passèrent par Lyon, où ils se trouvaient le 8 mai, s'embarquèrent sur le Rhône et arrivèrent à Villeneuve le 21. Ils y prirent leurs logements. Le pape envoya à leur rencontre, le lendemain, une portion des cardinaux accompagnés de tous les officiers, et leur donna une première audience, dans laquelle ils furent admis au baiser de paix, et remirent à genoux les lettres du roi (3). On se borna alors

(1) Veter. Script. ampl. Collect., t. VII, p. 460 et 466. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVI, c. 1.

(2) Baluze, Vitæ, t. II; Informatio seriosa, p. 1110.

(3) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVI, c. 1. — Jean Juvénal, p. 108.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

à ces formalités. Ce ne fut que le 24 que l'on commença à aborder les affaires. Ce jour-là, Benoît XIII reçut les ambassadeurs avec une grande solennité, en consistoire public. Maître Gilles Deschamps porta la parole. Comme les matières qu'il avait à traiter étaient de la plus haute gravité, la veille, tous les membres de l'ambassade, réunis en conseil, avaient jugé à propos de prendre connaissance de son discours, et tous avaient été d'avis qu'il renfermât tout ce qu'il aurait à dire dans cette proposition générale, savoir : que le pape ne peut être déposé hors deux cas ; que la France a toujours été unie avec l'Empire ; que l'Église doit être une. L'évêque d'Arras avertit en outre l'orateur d'être clair, court et précis, parce qu'il aurait pour auditeurs des hommes d'une oreille exercée et délicate, et « pour ce savoit-on moult à garder de dire chose qui ne « fust vraye et que on peust bien montrer être telles (1). »

Maître Gilles se conforma parfaitement aux intentions de ses collègues ; il fit un discours d'apparat, brillant pour la forme, mais ne présentant au fond rien de trop saisissable. Seulement, à la fin, il demanda de fixer un jour pour une audience secrète, afin d'exposer les intentions du roi. Cette harangue, vague et sans portée, ne servit ce jour-là qu'à faire briller l'éloquence de Benoît, qui, doué d'une facilité d'improvisation rare alors, répondit sur-le-champ avec cet ordre, cette force et cette grâce qu'on ne trouve d'ordinaire que dans une préparation laborieuse, appuyant à propos ses sentiments de citations tirées de l'Écriture sainte et du droit canon, glissant avec art des éloges pour le roi de France, et des compliments pour les princes et les ambassadeurs (2).

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 488.
(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVI, c. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

La séance qui eut lieu le lendemain 25 fut bien moins glorieuse pour Benoît. L'evêque de Senlis y portait la parole. Il demanda nettement communication de la cédule, et généralement de tous les actes qui avaient précédé l'élection. Longtemps le pape s'en défendit, alléguant que cela n'avait aucun rapport avec l'affaire en question. Mais, comme on insistait, il ajouta que, pour plaire aux princes, il était tout prêt à leur communiquer en secret tout ce qui avait été fait alors. Les envoyés s'y refusèrent, et déclarèrent que l'exhibition publique de la cédule était, dans leurs instructions, une condition obligée sans laquelle ils ne pouvaient traiter d'aucune affaire avec Sa Sainteté. Le pape rejeta plusieurs fois encore cette exigence comme inconvenante; mais il fallut céder, et il donna ordre d'apporter la cédule au cardinal de Pampelune, qui la lut devant l'assemblée. Cela fait, les députés requirent une copie de la pièce. Nouveau sujet de contestation. Benoît déploya de l'opiniâtreté, opposant à toutes les instances que ce n'était point l'usage de « bailler telle chose » et de produire ainsi les résolutions d'un conclave. Mais il eut beau défendre le terrain pied à pied, il fallut se rendre, et maître Gontier Col, secrétaire du roi, leva de la cédule une copie qu'il envoya à Sa Majesté (1).

Dans la quatrième audience, fixée au 28 mai, on ouït le moyen que le pape avait imaginé pour terminer le schisme, disait-il, d'une manière « plaisante à tout le « monde. » Benoît surprit tous les assistants en déclarant que, conseil pris des cardinaux, il jugeait que la voie la plus raisonnable était que « les deux parties, c'est-à-dire luy « et l'intrus, avec leurs colléges, s'assemblassent en aucun

(1) Le Religieux de Saint-Denys, lieu cité. — Jean Juvénal, p. 109. — Veter. Script. ampl. Collect., t. VII, p. 490 et 491.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« lieu seur, près du royaume de France, sous la protection « du roy, et, illec assemblez, traitassent de la voye d'obte- « nir paix en sainte Église, et ouïssent les raisons de l'une « et de l'autre partie, qui sont de nécessité à ouïr premiè- « rement. » Mais il eut recours au prestige de son talent, et il développa toutes les faces de cette proposition avec un art si séduisant et une éloquence si entraînante, qu'il emporta l'admiration des plus prévenus. Son triomphe fut court pourtant, car les impressions passent et la vérité reste. C'était au tour des ambassadeurs de faire connaître le moyen auquel l'assemblée de Paris s'était arrêtée ; on en fixa la communication au 1er juin. Ce jour-là, maître Gilles Deschamps porta la parole ; ce docteur exposa avec netteté la délibération de l'assemblée avec ses divers incidents ; puis il conclut que la cession pure et simple avait semblé au roi et à son conseil la voie la plus saine, la plus courte, la plus facile, la voie, en un mot, qui devait être conseillée au pape. Le duc de Berry appuya le discours de l'orateur, et avoua qu'il exprimait les intentions du roi. Benoît, reprenant la parole, dit qu'il avait toujours eu et qu'il avait encore fort à cœur l'union de l'Église, qu'il était prêt à y sacrifier tous ses biens temporels et sa personne même, mais il ajouta qu'en priant le roi de lui envoyer par écrit ses intentions à ce sujet, il avait entendu que ce fût sous forme d'avis, et non d'une manière obligatoire. Il défendit ensuite avec politesse la voie qu'il avait proposée le 28, demanda une copie de celle qu'on venait d'ouvrir, « mais il fut moult troublé de cette voye que le roy luy « conseilloit (1). »

Il le fut bien davantage quand il apprit que le même

(1) Veter. Script. ampl. Collect., t. VII, p. 490 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVI, c. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

jour, à Villeneuve, tous les cardinaux, requis par les princes de donner leur avis, s'étaient déclarés pour cette voie, le seul cardinal de Pampelune excepté (1).

Jusqu'au 19 juin, il n'y eut point d'audience publique; les jours se passèrent en conférences entre le pape et les cardinaux, d'une part, les princes de l'autre, conférences où l'on portait des deux côtés une secrète défiance, à la suite desquelles on ne concluait rien, qui laissaient la négociation immobile et ne servaient qu'à mettre à découvert la mauvaise foi du pontife. Elle éclata le 20, dans la réponse définitive qu'il donna à la proposition des ambassadeurs. Cette réponse, rédigée en forme de bulle, n'était qu'une réfutation de la voie de cession, et une apologie de la voie de discussion (2). Les princes n'en écoutèrent la lecture qu'avec impatience, et se retirèrent à Villeneuve aussitôt après l'avoir entendue. La nuit suivante, deux arches du pont de bois qui unissait les deux rives du Rhône furent brûlées. On fit beaucoup de commentaires sur cet accident; on accusa le pape d'en être l'auteur, d'avoir voulu par là brouiller les princes avec les bourgeois d'Avignon et rendre périlleuses les relations de la France avec les États de l'Église. Benoît répondit à ces accusations en ordonnant qu'on établît une communication d'un bord à l'autre au moyen d'une suite de bateaux liés ensemble, et en mandant les princes, auxquels il jura, pour sa justification, qu'il n'avait jamais conçu ni commandé une telle perfidie (3). Mais ce fut en vain que les ambassadeurs sollici-

(1) Veter. Script. Collect., t. VII; Instrumentum interrogationis, p. 466 et seq. — Baluze, Vitæ, t. II, p. 1112 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, ubi supra, c. IV. — Jean Juvénal, p. 111.

(2) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 748.

(3) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 504. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVI, c. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tèrent une réponse plus favorable, que les cardinaux, à genoux et les larmes aux yeux, la demandèrent; il n'opposa à toutes les instances que des dilations sans fin. Quant aux députés de l'Université, il refusa tout à fait de les entendre en public, leur déclara qu'une audience particulière devait leur suffire, puisqu'il n'en donnait jamais d'autres aux députés des autres universités (1). Enfin, lasse de tant de tergiversations; et perdant l'espoir d'arriver à rien de satisfaisant, l'ambassade française reprit le chemin de Paris vers le milieu de juillet.

Dès qu'elle fut de retour, le roi convoqua à son hôtel de Saint-Pol, pour la recevoir, les membres de son conseil et tous les princes du sang; les grands du royaume et les députés de l'Université s'y rendirent aussi. L'évêque d'Arras narra en présence de cette assemblée ce qui s'était passé durant la négociation, fit ressortir le zèle des princes, les réponses peu satisfaisantes de Benoît. Les ducs confirmèrent le récit de l'évêque d'Arras, et, tous ensemble, le genou en terre, supplièrent le monarque de vouloir poursuivre l'œuvre de l'union. Charles le promit, et accorda audience, pour le lendemain, aux députés de l'Université. Ceux-ci engagèrent le roi à envoyer des ambassadeurs aux rois d'Angleterre, de Hongrie, et aux princes d'Allemagne, afin de les porter à seconder ses efforts pour contraindre les deux prétendants à la cession. Une lettre confidentielle des cardinaux, qui arriva sur ces entrefaites, et par laquelle ils déclaraient persister à soutenir la voie de cession, comme la seule capable d'amener un résultat satisfaisant, ne fit qu'accélérer l'exécution de ce nouveau projet (2).

(1) Le Religieux de Saint-Denys, c. IX, X et XI.

(2) Veter. Script. ampl. Collect., t. VII, p. 530 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVI, c. XIV. — Jean Juvénal, p. 115.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Les personnages chargés de remplir les diverses missions proposées furent, pour l'Allemagne, l'abbé de Saint-Éloi de Noyon, maître Gilles Deschamps, et quelques autres docteurs célèbres; pour l'Angleterre, l'amiral Jean de Vienne, Guillaume, vicomte de Melun, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, et l'abbé du Mont-Saint-Michel. L'ambassade des premiers ne réussit point. Le roi d'Angleterre reçut les seconds avec les plus grands égards, leur fit bonne chère, les combla de présents, et entendit avec faveur ce qu'ils avaient à dire; mais il leur refusa de conférer avec les docteurs d'Oxford, et les congédia en leur disant qu'il se proposait d'assembler prochainement le parlement, et qu'il notifierait à leur maître les conclusions qui y seraient prises (2).

Ce peu de succès ne dégoûta pas le roi; il résolut, au commencement de l'année 1396, de députer aux rois de Navarre, d'Aragon et de Castille le patriarche d'Alexandrie et maître Gilles Deschamps; à ses cousins les rois de Bohême et de Hongrie, l'évêque de Senlis et maître Pierre Plaoul. Ces deux derniers personnages éprouvèrent de grandes difficultés pour traverser l'Allemagne, et eurent encore à essuyer toutes sortes de dégoûts dans l'accomplissement de leur mission. Mais les archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence, les ducs d'Autriche et de Bavière, l'empereur Wenceslas en Bohême, et Sigismond en Hongrie, les accueillirent favorablement, se déclarèrent pour la voie de cession, et promirent d'employer leurs efforts à la faire adopter. Tout se borna pourtant à ces promesses. Quant à l'Espagne, la mission du patriarche d'Alexandrie et de maître Gilles Deschamps eut d'abord un plein succès. On résolut de toutes parts de convoquer des assem-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

blées où devraient être pris des moyens énergiques de pousser les prétendants à résigner la Papauté ; mais tout fut dérangé par la mort inattendue du roi d'Aragon, qui livra le trône de cette monarchie à un prince entièrement dévoué aux intérêts de Benoît XIII (1).

Le bruit de tant de négociations inquiétait l'oreille du pontife avignonais, et il remuait tout pour les rendre inutiles. Dans ce but, il fit offrir une décime à Charles VI, afin de regagner ses bonnes grâces. Si les ambassadeurs français réussissaient si peu en Allemagne, c'était grâce à l'invisible action qu'y exerçaient pour lui des agents secrets (2). Il fit plus, il chercha à mettre dans ses intérêts, en les détachant de l'Université, les membres les plus influents de ce corps. Déjà il avait imposé silence à Nicolas de Clémangis en le choisissant pour son secrétaire ; il espéra gagner encore Pierre d'Ailly, que ses talents supérieurs, les faveurs de la cour et la dignité de chancelier rendaient bien plus important, et il le nomma à l'évêché du Puy, qu'il remplaça bientôt par celui de Cambrai. Mais, en acceptant les libéralités de la cour pontificale, l'éminent docteur trompa les vues de Benoît XIII ; il conserva son indépendance et ne diminua rien de son zèle contre le schisme (3). Du reste, la Providence permit que Pierre d'Ailly fût dignement remplacé dans la charge de chancelier par l'un des hommes qui ont le plus largement partagé la célébrité de cette époque, Gerson.

Jean Charlier était né en Champagne, au village de Gerson, en 1363, de parents obscurs, mais honnêtes. Le nom du lieu de sa naissance a fait oublier celui de sa famille.

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVII, c. 1.
(2) Le même, l. XVI, c. XIV, et l. XVII, c. 1. — Jean Juvénal, p. 113.
(3) Hist. de l'Église gallicane, t. XIV, p. 504.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Envoyé de bonne heure à Paris afin d'y cultiver, au sein de l'Université, les heureuses dispositions que la nature lui avait données pour les sciences, ses progrès furent rapides, ses succès éclatants. Il y eut pour collègue Nicolas de Clémangis, dont il devint l'ami; pour professeurs, Pierre d'Ailly et Gilles Deschamps. Il se montra digne de ces illustres maîtres, et les surpassa dans la suite par l'éminence du savoir (1).

Nommer Gerson, c'est désigner le fléau de l'hérésie et du schisme, la lumière des conciles, l'un des hommes qui ont le plus honoré la France aux yeux de l'Église, et le savant peut-être qui a le plus relevé le talent par la modestie du caractère. Comme écrivain, Gerson est âpre, rude, dénué de ces formes polies qu'on rencontre dans les auteurs des grands siècles; mais il supplée à l'élégance par l'énergie et le mouvement; et, si le livre admirable connu sous le titre mystique d'*Imitation de Jésus-Christ* est sorti de sa plume, il a prouvé qu'avec une âme inspirée par la foi et l'amour on peut se passer de ces vains ornements auxquels nous attachons beaucoup trop de prix, et écrire le plus beau des livres. Tout le monde sait que cet illustre docteur, après avoir dirigé pendant près de trente années la première université du monde, s'être acquis un nom immortel au concile de Constance, vint ensevelir sa science et sa gloire à Lyon, dans la collégiale de Saint-Paul, et consacra les derniers jours de sa noble vie à faire le catéchisme aux enfants. Nous verrons Gerson, devenu chancelier, travailler comme son maître à la pacification de l'Église avec cette sage modération qui concilie tous les intérêts, mais aussi avec cette invincible

(1) Voir la Vie de Gerson dans le tome I de Von der Hardt, Acta concilii Constantiensis, part. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

constance qui finit toujours par triompher des obstacles. Ainsi, Benoît, qui avait voulu se faire une créature, ne gagna qu'un adversaire de plus.

Il comptait encore sur d'autres moyens. Un monument irrécusable témoigne que le cardinal de Petramala avait déjà écrit aux Romains, pendant l'année 1395, une lettre dont s'était chargé le comte de Fondi, lettre dans laquelle les plus pompeux éloges étaient prodigués aux bonnes mœurs, à l'intégrité, à la douceur, à la piété, à la bonne foi du pontife avignonais, dans la vue de porter les Romains à secouer l'autorité de Boniface. Cette tentative ayant complétement manqué, il fit passer en Italie, au commencement de l'année 1396, avec le titre d'envoyés près de Boniface, un évêque nommé Barthélemy, le docteur Dominique Mâchon, Pierre Garcias et Bertholin de Rustiges. Ces quatre personnages se rendirent d'abord à Fondi : ce qui donnerait à penser qu'ils avaient une toute autre mission que celle de négocier, c'est que Boniface ne les prit pas au sérieux, leur refusa de venir à Rome, et que l'évêque de Ségovie, qui avait été chargé de conférer avec eux, fut plus tard accusé de conspiration par Boniface lui-même.

Un autre fait qui rend cette conjecture plus probable encore, c'est que, l'année suivante, il y eut un véritable complot entre Benoît XIII et le nouveau roi d'Aragon Martin. Ce dernier vint à Avignon vers la fin du mois de mars ; jamais la ville pontificale n'avait vu dans ses murs un souverain entouré d'honneurs plus extraordinaires : le pape lui fit hommage de la rose d'or, et l'engagea à parcourir triomphalement la cité en portant cette marque de distinction. Le jour de Pâques, à l'issue de la messe pontificalement célébrée, il accorda au même prince l'investiture des royaumes de Sardaigne et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Corse (1). Enlacé, pour ainsi dire, par tant de caresses, Martin n'eut pas de peine à s'inspirer des idées de Benoît, à épouser ses intérêts, quand le pontife, avec cette séduction de parole dont il possédait si bien le secret, lui communiqua ses desseins et l'assura qu'il n'y avait qu'un seul moyen de terminer le schisme, l'anéantissement de Boniface IX.

Le résultat des conférences qui eurent lieu entre le pape et le roi fut d'envoyer des nonces avec deux galères au comte de Fondi d'abord, puis à Giovanni di Vico, de la famille Colonna, pour les gagner au complot. On y réussit. Giovanni di Vico s'engagea, moyennant la somme de 12,000 scudi, à remettre le port et le château de Civita-Vecchia entre les mains de Benoît. De son côté, le comte de Fondi promit, au moyen des intelligences qu'il avait dans Rome, de faire reconnaître le pontife avignonais par les barons romains et une bonne partie du peuple. L'évêque d'Assise et un assez grand nombre de seigneurs napolitains entrèrent dans ce plan. Tous devaient s'aboucher avec Benoît en un lieu désigné où Boniface, saisi et amené de force, serait obligé de résigner le souverain pontificat, qu'on remplacerait par une légation perpétuelle. Mais ce projet avorta, parce que divers obstacles empêchèrent Benoît XIII de se rendre en Italie; que Giovanni di Vico, soit défiance, soit trahison, refusa de remettre entre les mains de Gonzalès Forcenio le port et la citadelle de Civita-Vecchia, et que Boniface, mis à temps au courant de ces sourdes menées, parvint à gagner les autres conspirateurs (2).

(1) Raynald, ann. 1396, n° 3 et ann. 1397, n° 6.

(2) Id., loc. cit. — Fantoni, Storia della citta d'Avignone, t. II, l. II, p. 278. — Veter. Script. Collect., t. VII. Relation de l'ermite Robert, p. 591.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Ces misérables intrigues ne servaient qu'à discréditer ceux qui en étaient les auteurs. C'était avec plus de grandeur et de franchise, bien qu'avec une égale impuissance, qu'agissaient les rois de France et d'Angleterre. A la suite de l'assemblée des prélats qu'il avait annoncée, Richard II envoya à Paris trois docteurs en droit et un docteur en théologie pour notifier à Charles VI qu'il partageait bien, quant à lui, l'opinion de l'Église gallicane touchant la voie de cession, mais que son royaume ne l'approuvait point. En effet, par une contrariété qui ne s'explique que par la rivalité des deux nations, le clergé anglais proposait le concile général comme le seul moyen capable d'extirper le schisme. Les raisons de ce sentiment étaient renfermées dans un long discours en forme de lettre. Les députés la présentèrent au roi, qui l'adressa aussitôt à l'Université de Paris (1).

On s'était montré plus favorable à la voie de cession en Castille. Les prélats assemblés avaient reconnu hautement cette voie comme la plus simple et la plus vraie; mais les ambassadeurs qu'on envoya en France pour y porter cette conclusion eurent la mauvaise idée de passer par Avignon, où Benoît XIII sut les gagner à sa cause (2). Dès ce moment, ils ne furent plus que les partisans dévoués de ce pontife. Dans l'audience que leur donna Charles VI, ils ne dirent rien de l'assemblée des prélats et des sentiments que le roi de Castille partageait avec eux. Heureusement, le patriarche d'Alexandrie, qui avait assisté à cette assemblée, rétablit les faits, força les députés félons à en convenir et à montrer les lettres qu'ils avaient reçues du roi leur maître. Mais on dut renoncer à rien conclure avec

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVII, c. v.

(2) Jean Juvénal dit qu'il les « corrompit par argent, tellement qu'ils « ne voulurent oncques dire ce qui leur estoit enchargé. » (P. 129.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

des hommes qui manquaient de la sorte à leur mission (1).

Cependant, un événement dans lequel tout le monde plaçait l'espoir d'une paix durable pour les deux nations réjouissait la France et l'Angleterre. Richard venait de demander à Charles VI en mariage sa fille Isabelle, et cette jeune princesse lui avait été accordée aux grands applaudissements de tous les ordres de l'État. Dans l'enivrement produit par cette faveur, Richard promit, sur les instances de Charles VI, de joindre ses bons offices à ceux de son futur beau-père et d'envoyer une ambassade aux deux prétendants. L'abbé de Westminster fut chargé de remplir cette mission. Il partit immédiatement avec deux lettres, identiques pour le fond, mais adressées, l'une au pape Boniface, l'autre au cardinal Pierre de Lune. En passant par la France, il informa de l'objet de son voyage le roi Charles, à qui cette nouvelle fut très-agréable, et se rendit à Villeneuve, d'où il envoya demander une audience à Benoît XIII. Mais, malgré ses instances pour l'obtenir, on lui répondit constamment qu'il ne serait admis qu'autant qu'il rendrait au pontife les honneurs dus à la Papauté. Ce cas n'ayant point été prévu dans ses instructions, l'abbé ne crut pas devoir passer outre. Bien plus, le mauvais succès de cette première ambassade le dégoûtant d'aller trouver l'autre pape, il reprit la route de l'Angleterre (2).

L'inutilité de ces tentatives ne découragea pas les puissances qui avaient résolu de travailler sérieusement à l'union de l'Église. La France, l'Angleterre et la Castille convinrent que leurs députés réunis iraient trouver ensemble, l'un après l'autre, les deux prétendants (3). Ceux

(1) Le Religieux de Saint-Denys, lieu cité.

(2) Jean Juvénal, p. 128. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVII, c. x et xi.

(3) Jean Juvénal, p. 129.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

de la France furent maître Gilles Deschamps, maître Jean de Courtecuisse, le chevalier de Calleville et quelques autres personnages. Ces députés arrivèrent à Villeneuve le 11 juillet 1396. Ils y trouvèrent ceux de Castille, qui les avaient précédés de dix jours et se joignirent à eux (1). Benoît les reçut tous avec honneur, les environna de politesses, leur accorda plusieurs audiences, et, tant qu'il ne fut pas question d'affaires, satisfit à tous leurs désirs. Mais la mission des députés avait pour but tout autre chose que des courtoisies. Ils dirent enfin au pape qu'ils étaient chargés par leurs souverains de supplier Sa Sainteté de vouloir bien se décider pour la voie de cession pure et simple. Ici encore, la grande majorité des cardinaux se déclara pour ce moyen et pria le Saint-Père d'accéder aux vœux des trois monarques: mais Benoît résista à tout et répondit aux députés que la matière était difficile, qu'il n'avait point suffisamment délibéré là-dessus, et qu'il voulait délibérer encore avant de faire connaître ses intentions à leurs maîtres. A ces mots, le chevalier de Calleville, prenant la parole au nom des députés français, dit fièrement : « Saint-Père, « vous venez de nous plonger tous dans la tristesse. Nous « nous attendions à une réponse précise et généreuse de « votre part, et celle-ci n'a d'autre but que d'éterniser le « schisme. Mais le roi mon maître vous somme, une fois « pour toutes, de choisir, d'ici à la Purification prochaine, « un moyen efficace de rétablir dans l'Église l'unité de « pasteur, parce que, ce terme expiré, il prendra lui-même « ce moyen. » Ces paroles furent appuyées par les Anglais et les Castillans (2).

Benoît XIII ne se laissait pas plus intimider par les

(1) Veter. Script. Collect., t. VII; Processus nunciorum, p. 556.

(2) Id., Processus nunciorum, p. 557 et 558. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XVII, c. XXXIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

menaces que convaincre par les arguments. La hardiesse de Calleville, tout en le troublant, ne lui fit point modifier sa réponse, et les ambassadeurs des trois puissances se retirèrent vers le commencement de juillet. Leur mission devait encore les conduire à Rome. Toutefois, excepté dans l'anonyme de Saint-Denis qui le suppose (1), nous ne trouvons nulle part qu'ils se soient présentés en personne au pontife romain. Mais un manuscrit du Vatican (2) et une chronique extraite de la Bibliothèque royale nous apprennent qu'à la même époque une mission semblable à celle des députés était accomplie par un ermite nommé Robert. Tout porterait à croire que ce cénobite fut chargé seul du voyage d'outre-monts. Selon ces documents, Benoît XIII consentit à ce que les propositions qui lui avaient été faites fussent communiquées à son rival ; il y joignit même une cédule, dans laquelle il exprimait à Boniface ses intentions pour la paix de l'Église, et recommanda au religieux de faire tous ses efforts pour obtenir un bon résultat de son message. Mais ces chroniques nous révèlent une coïncidence remarquable entre la nonciature de Robert et le complot formé par Benoît XIII et le roi d'Aragon pour enlever la tiare à Boniface. Elles disent de plus que Robert connut à Rome ce complot, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre son message avec zèle (3). On sut, au reste, le distinguer des intrigants. Robert parut plus d'une fois devant le pape et s'efforça de lui persuader ou d'accepter franchement la voie de cession, ou bien de s'entendre avec son concurrent pour donner la paix à l'Église, sans quoi l'intention des princes chrétiens était de se soustraire à l'obédience de l'un et de l'autre.

(1) Le Religieux de Saint-Denys, lieu cité.
(2) Raynald, ann. 1397, n° 4.
(3) Relation de l'ermite Robert, Veter. Script., p. 592.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Nous avons de fortes preuves que Boniface IX repoussait, aussi bien que Benoît XIII, l'abdication de la dignité papale. Ce pontife jugea cependant la proposition de l'ermite assez sérieuse pour en faire le sujet d'une délibération. Les prélats romains qu'il y appela déclarèrent qu'ils approuvaient cette voie, et eurent même l'art de la persuader au pape en y intéressant l'ambition de l'homme. « Saint-Père, dirent-« ils, nous avons imaginé un expédient dont l'exécution « renversera infailliblement votre adversaire. Joignez-vous « aux rois et aux princes de la chrétienté, faites cause « commune avec eux, acceptez volontiers et d'avance tout « ce qu'ils jugeront à propos de faire pour le rétablissement « de l'union, dussent-ils choisir, pour conférer avec vous, « la France ou l'Allemagne. Nul doute alors que les princes « chrétiens ne se rangent de votre côté ; car votre adver-« saire, peu confiant dans sa cause, se gardera bien de « paraître aux conférences. » Cet avis fut couvert d'applaudissements unanimes. Le pape, satisfait, répondit qu'aucun conseil plus salutaire n'avait été encore ouvert et qu'il allait le mettre à exécution (1). Mais les parents de Boniface IX, qui ne partageaient point la confiance des prélats romains, accoururent, alarmés d'une pareille résolution, auprès du pape ; ils parvinrent à lui inspirer des doutes sur l'issue de la voie proposée, et Boniface, qui avait déjà donné quelque espérance à Robert, le renvoya avec une réponse négative (2).

Au commencement de l'année 1398, l'empereur Wenceslas fit le voyage de France, soit que Charles VI l'y eût invité, soit que les sollicitations de son frère Sigismond, roi de Hongrie, l'eussent déterminé à venir s'entendre en

(1) Respondit se libenter omnia facturum, quod ante hac salubrius consilium non audisset. (Relat. de l'ermite Robert, p. 593.)

(2) Même Relation, p. 593 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

personne avec son cousin sur le fait du schisme. Boniface IX avait mis tout en œuvre pour détourner le monarque allemand de ce voyage, mais en vain (1). Il y eut des conférences à Reims à la suite desquelles on décida que l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, irait à Rome « en légation, « tant de par le roi de France que de par le roi d'Alle- « magne, devers celui qui se nommoit et escripvoit pape « Boniface, et traiteroit devers lui que s'il se vouloit sou- « mettre à entendre à faire une autre élection de pape, « et, si droit avoit, en ce cas il demeureroit pape; et, si le « contraire étoit vu ni trouvé, il se déporteroit; et chacun « de ces deux papes qui rebelle seroit à l'ordonnance des « deux dessus dits rois, il seroit dégradé et lui seroient « clos tous droits de l'Église (2). »

Le prélat se rendit d'abord à Fondi, où se trouvait Boniface, qui, à la vue des lettres de créance de l'empereur et du roi de France, reçut l'envoyé avec beaucoup de politesse et manifesta un grand empressement pour connaître l'objet de sa mission. L'évêque déclara qu'il était chargé de lui proposer la voie de cession. Sur cela, Boniface reprit le chemin de Rome, rassembla ses cardinaux et voulut savoir ce qu'ils pensaient de ce message. Leur avis fut que Boniface promît d'abdiquer, à la condition que son rival en ferait autant. Cette décision plut au pape, qui en avertit aussitôt l'envoyé français. Mais les Romains, instruits, à dessein peut-être, de ce qui venait de se passer dans le consistoire, et redoutant de voir le Saint-Siége retourner au delà des monts, députèrent à Boniface et lui dirent, s'il faut en croire Froissart, source unique de ce fait : « Père Saint, vous êtes vray pape, et demeurez sur l'héri-

(1) Sponde, ann. 1398, n° 1.
(2) Froissart, l. IV, c. LXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« tage et patrimoine de l'Église; ne vous laissez nullement « conseiller du contraire que vous ne demouriez en votre « estat et papalité. Car quiconque soit contre vous, nous « demourons avec vous, et exposerons nos corps et nos « chevances pour défendre et garder votre droict. » Aisément vaincu par ces paroles, le pontife leur répondit : « Mes enfans, soyez tous confortés et assurés que pape je « demourerai; ni jà, pour traité ni parole que les rois de « France et d'Allemagne ni leurs consaux aient, je ne me « soumettrai à leur volonté. » Témoin de cette palinodie, l'évêque de Cambrai jugea qu'il n'y avait rien à gagner, et repassa les monts (1).

Le message de Pierre d'Ailly acheva d'éclairer l'état des choses : il montra qu'il y avait comme une connivence tacite entre les deux prétendants pour garder le souverain pontificat et immoler les intérêts de l'Église à leur ambition personnelle. On remarquait en effet alors que depuis deux ans les procédures auparavant si fréquentes et si régulières des deux siéges l'un contre l'autre n'avaient plus lieu, et que leurs foudres, naguère si enflammées, paraissaient éteintes. On commençait à se dégoûter de négociations toujours déjouées, et des voix indépendantes, hardies, réclamaient déjà l'emploi de moyens plus énergiques pour amener les pontifes à vouloir le bien de l'Église. C'était l'opinion de l'Université de Paris. Cette illustre corporation était d'ailleurs personnellement animée contre Benoît XIII, depuis le refus qu'il avait fait d'entendre publiquement ses députés; et dès ce moment elle avait pris à son égard une attitude d'autant plus hostile qu'il cherchait à la ménager davantage. Déjà, en 1396, dans une lettre écrite par un docteur anonyme, mais avouée par elle, elle avait

(1) Froissart, l. IV, c. LXVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

rappelé à ce pontife son serment sur le contenu de la cédule et établi pour lui l'obligation d'accepter la voie de cession, sous peine de se rendre coupable de schisme et d'hérésie (1). Ce n'était là que le prélude d'un acte plus significatif, car elle publia peu après, par l'organe de Jean de Craon, procureur nommé en cette affaire, un appel au pape futur et indubitable de toutes les procédures qu'avait faites et que ferait contre elle Benoît XIII (2). Il est vrai que ce pontife, vivement offensé, protesta, par une bulle du 30 mai 1397, contre cet acte audacieux, en le qualifiant de libelle détracteur et diffamatoire, en déclarant illusoire l'appel qu'il renfermait et en menaçant d'en frapper le téméraire auteur des peines de droit (3); mais l'Université, loin de se laisser intimider, ne répondit à la bulle que par un second appel (4).

Bientôt on prononça le nom de soustraction d'obédience. Ce fut comme une étincelle électrique. En un moment toutes les têtes s'agitèrent, et l'on ne parla plus que d'en venir à ce moyen extrême. L'arrivée de Pierre d'Ailly, le récit qu'il fit au conseil du roi de son ambassade prêtèrent une nouvelle ardeur aux passions émues. Pour en prévenir l'explosion, Benoît XIII résolut d'envoyer à la cour de France le plus habile et le plus dévoué de ses négociateurs, le cardinal de Pampelune. Mais le monarque et son conseil, qui redoutaient à bon droit le génie astucieux du nouveau légat, se hâtèrent d'écrire au pape pour se plaindre de ce choix. Benoît protesta vainement, il fallut le retirer (5).

Cependant le moment décisif approchait; de toutes parts

(1) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 786 et seq.
(2) Id., p. 823.
(3) Id., p. 820.
(4) Id., p. 821.
(5) Le Religieux de Saint-Denys, l. XIX, c. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

le clergé de France, appelé de nouveau par le roi, se rendait à Paris pour délibérer sur le parti qu'on devait prendre au sujet de l'union. L'assemblée se trouva réunie le 22 mai 1398. On y vit les députés de toutes les universités de France; les ambassadeurs de Castille et de Navarre y assistèrent. Le roi, alors en proie à un des accès de sa terrible maladie, y fut représenté par les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourgogne et de Bourbon. Le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, ouvrit la séance par un discours français où les promesses de Benoît avant et après son élection touchant la voie de cession, et les diverses ambassades du roi pour décider ce pontife à exécuter ses promesses, étaient longuement exposées. Malgré les discussions précédentes sur la voie de cession, malgré les conclusions dont elle avait été l'objet dans la première assemblée, on disputa encore longtemps et avec chaleur sur ce point important, et les intérêts de Benoît XIII trouvèrent un infatigable défenseur dans l'évêque de Mâcon, Pierre de Luys, son légat. Tout fut inutile, et l'assemblée se décida pour la cession. Il ne s'agissait plus que d'aviser aux moyens d'y amener les prétendants. La soustraction d'obédience fut mise alors sur le tapis. On allait l'adopter par acclamation comme on adopte en général, dans les assemblées vivement émues, toute mesure épousée par une opinion jeune et ardente. Mais l'évêque de Mâcon demanda au chancelier la faveur de défendre les intérêts du pape. Les princes qui assistaient à la séance firent droit à sa requête; ils décidèrent même que six personnages des plus renommés par leur éloquence seraient chargés de soutenir la cause de Benoît XIII, et six autres de répondre à leurs arguments, afin que l'affaire fût discutée à fond. Les personnages choisis furent l'archevêque de Tours, l'évêque du Puy, celui de Saint-Pons, l'abbé de Saint-Saturnin, deux docteurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de l'Université de Toulouse, d'une part; le patriarche d'Alexandrie, l'évêque d'Arras, l'abbé de Saint-Michel et trois docteurs de l'Université de Paris, de l'autre. Les débats durèrent huit jours. On exigea même de tous les assistants qu'ils prissent l'engagement solennel de dire chacun séparément la vérité et de rédiger fidèlement leurs opinions par écrit.

La discussion ayant été fermée, on en appela aux suffrages. Deux cent quarante-sept voix s'élevèrent en faveur de la soustraction totale et sans condition; vingt, pour la même soustraction avec la condition d'avertir auparavant Benoît XIII; seize, enfin, pour que le clergé de France sollicitât simplement la cession. Les députés de l'Université de Toulouse et Nicolas de Clémangis se rangèrent parmi ces derniers (1).

La soustraction ayant été ainsi adoptée, Charles VI, qui se trouvait mieux alors, en fit dresser l'acte par une ordonnance datée du 28 juillet 1398. Cet acte portait qu'à l'avenir l'Église gallicane ne payerait plus au pape Benoît aucun revenu bénéficial; qu'il serait pourvu aux prélatures vacantes comme autrefois par voie d'élection; que la collation des bénéfices inférieurs appartiendrait aux ordinaires, et qu'on ne reconnaîtrait plus, dès ce moment, l'autorité de Benoît XIII. On défendit ensuite formellement que personne osât faire entendre aucune parole de blâme sur la soustraction (2).

Pour justifier cette mesure extraordinaire, l'assemblée avait senti le besoin d'invoquer l'antiquité ecclésiastique et d'y chercher des précédents. Aussi, le décret royal

(1) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 829. — Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XIX, c. II. — Jean Juvénal, p. 133.

(2) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 883. — Le Religieux de Saint-Denys, lieu cité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

citait-il deux exemples de soustraction d'obédience : 1° celui du faux Anastase II, abandonné par son clergé; 2° celui d'un concile tenu à Vienne en 1112, sous l'archevêque Gui, depuis le pape Calixte II, qui, à l'occasion des investitures, agita le refus d'obédience à Pascal II. Malheureusement, de ces deux exemples, le premier n'est point authentique, et le second était mal appliqué, attendu que la menace du concile de Vienne était tout simplement un acte inqualifiable de rébellion (1). Ces exemples ne pouvaient donc point être appelés en preuve de la soustraction d'obédience; le dernier surtout, car il avait grandement besoin d'être justifié lui-même. Il est vrai que, en 1398, le clergé de France avait affaire à un pape douteux; mais ce pape, douteux dans le fond, ne l'était pas dans le fait pour l'Église gallicane, qui l'avait solennellement reconnu comme vrai. En s'affranchissant donc de son obédience, en formant une administration ecclésiastique en dehors de son autorité, le clergé français rompait avec la Papauté elle-même, brisait le seul nœud qui l'unissait au Saint-Siége apostolique, source unique de toute juridiction; il faisait un schisme dans un schisme; et, comme si, par une étrange nécessité, une Église ne pouvait secouer l'autorité pontificale sans passer immédiatement sous le joug de l'État, l'autorité du prince devint sur-le-champ la loi suprême du clergé. Il y avait dans l'acte de soustraction toute une Église constitutionnelle en germe. En effet, c'est le roi qui, de l'aveu du clergé, détermine la forme de cette soustraction; c'est par les ordres du roi que le décret en est rédigé; c'est sous la sanction du roi qu'il se publie et s'exécute; et, pour que

(1) Labbe, Concil., t. X, p. 785 : Si vero, quod minime credimus, aliam viam ceperitis... propitius sit nobis, quia nos a vestra subjectione et obedientia repelletis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

là servitude soit complète, c'est lui qui en est déclaré l'arbitre, l'interprète; car, dans les règlements dressés par l'assemblée pour tranquilliser les consciences alarmées des pouvoirs exorbitants qu'allaient exercer les pasteurs, il est dit : « Quant à ceux qui auroient scrupules de con-« science de obéir à la substraction, il a été dit qu'ils sont « tenus de eux conformer à la détermination du roy et « de déposer leurs scrupules; et se ils ne le vouloient faire, « le roy y pourvoiroit et devroit pourvoir (1). »

Plus tard, un chancelier royal osera déclarer, au milieu d'une autre assemblée des prélats de France (tant la tyrannie devenait exigeante et hautaine!), « que le roy de France est « le bras dextre de l'Église, et qu'il luy loist et doist assem-« bler les personnes ecclésiastiques de son royaume tou-« chant le faict de l'Église pour avoir conseil et en iceluy « présider comme chef, quand il en est requis et sans « aucune requête de personne, si bon luy sembloit (2). » De là à fondre l'Église dans l'État, il n'y avait qu'un faible pas à faire.

La soustraction décrétée, le roi régla, par une ordonnance du 22 août 1398, que la formule ancienne usitée dans les actes publics serait abolie, et qu'à l'avenir, au lieu de dater par l'année du pontificat de Benoît XIII, on daterait par l'année depuis l'élection de ce pape (3). Cependant, pour garder quelque ménagement envers le pontife, on résolut de ne publier le décret de soustraction qu'après avoir fait une dernière tentative pour le déterminer à la cession. Ce fut encore l'évêque de Cambrai que l'on chargea de cette mission extrême. Le maréchal de Boucicaut l'accompagna jusqu'à Lyon, où il s'arrêta pour attendre l'is-

(1) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 882.
(2) Id., t. V, p. 434.
(3) Thes. anecd., t. II, p. 1154.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

sue de cette négociation, et préparer les moyens d'arracher par la force ce que la persuasion serait inhabile à obtenir.

Arrivé à Avignon, Pierre d'Ailly reçut promptement audience du pape, et « lui fit la révérence ainsi comme à « lui appartenoit, et non pas si grande comme s'il le tînt « à pape et fût tenu par tout le monde. Je viens, dit-il, Saint- « Père, de la part du roi de France et du roi d'Allemagne « vous annoncer que, d'après les procédures faites, il « convient que vous résigniez la Papauté ainsi que votre « rival. » A cette sommation, qui lui parut étrange, Benoît changea de couleur, et élevant la voix : « J'ai beaucoup « travaillé pour l'Église, dit-il; je suis pape par bonne « élection, et on veut que je me soumette à ce que j'y re- « nonce? Ce ne sera jà tant que je vive; et veuil bien que « le roi de France sache que, pour ses ordonnances, je « ne ferai rien, mais tiendrai mon nom et ma papalité jus- « qu'à mourir. — Sire, répondit l'évêque, je vous tenois « plus prudent, sauf votre révérence, que je ne vous trouve. « Demandez jour de conseil, et de répondre à vos frères « les cardinaux et vous l'aurez; car, vous tout seul, ne « pouvez pas résister contre eux s'ils s'accordent à cette « opinion, ni à la puissance du roi de France et du roi « d'Allemagne. » Les cardinaux présents firent observer au pape que l'évêque de Cambrai avait raison, et qu'il fallait agir comme il le disait. Benoît y consentit, et l'on se sépara.

Le lendemain, la cloche du palais avertit de bonne heure les cardinaux de se rendre au consistoire. La proposition de Pierre d'Ailly fut longuement débattue. Enfin, le cardinal d'Amiens prit la parole et s'exprima ainsi : « Beaux « seigneurs, veuillons ou non, il nous convient et convien- « dra obéir au roi de France et au roi d'Allemagne, puis- « que adhérents et conjoints ils sont ensemble; car sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« eux nous ne pouvons vivre. Encore nous chevirions-nous « bien du roi d'Allemagne, si le roi de France vouloit « demeurer de lez nous ; mais nennil. Il nous mande que « nous obéissions, ou il nous clorra les fruits de nos béné- « fices, sans lesquels nous ne pouvons vivre. Père-Saint, si « répondez de vous-même par si attrempée et ordonnée « manière que nous vous en sachions gré. » Plusieurs cardinaux se joignirent au cardinal d'Amiens pour fléchir le souverain pontife ; mais celui-ci leur dit : « L'unité de « l'Église désiré-je à voir ; et grand peine y ai rendu. Mais « puisque Dieu m'a pourvu, par divine grâce, de la papa- « lité, et vous m'avez élu à ce, tant que je vivrai demeu- « rerai pape, ni jà je n'y renoncerai, ni ne me soumettrai « pour roi, pour duc ni pour comte, ni par nul traité « quelconque, procès ni moyen, que je ne sois pape. »

Après cette déclaration l'assemblée se sépara, et l'évêque de Cambrai se présenta alors pour obtenir une réponse. Benoît, tout ému encore du discours du cardinal d'Amiens, répéta les paroles qu'il venait de prononcer dans le consistoire, puis il ajouta : « Évêque, dites à notre fils le roi de « France que, jusqu'ici, l'avons tenu à bon catholique, et, « de nouvel, par information sinistre, il veut entrer en « erreur. Quant que soit, il s'en repentira. » A ces mots, le pape rentra dans son appartement, où quelques cardinaux le suivirent, et Pierre d'Ailly, dont la mission était finie, se retira à Villeneuve. Le même jour il vint à Bagnols, et, le lendemain, à Bourg-Saint-Andéol, il transmettait la réponse du pape à Boucicaut, qui s'était avancé jusque-là. « Retournez maintenant en France, sire, lui dit le « maréchal, vous n'avez ci que faire, et je exploiterai sur « ce que je suis chargé du roi et du conseil (1).

(1) Froissart, l. IV, c. LXVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Quelques jours après, le 1er septembre, deux commissaires royaux, Robert Cordelier, docteur en droit, et Tristan du Bosc, prévôt de l'église d'Arras, vinrent à Villeneuve publier la soustraction d'obédience et la défense portée par le roi à tous ses sujets de reconnaître Benoît pour pape et de rester à sa cour. Aussitôt tous les Français qui remplissaient auprès du Saint-Père les fonctions de chapelains, de familiers, d'auditeurs et d'autres charges, quittèrent le palais (1). Dix-sept cardinaux passèrent également à Villeneuve (2), et écrivirent de là au duc de Berry qu'ils adhéraient à l'acte de soustraction, et s'étaient retirés de l'obéissance de Benoît pour concourir à l'œuvre de l'union (3). La duchesse d'Anjou, souveraine de Provence, les rois de Navarre et de Castille, imitèrent la France (4). De l'obédience de Boniface il n'y eut que le duc de Bavière que ces exemples entraînèrent (5).

Cependant Boucicaut se disposait à appuyer énergiquement les décrets du roi. Il mettait clercs, varlets et sergents en campagne pour requérir les services des chevaliers, écuyers et hommes d'armes du Velay, du Vivarais, de l'Auvergne et du Languedoc; il envoyait l'ordre au sénéchal de Beaucaire d'intercepter tous les passages, tant du Rhône que de terre, afin que rien ne pût arriver jusqu'à Avignon, et lui-même vint établir son quartier-général à Pont-Saint-Esprit. Bientôt sous sa bannière accoururent messire Raymond de Turenne, le sire de la Volte, le sire de Tournon, le sire de Monclau, le vicomte d'Uzès, avec un nombre considérable de gens d'armes, les uns pour obéir au maré-

(1) Baluze, Vitæ, t. II, p. 1122.
(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XIX, c. VIII.
(3) Voir cette lettre, apud Veter. Script. Collect., t. VII, p. 600.
(4) Même Collection, p. 602, 618 et 629.
(5) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 869.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

chal, les autres dans l'espoir de rançonner les bourgeois d'Avignon. Ces forces réunies, Boucicaut envoya un héraut défier Benoît et ses cardinaux.

Le bruit de ces apprêts guerriers avait frappé de terreur la ville d'Avignon. Les principaux habitants, de concert avec le Sacré Collége, députèrent à Benoît pour lui remontrer qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient soutenir une guerre contre le roi de France; mais le pape leur répondit : « Votre cité est forte et bien pourvue; je manderai « des gens d'armes en la rivière de Jennes et ailleurs, et « à mon fils le roi d'Aragon, gonfalonier de l'Église, qu'il « me vienne servir. Vous vous ébahissez de trop petit; « partez-vous d'ici et gardez votre ville, et je garderai « mon palais. » Les espérances de Benoît furent pourtant trompées à l'égard du roi d'Aragon; tout dévoué qu'était ce monarque au pontife, il n'osa, pour défendre sa cause, se compromettre avec la France, et résolut de laisser s'exécuter les ordres de Charles VI (1).

Benoît, abandonné de tous, ne s'abandonna pas lui-même, et déploya dans cette circonstance une rare énergie, car son courage était « moult grand, » dit une chronique (2). Il approvisionna son palais de vivres et de munitions, y introduisit secrètement son frère Rodrigue de Lune avec un corps d'Aragonais, et attendit les événements. Ils ne tardèrent pas à s'annoncer : Boucicaut, parti de Pont-Saint-Esprit vers la mi-septembre, entra dans le Comtat-Venaissin par la principauté d'Orange, se rendit maître de Sorgues, de Noves, et vint se poster à Saint-Verain, près d'Avignon, tandis que le sénéchal de Beaucaire, campé à Villeneuve, bloquait l'entrée de la ville du côté

(1) Froissart, l. IV, c. LXVII.
(2) Jean Juvénal, p. 134.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

du Languedoc. De là, il envoya sommer les bourgeois d'Avignon de lui ouvrir leurs portes et de se soumettre, s'ils voulaient éviter le ravage de leurs campagnes. Cette sommation suffit; les habitants, effrayés, appelèrent à leur conseil les cardinaux d'Amiens, de Poitiers, de Neufchâtel, de Viviers, et, de concert avec eux, se déterminèrent, non-seulement à ouvrir les portes de la ville au maréchal, mais encore à lui prêter main-forte pour réduire le palais (1). Le commandement de la ville fut déféré au cardinal de Neufchâtel; on vit alors ce prélat, à cheval, dans un appareil guerrier, parcourir les rues au milieu des cris répétés de : « Vive le Sacré Collége! Vive la cité d'Avi-« gnon! » et appeler le peuple aux armes. Il vint se loger à l'évêché, et de là fit assaillir le palais, tandis que le maréchal l'attaquait d'un autre côté. Dans un des assauts, Benoît, qui animait les défenseurs de sa présence, fut atteint par un des projectiles partis du quartier du cardinal; mais, quelques jours après, Neufchâtel, frappé à son tour, succomba à sa blessure (2).

Rodrigue de Lune et ses Aragonais repoussèrent vigoureusement toutes les attaques, et, après plus d'un mois de siége, les assaillants n'avaient encore pu se rendre maîtres que de la seule tour qui commandait le pont, encore parce que le pape avait jugé à propos de l'abandonner (3). Mais, malgré toutes les précautions prises à l'avance, les incommodités d'un lieu étroit, où tant d'hommes se trouvaient enfermés, commencèrent à se faire sentir. Les serviteurs du pape manquaient de bois pour cuire leurs aliments, et la disette s'ensuivit. Le pape consentit à traiter; le 24 octobre, les cardinaux de Pampelune, de Boyll

(1) Froissart, l. IV, c. LXVII.
(2) Baluze, Informatio sericsa, t. II, p. 1123 et 1124.
(3) Id., ibid., p. 1124.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et de Saint-Adrien, les seuls qui fussent restés fidèles à Benoît, eurent, avec trois de leurs collègues du parti de Boucicaut, une conférence hors des murs du palais, dans le but de moyenner un accord entre les deux parties. Mais les négociateurs ayant été obligés de se séparer sans rien conclure, Boucicaut fit arrêter les trois cardinaux de Benoît comme ils s'en retournaient, et les enferma dans le château de Bourbon. Ce malheur ne fut pas le seul : un secours d'hommes et de vivres, que les parents et les amis du pape envoyaient de Catalogne, ne put jamais arriver jusqu'à Avignon, tour à tour empêché par la baisse des eaux du Rhône et par la vigilance du sénéchal de Beaucaire (1). Mais ces contre-temps n'abattaient point Benoît, dont la résistance de plus en plus opiniâtre força ses ennemis à changer le siége en blocus.

La fortune lui vint bientôt en aide d'un autre côté. Tout le monde, en France, ne voyait pas du même œil la manière dont on traitait le pape; déjà, en 1398, lors de la soustraction d'obédience, plusieurs de ceux qui s'indignaient auparavant en voyant son obstination s'étaient sentis émus de pitié (2). Ce sentiment n'avait fait que se propager, devenir plus profond et plus sympathique, depuis qu'on savait le malheureux pontife en proie à toutes les horreurs d'un siége ; il éclata tout à fait au commencement de 1399, à l'occasion de la venue des cardinaux de Malésec, de Thury et de Saluces à Paris. Ces envoyés du Sacré Collége déclarèrent d'abord Benoît fauteur d'hérésie, injuste, parjure et dissolu, demandèrent s'il ne méritait pas d'être déposé et mis en prison pour le scandale qu'il cau-

(1) Baluze, Informatio seriosa, p. 1124 et 1125.

(2) Hoc vero ut auditum est, passim multos qui antea indignabantur commiseratio afflicti præsulis cepit. (Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. IV, p. 863.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

sait dans l'Église et le déshonneur dont il souillait la dignité papale, puis ils prièrent le roi d'inviter les princes de l'autre obédience à exécuter la soustraction, et de consentir à la réunion d'un concile général qui achèverait l'œuvre de l'union; mais, soigneux d'eux-mêmes, ils supplièrent en même temps Sa Majesté de faire en sorte que leurs libertés, droits, prérogatives et revenus ne souffrissent point de la soustraction.

Ces propositions cruelles et intéressées ne plurent à personne; le peuple surtout en fut indigné, et, à plusieurs reprises, lorsque les légats se rendaient à la cour, ils essuyèrent des reproches outrageants (1). Les difficultés sans nombre dont la soustraction d'obédience entravait le nouveau gouvernement ecclésiastique, l'arbitraire avec lequel il se voyait obligé d'agir, le mauvais emploi des décimes dont il grevait le clergé, contribuèrent à regagner les esprits au pontife persécuté. Une lettre pathétique adressée au roi, dans laquelle Benoît retraçait avec une merveilleuse éloquence les souffrances de sa captivité, la ruine de son palais, les insultes dont il était l'objet, et suppliait le monarque de mettre un terme à un si indigne traitement, acheva de toucher Charles VI (2); il envoya au maréchal de Boucicaut l'ordre de lever le siége et de se contenter d'entretenir une simple garde autour du palais (3).

On reprit bientôt la voie des négociations; des ambassadeurs arrivèrent à Paris de la part du roi d'Aragon. Ce monarque, qui avait refusé de secourir Benoît, venait offrir sa médiation pour le réconcilier avec le roi de France. La médiation fut acceptée, et l'on convint d'envoyer une ambassade solennelle en Aragon pour expliquer plus am-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XIX, c. XII.
(2) Du Boulai, t. IV, p. 813.
(3) Le Religieux de Saint-Denys, lieu cité. — Froissart, lieu cité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

plement à Martin les intentions de Charles. On convint encore que cette ambassade passerait par Avignon, et que, si Benoît voulait accepter la voie de cession, promettre que, Boniface IX mourant ou cédant, il résignerait de son côté le souverain pontificat, se rendre au concile général où serait élu un légitime et indubitable pasteur, et tout d'abord s'il consentait à renvoyer sa garnison aragonaise, à ne pas quitter son palais que l'union ne fût consommée, le roi de France le recevrait sous sa protection, et toute voie de fait cesserait (1).

Benoît fut informé de ces conditions avant l'arrivée des ambassadeurs. Or, quand cette nouvelle lui parvint, il était réduit à l'extrémité; les provisions du palais touchaient à leur terme, et la garnison n'avait pour nourriture que du pain, de l'eau et quelques légumes. Il consulta aussitôt le peu de prélats qui lui restaient, et leur conseil fut qu'il devait accepter ces conditions, car aussi bien, malgré son courage, il allait être obligé de capituler (2). Le 4 avril, arrivèrent les ambassadeurs des deux cours : c'étaient, pour le roi de France, l'abbé du Mont-Saint-Michel, le chevalier de Tignonville, et maître Gilles Deschamps; pour le roi d'Aragon, Raymond, abbé de Sainte-Marie-de-Rivipule, le chevalier Géraud-Alamanni de Cervillion, Pierre Marino, frère mineur, et Pierre Zacalin, docteur en droit. Ils obtinrent une prompte audience du pape, lui annoncèrent le but de leur mission, et présentèrent à sa ratification les articles mentionnés. Comme il en avait pris son parti, Benoît ne fit aucune réclamation, accepta les articles, confirma par serment son acceptation, la consigna dans une bulle datée du 10 avril ; après quoi,

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 638.

(2) Baluze, t. II, p. 1127.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

les ambassadeurs, au nom du roi de France, promirent à Sa Sainteté et à cent personnes qui devraient rester avec elle la protection de leur maître. La garnison aragonaise fut ensuite congédiée; on confia la garde du palais à l'archevêque de Narbonne, aux sénéchaux de Provence et de Beaucaire, et l'on y fit entrer tous les vivres dont on avait besoin (1). Le pape relâcha, sans aucune espèce de rançon, quelques prisonniers faits sur l'armée de Boucicaut. On se montra beaucoup moins généreux à son égard : les cardinaux de Pampelune et de Saint-Adrien, jusque-là retenus en prison, ne recouvrèrent la liberté qu'en donnant une somme de 18,000 florins (2), quoiqu'une bonne partie de leurs biens eût été pillée; encore ces cardinaux n'eurent-ils point la permission de séjourner dans le palais; on ne leur accorda même que d'y paraître rarement et seulement quand les affaires y nécessiteraient leur présence. Ils demeurèrent dans leurs maisons, où toutes leurs démarches furent activement surveillées. Le cardinal de Saint-Adrien ne put supporter cette tyrannie, et il essaya, à la faveur d'un déguisement, de fuir en Aragon; mais il fut reconnu près d'Aigues-Mortes, comme il était sur le point de s'embarquer, arrêté de nouveau et jeté dans les fers, où il mourut bientôt de misère et de chagrin (3).

Le traité conclu entre les ambassadeurs et Benoît XIII rendit la situation de ce pontife plus supportable; il ne la changea point, puisqu'il devait toujours rester prisonnier

(1) Baluze, t. II, p. 1128 et seq. — Veter. Script. Collect., t. VII, p. 638 et seq.

(2) Le Religieux de Saint-Denys dit 50,000.

(3) Le Religieux de Saint-Denys, t. II, l. XIX, c. XII. — Baluze, t. II, p. 1129. — Les auteurs de l'Histoire du Languedoc (t. IV, p. 410) disent que ce fut le cardinal de Pampelune qui mourut ainsi. C'est une erreur. Il y en a une autre à placer la fuite de ce prélat pendant le siége du palais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dans son palais. Il fit encore moins avancer l'œuvre de l'union. On continua de parler, d'écrire, de tenir à Paris des assemblées, de décréter des ambassades qui épuisaient le trésor public sans résultat. Moins que jamais l'opinion publique approuvait ce qu'on avait fait, ce qu'on faisait encore contre le pontife. La soustraction d'obédience comptait dans le sein même de l'Université des adversaires distingués qui ne craignaient pas de la blâmer ouvertement. Parmi ces adversaires on doit citer le chancelier Gerson (1) et Nicolas de Clémangis. Ce dernier, attaché à Benoît par les faveurs qu'il en avait reçues, le défendait probablement d'une manière peu désintéressée, mais les raisons qu'il alléguait étaient de nature à faire une vive impression. Il disait que les faits ne prouvaient que trop que le rejet de l'autorité pontificale, loin de servir la cause de l'union, avait porté un coup mortel à la liberté ecclésiastique, anéanti le bon ordre, la justice, la discipline, réveillé la simonie, favorisé l'erreur, placé l'Église sous le joug de la puissance séculière (2). Il ajoutait que la résignation du souverain pontificat, que l'on poursuivait avec tant d'ardeur, ne valait qu'autant qu'elle était libre et consentie, mais que, imposée par la menace et la force, elle n'était qu'une extorsion violente (3). D'ailleurs, bien d'autres membres du clergé partageaient l'opinion de ces deux célèbres docteurs. Dans les écoles, à la cour même elle ralliait de nombreux partisans. Le duc d'Orléans entre autres avait à plusieurs reprises déclaré hautement dans les conseils que la soustraction d'obédience était une mauvaise

(1) Gersonis Oper., t. XI, c. XIV et seq.

(2) Opera Nicol. de Clemang., Epist. ad papam Benedictum, p. 51.

(3) Cum de vi et proprietate cessionis sit ut libere fiat et nullo modo coacta. Alioquin, si vi ac metu fit, non est cessio, sed violenta extorsio. (Id., ep. XVII, p. 66.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

mesure et la captivité du pape un honteux scandale. Un jour, en présence du roi et de ses deux oncles, il lui échappa de dire qu'il irait lui-même en personne le délivrer. Le duc de Berry ayant répliqué que cela n'était pas en son pouvoir, il s'ensuivit une violente altercation dans laquelle les deux princes échangèrent des paroles offensantes et ne cédèrent qu'avec peine à l'autorité du roi qui leur imposa silence.

Quelques jours après, un docteur en théologie enseigna publiquement, dans un sermon prononcé devant la cour, que la soustraction était juste, légitime, et que soutenir le contraire était se montrer fauteur du schisme. Le duc d'Orléans, qui pouvait s'appliquer ces paroles, en fut vivement piqué, il manda le recteur et ceux qui avaient accompagné l'orateur, leur demanda si le discours avait été concerté entre eux, et sur leur réponse négative, il exigea que le docteur lui fît des excuses (1).

Et ce n'était pas seulement à Paris que ces dispositions favorables à Benoît se manifestaient. Des ambassadeurs du roi de Castille vinrent réclamer de la part de leur maître contre la détention de Benoît XIII. Dans le même temps les députés de l'Université de Toulouse demandèrent avec instance à Charles VI la liberté du pontife, déclarèrent que les Toulousains n'avaient jamais adopté la soustraction, et présentèrent au roi une longue lettre, où les arguments de l'Université de Paris en faveur de cette soustraction étaient vigoureusement combattus. L'évêque de Saint-Pons, Pierre Ravot, qui siégeait dans l'assemblée, se leva pour appuyer l'avis des députés, et, s'adressant aux cardinaux de Poitiers, de Thury et de Saluces qui se trouvaient là, il leur dit en face que, si le pape venait à mourir, ils auraient perdu le

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXIII, c. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

droit de nommer son successeur, parce qu'ils avaient emprisonné leur seigneur et encouru le crime de lèse-majesté. Troublés d'une si rude apostrophe, les cardinaux balbutièrent une excuse, rejetant sur le peuple d'Avignon l'odieux d'un fait auquel ils avaient pris une part si active (1). Plus tard, cet incident valut à Pierre Ravot le chapeau de cardinal.

Ces mouvements de l'opinion publique influaient, malgré les efforts des ducs de Berry et de Bourgogne, sur les décisions du roi, dans les intervalles où, revenu à la santé, il administrait par lui-même. L'Université de Paris soutenait encore la soustraction ; elle répondit avec éclat à la lettre des docteurs de Toulouse qui en demandaient le retrait; mais, nonobstant le crédit que lui prêtait encore une autorité si imposante, il était facile de prévoir que bientôt personne n'en voudrait plus. La voie de cession elle-même, cette voie couverte de tant de suffrages, poursuivie avec une si invincible persévérance, perdait aussi de jour en jour de ses partisans. Tant d'embarras, tant de négociations devenues inutiles, cet emploi de la force dont on ne retirait que de l'odieux, en faisaient sentir l'impuissance, et tout récemment des envoyés de l'empereur et des princes d'Allemagne venaient de déclarer qu'ils n'entendaient pas arriver à l'union par cette voie (2). On commençait à dire que la solennité d'un concile général était seule capable de ramener la paix, en annihilant par l'omnipotence de l'Église les prétentions des deux rivaux. C'était l'opinion à laquelle se rattachaient les cardinaux, ceux mêmes qui, comme les cardinaux de Malésec et de Saluces, se montraient les plus opposés au pape. On se rapprochait insensiblement de Benoît. Déjà, le souverain

(1) Le Religieux de Saint-Denys, lieu cité.
(2) Dupuy, Traité du Schisme, p. 268.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de Naples, Louis d'Anjou, était allé le visiter dans son palais, prêter entre ses mains serment de fidélité pour le comté de Provence et lui promettre de l'assister de tout son pouvoir, en dépit des ducs de Berry et de Bourgogne (1). Enfin, de toutes parts, on ne se cachait plus et des manifestations significatives venaient apprendre à la cour qu'on ne tolérait qu'impatiemment la soustraction d'obédience. Le roi y céda vers la fin du mois de février 1403 et fixa au 15 mai une nouvelle assemblée des prélats du royaume pour délibérer sur ce point (2).

Mais, dans cet intervalle, un événement auquel personne ne s'attendait changea la face des choses. Depuis près de cinq ans que Benoît XIII était captif dans son palais, on n'avait cessé de lui prodiguer tous les outrages capables de lasser un caractère moins opiniâtre que le sien. Ne pouvant plus les souffrir, il chercha les moyens de s'évader. C'était le conseil que lui donnaient non-seulement ses serviteurs, mais encore plusieurs chevaliers de la cour de France. L'exécution d'un tel projet était difficile, surtout depuis la visite du roi Louis II, les ducs de Berry et de Bourgogne ayant, à cette occasion, resserré les communications de l'intérieur du palais avec le dehors. Cependant, un moyen se présenta et Benoît le saisit. Il y avait assez près d'Avignon un gentilhomme normand, nommé Robert de Braquemont, commandant une garnison de soldats français. Ce gentilhomme, on ne sait pourquoi, jouissait du privilége d'aller au palais et d'en sortir librement. Benoît observe cet officier, le juge propre à favoriser son dessein et le lui communique. Braquemont consent à le servir, met quelques Aragonais de la maison du pape dans la confidence,

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXIII, c. XIII.
(2) Le même, lieu cité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

s'assure d'un corps de cinq cents hommes qui devra recevoir l'auguste fugitif à sa sortie de la ville, lui servir d'escorte, et se réserve de guider ses pas. Tout ayant été ainsi préparé, le 11 mars 1403, vers le soir, Benoît, sous un vêtement déguisé, quitte le palais, lui quatrième, après avoir recommandé son âme à Dieu, emportant avec lui une lettre de Charles VI, munie du sceau royal, dans laquelle ce monarque l'assurait n'avoir jamais consenti à la soustraction, avec une boîte renfermant la divine eucharistie, et, conduit par l'adroit Normand, il traverse heureusement toutes les stations qui gardaient les portes et se rend d'abord dans une maison de la ville où plusieurs gentilshommes français qui l'attendaient lui rendirent les honneurs dus au souverain pontife. De là, il rejoint avec eux son escorte qui le mène à Château-Reynard. Désormais en sûreté, son premier soin fut de déposer ses vêtements empruntés et de revêtir les ornements pontificaux, puis il écrivit au roi de France pour lui notifier son heureuse évasion et l'assurer en même temps qu'il allait profiter de sa liberté pour travailler avec plus de succès à l'œuvre de l'union (1).

La nouvelle de la fuite de Benoît XIII répandit dans Avignon un étonnement difficile à décrire. La garde du palais devenant inutile, on en retira les soldats. Les cardinaux de Pampelune et de Tarragone, ainsi que les officiers de la cour, eurent la permission d'aller rejoindre leur maître à Château-Reynard, où le roi Louis II ne tarda pas à venir le féliciter (2). Merveilleux retour de la fortune ! Benoît, qui, la veille encore, essuyait les injures de la plus vile soldatesque, retrouva tout à coup sa considé-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXIII, c. xvi. — J. Juv., p. 152.
(2) Sponde, Annales, ann. 1303, n° 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ration, une cour brillante et obséquieuse : on s'empressait à l'envi de venir lui offrir des hommages qu'on lui refusait depuis si longtemps. Les cardinaux et les habitants d'Avignon eurent un moment d'appréhension : la guerre acharnée qu'ils avaient faite au pontife devait, en effet, leur faire craindre sa vengeance. Ils espérèrent pourtant le fléchir, et, le 29 mars, les cardinaux de Malésec, de Brancaccio, de Saluces et de Saint-Ange, au nom de leurs collègues ; Jean de Cabassole, Jacques Ransard, Étienne Caprioli, Ponset-Estovardi, Jean Trovehim et Hugues de Sadon, au nom des citoyens d'Avignon, vinrent le trouver à Château-Reynard. Tous ensemble, les cardinaux les premiers, se jetèrent à genoux, les mains jointes, les larmes aux yeux, et demandèrent pardon. Pendant sa longue captivité, Benoît avait déployé envers ses ennemis beaucoup de modération ; sa bouche n'avait lancé contre eux aucun anathème, elle avait seulement proféré des plaintes. Libre, et lorsqu'il pouvait user de représailles, il fut plus que modéré, il se montra magnanime, pardonna à tous, promit d'oublier tous les outrages, de lever toutes les censures, et se contenta d'une légère réprimande (1).

La révolution qui venait de s'opérer dans la fortune de Benoît produisit à Paris les mêmes effets qu'à Avignon. Bien des personnages qui s'étaient déclarés contre lui pendant sa captivité changèrent alors et travaillèrent publiquement à la restitution d'obédience. L'assemblée, convoquée par le roi, se réunit sous l'influence de cet événement. Benoît XIII y envoya les cardinaux de Malésec et de Saluces, qui obtinrent audience de Sa Majesté le 25 mai, en présence des ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de

(1) Thes. anecd., t. II, p. 1266. — Veter. Script., t. VII, p. 681. — Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXIV, c. IV. — Jean Juvénal, p. 153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Bourbon, du connétable de France, du comte de Tancarville et de Jean de Montaigu, grand-maître de la maison du roi. Le cardinal de Malésec porta la parole ; il montra, dans un discours préparé, que la soustraction d'obédience, loin de remédier au schisme, n'y avait apporté qu'un surcroît de maux et de confusion, ce qui avait déterminé le Sacré Collége, bien que d'abord fortement prononcé pour cette mesure, à se réunir de nouveau à son chef. Il traça ensuite un touchant tableau de la patience et de la miséricorde inépuisable du pape, qui était disposé, disait-il, à faire tout ce que les princes lui conseilleraient, et offrait, pour garantie de la sincérité de ses intentions, les assurances qu'il en avait données dans ses lettres au duc d'Orléans. Il termina en priant l'assemblée de travailler à la restitution d'obédience. Le roi répondit au cardinal que, le clergé ayant été convoqué pour cette affaire, il ne tarderait pas à avoir une décision (1).

Ce qui s'était passé dans cette audience ne tarda pas à transpirer au dehors ; aussitôt les opinions se dessinèrent : les députés des Universités d'Angers, d'Orléans, de Montpellier, de Toulouse, se rangèrent du côté des légats. L'Université de Paris seule, le cardinal de Thury, le patriarche d'Alexandrie, quelques évêques et un certain nombre de doctes personnages, continuèrent à défendre la soustraction. Mais enfin, l'assemblée s'étant réunie, une majorité imposante s'éleva en faveur de la restitution, et l'acte en fut rédigé le 28 mai 1403. Charles y déclara qu'en le dressant il cédait au vœu presque unanime de ses sujets (2). Cet acte fut publié sur-le-champ, et l'on nomma une ambassade solennelle, composée de l'arche-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXIV, c. v. — Jean Juvénal, p. 153.

(2) Audivimus subditos nostros pene omnes unanimi sono hujus subs-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

vêque d'Aix et de l'évêque de Cambrai, pour le porter au pape et le rappeler en même temps à sa promesse de travailler promptement à l'union (1).

Ainsi, la résistance obstinée de Benoît XIII semblait couronnée de succès. Malheureusement, ce retour de fortune, loin de lui inspirer le désir de céder au vœu des fidèles, ne servit qu'à l'attacher plus étroitement à sa dignité douteuse. Devenu plus fier parce qu'il se croyait plus fort, il refusa absolument de confirmer les promotions faites durant la soustraction, priva de leurs bénéfices un certain nombre de sujets qui les méritaient par leurs talents et leurs vertus (2), accabla de taxes et de décimes les églises de France, multiplia les réserves, ressuscita toutes les exactions qui avaient naguère soulevé les plaintes du clergé, et cela, pour combler les vides de son trésor, entretenir une garde armée dont il se faisait accompagner partout, et au milieu de laquelle il ressemblait moins à un pontife qu'à un général (3). On s'aperçut bientôt tristement qu'on n'avait rien gagné sur cet esprit fugace, que les promesses les plus solennelles n'étaient de sa part que des faux-fuyants pour échapper aux importunités ou faire taire les menaces, et les députés français, fatigués de délais sans fin, revinrent à Paris sans avoir rien obtenu (4). Le duc d'Orléans et le chancelier Gerson vinrent ensuite trouver Benoît ; il les reçut avec la plus grande magnificence. Un moment il parut céder à leurs pressantes sollicitations,

tractionis finem petere. (Veter. Script. Collect., t. VII; Litteræ revocationis, p. 677.)

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXIV, c. v, vi, vii et viii.

(2) Thes. anecd., t. II, p. 1302. — Le Religieux de Saint-Denys, lieu cité, c. viii.

(3) Thes. anecd., t. II, p. 1302. — Niem, de Schismate, l. II, c. xxxiii.

(4) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, lieu cité, c. viii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et promit en paroles ce qu'ils voulurent : il expédia même de Tarascon quelques bulles où il était vaguement question de concile général, du désir qu'il avait qu'on n'y fît aucune mention de la soustraction d'obédience, et où l'on retrouvait, pour la centième fois, la protestation banale de choisir le mode le plus opportun de procurer l'union de l'Église (1). Il fit plus : il consentit à envoyer, dans ce but, à son rival, une solennelle ambassade (2); mais nous verrons que, dans toutes ces démarches, il n'y avait rien de sérieux.

Pendant que Benoît XIII perdait et recouvrait tour à tour son autorité, Boniface se servait de la sienne avec succès pour combattre les ennemis de l'Église romaine. A la vérité, il avait été également question, dans son obédience, d'exécuter la promesse faite par l'empereur Wenceslas de le contraindre à la cession; les princes de l'Empire lui avaient écrit à ce sujet, et l'avaient même menacé, s'il résistait, d'embrasser le parti de la neutralité (3); mais ces menaces n'eurent aucune suite : les princes de l'Empire, honteux d'obéir à un monarque aussi méprisable que Wenceslas, substituèrent bientôt au projet de pacifier l'Église celui de se défaire d'un empereur qui déshonorait l'Allemagne par ses débauches, ses cruautés, et la perdait par son indolence. Au lieu de poursuivre auprès de Wenceslas l'exécution des projets concertés à Reims contre Boniface, ils sollicitèrent auprès de Boniface la déposition de Wenceslas, déposition dont le pontife fut charmé, à laquelle il se prêta activement, et qui fut consommée le 20 août 1401 au château de Lousteim, sur le Rhin, par les électeurs de Trèves, de Mayence.

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 682 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXIV, c. XVI.

(2) Le même, l. XXV, c. XXII.

(3) Niem, l. II, c. XXXIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de Cologne, le duc de Bavière, comte palatin du Rhin, et quelques autres princes et députés des villes, qui élurent à sa place le duc de Bavière lui-même, Robert (1).

La perturbation que cet acte inouï jeta dans l'Empire, le besoin que le nouvel empereur eut du pape pour prêter à son autorité chancelante l'appui de l'Église, débarrassèrent Boniface de toute appréhension du côté de l'Allemagne. D'autre part, l'Italie n'avait point encore ouvert les yeux sur les malheurs du schisme. La complication de son état politique y avait jusqu'ici occupé seule l'attention des gouvernements. Le royaume de Naples, toujours en proie aux guerres que les maisons d'Anjou et de Duras se faisaient pour la succession à la couronne, suivait tour à tour en esclave le parti que favorisait la victoire. La portion haute de la Péninsule, constamment agitée, soit par les factions qui divisaient les villes, soit par l'ambition inquiète de Gian Galeazzo, avait bien assez à faire de se défendre tantôt contre la discorde, tantôt contre l'invasion. Bien loin de songer à troubler le repos de son pontife, l'Italie implorait au contraire son secours pour lutter avec succès contre une menaçante agression, et, libre de disposer de ses forces, Boniface s'apprêtait à en écraser la puissance du seigneur de Milan. En effet, Gian Galeazzo, héritier des États de son père et de son oncle Bernabos, aussi perfide politique qu'eux et bien plus entreprenant encore, menaçait de renverser la balance de l'Italie. Florence et Rome étaient alors les seuls obstacles qui s'opposaient à ce dessein, et il travaillait à les briser. C'était lui qui, en 1400, avait poussé Niccolo et Giovanni Colonna à tenter leur hardi coup de

(1) Voir la Collection d'Urtizius, Rer. germ. Script., t. II, p. 180. — Mutius, Germ. Chron., ap. Pistor., l. XXVI, p. 912.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

main. Tout récemment il venait de faire révolter Pérouse.

Quoiqu'il fût au courant de toutes les manœuvres de Gian Galeazzo, Boniface n'avait pas osé d'abord se déclarer contre lui, tant il craignait de s'attirer sur les bras ce puissant ennemi, qui ne cherchait qu'un prétexte pour attaquer le pape. Mais Gian Galeazzo mourut, le 3 septembre 1302, au milieu de ses plus grands succès, laissant, pour lui succéder, trois enfants qui n'avaient ni un âge ni des talents capables de les rendre redoutables (1). Le courage se réveilla au cœur de Boniface, et les Florentins le décidèrent à signer avec eux une ligue offensive et défensive que vint encore renforcer le roi de Naples, Ladislas. D'après ce traité, Boniface devait mettre sur pied quinze cents lances, les Florentins deux mille hommes d'armes (2). Ces derniers nommèrent aussitôt, comme dans toutes les grandes occasions, la magistrature des dix de la guerre, et choisirent pour leur capitaine le vieux comte Alberic de Barbiano. De son côté, Boniface investit du titre de légat le fameux Baltazar Cossa, cardinal de Saint-Eustache, et donna le commandement des troupes de l'Église à Paolo dei Orsini. Des retards forcés de la part de Boniface ralentirent d'abord les opérations des alliés. Mais, au mois de juin de l'année 1403, Paolo Orsini, à la tête de deux mille chevaux et d'une nombreuse infanterie, vint se joindre au comte Alberic. Cette armée se précipita incontinent sur le territoire de Parme, et, après l'avoir ravagé, vint mettre le siége devant Bologne. D'autre part, les Florentins, avec une seconde armée, reprirent Castrocaro, occupèrent le territoire de Pise et de Sienne et enlevèrent Assise (3).

(1) Murat., Annali d'Italia, ann. 1402.

(2) Specimen Hist. Sozom. Pistor., Murat., t. XVI, p. 1176. — Piero Minerbeti, ap. Tartini, t. II, ann. 1402, c. xv.

(3) Spec. Hist. Sozom., p. 1177. — Piero Minerbeti, ann. 1403, c. i.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Cet énergique début fut comme un appel à l'indépendance pour tous ceux que Gian Galeazzo avait dépouillés. Pendant que Ugolino de Cavalcabo s'emparait de Crémone et de Crême, Franchino Rusca obtenait la seigneurie de Côme, la faction guelfe devenait maîtresse de Brescia; Lodi, la Martesana, Soncino, Bellinzona, secouaient le joug; Plaisance imitait cet exemple et envoyait solliciter l'appui des alliés (1). La fortune semblait n'avoir élevé si haut la puissance des Visconti, pendant la vie de Gian Galeazzo, que pour la briser avec plus d'éclat sur son tombeau. Au mois de décembre, l'armée alliée, renforcée de la cavalerie du marquis de Ferrare, se porta vers Reggio. La destruction des fils de Gian Galeazzo était imminente, lorsque des conseillers sages leur persuadèrent de détacher le légat de la ligue, en traitant séparément avec lui au prix de la restitution de Bologne. Ici Baltazar Cossa commença à donner un exemple de cette politique déloyale qui fut d'abord la cause de ses succès et finit par le perdre plus tard. Il accepta l'offre des Visconti et fit sa paix avec eux. Ce fut en vain que les alliés de Boniface réclamèrent contre cette convention qui les livrait seuls aux coups de leur ennemi commun; le cardinal ne tint aucun compte de leurs réclamations et partit immédiatement pour aller prendre possession de Bologne, qui le reçut au cri de: « Vive l'Église! » Le recouvrement de Bologne fut suivi de celui de Pérouse, qui accueillit dans ses murs Jeanello Tomacelli, frère du pape (2).

C'est au moment de ce dernier triomphe de sa politique et de ses armes, que Boniface vit arriver à sa cour les nonces de Benoît XIII. C'étaient les évêques de Saint-

(1) Murat., Annali d'Italia, ann. 1403.
(2) Spec. Hist. Sozom., p. 1178. — Piero Minerbeti, ann. 1403, c. XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Pons, de Maillezais, de Lerida, l'abbé de Saint-Facond, au diocèse de Léon, et Bertrand Rodulfe, procureur général des Frères Mineurs (1). Partis de Marseille au mois de juin 1404, ces nonces se présentèrent d'abord à Florence, où ils prièrent la seigneurie d'obtenir pour eux, de Boniface, un sauf-conduit. Cette demande fut accueillie avec faveur, et l'on envoya sur-le-champ à Rome un député qui ne tarda pas à revenir avec le sauf-conduit. Bien que munis de cette garantie, les nonces français demandèrent encore qu'on leur adjoignît un député florentin, alléguant que leur sécurité serait bien plus grande s'ils avaient avec eux un représentant de la république, et l'on se crut obligé de faire droit à une requête si honorable.

Boniface reçut gracieusement ces ambassadeurs et envoya hors de la ville à leur rencontre deux évêques qui les accompagnèrent jusqu'à leur hôtel. Mais leur mission faillit se borner aux honneurs de cette réception. Le lendemain, avant de leur donner audience, Boniface voulut s'assurer s'ils le traiteraient en pape, et, sur leur réponse négative, il fut question de les renvoyer sans les entendre. A la fin pourtant, Boniface céda au conseil qu'on lui donna de se contenter de la part des nonces d'une médiocre inclination, et on les reçut. Ils ne firent qu'une seule proposition, celle d'organiser une conférence en lieu neutre et sûr, où chaque pontife se rendrait suivi de ses cardinaux, et où l'on s'entendrait sur les moyens de ramener l'unité dans l'Église.

Boniface attendit jusqu'au 29 septembre pour répondre à cette proposition. Ce jour-là il fit venir les nonces français devant le consistoire assemblé, et leur dit que rien ne

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXV, c. XXII. — Jean Juvénal, p. 164.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

lui serait plus agréable que de rendre la paix à l'Église; mais que le mode proposé n'était nullement praticable pour lui, en raison de ses infirmités qui rendaient tout déplacement périlleux pour sa vie (1); puis il demanda aux nonces de proposer un autre moyen. Ceux-ci en indiquèrent plusieurs qui n'étaient, à vrai dire, que des variétés du premier et que Boniface rejeta de même. Poussés à bout, ils supplièrent le pape d'en indiquer un. Mais Boniface répliqua qu'il ne voulait ni en proposer ni en accepter aucun; que, tenant son pouvoir de Dieu, il n'était pas dans son intention d'y renoncer; qu'il était pape, tandis que son rival n'était qu'un hérétique, un schismatique, un infidèle. Le plus jeune des évêques français voulut prendre la parole pour relever ces épithètes outrageantes; mais le pontife, qui ne pouvait plus contenir son émotion, rompit la séance et sortit (2). Ce jour même, vers le soir, ses souffrances habituelles devinrent plus aiguës; il éprouva un accès de fièvre et rendit une pierre avec de grandes douleurs. Le mal fit de tels progrès pendant la nuit, que le lendemain les médecins déclarèrent que l'état du pape ne laissait plus d'espoir. Boniface reçut alors les sacrements de l'Église. Le 1er octobre il perdit la parole dès le matin, et le soir il cessa de vivre (3).

La mort de Boniface IX simplifiait grandement la situation des choses et aurait peut-être amené l'union si les

(1) Dice che il modo di accozarsi insiéme, non si poteva, e non voleva fare e non era a lui possibile per le gravi infirmita, che avevava nel corpo suo, che in niun luogo poteva andare sanza grande pericolo di se. (Piero Minerbeti, ann. 1404, c. XVII.)

(2) Respondit quod non volebat aliquam aliam viam offerre seu etiam aperire, addens quod ipse qui potestatem haberet a Deo, nolebat renuntiare. (Bulla Benedicti ad Carolum regem, ap. Veter. Script. Collect., t. VII, p. 690.) — Piero Minerbeti, ann. 1404, c. XVII. — Niem, l. II, c. XXIII.

(3) Id., l. II, c. XXIV. — Piero Minerbeti, ann. 1404, c. XVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

nonces de Benoît avaient eu une mission sérieuse. Les cardinaux romains, las du schisme, annonçaient les dispositions les plus favorables pour le terminer ; ils étaient même résolus de surseoir à l'élection dans le cas où les représentants de Benoît auraient de leur maître le pouvoir de résigner la Papauté en son nom. Les nonces déclarèrent que leurs pouvoirs n'allaient pas jusque-là. Les cardinaux proposèrent alors de renvoyer au pontife avignonais l'un d'entre eux pour en obtenir ce pouvoir ; mais les nonces répondirent qu'ils croyaient une pareille démarche inutile, parce que Benoît ne se résoudrait jamais à la voie de cession ; qu'eux-mêmes ne la jugeaient ni raisonnable ni juste. Ils firent demander ensuite, par le député de Florence, un lieu où ils pourraient attendre en sûreté les événements. Les cardinaux indiquèrent le quartier de Saint-Pierre comme offrant toutes les garanties désirables. Mais les nonces, peu rassurés malgré les protestations des cardinaux, jugèrent plus prudent de s'éloigner, et partirent subitement de Rome. Ils ne tardèrent pas à se repentir d'avoir pris ce parti. Lorsqu'ils traversaient le pont Saint-Ange, ils se virent tout à coup saisis par l'ordre du commandant du château et jetés en prison. Une si indigne violation du droit des gens contrista vivement les cardinaux, qui envoyèrent l'ordre au commandant de relâcher les captifs. Mais cet officier refusa d'obéir. Deux cardinaux se rendirent alors en personne dans la forteresse et le prièrent de ne point s'obstiner à retenir dans les fers des hommes injustement arrêtés ; l'officier refusa encore, et les cardinaux durent renoncer à l'y contraindre. Mais, quelques jours après, ce même officier fit venir ses prisonniers, et leur dit que, s'ils lui payaient 100,000 florins, ils obtiendraient leur liberté. Ces derniers, voyant qu'il ne s'agissait que d'une affaire d'argent, entrèrent en marché et offrirent une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

somme bien inférieure à celle du commandant, qui, rabattant peu à peu de ses prétentions dans la crainte d'être plus tard obligé de renvoyer les nonces pour rien, finit par se contenter de 5,000 florins, que ceux-ci payèrent, après quoi ils eurent la liberté de sortir (1). Le premier usage qu'ils en firent fut d'aller trouver les cardinaux, qui étaient sur le point d'entrer au conclave, et les prièrent de surseoir à l'élection, leur remontrant qu'elle ne ferait qu'entraver l'œuvre de l'union (2). Mais les cardinaux, qui avaient appris à se défier des nonces, ne virent dans cette requête qu'un piége tendu à leur bonne foi (3), et dirent que, pour le moment, il leur était impossible de donner aucune réponse, attendu que les circonstances ne leur permettaient point de délibérer ; mais qu'ils la feraient parvenir plus tard au lieu où les nonces avaient l'intention de se rendre. Cela dit, on leur fournit une escorte, avec laquelle ils se dirigèrent vers Florence par Soriano (4).

Les cardinaux se trouvaient en effet dans une situation qui ne leur laissait guère la faculté de délibérer ; l'émeute grondait autour d'eux. Le peuple romain, que la main de fer du dernier pape avait si puissamment bridé, voulut profiter de sa mort pour ressaisir la liberté. Tout à coup le cri formidable de : « Vive le peuple ! » retentit dans la cité, et y réveilla toutes les passions séditieuses. Les Colonna et les Savelli, instigateurs cachés du mouvement, se joignent au peuple avec leurs troupes, courent la ville, et se portent au Capitole. Le trouvant à l'abri d'un coup de main, ils

(1) Niem, l. II, c. XXIV. — Piero Minerbeti, ann. 1404, c. XIX.

(2) Bulla Benedicti papæ ad Carolum, ap. Veter. Script. Collect., t. VII, p. 690 et 691.

(3) Quod cardinales facere noluerunt, existimantes quod talia trufatice proposuerant. (Niem, l. II, c. XXIV.)

(4) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 691 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

s'emparent de l'église d'Ara Cœli, qui lui est contiguë, la fortifient, et barricadent les rues adjacentes. De leur côté, les Orsini accourent au secours des cardinaux. Il y eut, vers la maison des Rossi, un combat sanglant qui coûta la vie à un grand nombre de citoyens des deux partis, notamment à Ponsoletto Orsini, et dans lequel les Colonna demeurèrent victorieux (1).

Ces discordes firent hâter l'élection du successeur de Boniface. Le soir du 12 octobre, les cardinaux entrèrent au conclave, et le 17 au matin ils élurent, non sans avoir pris des précautions relativement au schisme, le cardinal de Bologne, Comat Meliorato de Sulmone, qui prit le nom d'Innocent VII. Ces précautions furent, à l'exemple des cardinaux d'Avignon, de rédiger un acte solennel par lequel chaque membre du conclave s'engagea, par les serments les plus sacrés, s'il était élu pape, à procurer l'union de l'Église, fût-ce même par la renonciation au souverain pontificat (2).

L'histoire ne nous fournit aucun détail sur les premières années d'Innocent VII; il commença à paraître sous le pontificat d'Urbain VI, époque à laquelle il exerçait la fonction de collecteur apostolique en Angleterre. Ce pape le fit archevêque de Ravenne, puis évêque de Bologne, avec son archevêché en commende. A la mort d'Urbain, il était vice-camérier, et fut chargé de la garde du conclave qui élut Boniface IX. Dans la première promotion qu'il fit, ce pontife éleva Meliorato à la dignité de cardinal-prêtre, avec le titre de Sainte-Croix de Jérusalem, et l'investit de toute sa confiance. C'était au cardinal de Bologne que l'on confiait l'expédition des affaires les plus importantes.

(1) Piero Minerbeti, ann. 1404, c. xx. — Diario della citta di Roma, da Stefano d'Infessura, Murat., t. III, part. II, p. 1116.

(2) Thes. anecd., t. II, p. 1274. — Piero Minerbeti, ann. 1404, c. xxi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et, dans les moments où les infirmités du pape l'empêchaient de se produire, c'était encore le cardinal de Bologne qui présidait le consistoire public, où il se distinguait par la facilité et la grâce de sa parole. Dans l'exercice de ses hautes fonctions, Meliorato porta constamment une douceur, une bonté, une modestie, qui lui concilièrent l'affection de tous. Il en avait déjà l'estime par sa science et la pureté de ses mœurs. Sa vie était exemplaire : il jeûnait presque tous les jours, et répandait d'abondantes aumônes. On ne s'entretenait que des bonnes œuvres du cardinal de Bologne ; simple dans sa manière de vivre, ennemi de l'avarice et de la simonie, sa réputation était telle à la cour et parmi le peuple, que, du vivant même de Boniface, on désignait Meliorato pour le successeur de ce pontife. Son élection réjouit tous les cœurs, et fit espérer à tous que ce schisme orageux qui agitait depuis tant d'années la barque de Pierre allait enfin s'apaiser (1).

Mais le cardinal de Bologne, devenu le pape Innocent VII, ne répondit point à ces espérances. A peine eut-il touché à la coupe enivrante du pouvoir souverain qu'il ne songea plus qu'à en jouir, à élever sa famille ; l'œuvre de l'union sembla lui être devenue étrangère (2). Les nonces de son rival ayant fait demander un sauf-conduit pour revenir à Rome, il le refusa. Plus tard, les sollicitations de Benoît lui-même n'eurent pas plus de succès : il résista à celles de la France, sous prétexte qu'il n'y avait pas dans son adversaire un sérieux désir de traiter. Bien plus, il fit décider par quelques curiaux et quelques ambassadeurs de princes qu'il n'était point tenu d'ac-

(1) Vita Innocentii VII, ex ms. Vaticano, ap. Murat., t. III, pars II, p. 832 et seq. — Niem, l. II, c. XXXIX. — Thes. anecd., ep. de Electione Innocentii VII, p. 1277.

(2) Gonzalo Illescas, p. 55.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

complir le serment proféré par lui dans le conclave de travailler à la paix de l'Église. On ne tarda pas à murmurer autour de sa personne d'un changement si peu attendu. Son oreille en fut offensée, et il déclara impérieusement au grand pénitencier et au vice-chancelier qu'ils eussent à faire taire les discoureurs, parce qu'il ne voulait plus entendre parler de cette affaire (1).

A la nouvelle de ces tergiversations, Benoît XIII triompha. Dans une lettre adressée au roi de France, il se plut à raconter avec le plus menu détail les négociations qu'il avait tentées pour arriver à la paix, négociations que le mauvais vouloir de son adversaire, disait-il, avait seul rendues inutiles (2). Il envoya une copie de cette lettre à tous les princes chrétiens, jaloux de leur montrer qu'il ne tenait pas à sa volonté que l'Église revînt à l'unité de pasteur. Innocent VII répondit à cette pièce en se plaignant que Benoît avait falsifié les faits, et lui renvoya l'accusation de mauvaise foi (3). Mais ici, comme les témoignages des historiens sont loin d'être favorables à la franchise d'Innocent VII, nous devons conclure de ces deux pièces, dont l'une nie ce que l'autre affirme, que les deux concurrents avaient cherché à se tromper réciproquement, et voulaient, sur ce fait, en imposer au monde chrétien (4).

La situation d'Innocent VII était devenue difficile. Pendant qu'on lui demandait le sacrifice de sa dignité, les factions émues cherchaient à renverser son autorité. Rome

(1) Ad hoc suum summum pœnitentiarium et alium, præstantiores cardinales, ejus vicecancellarium deputabat, volens eos per hoc placare, ut dicebatur, ne ulterius eum sollicitarent ad faciendam unionem. (Niem, loc. cit.) — Vita Innocentii, ex ms. Patavino, ubi supra, p. 834.

(2) Epist. Benedicti ad Carolum, ap. Veter. Script. Collect., p. 686.

(3) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVI, c. II et III.

(4) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 702. — Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. V, p. 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

était toujours sous l'empire de la réaction politique qui avait éclaté pendant la tenue du conclave. Les Savelli et les Colonna dirigeaient le parti populaire. Ils demandaient à grands cris la restauration de l'ancienne liberté. Exaltés par la victoire, possesseurs des principales forteresses de la ville, leur audace ne connaissait plus de bornes. Les Orsini, il est vrai, soutenaient puissamment les intérêts du pape, et étaient parvenus à rallier un assez grand nombre de nobles, mais ils n'avaient pas les sympathies de la multitude, qui les soupçonnait d'être les ennemis de la liberté (1).

Au milieu de cette agitation, Ladislas apparut tout à coup. Le fils de Charles de Duras avait hérité du caractère avide, entreprenant, actif, de son père, et il y joignait une astuce, une perfidie, qu'auraient pu envier les Visconti eux-mêmes. Alors maître paisible du royaume de Naples, et n'ayant plus d'ennemis à craindre, la prépondérance en Italie souriait à son ambition, et il convoitait la seigneurie de Rome (2).

Dès qu'il eut appris la mort de Boniface IX, son bienfaiteur, il se hâta d'accourir à Rome. Son but était de se rendre maître de l'élection du pape futur, puis de lui imposer les conditions qui seraient à sa volonté. Malgré sa diligence, il arriva trop tard, et trouva Innocent VII déjà installé. Déçu dans ses espérances, il ne vit rien de mieux que de se montrer satisfait de l'élection de Comat Meliorato, et lui déclara, ainsi qu'aux cardinaux, qu'il était venu pour les protéger et les réconcilier avec le peuple. Le pape et les cardinaux n'avaient nul besoin des secours de Ladislas, car ils avaient déjà pris à leur solde un condottiere célèbre nommé Mostardo, dont la compagnie suf-

(1) Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1183.
(2) Id., p. 1182.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

fisait à leur défense; mais ils acceptèrent avec joie sa médiation, dans la pensée qu'elle pourrait ramener plus facilement la bonne harmonie. Le perfide Napolitain se mit à l'œuvre; il parlementa avec les chefs du peuple, et, après bien des débats, parvint à les décider à une transaction dont les principales conditions furent qu'à l'avenir le peuple aurait la garde des ponts et des portes, à l'exception du Ponte-Molle et des portes du quartier Saint-Pierre; que la nomination du sénateur appartiendrait, comme par le passé, au souverain pontife, mais qu'il serait obligé de le choisir parmi trois candidats présentés par le peuple; qu'en outre le peuple élirait sept magistrats qui auraient le nom de gouverneurs de la chambre de la ville; le pape pourrait leur en adjoindre trois autres. Les pouvoirs de ces dix magistrats devraient durer deux mois, après lesquels le corps entier serait renouvelé; le quartier Saint-Pierre toutefois était affranchi de leur juridiction (1). En reconnaissance de cet accommodement, Innocent VII accorda à Ladislas, pour trois ans, le gouvernement de la Campanie et de la ville d'Ascoli, et ce monarque reprit le chemin de Naples.

Un pacte qui bouleversait toute la constitution de Rome, donnait trop de carrière à la licence du peuple pour être la base d'une paix durable. Les meneurs du parti opposé à la cour romaine, excités sous main par Ladislas, trouvèrent bientôt que les concessions qu'il renfermait n'étaient point assez larges, et chaque jour ils assiégeaient Innocent pour qu'il y ajoutât des articles nouveaux, dont ils ne tenaient aucun compte après les avoir obtenus (2). Fatigué de tant

(1) Pactum inter pontificem et Romanos, ap. Curtium, Commentarii de Senatu romano, p. 450 et seq. — Piero Minerbeti, ann. 1404, c. XXII. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1182. — Niem, l. II, c. XXXV.

(2) Vita Innocentii VII, ap. Murat., t. III, pars II, ex ms. Vatic., p. 824.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

d'importunités, il leur dit un jour : « Je vous ai accordé « jusqu'ici tout ce que vous m'avez demandé ; que vou- « lez-vous que je fasse de plus, si ce n'est de vous céder « ma chape ? » Ces plaintes étaient justes, mais elles trahissaient la faiblesse du pouvoir et ne faisaient qu'exalter l'audace des factieux. Ils ne demandaient plus, ils menaçaient. La ville était remplie de tumulte et d'effroi ; le peuple veillait sans cesse sous les armes. Tous les cardinaux s'étaient réfugiés à Saint-Pierre ; les marchands y venaient avec leurs effets chercher quelque sécurité sous la protection des lances de Mostardo. Dans cet état de choses, un homme qui se croyait quelque influence, le prieur des Frères de Saint-Jean de Pise et de Rome, essaya d'interposer sa médiation entre le peuple et la cour pontificale pour les réconcilier ensemble. Sa conduite fut mal interprétée ; on l'accusa de favoriser le pape, et, sous cette prévention, le peuple se saisit de sa personne et le mit à mort (1).

Cet événement détermina Innocent VII à quitter Rome. Il allait prendre la route de Viterbe lorsqu'une députation des citoyens modérés vint se jeter à ses pieds, et le supplia de ne point abandonner la ville à la licence des factieux. Il se rendit à leurs prières, et, pour apaiser les Romains, il fit une promotion de cardinaux, dans laquelle il donna la pourpre à un Colonna, à un Orsini, et à quelques autres personnages du parti populaire (2). Mais tout fut inutile : les chefs des factieux, gagnés par Ladislas, voulaient pour ce prince la seigneurie de Rome (3). Ils l'appelèrent vers la fin d'août 1405. La nouvelle que le roi de Naples arrivait émut de nouveau toutes les passions. Les han-

(1) Piero Minerbeti, ann. 1405, c. II. — Diario di Stefano d'Infessura, Murat., t. III, pars II, p. 1116. — Collucc. salutato, l. I., ep. IV.

(2) Niem, l. II, c. XXXVI. — Vita Innocentii VII, loc. cit.

(3) Niem, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

nerets qui occupaient le Capitole, et qui, s'ils n'aimaient point le pape pour seigneur, voulaient encore moins de Ladislas pour maître, députèrent à Innocent pour lui demander la garde du Ponte-Molle. Les deux têtes de ce pont étaient dominées par des forteresses. Le pontife, vaincu par les raisons qu'on lui donnait, finit par accorder aux bannerets la garde d'une de ces forteresses. Aussitôt les chefs du peuple accoururent pour demander la garde de l'autre; mais elle leur fut refusée, et aucune instance ne put triompher à cet égard de la fermeté du pape.

Profondément irrités de ce refus, les meneurs populaires résolurent d'arracher par la force ce qu'ils désespéraient d'obtenir par la persuasion. Le 5 août, au milieu de la nuit, le peuple se porta au Ponte-Molle, y mit le feu, sans pouvoir toutefois s'en emparer, car Mostardo et Lodovico Meliorato, neveu du pape, le repoussèrent vigoureusement. On passa le reste de la nuit sous les armes. Plusieurs fois, pendant la journée du 6, l'attaque fut renouvelée sans succès; enfin, le 7, on parla de conciliation. Deux des gouverneurs de la cité et douze d'entre les principaux citoyens, vinrent du Capitole à Saint-Pierre trouver le pape. Innocent les reçut en présence des cardinaux. La conférence fut longue. Les Romains demandèrent avec opiniâtreté la concession de la forteresse. Le pontife persista à la leur refuser; à la fin les députés parlèrent avec hauteur. Lodovico Meliorato était présent; il sortit alors brusquement, prépara ses hommes d'armes, et, comme les députés congédiés s'en retournaient au Capitole, ne se doutant d'aucune embûche, il les fit assaillir au passage. Douze tombèrent entre ses mains. On les entraîna aussitôt dans une des chambres du palais; onze furent égorgés, et leurs cadavres jetés par les fenêtres. Des sup-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

plications arrivées à temps sauvèrent le douzième (1).

A la nouvelle de cet affreux attentat, Innocent VII, qui était le moins vindicatif des hommes, faillit mourir de douleur. Mais vainement il fondit en larmes, vainement il prit le ciel à témoin de son innocence, le crime avait été commis par les mains de son propre neveu, et force lui était d'en subir les conséquences (2). Le bruit de ces meurtres se répandit dans la ville avec la rapidité de l'éclair ; aussitôt le beffroi du Capitole sonne l'alarme, le peuple s'émeut, il accourt de toutes parts en poussant des cris de vengeance. Malheur aux curiaux qu'on peut saisir ! On se fait un jeu de les accabler d'outrages. L'émeute se porte au Ponte-Molle ; elle veut se frayer un chemin au palais pontifical pour demander raison à Innocent d'un forfait dont il gémissait le premier. De son palais, l'infortuné pontife entendait les rugissements de la multitude. Troublé à la fois par la douleur et l'épouvante, il demande à ceux qui l'environnent ce qu'il doit faire. Les plus sages lui conseillent de ne point attendre que la populace vienne forcer le palais, et de chercher son salut dans une prompte fuite. Il n'y avait pas à hésiter. Une route restait libre, facile à défendre en cas d'attaque : cette route était celle qui mène dans la campagne de Rome par le Trastévère et la colline du Janicule. Innocent, suivi de toute sa cour, se met en marche vers le soir par cette route. Un corps de troupes qui ouvre le cortége, et un second qui le ferme, repoussent les insultes du peuple, et il va coucher à Cesi ; le lendemain il alla à Sutri, d'où il se rendit à Viterbe (3).

(1) Vita Innocentii, loc. cit. — Piero Minerbeti, ann. 1405, c. xi. — Spec. Hist. Sozom., p. 1184. — Diario di Stefano d'Infessura, p. 1117.

(2) Niem, l. II, c. xxxvi. — Collucc. salutato, l. I. ep. iv.

(3) Niem, l. II, c. xxxvi. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1184 et 1185.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Le pape avait à peine quitté son palais que le peuple s'y précipita. Tous les effets que l'on n'avait pu enlever devinrent la proie de sa rapacité, et Giovanni Colonna osa s'y établir. Il n'en sortit que pour se rendre à Naples hâter l'arrivée de Ladislas. Ce prince ne se fit pas attendre. Le 20 août, une avant-garde, forte de trois mille chevaux, commandée par le comte de Troja et Gentile Monterano, fit son entrée dans Rome par la rue du Petit-Palais. Ladislas la suivit de près avec le reste de l'armée, et vint descendre à Saint-Pierre. Le nom de Ladislas n'était populaire que parmi les partisans les plus dévoués des Colonna et des Savelli. La plus grande partie des citoyens n'avait pour le monarque napolitain que peu ou point de sympathie. Quand, au lieu de la liberté tant promise et si chèrement achetée, on vit cet étranger venir imposer son joug, la stupéfaction fut grande. La ville entière ne tarda pas à se soulever contre son nouveau maître. Le parti des Orsini, les milices pontificales, Mostardo à leur tête, se joignirent au peuple. Ladislas, les Colonna et les Savelli, ne purent soutenir l'attaque de ces masses furieuses. Repoussés le 26 août jusqu'à la porte Viridaria, ils furent obligés d'évacuer la ville, après avoir subi de grandes pertes. Les vainqueurs coururent au Capitole, en chassèrent le gouvernement organisé par Ladislas, rétablirent celui du pape, et députèrent à Viterbe pour remettre entre les mains d'Innocent VII les clefs de la ville (1).

Pendant que le pontife romain luttait contre les révolutions, Benoît, plus tranquille, employait son habileté à éluder les promesses qu'il avait faites Depuis sa fuite d'Avignon, il n'avait plus voulu rentrer dans la ville papale,

(1) Diario di Stefano d'Infessura, p. 1117. — Vita Innocentii, p. 834. — Piero Minerbeti, ann. 1405, c. xii. — Niem, l. II, c. xxxvii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

quoique les bourgeois l'en eussent plusieurs fois supplié. Après quelque séjour à Château-Reynard, il se rendit au Pont de Sorgues, puis à Carpentras, d'où il revint au Pont de Sorgues. Au commencement d'août, il alla s'établir à Salon, et y resta jusqu'au 8 novembre, époque à laquelle il descendit à Marseille. Vers les premiers jours de décembre il remonta à Tarascon, et, enfin, au mois de janvier 1304, il retourna à Marseille (1). Les nonces, à leur retour de Rome, le trouvèrent à Nice. C'est là qu'ils lui rendirent compte du résultat de leur mission. Tout autre que Benoît serait peut-être revenu sur ses pas, mais l'habile pontife prit au contraire la résolution de pousser plus avant. Moins il voyait de bonne volonté dans Innocent VII, plus il voulait montrer, par ses démarches, le désir qu'il avait de l'union. Par ce moyen, il espérait relever la confiance de ses partisans, imposer silence à ses adversaires, déconsidérer son rival, attirer à lui l'Italie, et peut-être gagner Rome.

Dominé par ces vues profondément politiques, il déclara publiquement qu'il voulait aller en Italie s'entendre lui-même avec son rival, puisque les ambassades échouaient toujours. L'infant d'Aragon s'offrit aussitôt pour l'accompagner dans ce voyage, afin d'augmenter la magnificence de son cortége. Mais Benoît, qui sentait la nécessité de flatter la France, refusa les offres du prince aragonais, déclarant qu'il voulait suivre l'exemple de ses prédécesseurs, qui s'étaient toujours placés sous la protection des princes français, et il fit demander à Charles VI de lui envoyer deux ou trois de ces princes. Le monarque jugea à propos de ne déférer cet honneur qu'au seul duc de Bourbon (2).

(1) Fantoni, Storia della citta d'Avignone, t. I, l. II, p. 282.

(2) Bourgeois du Chastenet, Preuves de l'histoire du concile de Constance, p. 133. — Dupuy, Traité du Schisme, p. 283.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Pour subvenir aux frais d'un voyage qu'il allait entreprendre avec une armée bien plus qu'avec un cortége, Benoît imposa une décime sur tous les bénéfices ecclésiastiques de France, exempts ou non exempts, avec injonction de la payer sous peine de suspense, d'interdit et même d'excommunication. C'était là une taxe inusitée, et qu'un pape plus solidement assis sur son trône que Benoît aurait à peine osé solliciter. Elle fut néanmoins acquittée sans trop de réclamations. L'éclat de la résolution du souverain pontife imposait silence aux murmures. Seule, l'Université de Paris protesta, et, à force d'importunités, parvint à se faire décharger de sa part de la contribution, qu'elle employa aux frais d'une ambassade qui devait se rendre et se rendit, en effet, successivement auprès des deux prétendants (1).

Benoît XIII, sans attendre l'arrivée du duc de Bourbon, partit de Nice après la fête de Pâques 1405, et arriva à Gênes les premiers jours de mai. C'était la seconde fois, depuis le commencement du schisme, que cette ville recevait la visite d'un pape. En 1385, Urbain VI y vint chercher un asile contre les persécutions de Charles de Duras, et, vingt ans après, son rival s'y présentait comme en triomphe. Les temps étaient bien changés! En 1385, cette république glorieuse et puissante se montrait le soutien le plus dévoué du pontife romain; mais, depuis cette époque, les orages politiques avaient renversé sa puissance: forcée de recourir à une protection étrangère, elle ne conservait quelques restes de son ancienne liberté qu'au prix de son indépendance. En 1405, un drapeau étranger flottait sur son rivage, un maréchal de France la gouvernait au nom de Charles VI, et, pour complaire à ses nouveaux

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVI, c. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

maîtres, elle avait quitté l'obédience de Rome pour suivre celle d'Avignon. Gênes reçut Benoît XIII avec tous les témoignages de respect dus au chef de l'Église, et le logea honorablement avec toute sa suite. La seigneurie et le sénat promirent de l'assister de leurs personnes et de leurs biens pour l'aider dans l'accomplissement du généreux projet qu'il semblait avoir formé d'en finir avec le schisme (1).

Pendant cinq mois que Benoît séjourna dans cette ville, il s'occupa activement de mettre en œuvre ses moyens de procurer l'union. Ainsi, il envoya demander à Innocent VII, pour une nouvelle ambassade, un sauf-conduit, que celui-ci s'obstina à refuser, toujours sous le prétexte que les intentions de son rival n'avaient rien de sérieux (2). Il ne se trompait pas; mais son refus donna de grands avantages à Benoît, qui, déployant plus de zèle à mesure qu'il voyait son adversaire témoigner plus d'indifférence, voulait aller plus avant, et demanda à la république des galères en nombre suffisant pour le conduire à Rome (3). Nul doute que le pontife avignonais n'eût assez de forces militaires pour opérer une révolution dans Rome, où les Colonna penchaient visiblement vers son parti (4), assez de courage et d'habileté pour la soutenir et la tourner à son profit; mais on perdit du temps à attendre le duc de Bourbon d'abord, puis le duc d'Anjou (5). Pendant ces délais, la contagion se déclara sur les côtes de Gênes. Benoît, pour l'éviter, se vit obligé de retourner sur ses

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVI, c. VI. — Jean Juvénal, p. 171.

(2) Credens quod præfatus Petrus illud non corde peteret, sed callide, dictum salvum conductum dare denegavit. (Niem, l. II, c. XXXVII.)

(3) Jean Juvénal, p. 171.

(4) Niem, l. II, c. XXXVI.

(5) Bourgeois du Chastenet, p. 134. — Dupuy, p. 283.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pas, et ses projets furent brisés. Depuis le mois d'octobre 1405 jusqu'au milieu de l'année 1406, il erra le long du rivage de la mer Méditerranée, transportant tour à tour sa cour de Gênes à Savone, de Savone à Monaco, et de Monaco à Nice, fuyant la peste et la trouvant partout. Il finit par revenir à Marseille (1), d'où il convoqua les prélats de son obédience à un concile général qu'il se proposait de célébrer à la Pentecôte de l'année 1407, promettant d'accepter la voie d'union que cette assemblée proposerait (2).

Benoît était à Nice quand il reçut la visite d'une sainte fille nommée Colette Boilet. Cette femme extraordinaire naquit à Corbie, en 1380, de parents pauvres, mais honnêtes. Sa mère s'efforça de l'élever dans la crainte et l'amour de Dieu. Colette profita admirablement de ses leçons, et fit de rapides progrès dans la piété. Dès l'âge le plus tendre, elle manifesta un goût prononcé pour la retraite et la prière. Ce goût ne fit que se développer avec les années. L'humilité devint sa vertu favorite. Les pratiques les plus rudes de la pénitence n'avaient rien qui effrayât son courage. Elle aimait à méditer sur la passion du Sauveur, et son âme s'enflammait tellement dans cette douloureuse considération, que d'abondantes larmes coulaient de ses yeux. Jésus-Christ lui apparut un jour, et lui révéla quelques-uns des mystères de son amour pour les hommes. Dès lors, Colette éprouva dans son cœur des souffrances semblables à celles qu'avait ressenties l'homme-Dieu.

Ses parents étant morts, Colette distribua aux pauvres son médiocre patrimoine, et se retira parmi de pieuses femmes qui vivaient du travail de leurs mains. Mais la

(1) Murat., t. III, part. II, Gesta Benedicti XIII, ann. 1406, p. 777 et seq.

(2) Bourgeois du Chastenet, p. 141.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

douceur de la règle que suivaient ses compagnes ne répondait pas à l'ardeur que notre sainte ressentait pour les austérités, et elle prit l'habit du tiers ordre de Saint-François; puis, de l'avis de son confesseur, elle passa chez les religieuses de Sainte-Claire. Là, Dieu lui fit connaître qu'elle devait travailler à la réforme de l'ordre de Saint-François. Dès qu'elle se fut assurée de sa vocation, elle se détermina à aller trouver le pape, afin de conférer avec lui et d'en obtenir les pouvoirs qui lui étaient nécessaires. « Colette, née en France, dit un historien, et occupée « toute sa vie des exercices de la solitude, ne révoquait pas « en doute l'autorité du pape Benoît, et, après tout, si elle « avait eu des soupçons sur cet article, l'exemple de saint « Vincent Ferrier, avec qui elle eut occasion de converser « quelquefois, n'aurait pas manqué de fixer ses incertitu- « des (1). » Nous parlerons en son temps de ce grand serviteur de Dieu, qui porta si haut à cette époque la gloire de l'apostolat.

Le pontife opposa quelques difficultés aux demandes de Colette, mais il finit par se rendre à ses prières; il la nomma supérieure générale des Clarisses, et lui donna un plein pouvoir d'établir dans cet ordre tous les règlements qu'elle jugerait propres à procurer l'honneur de Dieu et le salut des âmes. Ravie de joie, Colette quitta le pape, après avoir reçu sa bénédiction apostolique, et se mit à l'œuvre. Elle éprouva d'abord de grandes difficultés : on la traita de visionnaire et de fanatique. Mais enfin, par sa patience, sa douceur et cet art secret de manier les esprits qu'inspire la grâce, elle vint à bout de ses desseins. Dix-huit monastères de Clarisses et plusieurs communautés d'hommes, soit en France, soit en Allemagne, reçurent la

(1) Berthier, Hist. de l'Église gallicane, t. XV, p. 123.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

réforme de Colette. La mort la surprit au milieu de ses saintes occupations (1). Les nombreux miracles qui honorèrent son tombeau ont enfin déterminé le Saint-Siége à lui décerner la couronne des vierges (2).

Dieu semblait multiplier les prodiges des vertus chrétiennes à mesure que le schisme plaçait l'Église dans une situation plus critique. Pendant que sainte Colette édifiait la France et rétablissait l'esprit de régularité dans l'ordre de Sainte-Claire, un bienheureux, que Dieu destinait à rappeler les Franciscains de l'Étroite-Observance à la première ferveur de leur institution, Bernardin de Sienne, commençait à fixer les regards de l'Italie par l'éclat de sa vie angélique. Bernardin naquit à Massa la même année que Colette à Corbie; il était de l'illustre famille des Albizeschi. La mort lui enleva sa mère lorsqu'il n'avait que trois ans. Peu de temps après, il perdit son père. Son éducation fut alors confiée à une tante qui sut lui inspirer de bonne heure une tendre piété envers Dieu et une dévotion toute spéciale envers la Vierge Marie. Envoyé à Sienne pour y faire ses études, Bernardin se fit admirer de ses maîtres par sa facilité, la beauté de son esprit, ses progrès dans les sciences; mais il acquérait en même temps par sa vertu des titres plus précieux à leur estime. La sainteté éclatait dans sa physionomie, dans ses paroles et dans toutes ses actions. Les pauvres avaient en lui un bienfaiteur toujours disposé à leur faire du bien. Tous les samedis, il jeûnait. Son amour pour la pureté était extraordinaire. S'il arrivait qu'il entendit un mot qui blessât cette vertu si délicate, la rougeur qui se peignait aussitôt sur son front attestait combien son cœur était offensé. Cette modestie

(1) Surius, in Vita.
(2) Le 24 mai 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

imposait aux libertins : on n'osait, en sa présence, s'écarter des règles de l'honnêteté ; toute conversation libre cessait à son aspect. « Silence ! disait-on, voici Bernardin. »

En 1400, la peste qui ravageait les côtes de la mer Tyrrhénienne s'étant déclarée à Sienne, donna occasion au jeune Bernardin de déployer, au service des malades, un héroïque dévouement. Il faillit en être victime, mais il n'avait pas encore accompli sa destinée. Quatre ans après, il faisait profession à Sienne dans le couvent des Franciscains de la Stricte-Observance (1). Saint Vincent Ferrier remplissait alors l'Italie du bruit de ses prédications. Un jour que l'homme de Dieu évangélisait les habitants d'Alexandrie, cédant tout à coup à une inspiration divine, il annonça à ses auditeurs la présence de Bernardin au milieu d'eux et la mission glorieuse à laquelle Dieu allait l'appeler : « Vous avez, s'écria-t-il, parmi vous un vase d'élec-« tion, un enfant de saint François qui bientôt répandra « une grande lumière dans toute l'Italie, dont la doctrine « et les exemples produiront les fruits les plus salutai-« res (2). » Bernardin en effet ne tarda pas à réaliser la prédiction de Ferrier : il devint l'apôtre de l'Italie par son éloquence et ses vertus. Mais le récit de ses prédications est étranger à notre sujet ; elles appartiennent à une autre époque que celle dont nous écrivons l'histoire. C'est ainsi que l'esprit de l'Église luttait contre le scandale, que le bien qui vient de Dieu combattait le mal qui vient des hommes. Ces images glorieuses du Christ qui brillaient çà et là, au milieu des ténèbres enfantées par la division, consolaient les fidèles, ranimaient leur foi, et les aidaient à supporter avec patience la longue épreuve du schisme.

(1) Surius, in Vita.
(2) Bzovii Annales, ann. 1419, n° 11.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

Le voyage de Benoît fut diversement apprécié en France. Beaucoup s'en laissèrent séduire ; quelques-uns y virent moins d'utilité que d'ostentation, et c'étaient les hommes les plus distingués par leurs lumières (1). L'Université surtout s'en montra mécontente. Pendant que le pape se promenait encore sur les côtes de Gênes, des ambassadeurs, de la part du roi de Castille, arrivèrent à Paris. Leur mission consistait à prier Charles VI de s'unir à leur maître pour députer une seconde fois aux deux prétendants, et leur proposer définitivement la voie de cession.

Dans le cas où ils l'accepteraient tous deux, on exigerait qu'ils donnassent sur-le-champ une bulle de cette acceptation, après quoi ils choisiraient, de concert avec leurs colléges respectifs, un lieu situé sur les confins des deux obédiences où ils se rendraient sans délai pour accomplir cette double renonciation, qui serait immédiatement suivie de l'élection d'un seul et indubitable pasteur, faite par les deux colléges réunis. Dans le cas où l'un des deux refuserait la cession, tous d'un commun accord devraient abandonner le pontife récalcitrant pour s'attacher à l'autre (2). On s'étonne que les ambassadeurs n'aient énoncé que ces deux cas et qu'on n'eût point prévu dans leur commission celui où les deux prétendants viendraient à refuser la cession, et c'était le plus probable (3).

Malgré cette lacune, qu'on ne dit point avoir été remarquée, la proposition parut ingénieuse et fut approuvée. Satisfaits, les ambassadeurs castillans se dirigèrent aussitôt vers l'Italie. Ils arrivèrent le 20 mars 1406 à Savone, où ils présentèrent à Benoît les lettres de créance de leur

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVI, c. II.
(2) Thes. anecd., t. II, p. 1278.
(3) Hist. de l'Église gallicane, t. XV, p. 135.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

gouvernement, mangèrent avec lui, reçurent une audience particulière, après laquelle, sans s'arrêter, ils prirent le chemin de Rome (1). Conformément au désir du roi de Castille, on préparait à Paris une ambassade pour appuyer la sienne. Le manque d'argent empêcha ceux qui la composaient de se mettre en chemin aussitôt qu'ils le désiraient, et, dans ces entrefaites, arriva la députation que l'Université avait envoyée l'année précédente à Innocent VII. Huit mois s'étaient écoulés depuis son départ ; elle rapporta que le pontife romain lui avait accordé une audience secrète, dans laquelle il avait déclaré qu'ayant convoqué un concile général de son obédience, il attendait la réunion de ce concile pour savoir le parti qu'il devait prendre. Ainsi, de la part d'Innocent, c'étaient aussi des délais sans fin.

Ces mouvements d'ambassadeurs inquiétaient étrangement Benoît XIII. Pour en détruire l'effet, il envoya promptement à Paris le cardinal de Chalant. Malgré son titre de légat *a latere*, ce prélat fut reçu avec peu de faveur, parce qu'on soupçonna la nature de ses intentions. On ne lui rendit point, à son entrée dans Paris, les honneurs usités en pareille circonstance, et les ducs remirent son audience après Pâques, sous prétexte que le roi pourrait alors l'entendre personnellement. Ce fâcheux début, qui aurait dû lui suggérer de la prudence, ne lui inspira que de l'humeur. Dans les visites qu'il rendit aux princes, il laissa échapper des paroles peu mesurées sur l'entêtement, les intentions hostiles, l'esprit tracassier des membres de l'Université, et conclut qu'on avait tort de les écouter. Le duc de Berry imposa rudement silence à ces récriminations, en disant que c'étaient bien plutôt les cardinaux qu'il ne fallait pas écouter, eux qui, semblables à des aspics, fermaient l'oreille pour

(1) Gesta Benedicti XIII, ann. 1406, ap. Murat., t. III, part. II, p. 781.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ne pas entendre les voix qui demandaient la cession, eux que l'union de l'Église inquiétait si peu qu'ils ne songeaient qu'à s'enrichir des dépouilles du royaume (1).

Cet incident n'eut pourtant pas de suite. Le cardinal obtint audience et parut, le 29 avril 1406, devant le roi et les princes. Dans un discours latin, élaboré avec soin, il s'étendit longuement sur les malheurs du schisme. Passant de là à la personne des deux prétendants, il attaqua les mœurs et la vie d'Innocent, puis entonna l'apologie de son maître; il exalta jusqu'aux nues la droiture de ses intentions, cita comme preuve le voyage à Gênes, s'éleva contre l'injustice de ses détracteurs, déclara que si ce pontife ne s'était pas rangé jusque-là du côté de la cession, c'est qu'il ne l'avait pas jugée utile, et finit en priant l'assemblée de se déclarer pour Benoît si l'on voulait sincèrement la fin du schisme (2).

Le légat avait à peine cessé de parler que le docteur Jean Petit se leva pour lui répondre. C'était un homme ardent, passionné, sarcastique, adversaire déclaré de Benoît, moins par conviction que parce que le duc d'Orléans patronait ce pontife, et qu'il était lui-même une créature du duc de Bourgogne, dont il essaya plus tard de justifier l'attentat par sa monstrueuse défense du tyrannicide. Les princes, dont le discours du légat venait d'user l'attention, ne jugèrent pas à propos d'entendre Jean Petit, et le prièrent d'ajourner sa réplique au 17 mai. C'était donner à l'Université, personnellement attaquée par le cardinal, le loisir de préparer ses batteries; elle en profita, et, le jour venu, ce ne fut plus une simple réplique à des accusations vagues que maître Jean Petit apporta; ce fut une motion

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVI, c. XXVII.
(2) Le même, t. III, l. XXVII, c. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

foudroyante qui concluait à ce que la soustraction d'obédience fût renouvelée, la lettre des docteurs de Toulouse contre cette soustraction condamnée, et l'Église gallicane déchargée, une fois pour toutes, des taxes indûment établies par la cour romaine (1).

La motion de maître Jean Petit n'était point de nature à être adoptée sans avoir été préalablement débattue devant une juridiction contentieuse, et, du consentement des parties, l'affaire fut renvoyée au parlement. Cette cour leur donna audience le 7 juin. Maître Jean Plaoul, assistant Jean Petit, parla le premier et uniquement contre la lettre des docteurs de Toulouse, les accusa de s'être séparés du reste de l'Église gallicane, d'avoir supposé que cette Église avait un époux légitime dans la personne de Benoît, condamné la soustraction d'obédience et manqué de respect à la majesté royale. Jean Petit parla le second ; il se renferma dans la question de la soustraction d'obédience, montra que cette soustraction avait été méritée par le pape, qu'elle était légitime du côté de l'Église gallicane, et que, depuis la restitution d'obédience, Benoît n'avait tenu aucune des promesses qui en étaient la condition expresse : d'où il concluait que la soustraction devait être renouvelée. Le discours entier de maître Jean Petit n'était qu'une longue et violente diatribe contre le pontife avignonais. L'avocat général, Jean Juvénal des Ursins, prit la parole après les deux orateurs de l'Université, et, résumant les deux questions qu'ils venaient de traiter, conclut de même. Il flétrit la lettre des docteurs de Toulouse, la qualifia d'inepte, de ridicule, d'attentatoire au respect de la majesté royale ; soutint que l'Université de Paris avait justement demandé la soustraction d'obédience, et qu'on devait faire droit à

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVII, c. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

une telle requête. Enfin, il ajouta que les rois et les empereurs français s'étant constamment montrés dévoués au maintien des libertés de l'Église gallicane, il était raisonnable et juste de refuser les taxes et les décimes qui violaient ces libertés.

Quoique la cause de Benoît fût mal défendue, la cour eut encore assez de condescendance envers lui pour ajourner la décision de cette affaire au mois de juillet. Ce délai, qui n'avait été sollicité par les partisans du pontife que pour éluder un arrêt, aurait peut-être obtenu son effet, si l'Université, par ses infatigables demandes, n'eût, pour ainsi dire, forcé le roi à le faire prononcer au terme convenu. Il fut terrible comme une vengeance. Le parlement condamna la lettre de l'Université de Toulouse à être brûlée aux portes des villes de Toulouse, d'Avignon, de Montpellier, de Lyon, comme vicieuse, scandaleuse, attentatoire à l'honneur du roi et de la nation française; les auteurs de la lettre à être saisis et traduits devant le tribunal criminel pour y être jugés selon les lois. Mais ceux-ci, avertis à temps, s'enfuirent précipitamment. Le cardinal de Chalant suivit leur exemple, et courut à Marseille porter à Benoît la nouvelle de l'orage qui se formait.

La question des taxes fut également résolue dans une autre audience tenue le 11 septembre, conformément aux conclusions de l'avocat général. Quant à celle de la soustraction d'obédience, les partisans du pape eurent assez de crédit pour en faire ajourner la décision au mois de novembre, époque à laquelle le roi avait résolu de convoquer tous les prélats de France pour savoir s'ils jugeaient cette mesure utile (1).

Pour la quatrième fois depuis le commencement du

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVII, c. II et III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

schisme, Paris vit la réunion solennelle de l'Église gallicane. L'ouverture s'en fit le 18 novembre 1406. Le Palais fut désigné pour le lieu des séances, et l'on décida dans le conseil du roi que, pour éclairer l'assemblée sur le fait en question entre le pape et l'Université, chaque parti choisirait un certain nombre de théologiens et de canonistes qui mettraient en lumière les raisons pour et contre. Les orateurs du pape furent maître Guillaume Filastre, doyen de l'église de Reims, l'archevêque de Tours et l'évêque de Cambrai; les orateurs de l'Université furent maître Pierre aux Bœufs, maître Jean Petit, le patriarche d'Alexandrie, Pierre Roy, abbé du Mont-Saint-Michel, et maître Pierre Plaoul. L'avocat général, Jean Juvénal des Ursins, demeura chargé de la partie du gouvernement (1).

Ce fut le docteur Pierre aux Bœufs qui parla le premier. A en juger par sa harangue, il ne méritait guère l'honneur que l'Université lui avait fait en le choisissant pour défendre sa cause. Il parla beaucoup plus d'astronomie que de religion, cita deux exemples historiques qui ne venaient point à son sujet, pour prouver que les prélats assemblés avaient le droit de réformer l'Église, et tira pour conclusion que le temps était venu de travailler à l'union de l'Église.

Maître Jean Petit, qui lui succéda, se renferma davantage dans la question. Son discours, toutefois, qui occupa deux séances, ne contenait que le précis historique de tout ce qui avait été fait depuis douze ans pour engager Benoît XIII à céder le souverain pontificat, et des subterfuges employés par ce pontife pour se soustraire à cette voie, et il conclut qu'on devait cesser de lui obéir. Benoît

(1) Tous les discours de ces différents orateurs sont rapportés dans Bourgeois du Chastenet, p. 95 et suiv. Il y en a un abrégé dans le Religieux de Saint-Denys, l. XXVII, c. XVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

eut dans le patriarche d'Alexandrie un adversaire plus logique. Comme ceux qui l'avaient précédé, Simon de Cramaud traita de la nécessité de retirer l'obédience; mais il pénétra plus avant dans la question, émit plusieurs considérations d'un ordre élevé, montra que, de même qu'il n'y a qu'un Dieu dans le ciel, de même il ne doit y avoir qu'un pontife sur la terre; attaqua avec avantage l'obstination des deux prétendants à conserver une dignité qui ne saurait être partagée, et conclut qu'ils étaient l'un et l'autre « véhémentement suspects d'hérésie et de schisme. » En général pourtant, les arguments du patriarche sont exagérés, et lui-même ne craint pas d'enseigner le schisme qu'il reproche aux prétendants quand il renvoie, par exemple, les appellations en dernier ressort aux prélats, et ajoute : « N'avons-nous pas l'archevêque de Bourges, « ceux de Vienne, de Lyon? et seroit veu que ce seroit « cas plus convenable que les causes demorassent en ce « royaume, que elles allassent en autre pays. » Jamais, dans les plus mauvais temps, on n'avait contesté au Saint-Siége apostolique le droit de connaître des causes en dernier ressort.

Après le patriarche d'Alexandrie, les défenseurs de Benoît parurent sur la scène. Guillaume Filastre, doyen de l'église de Reims, eut l'honneur de parler le premier. Son discours commença par l'apologie de tout ce qu'avait fait le pontife avignonais pour procurer l'union; il entra ensuite dans l'examen des différentes voies qui pouvaient y conduire, et se prononça pour la voie de convention, laquelle, à son avis, était de tous points la plus facile, la plus brève, et résumait toutes les autres; repoussa la voie de cession dans toute hypothèse, soutenant qu'elle était inutile, pleine de dangers et de scandale. Les preuves qu'il donna de ces propositions étaient faibles, et il man-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

qua complétement d'habileté quand, pour montrer que nul n'avait le droit de juger le pape, il rappela l'exemple du roi Osias usurpant les fonctions sacerdotales. Cette allusion, qui tombait directement sur le roi, produisit le plus fâcheux effet.

L'archevêque de Tours succéda à Guillaume Filastre, et traita encore de la soustraction d'obédience. Son discours fut moins long que les précédents. Il rappela les anciens schismes, montra que, pour les terminer, on n'avait nullement eu recours à la voie de cession. Mais ici encore les exemples invoqués par le prélat ne prouvaient rien, parce que dans les schismes anciens il ne s'agissait point de savoir de quel côté se trouvait le droit, mais simplement de mettre fin à une usurpation évidente pour tous; tandis que, dans le schisme présent, nul ne savait avec certitude de quel côté était le vicaire de Jésus-Christ. Il se prononça pour la voie de convention.

Enfin, Pierre d'Ailly entra en lice. C'était de tous les orateurs inscrits le plus savant, le plus habile, le plus éloquent, et celui dont le parti de Benoît espérait les plus grands effets. Il ne démentit point cette espérance. Son début seul annonçait l'homme qui a la conscience de sa position; il y parlait de paix, de modération. Cette précaution était d'autant plus nécessaire, que, dans les disputes soulevées par le schisme, les champions pour ou contre, et notamment les orateurs qui venaient de parler, avaient déployé beaucoup de passion. Pierre d'Ailly s'étonne que, dans une matière comme celle dont il s'agissait, on usât de « paroles injurieuses, espécialement contre la personne « du pape; » qu'il avait lu et étudié les livres des conciles généraux où l'on avait jugé des papes, et qu'il n'y avait point trouvé des injures semblables à celles de « certains discours et libelles. » Dans le reste de sa harangue, il ap-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

prouve la voie de cession comme la meilleure ; mais il ne croit point que la soustraction d'obédience soit un moyen propre à y arriver. Il montre que, « en cinq ans que l'on a « été en soustraction, ils n'ont veu en venir peu de bien « ni peu de prouffit ; » que ce moyen n'est capable que de rendre l'Église gallicane ridicule aux autres nations, et il se prononce pour le concile général. Comme le patriarche d'Alexandrie était le seul orateur de l'Université qui eût traité la question avec quelque talent, l'évêque de Cambrai s'attache à le réfuter ; il suit ses raisonnements l'un après l'autre, les ébranle s'il ne les renverse pas tout à fait. Il s'élève surtout contre les épithètes « d'hérétique et de schismatique » lancées par lui contre la personne de Benoît, montre qu'il y a peu de logique à les lui appliquer et fait, à cette occasion, l'apologie des actes, sinon des intentions de ce pontife. Dans toute la durée de sa harangue, les formes oratoires de Pierre d'Ailly sont constamment nobles et dignes ; ses arguments vont au but. Seul il envisage la question de son véritable point de vue, la produit avec le caractère d'actualité qui lui convient et la dégage de ce vernis déclamatoire qu'on prenait alors faussement pour de l'éloquence.

Après ce remarquable discours, l'assemblée entendit encore ceux de l'abbé de Saint-Michel et de maître Pierre Plaoul, qui ramenèrent l'un et l'autre sur le tapis les lieux communs et surtout le fatras de cette dialectique qui allait plus volontiers chercher ses preuves aux sources de la mémoire qu'à celles du jugement. Le second, qui occupa deux séances, lassa tellement l'auditoire, que le chancelier se vit obligé de l'avertir qu'il ne devait pas abuser de la patience des princes. Après quelques répliques, toutes dirigées contre le discours de Pierre d'Ailly, la discussion fut close. L'avocat général, Jean Juvénal, résuma les dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

bats et requit, au nom du gouvernement, la soustraction d'obédience, la suppression des taxes imposées par Benoît XIII et le rétablissement de la juridiction des ordinaires, soit dans la collation des bénéfices, soit dans le for contentieux.

Le lendemain, 21 décembre, les prélats furent appelés à délibérer. Afin d'éviter les contestations et de maintenir la liberté des sentiments, le chancelier arrêta que chaque membre de l'assemblée remettrait son avis par écrit à celui qui était le premier par le rang. Ces avis furent presque unanimes pour la convocation d'un concile général ; mais ils furent partagés sur la soustraction d'obédience (1). Les uns voulaient qu'au lieu d'irriter le pape on l'amenât à la cession par des remontrances filiales ; les autres, considérant que le roi et le clergé de France avaient inutilement travaillé depuis de longues années à vaincre son obstination, soutenaient qu'il fallait définitivement se soustraire à son autorité. Ce sentiment était celui de l'Université ; elle le développa dans un mémoire, présenté le 3 janvier 1407 à l'assemblée, lequel mémoire concluait que si Benoît n'embrassait pas la voie de cession, il était parjure, hérétique, indigne d'occuper le siége papal, et méritait que les princes chrétiens unissent leurs efforts pour le chasser (2). Il y en eut qui prirent un moyen terme et pensèrent que, tout en laissant au pape le soin des affaires spirituelles et du salut des âmes, on devait lui retirer la collation des bénéfices dans le royaume et les droits qu'il percevait sur la mutation de ces bénéfices (3). Le patriarche se rangea à ce dernier avis, affirmant que c'était l'unique moyen de toucher le cœur du pape et de le décider à la

(1) Du Boulai, Hist. Univ. parisiensis, t. V, p. 134.
(2) Id., t. V, p. 137.
(3) Id., loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cession. Les partisans de ce moyen l'emportèrent, et, le 4 janvier, à la suite d'une délibération à laquelle assistèrent le roi de Sicile, les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et le comte de Nevers, le roi fut supplié d'en dresser une ordonnance, revêtue de son sceau, ce qu'il fit le 18 janvier suivant (1).

Toutefois, les requérants n'obtinrent pas sans difficulté ce qu'ils demandaient. Les opposants comptaient dans leurs rangs des membres tels que l'archevêque de Reims, plusieurs prélats, des docteurs et des professeurs d'un éminent savoir. Ces personnages réunis demandèrent au roi une audience qui leur fut accordée, et où ils supplièrent le monarque de ne point donner suite à un acte inspiré par la haine et la vengeance; qu'un tel acte ne pouvait tourner qu'à l'ignominie du pape, à la confusion de tous ceux qui suivaient son obédience, à la subversion de la justice, enfin au détriment de l'autorité du vicaire de Jésus-Christ et du Saint-Siége apostolique. Ils ajoutèrent que la conséquence naturelle d'un tel acte serait encore le renversement des droits, des traditions, des constitutions des Saints-Pères, la ruine de la liberté ecclésiastique et des priviléges des églises. Ils offrirent de prouver toutes ces assertions, et cela leur était d'autant plus facile qu'ils n'avaient qu'à retracer l'histoire de la première soustraction. Mais on ne voulut point le leur permettre. Cependant, grâce au crédit du duc d'Orléans, ils obtinrent que les requêtes de leurs adversaires fussent repoussées chaque fois que ceux-ci réclamèrent la mise à exécution de l'ordonnance royale.

Ainsi, quoique la soustraction d'obédience eût été résolue, que le décret en fût rédigé et scellé, que tous les

(1) Thes. anecd., t. II, p. 1307 et 1311.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

règlements relatifs à l'expédition des affaires pendant le temps qu'elle durerait eussent été approuvés par l'assemblée et sanctionnés par le roi, elle ne laissa point d'être indéfiniment ajournée, ce qui provoqua entre les deux partis une lutte scandaleuse. Les haines réciproques qui avaient jusque-là couvé dans les cœurs éclatèrent au grand jour. Des deux côtés on en vint aux invectives les plus sanglantes; la réputation des personnages les plus considérables par leur influence fut outragée par la calomnie, et, au milieu de cette rivalité de haines, l'œuvre de l'union resta oubliée (1). Pendant ce temps, la mort d'Innocent VII vint changer encore une fois la face des choses.

Ce pontife, vivement sollicité par les Romains de revenir au milieu d'eux, s'était enfin décidé à quitter Viterbe au mois de mars 1406; mais il n'avait revu Rome que pour y languir, miné par les chagrins et par une maladie lente qui en était probablement la suite. Il mourut le 5 novembre, après un pontificat de deux années passé dans le tumulte des factions. La violence du mal auquel il succomba déplaça les traits de son visage, et il y en eut qui virent dans cette hideuse contorsion d'une nature expirante le juste châtiment de la résistance qu'Innocent VII avait opposée à la pacification de l'Église (2).

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVII, c. XVIII.
(2) Piero Minerbeti, ann. 1406, c. XIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

LIVRE SEIZIÈME.

GRAND SCHISME.

SOMMAIRE.

Lettre de Charles VI aux cardinaux romains. — Précautions de ceux-ci dans le conclave. — Élection de Grégoire XII. — Ses précédents. — Zèle du nouveau pontife pour l'union. — Il notifie à Benoît sa résolution d'y travailler. — Réponse favorable de Benoît. — Charles VI lui envoie une grande ambassade. — Il en reçoit une autre de son rival. — Négociations relativement à une entrevue des deux pontifes. — On choisit Savone — Arrivée des députés français. — Faux-fuyants de Benoît. — Une portion des députés se rend à Rome. — Refroidissement de Grégoire XII pour l'union. — Ses tergiversations dans les conférences avec les ambassadeurs français. — Départ de Benoît XIII pour Savone. — Inaction de Grégoire. — Il se rend à Sienne. — Il envoie des nonces à Savone. — Nouvelles négociations relativement à Porto-Venere, à Laycnza et à Carrara. — Projets de Benoît sur la ville de Rome. — Arrivée de Ladislas avec une armée dans l'état ecclésiastique. — Joie de Grégoire à cette nouvelle. — Menaces de la France aux prétendants. — Bulle fulminante de Benoît. — Lacération de cette bulle à Paris. — Publication de la soustraction d'obédience. — Ordre donné au maréchal de Boucicaut d'arrêter Benoît. — Grégoire XII veut faire une promotion de cardinaux. — Consistoire orageux. — Jean Dominique. — Fuite des cardinaux romains. — Manifeste de ces prélats contre Grégoire. — Fuite de Benoît, après avoir convoqué un concile général à Perpignan. — Les deux colléges s'unissent pour travailler à la pacification. — Convocation d'un concile à Pise. — Mission de Jean Guiart à Perpignan. — Concile de Perpignan. — Issue de cette assemblée. — Discussion préliminaire sur le concile de Pise. — Opposition de Naples. — Expédition de Ladislas en Toscane. — Dévouement de Florence et de Sienne.

Cet événement simplifiait de nouveau la position des deux partis; encore une fois l'occasion s'offrait d'elle-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

même de restituer à l'Église l'unité de chef, et, dans les deux obédiences, on comptait qu'elle ne trahirait point les espérances qu'on en concevait. Du vivant même d'Innocent VII, le duc de Berry avait écrit aux cardinaux romains pour les supplier de ne procéder à aucune élection dans le cas où leur pontife viendrait à mourir (1). C'était en effet l'opinion de ceux qui composaient le collége d'Innocent de ne pas répéter deux fois une faute fatale à l'Église, et ils ne la dissimulaient pas. Le roi de France fut instruit de cette intention en même temps qu'il apprit la mort d'Innocent VII, il se hâta d'écrire aux cardinaux pour les confirmer dans leurs dispositions. « Nous tenions, dit-il, une assemblée « solennelle du clergé de notre royaume, afin d'aviser aux « moyens de rétablir l'union de l'Église, quand nous avons « connu la mort de celui qui se disait occuper parmi vous « le Saint-Siége apostolique. L'on nous a rapporté en même « temps que vous êtes résolus à ne point lui donner de « successeur avant d'avoir envoyé des nonces près de no- « tre personne. Cette dernière nouvelle nous a fait éprou- « ver une joie immense, indicible; nous en avons conçu, « relativement à l'union, une confiance d'autant plus « grande, que Benoît XIII a juré, de son côté, solennelle- « ment, qu'il était prêt à déposer le souverain pontificat. « Nous vous prions donc de donner suite à vos intentions, « et de suspendre toute élection jusqu'à ce que nous ayons « entendu vos envoyés et que vous ayez reçu les nô- « tres (2). »

Malheureusement cette lettre ne fut pas écrite à temps. Les cardinaux romains, seuls en présence des factions qui avaient si cruellement agité le dernier règne et me-

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 706.

(2) Bourgeois du Chastenet, Hist. du concile de Constance (Preuves), p. 501.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

naçaient d'éclater de nouveau plus audacieuses et plus violentes, les cardinaux romains crurent que Rome ne pouvait se passer de pape, et, cette conviction imposant silence aux considérations qui réclamaient la paix de l'Église, les détourna de leur premier dessein (1). Ils entrèrent donc en conclave ; mais, avant de s'occuper d'aucune opération électorale, les quatorze membres qui le composaient, également jaloux d'empêcher que la future élection n'apportât quelque obstacle à l'œuvre de la paix, résolurent de placer l'élu dans une obligation telle de résigner la Papauté, qu'il semblerait moins un pontife qu'un procureur chargé de déposer la dignité pontificale (2). Dans ce but, ils firent rédiger, d'une manière bien plus explicite qu'à l'époque de l'élection d'Innocent VII, un acte par lequel ils promirent tous ensemble, et chacun en particulier, que si l'un d'entre eux était élu à la dignité papale, il renoncerait à cette dignité, purement, librement et simplement, dans le cas où son adversaire y renonçerait de son côté ou viendrait à mourir ; après quoi les deux colléges se réuniraient pour nommer canoniquement un pasteur unique et légitime. Cet engagement regardait les cardinaux absents et tout sujet, quel qu'il fût, hors du Sacré Collége, sur lequel pourraient se réunir les suffrages du conclave. L'acte ne se bornait pas là ; d'après d'autres articles, le nouveau pape devrait, sitôt après son intronisation, notifier à l'empereur, à l'antipape, au roi de France, à tous les rois, princes, prélats et universités de la chrétienté, les mesures prises dans le conclave, et sa résolution personnelle de les accomplir. Outre cela, il devrait, dans l'espace des trois mois qui suivraient immédiatement son intronisation, en-

(1) Niem, de Schismate, l. III, c. 1.

(2) Ut se magis procuratorem ad deponendum pontificatum quam pontificem factum existimare posset. (Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1190.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

voyer, à ceux dont il serait convenu avec le Sacré Collége, une ambassade solennelle, revêtue des pleins pouvoirs de fixer un lieu propre à une conférence entre les deux parties. Il devrait promettre encore de ne créer aucun cardinal durant le cours des négociations, à moins que ce ne fût pour maintenir l'égalité numérique des deux colléges, ou à moins que le fait de la partie adverse n'eût reculé la consommation de la paix au delà de l'année, à partir des trois mois ci-dessus énoncés; auquel cas il lui serait permis pour le bien de l'Église de faire une promotion. Le nouvel élu serait obligé, sitôt l'élection accomplie, et avant qu'elle fût publiée, de ratifier et d'approuver d'une manière authentique chaque article de cette convention ; enfin, de renouveler cette ratification et cette approbation dans le premier consistoire public qu'il tiendrait après son couronnement. (Voir *Pièces justificatives*, n° 6.)

On serait tenté de dire que rien ne manquait à cet acte pour en faire un moyen sûr d'éteindre le schisme si l'on ne savait qu'il y a dans les trésors de l'ambition humaine, pour éluder les obligations les plus sacrées, des expédients qui échappent à toutes les prévisions de la sagesse. Les quatorze cardinaux, la main sur les Évangiles, prenant à témoin Dieu, la Vierge Marie, les saints apôtres Pierre et Paul, et toute la cour céleste, de la sincérité de leur vœu, jurèrent l'observation de cette cédule (1). Après cela il ne s'agissait plus que d'investir de la dignité papale un homme capable d'en procurer l'exécution. Dans le désir de rencontrer cet homme, les électeurs s'occupèrent moins de chercher un candidat rompu à la science des affaires qu'un sujet qui, par la droiture de ses vues, la vivacité de

(1) Niem, l. III, c. III. — Bourgeois du Chastenet, p. 243 et suiv. — Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVII, c. XIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

sa foi, la générosité de son caractère, fût au niveau d'un si noble engagement, et ils jetèrent les yeux sur le cardinal de Saint-Marc, Angelo Corrario (1).

Ce prélat, pendant le règne de Boniface IX, était évêque de Castelli; mais, quoique Vénitien, il éprouvait une telle répugnance d'être sous l'autorité de la république, qu'il adressa instances sur instances au pape pour obtenir sa translation à un autre siége. Le cardinal Comat Meliorato, depuis Innocent VII, alors tout-puissant à la cour, le fit nommer patriarche de Constantinople, avec l'évêché de Nègrepont en commende. Il vint à Rome, et fréquentait beaucoup la maison du cardinal Meliorato, qui l'honorait de son estime et de son amitié. Toutefois, ce cardinal, malgré la faveur dont il jouissait auprès de Boniface, ne réussit jamais à détruire dans l'esprit du pape l'aversion dont Corrario était l'objet, et il ne put lui obtenir le chapeau. Dans le conclave qui suivit la mort de Boniface IX, Meliorato, de plus en plus épris d'Angelo Corrario, intrigua pour le faire pape, et le devint lui-même. Mais, sitôt après son intronisation, il dédommagea le patriarche de Constantinople par la charge de référendaire assistant, charge qui emportait le privilége de résider au palais. Quelques mois après, il le fit gouverneur de la Marche d'Ancône, puis cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc, avec la légation de la Marche. Angelo ne conserva néanmoins que peu de temps cette mission, une faute ayant provoqué son rappel. Angelo Corrario passait pour un homme d'une vertu antique, de mœurs irréprochables et de la plus sainte vie. Il avait soixante-dix ans, et la maigreur de son corps, que la hauteur de sa taille rendait encore plus sensible,

(1) Vir quærebatur non tam peritia a rerum gerendarum quam fide integritateque idoneus. (Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1190.) — Littera cardinalium ad imperatorem, ap. Veter. Script. Collect., p. 722.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

était telle, qu'il ressemblait, dit un de ses biographes, moins à un homme qu'à un esprit revêtu d'os et de peau (1). On l'avait vu le plus ardent dans le conclave à provoquer la convention par laquelle les cardinaux s'étaient liés (2). Ce fut probablement ce qui engagea ses collègues à le choisir de préférence à tout autre. Il prit le nom de Grégoire XII. Son élection eut lieu le 30 novembre 1406. Conformément à ladite convention, il en ratifia la teneur avant de sortir du conclave, et en jura de nouveau l'exécution (3).

Pendant les premiers mois qui suivirent l'intronisation de Grégoire XII, les cardinaux romains n'eurent point à se repentir de leur choix. La première allocution qu'il adressa au Sacré Collége ouvrit tous les cœurs aux plus flatteuses espérances. Le texte de cette allocution était cette parole du prophète Isaïe : *Préparez les voies au Seigneur* (4). Dans le développement qu'il en donna, il exprima un si vif désir de mettre fin au schisme, que l'ardeur des cardinaux paraissait froide auprès de la sienne (5). Cette manifestation publique de sincérité, Grégoire la reproduisait dans ses conversations particulières. Quelquefois, après les repas, dans ces moments où la familiarité amène l'épanchement, il disait aux chapelains et aux officiers de sa maison qu'aucun sacrifice ne lui coûterait pour terminer la division ; qu'il était disposé à accepter, pour la conférence, le lieu même le plus éloigné de Rome ;

(1) Homo statura magnus, sed ita macer et squalidus, quod solum spiritus cum ossibus et pelle apparebat. (Vita Gregorii XII, ex ms. Vaticano, ap. Murat., t. III, pars II, p. 837.)

(2) Ipso principaliter sollicitante. (Niem, l. III, c. 1.)

(3) Bourgeois du Chastenet, p. 257.

(4) C. XL.

(5) Niem, de Schism., l. III, c. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

puis il ajoutait que, s'il fallait aller dans ce lieu par mer, et qu'il manquât de vaisseaux, il se confierait à une simple barque, et que, s'il ne lui restait que la voie de terre, et qu'il n'eût à sa disposition ni voiture ni chevaux, il se mettrait en route avec son bâton (1).

Ces discours excitaient dans la cour romaine un enthousiasme et une joie difficiles à décrire. De leur côté, les cardinaux, soit dans leurs conversations, soit dans les lettres qu'ils écrivaient, ne tarissaient point en louanges sur Grégoire; ils exaltaient sa sainteté, sa science, sa bonté, sa prudence. Enfin, disaient-ils, sous les auspices de ce digne pasteur, l'Église, si longtemps divisée, va retrouver son unité. Ils ne craignaient qu'une chose, c'est que l'âge avancé de Grégoire et la faiblesse de sa santé ne lui permissent point de vivre jusqu'à l'accomplissement de son généreux dessein (2).

Conformément à la convention jurée dans le conclave, Grégoire XII notifia à tous les fidèles de la chrétienté son élévation, et la condition à laquelle il l'avait acceptée (3). Il écrivit en même temps à son compétiteur. Sa lettre est datée du 11 novembre; elle est le modèle d'une exhortation à la fois forte et modérée; les sentiments qu'elle exprime surtout se distinguent par leur sublimité : « Vous voyez,

(1) Aliquando cum suis capellanis et scutiferis domesticis, maxime in collatione post cœnam vel prandium, conferendo dicebat ad ipsos, quod pro certo nequaquam per eum staret quin fieret unio in quocumque loco, etiam quantumque ab ipsa urbe remoto illo fieri oporteret, et, si galeis seu forte navigiis careret, paratus esset etiam in parva cymba navigare; quodquod si per terram illuc pertransisse magis expediret, ac convenienti equorum vectura careret, certe non propter hoc dimitteret, quin illuc iret, etiamsi eundo pedester baculo arundineo per iter deberet sustentari. (Niem, l. III, c. VI.)

(2) Niem, l. III, c. II et VI. — Voir les lettres des cardinaux de Liége et d'Aquilée, dans la Collection Veter. Scriptorum, p. 722 et 723.

(3) Encyclique de Grégoire XII, ap. Veter. Script. Collect., p. 730.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« dit-il, quels maux, quelle honte, ce schisme de trente « annécs a fait peser sur l'Église. Ceux-là connaissent la « source de ces maux qui ne se sont laissé toucher, « ni par la rigueur de la justice, ni par la voix de l'é- « quité; mais personne ne doute que la religion n'ait été « soumise à de rudes épreuves. Si donc on persiste à agir « encore de la même manière, il est à craindre qu'on ne « puisse sauver l'Église de la situation cruelle où elle se « trouve. C'est à vous de voir ce que vous avez à faire et « d'interroger votre conscience. Quant à nous, nous dé- « clarons ouvertement notre dessein et notre intention. Il « n'est point dans notre pensée de chercher à gagner du « temps. Plus nos droits nous paraissent fondés, plus nous « avons cru qu'il serait louable de les sacrifier à la paix et « à l'union des chrétiens. Ce n'est plus le temps de dispu- « ter sur le droit, c'est celui de le faire fléchir devant l'inté- « rêt public et les circonstances. Si la véritable mère aima « mieux renoncer à ses droits et se priver de son fils que « de le voir coupé en deux, à plus forte raison devons- « nous céder pieusement par les voies de la justice, puis- « que de mauvaises passions nous empêchent de rétablir « l'union. Mettons-nous donc à l'œuvre; réunissons-nous « dans une même affection, et délivrons l'Église du mal « qui l'afflige depuis si longtemps. Nous offrons de céder « nos droits légitimes à la Papauté, si de votre côté vous « consentez à faire la même chose. » Le reste de la lettre contenait les articles de la convention jurée dans le conclave et l'annonce d'une ambassade solennelle chargée de régler les conditions de la conférence où devait s'accomplir la cession réciproque (1).

(1) Nous avons suivi, pour cette bulle, le texte du Religieux de Saint-Denys (t. III, l. XXVII, c. xx), qui nous a paru moins embrouillé que celui de Niem.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Benoît XIII parut ravi de l'ouverture que lui faisait son adversaire ; il reçut son envoyé avec les plus grands égards, lut sa lettre en plein consistoire, et se hâta d'y répondre. Dans l'expression des sentiments que renfermait cette réponse, Benoît s'efforçait de ne point le céder en générosité à son compétiteur, confessait qu'en recevant son message il avait rendu grâces à Dieu d'avoir rencontré en lui un homme si bien disposé à le seconder pour le rétablissement de l'union qui avait été depuis son exaltation l'objet de ses vœux les plus ardents; proclamait Grégoire XII heureux de ce que le Seigneur l'avait réservé pour cette noble tâche, et, enfin, déclarait accepter avec empressement la conférence proposée, assurant que, de son côté, il était prêt, pour le bien de la paix et le salut des âmes, à renoncer, dans cette conférence, purement et simplement, à la dignité papale, si lui, Angelo Corrario, y renonçait aussi (1).

La lettre de Grégoire à Benoît produisit en France la plus vive sensation. Des actions de grâces solennelles en furent rendues à Dieu. Grands et peuple, dans l'ivresse de leur joie, ne doutaient plus que l'Église ne touchât au port de l'union. Des offres si généreuses firent au pape romain une telle réputation, qu'à Paris comme à Rome ses louanges étaient dans toutes les bouches, et qu'on y parlait ouvertement de lui déférer le souverain pontificat si Benoît XIII refusait de souscrire à ses propositions conciliantes (2). La réponse du pontife français mit le comble à l'allégresse publique, et réunit les deux rivaux dans un même sentiment d'admiration. Jésus-Christ, disait-on, a sans doute pitié de ses fidèles ; il veut mettre un terme aux maux qui les af-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVII, c. xx et xxi.

(2) Le même, c. xx.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

fligent depuis vingt-cinq ans; il veut extirper du sein de son Église l'exécrable schisme dont les péchés des hommes ont peut-être prolongé la durée. Mais il se trouva dans l'Université de Paris des esprits malintentionnés qui, n'écoutant que leurs vieilles rancunes, ou les conseils d'une systématique opposition, prétendirent que la réponse de Benoît était obscure, conditionnelle, et qu'on devait la réprouver comme proposant la voie de discussion préférablement à la voie de cession, proclamant hautement que cet amas de paroles équivoques attestait la duplicité et la mauvaise foi. Leurs clameurs importunes seraient parvenues à bouleverser toutes choses si le roi n'eût résolu, après avoir pris l'avis de son conseil, d'envoyer une ambassade composée d'hommes prudents et éclairés pour scruter les intentions des deux prétendants, et les faire connaître par un rapport fidèle. Il fut réglé qu'on pourvoirait aux frais de leur voyage d'une manière conforme à l'honneur du royaume.

Les principaux personnages de cette ambassade furent : le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, l'archevêque de Tours, les évêques de Beauvais, de Meaux, de Cambrai, de Troyes et d'Évreux. On leur adjoignit les abbés de Saint-Denis, du Mont-Saint-Michel, de Jumiéges, de Clairvaux et de Saint-Étienne de Dijon; les illustres chevaliers, messire l'Hermite de la Faye, sénéchal de Beaucaire; messire Nicolas de Calleville, chambellan du roi, et plusieurs autres notables personnages. Les plus remarquables d'entre les gradués qu'on choisit pour représenter l'Université furent Guillaume Borresquier, docteur en droit civil, en droit canon, maître des requêtes du roi; Gilles Deschamps, aumônier du roi; Hugues le Rennoyse, doyen de Rouen, Dominique Petit, Jean Courtecuisse; Jean Gerson, Pierre Plaoul, et Jean Petit, tous personnages renom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

més par leur éloquence. On remarquait encore parmi les ambassadeurs Guillaume Filastre, Geoffroy de Pompadour, et Raoul de Refuge, docteurs en droit civil et en droit canon; Jean Ginot et Robert de Quesney, docteurs en décret; Jean Wignon et Henry Dogny, docteurs en médecine; Pierre Cauchon et Eustache de Fauquemberg, licenciés en droit canon; Guillaume Beauneveu, Arnold Witwich, Jacques de Novian, bacheliers en théologie; Jean Burillet, licencié en décret; et Jean de Rivelle, premier secrétaire du duc de Guienne (1).

On remit, le 13 mars 1407, à ces ambassadeurs, les instructions auxquelles ils devaient se conformer dans l'accomplissement de leur mission. Elles étaient longues et circonstanciées, et l'on peut les résumer ainsi : Les ambassadeurs remercieront d'abord le pape Benoît d'avoir choisi la voie de cession pour ramener la paix dans l'Église; lui offriront, de la part du roi, toutes les garanties de sûreté qu'il désire pour son exécution, et proposeront, pour lieu de l'entrevue, Sienne, Florence, Pise, Lucques, ou Gênes. Pour éviter tout délai, les ambassadeurs, après avoir présenté à Sa Sainteté leur requête, ne resteront pas plus de dix jours à Marseille, et n'attendront pas au delà de ce laps de temps sa réponse sur les points en question. Si, ce terme expiré, Sa Sainteté refuse absolument d'accepter la voie de cession, les ambassadeurs lui signifieront la soustraction d'obédience; aucun des ambassadeurs ne parlera ni n'écrira, de son chef, aux deux pontifes, si ce n'est après en avoir délibéré avec les autres. Pour obvier à la corruption, les instructions portaient défense aux ambassadeurs de solliciter ou d'accepter aucune grâce, aucune

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVII, c. XXII. — Littera regis Caroli VI, ap. Thes. anecd., p. 1357.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

bénéfice, aucune dignité de l'un ou de l'autre prétendant, sous peine d'encourir l'indignation perpétuelle du roi (1).

L'avis unanime des ambassadeurs était qu'il fallait amener, par la douceur et les prières, Benoît XIII à se soumettre auxdites propositions. Mais les esprits brouillons que renfermait l'Université ne partageaient pas une telle modération, et ils ne cessaient d'obséder le roi et les princes de leur remettre une copie de l'ordonnance royale touchant la soustraction d'obédience, scellée de son sceau royal. On leur répondit constamment que, le pape semblant disposé à la cession, il n'était pas convenable d'en venir à cette extrémité avant de savoir quelles seraient ses intentions. Ils s'en montrèrent fort irrités, et persuadèrent au recteur de faire cesser les prédications et les actes des écoles jusqu'à ce qu'on eût fait droit à leurs demandes (2). Ces menaces n'eurent pourtant aucune suite.

Pendant que les ambassadeurs du roi se disposaient à partir, ceux que Grégoire XII avait annoncés à Benoît arrivaient à Marseille. C'étaient Antonio Corrario, évêque de Modon ; Guillaume, évêque de Todi, et Antonio de Butrio, docteur en droit civil et en droit canon de l'Université de Bologne. On les reçut avec beaucoup d'égards, et les conférences entre eux et Benoît commencèrent aussitôt. Une parole imprudente d'Antonio Corrario faillit tout brouiller dès le début. Ce prélat ayant dit à la fin de son premier discours que le pape Benoît devait rentrer en lui-même et se décider à consentir de bon gré à la cession, sans quoi on pourrait bien la lui imposer, Benoît s'échauffa à ces paroles, et, croyant y voir l'intention de contester ses droits, s'étendit longuement sur la légitimité de

(1) Thes. anecd., t. II, p. 1358 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, lieu cité.

(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVII, c. XXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ses droits, sur l'injustice des prétentions de son rival, et fit entendre des paroles qui déplurent aux envoyés de Rome. L'évêque de Modon, pour les faire cesser, répondit qu'il n'avait aucunement entendu approuver la voie de discussion ; que si une de ses paroles avait pu donner lieu de le supposer, il la retirait volontiers. Le démêlé finit là.

On reprit ensuite les négociations, et plusieurs lieux, de part et d'autre, furent proposés pour les conférences. Les nonces de Grégoire désignèrent Rome, Viterbe, Sienne, Todi, Florence et Lucques. Benoît nomma Marseille, Nice, Fréjus, Gênes et Savone. Chacun des deux partis rejetant les propositions de l'autre, il s'ensuivit une altercation nouvelle : les esprits s'aigrirent, on en vint à de grosses paroles, et jusqu'aux démentis; de telle sorte que ceux de Rome, regardant les négociations comme rompues, annoncèrent qu'ils allaient partir pour se rendre auprès du roi de France et de l'Université de Paris. Troublé de cette résolution, Benoît fit rappeler avec instance les ambassadeurs. Ceux-ci, après avoir tenu conseil entre eux, répondirent qu'ils n'étaient que trois, et ne pouvaient tenir tête à tant de monde, mais que, si on les abouchait avec un nombre égal de personnes seulement, on arriverait peut-être mieux à s'entendre. Alors Benoît nomma le cardinal de Thury, l'évêque de Lérida et François d'Aranda, qui proposèrent, d'un commun accord, la ville de Savone. De son côté, l'évêque de Modon répondit qu'il acceptait volontiers ce lieu, et produisit une cédule, écrite de la main de son oncle, dans laquelle ce pape déclarait qu'il consentirait à accepter Gand et Avignon même, plutôt que de voir la paix entravée par la désignation des lieux (1).

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVIII. c. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

L'affaire des lieux réglée, on rédigea les conditions de l'entrevue. D'après ces conditions, les deux pontifes en personne, suivis de leurs colléges, devaient se réunir à Savone pour travailler à l'union de la sainte Église, et s'y trouver à la fête de Saint-Michel, 1407, à moins que Grégoire n'en fût empêché faute de vaisseaux, auquel cas l'entrevue devait être remise à la Toussaint. Chacun des deux seigneurs ne devait amener avec lui que huit galères armées, s'engageait à donner toute sûreté à l'autre et aux siens, et jurait de ne les offenser, blesser ou léser en quoi que ce fût, mais au contraire de les défendre et protéger.

On devait aussi établir deux capitaines de mer, un pour chaque parti ; obtenir du sérénissime roi de France, du gouverneur de Gênes, que la seigneurie, la juridiction, la haute et basse justice de la ville de Savone et des châteaux qui s'y trouvent, fussent remises, avec les châteaux, entre les mains des deux seigneurs, au nom de l'Église, et obliger les bourgeois de la ville de leur prêter serment de fidélité. Chacun des deux seigneurs devait amener avec lui deux cents hommes d'armes, honnêtes et sûrs, qui auraient droit d'entrer dans la ville sans chevaux, ainsi que deux cents valets et cent arbalétriers. La ville et le port devaient être partagés également entre les deux seigneurs, qui n'auraient, chacun avec lui pour le service de sa personne, que cent serviteurs, un camérier, deux protonotaires, vingt-cinq prélats, douze docteurs en droit et douze professeurs en théologie. Défense devait être faite, avec proclamation et sous les peines les plus sévères, de prononcer les noms d'antipape, d'intrus, d'anticardinal, d'antiarchevêque ou d'antiévêque, et autres semblables, usités pendant le schisme. Ce traité, dont nous ne donnons ici que les principaux articles, fut signé le 20 avril au monas-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tère de Saint-Victor-lez-Marseille, où Benoît XIII faisait sa résidence (1).

Ces préliminaires importants étaient achevés lorsque les ambassadeurs français, partis de Paris après la fête de Pâques, arrivèrent à Villeneuve. Ils s'arrêtèrent dans cette ville et tinrent un premier conseil, dans lequel ils s'engagèrent tous par serment à garder le secret sur tout ce qui concernait leur ambassade, et à suivre ponctuellement, à l'égard des deux prétendants, les instructions qui leur avaient été données. Pour que l'œuvre de la paix fût conduite avec plus de sagesse et de maturité, et que le patriarche d'Alexandrie, qui était le chef de l'ambassade, eût à porter un fardeau moins lourd, on résolut de nommer une commission de quatre personnes notables, choisies parmi les membres de la députation, qui seraient chargées de se concerter entre elles et de prendre conseil des autres sur tout ce qu'il conviendrait de soumettre à l'assemblée générale, s'aboucheraient fréquemment avec le patriarche, et lui remettraient par écrit les questions à examiner, sans que cela diminuât en rien son autorité. On convint ensuite que chacun travaillerait au succès de la négociation comme s'il en était chargé seul; que le patriarche recueillerait ensuite les suffrages dans un ordre régulier, en commençant par les plus anciens ou les plus jeunes, à son gré, pour éviter la confusion. Enfin l'on décida qu'on enverrait à Marseille deux ambassadeurs pour s'entendre avec le cardinal de Thury, camérier du pape, avec les habitants de Marseille, et pour leur annoncer que, dans quelques jours, la députation serait à Aix, et se rendrait de là à Marseille. Une lettre fut en outre adressée aux ambassadeurs de Rome, pour les instruire de l'arrivée

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de l'ambassade française, et les prier de l'attendre (1).

Les nonces de Grégoire répondirent immédiatement à cette lettre gracieuse des députés français, et leur annoncèrent qu'ils se proposaient d'aller à leur rencontre. Ces faits accomplis, il y eut le 2 mai, à Villeneuve, un second conseil des députés. On y délibéra sur la teneur du premier discours que le patriarche adresserait au pape. Il fut décidé, sans opposition, que l'orateur commencerait par assurer Benoît qu'il ne dirait rien qui pût l'offenser ; que, conformément aux instructions, on lui rendrait des actions de grâces de ce qu'il avait déclaré au roi de France et à tous les chrétiens qu'il acceptait la voie de cession ; qu'on le supplierait de persévérer dans cette voie, et d'en donner une seconde fois l'assurance formelle, afin d'imposer silence aux doutes de ceux qui trouvaient de l'ambiguïté dans ses bulles. On débattit ensuite les articles du traité déjà convenu entre les deux prétendants, et l'on résolut de demander aux deux parties des explications et des additions sur certains points qui paraissaient ou obscurs ou incomplets (2).

Le 4 mai, les ambassadeurs arrivèrent à Aix. La fatigue du voyage les força de s'y arrêter la veille et le jour de l'Ascension. Ce jour-là, ils reçurent avis que l'évêque de Todi viendrait le lendemain. On crut devoir envoyer à sa rencontre une partie de la députation pour lui faire honneur, et on lui accorda immédiatement audience. Ce prélat, dans un discours éloquent, exposa le traité que lui et ses collègues avaient conclu avec le pape Benoît. Il n'avait pas fini de parler qu'un messager annonça l'arrivée du cardinal de Thury pour le lendemain.

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. III.
(2) Le même, l. XXVIII, c. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Ce jour-là, les ambassadeurs s'assemblèrent dès le matin, et résolurent d'envoyer par terre, à Rome, Robert l'Hermite, pour annoncer dans chaque ville d'Italie la venue de l'ambassade de France, dissiper devant elle les préventions fâcheuses, et lui assurer un accueil favorable; puis ils se portèrent tous ensemble au-devant du cardinal de Thury, qui, contre l'attente générale, amenait avec lui l'évêque de Modon et Antoine de Butrio, son collègue. Le cardinal parut bientôt. Après des salutations et des félicitations mutuelles, on parla d'affaires. Le patriarche d'Alexandrie dit au cardinal que le roi et les ambassadeurs plaçaient en lui tout leur espoir, qu'ils espéraient donc connaître par sa bouche la vérité tout entière; il ajouta que l'évêque de Todi avait déjà donné de bonnes nouvelles, mais que certaines personnes conservaient encore quelques doutes sur les intentions du pape, et voulaient en être mieux instruites.

Le cardinal fit alors le récit de tout ce qui avait été fait avant et pendant les négociations, assura que l'intention de Benoît était bien de consentir l'acte de renonciation, et qu'il avait obtenu de lui qu'il en fût fait mention dans l'acte dressé à cet effet. Il ajouta qu'il n'avait pas tenu à Benoît que l'époque de l'entrevue ne fût fixée au mois d'août, que les Romains avaient été seuls cause de ce retard, sous prétexte qu'ils étaient à une grande distance du lieu de l'entrevue. Enfin, il dit que, bien que l'évêque de Modon eût ordre de se rendre auprès du roi de France, il était d'avis qu'il retournât à Rome pour informer son oncle de tout ce qui s'était passé, et travailler à aplanir les obstacles qui pourraient s'opposer à l'exécution du traité. Mais ce prélat, étant survenu pendant que le patriarche consultait sur ce point l'opinion de ses collègues, protesta des bonnes dispositions de Grégoire, rappela les paroles de ce généreux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

vieillard, lui déclarant avant son départ, dans l'épanchement de l'intimité, qu'il sentait son amour pour la paix croître de jour en jour, et ne souhaitait rien tant que de voir le moment où il pourrait s'applaudir de l'avoir rendue à l'Église, et l'assemblée, persuadée, n'insista pas davantage sur la proposition du cardinal de Thury (1).

Enfin, le 9 mai, les ambassadeurs firent leur entrée à Marseille. Tout avait été préparé pour que les plus grands honneurs leur fussent rendus. Les camériers du pape, les officiers du sacré palais, avec plus de six cents hommes, reçurent l'ordre d'aller à leur rencontre et de les introduire dans la ville. On les admit aussitôt à saluer le pape. Sa Sainteté les accueillit avec affabilité, les nomma tous par leurs noms, s'informa de leur santé, et assigna au lendemain l'audience qu'ils lui demandèrent; elle fut solennelle : le patriarche d'Alexandrie y prononça le discours était convenu (2).

Benoît répondit sur-le-champ et sans préparation, suivit l'une après l'autre toutes les propositions de Simon de Cramaud, toucha surtout avec une extrême habileté le point capital, qui était la cession; assura que, dès son avénement au souverain pontificat, il aurait été prêt à céder s'il avait vu dans cette démarche la paix de l'Église; que, jusqu'à cette heure, il n'avait pas cru qu'il fût à propos, pour l'union de l'Église, de déclarer qu'il était prêt à céder, parce que son adversaire était éloigné de cette voie; mais que Dieu lui ayant enfin donné un homme selon son cœur, disposé à rétablir l'union de l'Église par la cession, le temps était venu pour lui de manifester le désir qu'il avait de l'embrasser. Des applaudissements una-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. v.

(2) Le même, l. XXVIII, c. vi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

nimes couvrirent ce discours (1). Toutefois, comme il était rempli d'ambiguïté, et que les assistants ne l'avaient pas compris de la même manière, les ambassadeurs décidèrent que, le lendemain, après avoir remercié le pape de sa bonne réponse de la veille, ils lui demanderaient une bulle confirmative de l'intention qu'il avait manifestée de vive voix d'embrasser la cession exclusivement à tout autre moyen. Ils arrêtèrent aussi de demander que, dans la prévision du danger auquel sont exposés tous les hommes, il voulût bien, soit en habilitant les cardinaux de la partie adverse, soit par un autre moyen quelconque, pourvoir efficacement à ce que, lui ou son rival, ou tous deux venant à mourir, les deux colléges ne continuassent point le schisme par une double élection, et se réunissent en un seul collége pour nommer un pasteur unique et légitime.

Ce fut l'archevêque de Tours qui exposa ces deux demandes, et il le fit avec éloquence. Benoît n'en parut pas embarrassé. Il répondit à la première qu'il avait donné assez de preuves de la sincérité de son désir de rétablir la paix pour qu'on s'en trouvât convaincu. Pourquoi exiger qu'il expliquât de nouveau ses intentions? pourquoi vouloir déchirer ses bulles et les condamner à l'oubli? N'avait-il pas offert la voie de cession plus explicitement que n'avait fait son compétiteur? On n'arriverait à rien tant qu'on n'aurait pas banni les défiances réciproques. Quant à la seconde demande, il déclara qu'elle était très-sainte et très-juste; que son intention était, en effet, de pourvoir aux intérêts de l'Église dans le cas où il viendrait à mourir; que, pour les moyens à prendre, il en délibérerait avec les cardinaux, et que toutes choses seraient bientôt réglées. L'archevêque de Tours, après avoir remercié Be-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

noît XIII de la faveur qu'il avait prêtée à cette requête, le conjura de nouveau de ne pas repousser absolument la première et de la renvoyer avec l'autre à l'examen des cardinaux. Mais il s'y refusa nettement, et tout ce qu'on put obtenir de lui fut qu'il nommerait une commission chargée de transmettre aux ambassadeurs ses intentions définitives sur ce point. Là-dessus, la députation se retira, après avoir choisi dix de ses membres pour recueillir ce qu'il plairait au pape de déclarer et en rendre compte (1).

Les ambassadeurs français ne se rebutèrent pas ; le jour suivant ils allèrent trouver le doyen des cardinaux et le prièrent de convoquer le Sacré Collége pour une communication qu'ils avaient à faire. Le doyen indiqua la réunion pour le lendemain, 17 mai, dans l'église des Frères Mineurs. Onze cardinaux s'y rendirent, et le chancelier de l'église de Paris, après un préambule rempli de pensées théologiques et religieuses, exposa devant l'assemblée la double demande qui avait été adressée au pape et l'urgence qu'une réponse prompte et satisfaisante y fût donnée ; après quoi le patriarche conjura les cardinaux non-seulement de prier, mais d'intervenir par leur influence auprès de Benoît pour qu'il ne les laissât point s'en retourner avec un refus. Lorsque les députés se furent retirés, les cardinaux se consultèrent longuement sur la réponse qu'ils devaient faire, puis ils rappelèrent les députés, et le cardinal de Malésec promit, au nom de ses collègues, de voir le pape pour l'expédition de la bulle dont il était question et de le supplier de faire droit à une requête si légitime (2).

Pendant que cette conférence avait lieu dans l'église

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. VIII.
(2) Le même, l. XXVIII, c. IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

des Frères Mineurs, le sire de Montjoie et un autre envoyé du duc d'Orléans avaient eu avec le pape un entretien dans lequel ils le prièrent instamment d'expédier la bulle qu'on lui demandait, lui représentant que, s'il s'y refusait, il y aurait certainement du scandale (1). Piqué de cette dernière parole, le pape s'écria qu'on voulait le menacer et lui extorquer par la violence ce qu'on désirait; mais qu'on oubliait que des actes faits sous l'empire de la contrainte étaient nuls. En vain les deux chevaliers s'excusèrent, protestant qu'ils n'avaient point eu l'intention d'user de violence, le pape ne se montra point satisfait et persista à refuser la bulle demandée (2).

Cet incident, la réponse vague des cardinaux, n'étaient point de nature à inspirer beaucoup d'espoir aux ambassadeurs. Quelques-uns d'entre eux pourtant, savoir : l'évêque de Cambrai, l'abbé de Saint-Denis, le chancelier Gerson, voulurent essayer s'ils ne pourraient rien sur le caractère inflexible de Benoît. C'étaient les partisans de ce pontife, ceux qui devaient lui être les plus agréables, ceux qui avaient constamment fait l'opposition la plus vive aux mesures violentes, qu'on invoquait contre son obstination. Mais en vain le conjurèrent-ils par la miséricorde divine, pour prévenir tout scandale et consolider le traité d'union, de vouloir bien confirmer par une bulle ce qu'il avait exprimé de vive voix, ils ne gagnèrent rien. Benoît répondit toujours qu'il ne pouvait délivrer une telle pièce, parce qu'après les menaces que le roi et le clergé de France lui avaient faites cet acte passerait pour un effet de la contrainte, contrainte qui rejaillirait plus tard sur l'acte même de la cession (3). Enfin, dans l'audience

(1) Scandala imminere.
(2) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. x.
(3) Le même, l. XXVIII, c. xi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de congé qu'il accorda à tous les ambassadeurs, le 19 mai, Benoît n'eut pas d'autre réponse à leur notifier; il donna même à entendre que, tout en préférant la voie de cession, il ne renonçait pas pour cela aux autres voies d'union. Seulement il ajouta ces paroles : « Mes actions vous prou-« veront mieux que mes discours que j'ai uniquement en « vue l'honneur de Dieu et l'intérêt de l'Église, et que je « ne désire rien tant que d'être agréable au roi, à son « royaume et au peuple chrétien (1). »

Malgré le mécontentement qu'ils éprouvèrent de cette réponse, les députés rendirent à Benoît les honneurs dus au chef de l'Église. Mais de retour à Aix, le 21 mai, ils mirent en délibération s'ils ne signifieraient pas la soustraction d'obédience. Ici les adversaires de Benoît, retrouvant toutes leurs haines, la demandaient à grands cris; ils alléguaient que le pape les avait amusés par de vaines paroles; qu'il n'avait point tenu ses serments et ne montrait point un vrai désir de la paix; qu'il avait fortifié le palais d'Avignon, marchait toujours environné de soldats; ils ajoutaient qu'il n'avait pas pris des engagements aussi formels que son rival; que celui-ci avait juré, fait vœu de céder, tandis que Benoît s'était contenté de dire que telle était son intention. Mais l'évêque de Cambrai, l'abbé de Saint-Denis, le chancelier Gerson, Jacques des Normands, la portion la plus éclairée de l'ambassade, répondirent qu'à la vérité la soustraction d'obédience faisait partie de leurs instructions, mais que l'exécution de cet article n'était pas tellement obligatoire qu'elle ne pût être différée dans le cas où les circonstances viendraient à prouver qu'elle serait nuisible à la paix. Or, dans le cas présent, il était évident que la notification de la soustraction tendrait à

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. XII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

une mauvaise fin ; car le pape et les siens pourraient dire que les députés avaient rompu son traité et entravaient sa résolution par des requêtes qui lui enlevaient sa liberté; qu'il fallait attendre le résultat des conférences convenues entre les deux prétendants ; que, jusque-là, on ne pouvait dire que Benoît manquait à ses promesses ; que. s'il avait refusé de délivrer une bulle, il s'était expliqué clairement dans le consistoire sur ses intentions ; qu'il y avait peu de sagesse à prendre un parti extrême ; que celui de la soustraction d'obédience, n'étant pas d'ailleurs approuvé par les autres nations, placerait la France dans une situation fausse qui ne lui permettrait plus de suivre le cours des négociations commencées. Ces raisons l'emportèrent, et l'on décida à l'unanimité que la soustraction d'obédience serait encore ajournée (1).

A la suite de ce dernier conseil, les ambassadeurs, pour achever de remplir leur mission, se partagèrent en trois corps; le patriarche d'Alexandrie, suivi du plus grand nombre, prit la route de Rome, où l'évêque de Modon l'avait précédé, afin de rendre compte à son oncle de ce qui s'était passé. L'archevêque de Tours et l'abbé de Saint-Michel restèrent à Marseille pour maintenir Benoît dans sa bonne résolution, informer le roi des changements qui surviendraient dans l'état des choses et poursuivre l'habilitation des deux colléges en cas de mort. L'abbé de Saint-Denys, Philippe de Villette, et Hugues, doyen de Rouen, retournèrent à Paris afin d'instruire le roi de tout ce qui avait été conclu. Le roi et les princes parurent satisfaits de leur rapport. Mais la cabale que renfermait l'Université l'accueillit très-mal ; elle éclata contre les

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. XIII. — Thes. anecd., t. II, p. 1329.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ambassadeurs en reproches outrageants, les traitant de parjures et d'infâmes, parce qu'ils n'avaient pas signifié la soustraction d'obédience ; elle ne craignit point d'exprimer hautement sa haine implacable contre Benoît. On courut plusieurs fois à la cour demander que l'ordonnance royale touchant la soustraction fût délivrée, et l'on poussa encore la hardiesse jusqu'à déclarer que les prédications et les actes des écoles seraient suspendus si droit n'était fait à cette demande. Le roi eut grand'peine à imposer silence à ces clameurs et à persuader à ces éternels pétitionnaires d'attendre que Benoît eût montré clairement s'il voulait suivre la voie d'union qu'il avait promise à Grégoire (1).

Cependant la chrétienté tout entière avait appris avec une incroyable joie le traité de Marseille, et depuis ce moment tous les regards se portaient avec espérance vers la petite ville de Savone, d'où l'on pensait qu'allait bientôt sortir la paix de l'Église. Dès le mois de mai, une ambassade solennelle partie de Gênes était venue à Rome complimenter Grégoire et ses cardinaux, entretenir leurs heureuses dispositions et leur offrir généreusement tout ce que possédait la république, ses villes, ses forteresses, son territoire enfin. A cette ambassade vint bientôt se joindre celle de Savone, qui fit les mêmes propositions (2). Mais, contre leur attente, ces députations trouvèrent Grégoire froid et inactif au milieu de tant d'ardeur et de mouvement qu'il avait d'abord excité lui-même pour l'union. Tout était changé en effet dans les idées et les sentiments de ce pontife. Ses neveux ne cessaient de lui représenter que son élévation était la fortune de sa maison ; que s'il

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVIII, c. XIV.
(2) Niem, de Schism., l. III, c. XIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

résignait le souverain pontificat, toute source de prospérité et de grandeur allait être tarie pour elle ; celui même que sa profession aurait dû porter à encourager les généreux desseins de son oncle, l'évêque de Modon, de retour de son ambassade, était le premier à l'en détourner (1) : et le faible vieillard, ouvrant son âme à ces conseils trompeurs, semblait chaque jour, par le zèle qu'il montrait pour les intérêts de sa famille, se repentir de celui qu'il avait déployé pour l'union de l'Église (2).

On dit même que Ladislas, qui craignait à juste titre que, si la France réussissait dans l'œuvre de l'union, elle ne fît arriver à la tiare un pontife plus favorable à la maison d'Anjou qu'à celle de Duras, n'était pas étranger à cette révolution ; qu'il avait envoyé dans ce but à Grégoire de riches présents que celui-ci n'avait pas refusés. On ajoute que ce monarque astucieux, pour entretenir ce changement, avait expédié au même Grégoire un religieux mineur, qui prenait le titre de confesseur du roi : homme influent par son âge, mais plus encore par les ruses de sa politique, et que ce religieux, soit que telles fussent ses instructions, soit qu'il se fût rendu nécessaire par la confiance qu'inspiraient ses conseils, ne quittait point Grégoire, profitant de toutes les circonstances pour l'éloigner de l'union (3). Enfin, on assure que ce malheureux pontife, cédant aux insinuations de ce perfide conseiller, traita secrètement avec Ladislas pour que ce monarque unît ses forces à celles des Colonna, ces éternels ennemis de l'Église, afin d'exciter des troubles dans Rome, troubles qui devaient fournir un prétexte de ne point tenir les engage-

(1) Antonius nepos Errorii... dictum unionis negotium cum præfato Errorio, quantum potuit secretius impedivit. (Niem, l. III, c. xv.)

(2) Id., c. xvi.

(3) Id., l. III, c. xv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ments pris à Marseille (1). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une tentative contre le repos de Rome fut faite par les Colonna et les Napolitains, et qu'elle échoua heureusement par la vigilance de Paolo Orsini (2).

Ainsi, Grégoire, qu'on avait vu quelques mois auparavant déployer une générosité jusque-là sans exemple, n'avait plus que des paroles évasives pour éluder l'entrevue qu'il avait demandée avec tant d'instances. Tantôt il soulevait des difficultés contre Savone, alléguant que cette ville, soumise au roi de France et située dans l'obédience de son rival, lui offrait peu de sécurité; tantôt il objectait l'impossibilité pour lui d'équiper six ou huit galères. Les députés de Gênes et de Savone parvinrent cependant, par les promesses et les assurances qu'ils donnèrent, à faire taire ces misérables subterfuges et à obtenir de Grégoire une déclaration formelle qu'il consentait au traité de Marseille (3). Mais ils eurent à peine quitté Rome que ce pontife retomba dans ses premières hésitations, disant à ses cardinaux qu'il ne pouvait ni ne devait se rendre à Savone au terme fixé, à cause de son manque de vaisseaux; qu'il en avait fait demander à Venise avec instances, mais que jusque-là il n'avait acquis aucune certitude qu'ils lui seraient accordés. Et, quand on lui objectait que les ambassadeurs de Gênes en avaient offert, il répondait qu'il ne consentirait jamais à monter ces vaisseaux; que les Génois lui étaient justement suspects par l'antique haine qui divisait leur répu

(1) Errorius cum Ladislao rege intermedias personas secrete tractavit, quod rex ipse exercitum mitteret cum Nicolao et Joanne Columna contra ipsam Urbem. (Niem, l. III, c. XVIII.)

(2) Id., loc. cit. — Murat., Annali d'Italia, ann. 1407.

(3) Errorius tunc apte ulteriora subterfugia quærere non valens, promissiones hujusmodi acceptavit iisque consensit. (Niem, l. III, c. XIV.) — Thes. anecd., t. II, p. 1322 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

blique et celle de Venise ; que, d'un autre côté, un voyage par terre n'était point exécutable, vu la disette de son trésor (1).

Les ambassadeurs français ne tardèrent pas à être instruits de ce changement survenu dans les idées de Grégoire, d'abord à Gênes, par le maréchal Boucicaut, à qui plusieurs grands de Rome l'avaient écrit, puis à Livourne par les lettres de l'évêque de Modon lui-même, et enfin à Viterbe, où les cardinaux des Orsini et de Liége, envoyés à leur rencontre, leur dirent que l'affaire de l'union pourrait bien souffrir quelques retards, d'abord parce que Ladislas serrait Grégoire de près dans Rome pour l'obliger à lui confirmer la possession du royaume de Naples, ensuite parce qu'on avait écrit de Paris au même pontife de bien se garder de sortir de Rome et de se fier aux étrangers (2). Ils ajoutèrent que Grégoire avait éprouvé un grand trouble à la vue des lettres de soustraction et des instructions données aux ambassadeurs français relativement à Benoît ; qu'il trouvait que c'était là agir avec trop de rigueur ; qu'il manifestait peu de disposition à accepter une entrevue dans un lieu de la dépendance du roi, à monter les galères de Gênes, enfin qu'il chercherait par mille subterfuges à éluder le traité (3). Ils apprirent aussi que Grégoire avait déjà écrit à son rival pour le prier de vouloir bien agréer un autre lieu que Savone.

Quoique accueillis à leur arrivée par une si grande déception, les ambassadeurs ne se découragèrent pas, et poursuivirent leur chemin vers Rome, où ils firent leur entrée

(1) Niem, l. III, c. xvii.

(2) Gregorio scriptum de villa parisiensi sibi caveret ne urbem romanam exiret, et in alienis confideret. (Le Relig. de S.-Denys, l. XXVIII, c. xv.)

(3) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. xv. — Thes. anecd., t. II ; Memoria pro vera serie, etc.. p. 1349.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

le 5 juillet. Ils y trouvèrent des nonces de Benoît qui s'y étaient rendus par mer pour travailler, de concert avec eux, au rétablissement de la paix. On les reçut avec les plus grands honneurs, et le lendemain l'évêque de Modon les présenta à son oncle. Dans cette audience préliminaire, Grégoire protesta de la pureté de ses intentions et de la ferveur de son zèle pour la paix: dit qu'il désirait que tout le monde fût bien convaincu qu'il ne tergiversait point, mais il ajouta qu'il n'était pas possible de consentir à tous les articles du traité; qu'il ne voyait pas comment se rendre à Savone; que l'équipement des vaisseaux nécessaires à ce voyage exigeait des dépenses au-dessus de ses moyens; que les Vénitiens lui en avaient refusé; qu'il ne pouvait se fier à ceux des Génois: qu'au surplus il était si pauvre, qu'il n'avait pas même de quoi envoyer à Benoît un messager à pied; et ces misérables défaites, il les répéta deux jours après aux nonces de son rival (1).

Les ambassadeurs de France et ceux de Benoît étant réunis, Grégoire leur donna, le 18 juillet, une audience solennelle. Le patriarche d'Alexandrie et maître Pierre Plaoul y portèrent plusieurs fois la parole, le premier au nom du roi, le second au nom de l'Université de Paris. Grégoire répondit en même temps aux deux discours, dont le but avait été de louer son zèle et de le rassurer sur l'exécution du traité; il déclara qu'il avait accepté clairement et sans ambiguïté la voie de cession; qu'il avait la sincère intention de la suivre, et désirait que cette intention fût connue de tous. Mais il se rabattit sur les répugnances que lui inspirait la ville de Savone, et exposa longuement les motifs de cette répugnance. Pourtant il avoua que, si le roi de France voulait lui fournir des galères, de

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVIII, c. XVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

l'argent et des sûretés, il ferait volontiers tout ce qui était convenu (1).

Le même jour, du consentement de Grégoire, les ambassadeurs eurent une conférence avec les cardinaux, et les prièrent d'interposer leur médiation auprès du pontife afin d'obtenir qu'il tînt parole. Elle n'aboutit à rien. Le lendemain les ambassadeurs retrouvèrent Grégoire tout aussi plein de tergiversations. Les vaisseaux faisaient toujours sa grande difficulté. Tantôt il semblait près de consentir à s'embarquer; tantôt il retirait son consentement, objectant mille prétextes frivoles. Pour mettre fin à tous ces prétextes, le patriarche lui offrit au nom du roi de France une somme de 4,000 francs, promit d'obtenir encore six galères suffisamment équipées et des bâtiments de moindre grandeur pour la suite du pape pendant tout le temps que durerait la négociation. Le patriarche ajouta qu'en garantie des sûretés qu'il exigeait, cent des plus notables de Gênes et cinquante de Savone se constitueraient comme otages; que le commandant des bâtiments et tous les patrons lui prêteraient serment; que le maréchal de Boucicaut donnerait en otage son propre neveu et deux chevaliers ses cousins, et que, si tout cela ne suffisait pas, eux, ambassadeurs, s'offraient eux-mêmes (2).

Grégoire montra par son embarras qu'il n'entendait qu'avec déplaisir ces offres généreuses; il blâma son neveu, qui, connaissant bien sa détresse, l'avait mis dans l'obligation d'équiper six galères en si peu de temps, et dit qu'il était prêt à entamer de nouvelles négociations; que cette affaire ne le touchait pas seul, mais intéressait encore l'honneur de son obédience. Le patriarche lui fit

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. XVII.

(2) Le même, l. XXVIII, c. XVIII. — Thes. anecd., Memoria, etc., p. 1350.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

observer qu'il n'y avait aucun déshonneur pour son obédience à ce que le roi de France, dont les prédécesseurs s'étaient si souvent fait gloire de servir l'Église, lui offrît six galères; que, pour eux, ils ne croiraient point leur obédience déshonorée si Ladislas faisait les mêmes offres à Benoît. Grégoire, reprenant, dit qu'à parler franchement le roi de France lui inspirait peu de confiance; que ses lettres étaient conçues en termes peu modérés; qu'elles le rendaient justement suspect à ses yeux. On lui représenta que les lettres dont il se plaignait avaient été dressées contre l'obstination de Benoît, mais qu'on n'était plus présentement dans les mêmes termes. Il refusa néanmoins les galères.

Le patriarche demanda alors à Grégoire s'il aimerait mieux se rendre à Savone par terre, et offrit de lui fournir également tous les moyens de faire le voyage. Grégoire repoussa encore cette proposition en déclarant toutefois qu'il se rapprocherait volontiers de son adversaire pour montrer qu'il ne tenait pas à lui que l'union ne fût rétablie. Là-dessus les ambassadeurs répondirent que, s'il n'avait rien à dire de plus, ils allaient prendre congé de lui, et ne lui dissimulèrent pas que le récit de ce qui s'était passé porterait une grave atteinte à la renommée dont il avait joui en France jusqu'à ce moment (1).

Poussés à bout, les ambassadeurs allèrent trouver les seigneurs, le sénateur et les conservateurs de Rome, et les prièrent de s'entremettre pour obtenir de Grégoire que, conformément à leurs offres et suivant les conventions, il se rendît à Savone; mais, comme ces magistrats ne jouissaient que d'un crédit médiocre à la cour, cette

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. XIX. — Thes. anecd., t. II: Memoria, etc., loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

démarche n'eut d'autre effet que de rendre le nom du roi de France populaire parmi les Romains. Ils s'adressèrent tout aussi inutilement au Sacré Collége (1). Enfin, comme les ambassadeurs demandaient leur congé, Grégoire manda, le 28 juillet, les évêques de Beauvais, de Cambrai, les abbés de Jumièges et de Molêmes, le chancelier de l'église de Paris et Jacques de Novian, et leur dit qu'il était toujours résolu à donner la paix aux chrétiens par la voie de cession, mais que l'acceptation de Savone était impossible, puisqu'il ne pouvait s'y rendre par mer sans un nouveau traité et que la route de terre ne l'y mènerait qu'à travers mille dangers ; que pourtant il était résolu de s'avancer jusqu'à Pietra-Santa ou plus près encore de l'obédience du seigneur d'Avignon, afin de traiter avec lui plus facilement des moyens d'aplanir les obstacles relatifs au lieu de l'entrevue.

Pierre d'Ailly parla longuement pour obtenir une réponse plus conforme aux articles convenus dans le traité de Marseille. Tout fut inutile. Grégoire déclara en finissant qu'il irait sûrement à Pietra-Santa; ici, comme les députés le prièrent de se hâter, ce faible pontife se prit à fondre en larmes, et d'une voix entrecoupée de sanglots : « Eh bien! dit-il, je vous donnerai l'union, n'en doutez « pas, et je ferai tant que j'obtiendrai l'affection du roi de « France et de tout son royaume. Je vous supplie de ne « pas m'abandonner et de me laisser quelques-uns d'entre « vous pour m'accompagner et me consoler en che- « min (2). » Le lendemain il leur fit remettre par écrit cette réponse, savoir : que, du consentement des cardinaux et tant pour la sûreté de Rome que pour celle des

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVIII, c. xx, xxi et xxii.

(2) Le même, l. XXVIII, c. xxiv. — Thes. anecd., t. II, p. 1350.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

provinces de l'État ecclésiastique, le lieu fixé pour l'entrevue devait être changé, et que l'on devait convenir d'un autre situé dans sa propre obédience, pour lequel il s'engagerait à donner toutes les sûretés désirables (1). La même réponse fut transmise aux nonces de Benoît, mais dans une forme plus brève (2).

Ceux-ci, croyant leur mission terminée, prirent congé du pape et partirent. Mais Grégoire, comme s'il se fût repenti de s'être encore trop avancé vis-à-vis de leur maître, pria les ambassadeurs du roi d'envoyer après eux pour les engager à revenir sur leurs pas. On les rencontra à Ostie, et ils se laissèrent volontiers ramener à Rome, espérant une réponse plus favorable. Ils furent trompés. Dans une audience qu'il leur donna en présence des députés du roi, Grégoire fit lire une longue note dans laquelle il délayait de nouveau les motifs qui l'obligeaient à rejeter Savone, offrait à son rival les lieux situés dans sa propre obédience à son choix, et surtout la ville de Rome, promettant de mettre le quartier Saint-Pierre sous sa seigneurie et juridiction avec toutes les garanties imaginables de sûreté; ajoutant toutefois que, si le seigneur d'Avignon tenait définitivement à Savone, il tâcherait ou de s'y rendre vers la fête de Tous les Saints, ou d'envoyer à sa place un procureur revêtu de pleins pouvoirs, à la condition expresse que le seigneur d'Avignon et les Génois désarmeraient toutes leurs galères et que le maréchal Boucicaut serait rappelé.

La lecture de cette note achevée, les ambassadeurs français et les nonces de Benoît demandèrent si cette pièce exprimait l'opinion du Sacré Collége. Interrogés tour à

(1) Thes. anecd., t. II, p. 1367.
(2) Même recueil, t. II, p. 1366.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

tour, les cardinaux répondirent que oui. Mais le cardinal de Florence manifesta de l'hésitation dans sa réponse, et le cardinal de Liége dit expressément qu'il l'approuvait, en tant qu'elle ne portait aucune atteinte au traité de Marseille. Plus tard, ces deux cardinaux protestèrent pardevant notaire qu'ils n'avaient donné aucun consentement à la teneur de cette note (1).

Cette note, bien que remise officiellement aux nonces de Benoît, ne fut pas encore le dernier mot de Grégoire. Quatre jours après, le 3 août, à la suite de plusieurs conférences avec les cardinaux, il déclara qu'il ne voulait plus aller à Pietra-Santa, et, comme on lui demanda quel lieu il choisissait donc, il désigna d'abord la ville de Pise, dans le cas où la peste n'y serait pas, et, dans le cas où la peste en rendrait le séjour impossible, Florence ou Sienne (2).

Profondément degoûtés de tant de tergiversations, les ambassadeurs français adressèrent alors aux cardinaux une note dans laquelle ils les priaient : 1° dans le cas où Grégoire viendrait à mourir, de ne procéder à aucune élection ; 2° de vouloir bien travailler, selon le serment qu'ils en avaient fait devant le conclave, à procurer la cession ; 3° de vouloir bien se trouver à Savone au terme marqué, quand bien même Grégoire ne s'y rendrait point. Les cardinaux répondirent affirmativement à ces trois articles (3); après quoi les ambassadeurs français se disposèrent à partir. Mais, avant de quitter Rome, ils dépêchèrent quelques-uns d'entre eux à Paris pour rendre compte au roi de ce qui s'était passé. D'autres se dirigèrent vers Benoît en passant par Gênes (4).

(1) Thes. anecd., t. II, p. 1373 et 1374.
(2) Même recueil, t. II, p. 1374.
(3) Même recueil, t. II, p. 1375.
(4) Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVIII, c. XXV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Arrivés dans cette ville, les députés résolurent de tenter un dernier effort sur Grégoire et rédigèrent un monitoire dont ils envoyèrent une copie à ceux de leurs collègues restés à Rome, ainsi qu'à l'évêque de Todi et à Antoine de Butrio. Cette pièce, écrite par Jacques de Novian, ferait encore aujourd'hui honneur à celui qui l'aurait composée. Elle n'offre aucun de ces lieux communs si fréquents dans les discours de cette époque. Tous les subterfuges allégués par Grégoire pour éluder le traité de Marseille y sont réfutés avec beaucoup de force; le style en est noble, élégant, et l'auteur y a semé quelques traits d'une véritable éloquence (1). Mais cette tentative, comme toutes les autres, resta sans effet.

Une résistance si pitoyable de la part d'un homme qui s'était tant avancé ne nuisait pas seulement à sa considération, elle donnait encore à Benoît XIII un avantage dont celui-ci se hâta de profiter pour accréditer sa cause. Aussi peu disposé à l'union que son rival, mais bien autrement habile, il résolut de s'attacher d'autant plus au traité de Marseille qu'on s'efforçait davantage de l'annuler. Quand il apprit à Lérins, où il tenait sa cour, ce qui s'était passé à Rome, et qu'on lui rapporta les réponses et les tergiversations de Grégoire, il en conçut une secrète joie et répondit qu'après les peintures qu'on lui avait tracées de la magnanimité de son rival, les démarches que ce pontife avait faites pour ménager une entrevue, il était vivement affligé de le voir changer de sentiment; que cependant il ne pouvait croire qu'un tel homme manquât de la sorte à ses promesses et à ses serments; que pour lui il serait à Savone au jour marqué. Puis, s'adressant à un envoyé de Grégoire que les députés avaient amené avec eux et auquel

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXVIII, c. xxvi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

il donnait audience : « Quel âge a votre maître ? dit-il. — « Près de soixante-dix ans, répliqua celui-ci. — Eh bien ! « reprit le pape, nous sommes vieux tous deux; Dieu nous « offre l'occasion d'acquérir beaucoup de gloire, si nous « le voulons, en rétablissant l'union; hâtons-nous d'en « profiter avant de mourir. » Les députés le prièrent d'accélérer son départ et de désarmer ses galères sitôt qu'il serait arrivé à Savone, parce que Grégoire l'exigeait ; il répondit qu'il allait incessamment se mettre en route; mais il parut troublé de la demande qu'on lui faisait de désarmer ses galères, et déclara qu'il n'y consentirait jamais avant son retour. Puis haussant le ton : « Prenez « garde, dit-il, d'empêcher l'union tout en paraissant la « désirer (1). » Il avait déjà résisté aux instances des cardinaux de Malésec, d'Albano, de Thury, de Saluces et de Saint-Ange, qui écrivaient d'Avignon, le 29 août, de proposer la ville de Pise à la place de Savone, puisque Grégoire l'avait lui-même offerte, et qu'il n'était pas juste que l'œuvre de l'union souffrît d'un si léger contre-temps (2).

Inébranlable dans sa résolution de ne rien changer au traité de Marseille, Benoît partit de Lérins sur six galères magnifiques, et, après avoir fait quelque séjour à Nice, il arriva à Savone avant la fin de septembre 1407. Grégoire, de son côté, était aussi parti de Rome vers la fin d'août, mais bien moins pour se rendre au lieu désigné que pour échapper aux vexations de Paolo Orsini, qui, grâce aux sommes immenses qu'il avait amassées par la rançon des captifs faits dans la guerre contre les Colonna, se rendait redoutable à l'Église, et qui, sans égard aux concessions qu'il avait obtenues de plusieurs places dans

(1) Cavere, inquit, debetis, dum unionem quærere videmini, eam impediatis. (Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVIII, c. xxvii.)

(2) Thes. anecd., t. II, p. 1377.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

l'État ecclésiastique, réclamait impérieusement encore 60,000 florins de solde que Grégoire ne pouvait lui compter (1). Il arriva à Viterbe le 15 septembre et s'y arrêta vingt jours (2). En vain les députés français restés près de lui et les cardinaux le pressaient de se rendre à Savone parce que le terme de l'entrevue approchait; ils n'en obtenaient que cette réponse: « Mes moyens ne me « permettent pas de pousser si loin (3). »

Comme la grande ambition de Grégoire était d'élever sa maison, les cardinaux, dans la vue de le gagner, avaient déjà consenti à ce que, par une bulle datée de la fin du mois d'août, il concédât à trois de ses neveux, Marco, Francesco et Paolo Corrario, à titre de récompense, et avec la faculté de les transmettre à leurs descendants à perpétuité, plusieurs villes et châteaux, situés soit dans la Marche d'Ancône, soit dans le Patrimoine; et, comme il ne cessait d'objecter sa pauvreté, ils consentirent de nouveau à ce que tous les évêques et abbés des diverses parties de l'Italie qui étaient redevables à la chambre apostolique de certaines sommes annuelles, fussent obligés, sous peine de perdre leurs titres, de satisfaire à ces engagements dans le plus bref délai (4). Mais la bonne volonté n'en vint pas mieux au pontife.

Cependant, de Viterbe il envoya à Florence des nonces pour prier la seigneurie de vouloir bien le recevoir avec sa cour. Mais, quoique la demande de Grégoire fût appuyée

(1) Papa, vexatione Pauli, qui petebat stipendium de mense augusti, recedens de Roma ivit Viterbium. (Vita Gregorii ex ms. Vatic., ap. Murat., t. III, pars II, p. 839.)

(2) Niem, de Schism., l. III, c. XIX. — Piero Minerbeti, ann. 1407, c. I et VII.

(3) Niem, loc. cit.

(4) Id., l. III, c. XIX et XX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

par des envoyés spéciaux du cardinal Acciajoli, la république refusa respectueusement d'y souscrire, alléguant que ce serait rendre la république justement suspecte à Benoît; elle alla jusqu'à interdire au pape de mettre le pied dans quelque ville que ce fût de la domination florentine, à moins que son rival, auquel elle allait envoyer une ambassade, ne consentît à s'y rendre de son côté, auquel cas elle les recevrait tous deux volontiers (1).

Dans le fond de son cœur, Grégoire s'applaudissait de ces difficultés, qui semblaient justifier ses résistances. Il quitta Viterbe au commencement d'octobre, et vint à Sienne, où il fut reçu avec une vive allégresse et de grands honneurs. Là, dans le but d'imposer aux cardinaux et aux députés qui l'accompagnaient, il déclara que son intention était d'abdiquer sa dignité à Sienne, à la condition toutefois que, cet acte accompli, il retiendrait le titre de patriarche de Constantinople, les évêchés de Coron et de Modon, qu'il possédait en commende avant son élection, ainsi que l'évêché d'Oxford en Angleterre, et réclama des cardinaux qu'ils confirmassent leur consentement déjà donné touchant l'investiture des fiefs accordés à ses neveux (2). Mais bientôt il ne voulut plus ni résigner la Papauté à Sienne, ni même y prolonger son séjour, et il déclara qu'il voulait aller en Lombardie se mettre sous la protection du marquis de Monferrat, et y rester jusqu'à ce que l'œuvre de l'union eût été consommée par la médiation de ce prince, et il lui envoya des nonces pour l'assurer de ses intentions. La vérité était qu'il ne pouvait ni ne voulait aller en Lombardie, et le temps s'écoulait ainsi à former des projets et à les abandonner (3).

(1) Piero Minerbeti, ann. 1407, c. VII.
(2) Niem, l. III, c. XXI.
(3) Id., loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Cependant Benoît XIII, depuis longtemps présent à Savone avec toute sa cour, y attendait inutilement son rival. On était au commencement de novembre, c'était le dernier terme fixé pour l'entrevue. Mais alors, au lieu de Grégoire en personne, on vit arriver trois nonces, Jacques de Torso, l'abbé de Prétalie et un Vénitien nommé Justiniani, qui, pour toute excuse de la non-présence de leur maître, dirent qu'il ne s'était point cru obligé de venir à Savone : 1° parce que les articles du traité de Marseille n'avaient point été observés; 2° parce que les entreprises de Ladislas ne lui permettaient pas de s'éloigner de l'État ecclésiastique; 3° parce qu'il avait reçu copie d'une lettre écrite par le roi de France, qui faisait mention d'une cession par procureur, et demandait qu'on conclût un autre traité sur de nouvelles bases (1).

Après beaucoup de récriminations de la part de Benoît et de difficultés de la part des nonces de Grégoire, on arrêta que le seigneur d'Avignon pousserait à Porto-Venere et que Grégoire viendrait à Pietra-Santa, afin de se mettre en mesure de conférer ensemble (2). Mais Benoît exécuta seul encore les conditions de ce second traité. Grégoire, objectant la terreur que lui inspiraient les galères armées de Benoît, se contenta de venir à Lucques. Là recommencèrent de nouvelles négociations qui aboutirent à un troisième traité dont les ambassadeurs de France, de Pologne, de Cracovie et de Sienne proposèrent les articles, et que Benoît se vanta plus tard d'avoir accepté, quelque désavantageux, disait-il, qu'il fût pour lui. Ce traité portait que Benoît irait à Carrara, tandis que Grégoire se tiendrait à Lavenza, deux châteaux situés dans le territoire

(1) Thes. anecd., t. II; Memoria, etc., p. 1355.

(2) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 766.—Vita Gregorii XII, ap. Murat., t. III, pars II, p. 839.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de Lucques, sous l'obédience de Grégoire, et distants de trois milles l'un de l'autre. Mais Grégoire refusa encore d'exécuter cette troisième convention (1). Et, comme les ambassadeurs qui suivaient sa cour l'assiégeaient de leurs instances, il offrit de se transporter à Pise et fit prier son rival de venir de Porto-Venere à Livourne, témoignant que ces villes lui inspiraient plus de confiance. Benoît se glorifia encore plus tard d'avoir accepté cette quatrième proposition et accusa le seigneur de Rome d'en avoir refusé l'accomplissement (2), et ce témoignage est conforme au récit de Niem et de Léonard Arétin (3).

La conduite de Grégoire semblait inexplicable, et, dans le fait, elle donnait à Benoît, qui était à Porto-Venere, une supériorité incontestable. Mais, si ce dernier savait mieux que Grégoire sauver les apparences, ses intentions n'étaient pas meilleures (4), et, dans le fond, les deux prétendants suivaient, chacun de son côté, une politique dont le ressort était profondément caché. On soupçonna, dans le temps, que Benoît XIII, en acceptant une entrevue, nourrissait le projet de saisir cette occasion pour s'emparer de la personne de son concurrent ainsi que de la ville de Rome, et de terminer par une expédition militaire le schisme qui faisait le désespoir de l'Église. Nous l'avons déjà vu, un tel dessein n'était pas nouveau dans la tête de Benoît XIII, et tout portait à croire qu'alors il l'agitait plus sérieusement que jamais. Un historien français, jus-

(1) Niem, Nemoris unionis Labyrinthus, tract. VI, c. III.

(2) Veter. Script., Litteræ convocationis ad concilium Perpinianum, p. 785.

(3) Niem, de Schism., l. III, c. XXVIII. — Leonard. Aretin., Epist. ad Petrill. Neapol.

(4) Erat in altero pontifice non melior sane mens : sed occulebat callidus malam voluntatem. (Specimen Hist. Sozom. Pistor., p. 1191.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tement renommé par sa véracité (1), dit qu'à l'époque même où les ambassadeurs du roi Charles VI étaient à Rome, deux Vénitiens, nommés, l'un de Unatis, et l'autre Contareno, avaient écrit à Grégoire de ne se fier ni aux galères ni au gouverneur de Gênes, et que, s'il se rendait à Savone, il y serait retenu prisonnier. Il ajoute que le premier, questionné à ce sujet, avait déclaré hautement être l'auteur de cet avis, et qu'il l'écrirait encore s'il ne l'avait pas fait.

Cet avis, transmis à Rome par un organe obscur, un chroniqueur italien (2) témoigne que Grégoire le reçut de nouveau à Sienne par les lettres et les ambassadeurs de plusieurs seigneurs allemands, du roi de Hongrie, du roi d'Angleterre et de Ladislas. A la vérité, ces princes, si l'on en excepte Ladislas pourtant, qui disait connaître le complot, ne parlaient point du projet de Benoît et ne donnaient d'autre motif à leur avis que la crainte de voir le roi de France se rendre maître de l'élection future; mais ils en disaient assez pour signaler qu'il y avait à Savone un piége pour Grégoire. Une circonstance si grave expliquerait pourquoi ce pontife s'était éloigné de Rome avec tant de peine, pourquoi il demandait avec tant d'obstination un lieu situé dans son obédience et hors de la domination du roi de France; pourquoi, après l'acceptation par son rival des différents lieux offerts, il n'en voulait plus et concevait une si grande frayeur à la vue des galères armées du seigneur d'Avignon. Les historiens avouent, en effet, que l'armement de Benoît XIII était de nature à inspirer la crainte; ils ajoutent, en outre, que cet armement était sou-

(1) Scitum tunc duos Venetos... scripsisse Gregorio ne in galeis confideret nec in gubernatore Januæ; et si Savonam veniret, captivus detineretur. (Le Religieux de Saint-Denys, t. III, l. XXVIII, c. xxv.)

(2) Piero Minerbeti, ap. Tartini, ann. 1407, t. II, c. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tenu par treize galères génoises, que ces galères s'avancèrent jusqu'à Porto-Vencre; qu'elles avaient même la mission de s'avancer jusqu'à Rome, dont un traité secret, passé avec Paolo Orsini, devait les rendre maîtresses; enfin que, si ce projet ne fut pas accompli, c'est grâce à la tempête qui empêcha constamment ces galères de sortir de Porto-Venere (1).

Mais, d'un autre côté, il se passait à Rome des événements au bruit desquels Grégoire XII paraissait attentif et dont il attendait probablement les résultats les plus favorables à sa cause. Le roi de Naples, Ladislas, entra au mois de mars 1408 sur les terres de l'Église, avec vingt-quatre mille hommes de pied et douze mille chevaux, et s'empara d'Ostie. A cette nouvelle, un grand nombre de barons romains, les Colonna, les Savelli à leur tête, se déclarèrent pour lui. Le dessein évident du monarque était de se rendre maître de Rome, et, en effet, il se présenta le 22 avril sous les murs de cette capitale. Paolo Orsini, qui la défendait au nom de l'Église, sortit contre les Napolitains avec l'élite de ses troupes, et il y eut entre les deux partis un engagement assez vif, dont l'avantage resta à Paolo Orsini. Mais ce dernier, soit qu'il eût été gagné par l'or du roi, soit qu'il ne vît pas la possibilité de résister après la défection des Colonna et des Savelli, se rendit au camp de Ladislas la nuit suivante et lui remit la ville, où ce prince fit son entrée le 25 avril avec toute la pompe d'un triomphe (2).

(1) Nam fama fuit, quod dictas galeas Benedictus antipapa mittebat Romam de voluntate Paoli Ursini ut caperet eam. (Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1191.) — Seppesi poi, che il governatore di Genova avea fatto un trattato con Paolo Orsino á petizione di papa Benedicti XIII, e dovegli dare Roma, e però erano armate le dette galee. (Piero Minerbeti, ann. 1408, c. III.)

(2) Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1191. — Piero Minerbeti, ann. 1408, c. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Lorsque la nouvelle de l'occupation de Rome arriva à Lucques, Grégoire, qui la veille paraissait triste et inquiet, fit tout à coup éclater une joie indécente que partagèrent ses neveux, prit vis-à-vis des cardinaux une attitude hautaine, affecta de leur faire sentir par ses paroles qu'il n'avait plus rien à redouter d'eux non plus que des ambassadeurs importuns qui l'obsédaient; déclara à plusieurs reprises qu'il entendait être le seul pape légitime; qu'on ne s'avisât plus de lui parler d'union, et qu'il se proposait de faire bientôt une promotion de cardinaux.

A ce coup, personne ne douta plus autour de lui qu'il n'y eût un accord avec Ladislas; que la présence de ce monarque à Rome ne fût un événement concerté de longue main pour traverser l'union (1). Le bruit se répandit alors que les envoyés napolitains avaient signé avec Grégoire une convention secrète, par laquelle le vicariat de Rome, des villes et du territoire de l'Église, était accordé à Ladislas, qui, de son côté, s'était engagé à payer à Grégoire une grosse somme d'argent et à grandir la fortune de ses neveux (2). Ainsi, les deux prétendants trompaient, chacun de son côté, l'attente du monde chrétien.

Mais on veillait avec trop de soin, de Paris, sur leurs moindres démarches pour que cette collusion tournât à leur profit. Le parti de la soustraction ne tarda pas à la signaler et à en demander justice. Benoît XIII n'avait plus alors à la cour son protecteur dévoué, le duc d'Orléans;

(1) Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1492. — Piero Minerbeti, ann. 1408, c. IV. — Vita Gregorii XII, p. 840.

(2) Cum nunciis Ladislaj... occultas conventiones dicitur fecisse, videlicet quod eidem regi urbis nec non civitatum et terrarum et locorum romanorum Ecclesiæ vicariatum concederet in temporalibus pro magna pecuniæ quantitate. Promisit enim rex se facturum magnalia Errorio suisque nepotibus. (Niem, de Schism., l. III, c. XXIII.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

un affreux assassinat, ordonné par le duc de Bourgogne, venait de l'enlever à la France, et le roi, qui ne voyait que trop dans les interminables contestations des prétendants sur le lieu de l'entrevue l'intention bien arrêtée d'éluder l'union, rendit un décret portant que, si l'union de l'Église n'était point consommée à la fête de l'Ascension prochaine, il était résolu d'embrasser la voie de la neutralité (1). En même temps, il écrivit aux deux pontifes pour les prier de prévenir, par une prompte exécution de leurs promesses, l'accomplissement de cette menace (2).

Benoît reçut à Porto-Venere la lettre qui renfermait le décret de Charles VI. Triomphant alors des variations de son rival, il parut étonné de ce que le roi de France osât parler de mesures rigoureuses dans le moment où il semblait faire à lui seul tous les frais de l'union, et, voulant empêcher par la menace de l'anathème ce qu'il regardait comme un audacieux attentat, il expédia à Paris une lettre, datée des calendes de mai, dans laquelle il se plaignait avec amertume d'avoir été injustement accusé de trahir la cause de la paix, tandis qu'on ne devait l'imputer qu'à son adversaire ; priait le roi de ne point prêter l'oreille aux conseils d'hommes pervers qui ne cherchaient qu'à tirer profit du bouleversement de l'Église; sans quoi, outre les peines portées par le droit, il encourrait d'autres peines prononcées dans une constitution qu'il lui adressait avec sa lettre (3).

A la lecture d'un style depuis longtemps inconnu en France, le roi, les princes, l'Université, s'émurent d'in-

(1) Bourgeois du Chastenet, Hist. du concile de Constance (Preuves), p. 517. — Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. V, p. 146.

(2) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 770.

(3) Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXIX, c. II. — Du Boulai, t. V, p. 152 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dignation. Le conseil royal fut convoqué, et, le 21 mai, en présence du roi, des ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, du comte de Nevers, de Pierre de Navarre, et sur les conclusions du docteur Jean Courtecuisse, avocat d'office en cette circonstance, on décida que Benoît XIII devait être regardé non-seulement comme schismatique opiniâtre, mais encore comme hérétique, persécuteur et perturbateur de l'Église; qu'à l'avenir on ne devait plus le nommer ni Benoît, ni pape, ni même cardinal, et que toute obédience devait lui être retirée; que sa bulle était séditieuse, inique, injurieuse à la majesté royale, digne d'être lacérée, et, sur-le-champ, les secrétaires du roi la déplièrent, y passèrent le canif et en jetèrent les lambeaux au recteur de l'Université, qui les releva et acheva de les mettre en pièces (1).

Le lendemain, le roi et l'Université expédièrent des lettres aux cardinaux de Grégoire pour les exhorter à laisser là ce pontife, à se joindre aux cardinaux d'Avignon afin d'aviser ensemble aux moyens de rendre eux-mêmes la paix à l'Église, leur promettant aide et protection. En même temps on envoya l'ordre au maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes, d'arrêter Pierre de Lune et de le garder étroitement pour qu'il ne pût se transporter ailleurs; puis, le 25 mai, on publia solennellement la soustraction d'obédience (2). Ces actes, exécutés sous l'empire de l'irritation, furent suivis d'autres actes d'une violence et d'une injustice qui glacèrent d'effroi les spectateurs

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXIX, c. IV. — Du Boulai, t. V, p. 158 et seq. — Jean Juvénal, p. 194. — Extraits de différents registres du Parlement dans l'Histoire de Paris de doms Félibien et Lobineau, t. II, part. II, p. 552.

(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXIX, c. V et VI. — Du Boulai, t. V, p. 162 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

sages et modérés. On arrêta le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, vieillard vénérable, et l'honneur de siéger parmi les membres du parlement ne l'empêcha point d'être traîné ignominieusement en prison comme partisan de Benoît XIII. Les jours suivants, on rechercha tous ceux qui étaient soupçonnés d'adhésion au pontife flétri ; l'évêque de Gap et l'abbé de Saint-Denys furent arrêtés ; l'archevêque de Reims, l'évêque de Cambrai et plusieurs autres illustres personnages se cachèrent pour se soustraire à l'orage. On ne suivit point, à l'égard des prévenus, les règles ordinaires de la justice ; ils furent incarcérés sans aucune forme de procès, sans la moindre enquête préalable, et on les retint longtemps en prison, d'abord au Châtelet, puis au Louvre (1).

Nicolas de Clémangis, fortement soupçonné d'avoir prêté sa plume à la rédaction de la bulle qui avait soulevé tant de colères, eut besoin de toute son éloquence pour se justifier aux yeux de l'opinion publique : encore n'y réussit-il qu'imparfaitement. Son affection connue pour Benoît XIII, le commerce de lettres qu'il entretenait régulièrement avec ce pontife, déposaient contre lui et tenaient la menace suspendue sur sa tête. Pour s'y dérober, il se vit obligé de quitter la ville de Langres, où il avait établi sa résidence, et se retira dans la chartreuse de Valfond, au diocèse de Sens ; il y passa le reste de ses jours et put s'applaudir d'avoir échangé la vie agitée des cours contre la tranquille solitude du cloître (2).

On était parvenu à se saisir des porteurs de la bulle pontificale : c'étaient un Espagnol nommé Sanche Lopez et un chevaucheur de l'écurie du pape. Afin d'exciter con-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXIX, c. v. — Du Boulai, t. V, p. 464.

(2) Von der Hardt, Acta concilii Constantiensis, t. I, part. II, p. 78.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tre eux l'animadversion publique, on les fit plus coupables qu'ils n'étaient en les accusant du crime de lèse-majesté; vu qu'ils avaient connu la teneur des lettres pontificales et n'en avaient pas donné avis au roi (1). Ils furent condamnés, le 20 août, par les commissaires royaux, à subir un supplice ignominieux en expiation de leur prétendue faute. On les coiffa de mitres de papier, « chacun d'eux vêtu d'une tu-« nique de toile peinte, où était en brièvе effigie la ma-« nière de la présentation des mauvaises bulles et les « armes du pape Bénédict renversées ; » puis on les amena en cet état, dans un tombereau qui servait aux boues, jusqu'à la cour du Palais, où ils restèrent exposés aux regards du peuple (2), qui ne vit pas sans dégoût cette infâme violation du droit des gens, et n'entendit pas sans indignation un des commissaires, qui était docteur en théologie, prononcer un discours rempli d'invectives et d'outrages contre Pierre de Lune, et se permettre des sottises que les hommes les plus grossiers rougiraient de proférer (3).

Mais, pendant qu'à Paris l'autorité de Benoît XIII succombait dans ces scènes violentes, à Lucques la cour de Grégoire était le théâtre d'une révolution qui allait précipiter le dénoûment du drame ridicule que jouaient les deux pontifes. Depuis longtemps Grégoire annonçait à son collége qu'il voulait faire une promotion de cardinaux. Ce projet avait failli recevoir son exécution pendant le carême; mais, malgré sa ténacité, le pape avait cru devoir céder aux représentations de ses conseillers les plus sages et les plus influents, qui lui remontrèrent que c'était aller direc-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, l. XXIX, c. v.

(2) Extraits de différents registres du Parlement dans l'Histoire de Paris des doms Félibien et Lobineau, t. II, part. II, p. 552.

(3) Dixit... quod anum sordidissime omasarie osculari mallet quam os Petri. (Le Religieux de Saint-Denys, l. XXIX, c. XII.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tement contre les serments qu'il avait prononcés dans le conclave et porter à l'union un notable dommage, et la promotion avait été abandonnée. Mais, depuis, la présence de Ladislas à Rome ayant affermi son courage, il reprit plus fortement que jamais le dessein d'accroître le nombre de ses cardinaux. Dès que ce dessein eût été divulgué, il souleva une indignation générale. Les ambassadeurs français adressèrent à ce sujet aux cardinaux une protestation motivée sur le scandale qui allait être la conséquence de cette infraction à la cédule jurée dans le conclave (1). Mais une opposition si spontanée n'arrêta pas Grégoire, qui se croyait assez puissant pour la braver.

Le 4 mai, les cardinaux sont tout à coup mandés au palais. Un tel ordre les étonne, ils ne savent que penser d'une si brusque convocation ; ils s'y rendent pourtant. Mais l'étonnement se change pour eux en frayeur quand, arrivés dans la salle du consistoire, ils en voient toutes les issues assiégées par de nombreux satellites armés. Un moment plusieurs d'entre eux se crurent des victimes dévouées à la mort, et la pâleur de leurs visages attestait l'effroi de leur âme (2). Lorsque tous furent réunis, Gré-

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 771.

(2) Niem se contente de dire : *Nam satellitum et armatorum non modicus numerus per omnes apostolici palatii postes ad secretiores usque conspecti sunt* (Nemoris unionis Labyrinthus, tract. VI, c. xi); mais les cardinaux ont écrit dans une pièce authentique : *Cum irent ad palatium, invenerunt domum habitationis vestræ esse intrinsecus plenam viris et satellitibus armatis ultra solitum modum custodiæ... et dictum fuit iis a fide dignis... quod aliqui in cardinalibus debebant interfici.* (Copia appellationis cardinalium, ap. Thes. anecd., p. 1394.) Les mêmes cardinaux répètent cette assertion dans une lettre au duc de Brunswick (voir ap. Von der Hardt, t. II, part. III, p. 64) : *Nos pro parte violenter in tetros carceres posuisset et pro parte crudeli nece vita privasset, ut multi auctoritatis non parvæ existimant et nos sumus multifariam informati.* Mais si les faits établissent que Grégoire était faible et entêté, rien ne prouve

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

goire sortit de sa chambre, s'assit sur son trône, et ordonna à chacun de prendre sa place. Puis, après quelques instants d'un silence solennel, le pape promenant sur les cardinaux un regard où se peignait le courroux : « Je « vous défends, dit-il à tous, de vous lever. » A cette apostrophe que rien ne motive, les assistants se regardent les uns les autres, et le cardinal de Tusculum prenant la parole : « Saint-Père, que signifie cette défense? « — Puisqu'il n'est pas possible, reprend le pape, de faire « le bien avec vous, je veux, moi, pourvoir à l'Église. — « Non, dit le même cardinal, vous ne voulez pas y pour- « voir, vous voulez plutôt la détruire. » Sur ces mots, Rinaldo de San Vito se lève brusquement, et d'un ton accentué et fier : « Mieux vaut la mort qu'une telle indignité! » Le courage était revenu au cœur des cardinaux avec l'indignation, les paroles de Rinaldo entraînent tout le monde; le consistoire éclate, tous les cardinaux ont quitté leurs siéges; l'émotion la plus vive se peint sur leurs visages; on se renvoie les reproches et les menaces; le cardinal de Liége se distingue par la vivacité de ses interpellations. Quelques-uns tâchèrent de fléchir le pape; le cardinal Colonna, entre autres, se jeta à ses pieds et le supplia à mains jointes de se désister de son entreprise. Enfin le consistoire se sépara sans avoir rien fait. Mais le pape, dont l'irritation était au comble, défendit à tous les cardinaux de sortir de Lucques, de s'assembler sans son ordre (1), et de communiquer avec les am-

qu'il fût cruel. Il faut croire que la frayeur des cardinaux leur exagérait de beaucoup le danger de leur position. La suite montre assez clairement que ce déploiement inusité de forces militaires autour du consistoire n'avait d'autre but, dans la pensée de Grégoire, que celui d'exercer sur les assistants une forte impression.

(1) Leonard. Aretin., Epist. ad Petrillum Neapol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

bassadeurs français aussi bien qu'avec ceux de Benoît.

Une opposition si prononcée aurait fait reculer tout autre que Grégoire, elle sembla au contraire le confirmer dans son dessein. Le 9 mai, il convoqua un second consistoire pour reprendre l'affaire; les cardinaux refusèrent nettement de s'y rendre. Alors il fit appeler les prélats et les auditeurs du Sacré Palais, leur ordonna de prendre place sur les siéges des princes de l'Église, et là, au milieu de cette assemblée improvisée et illégale, il proclama cardinaux Antonio Corrario, Gabriel Gondelmer, ses neveux, Jacques d'Udine, protonotaire, et Jean Dominique, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, archevêque de Raguse, son conseiller (1).

De ces quatre personnages, Jean Dominique était sans contredit le plus remarquable par ses talents, et celui qui avait le mieux mérité le chapeau par ses flatteries et ses obséquiosités auprès de Grégoire. Sa fortune avait été rapide. Après la mort d'Innocent VII, la république de Florence l'ayant chargé de la mission d'aller à Rome engager en son nom le collége des cardinaux à surseoir à l'élection, il fit tous ses efforts pour obtenir ce résultat. Alors l'archevêque de Raguse était un des plus chaleureux partisans de l'union; mais, gagné depuis par les faveurs du nouveau pontife, et investi par lui des premières dignités de l'Église, il cessa de s'intéresser à la cause pour laquelle il avait si généreusement combattu, et il figurait à la tête de ces théologiens complaisants discoureurs, qui cherchaient à persuader aux peuples que, malgré ses serments, Grégoire n'était point obligé de travailler à l'union, et

(1) Leonard. Aretin., loc. cit. — Niem, de Schism., l. III, c. xxxi, et Nemoris unionis Labyrinthus, tract. VI, c. xi et xxxiii. — Epist. card. ad ducem Brunswick, ap. Von der Hardt, t. II, part. III, p. 64. — Vita Gregorii XII, p. 840.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

qu'il ne pouvait, sans compromettre le salut de son âme, abdiquer le souverain pontificat (1). L'historien du schisme nous a conservé un opuscule intitulé : *Méditations catholiques composées en faveur du souverain pontificat contre les schismatiques*, dans lequel le prélat courtisan s'efforce de développer cette assertion absurde (2). La capacité et les vertus de Jean Dominique étaient incontestables, mais c'était une de ces natures en qui le caractère n'est point au niveau de l'intelligence et de la piété ; natures faibles, qui ne savent point être fidèles à une conviction, que les circonstances entraînent, que les positions séduisent, que la majesté du pouvoir subjugue, et qui sont de bonne foi peut-être dans leurs variations, parce qu'elles les regardent comme un progrès de leurs idées.

Les anciens cardinaux protestèrent d'une voix unanime qu'ils ne reconnaîtraient jamais ces nouveaux collègues, et cessèrent dès ce moment tout rapport avec Grégoire. Celui-ci, de plus en plus irrité de leur opposition, se disposait à arracher leur assentiment par la force. Le samedi 12 mai était le jour fixé pour cette étrange coaction, lorsque les cardinaux, avertis, résolurent d'y échapper par la fuite. Le cardinal de Liége donna le premier le signal du départ. Le vendredi, vers les huit heures du soir, il sortit de Lucques en habits déguisés, lui troisième, et se dirigea en toute hâte vers la ville de Pise. Dès que le pape en eut avis, il lança sur ses traces des cavaliers pour le saisir et le ramener. Ces cavaliers arrivèrent en effet aussitôt que lui à Librafratta, mais ils ne purent se rendre maîtres de sa personne, parce que le commandant de cette

(1) Fuit de illis sermocinatoribus coram populo, quare dictus Errorius unionem non teneretur nec posset salva conscientia facere, ne animam suam damnaret. (Niem, de Schism., l. III, c. XXXI.)

(2) Id., Nem. union. Labyrinthus, tract. III, c. VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

place le défendit énergiquement avec sa garnison, et Grégoire eut encore la mortification d'apprendre que ces cavaliers avaient été arrêtés à leur retour par le gouverneur de Lucques, pour avoir violé le territoire de Florence.

Comme ce pontife écoutait le récit qu'on lui faisait de la mésaventure de ses gens, on vint lui annoncer que la plupart des autres cardinaux, imitant l'exemple de celui de Liége, avaient également quitté Lucques pour se rendre à Pise sous la protection du gouverneur, et l'on ajouta que Benoît allait bientôt se rendre lui-même dans ce lieu avec son collége pour traiter avec eux de l'union. Grégoire, jusque-là immobile, fit à ces dernières paroles un geste d'incrédulité qui montra qu'il savait bien les intentions de son rival, et que ce prétendu abouchement lui causait peu d'inquiétude. Mais la solitude qu'une si grande défection venait de faire autour de sa personne le frappa de terreur. En effet, il ne lui restait plus que les deux cardinaux de Lodi et de Todi, qui ne tardèrent pas à rejoindre leurs collègues (1).

Le premier usage que les cardinaux fugitifs firent de leur liberté fut d'adresser, le 30 mai 1408, à Grégoire, une protestation dans laquelle, après avoir rappelé la défense arbitraire qu'il leur avait faite de sortir de Lucques, de s'assembler sans son ordre et de traiter avec les ambassadeurs de Benoît, ils déclaraient qu'une telle défense était inique, et en appelaient du pape mal informé au pape mieux informé, à Jésus-Christ, au concile œcuménique, et enfin au pape futur (2).

(1) Leonard. Aretin., Epist. ad Petrill. Neapol. — Niem, de Schism., l. III, c. XXII, et Nem. union. Labyrinthus, tract. VI, c. XI et XXIII. — Epist. card. ad ducem Brunswick, ap. Von der Hardt, t. II, part. II, p. 65. — Vita Gregorii XII, p. 840.

(2) Thes. anecd., t. II, p. 1394 et seq. — Raynald, ann. 1408, n° 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Cependant, malgré la hardiesse de ce manifeste, les cardinaux ne montrèrent point d'abord qu'ils eussent brisé avec leur ancien maître; ils continuèrent à correspondre avec lui, s'efforcèrent de l'amener à l'exécution de ses promesses, d'abord par des lettres, ensuite par l'entremise du cardinal de Bordeaux, enfin par deux évêques députés à cet effet, conservant dans tous ces rapports les formes et les égards dus au vicaire de Jésus-Christ; mais tout fut vain. Grégoire opposa à la protestation des cardinaux une réponse dans laquelle il justifiait les prohibitions qu'il leur avait intimées, sur ce que ceux-ci n'avaient cessé de cabaler contre lui avec les ambassadeurs français, de tenir avec eux des assemblées clandestines où ils affectaient de le décrier comme fauteur du schisme; ajoutant que leur fuite seule prouvait combien urgentes avaient été ces prohibitions, soutenant que les motifs de leur appel étaient faux, leur démarche schismatique, que les cardinaux n'ont point le droit par les canons de se réunir en collége sans la permission du pape. Il terminait en faisant lui-même un appel à Jésus-Christ témoin de son innocence, et déclarait qu'il souhaitait ardemment la tenue d'un concile (1). Mais cette pièce ne fit aucune impression sur les cardinaux.

De Porto-Venere, Benoît avait été témoin des mouvements qui agitaient la cour de son rival, et un instant il crut voir dans la défection des cardinaux romains le triomphe de sa cause. Des rapports s'engagèrent aussitôt entre lui et le collége fugitif. Quatre de ses cardinaux, ceux de Malésec, de Saint-Ange, de Chalant et de Thury, les archevêques de Rouen, de Toulouse, de Taragone et le général des Dominicains se transportèrent à Livourne, où ils s'abouchèrent avec quatre des cardinaux de Grégoire.

(1) Raynald, ann. 1408, n° 80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Dans les conférences qui s'ensuivirent, on agita l'idée de convoquer un concile général (1). Mais ces conférences furent bientôt rompues par la nouvelle que Benoît reçut de Paris que son autorité y était anéantie, ses bulles déchirées, ses partisans poursuivis et incarcérés, la soustraction d'obédience proclamée, et que le maréchal de Boucicaut avait l'ordre de l'arrêter prisonnier avec toute sa cour. Cette nouvelle étonna Benoît sans le décourager. Forcé de se mettre en sûreté, il écrivit à Grégoire pour le prévenir de cette nécessité, lui reprocher les honteuses tergiversations qui avaient amené, disait-il, un si triste dénoûment, protesta que le malheur des temps ne l'empêcherait jamais de travailler à l'union, et qu'on le trouverait toujours disposé à prêter l'oreille aux propositions qu'on jugerait à propos de lui adresser (2).

Cette lettre était datée du 13 juin; deux jours après il en écrivit une seconde, dans laquelle il faisait un long et pompeux récit de ses travaux pour procurer la paix de l'Église, et indiquait dans ce but, pour la Toussaint prochaine, un concile général à Perpignan (3). Il quitta ensuite Porto-Venere et monta sur ses galères, accompagné des cardinaux de Fieschi, de Chalant, de Girone et d'Urrie, les seuls qui voulurent suivre sa fortune. Il relâcha d'abord à Noli, passa un jour dans le couvent des Frères Mineurs; de là il se rendit à Albenga, puis à Villafranca. Il voulait s'arrêter à Marseille et se disposait à descendre au monastère de Saint-Victor; mais le gouverneur, pour le roi Louis II, ne voulut point y consentir; il se vit donc forcé de

(1) Labbe, Acta concilii Pisani, t. II. part. II, p. 2188. — Surita, t. IV, p. 448.

(2) Niem, de Schism., l. III, c. xxxv. — Veter. Script. Collect., t. VII, p. 780.

(3) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 781 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

passer outre, et, comme aucun autre port de la Provence ne voulut le recevoir, il alla se réfugier à Collioure, où il aborda le 2 juillet. Il se rendit ensuite à Perpignan (1). Les cardinaux qui restèrent sur les côtes de Gênes furent Gui de Malésec, évêque de Palestrine; Nicolas Brancaccio, évêque d'Albano; Pierre Girard, évêque de Tusculum; Jean de Brogni, évêque d'Ostie, vice-chancelier; Amédée de Saluces, du titre de Sainte-Marie-la-Neuve; Pierre de Thury, du titre de Sainte-Suzanne, et Pierre Blau, du titre de Saint-Ange (2).

La retraite de Benoît simplifiait beaucoup la position respective des deux colléges. Il leur vint en pensée de se réunir à Livourne pour s'entendre sur leur conduite à tenir dans la circonstance grave où ils se trouvaient (3). Ils s'y rencontrèrent au nombre de treize, savoir : les cardinaux de Malésec, d'Aquilée, d'Albano, de Tusculum, des quatre S. S. couronnés, de Saint-Chrysogone, de Bordeaux, de Thury, des Orsini, de Saluces, de Brancaccio, de Colonna, de Saint-Ange. Le résultat de cette première conférence fut une lettre au roi de France, par laquelle les deux colléges apprirent à ce monarque que, conformément à la proposition qu'il leur avait faite de s'assembler en un lieu favorable et de travailler eux-mêmes à la paix de l'Église, ils venaient de se réunir dans la ville de Livourne, et le suppliaient de leur prêter son concours. Le patriarche d'Aquilée fut chargé de porter cette lettre à Paris ; elle était datée du dernier jour de juin 1408 (4).

Le même jour les deux colléges publièrent un acte so-

(1) Baluze, Vitæ paparum, t. I, p. 1347.
(2) Surita, t. IV, p. 449.
(3) Niem, de Schism., l. III, c. xxxvm. — Raynald, ann. 1408. n° 27, Littera card. ex parte Gregorii.
(4) Du Boulai, Hist. Univ. paris., t. V, p. 168.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

lennel dans lequel ils s'engageaient par serment : 1° à poursuivre l'œuvre de l'union, soit par la voie de cession, soit par la voie du concile général, jusqu'à ce qu'elle fût accomplie, promettant de n'adhérer jusque-là ni à l'un ni à l'autre des deux compétiteurs; 2° en cas de mort de l'un des deux, à ne point lui donner de successeur, tant que l'Église n'aurait pas prononcé sur le survivant, et, en cas de mort de tous les deux à la fois, à ne procéder à aucune élection sans le consentement de tous ou au moins des deux tiers des cardinaux de l'une et de l'autre obédience; 3° à ne reconnaître aucune des élections que pourraient faire les cardinaux qui suivaient encore les partis de Grégoire et de Benoît; 4° à ne traiter, durant la poursuite de l'union, aucune autre affaire si ce n'est de l'aveu de tous les cardinaux (1). Les membres des deux colléges qui n'avaient pu assister à la signature de cet acte important le ratifièrent plus tard par des adhésions spéciales (2).

Fortifiés par ce serment, les cardinaux romains adressèrent à tous les fidèles de l'obédience de Grégoire, le lendemain 1er juillet, un manifeste dans lequel ils déclarèrent qu'ils avaient définitivement rompu avec ce pontife, exhortaient tous ceux qui voulaient sincèrement la fin du schisme à rompre de même avec lui, et à considérer comme nulles les promotions, commissions et concessions qui émaneraient à l'avenir de son autorité; priaient tous les patriarches, archevêques, évêques, prélats, officiaux de la cour romaine, et tous ceux qui tenaient quelques fiefs de l'Église romaine à ne plus payer de revenus à la chambre apostolique (3).

(1) Veter. Script. Collect., p. 798 et seq.
(2) Même Collection, p. 803 et seq.
(3) Niem, Nem. union. Labyrinthus, tract. VI, c. XIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Ce manifeste, où l'on ne lisait aucune des qualifications usitées envers le chef de l'Église, provoqua, le 3 juillet, de la part du neveu de Grégoire, Antonio Corrario, une sentence par laquelle les cardinaux fugitifs étaient proclamés déchus de leurs titres, dignités, et privés de leurs bénéfices. On revint toutefois sur cette sentence portée *ab irato*, car le lendemain, dans une audience qu'il accorda aux contradicteurs de cet acte, Grégoire fit lire un monitoire par lequel il accordait aux cardinaux fugitifs le mois de juillet pour revenir à lui, avec promesse, s'ils montraient du repentir, de les traiter miséricordieusement, et de leur conserver les titres et les dignités dont ils étaient en possession (1). Il essaya même pour les gagner d'un moyen plus séduisant : il fit écrire sous main à quelques-uns d'entre eux, notamment aux cardinaux de Liége et de Milan, espérant que, s'il réussissait à les décider au retour, leur exemple entraînerait leurs collègues (2).

Mais ni les promesses ni les menaces n'étaient capables de séduire ou d'effrayer les cardinaux réunis à Livourne. Résolus à passer par-dessus tout pour rétablir l'union, ils ne s'inquiétaient nullement de ce que pouvaient dire ou faire les prétendants. La plus grande activité régnait dans leurs conseils; ils s'emparaient des rênes du gouvernement spirituel et temporel de l'Église, confirmaient dans la légation de Bologne Balthazar Cossa, envoyaient en Allemagne le cardinal Landolfe Maramaur pour rallier à leur cause le roi des Romains et les seigneurs de l'Empire, celui de Bordeaux à Paris et à Londres; enfin ils adressaient à tous les souverains et à tous les prélats de la chrétienté une lettre encyclique où ils indiquaient pour le 25 mars 1409,

(1) Niem, Nem. union. Labyr., tract. VI, c. xvm.

(2) Id., ubi supra, tract. VI, c. xx. — Veter. Script. Collect., t. VII, p. 808.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dans la ville de Pise, un concile général, invitant les premiers à y envoyer leurs ambassadeurs, et les seconds à s'y rendre ou à s'y faire représenter par des procureurs compétents (1). Cette lettre portait la date du 14 juillet. En même temps, les cardinaux de chaque obédience écrivirent à leur pontife respectif pour leur notifier cette convocation, les prier d'y consentir, de venir en personne au concile ou d'y envoyer des nonces chargés de pleins pouvoirs. La lettre des cardinaux de Benoît était respectueuse, pleine de modération, aucune des formes officielles de la cour romaine n'y était oubliée; celle des cardinaux de Grégoire, au contraire, était dure, acerbe, pleine de reproches sanglants, et ne renfermait aucune des dénominations par lesquelles on désigne d'ordinaire le vicaire de Jésus-Christ.

Trois jours après, on vit circuler à Pise, sous le nom des plus bas officiers de la cour romaine, une lettre intitulée : *Lettre délusoire* (2). C'était un libelle diffamatoire, où l'on avait entassé, dans un style trivial, les injures les plus plates, les accusations les plus outrageantes contre Grégoire. Ce pontife y était désigné sous les épithètes d'hérétique, de schismatique, d'homme sans honneur, d'homme de sang, d'esclave de toutes les affections charnelles, de nouvel Arius; après quoi on le déclarait déchu de la dignité papale (3). Nous aimons à penser que les cardinaux se respectaient trop pour être les auteurs de ce pamphlet diffamatoire; mais le silence qu'ils gardèrent à cet égard et la violence de leur lettre à Grégoire induiraient à croire qu'ils n'en virent pas la publication avec

(1) Niem, de Schism., t. III, c. XXXVIII et XXXIX. — Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXIX, c. XIII et XIV. — Walsingham, in Henrico IV.

(2) Epistola delusoria.

(3) Niem, Nem. union. Labyr., tract. VI, c. XLI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

déplaisir. Quoi qu'il en soit, l'on doit déplorer l'emploi de pareils moyens. C'est par là qu'on excite les mauvaises passions; ce n'est pas ainsi qu'on mène à bout les grandes affaires. Les poëtes se mirent aussi de la partie, et Thierry de Niem nous a conservé, sous le nom d'*Épître métrique* (1), deux satires en vers, composées dans le style violent de l'*Épître délusoire* et dépourvues de toute espèce de mérite (2).

Ce furent les cardinaux d'Aquilée et de Milan qui se chargèrent de remettre à Grégoire la sommation des deux colléges réunis à Livourne. Mais, quelque effort qu'ils fissent pendant huit jours, ils ne purent jamais obtenir une audience, et se virent obligés, pour accomplir leur mission, de déposer leur lettre sur le grand autel de la cathédrale du lieu où se trouvait alors le pape, après en avoir fait afficher une copie à la porte d'une autre église (3). Grégoire parut d'abord mépriser la sommation des cardinaux, et il crut se prémunir suffisamment contre elle en convoquant aussi, de son côté, un concile général qui devait se réunir, dans la province d'Aquilée, à la fête de la Pentecôte de l'année 1409 (4); mais, quand il vit l'union de plus en plus étroite des deux colléges, l'effet immense produit sur l'opinion publique par l'indiction du concile de Pise, il songea à empêcher la célébration de cette assemblée en faisant prier les cardinaux d'en changer tantôt le lieu, tantôt le terme, et même en les sollicitant de s'unir à lui pour tenir celui d'Aquilée (5). Mais il trouva la résolution des deux colléges inébranlable, et tous ses efforts échouèrent.

(1) Epistola metrica.
(2) Niem, ubi supra, c. XIX et XXVIII.
(3) Labbe, Concil., t. II, part. II, p. 2191.
(4) Id., ubi supra, p. 2192.
(5) Id., ubi supra, p. 2192.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

Depuis le 14 juillet, Grégoire n'était plus à Lucques. Ne se croyant pas en sûreté dans cette ville, il avait fait demander un sauf-conduit à la république de Florence, et s'était rendu à Sienne, où il séjourna près de trois mois. Dans le courant de septembre, il fit une nouvelle promotion de cinq cardinaux, s'imaginant relever son parti en créant une nouvelle cour. Peu rassuré toutefois et craignant la proximité des deux colléges réunis à Livourne, il envoya encore à Florence prier la seigneurie de lui envoyer cent lances pour l'accompagner. La seigneurie fit plus : non-seulement elle accorda cette demande, mais elle joignit encore aux cent lances deux cents citoyens. Avec cette escorte, Grégoire quitta Sienne et se dirigea sur Borgo-San-Sepolcro, d'où il se rendit à Rimini et s'y établit avec sa cour sous la protection de Charles Malatesta (1).

Quant à Benoît, il ne répondit point à la sommation de ses cardinaux, non qu'il en fit peu de cas, mais parce qu'elle ne fut point remise, le messager n'ayant pas osé la présenter à ce pape « pour doubte qu'elle ne lui tournit en « déplaisance (2) ; » ce qui obligea les cardinaux à lui en adresser une seconde datée du 24 septembre 1408. Ceux-ci y rappelaient au pontife le projet agité dans les conférences de Livourne de convoquer un concile général, l'approbation qu'il avait lui-même accordée à ce projet en donnant commission de poursuivre par cette voie l'œuvre de l'union ; puis ils ajoutaient que lui et son rival, s'étant retirés à une trop grande distance l'un de l'autre pour qu'il leur fût possible de réaliser eux-mêmes ce projet, ils avaient cru devoir prendre l'initiative de convoquer à Pise ce concile pour le 25 mars 1409 ; ils le priaient ensuite

(1) Niem, de Schism., l. III, c. xxxvi. — Piero Minerbeti, ann. 1408, c. xv et xvi. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1193.

(2) Epist. de maitre Jean Guiart, ap. Thes. anecd., t. II, p. 1426.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

humblement de vouloir bien s'y rendre, lui offrant toutes les garanties de sûreté désirables ; le menaçant toutefois de procéder contre lui s'il refusait d'y paraître (1). A part cette menace, la lettre des cardinaux ne contenait que des respects et des prières. On la confia au docteur Jean Guiart, qui a écrit une relation précieuse de son message.

Ce messager arriva à Perpignan, qu'il appelle Asperriman, le 22 octobre 1408. Le pape le reçut avec politesse, en présence du cardinal de Chalant, de messire Pie Rinard, depuis cardinal de Tho ; de l'archevêque de Tarragone, de messire François Dorem et de plusieurs autres prélats, l'interrogea avec avidité sur l'état des affaires, et parut attacher le plus grand intérêt à toutes ses réponses (2). Il ne crut pas devoir garder le silence sur la sommation que lui faisaient ses cardinaux de venir au concile de Pise, et y répondit le 7 novembre. Le début de sa lettre n'était qu'une longue apologie de tout ce qu'il avait fait pour l'union et une récrimination amère contre la mauvaise foi de son rival. Il s'élevait ensuite vivement contre la commission à lui attribuée par les cardinaux de poursuivre, par la voie du concile général, l'œuvre commencée ; s'étonnait que cinq ou six membres du Sacré Collége, sans le consulter, eussent convoqué une assemblée qu'il n'appartenait qu'à lui seul de réunir ; déclarait qu'il lui était impossible de se rendre à Pise et leur enjoignait de venir eux-mêmes à Perpignan, où grand nombre de prélats étaient déjà présents ; promettant de donner la paix à l'Église (3). Ce qu'il y avait de remarquable dans cette lettre est qu'elle démentait formellement plusieurs faits allégués par les cardinaux dans la leur. Mais ce n'était pas la première fois que Benoît

(1) Labbe, Concil., t. II, part. II, p. 2153 et seq.
(2) Epist. de maître Jean Guiart, ubi supra.
(3) Labbe, Concil., ubi supra, p. 2157 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cherchait, par de semblables démentis, à donner le change à l'opinion publique. Plus tard, les cardinaux envoyèrent, par Guillaume Seignet, juge ordinaire de Nîmes, au pontife obstiné une troisième sommation qui resta sans réponse. Benoît se contenta de répondre de vive voix au messager qu'il avait suffisamment fait connaître ses intentions au Sacré Collége ; qu'il était superflu d'y rien ajouter. Ce furent là les dernières relations de Benoît avec ses anciens cardinaux ; il rompit bientôt avec eux en fulminant contre leurs personnes une sentence de déposition (1).

Maître Jean Guiart, à son arrivée à Perpignan, fut témoin d'une procédure dirigée contre l'Université de Paris. Benoît, dans un consistoire tenu le 22 octobre, fit citer, par l'avocat fiscal, le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud ; l'archevêque de Toulouse, Vital de Castelmoron ; Pierre Frénelle, évêque de Meaux ; les docteurs Pierre Plaoul, Jean Petit, Jean Guiot, prieur des Mathurins ; Étienne de Montigny, Jean-François de Chaucesourret et quelques autres, à comparaître, dans le terme de soixante jours, devant lui pour y répondre sur la foi, l'appel qu'on avait fait à Paris de son autorité, et sur plusieurs autres points concernant l'Église et la majesté du Saint-Siége apostolique. L'instrument de cette citation fut solennellement affiché aux portes de la principale église de Perpignan (2). Mais, dans l'état où se trouvait la fortune de Benoît, une pareille procédure était peu capable d'effrayer ceux qu'elle regardait, et elle n'eut aucune suite. Maître Jean Guiart vit encore les apprêts du concile de Perpignan ; il vit placer dans l'église cathédrale « quatre

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 981 et seq. — Dachery, Spicileg., t. I, p. 822.

(2) Epist. de Jean Guiart, ubi supra. — Veter. Script. Collect., t. VII, p. 867 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« haultes chaires patriarchaux et six haulx grans bancs « pour les quatre patriarches, et les chaires et les bancs « pour les cardinaux et les prélats. » Il y avait beaucoup d'activité autour de Benoît; on dressait par son ordre un instrument de toutes les ambassades qu'il avait envoyées depuis son avénement au souverain pontificat, afin de le présenter à l'assemblée future comme une pièce justificative de son zèle pour l'union de l'Église. L'on préparait également des procédures solennelles contre Grégoire. Mais le nombre des prélats qui s'étaient rendus à Perpignan vers la fin d'octobre était encore petit, et Jean Guiart doutait que l'importance de l'assemblée répondît à l'attente du pape (1).

La vérité de cette conjecture semblerait confirmée par un mémoire lu au concile de Pise, où le nombre des prélats qui figurèrent à Perpignan est réduit au chiffre de quarante. Mais des témoignages auxquels on ne saurait refuser une certaine valeur historique disent que la plupart des évêques d'Espagne s'y rendirent; qu'il en vint aussi beaucoup de Lorraine, de Savoie et de France. Ils ajoutent qu'il en serait arrivé une plus grande quantité de ce dernier pays si l'on n'y avait pas été gêné par la sévérité des édits royaux, qui défendaient aux prélats d'assister à ce concile. Enfin, l'annaliste aragonais Surita porte à cent vingt le nombre total des membres qui composèrent l'assemblée de Perpignan (2).

Benoît en fit l'ouverture le jour même de la Toussaint 1408, célébra pontificalement la messe, et Alfonse Exea, patriarche de Constantinople, prononça le discours d'inauguration. Dans le but de favoriser les absents, la

(1) Epist. de Jean Guiart, ubi supra.

(2) Surita, t. IV, l. X, p. 449. — Boniface Ferrier, ap. Thes. anecd., t. II, p. 1481.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

deuxième session fut remise au 15 novembre. Pendant cet intervalle et afin de donner à l'assemblée la majesté des anciens conciles œcuméniques, le pape créa patriarche d'Antioche le custode du trésor de Maguelonne, et patriarche de Jérusalem François Ximenès, Frère Mineur. Ces prélats reçurent la consécration épiscopale des mains du cardinal d'Auch. Presque toutes les sessions du concile furent employées à entretenir les Pères des récits laborieusement préparés par Benoît pour montrer les dangers qu'il avait courus, les souffrances qu'il avait endurées, les sacrifices qu'il avait accomplis dans le but de ramener l'Église à l'union. Tous les assistants, sans exception, applaudirent à ces récits et confessèrent, dans une adresse rédigée à cet effet, que Benoît XIII avait exécuté pour le bien de la paix tout ce qui était possible à l'homme ; qu'il était chrétien, catholique et le véritable vicaire de Jésus-Christ (1).

Satisfait d'avoir obtenu de l'assemblée cette éclatante approbation, Benoît consulta les Pères sur ce qu'il convenait de faire dans les circonstances présentes pour restituer à la république chrétienne l'unité de chef, présumant, d'après ce qui venait de se passer, que leur avis unanime serait favorable à sa cause. Mais, contre son attente, les opinions se partagèrent. Les uns voulaient que Benoît prît sur-le-champ des mesures pour abdiquer la dignité pontificale ; les autres soutenaient qu'il fallait gagner du temps, qu'une pareille démarche était sujette à de graves difficultés. Les esprits s'échauffèrent ; la discussion devint orageuse, et le plus grand nombre des Pères quittèrent Perpi-

(1) Boniface Ferrier, loc. cit. — Labbe, Concil., ubi supra, p. 3008. — Sacrum concilium puro corde et sincera intentione credit, tenet et reputat vos fidelem, christianum atque catholicum ac verum Christi vicarium, nec credit nec reputat vos, Pater Sancte, esse vel fuisse schismaticum, vel hereticum. (Niem, de Schism., l. III, c. XXXVII.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

gnan, ne voyant pas le moyen d'arriver à une solution telle qu'ils la désiraient. Ceux qui continuèrent les séances finirent par rédiger une cédule, dans laquelle ils suppliaient le pontife : 1° d'embrasser la voie de cession dans trois cas : si son rival cédait lui-même, s'il venait à mourir, s'il était déposé ; 2° d'envoyer sans retard à Grégoire et aux cardinaux réunis à Pise des nonces d'une probité reconnue et munis des pleins pouvoirs de faire tout ce qu'il ferait en personne ; 3° de dresser des règlements précis pour qu'en cas de mort on ne pût effectuer une élection nouvelle (1).

Une députation de seize prélats fut nommée pour porter au pape ces conclusions. Après avoir pris lecture de l'adresse qui les renfermait, Benoît dit aux députés : « Je « n'en ferai rien ; d'ailleurs je sais que vous n'êtes pas tous « du même avis (2). — Saint-Père, répliquèrent les dépu- « tés, il n'y en a qu'un seul. — Eh bien ! répondit Benoît, « celui-là pense mieux que tous les autres (3). » Ayant aperçu le cardinal de Chalant parmi les membres de la députation, il s'adressa à lui : « Je vous défends, dit-il, en « vertu de l'obéissance, de parler sur cette matière dans « l'assemblée. » Puis, il ajouta : « Voulez-vous donc me « scandaliser (4) ? — Je ne veux point vous scandaliser, « Saint-Père, repartit le cardinal, troublé d'une si rude « apostrophe, mais j'exprime mon sentiment dans le con- « cile. » Alors le pape, d'un ton menaçant : « Sachez que « je vous ferai mettre en tel lieu que vous ne verrez pas le « soleil de toute votre vie (5). »

Benoît rendit cette réponse le 12 février. Néanmoins,

(1) Labbe, Concil., ubi supra. — Niem, de Schism., l. III, c. xxxvii.
(2) Von der Hardt, Acta concil. Const., t. IV, p. 1249.
(3) Dixit quod ille melius dicebat et sentiebat quam cæteri. (Id., loc. cit.)
(4) Vos vultis me scandalizare? (Ubi supra.)
(5) Ego faciam vos poni in tali loco quod non videbitis solem forte de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dans la quatrième session, qui eut lieu le 16 mars, et qui fut la dernière du concile de Perpignan, il nomma, pour le représenter à Pise, sept nonces de diverses nations, qu'il chargea de scruter à quelles conditions on voulait traiter de la paix de l'Église. Ces nonces étaient l'archevêque de Tarragone, l'évêque de Siguença, ceux de Mende, de Sienne, Boniface Ferrier, Chartreux et frère du célèbre saint Vincent Ferrier, le prieur de la cathédrale de Saragosse et l'administrateur de la province de Galice (1). On verra bientôt quel rôle ces nonces jouèrent à Pise et si leur mission était sérieuse.

L'assemblée de Perpignan n'avait que médiocrement occupé l'opinion publique; l'attention du monde chrétien était fixée tout entière sur celle que les deux colléges réunis avaient indiquée à Pise. D'abord, la convocation même du concile de Pise jeta le trouble dans l'esprit de plus d'un théologien. Ce n'est pas que l'opinion en général ne fût du côté des cardinaux, mais on se demandait si, dans le cas même où l'on se trouvait, de deux pontifes scandalisant l'Église par leur rivalité et la violation manifeste de leurs serments, les cardinaux avaient le droit de convoquer un

vita vestra. (Ubi supra.) — La relation citée dans Labbe (Concil., t. II, part. II, p. 2113) présente les choses autrement. Elle témoigne que Benoit, après avoir entendu les conclusions de la bouche du patriarche de Constantinople, chef de la députation, répondit qu'il les acceptait, promettait de les mettre à exécution dans le plus bref délai, et affirma qu'il avait déjà choisi les prélats qu'il prétendait charger de la haute mission de procurer en son nom la paix de l'Église. Elle ajoute qu'alors, ravis de joie, les Pères, inclinant leurs têtes, déposant leurs mitres et fléchissant les genoux, remercièrent le pontife et entonnèrent le *Te Deum*. Ces faits sont tellement différents de ceux que rapporte Von der Hardt, qu'il est nécessaire que l'une des deux relations soit fausse. Nous n'hésitons pas à rejeter celle de Labbe : elle n'a, en effet, aucune relation avec les événements qui suivent.

(1) Labbe, Concil., ubi supra, p. 2111.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

concile, d'y citer les deux compétiteurs, de les faire déposer sur leur refus, et de procéder à une nouvelle élection; si c'était bien là un moyen légal de terminer le schisme; si ce n'était pas au contraire une flagrante usurpation de pouvoirs, un désordre, en un mot, dans le désordre même. Cette perplexité n'agita pas seulement les écoles : les cardinaux eux-mêmes en furent émus. Peu rassurés par la nécessité qui motivait leur entreprise, ils appelèrent sur la question de droit, en cette occurrence, l'examen des docteurs les plus célèbres de la chrétienté. On la discuta surtout à Florence, à Bologne, à Paris, avec une ardeur d'autant plus vive, que la nouveauté de la question intéressait aussi la curiosité des esprits scolastiques. Le résultat de ces divers examens fut : 1° que les cardinaux, en vertu du pouvoir qu'ils tiennent immédiatement de Jésus-Christ d'élire le pape, qui est le chef de son corps mystique, avaient par là même le droit de travailler à l'union de l'Église quand elle est divisée par deux papes; 2° que l'un et l'autre pontife étant obligés, par leur devoir pastoral et par leurs serments, de rendre la paix à l'Église, il y avait pour eux obligation, dans le cas présent, de renoncer à leur dignité, la paix ne pouvant être procurée d'une autre manière; 3° que, dans l'hypothèse d'un schisme comme celui dont gémissait l'Église, un pape qui manque à ses serments de procurer l'union devient fauteur du schisme, hérétique, et, sous ce double point de vue, passible d'être jugé, déposé par le concile général; que les cardinaux ont alors évidemment le droit de convoquer le concile, parce que le corps mystique de l'Église doit posséder en lui-même, par sa constitution, par le droit naturel et divin, le pouvoir de recouvrer comme de maintenir son unité (1).

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 909.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Si les décisions des diverses Facultés n'offraient pas séparément une solution claire, précise, complète de la question, elles la laissaient entrevoir dans leur ensemble. Mais toutes n'étaient pas également raisonnables. L'Université de Bologne s'avança à dire que, dans le cas où un pape, même incontestable, après avoir promis et juré de rendre la paix à l'Église, troublée par le fait d'un intrus, s'il n'accomplissait pas sa promesse, en ayant été requis par les cardinaux, un simple concile provincial pouvait lui retirer l'obéissance (1). Ce sentiment pouvait tout au plus s'étayer de ce que la France avait osé contre Benoît. Mais, consacrer un tel principe, c'aurait été appeler la révolte pour rétablir l'ordre, c'aurait été légaliser l'anarchie dans l'Église.

Les docteurs particuliers exercèrent aussi leur sagacité sur ce sujet. Le chancelier Gerson mit au jour deux traités, qui durent alors produire une grande sensation, vu la renommée de l'auteur. Dans le premier, le docteur réfutait avec beaucoup de bon sens et de modération les prétextes qu'on pouvait alléguer contre la légitimité du concile de Pise (2). Dans l'autre, intitulé *de l'Auféribilité du pape* (3), il examinait tous les cas où le chef visible de l'Église peut être dépouillé de sa dignité. Mais, si l'illustre chancelier établissait en général, avec raison, que l'Église, dans certaines circonstances, a le pouvoir d'en venir là, il tombait en même temps dans des défauts d'argumentation peu dignes d'un théologien de sa force, quand il soutenait, par exemple, que le pape peut être déposé par l'Église assemblée en concile général, parce que, de même que l'époux peut donner à son épouse un libelle de divorce, l'épouse a

(1) Veter. Script. Collect., p. 892 et seq. — Gobelini, Personæ Cosmod., p. 284. — S. Antoninus, t. III, tit. XXII, p. 469.

(2) Gerson. Opera, t. II, p. 114 et seq.

(3) De Auferibilitate papæ.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

le même droit à l'égard de son époux, raisonnement où la question est supposée dans tous les sens ; quand, pour établir encore cette assertion, il comparait la société ecclésiastique à la société civile et appelait la suprématie très-problématique de la société civile sur son chef en preuve de la suprématie que la société ecclésiastique peut exercer à l'égard du pape, raisonnement qui tendrait à substituer à l'autorité que le souverain pontife tient immédiatement de Jésus-Christ une autorité de pure délégation de la part des fidèles.

Le professeur Francesco Zabarella, qui se rendit plus tard célèbre comme cardinal, avait déjà émis, dans un traité particulier sur le schisme, des opinions plus radicales encore, en enseignant que l'empereur, comme protecteur de l'Église, pouvait légitimement convoquer un concile général, et que l'empereur représentait le peuple chrétien tout entier (1), proposition empruntée à Marsile de Padoue, et dont l'évocation dut faire tressaillir dans sa tombe l'auteur du *Défenseur de la paix*. L'étrangeté de ces idées s'explique par l'état de bouleversement où se trouvait alors l'Église. Dans les temps de perturbation, les intelligences les plus sages, enveloppées dans le tourbillon du désordre, perdent de leur rectitude et de leur netteté.

Sans recourir à des principes si hasardés et si dangereux, il y avait, dans la situation des choses, de quoi répondre abondamment à toutes les difficultés qu'on pouvait soulever contre le droit des cardinaux. N'était-il pas vrai qu'il fallait sortir au plus tôt de l'anarchie qui régnait dans l'Église? N'était-il pas vrai que les deux prétendants, en refusant de s'entendre pour déposer volontairement leur dignité, rejetaient par là même tout moyen de restaurer

(1) Niem, p. 541 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

l'ordre d'une manière régulière? qu'il était impossible à l'un et à l'autre de faire prévaloir son droit par la voie d'examen, attendu qu'il n'y avait point de juge? qu'il ne leur était pas moins impossible de convoquer eux-mêmes un concile général des deux obédiences, d'y présider, soit de concert, soit séparément? Entre les mains de qui résidait donc le pouvoir de ramener l'unité, si les cardinaux ne l'avaient point?

Cependant, quelque péremptoires que fussent ces raisons, tous ne les comprenaient pas; l'opinion publique ne s'y ralliait qu'avec peine, et la politique mondaine, dans plus d'un endroit, ne s'accordait point avec elles. Si l'Angleterre, la France, la Castille, Gênes, Florence, étaient pour les cardinaux (1), Venise affectait la neutralité (2); les royaumes d'Aragon, d'Écosse, de Hongrie, de Pologne, de Naples, la Dalmatie, la Croatie, la Rascie, la Servie, la Bulgarie, l'Esclavonie, la Russie, se prononçaient contre eux, et la mission du cardinal Landolfe Maramaur, en Allemagne, ne réussissait qu'à moitié. Il est vrai que, partout sur son passage, le clergé et le peuple avaient accueilli ce légat avec des honneurs extraordinaires, que son voyage de Trente à Strasbourg n'avait été, pour ainsi dire, qu'un long triomphe (3); que la Bohême, l'Autriche, s'étaient tout d'abord rangées de son côté; mais il n'avait gagné que les princes de l'Empire; le roi des Romains, Robert de Bavière, persistait obstinément dans le parti de Grégoire. Ce souverain présidait alors une diète à Francfort-sur-le-Mein. Antonio Corrario était présent à cette assemblée en qualité de légat de Grégoire pour y soutenir

(1) Veter. Script., t. VII, p. 931 et 937.

(2) Même Collection, p. 922.

(3) Epist. cardinalis Barens. ad cardinales, ap. Veter. Script., p. 899 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ses intérêts. Or, l'on y vit le chef de l'Empire combler d'honneurs ce prélat, et lui permettre, malgré le déplaisir non déguisé des princes et des seigneurs, de prononcer une longue et fastidieuse justification du pontife romain, dans laquelle les cardinaux réunis à Pise, et le cardinal Landolfe en particulier, étaient personnellement injuriés (1). Puis, après que l'assemblée eut décidé que lui, Robert, les archevêques de Mayence, de Cologne et le marquis de Misnie, enverraient des députés en Italie pour travailler à l'union, il se retira à Heidelberg, emmenant avec lui le neveu de Grégoire, aux besoins duquel il fournissait avec libéralité et s'inspirant de ses conseils. Il était clair qu'un obstacle imminent pour le concile de Pise était dans l'influence qu'allaient exercer les dispositions du chef de l'Empire. Les ambassadeurs qu'il choisit furent l'archevêque de Riga, l'évêque de Worms et l'élu de Verdun. Nous verrons bientôt quelles étaient les instructions de ces députés (2).

Mais l'opposition la plus redoutable se préparait à Naples. Le souverain de ce royaume, Ladislas, avait tout à gagner à la prolongation du schisme; il était l'allié de Grégoire, qui, pour prix de son dévouement, lui avait livré Rome, la Marche d'Ancône, Bologne, Faenza, Forli, Pérouse, presque tout le Patrimoine et le duché de Spolete, moyennant une somme annuelle de 25,000 florins (3).

(1) Ipse Antonius... valde prolixum et tædiosum fecit sermonem, in quo Errorium et ejus factum justificando, cardinalium tunc Pisis existentium et cardinalem Barensem satis scandalose et opprobriose in publico impugnavit, adeo quod hoc ipsis principibus et aliis præsentibus, exceptis fortasse rege Ruperto et qui cum eo erant, displicuit vehementer. (Niem, de Schism., l. III, c. xxxix.)

(2) Id., loc. cit.

(3) Piero Minerbeti, ann. 1408, c. xxii. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1193.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Investi de tant de nouveaux domaines, l'ambition du monarque napolitain s'en était accrue, il avait pris pour devise ces mots : *Ou César ou rien* (1), et visait à ranger le reste de l'Italie sous son sceptre. Un pareil dessein n'était pas chimérique. Depuis la mort de Gian Galeazzo, la vipère des Visconti ne dominait plus dans la Cisalpine. Venise, humiliée dans sa lutte acharnée contre Gènes, n'avait pu parvenir à se rendre de nouveau redoutable. Cette dernière, autant affaiblie par ses victoires que par ses divisions intestines, ne semblait se soutenir encore que par la protection de la France. Florence seule, alors dans le plus grand développement de sa force, pouvait faire craindre une résistance sérieuse. Mais la puissance de cette république, si bornée dans son territoire, était plutôt imposante par la richesse et l'influence que redoutable par les ressources matérielles. Ladislas avait donc dans la situation politique de la Péninsule toutes les chances favorables au succès de son dessein. Mais pour cela il importait que l'autorité de Grégoire demeurât intacte, il importait du moins que l'assemblée qui allait se réunir contre lui ne mît point à sa place un pape ami de la France et protecteur de la maison d'Anjou. Sous tous les points de vue, le concile de Pise ne pouvait qu'être odieux à Ladislas ; car tout faisait présumer que les plus grands coups allaient y être portés à l'autorité de Grégoire, et qu'il en sortirait un pape peu disposé à ratifier en faveur du Napolitain l'indigne abandon du domaine ecclésiastique. D'ailleurs le concile de Pise allait se tenir sous la protection de la France. La France y serait donc souveraine. Cette circonstance ne devait-elle pas faire craindre à l'usurpateur de l'héritage angevin qu'on y évoquât les droits de son maître légitime,

(1) Aut Cæsar aut nihil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et que la réhabilitation de ces droits n'entrât comme une condition dans le rétablissement de l'unité pontificale?

Excité par ces considérations, Ladislas résolut de s'opposer, dès le principe, au concile de Pise. Dans ce but il s'entendit secrètement avec le roi des Romains, mit sur pied de nombreuses troupes, et se ménagea par l'entremise d'agents habiles l'appui de plusieurs grandes maisons de la Toscane, de celle de Salimbeni en particulier. Comme on ne savait point les projets du roi, ses armements provoquaient diverses conjectures. Les uns croyaient qu'il méditait une expédition contre Bologne pour forcer le légat Baltazar Cossa à la soumission. Les autres, avec plus de raison, craignaient pour Pérouse, Sienne et Florence. Mais Pérouse, Sienne, Florence et Bologne n'attendirent pas que Ladislas se déclarât pour se prémunir contre ses entreprises. Au mois de juin 1408, ces villes signèrent entre elles une alliance défensive, Florence prit ensuite à sa solde sept cents lances de bonnes troupes, avec une nombreuse infanterie, à la tête desquelles elle plaça Pandolfe Malatesta de Pesaro, guerrier de réputation. Mais, le bruit s'étant répandu que Ladislas avait recommandé à ses capitaines de se tenir prêts à entrer en campagne au mois de mars 1409, et qu'il avait dix mille chevaux, une infanterie proportionnée et une flotte formidable dans la mer Tyrrhénienne, la république porta le nombre de ses lances à mille, nomma la redoutable magistrature des dix de la guerre, et se mit en mesure de tenir la campagne avec avantage (1).

La renommée n'avait point été mensongère; le roi de Naples s'ébranla au commencement de mars, et arriva à

(1) Piero Minerbeti, ann. 1408, c. XXII et XXIII. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1193.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Rome le 12. Il resta jusqu'au 3 avril dans cette capitale. Mais il en partit ce jour-là même et se dirigea vers les terres des Salimbeni, ses alliés Il n'y séjourna que le temps nécessaire pour s'approvisionner de vivres, puis il vint à Bonconvento et y établit son camp. De là il envoya à Sienne des ambassadeurs pour chercher à détacher cette ville de la ligue. Mais ces ambassadeurs y avaient été prévenus par des envoyés de Florence. Ils trouvèrent les Siennois disposés à résister vigoureusement, et furent témoins de l'expulsion des citoyens soupçonnés de trahir la cause publique (1).

Cependant, quoique les intentions de Ladislas fussent évidemment hostiles, les deux républiques crurent devoir envoyer demander raison à ce monarque de l'étrange déploiement de forces qu'il se permettait sur leur territoire, attendu qu'il n'avait reçu d'elles aucune offense. Ladislas ne voulut donner aucune réponse, mais il envoya ses ambassadeurs à Florence pour se plaindre 1° que les Florentins avaient pris à leur solde les bannis de Pérouse, lesquels bannis s'étaient rendus coupables de dégâts dans la Marche d'Ancône, province qu'il tenait de la munificence du pape Grégoire ; 2° de s'être ligués avec le légat de Bologne son ennemi ; 3° d'avoir promis aux cardinaux schismatiques de convoquer un concile à Pise pour déposséder le véritable pontife Grégoire XII, son ami, et le plus vertueux des hommes ; 4° d'avoir tenté d'enlever au seigneur de Lucques, son allié, le château de Monte-Carlo. Les Florentins répondirent au premier grief que si les bannis de Pérouse avaient commis des dégâts dans la Marche, ils ne pouvaient en être responsables, vu que ces

(1) Piero Minerbeti, ann. 1409, c. 1. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1194.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

bannis n'étaient point encore à leur solde ; au second, que la ligue qu'ils avaient conclue avec le légat de Bologne était une ligue simplement défensive, qu'ainsi elle ne devait inspirer de crainte à personne ; au troisième, qu'il était étrange que le roi s'offensât de la permission qu'ils avaient donnée aux cardinaux de réunir un concile à Pise, dans le but de rétablir l'union, puisque le roi était bon catholique, et qu'en cette qualité il devait se réjouir plutôt que se formaliser de ce qu'un moyen énergique était enfin pris contre le schisme ; au quatrième, qu'ils n'avaient jamais rien tenté contre le seigneur de Lucques.

Les ambassadeurs, n'ayant rien à répliquer à ces raisons, demandèrent alors aux Florentins de vouloir bien admettre le roi dans leur ligue. Mais, après une heure de délibération, cette demande fut rejetée, et sur-le-champ une recrue de quinze cents lances reçut l'ordre d'aller à Arezzo renforcer l'armée de Pandolfe Malatesta. Les ambassadeurs napolitains se rendirent ensuite à Sienne, ils répétèrent là la proposition d'admettre le roi dans la ligue. Mais on leur répondit qu'on s'étonnait que le roi eût osé, sans aucun motif, violer le territoire de la république, puis on ajouta que Sienne, étant l'alliée de Florence, ne voulait pas avoir d'autre conduite que celle de Florence.

Ces réponses rapportées à Ladislas excitèrent sa colère : « Je vais, dit-il, sous peu apprendre à ces gens-là à parler « autrement (1), » et, s'ébranlant à l'heure même de Bonconvento, il vint camper presque sous les murs de Sienne. Mais le courroux de Ladislas était impuissant. Il avait compté surprendre ses ennemis, et ceux-ci l'avaient prévenu ; son coup était manqué. Bientôt la disette se fit sentir dans sa nombreuse armée. Forcé d'abandonner sa

(1) Ma io gli faro in pochi di favellare altrimenti.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

proie, il se porta successivement à Asciano et à Territa, puis il vint camper à Monte-Sansovino, sur le territoire de Florence, espérant se rendre maître par trahison de ce château. Mais là il attendit vainement l'effet de ses manœuvres, et le manque de vivres le força encore à s'éloigner. Il se replia alors sur Arezzo, ravageant tout sur son passage. La présence de l'armée florentine l'obligea à changer de route, et il se dirigea sur Castiglione Fiorentino, puis vers Cortone, dont les habitants se rendirent à lui, effrayés des dégâts que commettaient ses troupes. Ainsi, grâce à l'énergie de Florence et de Sienne, une expédition qui semblait destinée à conquérir la Toscane aboutit à l'occupation d'une petite cité sans importance (1).

(1) Piero Minerbeti, ann. 1409. c. I, V, VI, VIII et IX. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1194 et 1195.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

GRAND SCHISME.

SOMMAIRE.

Ouverture du concile de Pise. — Premières séances. — Mission de Charles Malatesta au concile en faveur de Grégoire XII. — Faiblesse de ce pontife. — Procédures des Pères de Pise contre les prétendants. — Ils sont déposés. — Les nonces de Benoît et du roi d'Aragon au concile. — Conclave de Pise — Élection d'Alexandre V. — Précédents de ce pontife. — Inopportunité de cette élection, elle complique le schisme. — Jean Huss. — Fin du concile de Pise. — Alexandre V s'occupe de recouvrer Rome et le Comtat-Venaissin. — Benoît XIII en Espagne. — Grégoire XII et le concile d'Aquilée. — Mort d'Alexandre V. — Baltazar Cossa. — Son élection au souverain pontificat. — Succès de ce pontife en Italie et en Allemagne. Il se rend à Rome. — Défaite de Ladislas à Roccasecca. — Paix avec Naples. — Ladislas abandonne Grégoire XII. — Concile de Rome. — Nouvelles brouilleries avec Naples. — Ladislas s'empare de Rome. — Fuite de Jean XXIII. — Il cherche à exciter, mais en vain, les princes contre Ladislas. — Négociations avec l'empereur Sigismond relativement à un nouveau concile. — Entrevue du pape et de l'empereur à Lodi. — Constance est définitivement choisie pour le lieu du concile. — Mort de Ladislas.

Les menaces guerrières de Ladislas n'empêchèrent pas les Pères des différentes nations de se rendre à Pise, aux termes de la convocation. On y compta quatre patriarches, dont celui d'Alexandrie, Simon de Cramaud, était le plus illustre ; dix archevêques, dont six français ; quatre-vingts évêques, dont trente français ; treize procureurs d'archevêques et cent soixante-deux d'évêques ; soixante-dix abbés, dont plus de trente français ; cent huit procureurs d'abbés,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

les députés des Universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans, d'Angers, de Montpellier, de Bologne, de Florence, de Cracovie, de Vienne, de Prague, de Cologne, d'Oxford, de Cambridge; plus de trois cents docteurs en théologie ou en droit canon; les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Pologne, de Chypre, de Sicile, du duc de Bourgogne, de Brabant, de Clèves, de Lorraine, de Poméranie, du marquis de Brandebourg, du landgrave de Thuringe et de Misnie, des archevêques de Mayence, de Cologne et de plusieurs autres princes d'Allemagne; le grand maître de Rhodes avec seize commandeurs et le procureur général de l'ordre Teutonique. Au commencement, il ne s'y trouva que quatre cardinaux; mais, vers les dernières sessions, ceux qui étaient absents par commission et ceux qui avaient jusque-là refusé de se prononcer pour la neutralité ayant rejoint leurs collègues, le nombre s'en éleva à vingt-deux (1).

La première session s'ouvrit le 25 mars 1409 dans la cathédrale de Pise, où les Pères se rendirent en procession de l'église de Saint-Michel. Le cardinal de Palestrine, Gui de Malésec, fut proclamé président. Cet honneur était dû à la fois au grand âge de ce prélat, qui en faisait le doyen des deux colléges, et à sa dignité, qui, lui ayant été conférée par Grégoire XI, ne pouvait être contestée. Cette journée fut employée à s'organiser. Le lendemain on commença à s'occuper d'affaires. Un des avocats du concile monta en chaire et lut contre les deux prétendants un long et virulent réquisitoire qui concluait à ce que l'assemblée les déclarât contumaces si, après un certain nombre de citations publiques, ils ne comparaissaient point. Toute

(1) Labbe, Concil., t. XI, part. II, p. 2215 et seq. — Raynald, ann. 1409, n° 45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

l'assistance approuva cette conclusion, et immédiatement, sur la réquisition du président, deux cardinaux, accompagnés d'un archevêque, d'un évêque, de l'avocat et de deux notaires, s'avancèrent vers les portes de l'église, les firent ouvrir, citèrent à haute voix, en langue latine, Pierre de Lune et Ange Corrario, les cardinaux de Todi, d'Auch, de Fieschi et de Chalant, demandèrent à la foule environnante si l'on savait qu'il y eût quelqu'un chargé de répondre pour eux. Cette cérémonie accomplie, ils retournèrent à leurs places, et l'un d'eux ayant dit au nom de tous qu'ils n'avaient trouvé personne, les accusateurs demandèrent qu'on fulminât une déclaration de contumace (1).

Dans les deux sessions suivantes, on répéta la même citation sans plus de succès. Enfin, à la quatrième, qui eut lieu le 30 mars, le président, délibération prise, déclara solennellement que Benoît XIII et Grégoire XII, ainsi que les quatre cardinaux cités avec eux, étaient contumaces. Cependant, comme la circonstance de la quinzaine de Pâques obligea l'assemblée de proroger la cinquième session au 15 avril, on voulut user d'indulgence, et l'on accorda aux quatre cardinaux jusqu'à ce terme pour se prémunir contre la rigueur de l'arrêt qui allait être porté. Le 15 avril, le concile reprit ses séances; les quatre cardinaux furent cités de nouveau et ne comparurent point. L'assemblée, par un sentiment de bienveillance, voulut bien remettre à une autre session la conclusion de ce qui les concernait pour attendre les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême et de plusieurs princes d'Allemagne dont on annonçait la prochaine arrivée (2).

(1) Von der Hardt, t. II, part. II, p. 95 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXX, c. II. — Chronique de Monstrelet, l. I, lettre de l'abbé de Sainte-Maxence.

(2) Von der Hardt, ubi supra, p. 103. — Le Religieux de Saint-Denys, c. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Le même jour, l'archevêque de Riga, les évêques de Verdun et de Worms, ambassadeurs du roi des Romains, Robert de Bavière, furent introduits dans le concile. Ces prélats, avant de se rendre à Pise, s'étaient présentés à Grégoire XII à Rimini, tant pour lui exprimer les sympathies de leur maître que pour recueillir ses instructions. Ils ne prirent point place avec les autres ambassadeurs. L'évêque de Verdun porta la parole, et, dans un discours plein d'ambiguïtés, déroula une série de vingt-deux propositions tendant à établir que les cardinaux avaient manqué au roi des Romains ainsi qu'aux autres princes de l'obédience de Grégoire en ne les avertissant point au préalable des mesures qu'ils voulaient prendre à l'égard de ce pontife; qu'ils n'avaient pu se soustraire à son obédience, ni convoquer un concile général, ni y citer le pape, et que l'assemblée de Pise ne méritait point le nom de concile. Puis, par une inconséquence qui cachait un piége, il se plaignit que le terme assigné dans la convocation à l'ouverture du concile était trop court; que les prélats de la chrétienté n'avaient pas eu le temps de s'y rendre, et conclut que le lieu devait en être changé, attendu que Grégoire était prêt à comparaître, pourvu qu'on lui accordât ce point, promettant de remplir ses engagements si son compétiteur en faisait autant (1).

Ce discours, dans lequel l'existence du concile était à la fois niée et reconnue, ne témoignait pas que la mission des ambassadeurs fût franche. On les pria de se retirer un instant pour laisser à l'assemblée la faculté de délibérer sur leurs propositions; après quoi on les introduisit de nouveau. Le président se borna à leur demander l'exhibi-

(1) Labbe, Concil., p. 2165 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXX, c. III. — Niem, de Schismate, l. III, c. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tion de leurs pouvoirs et une copie des propositions qu'ils avaient adressées à l'assemblée, promettant d'y donner une réponse satisfaisante à la prochaine session. Ils soulevèrent d'abord quelques difficultés sur la seconde demande; mais enfin, le lendemain 16 avril, ils firent remettre, par Conrad de Suzato, professeur en théologie, une copie des vingt-deux propositions. On nomma sur-le-champ une commission spéciale pour les examiner. Mais les ambassadeurs n'attendirent pas le résultat de l'examen; ils quittèrent Pise le 24 avril, la veille même de la session où l'on devait leur faire réponse, et cela sans prendre congé des cardinaux, comme des fugitifs, après avoir interjeté appel de tout ce que déciderait le concile relativement à Grégoire (1). Dans la crainte, toutefois, que les propositions de l'évêque de Verdun eussent produit une fâcheuse impression sur l'esprit de quelques membres, un docteur de Bologne, Pierre d'Anchorano, les réfuta solennellement en présence de l'assemblée et montra qu'elles n'étaient que de misérables chicanes (2).

La même semaine, il arriva à Pise, pour soutenir la cause de Grégoire, un avocat plus sérieux et plus honorable : c'était Charles de Malatesta, seigneur de Rimini, où résidait alors le pontife romain; personnage lettré, doué d'une grande facilité d'élocution et habile orateur (3). Ayant obtenu, par l'entremise de l'évêque de Cervi, une audience des cardinaux dans la sacristie de

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 1085 et seq.—Von der Hardt, t. II, part. II, p. 105 et 106. — Dachery, Spicileg., t. IV, p. 262 et seq. — Monstrelet, lieu cité.

(2) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 1086 et seq.

(3) Erat litteratus et facundus et summe in rhetorica expertus. (Le Religieux de Saint-Denys, l. XXX, c. III.) — Philippus Bergamensis, l. XIV, p. 358.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

l'église de Saint-Martin, il leur présenta une série de cinquante articles qui revenaient presque tous à celui-ci : changer le lieu du concile et le différer. Le caractère élevé du négociateur, sa renommée chevaleresque, inspiraient la confiance, et l'on crut devoir prendre en considération ses articles, malgré l'esprit perfide qui les avait visiblement dictés. Les cardinaux d'Albano, d'Aquilée, de Milan et de Thury furent choisis pour conférer avec Charles. Le cardinal d'Albano répondit, au nom de ses collègues, qu'il était étonnant que Grégoire voulût décliner Pise, vu que lui-même avait désigné cette ville pour s'y aboucher avec son rival ; que le changement de ce lieu contre un autre était impossible et peu honnête : impossible, puisque les deux prétendants y avaient été cités, et qu'une mutation rendrait la citation nulle; peu honnête, puisque tous les Pères n'étaient pas encore présents au concile et qu'on y attendait les ambassadeurs des rois de Bohême, d'Angleterre, de Hongrie, de Pologne, de Portugal, des électeurs de Mayence et de Cologne; qu'au surplus, un tel changement ne pouvait que ruiner l'œuvre de l'union qu'on avait eu tant de peine à mener jusque-là ; qu'on suppliait donc Charles de vouloir plutôt user de son influence auprès de Grégoire pour le décider à se rendre à Pise afin d'y accomplir ses serments. Charles avait prévu toutes ces difficultés et se trouva en état d'y répondre sur-le-champ. Mais cette réplique ne servit qu'à faire briller son éloquence ; elle ne persuada nullement les cardinaux, qui se contentèrent de dire qu'ils feraient leur rapport au concile.

Là-dessus, on nomma une commission, composée de l'archevêque de Pise, de l'évêque de Cambrai, d'un autre prélat français et de Thomas de Fermo, professeur en théologie, pour entendre les propositions que Charles pourrait faire encore. Ces personnages observèrent d'abord à ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

prince qu'au lieu de chercher à entraver l'union, il lui serait bien plus glorieux d'engager Grégoire à la procurer par une cession simple et franche; qu'un changement de lieu ne pouvait qu'être une mesure funeste; que Florence ne le verrait pas avec plaisir, et qu'il serait assurément le signal de la dissolution du concile. Mais Charles persista à soutenir que la ville de Pise n'était pas un lieu convenable pour Grégoire. Alors, on lui déclara qu'un changement de lieu ne pouvait pas être mis en question; que c'était là le dernier mot du concile.

Tout semblait dit en effet, et Charles se disposait à reprendre le chemin de Rimini, quand Thomas de Fermo vint lui remettre, de la part de l'assemblée, une proposition par laquelle on assurait à Grégoire, s'il voulait résigner la Papauté, la légation de Forli et de la Marche Trévisane, ainsi que le gouvernement de la Marche d'Ancône pendant sa vie, ou, s'il préférait rester à la cour, la première place dans le Sacré Collége, et, pour ses neveux, la seigneurie des villes de Montefiascone, de Corneto, d'Orvieto, de Forlimpopoli, de Faenza, avec d'autres avantages; mais Charles repoussa cette proposition. Alors les cardinaux et le concile, voulant prouver le désir qu'ils avaient de traiter, s'avancèrent à offrir de transférer le concile à Pistoie ou à San Miniato, si on les assurait que Grégoire voudrait s'y rendre et y déposer la dignité papale; mais Charles répondit encore que Grégoire ne consentirait jamais à venir dans l'une ou l'autre de ces villes, parce qu'il avait trop à se plaindre des Florentins; il ajouta seulement que, bien qu'il augurât mal des dispositions de Grégoire relativement aux deux villes désignées, il promettait d'engager le pontife à en accepter une. En effet, lorsqu'il passa à Florence, il négocia avec la seigneurie pour qu'on assurât à Grégoire tout honneur et toute sécurité, au cas qu'il serait obligé de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

venir à Pistoie ou à San-Miniato, ce qu'il obtint sans difficulté.

Arrivé à Rimini, Charles rendit compte à Grégoire de sa mission. Quand le faible vieillard entendit les offres du concile touchant sa personne et les siens, des larmes coulèrent de ses yeux, et il s'écria: « Des embûches m'envi-« ronnent de toutes parts! Si je fais ce qu'on demande de « moi, je trahis mes partisans et mes proches, et, si je ne « le fais pas, j'excite des scandales dans l'Église! — Saint-« Père, reprit Charles, dès l'instant que le concile et les « Florentins garantissent toute sécurité à votre personne, « à vos partisans et à vos proches, je ne comprends pas « que vous ayez à craindre la ruine de votre personne, « celle de vos partisans et de vos proches. Mais, ce que je « comprends bien, ce dont mes yeux et mes oreilles m'ont « assuré à Pise, c'est que, si vous vous obstinez à ne pas « consentir aux demandes qu'on vous fait, vous serez la « cause d'un scandale plus grand que vous ne le pensez. « Ceux qui entretiennent Votre Sainteté du peu de concert « qui existe dans le concile l'abusent. Pour moi, je me « crois obligé de lui dire que, si elle ne montre pas au « peuple chrétien qu'elle préfère l'avantage de l'Église à « sa dignité, elle aura tout le monde contre elle. Les plus « animés sont ceux de votre obédience. Les opinions peu-« vent être partagées sur d'autres questions, mais, sur le « fait de votre personne et celui de votre rival, il n'y en a « qu'une seule. Tout porte à croire que Benoît ne se ren-« dra pas au concile, mais Votre Sainteté n'ignore pas « qu'elle est obligée de travailler à l'union, indépendam-« ment de ce que fera ou ne fera pas Benoît. Il vaut mille « fois mieux, pour elle, se rendre au concile des cardi-« naux que de poursuivre la célébration du sien; c'est là « un moyen plus sûr d'arriver à l'union. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Ces paroles atterrèrent Grégoire; il demanda à Malatesta s'il lui conseillait définitivement d'aller à Pise. « Non, « Saint-Père, répliqua Charles, mon avis n'est point que « vous alliez à Pise, les cardinaux auraient sur vous trop « d'avantages, mais que vous vous rendiez à Pistoie, parce « que le concile se tiendra là, du consentement de toutes les « parties intéressées. » Ici, le malheureux pontife revint à ses partisans, à ses proches, et toutes les raisons de Malatesta furent impuissantes à lui inspirer une résolution généreuse (1).

Cependant le concile de Pise continuait ses procédures contre les deux prétendants. Le 24 avril, les Pères entendirent la lecture d'un long rapport où tous les événements du schisme, depuis son origine, la collusion de Grégoire et de Benoît, étaient racontés avec les plus grands détails. Cette lecture achevée, on décida qu'on choisirait des personnes lettrées et consciencieuses pour recueillir les informations et entendre les dépositions des témoins qui seraient produits contre les deux pontifes. Le dernier jour d'avril arrivèrent le patriarche d'Alexandrie, les envoyés de l'Université de Paris, des ducs de Brabant, de Hollande et de l'évêque de Liége; ils furent bientôt suivis par l'ambassade d'Angleterre, composée de l'évêque de Salisbury, d'un évêque, de deux abbés, d'un chevalier, de deux docteurs, accompagnés d'une brillante escorte de deux cents cavaliers. Vinrent ensuite les députés de l'archevêque de Mayence et de l'archevêque de Cologne. La présence de ces représentants de tant de puissances, en rendant l'assemblée plus imposante, lui prêta une activité nouvelle. On songea à donner une meilleure forme aux congrégations particulières chargées de préparer les questions qui de-

(1) Veter. Script. Collect., t. VII, depuis la p. 996 jusqu'à la p. 1078.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

vraient être traitées dans le concile. Comme tous les membres ne pouvaient, sans confusion, assister à ces conférences préliminaires, le président proposa d'en nommer un certain nombre, qui seraient présents à toutes les discussions et informeraient les autres de ce qui aurait été résolu. Le patriarche d'Alexandrie ayant répondu qu'il avait été déjà décidé, en ce qui concernait la nation de France, que chaque province serait représentée par son archevêque, et, en son absence, par un évêque ou un docteur de la province, il fut aussitôt arrêté qu'il serait fait de même pour les autres nations, et que ceux qui seraient nommés resteraient seuls aux délibérations (1). C'était le moyen d'abréger et d'éclairer les discussions. Nous verrons le concile de Constance perfectionner ce mode en adoptant l'usage d'opiner par nations.

L'assemblée n'hésita plus à se déclarer œcuménique ; elle le fit par un décret proposé le 9 mai, dans une congrégation particulière. A cette occasion, l'évêque de Salisbury se plaignit que, malgré l'union des deux colléges, la soustraction d'obédience n'eût pas été généralement proclamée ; que, dans le concile, tous devaient vouloir comme un seul et un seul comme tous. Cette plainte s'adressait aux cardinaux d'Avignon, qui, jusque-là appliqués à ménager Benoît XIII pour le gagner, n'avaient point encore rompu officiellement avec lui. L'évêque conclut à ce que ces derniers suivissent l'exemple de leurs collègues. Cette conclusion paraissait juste ; toutefois les cardinaux avignonais, avant de s'y soumettre, demandèrent du temps pour délibérer. Mais le lendemain le patriarche d'Alexandrie ayant répété, devant l'assemblée, la proposition de la veille, et l'assistance consultée ayant été unanimement d'avis que

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXX, c. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

la soustraction devait être commune à tous, les cardinaux se rendirent, et l'union fut complète (1). Toutes les pensées se tournèrent alors sur les procédures qu'on instruisait contre les deux prétendants.

Nous avons vu qu'ils avaient été déclarés contumaces dès la troisième session. Depuis on avait continué de les citer, et leurs défauts répétés avaient aggravé la sentence des Pères. On consacra le mois de mai entier à l'audition des témoins, à l'examen des pièces qui concernaient la conduite des deux pontifes, et à la rédaction du rapport qui devait servir à éclairer le jugement du concile. Enfin, le 29 mai, la commission d'enquête annonça que ses travaux étaient terminés, et demanda que la session où devrait être portée la sentence définitive fût fixée au 5 juin. On employa celle qui la précéda à entendre l'archevêque de Pise rappeler les articles incriminés, en y ajoutant les preuves qui en établissaient la vérité. Le prélat, s'étant vu forcé d'abréger les témoignages pour ménager la patience des Pères, invita, en finissant son rapport, ceux qui désireraient connaître le détail des preuves à s'adresser aux notaires de la commission (2).

Le jour fixé pour la quinzième session, session fatale, se leva. Les cardinaux de Saint-Ange et Colonna, accompagnés des archevêques de Pise et de Gênes, de docteurs et de notaires, se transportèrent une dernière fois pour la forme aux portes de l'église, afin d'y citer les deux prétendants, qui ne comparurent point. Cette formalité remplie, les procureurs du concile demandèrent que la sentence définitive fût prononcée contre eux. Tous répondi-

(1) Le Religieux de S.-Denys, lieu cité. — Von der Hardt, t. II, part. II, p. 116 et seq.

(2) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 1095. — Von der Hardt, ubi supra, p. 132 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

rent qu'ils y consentaient. Alors on ouvrit les portes de l'église, et le patriarche d'Alexandrie, élevant la voix au milieu de la foule qui se pressait dans la nef, dit que Pierre de Lune et Ange Corrario, nommé l'un Benoît XIII et l'autre Grégoire XII dans leurs obédiences, ayant été reconnus schismatiques, approbateurs et fauteurs du schisme, hérétiques, coupables de crimes énormes, notamment d'avoir violé leurs serments et de scandaliser l'Église, le concile non-seulement prononçait qu'ils étaient indignes du souverain pontificat, mais les déposait de cette dignité, leur interdisait d'en prendre désormais le nom, défendait à tous les fidèles, sous peine des censures ecclésiastiques, de les reconnaître pour papes, et déclarait le Saint-Siége vacant. Cette sentence, jusque-là sans exemple, fut accueillie par des acclamations de joie et suivie du chant du *Te Deum* (1).

Dès ce moment, comme si les deux pontifes eussent été anéantis, on ne s'occupa plus que de leur donner un remplaçant incontestable. Dans les congrégations préparatoires, les opinions différèrent quelque temps sur le mode à adopter relativement à l'élection. Les uns voulaient que le concile le nommât lui-même; les autres, que les cardinaux, nonobstant les sources douteuses où ils avaient puisé leurs titres, en demeurassent chargés, pour ne point déroger à l'usage établi. On finit par se ranger à ce dernier sentiment, qui était celui du patriarche d'Alexandrie, et, trois jours après, dans la dix-septième session, le concile déclara, sur la requête du même patriarche, qu'il ne prétendait nullement porter atteinte aux droits des cardinaux, et que l'ancien mode électoral serait maintenu (2).

(1) Von der Hardt, ubi supra. — Veter. Script. Collect., p. 1096.

(2) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 1099 et 1100. — Labbe, Concil., t. XI, part. II, p. 2204.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Pendant que l'assemblée était occupée de ces règlements, on lui annonça l'arrivée des ambassadeurs du roi d'Aragon ; c'étaient trois chevaliers et un docteur, chancelier du monarque. Lorsqu'ils eurent été introduits, le docteur chancelier prit la parole, et dit que le roi d'Aragon, ayant appris la réunion du concile dans le but de rendre la paix à l'Église, il lui recommandait cette paix, désirait être informé de ce qu'on avait déjà fait pour elle, assurant qu'il portait le plus vif intérêt à la solution de cette grande affaire, et prétendait y travailler lui-même sans aucune acception de personne. Il ajouta que les nonces du pape Benoît étaient dans la ville, qu'ils demandaient une audience pour communiquer à l'assemblée ce qui s'était passé dans le concile de Perpignan relativement à l'union, et supplia les Pères de ne point passer outre avant de les avoir entendus.

Le nom de pape donné à Benoît souleva dans le concile un violent orage, des sifflets couvrirent la voix du chancelier aragonais (1) ; on voulait même lui interdire la parole, et ce ne fut qu'avec peine qu'il obtint d'achever son discours. Le président répondit aux ambassadeurs qu'on remerciait le roi d'Aragon de ses bonnes intentions, et qu'on nommerait une députation pour l'informer, selon son désir, de ce qui avait été fait dans le concile jusqu'à ce jour. Quant à l'audience que sollicitaient les nonces de Benoît, comme l'heure était avancée et qu'il ne devait point y avoir de séance publique avant le conclave, il dit qu'on chargerait une commission spéciale de vérifier leur mandat, et que, suivant le rapport de cette commission, on leur accorderait ou refuserait audience (2).

(1) Les Actes ne disent pas pourtant que ces sifflets partissent du côté des Pères.

(2) Veter. Script. Collect., t. VII, p. 1101 et seq. — Labbe, Concil., p. 2205. — Von der Hardt, t. II, part. II, p. 141 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Comme nous l'avons dit, ces nonces étaient l'archevêque de Tarragone, les évêques de Siguença, de Mende, de Sienne, le prieur de Sarragosse, l'administrateur de la province de Galice et le Chartreux Boniface Ferrier, qui a écrit la relation de cette ambassade. Depuis leur départ de Perpignan, ces sept personnages avaient rencontré plus d'un obstacle pour arriver à Pise. D'abord ils s'étaient vus arrêtés à Nîmes par les officiers du roi de France, qui leur avaient enlevé leurs instructions, et ce n'avait été que grâce à l'intervention des ambassadeurs du roi d'Aragon qu'ils avaient pu obtenir un sauf-conduit pour continuer leur route. En Provence, à Gênes, à Lucques, de pareilles difficultés s'étaient présentées, et partout des périls avaient menacé leurs biens et leurs personnes (1). Si l'on en croit Boniface Ferrier, les nonces avaient mission de chercher, de concert avec les cardinaux et les Pères assemblés à Pise, un mode quelconque d'union ; d'avertir ces derniers qu'en suivant la voie qu'ils avaient embrassée ils couraient risque d'introduire dans l'Église une nouvelle erreur, et de déclarer qu'ils avaient plein pouvoir de faire tout ce qui serait nécessaire pour arriver à une conciliation (2). Quels étaient ces pleins pouvoirs ? nous ne pouvons en juger, car nous n'avons pas le texte des instructions qui les contenaient. Un témoin seulement affirme que ces instructions étaient sérieuses (3).

Cela n'empêcha pas les nonces d'être rudement traités. Comme ils se rendaient à l'heure indiquée pour l'audience à l'église de Saint-Martin, où les attendaient les cardinaux désignés par le concile, la foule se rua sur leur passage,

(1) Labbe, Concil., t. XI, p. 2111. — Bonif. Ferrier, ap. Thes. anecd., t. II, c. LVIII, p. 1478.

(2) Bonif. Ferrier, ubi supra.

(3) Epist. Roberti Prior. Celsin., ap. Veter. Script. Coll., t. VII, p. 1112.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

vociférant contre eux comme s'ils eussent été des juifs, et les accabla de sifflets et de huées (1). Ce fut au milieu de ces avanies qu'ils parvinrent à entrer dans l'église, dont on ferma les portes. Mais là ils eurent à essuyer un autre genre d'opprobre : on ne leur rendit aucun honneur, et l'on commença par leur lire la sentence de déposition portée par le concile contre les deux prétendants ; puis on leur demanda s'ils étaient les envoyés de Pierre de Lune. Sur la réponse de l'archevêque de Tarragone qu'ils étaient les nonces du Saint-Père Benoît XIII, un effroyable tumulte s'éleva contre eux. On les appela *nonces d'hérétique et de schismatique*. Le silence s'étant rétabli, le même prélat dit que le capitaine de la ville lui avait communiqué une convention de trois articles, passée entre les seigneurs réunis à Pise et les Florentins, portant que quiconque viendrait avec l'intention d'attaquer ce que le concile aurait décidé perdrait tout droit à un sauf-conduit, et serait, de plus, passible d'être puni par les mêmes seigneurs, ainsi que par les Florentins. Or, ajouta l'évêque, comme les choses qu'il devait dire pourraient bien porter atteinte aux actes déjà accomplis, il voulait savoir s'il pourrait s'exprimer librement et avec sécurité (2). On remarqua qu'en s'exprimant il évitait avec soin de nommer les cardinaux et le concile (3).

Le cardinal d'Aquilée répondit : 1° qu'ils avaient entendu

(1) Fuit clamatum contra eos tanquam contra Judeos. (Von der Hardt, p. 142.) — Les Acta concilii Pisani de Labbe (p. 2206) disent de plus : Contra eos proclamabant et sibilabant. Mais Boniface Ferrier enchérit de beaucoup sur ces témoignages ; il parle de : Terribiles minæ, impressiones, terrores, injuriæ et opprobria... de trucidando eos et tradendo igni, et similia. (C. LIX, p. 1477.)

(2) Von der Hardt et Labbe, loc. cit.

(3) Tarraconensis loquens noluit nominare cardinales nec concilium. (Epist. Roberti Prioris Celsin., ubi supra, p. 1112.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

la sentence par laquelle les deux prétendants étaient déchus de leur dignité, comme coupables d'hérésie et de schisme, et qu'ils connaissaient, à cet égard, les peines de droit; 2° que, vu l'absence des autres cardinaux, il ne pouvait prendre sur lui de dispenser les nonces de la rigueur de ladite convention, mais que, néanmoins, s'ils voulaient entretenir l'assistance de la soumission des prétendants ou de la nécessité de l'union, ils étaient libres de le faire, parce que les articles de la convention ne s'y opposaient point. Là-dessus, les nonces délibérèrent un instant avec les députés aragonais, puis ils répondirent qu'ils n'avaient pas vu les articles de la convention, qu'ils désiraient réfléchir encore, et se retirèrent. Le lendemain, on apprit qu'ils avaient quitté secrètement la ville sans attendre une seconde audience (1).

D'après Boniface Ferrier, cette furtive et brusque retraite aurait été déterminée par les clameurs furibondes que la multitude avait fait retentir pendant la durée de l'audience. Ces clameurs, dit-il, devinrent si menaçantes, que le maréchal de la cour se crut obligé de leur déclarer qu'il désespérait de pouvoir les défendre s'ils sortaient de l'église avant que la foule se fût dispersée, et qu'ensuite le même maréchal, avec un certain nombre de citoyens notables, les reconduisit jusqu'à leur hôtel, sans quoi ils eussent été lapidés (2). Suivant Boniface encore, un autre fait aurait mis le comble à la terreur des nonces. Ceux-ci ayant sollicité, près de Baltazar Cossa, légat de Bologne, un sauf-conduit pour se rendre vers Grégoire, près duquel ils avaient mission d'aller, ce légat leur aurait fait répondre que, de quelque manière qu'ils vinssent, avec un sauf-con-

(1) Von der Hardt, ubi supra, p. 143. — Epist. Roberti Prioris Celsin., p. 1112.

(2) Bonif. Ferrier, c. LIX, p. 1477.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

duit ou sans sauf-conduit, s'il pouvait les saisir, il les ferait brûler vifs (1). Baltazar Cossa était capable de proférer une telle menace et de la réaliser au besoin, nous ne le nierons pas. D'un autre côté, il n'y a rien d'impossible à ce que les nonces aient été poursuivis par une populace irritée qui avait perdu tout respect pour le pontife qu'ils représentaient. Mais on doit se défier des récits de Boniface Ferrier, dont le style passionné inspire peu de confiance, et qui avait intérêt à faire passer les nonces pour des victimes.

La vérité est que leur mission n'était nullement favorable à l'union, du moins n'en avait-on pas cette idée à Pise; tout porte à croire qu'elle y avait été précédée par les renseignements les plus désavantageux. Un témoin oculaire écrivait alors que l'opinion générale dans le concile, et hors du concile, était « que ces ambassadeurs venaient... « non mie pour le bien de l'union, mais pour y bailler em- « pêchement à leur pouvoir (2). » Niem les appelle des espions (3). Il est vrai qu'ils se disaient revêtus de pleins pouvoirs, mais on se souvenait que, peu de jours avant la sentence définitive du concile contre les prétendants, il avait circulé parmi les congrégations certaines bulles dans lesquelles Benoît XIII sommait les cardinaux de son obédience de revenir près de sa personne, leur défendait de s'occuper d'une élection, et, en cas de désobéissance, les excommuniait avec tous leurs adhérents (4). Niem observe

(1) Dicatis eis quod, vel cum securitate vel sine, si illic possum eos reperire, ego tradam eos igni vivos concremandos. (Bonif. Ferrier, c. LXIII, p. 1479.)

(2) Monstrelet, Lettre de l'abbé de Sainte-Maxence à l'évêque de Poitiers, l. I, c. LV.

(3) Quidam exploratores. (De Schism., l. III, c. XLV.)

(4) Monstrelet, l. I, c. LVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

que les cardinaux firent peu de cas de cette pièce (1). Elle n'avait en effet rien qui fût capable d'intimider, mais il semblait juste que des nonces qui se présentaient après une telle sommation fussent traités plutôt en émissaires qu'en ambassadeurs.

Le jour même du départ des nonces, les cardinaux entrèrent au conclave, dont la garde fut confiée au grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Jamais des vœux plus ardents ne montèrent vers le ciel pour obtenir l'élection d'un pontife. Le concile, les fidèles, étaient en prières; il ne venait à l'idée de personne que le schisme ne touchât à sa fin. Au milieu des opérations du conclave. un des ambassadeurs aragonais, nommé Géraud de Sernilhon, neveu de Pierre de Lune, déclara au patriarche d'Alexandrie qu'il avait le pouvoir, de la part de Benoît XIII, d'offrir au concile sa renonciation au souverain pontificat, quand bien même Grégoire refuserait la sienne. Simon de Cramaud répondit que cette ouverture arrivait trop tard; que, le conclave étant fermé, toute communication avec les cardinaux devenait impossible; qu'il fallait attendre l'élection; qu'au surplus il en parlerait aux Pères Mais cette ouverture n'eut aucune suite (2). On y vit avec raison un expédient pour retarder inutilement, peut-être pour rompre les opérations du conclave, sur lequel on faisait reposer toutes les espérances de l'Église.

Les cardinaux restèrent onze jours renfermés. Avant de travailler à l'élection, ils s'engagèrent solennellement à ne point se laisser guider dans cette œuvre sainte par les mesquines vues de l'intérêt personnel; cette résolution fut pourtant inhabile à éloigner l'intrigue. Il y eut plus

(1) De qua citatione ipsi cardinales non curabant. (De Schism., loc. cit.)

(2) Epist. Roberti Prioris Celsin., ap. Veter. Script. Coll., t. VII, p. 1113.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

d'un électeur qui succomba aux attraits d'une dignité depuis trente années si malheureuse et si contestée (1). Si l'on en croit Boniface Ferrier, car son témoignage est suspect d'exagération, il y aurait eu de la part des cardinaux français d'incroyables préparatifs pour faire prévaloir un candidat de leur nation, les Italiens auraient reçu d'eux des présents et des promesses magnifiques. Le même Boniface cite comme s'étant distingué dans cette œuvre le cardinal de Thury, sans dire toutefois s'il travaillait pour lui ou bien pour ses collègues. Mais, ajoute le même Boniface Ferrier, les Italiens déjouèrent toutes les espérances des ultramontains (2). D'ailleurs ils étaient trop puissants pour ne pas l'emporter dans la lutte électorale. Outre le nombre, ils avaient pour eux la supériorité de l'influence. L'un d'entre eux, depuis la convocation du concile, exerçait sur les deux colléges réunis un ascendant presque irrésistible, qu'il s'était acquis à la fois par son habileté, l'importance de sa position et des services éminents rendus à la cause de l'union. Ce cardinal était le légat de Bologne, Baltazar Cossa. Aussi, toutes les chances se déclarèrent-elles pour lui d'abord; mais, soit qu'il démêlât alors dans un certain nombre d'électeurs une opposition qu'il désespérait de vaincre, soit qu'il voulût faire preuve de désintéressement pour s'assurer dans l'avenir un triomphe plus complet, il employa son crédit à détourner la tiare sur la tête de Pierre Philargi, de Candie, cardinal du titre des Douze Apôtres, qui fut élu en effet d'une voix unanime le 26 juin 1409, et prit le nom d'Alexandre V (3).

(1) Niem, de Schism., l. III, c. LII.

(2) Thes. anecd., c. XL, p. 1460.

(3) Bonif. Ferrier, loc. cit. — Niem, de Vita et Factis Johannis XXIII, c. XV, ap. Von der Hardt, t. II, part. II, p. 355, et l. III, c. LVII, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

La fortune de ce pontife mérite d'être connue. Ce fut, dit un historien, un de ces hommes extraordinaires qui paraissent confiés en quelque sorte aux soins de la Providence. Malheureux à leur entrée dans le monde, ils deviennent supérieurs ensuite à toutes les conditions par le vol rapide qui les élève jusqu'au faite des honneurs (1). En effet, la naissance d'Alexandre V est si obscure, que les contemporains n'ont pu nous en dire le lieu avec quelque certitude. Les uns le font Grec, les autres Italien. Ayant été trouvé à Candie, il paraîtrait plus probable que cette île lui a donné le jour. Jamais il ne connut de père, de mère, de parents. Abandonné dès sa plus tendre enfance, la commisération publique fut son unique ressource, et il mendiait son pain. Un religieux mineur, à qui il sut inspirer de l'intérêt, le tira de cet état, lui fit prendre quelque teinture des lettres latines et italiennes, puis recevoir dans le couvent que l'ordre possédait à Candie, et l'emmena plus tard en Italie (2). On reconnut bientôt ses excellentes dispositions pour les sciences et on l'envoya à Oxford. Il alla ensuite à Paris, où il étudia la philosophie et la théologie, et reçut le grade de docteur. Il enseigna la théologie avec éclat et publia sur le Livre des sentences des commentaires où la profondeur s'unissait à l'élégance, et qui grandirent beaucoup sa réputation. Il devint même un des orateurs les plus distingués de son temps. A son retour en Italie, Gian Galeazzo l'attira à sa cour : frappé de ses connaissances et de sa pénétration, il lui donna la première place parmi ses conseillers. La faveur du prince

Schismate. — Epist. Roberti Frioris Celsin., ubi supra, p. 1115. — Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXX, c. IV.

(1) Le P. Berthier, Hist. de l'Église gallicane, t. XV.

(2) Niem, de Schism., l. III, c. LI. — Papyre Masson, in Alexandro. — Novaëz, Storia de' sommi pontefici, t. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ouvrit à Philargi la porte des dignités ecclésiastiques : il fut fait successivement et en peu de temps évêque de Vicence, de Novarre, archevêque de Milan (1). Parvenu au faîte de la puissance, Gian Galeazzo ayant désiré obtenir de l'autorité impériale la ratification de son titre de duc, ce fut Pierre Philargi qui reçut la mission d'aller solliciter ou plutôt acheter cette faveur à la cour de l'empereur Wenceslas (2). Le pape Innocent VII le fit cardinal du titre des Douze Apôtres, et le nomma légat en Lombardie pour pacifier cette principauté, agitée par la mort de Gian Galeazzo. Lorsqu'il monta les degrés du trône pontifical, il avait soixante-dix ans.

Tous ceux qui ont parlé de Pierre Philargi sont unanimes à dire qu'il était digne par ses vertus et sa capacité du souverain pontificat. Seul entre tous, Thierry de Niem en fait un personnage médiocre, l'accuse de s'être placé sous la tutelle de Baltazar Cossa, de n'avoir administré que pour satisfaire les fantaisies des courtisans ; d'avoir, inexpert dans l'expédition des affaires, dispensé les charges et les dignités ecclésiastiques à l'aveugle, et suscité par là des abus auxquels il fallut un long temps pour remédier (3).

Ici Niem se montre injuste : il oublie qu'Alexandre V était pauvre, étranger, sans parents et sans alliés, et conséquemment obligé de ménager certains hommes puissants pour s'en faire des appuis. Personne ne conteste le crédit exclusif dont Baltazar Cossa jouit sous son pontificat ; mais il n'était pas au pouvoir d'Alexandre V de lui refuser ce crédit. Le cardinal était tout-puissant avant que Pierre Philargi

(1) Vita Alexandri V, ex ms. Patavino, ap. Murat., t. III, part. XI, p. 842. — Platina, in Alexandrum V. — Philipp. Berg., l. XIV, p. 362. — Gonzalo Illescas, p. 63.

(2) Dubraw., Hist. Bohemica, l. XXIII, p. 105.

(3) De Schism., l. III, c. LI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

devînt pape, et l'on avait le plus grand besoin de ce légat. D'ailleurs Baltazar Cossa avait une supériorité incontestable dans le maniement des affaires. Quant à la trop complaisante dispensation des charges et des dignités, elle avait une autre source que l'inexpérience dans le gouvernement. Parmi les belles qualités qui recommandaient Alexandre V à l'estime de ses contemporains, figurait en première ligne la bonté. Niem avoue lui-même que ce pape ne savait pas rejeter une demande, de quelque part qu'elle vînt (1). Cette bonté le fit tomber dans un autre excès que l'histoire se refuse à blâmer dans un souverain, je veux dire une libéralité qui ne connaissait pas de bornes. A l'exemple d'un de ses plus illustres prédécesseurs, Clément VI, il donnait tout ce qu'il avait, et, quand il ne possédait plus rien, il donnait des promesses. Ayant été disgracié de la fortune pendant les années les plus intéressantes de la vie, il savait ce que c'est que le malheur, et il ambitionnait de faire des heureux! Au point où en était le trésor pontifical à son avénement à la tiare, ses largesses l'eurent bientôt épuisé, et il aimait à répéter avec une spirituelle gaieté : « Je fus jadis un évêque riche, j'ai « été depuis un pauvre cardinal, et maintenant je suis un « pape mendiant (2). »

L'élection d'Alexandre V excita un enthousiasme incroyable dans la ville de Pise; toutes les cloches sonnèrent, tous les cœurs s'ouvrirent à l'allégresse. Les Pères du concile coururent en foule pour rendre leurs hommages au nouveau pontife dans la cathédrale, où on l'avait transporté et où on l'intronisa. Il fut ensuite couronné, le 7 juillet, par

(1) Vix alicui ab eo quicquam petenti a majori usque ad minimum... scivit denegare. (De Schism., l. III, c. LI.)

(2) Dicere consueverat se fuisse divitem episcopum, pauperem cardinalem et papam mendicum. (Vita Alexandri V, ex ms. Patav., ubi supra.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

le cardinal de Saluces (1). La joie de Pise se communiqua aux autres lieux de la chrétienté qui adhéraient au concile quand on y apprit cette installation. On s'imaginait que le schisme était anéanti, et il venait de se compliquer davantage. A la vérité, Alexandre réunit sous son autorité l'obédience la plus étendue; mais l'Espagne et l'Écosse persévérèrent à reconnaître celle de Benoît XIII; Naples, la Hongrie, la Bavière, la Pologne et les royaumes du nord, restèrent fidèles à Grégoire XII, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que l'élection d'Alexandre était une faute.

Sans doute le concile de Pise n'avait point outre-passé ses pouvoirs en jugeant les deux prétendants au souverain pontificat, en prononçant contre eux une sentence de déposition et en nommant à leur place un nouveau pape. Mais ces actes si importants, qui auraient dû couronner l'accession volontaire de toute la chrétienté au parti du concile, les Pères de Pise les accomplirent sans presque s'inquiéter de cette accession, dans la pensée que la force des choses rallierait bientôt tout le monde à leur autorité. Quand on songe que le schisme existait depuis plus de trente années, qu'un laps de temps si considérable lui avait laissé jeter des racines profondes dans les habitudes, les intérêts, les passions des princes et des peuples, on se demande comment les cardinaux et les Pères du concile, qui avaient pu juger par eux-mêmes de la disposition des esprits dans les diverses contrées de l'Europe, s'occupèrent si peu de se la concilier, de travailler l'opinion publique, de la détacher des pontifes qu'ils voulaient abattre. Le point capital de la question était là. Par sa mission en Allemagne, le cardinal Landolfe Maramaur avait prouvé combien il aurait été opportun d'envoyer des légats dans les royaumes du nord.

(1) Epist. Roberti Prioris Celsin., ubi supra.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Ces royaumes furent négligés : on ne leur adressa qu'une simple lettre de convocation. On se contenta également de cette formalité à l'égard de la Hongrie. Cela ne suffisait point pour des peuples que les scandales du schisme n'avaient pas émus au même degré que les Français et les Italiens et auxquels le spectacle des rivalités des prétendants n'avait pas fait éprouver de la même manière la nécessité d'en finir avec eux. Aussi les royaumes du nord, l'Espagne et la Hongrie, non-seulement demeurèrent étrangers aux grandes questions qui furent débattues à Pise, mais protestèrent encore contre les conclusions qu'on y prit. D'ailleurs, à Pise même, tous ne les approuvaient pas. Des hommes éminents, comme Pierre d'Ailly, voyaient avec peine la marche que suivait le concile. Peu de mois avant l'ouverture des sessions, l'évêque de Cambrai, dans un traité composé à cette occasion, tout en avouant la légitimité des actes qu'on se proposait d'y accomplir, avait donné un conseil sage : « Dans le cas, disait-il, où la disposition des « deux concurrents laisserait le champ libre à une élection « nouvelle, on ne devrait y procéder qu'autant qu'il paraî- « trait avec évidence, par l'adhésion de la chrétienté tout « entière, ou du moins d'une majorité telle de la chré- « tienté, à cette élection, que les obédiences des deux pré- « tendants fussent comme anéanties ; autrement, ajoutait- « il, ce serait aggraver le schisme et introduire dans l'É- « glise une seconde erreur pire que la première (1). »

Ce conseil traçait au concile de Pise la voie qu'il devait

(1) Ideo in hoc casu... dictam electionem facere non expediret nisi clare pateret, quod tali electioni tota christianitas adhereret, vel saltem talis et tanta portio quæ sufficeret obedientiam contendentibus tollere... alioquin hoc esset antiquo schismati novum superaddere, et sic esset error forte periculosior et pejor priore. (Veter. Script. Collect.. p. 916 et seq.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

suivre. Mais ceux qui composaient cette assemblée, trop confiants dans leurs droits et ne doutant pas que l'omnipotence dont ils étaient revêtus ne suffît à tout, ne se crurent point obligés à tant de précautions, et s'imaginèrent qu'il était plus court de trancher le nœud de la difficulté que de le démêler. Pierre d'Ailly, indigné de la tournure que prenaient les choses, quitta brusquement le concile et se retira à Gênes, où il avoua aux députés aragonais qui le visitèrent en passant qu'il était parti de Pise parce que ce qu'on y faisait n'avait pas son approbation (1).

Plus d'un écrivain catholique partageait alors, et a partagé depuis, les répugnances de l'évêque de Cambrai pour les actes du concile de Pise, et quelques-uns, dont on ne peut à aucun titre suspecter l'orthodoxie, ont mis en problème l'autorité de cette assemblée, frappés du redoublement de scandale qui en suivit la célébration. Théodoric Urie doute si ceux qui se réunirent à Pise étaient mus par l'esprit de Dathan et d'Abyron ou par celui de Moïse et d'Aaron (2). Clémangis dit nettement que si les Pères du concile de Pise n'ont pas trompé l'Église, ils se sont trompés eux-mêmes (3). « Ils ont, ajoute-t-il, sanctionné, dé« fini, promulgué par une élection nouvelle que le schisme « était extirpé et que l'Église avait recouvré la paix. Mais « qui est assez aveugle pour ne pas voir qu'une semblable « opinion est une erreur? Peut-on concevoir, au contraire, « rien de plus funeste pour l'Église qu'une élection nou« velle qui n'a pas été précédée par une pacification géné-

(1) Ibi dixit aliquibus ex nostris, quod ideo venerat quia non placebant sibi quæ fiebant in Pisis. (Bonif. Ferrier, p. 1464.)

(2) Théodoric Urie, Hist. concil. Constant., ap. Von der Hardt, t. I, p. 147.

(3) Nicol. de Clemang., Disput. super materia concil. general. opera, p. 64.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« rale (1)? » Au milieu du quinzième siècle, saint Antonin, disciple du cardinal Jean Dominique, écrivait que c'était l'opinion commune (2) que l'assemblée de Pise n'avait été qu'un conciliabule, et n'avait pu faire d'Alexandre V un pape légitime. Nous ne le croyons point ainsi de nos jours, où, plus éloignés des faits, nous pouvons les discuter avec plus d'impartialité ; mais il est permis de dire encore que, pour terminer le schisme, le concile de Pise fut un coup d'essai malheureux.

Dans le moment même où la division acquérait un surcroît de puissance par l'élection d'Alexandre V, un fléau, né du schisme et plus funeste encore que lui, éclatait en Bohême. L'auteur de ce mal était un prêtre appelé Jean Huss, du nom du village qui lui avait donné le jour; personnage doué d'une rare capacité, éloquent, plus subtil encore (3), n'ignorant aucun des stratagèmes du sophisme; esprit faux, du reste, qui s'imaginait qu'on corrige les erreurs des hommes par des systèmes et leurs vices par des déclamations. Une portion des œuvres de Wiclef ayant été introduite en Bohême par un gentilhomme de ce pays nommé Faulfisch, qui revenait d'Oxford, Jean Huss adopta avidement la doctrine du pasteur de Lutterworth. Il en est toutefois qui prétendent que les livres de l'hérésiarque anglais inspirèrent d'abord de l'horreur à Jean Huss, et qu'il les jugea dignes du feu. Mais ce n'est là qu'une conjecture fondée sur ce que le réformateur bohémien ne manifesta pas sur-le-champ sa prédilection pour des doctrines couvertes encore de la réprobation générale. Habile à déguiser ses sentiments tant qu'il ne vit pas le moyen de les

(1) Nicol. de Clem., p. 71.

(2) Secundum communem opinionem. (Chronicon, part. III, tit. XXII, c. v.)

(3) Bohuslaus Balbinus, Epist. rer. bohemic., l. IV, c. v. — Æneas Sylvius, Hist. Bohemica, c. xxxv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

faire partager à l'opinion, il blâmait en public ce qu'il fomentait en secret (1).

Il se contenta longtemps de prêcher à Prague, dans la chapelle de Bethléem, dont il était recteur, contre les déréglements du clergé et les abus que le schisme avait laissés s'introduire dans le gouvernement de l'Église. La notoriété de ces faits, dont la religion avait tant à gémir, ne justifiait que trop le zèle de l'orateur, et de bruyants applaudissements accompagnaient ses discours. Il s'acquit de la sorte une grande renommée, qu'augmentaient encore sa vie rude, austère, ses mœurs irréprochables, son affabilité et sa modestie apparente (2).

Lorsqu'une énergique réaction éclata enfin contre le schisme, que les cardinaux abandonnèrent Benoît XIII et Grégoire XII, Jean Huss exhorta toute la Bohême à se détacher de Grégoire et à se joindre aux deux colléges pour travailler à l'union. Ce n'était point à un simple prêtre à prendre l'initiative dans une affaire qui regardait les premiers pasteurs, et l'archevêque de Prague, toujours fidèle à Grégoire, fulmina contre le prédicant, et lui interdit les fonctions sacerdotales dans son diocèse. Alors Jean Huss, fier de sa popularité, crut le moment venu de s'ériger en réformateur; il ne cacha plus ses sympathies pour la doctrine de Wiclef, fit publiquement l'éloge de cet hérésiarque, assurant qu'il avait été un homme de bien, un saint digne de la gloire du ciel, et que ses livres ne contenaient rien qui ne fût vrai (3). Jean Huss fut secondé dans cet apostolat de l'erreur par Jérôme de Prague et Jean Jacobell, deux personnages comme lui enclins au fanatisme, et dont la célébrité devint plus tard égale à celle du maî-

(1) Lenfant, Hist. du concile de Constance, l. I, p. 26.
(2) Bohusl. Balbinus, loc. cit. — Æneas Sylvius, loc. cit.
(3) Æneas Sylvius, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tre. Leurs succès furent immenses parmi le peuple, le clergé résista. Chose étrange! les réformateurs, qui avaient tant déclamé contre les ecclésiastiques déréglés, n'eurent d'abord pour eux que ces mêmes ecclésiastiques, qui espéraient, à la faveur d'un bouleversement, échapper aux poursuites de l'autorité légitime (1). Le même fait se reproduira un siècle plus tard; les diatribes de Luther contre l'état soi-disant corrompu de l'Église ne trouveront guère d'écho que chez les moines fatigués de leurs vœux, les prêtres impatients du joug de la discipline et les princes avides de s'enrichir des biens du clergé. Toutes les réformes accomplies au nom de l'hérésie et du schisme offrent le même caractère. Quelques soins qu'elles prennent de cacher la honte de leur origine, elles sont frappées au coin de la corruption.

Nous ne suivrons pas au travers des événements les destinées du hussitisme; il nous suffit d'avoir marqué la place qu'il occupe dans l'histoire du schisme. Quant à sa doctrine, elle ne fut guère, dans le principe, que la résurrection d'une partie de celle de Wiclef. Seulement, Jean Huss en enchaîna plus systématiquement les divers points. On voit qu'il y avait chez lui un plan de réformation arrêté, et qu'il visait à bouleverser la constitution de l'Église. D'après ses définitions, il y a dans le monde deux Églises distinctes : l'Église des prédestinés, qui a enfanté Abel, Hénoch, Noé, Moïse, et l'Église des réprouvés, qui a produit Caïn, Cham, Ismaël, Ésaü. Or, l'Église catholique véritable est l'universalité des prédestinés, qui ont été, qui sont et qui seront jusqu'à la consommation des siècles. Mais cette Église, étant le corps mystique de Jésus-Christ, ne doit rien admettre que de

(1) Sequebantur Joannem clerici fere omnes, ære alieno gravati, sceleribus ac seditionibus insignes, qui rerum novitate evadere pœnas arbitrabantur. (Æneas Sylvius, loc. cit.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pur (1). Donc les réprouvés ne sauraient en faire partie. Ils sont, il est vrai, dans l'Église, mais ils ne sont pas de l'Église; comme les humeurs, les excréments, sont dans le corps humain, mais ne font pas partie du corps humain (2). Donc le pape, les prélats, les prêtres, qui ne vivent pas selon l'Évangile, perdent aux yeux de Dieu leur dignité de pasteurs (3). Donc Jésus-Christ est le chef unique de l'Église catholique (4). Donc le pape n'en est pas le chef, puisqu'on ne peut savoir s'il n'est pas parmi les réprouvés (5). Donc l'Église peut être gouvernée par d'autres que par le pape et les cardinaux (6). Au commencement, le pape n'était pas plus que les autres évêques; c'est Constantin qui, par sa donation, a institué la primauté dont il jouit; donc l'empereur est au-dessus du pape (7). De ce principe divin qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, Jean Huss conclut que l'on doit toujours examiner si les ordonnances des supérieurs ne sont pas opposées à la volonté divine; d'où il suit que les fidèles sont les juges des supérieurs; ce qui renverse toute autorité (8); d'où il suit encore que l'on ne doit faire aucun cas de l'excommunication si on la trouve injuste (9). Du reste, Jean Huss dit à cet égard que le pape n'a pas plus reçu dans la concession du pouvoir la faculté de lier et de délier que les évêques et les prêtres (10), et que les censures ne sont qu'une ty-

(1) De Ecclesia, c. I.
(2) Ibid., c. III.
(3) Monumenta Joann. Huss, t. I, p. 25.
(4) De Ecclesia, c. IV.
(5) Ibid., c. VII.
(6) Ibid., c. XV.
(7) Ibid., c. XV.
(8) Ibid., c. XIX.
(9) Ibid., c. XX.
(10) Ibid., c. X.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

rannie pontificale (1); le péché mortel excommuniant seul, nul n'a le droit de retrancher du corps mystique de Jésus-Christ celui qui en fait partie (2).

Tel est à peu près le résumé des erreurs enseignées par Jean Huss. Il déclame, il est vrai, violemment contre les indulgences (3), mais sans attenter d'une manière formelle au dogme chrétien. On ne voit pas non plus qu'il ait attaqué le mystère sacré de l'Eucharistie, l'institution divine de la confession auriculaire, l'existence du purgatoire, la prière pour les morts, le suffrage des saints. Ce furent ses disciples qui tirèrent plus tard des principes du maître ces conséquences extrêmes (4). Le grand champ de bataille de Jean Huss est la Papauté; c'est contre elle qu'il dirige toutes ses batteries, qu'il assemble tous ses sarcasmes. Il crie bien plus fort encore que Wiclef que le pape est l'Antechrist, et il s'efforce de le prouver dans trois libelles intitulés : *Anatomie des membres de l'Antechrist*, *Mystère d'iniquité de l'Antechrist*, *Révélation de l'Antechrist* (5), écrits sottisiers où la trivialité le dispute à la violence sous le voile de l'allégorie. Ainsi, toute mutilée qu'elle était par les coups du schisme, la Papauté effrayait encore Jean Huss bien plus qu'aucune autre autorité, parce qu'il voyait bien que toute tentative pour changer l'ordre antique de l'Église et y introduire les innovations serait vaine tant que cette puissance conserverait la direction du troupeau de Jésus-Christ.

Le concile de Pise ne dura pas assez pour entendre ce

(1) De Ecclesia, c. XXIII.

(2) Ibid., c. XXII.

(3) Voir les Disputationes adversus indulgentias papales, ap. Hist. et Monum., t. I.

(4) Natal. Alexand., Hist. ecclesiast., t. VIII.

(5) Voir ces diatribes, ap. Hist. et Monum. Joann. Huss, t. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

deuxième signal du protestantisme, dont s'effrayera bientôt le concile de Constance. Alexandre V élu, le but des Pères semblait atteint et leur mission finie. Il y avait bien encore une autre question d'un grand intérêt, celle de la réformation des mœurs et de la discipline; question souvent mise sur le tapis et jamais pleinement résolue; question à laquelle les désordres du schisme avaient ajouté une importance nouvelle. Les détails nombreux de cette question auraient mérité, ce semble, d'occuper les séances d'une assemblée convoquée pour restaurer l'honneur de l'Église; mais, absorbés par le besoin de ramener l'unité, les Pères n'avaient pu songer à préparer l'œuvre de la réformation. D'ailleurs, ceux qu'elle concernait le plus s'en souciaient peu, et on l'ajourna encore. La première fois qu'Alexandre V présida l'assemblée, il en fit pressentir la dissolution prochaine. Il y eut bien encore quatre sessions, mais elles furent pâles et sans mouvement. Le pape les employa à recevoir les félicitations des ambassadeurs de Sienne et de Florence, à annuler les censures des deux pontifes déchus, à rectifier les titres des cardinaux, brouillés par le partage du Sacré Collége, et à indiquer un second concile général, dont l'ouverture devait avoir lieu dans trois ans. On y renvoya l'œuvre de la réformation; puis les Pères se séparèrent au commencement d'août (1).

Tout bien considéré, la prorogation de l'assemblée de Pise était nécessaire à Alexandre V. Ce pontife avait besoin d'être affranchi des soucis d'un concile pour donner une attention sérieuse aux affaires politiques de la Péninsule, singulièrement compliquées par les derniers événements, et surtout au projet important de recouvrer les domaines du Saint-Siége, engagés par Grégoire XII aux

(1) Lenfant, Hist. du concile de Pise, t. I, l. III, p. 300 et 301.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

mains de Ladislas. Il fallait profiter des circonstances. La ligue florentine, qui avait déployé pendant la tenue du concile un dévouement si héroïque pour l'Église, venait de recruter un auxiliaire puissant. Louis d'Anjou, ce rival de Ladislas, proclamant de nouveau ses droits à la couronne de Naples, avait envoyé ses ambassadeurs à Florence solliciter une place dans l'alliance formée entre cette république, les Siennois et le légat de Bologne. Cette demande ayant été accueillie avec empressement, les ambassadeurs du prétendant s'étaient engagés, au nom de leur maître, à fournir à la ligue un contingent de mille lances, destinées à opérer contre Ladislas si ce prince osait renouveler ses attaques. Ce traité fut publié à Florence le 7 juillet. Quelques jours après, cinq cents lances françaises, pourvues d'argent et de munitions, débarquèrent à Pise. Louis en personne ne tarda pas à les suivre avec cinq galères. L'entrée de ce monarque dans la ville ressembla à un triomphe. Le pape, les cardinaux, le concile, luttèrent à l'envi d'hommages et de courtoisies. Alexandre V reconnut solennellement le duc pour roi de Sicile et de Jérusalem, et le nomma, du consentement de tout le Sacré Collége, gonfalonier de l'Église romaine (1).

Le dévouement que Louis témoignait pour l'ordre de choses fondé à Pise, les faveurs dont on venait de le combler, devaient porter naturellement le pape à utiliser, pour la cause du Saint-Siége, le zèle et la reconnaissance du prince. Alexandre V, en habile politique, ne laissa pas échapper l'occasion. Il demanda tout d'abord que les cinq cents lances récemment débarquées se joignissent à l'armée de la ligue et marchassent avec elle vers Rome pour

(1) Piero Minerbeti, ap. Tartini, ann. 1409, t. II. c. XIII et XIV. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1195.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

arracher cette capitale aux mains de Ladislas. Louis ne pouvait rien refuser; il accepta donc de bonne grâce et se rendit immédiatement à Sienne pour y attendre le légat de Bologne. Le lieu du rendez-vous général était Chiusi. Les Florentins envoyèrent aussitôt l'ordre à leur capitaine, Pandolfo Malatesta, qui se trouvait à Arezzo avec deux mille lances et quinze cents fantassins, de se tenir prêt à marcher au premier signal (1).

Toutes les troupes alliées se trouvèrent réunies à Chiusi le 14 septembre et se mirent en mouvement vers Rome. Paolo des Orsini, cantonné près d'Orvieto avec sept cents lances, se disposait à leur disputer le passage; mais, au lieu de le combattre, on fit briller à ses yeux une solde plus forte que celle que lui payait le roi de Naples, et il se rangea sous les drapeaux de la ligue. Braccio de Montone, gentilhomme pérousin, qui devait conquérir plus tard une si grande renommée comme condottiere, faisait ses premières armes dans cette expédition. Tout plia devant les alliés : Citona, Orvieto, Montefiascone, Corneto, Sutri, Viterbe, ouvrirent leurs portes, ainsi que toutes les cités et les forteresses du Patrimoine, à l'exception de Todi (2).

A la nouvelle de la marche de cette armée, le comte de Troja, qui commandait à Pérouse pour Ladislas, rassembla promptement ses forces dispersées et accourut à Rome à la tête de deux mille chevaux. Pour rendre toute trahison impossible pendant qu'il combattrait, il se défit des citoyens suspects, soit en les incarcérant, soit en les envoyant à Naples; puis, aidé des Colonna et des Savelli, il se fortifia du mieux qu'il put dans le Trastevere, abandonnant le quartier Saint-Pierre. Les alliés ne tardèrent pas à l'atta-

(1) Piero Minerbeti, c. xv. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1195.

(2) Piero Minerbeti, c. II. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1196. — Murat., Annali d'Italia, ann. 1409.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF IOWA

quer et occupèrent, le 1er octobre, le quartier Saint-Pierre. Mais, cette tentative sur le Trastevere ayant échoué, le découragement s'empara d'eux; Baltazar Cossa se replia sur Viterbe avec ses gens, et Louis d'Anjou reprit le chemin de la Provence pour y recruter de l'argent et des soldats, laissant ainsi à ses seules forces le brave Pandolfo Malatesta (1). C'était à ce général, aidé de Paolo Orsini, que devait appartenir l'honneur de restituer Rome à l'Église. Il parvint à lier des intelligences avec un citoyen nommé Lello, qui s'engagea, moyennant la somme de 300 florins, à provoquer dans la ville un mouvement en faveur du pape Alexandre. L'époque de ce mouvement était fixée au 28 décembre. Ce jour-là, Paolo Orsini devait se trouver dans le quartier Saint-Pierre, tandis que Malatesta se montrerait du côté opposé, vers la porte San-Lorenzo. Ces deux chefs se présentèrent en effet, le 28, aux lieux désignés; mais rien ne bougea dans la ville, tant le comte de Troja, les Colonna et les Savelli exerçaient une active surveillance. Le 29, les deux généraux répétèrent leur démonstration, et le silence seul y répondit encore. Alors Malatesta appela à lui la ruse et fit semblant de se replier, afin de donner au comte de Troja l'idée d'anéantir Paolo Orsini, dès lors livré à lui-même. Ce stratagème réussit. Le Napolitain, voyant Malatesta s'éloigner, attaqua, le 30 décembre, Paolo Orsini dans le quartier Saint-Pierre. Celui-ci résista bravement et donna le temps à Lello d'exécuter le projet convenu. Tout à coup un mouvement éclate, le peuple y répond et se lève en faisant retentir le cri de: « Vivent l'Église et le pape Alexandre! » A ce cri formidable, le comte de Troja, les Colonna et les Savelli, saisis de terreur, se croyant perdus, abandonnent le combat,

(1) Piero Minerbeti, c. xxiv. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1196.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et s'enfuient de la ville. Paolo Orsini n'eut qu'à passer du quartier Saint-Pierre dans le Trastevere et à prendre possession de la cité. Rien ne saurait peindre l'allégresse du peuple quand il se vit délivré de ses tyrans (1).

Pendant qu'Alexandre V recouvrait Rome, il travaillait à reconquérir Avignon et le Comtat-Venaissin. Ce fut le cardinal de Thury qu'on chargea de cette mission. Elle n'était pas facile à remplir. Avant de quitter la Provence pour se rendre à Savone, Benoît XIII avait laissé dans le comtat, pour y commander en son absence, son neveu Rodrigue de Lune, et le comte de Wol, personnage d'une grande réputation militaire. Ces chefs avaient l'ordre d'achever les fortifications qui défendaient la cité d'Avignon, d'en édifier de nouvelles et de les munir de garnisons catalanes. Fidèle à la recommandation de son oncle, Rodrigue s'établit fortement dans tous les postes importants d'Avignon, et quand, vers la fin de l'année 1409, le cardinal de Thury arriva, il trouva le général de Benoît en possession du palais apostolique, de la cathédrale, des forteresses de *Qui-qu'en-parle*, *Qui-qu'en-grougne*, de toute la roche des Dons, du palais épiscopal, de la tour du Pont et du palais de la Vice-Gérance, qu'il avait unis par une muraille d'une hauteur et d'une épaisseur prodigieuse, commençant à la chapelle de l'église cathédrale nommée Baptistère, finissant au coin de l'évêché. De là, il tenait la ville entière sous ses lois, et régnait sur le Comtat-Venaissin.

Le légat d'Alexandre commença la guerre par le Comtat, d'où il parvint en assez peu de temps à balayer les troupes aragonaises, qui allèrent se renfermer dans le château d'Oppède. Il ne jugea pas à propos de les forcer dans cet asile, et se prépara à déloger Rodrigue de Lune de la cité

(1) Piero Minerbeti, c. xxv. — Spec. Hist. Sozom. Pistor., p. 1197.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pontificale. Renforcé de mille arbalétriers que lui amenèrent l'archevêque de Lyon, le seigneur de Joyeuse, le sénéchal de Beaucaire, et d'un corps d'auxiliaires français, commandé par Philippe de Poitiers et de Dormans, il vint l'assaillir vers la fin de mars 1410, et commença par la tour du Pont.

Avignon s'était déclarée pour le concile de Pise et avait reconnu Alexandre V pour son souverain. Toutefois les habitants n'avaient fait aucune hostilité contre les troupes de Benoît XIII, ils s'étaient simplement soumis au cardinal de Thury. Rodrigue, pour les punir de cette défection et les rattacher par la crainte à son parti, se montra perfide et cruel. Le 10 avril 1410, il invite à dîner au château le consul avec les principaux citoyens de la ville, et, pendant que les convives, réunis autour de la table du gouverneur, ne songent qu'à se livrer aux joies du festin, des sicaires les enveloppent, en mettent à mort une partie et jettent les autres dans d'affreux cachots. Cette horrible exécution n'obtint pas l'effet que Rodrigue s'en était promis. Les Avignonais irrités coururent aux armes et ouvrirent leurs portes à l'armée du légat.

Maîtresses de la ville, les troupes pontificales ne l'étaient point des forteresses, qu'occupaient toujours les Aragonais. Le cardinal de Thury ne vit point la destruction de la tour du Pont, qu'on parvint à faire sauter le 23 décembre au moyen d'une mine : il était mort quelques jours auparavant. Cet événement n'interrompit ni ne ralentit même les opérations du siége; elles continuèrent avec une égale vigueur sous Jean de Poitiers, recteur du Comtat, puis sous François de Conzier, archevêque de Narbonne, qui vint remplacer le cardinal. Rodrigue de Lune et le comte de Wol déployèrent contre les attaques de leurs adversaires tout ce que la valeur a d'héroïsme et le génie militaire de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ressources. Mais à la fin, sentant l'impossibilité de se maintenir plus longtemps dans leurs postes, ils se décidèrent à signer, le 27 novembre 1411, une capitulation par laquelle ils remirent entre les mains du légat le palais apostolique, les autres forteresses de la ville avec le château d'Oppède, à la condition qu'ils auraient la liberté de se retirer sains et saufs avec leurs soldats, et d'opérer leur retraite jusqu'aux limites des terres de France, sur la foi d'un sauf-conduit (1).

Tant que Benoît XIII avait espéré que ses gens résisteraient aux entreprises de leurs ennemis, il était demeuré sur les frontières de l'Aragon, pour être à portée de leur faire passer des renforts; mais, quand il vit la ville d'Avignon sérieusement menacée, il ne se crut plus en sûreté à Perpignan, passa les Pyrénées vers la fin de l'année 1410, et célébra la fête de Noël à Saragosse. Là, au sein de sa patrie, au milieu d'une population qui lui avait été de tout temps dévouée, ce pontife retrouva quelques-uns des prestiges de sa dignité. Plus tard il transporta sa cour à Tortose, où il présida des conférences fameuses entre un certain nombre de docteurs chrétiens et de rabbins juifs, conférences qui lui firent beaucoup d'honneur par l'éloquence qu'il y déploya, et qui furent suivies, dit-on, de nombreuses abjurations (2).

La fortune de Grégoire XII n'était pas à beaucoup près aussi glorieuse. Nous avons vu qu'avant de quitter la Toscane il avait convoqué un concile dans le patriarcat d'Aquilée. Cette convocation ne désignait d'abord aucun lieu en particulier; mais, par une seconde bulle du mois de

(1) Fantoni, Istoria della citta d'Avignone, t. I, l. III, p. 993 et seq. — Histoire de la ville d'Avignon, par Teyssier. (Manusc. de la bibliothèque d'Avignon, t. II, p. 44 et suiv.)

(2) Lenfant, Hist. du concile de Pise, t. I, l. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

janvier 1409, il avait définitivement fixé la tenue de son assemblée aux deux villes contiguës de Ciudad-di-Friuli et d'Udine (1).

Ce malheureux pontife quitta Rimini aux approches de la Pentecôte 1409, pour se rendre au lieu indiqué, et ouvrit la première session de son concile le jour de la Fête-Dieu. Mais, comme il ne s'y trouva presque personne, Grégoire se vit forcé de publier une nouvelle convocation pour la session suivante, qu'il fixa au 22 du mois de juillet. Jamais la voix d'un pape n'excita moins de mouvement. La plupart des prélats dédaignaient une assemblée qui n'avait d'autre but que d'éterniser la division. Alors, impatient de sa solitude, il envoya à Venise deux de ses cardinaux pour prier le gouvernement d'obliger les évêques placés sous la domination de la république à se rendre à Ciudad-di-Friuli. Mais le hasard voulut que Venise eût déjà adhéré à Alexandre V lorsque les deux nonces se présentèrent, et leur mission resta de la sorte sans effet. La seconde session ne fut guère plus nombreuse que la première. Néanmoins Grégoire ne laissa pas de proclamer que le concile de Ciudad-di-Friuli était œcuménique et représentait l'Église universelle. Appuyé sur l'autorité de ce nom imposant, il prononça que l'intronisation d'Urbain VI et de ses successeurs avait été canonique, conséquemment que lui Grégoire XII était pape légitime, tandis que Clément VII, Benoît XIII et Alexandre V, n'ayant été intronisés qu'à la suite d'élections téméraires, illusoires, sacriléges, devaient être regardés comme des antipapes, des schismatiques, des parjures, des perturbateurs et des destructeurs de l'Église, que tous leurs actes étaient nuls, et qu'il était défendu à tous les fidèles de

(1) Labbe, Concil., t. XI, p. 3003.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

leur obéir, quelques serments qu'ils en eussent faits (1).

Dans l'état où se trouvaient ses affaires, au milieu du discrédit dont l'opinion publique couvrait son concile, cette sentence de Grégoire n'était que ridicule. Mais la déclaration qu'il fit de ses intentions relativement à la paix de l'Église, le 5 septembre, en présence de l'assemblée, était captieuse. Dans cette déclaration, Grégoire offrait de résigner le souverain pontificat à condition que ses deux concurrents, venant en personne dans un lieu déterminé, résigneraient également leur prétendue dignité, et qu'ensuite le candidat qu'on élirait ne serait proclamé pape légitime qu'après avoir obtenu la moitié des suffrages des trois colléges réunis. Pour obvier à toute chicane sur le lieu, il donnait à l'empereur, aux rois de Hongrie et de Naples, plein pouvoir de s'entendre avec ses adversaires sur la fixation de ce lieu aussi bien que sur l'époque de la conférence, promettant de s'y rendre fidèlement. Il ajoutait que, si ses adversaires rejetaient sa proposition, il donnait à ces mêmes adversaires pleine et entière faculté de choisir un lieu à leur gré pour y assembler un concile général, promettant également de s'y rendre et d'en accepter la décision (2).

Cette proposition, généreuse en apparence, avait un défaut capital, celui d'être inexécutable de tout point. Il était évident que ni Alexandre V ni Benoît XIII ne se soumettraient jamais aux conditions qu'elle renfermait. Il n'était pas moins évident que Sigismond et Ladislas, ennemis déclarés depuis vingt ans, et l'empereur Robert de Bavière qui ne l'était pas moins de ces deux princes, ne se réuniraient pas pour agir de concert dans une affaire où

(1) Labbe, Concil., t. XI, p. 3005 et seq. — Raynald, ann. 1409, nº 82.
(2) Labbe, Concil., ubi supra. — Raynald, ann. 1409, nº 83.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

leur ambition n'était nullement intéressée (1). Cette proposition dans le fond n'était qu'un leurre. Personne ne s'y laissa prendre. Bientôt Grégoire ne put plus tenir à Ciudad-di-Friuli. Poursuivi par le patriarche d'Aquilée, repoussé du territoire vénitien par les ordres positifs du sénat, il se vit obligé d'abandonner son concile, et de gagner, à l'aide d'un travestissement, deux galères que Ladislas lui avait envoyées, et sur lesquelles il vint chercher un asile à Gaëte (2).

Cependant, après quelques mois de séjour à Pise, Alexandre V, qui voulait éviter la contagion dont cette ville était infectée, en partit vers la fin d'octobre et vint à Prato, d'où il se rendit à Pistoie. Ce fut là qu'il apprit l'heureuse nouvelle du recouvrement de Rome. Bientôt les députés de Florence vinrent le prier de diriger ses pas vers la cité des apôtres pour partager avec les habitants la joie de leur délivrance, ajoutant que c'était le désir le plus ardent des Romains, et que sa présence au milieu d'eux accélérerait sûrement la reddition des places qui n'avaient pas encore reconnu son autorité (3). Alexandre penchait vers ce parti; mais, quand il s'en ouvrit à ses cardinaux, Baltazar Cossa s'y opposa fortement. Selon lui, il valait mieux pour le pape aller à Bologne, il y serait bien mieux en sûreté et plus favorablement placé pour venir à bout de ses desseins ; au reste, les Bolonais tenaient beaucoup à voir le pape, ils le demandaient, et lui, Baltazar Cossa, avait pris l'engagement solennel, au moment de son départ pour le concile de Pise, de ne pas reparaître à Bologne sans l'amener.

(1) Niem, de Schismate, l. III, c. XLVII et XLVIII.

(2) Niem, l. III, c. XLV, XLIX et L. — S. Antoninus, t. III, c. V. § 3. — Epist. Roberti Prioris Celsin., ap. veter. Script. Collect., p. 1118.

(3) Piero Minerbeti, ann. 1409, c. XX et XXV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Aucun des cardinaux n'était assez puissant pour contre-balancer l'autorité de Baltazar Cossa. Ce légat, bien que seul de son avis, l'emporta donc, et Alexandre se mit en marche pour Bologne. Là encore les députés du peuple romain, en lui apportant les clefs de Rome, le supplièrent d'honorer la ville éternelle de sa visite; mais ils n'obtinrent pour toute réponse qu'une promesse vague et sans terme (1). Il ne devait jamais l'accomplir. Ce bon pape tomba malade au commencement de mai 1410, et, dès les premiers jours, le mal revêtit un caractère funèbre. Lorsqu'il vit sa fin approcher, il assembla les cardinaux près de son lit et chercha à les consoler de la douleur qu'ils éprouvaient : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma « paix (2), » dit-il ; puis il leur développa avec une merveilleuse éloquence ce sublime adieu du Sauveur du monde, les exhorta à ne point abandonner l'œuvre de l'union, protesta solennellement que tous les actes du concile de Pise avaient été accomplis selon les règles canoniques ; que, malgré son indignité personnelle, il était le légitime vicaire de Jésus-Christ. Il recommanda alors à leurs soins sa famille et ses serviteurs; confessa pieusement tous les articles de la foi chrétienne, donna sa bénédiction à tous ceux qui l'environnaient, et, au milieu des pleurs que cette scène touchante arrachait de leurs yeux, il rendit son âme à Dieu le 4 mai, après un pontificat de dix mois. Conformément à ses dernières volontés, son corps fut porté à l'église des Frères Mineurs pour y être inhumé (3).

(1) Piero Minerbeti, ann. 1410, c. xxxii. — Niem, de Schismate, l. III, c. lii. — Vita Johannis XXIII, ap. Von der Hardt, t. II, l. I, c. xvii. — Murat., Annali d'Italia, ann. 1410.

(2) Joann., c. xiv, p. 27.

(3) Vita Alexandri V, ex ms. Patav., ap. Murat., t. III, part. II, p. 842. — Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXXI, c. vii. — Niem, de Schism., l. III, c. liii. — Gonzalo Illescas, p. 64.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Les cardinaux entrèrent au conclave le 15 mai, et, après trois jours de clôture seulement, le cardinal de Saint-Eustache, Baltazar Cossa, fut élu pape avec le nom de Jean XXIII.

Baltazar Cossa ou Coscia, la Cuisse, avait reçu le jour à Naples du comte Jean de Troia, seigneur de Procida (1). Jeune, il étudia le droit canon à Bologne avec assez de succès, puisqu'il acquit le grade de docteur (2). Muni de ce titre, il se rendit à Rome, où Boniface IX lui donna la charge de camérier. Ce pontife ne tarda pas à découvrir dans Baltazar Cossa une aptitude pour les affaires, une justesse de vues, une hardiesse d'idées qui en faisaient un homme précieux à l'accomplissement de ses desseins politiques, et il le promut au cardinalat avec le titre de Saint-Eustache, puis le chargea de l'importante légation de Bologne. Baltazar ne démentit point les espérances que le pape avait conçues de lui : il parvint, comme nous l'avons vu, à arracher Bologne aux mains des Visconti, et l'administra avec un talent et une énergie qui contribuèrent singulièrement à en assurer la prospérité. Du reste, par sa capacité guerrière, son infatigable activité et les expédients inépuisables de sa politique, il fut le principal auteur de la prépondérance dont jouit Boniface IX vers la fin de son pontificat. L'Église eut à se louer des services qu'il lui rendit dans ses efforts pour extirper le schisme. Ce fut sous sa protection que le concile de Pise se réunit ; ce fut par ses soins que s'organisa la ligue florentine qui défendit cette assemblée contre les entreprises de Ladislas ; ce fut son trésor qui pourvut aux besoins des cardinaux, et plus tard à ceux d'Alexandre lui-même.

(1) Novaëz, t. V, in Joannem XXIII.

(2) Sumpto gradu doctoratus, ex ms. Patav., in Vita Johannis XXIII, ap. Murat., ubi supra, p. 857.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Ces services, en faisant de Baltazar un homme nécessaire, l'avaient rendu maître de toute la cour romaine. Et, il faut le dire, le légat de Bologne usait de son ascendant d'une manière peu désintéressée et qui donnait à penser que d'autres vues que le bien de l'Église avaient été le mobile de ses actions. En effet, l'ambition de ce cardinal était extrême.

D'un autre côté, sa vie toute séculière ne différait pas de celle des princes de son temps, et dans le monde il avait plutôt la renommée d'un militaire et d'un politique habile que la réputation d'un prélat édifiant (1). Il aimait l'argent et le recherchait par tous les moyens, non pour contenter une sordide avarice, mais pour s'en faire des créatures, car chez lui l'amour de la domination s'assimilait toutes les autres cupidités. S'il faut en croire Niem, il eut une grande part aux simonies qui déshonorèrent le pontificat de Boniface IX (2). Innocent VII et Grégoire XII le détestaient. Ce dernier alla même jusqu'à le frapper d'excommunication; mais Baltazar Cossa brava l'anathème et resta légat de Bologne malgré le pontife, qui ne put le forcer à la soumission (3). Généralement l'estime qu'on avait de lui était médiocre. Aussi la nouvelle de son élection fut-elle reçue avec défaveur; plusieurs même s'en montrèrent vivement scandalisés (4).

(1) Joannes rerum gerendarum experientia magis quam vitæ sanctimonia præditus. (Æneas Sylvius, Epist. Blondi, l. X.) — Vir quidem in temporalibus magnus, in spiritualibus nullus. (S. Antoninus, t. III, tit. XXII.) — Leonard. Aretinus ajoute : *ineptus*. (Hist. Rerum italicarum.) — Vitæ mundanæ deditus dicebatur. (Gobelini, Personæ Cosmod., ætas VI, c. xc.) — Philipp. Bergam., l. XIV, p. 366.

(2) Vita Johannis XXIII, l. I, p. 3 et 4.

(3) Ibid., c. xi et xii. — Aubery, Hist. générale des cardinaux, t. I, p. 633

(4) In cujus electione multi scandalisati fuerunt. (Gobelini, Personæ Cosmod., c. xc.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Dès sa jeunesse, Baltazar Cossa avait visé au souverain pontificat. On raconte qu'à son départ de Bologne, lorsqu'il eut obtenu son diplôme de docteur, comme ses amis lui demandaient où il allait, il leur répondit : « Au pontificat (1). » Nous avons vu qu'il eut à Pise quelques chances d'atteindre au but de ses désirs; mais il comprit que le moment n'en était pas encore venu, qu'il n'était pas convenablement placé à Pise pour briser les oppositions, et, dans l'éventualité d'un échec, il aima mieux reculer. A Bologne, la scène était changée et toute en sa faveur, car il commandait en souverain dans cette ville. On l'a accusé, non sans raison, de n'y avoir attiré Alexandre vieux et cassé que dans la vue de s'assurer les chances du conclave qui suivrait la mort de ce pontife. Toutefois, quand il fut question de donner un successeur à Alexandre, le politique légat essaya de déguiser son ambition réelle sous une apparence de désintéressement, et il proposa d'élire le cardinal de Malte, Conrad Carracciolo, personnage complétement nul, et dont il savait bien qu'on ne voudrait point (2). En effet, personne ne crut la candidature du cardinal de Malte sérieuse, et cette proposition n'eut aucune suite. C'était bien ce que Baltazar voulait. Au reste il avait pris toutes les précautions propres à la faire échouer. D'abondantes et secrètes largesses avaient été distribuées, dit-on, à tous les cardinaux, principalement aux plus pauvres de l'obédience de Grégoire XII (3), et l'on assure qu'il les avait tous menacés de sa colère s'ils n'élisaient pas un

(1) Interrogatus ab amicis quo proficisceretur : Ad pontificatum, respondit. (Platina, in Johannem.) — Bzovii Annales, ann. 1410.

(2) Niem, Vita Johannis XXIII, l. I, c. XVII et XVIII.

(3) Largitione usus maxime erga cardinales pauperes a Gregorio creatos. (Platina, in Johannem.) — Raynald, ann. 1410, n° 19. — Bzovius, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pape qui lui fût agréable (1). Or, il était aisé de comprendre que ce pape agréable à Baltazar Cossa, c'était lui-même. On ajoute que, pour appuyer ces menaces, il avait fait occuper la ville de Bologne et ses environs par des troupes nombreuses et dévouées, bien décidé à employer la force au défaut de la persuasion pour obtenir ce qu'il désirait (2). Malgré ces menaçantes démonstrations, plusieurs cardinaux firent une opposition courageuse à son élection (3) ; le cardinal de Bordeaux en particulier refusa obstinément d'y consentir, alléguant que Baltazar Cossa pouvait faire aisément un roi ou un empereur, mais non un pape (4).

Nous avons cru devoir rapporter toutes les circonstances de l'élection de Baltazar Cossa, afin que les hommes malintentionnés n'accusent point notre impartialité, et parce que la cause de la vérité n'a rien à perdre à la manifestation de tels faits. Ce serait bien mal en entendre la défense que de vouloir déguiser les scandales dont les passions humaines ont souillé quelques pages des annales catholiques. Certes, le schisme déplorable dont nous écrivons

(1) Multa patribus interminatus est nisi pontificium sibi gratum elegissent. (Philipp. Bergam., l. XIV, p. 366.)

(2) Armatos milites tum in urbe tum in agris... habuerat, ut si precatio id obtinere non posset... armis tandem consequeretur. (Platina, in Johannem.) — Gonzalo Illescas, p. 64.

(3) Monstrelet, Chroniques, l. I, c. LXVIII.

(4) Sponde, ann. 1410, n° 2. — Un chroniqueur contemporain, Philippe de Bergame (l. XIV, p. 366), témoigne que Baltazar Cossa s'élut lui-même; car, dit cet auteur, comme il y avait désaccord parmi les cardinaux sur celui d'entre eux qu'ils devaient élever à la Papauté, ils le prièrent de le désigner lui-même. Alors, Baltazar leur dit : « Donnez-moi « le manteau de saint Pierre, et je le donnerai à celui qui doit être pape. » Et, lorsqu'il l'eut, il le mit sur ses épaules en disant : « Je suis pape. » Nous avons eu déjà occasion de réfuter un fait semblable à l'égard de Jean XXII. Or, un fait qui s'applique à tout le monde ne s'applique réel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

l'histoire en est un assez grand. Mais ce sont là des malheurs, ce ne sont pas des taches. De même que la sainteté de l'Église n'a souffert aucune altération du contact impur de l'hérésie et du schisme, parce que la main de Dieu, qui la protége, la préserve de toute corruption, de même la majesté du Siége apostolique a triomphé et triomphera toujours des intrigues et des vices de quelques indignes pontifes, parce que sur ce Siége est assis celui qui règne dans les siècles des siècles, Jésus-Christ.

Sept jours après son intronisation, le nouvel élu fut ordonné prêtre par le cardinal de Vivier, évêque d'Ostie. Le lendemain, le même cardinal lui donna la consécration épiscopale; puis il reçut la couronne de la main du cardinal de Brancaccio, le premier de l'ordre des Diacres (1). La description de ces diverses cérémonies nous a été conservée par Monstrelet (2). Rarement on y avait déployé autant de magnificence. Cette splendeur, hélas ! était loin de faire présager à celui qu'elle environnait de tant de gloire les incompréhensibles malheurs qui devaient plus tard accompagner une dignité si ardemment poursuivie et si déplorablement achetée !

lement à personne. D'ailleurs, il n'en est pas dit un mot dans l'acte d'accusation dressé contre Jean XXIII au concile de Constance, et il est grandement probable qu'on n'aurait pas oublié d'y insérer un trait d'une si révoltante impudeur s'il eût eu quelque fondement. Il est vrai que Thierry de Niem semble faire allusion à ce trait quand il dit dans ses invectives contre Jean XXIII (Von der Hardt, c. VII) : *Unde forte tu temetipsum eligens intrusisti.* Mais il est évident, quand on lit le texte entier, que Thierry de Niem, qui avait été témoin des scandales du conclave de Bologne, ne veut point ici signaler un fait, mais simplement flétrir avec une ironique indignation une élection où les cardinaux avaient eu visiblement la main forcée. Peut-être est-ce sur le trait satirique de Niem que Philippe de Bergame a bâti l'histoire de ce second : *Ego sum papa.*

(1) Raynald, ann. 1410, n° 20.

(2) Chroniques, l. I, c. LXVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Après son couronnement, Jean XXIII se hâta d'informer le monde chrétien de son élévation par une encyclique dans laquelle il réclamait pour lui l'adhésion qu'on avait accordée à son prédécesseur, et renouvelait contre ses adversaires et leurs partisans les sentences du concile de Pise (1). Il envoya ensuite en Espagne, avec le titre de légat *a latere*, le cardinal Landolfe Maramaur, dans le but de décider Benoît XIII à la cession ou de détacher au moins de son obédience les royaumes de Castille, d'Aragon et de Navarre (2). En même temps, il fit partir pour la France l'archevêque de Pise et l'évêque de Senlis, afin de réclamer le dixième des revenus ecclésiastiques, les procurations et les dépouilles des prêtres défunts. Une telle réclamation aurait dû être simplement un appel à la générosité du clergé français, attendu que l'Église gallicane, en vertu de franchises spéciales, ne devait aucune de ces contributions à la Chambre apostolique ; et pourtant le pape la faisait au nom du droit naturel, du droit canonique et du droit civil. Les demandes des nonces furent mal reçues de tous et repoussées par l'Université de Paris, malgré les nouveaux priviléges que Jean XXIII accordait à cette corporation (3). D'un autre côté, la mission du cardinal Landolfe Maramaur ne réussit point (4); mais des succès importants, obtenus ailleurs, dédommagèrent le pape de ces mécomptes.

Il apprit que la ville de Rome avait accueilli par des réjouissances son avénement à la tiare ; que les images de Grégoire XII y avaient été effacées ; que l'ancienne forme

(1) Raynald, ann. 1410, nos 21 et 23.

(2) Id., n° 25.

(3) Du Boulai, Hist. univers. parisiensis, t. V, p. 210 et seq. — Monstrelet, Chroniques, l. I, c. LXXIII.

(4) Lenfant, Hist. du concile de Pise, t. II, l. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de gouvernement y était rétablie ; que Giovanni et Niccolo Colonna, gagnés par Paolo Orsini, s'étaient déclarés pour son parti ; que les traîtres avaient été punis du dernier supplice; qu'une tentative de Ladislas du côté d'Ostie pour surprendre Rome avait échoué par la valeur et le dévouement des troupes de l'Église; enfin que Paolo Orsini, de concert avec Pandolfo Malatesta, capitaine des Florentins, venait de faire rentrer sous l'obéissance du Saint-Siége les cités d'Ostie et de Tivoli (1). Ces heureuses nouvelles firent encore oublier au pontife la perte des châteaux d'Oriolo et de Faenza, qui venaient de tomber, l'un entre les mains de Giorgio des Ordelaffi, et l'autre entre celles de Giani Galeazzo Manfredi (2).

De plus, la politique de Jean XXIII triompha en Allemagne. Au moment où Alexandre V léguait le trône pontifical à Baltazar Cossa, la mort de Robert de Bavière offrait celui de l'Empire à l'ambition des princes allemands. A qui allait revenir l'héritage du monarque défunt? telle était la question dont se préoccupaient également l'Italie et l'Allemagne. Parmi les candidats sérieux, deux se présentaient rivaux d'influence, Sigismond, roi de Hongrie, et Josse, marquis de Moravie, qui possédait en gage l'électorat de Brandebourg. Dès qu'on vit ces deux puissants compétiteurs entrer en lice, tous les autres s'effacèrent, et la question de l'Empire les concerna seuls. Pour donner plus de poids à ses prétentions, Sigismond se hâta de solliciter l'appui de Grégoire XII, dont il suivait le parti, promettant de faire ses efforts pour terminer le schisme en sa faveur (3). Mais le patronage de Jean XXIII devait mieux le servir dans cette occasion que la protection de Grégoire,

(1) Bzovii Annales, ann. 1410, nos 21 et 23.
(2) Murat., Annali d'Italia, ann. 1410.
(3) Struvii Corpus Hist. german., t. I, p. 793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dont l'autorité allait s'usant chaque jour davantage. En habile politique, le successeur d'Alexandre avait vu dans Sigismond le monarque qui avait le plus d'intérêt et de moyens de réprimer l'audace de Ladislas et de débarrasser l'Église du fantôme de pontife qui régnait encore à Gaëte. Il s'empressa donc d'écrire aux électeurs, qui, presque tous, reconnaissaient l'autorité du concile de Pise, de donner leurs voix au roi de Hongrie comme à l'homme le plus capable de porter dignement la couronne impériale (1).

La réunion du collége électoral avait été fixée, par l'archevêque de Mayence, au mois de septembre 1410, à Francfort. L'électeur de Trèves, Werner, Frédéric, burgrave de Nuremberg, et Louis, comte palatin du Rhin, furent les seuls qui arrivèrent au temps indiqué ; c'étaient les partisans de Sigismond, et, le 20 septembre, malgré l'opposition de l'électeur de Mayence, qui voulait qu'on attendît les autres, ces trois princes élurent le roi de Hongrie. Il est vrai que, dix jours après, les électeurs de Mayence, de Cologne, de Bohême, de Saxe et de Brandebourg élurent le marquis de Moravie ; mais Josse, parvenu aux extrémités de la vieillesse, étant mort presque immédiatement après cette élection, tous les suffrages se réunirent alors sur Sigismond, qui fut proclamé, sans contreste, chef de l'Empire (2).

Tandis que Jean XXIII applaudissait à sa bonne fortune, Louis d'Anjou vint le visiter à Bologne le 16 janvier 1411. Ce prince arrivait de Rome, où le peuple, disait-il, l'avait accueilli avec les plus grands honneurs, et paraissait impatient de revoir son évêque. Résolu enfin d'arracher le royaume de Naples aux mains usurpatrices de La-

(1) Novaëz, Vita di Giovanni XXIII, t. V. — Lenfant, Hist. du concile de Pise, t. II, l. IV. — Murat., Vita Johannis XXIII, t. III, pars II, p. 854.

(2) Struv., p. 795 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dislas, il venait supplier le pape de hâter son retour dans la capitale du monde chrétien, et là de joindre ses efforts aux siens contre leur ennemi commun, afin d'exécuter de concert, avec plus de chances de succès, un projet auquel ils devaient tous deux être également intéressés. Contre son attente, Louis trouva Jean XXIII froid et inactif. Ce pontife n'écouta d'abord qu'avec impassibilité les exhortations chaleureuses du prince. Malgré les sollicitations répétées qui l'appelaient à Rome, quoique sa présence y fût nécessaire pour parer aux entreprises de Ladislas, il ne se décidait point, et il fallut que Louis redoublât ses instances pour le déterminer à quitter Bologne (1). Jean XXIII avait si longtemps résidé dans cette ville comme légat, qu'il se trouvait là, pour ainsi dire, au centre de ses habitudes, de sa domination, au foyer de sa puissance. Il lui semblait que sa dignité allait perdre de son prestige s'il se transportait ailleurs. Du reste, Baltazar Cossa, devenu Jean XXIII, n'était pas reconnaissable. Cette hardiesse de desseins, cette vivacité d'esprit, cette vigueur de caractère, qui avaient fait du légat un prince si entreprenant, si actif, si redoutable, paraissaient s'être éteintes dans le souverain pontife. Sa conduite était pleine d'hésitation, de lenteur, de tâtonnements. On aurait dit qu'il sentait déjà le trône pontifical chanceler sous lui, et n'osait se fier à sa fortune.

Enfin, décidé comme malgré lui à partir, il quitta Bologne à la fin de mars, après avoir remis le gouvernement de cette ville au cardinal de Naples, Henri Minutolo, et arriva à Rome vers le milieu d'avril, entouré des guerriers de Louis. Son entrée dans la cité des Apôtres eut lieu avec une pompe inusitée. Le prince français en partagea la

(1) Murat., Annali d'Italia, ann. 1411.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

splendeur. De son côté, Jean XXIII combla le rival de Ladislas des plus flatteuses distinctions, le nomma de nouveau général, gonfalonier de l'Église romaine, et lui en remit la bannière (1). Louis ne tarda pas à montrer qu'il avait à cœur de justifier la confiance dont il était l'objet : il partit de Rome le 28 avril pour aller attaquer Ladislas, après avoir reçu, lui et toute son armée, la bénédiction apostolique. Sous sa bannière marchaient d'illustres gentilshommes et chevaliers français. L'on distinguait surtout Louis de Logny, le sénéchal d'Eu, Tristan de la Jaille, Gui de Laval, Henri de Piqueton, Pierre de Beaune, messire du Bocage (2). L'Italie lui avait fourni Gentile Monterano, le comte de Tagliacozzo, Paolo Orsini, Braccio de Montone et Sforza Attendolo, qui jetait les fondements de la maison destinée à recueillir l'héritage des Visconti.

A la tête de ce brillant essaim de guerriers célèbres et de douze mille chevaux, Louis d'Anjou entra dans le royaume de Naples par la Campanie. Ladislas ne s'était pas endormi sur les menaces de cette redoutable invasion : il avait fait, de son côté, ses préparatifs, et accourut au-devant d'elle pour la repousser. Le 19 mai 1411, les deux armées se choquèrent à Roccasecca et combattirent pendant quelques heures avec un acharnement qui tenait de la fureur. Mais la victoire ne tarda pas à se déclarer pour l'armée angevine. Les Napolitains, enfoncés de toutes parts et saisis d'épouvante, cherchèrent leur salut dans la fuite, laissant entre les mains de leurs ennemis le légat de Grégoire XII, les comtes de Carrara, de Celano, d'Aquino et d'Alvito, prisonniers, avec l'étendard royal et leurs bagages. Ce fut avec la plus grande peine que Ladislas par-

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXXII, c. 1.
(2) Le même, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

vint à gagner à pied le château de Roccasecca, qu'il fit fortifier à la hâte du mieux qu'il put, afin d'arrêter la première fougue de l'ennemi (1). Il avoua plus tard que sa ruine aurait été inévitable si l'on eût poursuivi l'immense succès qu'on venait de remporter. Mais, soit qu'on perdît du temps à piller les richesses des Napolitains, soit que les mouvements de l'armée victorieuse aient été entravés par la trahison de Paolo Orsini, comme on l'en accusa plus tard, une incroyable inaction de la part des Angevins suivit la bataille de Roccasecca (2). Ladislas sut en profiter habilement pour rallier son armée dispersée, réparer ses pertes, mettre ses places fortes en état de défense et occuper les divers passages par où l'ennemi pouvait pénétrer dans le royaume de Naples (3). Bientôt Louis, manquant d'argent et de vivres, ne fut plus en état de tenir la campagne et ne songea qu'à ramener son armée à Rome, d'où il partit lui-même, le 4 août, pour retourner en Provence.

La victoire de Roccasecca avait été pour Jean XXIII comme une dernière faveur de cette bonne fortune qui l'avait constamment accompagné jusque-là dans toutes ses entreprises. L'inutilité de cette victoire devint le commencement de cette prodigieuse suite de calamités qui rempliront la dernière époque de sa vie. Il ne tarda pas à apprendre que Bologne avait expulsé de ses murs les représentants pontificaux et proclamé pour seigneur Niccolo d'Este, marquis de Ferrare (4). Ladislas, qui ne se sentait

(1) Le Religieux de Saint-Denys, loc. cit. — Niem, Vita Johannis XXIII, c. XXII. — Murat., Annali d'Italia, ann. 1411.

(2) S. Antoninus, t. III, tit. XXII, c. VI. — Leonard. Aretin., Commentarius, Murat., t. XIX, p. 927.

(3) Vita Johannis, l. I, c. XXII.

(4) Murat., Annali d'Italia, ann. 1411.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

plus contenu par l'armée angevine et qui avait soif de venger sa défaite, envahit à son tour le territoire de l'Église et vint jusque sous les murs de Rome insulter, par ses ravages, à la faiblesse du pape (1). En vain Jean XXIII envoya dans les divers pays de la chrétienté, et principalement en France, des hommes doués d'une éloquence persuasive faire le tableau des intolérables persécutions de cet ennemi de Rome et de l'Église, exhorter les fidèles à venger les outrages faits au Saint-Siége, annoncer que l'assistance du Très-Haut ne manquerait pas à ceux qui voudraient participer à cette pieuse entreprise, offrant les indulgences qu'on n'obtenait que dans les pèlerinages d'outre-mer, leurs exhortations demeurèrent stériles; peu de gens placèrent sur leurs vêtements le signe de la guerre sainte, et le pape, réduit à son impuissance, dut songer à éloigner Ladislas par un traité (2).

Ce fut le cardinal Nicolas de Brancaccio qu'il chargea, au mois de juin 1412, d'aller le négocier à Naples. Les conditions auxquelles ce pontife souscrivit étaient basées bien plus sur l'intérêt que sur l'honneur. Jean XXIII y abandonna Louis d'Anjou pour reconnaître la souveraineté de Ladislas sur Naples et la Sicile, et, comme cette île se trouvait entre les mains du roi d'Aragon, il s'engagea de plus à faire tous ses efforts pour la ramener à l'obéissance de Ladislas, qu'il dut encore nommer grand gonfalonier de l'Église romaine, avec une pension annuelle de 200,000 ducats, hypothéqués sur quatre villes, Bénévent, Pérouse, Viterbe et Ascoli. Enfin, Jean XXIII remit au roi un arrérage de 40,000 ducats sur le tribut dont la couronne de Naples était redevable au Saint-Siége chaque année. De

(1) Niem, Vita Johannis, l. I, c. XXII.

(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. IV, l. XXXII, c. XLVII. — Raynald, ann. 1412, n° 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

son côté, Ladislas promit d'abandonner le parti de Grégoire XII, d'obtenir la renonciation de ce pape au souverain pontificat, en lui offrant un traitement annuel de 50,000 ducats, et, en cas de refus, de reléguer le pontife schismatique en Provence ou en Dalmatie (1). Pour donner le change et montrer qu'il acceptait une telle condition bien plus par zèle de la religion que par politique, l'artificieux monarque ne voulut y souscrire qu'après avoir fait discuter l'élection de Jean XXIII dans une assemblée de prélats, qui n'eurent garde de prononcer autrement que ne le désirait l'autorité souveraine qui les avait convoqués (2).

Ce traité conclu, Ladislas alla visiter Grégoire à Gaëte, et, quoiqu'il eût renié ce pontife, il ne laissa pas de lui rendre tous les honneurs dus à la Papauté. Mais Grégoire avait été secrètement informé de ce qui s'était passé à Naples entre le roi et le légat. Indigné de tant d'hypocrisie, il lui demanda pourquoi il avait traité avec son rival sans le prévenir. Le roi nia effrontément qu'il eût fait aucun traité. Mais, le lendemain, il envoya dire à Grégoire qu'il eût à quitter ses États dans le plus bref délai. Cet ordre jeta le pontife et sa cour dans le plus grand embarras. Heureusement pour lui, deux navires marchands de Venise abordèrent à Gaëte; il monta sur ces navires, qui le conduisirent, à travers mille dangers, en Dalmatie. Cinq barques le portèrent de là à Rimini, où il retrouva la protection du fidèle Charles de Malatesta (3). Ladislas acheva de montrer sa soumission au pontife romain en envoyant à Rome une solennelle ambassade, chargée de lui rendre l'hommage d'un vassal envers son suzerain et de recevoir de sa bouche l'investiture d'un royaume qu'on n'avait pu lui ôter.

(1) Raynald, ann. 1412, n° 3.
(2) Murat., Annali d'Italia, ann. 1412.
(3) Vita Johannis, l. I, c. XXIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Mais les démonstrations les plus explicites ne coûtaient rien au perfide Napolitain (1).

Jean XXIII profita du calme passager que lui procurait sa paix avec Naples pour célébrer à Rome le concile que les décrets de Pise avaient ordonné d'assembler au bout de trois ans, et dans lequel on devait s'occuper des questions relatives à la réforme des mœurs et de la discipline, et de consommer enfin l'union de l'Église. Ce concile, convoqué au milieu de l'année 1411, ouvrit ses séances dans l'église de Saint-Pierre au mois d'avril 1412. Le début n'annonça point une assemblée imposante et active, et la suite ne démentit pas le début. On y vit, il est vrai, les députés du roi et du clergé de France, ainsi que ceux de l'Université de Paris, des prélats italiens, d'autres venus de Hongrie, de Bohême, d'Angleterre, d'Écosse et des parties de l'Allemagne qui obéissaient au pontife romain, mais en petit nombre (2). Le pape avoua plus tard que l'Église universelle n'y avait pas été suffisamment représentée (3). L'acte le plus important de cette assemblée fut la condamnation des doctrines de Wiclef et de Jean Huss (4). Mais on n'y agita aucune des questions pour lesquelles il avait été convoqué et qui intéressaient si vivement l'Église (5). On ne fut même pas longtemps à s'apercevoir

(1) Raynald, ann. 1412, n° 4. — Murat., Annali d'Italia, ann. 1412. — Niem, Vita Johannis, l. I, c. XXIV.

(2) In quo paucissimis concurrentibus extraneis. (Nicol. de Clemang., Materia concil. gener. Opera, p. 75.) — Le Religieux de Saint-Denys, t. IV et V, l. XXXIII, c. XXVIII, et l. XXXIV, c. XXI.

(3) Verum, quia veniente postea tempore constituto prælati et cæteri qui hujusmodi concilio interesse debebant, nequaquam in tanto numero convenerunt, quantum rerum agendarum pondus et magnitudo requirere videbatur. (Von der Hardt, Bulla convocat. concil. Constant., t. VI, p. 9.)

(4) Labbe, Concil., t. XI, p. 2323.

(5) Sessiones aliquot tenuit in rebus supervacaneis nihilque ad utilitatem Ecclesiæ pertinentibus. (Nicol. de Clemang., loc. cit.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

que le pape ne voulait pas qu'on y touchât. Car, si l'on doit en croire un contemporain, lorsqu'un des prélats émettait quelque proposition peu agréable au souverain pontife, le cardinal Zabarelle se levait aussitôt, et répondait par un long discours qui détournait habilement la proposition (1). C'est ainsi que se passaient les sessions. Les députés de France, voyant qu'on ne viendrait à bout de rien avec une assemblée qui manquait d'autorité et d'indépendance, demandèrent qu'elle fût transférée au delà des monts (2), et le pape, qui ne l'avait convoquée que pour obéir à des décrets dont il ne pouvait éluder l'exécution, la trouvant aussi importune qu'inutile, la prorogea au mois de décembre, sans indiquer le lieu où elle serait continuée, espérant sans doute que les événements lui fourniraient l'occasion de l'ajourner indéfiniment.

En effet, les rapports de Jean XXIII et de Ladislas se compliquaient de nouveau. Ce monarque, qui ne faisait la guerre que pour accroître sa puissance, et qui ne s'était réconcilié avec le pape qu'afin de mieux se préparer à l'attaquer, ne semblait chercher qu'un prétexte de briser le dernier traité pour recommencer à poursuivre ses ambitieux desseins. De son côté, Jean XXIII, impatient des infractions journalières que le roi se permettait de faire aux articles convenus, s'en vengeait par d'autres infractions. Les relations devenaient de plus en plus fâcheuses entre les deux cours, et, vers la fin de 1412, personne ne doutait qu'une rupture ne fût imminente, rupture que l'inquiète turbulence des Romains, le parti puissant que le

(1) Quum in sessione aliqua proponebantur contra papæ voluntatem, statim surgebat cardinalis florentinus de Zabarellis, et faciebat sermonem longum ut propositionem prælatorum impediret. (Vita Johannis XXIII, ex ms. Vatic., ap. Murat., t. III, pars II, p. 446.)

(2) Même Vie, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

roi entretenait parmi eux, faisaient regarder comme le signal d'événements funestes. Les mesures mêmes que le souverain pontife prenait pour n'être pas surpris nuisaient à sa cause; car il enrôlait sous les drapeaux de l'Église une foule de soldats mercenaires dont la licence ne connaissait aucune borne, et qui traitaient comme des ennemis ceux que leurs armes devaient défendre (1).

Ladislas ne laissa pas longtemps les esprits dans l'incertitude sur les projets qu'il voulait accomplir. Il se mit en mouvement vers la fin de mai 1413 avec une armée nombreuse et bien pourvue, et, le 4 juin, il était sous les murs de Rome. Les précautions que Jean XXIII avait prises pour résister à l'ennemi ne lui furent d'aucun secours. Soit lâcheté, soit trahison, les soldats pontificaux abandonnèrent leurs postes à l'apparition des Napolitains et les laissèrent tranquillement commencer et achever, du côté de l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, une large brèche par où ils entrèrent dans la ville le 8 juin, un peu avant le lever du soleil. Ils en eurent bientôt occupé tous les quartiers, et, comme on ne leur opposa nulle part de résistance, ils se livrèrent sans retenue au meurtre et au pillage. Les maisons des curiaux surtout attirèrent leur cupidité, ils les mirent à sac, et les personnes qu'ils y rencontrèrent devinrent l'objet des plus abominables outrages. Maître encore du quartier Saint-Pierre, le pape aurait pu s'y défendre avec avantage, protégé par les remparts et les bastions du château Saint-Ange. Mais, à la vue d'une invasion si soudaine, toute pensée de résistance l'abandonna; il monta précipitamment à cheval avec sa cour et s'enfuit à Sutri, et de là à Viterbe. Cette retraite s'opéra avec tant de désordre, et la poursuite de l'ennemi fut si vive, que la

(1) Niem, Vita Johannis. l. I, c. xxxv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

majeure partie des curiaux resta prisonnière à Sutri. On les accabla de mauvais traitements. Niem nous a laissé d'affreux détails sur cette retraite. Les maux que la suite du pape eut à souffrir furent inexprimables. L'ennemi ne se contentait pas de dépouiller à nu ceux qu'il parvenait à saisir, il en massacra plusieurs; d'autres moururent de fatigues et de privations, et l'on trouvait leurs cadavres sur la route.

Arrivé à Viterbe, Jean XXIII prit quelque repos et se rendit ensuite à Montefiascone. Il espérait s'établir dans cette dernière ville, et là organiser quelques moyens de défense pour arrêter les Napolitains. Mais Ladislas ayant écrit de Sutri aux habitants de Viterbe, de Montefiascone et des autres villes du Patrimoine qu'ils eussent à reconnaître son autorité s'ils voulaient éviter la ruine de leurs biens et de leurs personnes, le pape redouta l'effet de cette menaçante sommation, et, ne se croyant plus en sûreté dans aucun des lieux de l'État ecclésiastique, il se remit en fuite et courut sans s'arrêter jusqu'à Florence, où il vint demander un asile et une protection. Mais la république, qui, cinq ans auparavant, avait bravé avec un courage héroïque toute la puissance de Ladislas, devenue tout à coup timide, craignit de s'attirer la colère du monarque napolitain si elle accueillait le pontife fugitif dans les murs de sa capitale, et celui-ci dut se contenter de prendre un logement au palais épiscopal, situé dans un des faubourgs de la cité (1).

Dès qu'il ne sentit plus la pointe des lances napolitaines, le courage revint au cœur de Jean XXIII. Tandis que son ennemi s'établissait au Vatican, organisait un gouverne-

(1) Niem, Vita Johannis, l. I, c. xxv. — S. Anton., t. III, tit. XXII, c. vi. — Leonard. Aret., Comment., Murat., t. XIX, p. 927. — Murat., Annali d'Italia, ann. 1413.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ment nouveau de la ville, nommait un sénateur et des magistrats dévoués à son parti, faisait battre monnaie à son effigie, assiégeait le château Saint-Ange et complétait la soumission de la Campagne de Rome (1), il écrivait aux princes de la chrétienté pour leur apprendre son désastre, le sacrilége attentat de Ladislas, la fureur impie de ses soldats, et solliciter leur ardeur guerrière à venir le venger. Sa lettre respirait une noble indignation : « Qui aurait « jamais pensé, dit-il, qu'il y eût au monde, non pas un « roi, mais un homme capable de porter si loin l'audace et « la perversité? Il n'y avait que peu de jours que les ambas- « sadeurs de Ladislas étaient venus nous jurer fidélité, nous « rendre hommage, demander l'investiture du royaume de « Naples publiquement, en présence de tout le peuple ro- « main, de la manière la plus solennelle, par des lettres « signées de sa main et munies de son sceau royal. C'est « grâce à ces démonstrations pacifiques qu'il est venu à « bout de ce qu'il n'aurait jamais exécuté, même dans une « guerre ouverte, parce que, nous reposant sur la foi de « ses promesses et de ses serments, nous n'étions point « sur nos gardes. Peindrons-nous avec quelle fureur il a « traité et traite encore notre ville de Rome, les temples « sacrés, les vénérables reliques des saints et tout le peu- « ple? Nous ne l'entreprendrons pas, car nous ne nous le « représentons à nous-même qu'avec horreur (2). »

Si touchantes que fussent les lamentations du pape, elles ne produisirent pas l'effet qu'il en attendait : les princes de son obédience ne s'ébranlèrent point pour venir à son secours. Il espérait beaucoup de Sigismond. Ce monarque se trouvait alors en Lombardie. Jean XXIII lui dé-

(1) Niem, S. Antonin., Muratori, ubi supra.

(2) Acta Rymeri, t. IV, part. II, p. 45. Epist. ad regem Angliæ Henricum.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pêcha le cardinal de Chalant, qui déploya toute son éloquence pour l'attendrir et l'intéresser à la cause de son maître. Mais les exhortations du légat, comme les plaintes du pape, ne produisirent qu'une émotion passagère, bientôt effacée. Sigismond envoya à son tour des ambassadeurs à Jean XXIII, mais dans un but tout autre que de concerter la répression des excès de Ladislas : dans le but de s'entendre avec Sa Sainteté sur le lieu où devrait se réunir de nouveau le concile prorogé l'année précédente (1). L'empereur était sensible sans doute aux malheurs personnels du pontife, mais il l'était plus encore à ceux que le schisme causait à l'Église depuis tant d'années. Grégoire et Benoît subsistaient toujours, de nombreux partisans les reconnaissaient encore pour papes ; il sentait le besoin d'en finir une bonne fois avec cette honteuse et fatale division, afin d'attaquer ensuite, avec plus d'énergie et de succès, les novateurs, dont les doctrines remuaient déjà l'Allemagne.

Aucune proposition ne pouvait être moins agréable à Jean que celle de reprendre un concile dont il croyait s'être si heureusement débarrassé, et de le reprendre surtout dans un lieu où il serait le plus faible. Mais ses affaires se trouvaient réduites à un tel état, qu'il ne pouvait refuser d'entrer en négociation sur ce point avec l'empereur. Il chargea de cette mission importante les cardinaux de Chalant et Zabarelle, auxquels il adjoignit Emmanuel Chrysoloras, Grec illustre, que les malheurs de sa nation avaient obligé de chercher un refuge en Italie, et qui s'y était acquis une juste renommée par son érudition et ce bon goût littéraire dont la tradition s'était conservée en Orient.

(1) Vita Johannis, ex ms. Vatic., p. 846.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Comme Jean XXIII prévoyait les conséquences immenses qu'entraînerait pour lui la désignation du lieu où devrait se tenir le concile, son projet avait été d'abord de ne donner à ses légats des pleins pouvoirs que pour la montre, mais de limiter, par de secrètes instructions, ces pouvoirs à un certain nombre de villes (1). Il comprenait le danger d'octroyer à des ambassadeurs des pleins pouvoirs d'une manière absolue, et s'était formellement expliqué à cet égard dans une bulle écrite à Rome et datée du mois de mai de l'année 1415, en y déclarant nul tout acte de ses légats qui contredirait les instructions secrètes qu'ils auraient reçues (2).

Il était encore dans cette ferme résolution le jour où ses légats devaient partir. Mais, lorsque ceux-ci vinrent prendre congé de lui, il les tira à part; là, il leur recommanda longuement de s'acquitter avec zèle de leur mission, leur représentant la gravité de l'affaire qu'ils allaient traiter. La sensibilité du pape s'échauffait à mesure qu'il parlait; il y eut un moment où il ne la contint plus; passant alors d'une inquiétude excessive à une soudaine confiance : « J'avais résolu, dit-il, de vous désigner certaines villes « dont vous ne devriez en aucune manière vous départir, « mais je change d'avis maintenant et laisse tout à votre « prudence. » En proférant ces mots, il déchira le papier sur lequel il avait écrit le nom de ces villes, sans même les leur indiquer (3). Les légats partirent, et Jean XXIII ne fut pas longtemps sans se repentir de ce qu'il pouvait appeler son imprudence. Rien ne saurait peindre la douleur qui le saisit lorsqu'on lui apprit que ses légats avaient ac-

(1) Leonard. Aretin., Comment., p. 928.

(2) Raynald, ann. 1413, nº 21.

(3) Leonard. Aret., Comment., p. 928. — Thrithemii, Chron. Hirsaug., ann. 1413. — Chron. german. Mutii, l. XXVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cepté Constance, ville soumise à l'empereur. Un témoin oculaire dit qu'il maudit sa fortune et déplora mille fois le funeste mouvement de sensibilité qui lui avait fait abandonner son premier plan (1). Mais une sorte de fatalité poursuivait le malheureux pontife.

Dans cette situation, il ne vit d'autre parti que d'aller lui-même en personne engager Sigismond à changer Constance contre une autre ville plus commode, et quitta Florence au commencement de l'hiver. Il fit son entrée à Bologne le 12 novembre, et en partit le 25 pour se rendre à Plaisance, où l'empereur l'attendait. On se vit d'abord dans cette ville (2) ; mais Sigismond n'ayant pas trouvé le séjour de Plaisance assez tranquille pour des conférences, le pape et l'empereur allèrent à Lodi. Ce fut dans cette ville que se termina la négociation touchant le lieu du concile. L'empereur avait amené avec lui tout son conseil. La solennité la plus imposante environna ces conférences, qui durèrent pendant tout le mois de décembre. Les deux souverains y parurent assis sur des trônes en face l'un de l'autre, le premier revêtu des ornements pontificaux, le second en habit de diacre. On y parla latin. Les historiens ne nous ont transmis que bien peu de détails sur ces conférences aussi mystérieuses que célèbres. Tout ce qui en transpira fut qu'après de nombreuses difficultés Jean XXIII accepta de nouveau la ville de Constance, et que Sigismond osa adresser au souverain pontife sur sa conduite des remontrances tardives qui ne servirent qu'à lui faire pressentir les humiliations qui l'attendaient au futur concile (3).

(1) Incredibile quantum indoluit seipsum et fortunam suam detestatus. (Leonard. Aretin., p. 928.) — Thrithemii Chron. Hirsaug., ann. 1413.

(2) Joannes... Placentiæ primum cum illo (Sigismundo) congreditur. (Leonard. Aretin., loc. cit.)

(3) Vita Johannis XXIII, ap. Von der Hardt, t. II, l. I, c. xxxvii, et t. I,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

La question de lieu résolue, le pape et l'empereur annoncèrent à toute la chrétienté l'ouverture du concile pour le 1er novembre 1414. Outre les lettres générales de convocation, Sigismond en adressa à Grégoire XII et à Benoît XIII de particulières, dans lesquelles il exhortait ces deux pontifes à venir en personne à l'assemblée, afin d'y satisfaire au devoir de leurs consciences, leur promettant un sauf-conduit et toutes les garanties de sûreté désirables (1).

De Lodi, les deux souverains se rendirent ensemble à Crémone, où ils se séparèrent. Jean XXIII vint ensuite à Mantoue, et le 26 février reparut à Bologne. Cette ville était presque la seule qui eût échappé au désastre de l'État ecclésiastique, et où le pape pût se dire chez lui. Mais, si le pontife romain retrouvait là son indépendance, il y retrouva aussi ses terreurs.

Un moment les rapports solennels qui avaient réuni ensemble le pape et l'empereur avaient porté le trouble dans l'âme de Ladislas. Mais, lorsque les espions qu'il avait envoyés sur les traces des deux souverains lui eurent rapporté qu'on s'occupait beaucoup plus à Lodi d'organiser un concile général qu'une ligue contre lui, il ne songea plus qu'à achever la conquête de l'État ecclésiastique, en se rendant maître de Bologne (2).

Le bruit des projets de Ladislas répandit l'épouvante dans la ville aussi bien que dans la cour pontificale. On

pars X, p. 559. — Lenfant, Hist. du concile de Pise, t II, p. 187 et 188. — La conférence de Lodi fut représentée sur une planche où on lisait les paroles que l'empereur adressa au pape : « Saint-Père, la ville de Con- « stance vous plait-elle? » avec la réponse du pape : « Oui, mon très- « cher fils, elle me plait. » (Reichental, Hist. du concile de Constance. p. 8.)

(1) On peut voir ces lettres dans le recueil de Von der Hardt, part. I, t. VI.

(2) Vita Johannis, l. I, c. XXXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

s'occupait déjà de soustraire à la cupidité de l'ennemi le peu de richesses qu'on avait en les faisant passer à Ferrare et à Venise. Comme la peur exagère tout, on s'imaginait que l'armée napolitaine était déjà en marche, qu'elle approchait de la ville, et, à chaque instant, on croyait en découvrir les avant-postes. Cependant Jean XXIII, rappelant son ancien courage, réparait les fortifications, enrôlait des soldats et se préparait avec activité à défendre son ancien domaine, alors son dernier asile, quand celui qui causait de si vives alarmes, Ladislas, mourut tout à coup au milieu de ses plus vastes desseins (1).

La mort de ce prince fut reçue partout comme un heureux événement. Elle délivrait, en effet, les villes libres de l'Italie du danger le plus grand qu'elles eussent couru depuis longtemps de perdre leur indépendance. Nul doute que, si Ladislas eût vécu, au point où en étaient les choses, la Péninsule tout entière n'eût été forcée de courber la tête sous son joug, car le conquérant napolitain n'avait pas seulement une armée capable de briser les résistances qu'on lui opposait, il avait encore dans chaque cité, pour partisans, tous ceux qui préféraient le triomphe des factions au maintien d'une sage liberté (2). Sa mort dissipa sa puissante armée et anéantit les projets des factieux. Le courage revint à ceux que ses succès rapides avaient atterrés, et la balance politique de l'Italie, qui était renversée, put se relever. D'un autre côté, l'Église respira en voyant le dernier boulevard du schisme enfin abattu, et put espérer que le concile de Constance, affranchi désormais de tout obstacle, pourrait lui donner bientôt la paix.

(1) Vita Johannis, loc. cit.
(2) Leonard. Aretin., Comment., p. 929.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

LIVRE DIX-HUITIÈME.

GRAND SCHISME.

SOMMAIRE.

Constance. — Préparatifs du concile. — Départ de Jean XXIII pour Constance. — — Son traité avec Frédéric, duc d'Autriche. — Ouverture du concile — Premières opérations de cette assemblée. — Elle se déclare indépendante de celle de Pise. — Arrivée de l'empereur Sigismond à Constance. — Mouvement des esprits. — Arrivée des nonces de Benoît XIII. — Arrivée des nonces de Grégoire XII. — Mémoire du cardinal Filastre relativement à la voie de cession. — Mémoires du cardinal de Cambrai sur la même question. — La voie de cession est adoptée. — Organisation du concile en nations. — Libelle contre Jean XXIII. Première formule de cession. — Jean XXIII l'adopte. — Deuxième session du concile. — Le pape s'engage à la cession. — Il refuse de donner une bulle de cet engagement. — Une entrevue à Nice, entre l'empereur et Benoît XIII, est résolue. — Les nations anglaise et allemande se déclarent contre Jean XXIII. — Cédule. — La nation italienne cherche à séparer la nation française des deux autres. — Celle-ci se déclare contre Jean XXIII. — Ce pontife cherche à sortir de Constance. — Tournoi du duc d'Autriche. — Fuite de Jean XXIII. — Trouble que cette évasion cause à Constance. — L'empereur le calme. — Discours de Jean Gerson. — Le concile se raffermit. — Jean XXIII à Schafthouse. — Plusieurs cardinaux se rendent près de lui. — L'archevêque de Reims rassure les Pères sur les intentions du pape. — Troisième session du concile. — Défiance des Pères à l'égard du pape. — Efforts des cardinaux pour les empêcher de décréter contre le pape. — Quatrième session du concile. — Fuite de Jean XXIII à Lauffemberg. — Son discrédit à Constance. — Décret du concile contre les désertions. — Fuite de Jean XXIII à Fribourg. — Le concile exige de Jean XXIII qu'il constitue des procureurs irrévocables pour la cession. — Sixième session du concile. — Jean XXIII se retire à Brisach, et de là à Neubourg. — Frédéric abandonne Jean XXIII. — Première citation de Jean XXIII par le concile. —

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

Septième session. — Le duc d'Autriche se réconcilie avec l'empereur et le concile — Huitième session. — Jean XXIII prisonnier à Fribourg. — Neuvième session. — Jean XXIII est déclaré contumace. — Dixième session. — Jean XXIII est suspendu des fonctions de la Papauté. — Jean XXIII est conduit au château de Ratofcell. — Le concile fait instruire son procès. — Réquisitoire contre Jean XXIII. — Il lui est notifié. — Abaissement de ce pontife. — Sentence du concile contre Jean XXIII. — Il est conduit à Gotleben, puis à Heidelberg, enfin à Manheim. — Abdication de Grégoire XII. — Conférences entre l'empereur et Benoît XIII, à Perpignan. — Tergiversations de ce pontife. — Traité de Narbonne entre l'empereur, les légats du concile, d'une part, et les princes d'Aragon de l'autre. — Soustraction d'obédience de la part de l'Aragon. — Saint Vincent Ferrier. — Vaines sentences de Benoît contre le roi d'Aragon. — Procédures contre Benoît XIII. — On lui notifie sa citation à Paniscola. — Déposition de Benoît XIII. — Conclave et élection de Martin V. — Fin du concile de Constance. — Jugement sur le concile de Constance. — Fin du grand schisme d'Occident. — Conclusion.

Sur la rive occidentale du beau lac qui sépare la Souabe de la Suisse, et non loin de l'endroit par où le Rhin s'en échappe après l'avoir formé, s'élève la ville de Constance. Son origine se perd dans la nuit des temps. Des géographes (1) ont cru la retrouver dans le Gannodurum ou Harudunum de Ptolémée. Le père du grand Constantin lui donna le nom qu'elle porte aujourd'hui ; elle-même l'a imposé au lac qui baigne ses murailles (2). Les Germains d'abord, et ensuite Attila, saccagèrent cette ville, et elle fut réduite à n'être qu'un village sous les rois franks de la race mérovingienne. Cependant Dagobert y eut une maison de campagne (3), et Childebert II y ayant transporté le siége épiscopal qui était auparavant à Windisch, cité ruinée vers l'an 594, Constance reprit son nom de ville. Dès ce moment, ses progrès ne souffrirent plus d'in-

(1) Servet et Ortelius.

(2) Ce lac a été connu des anciens sous le nom d'*Acronius* ; on l'a nommé aussi *lacus Potamicus* et *lacus Brigantinus*, de *Bregentz*, situé sur le même lac. (Brüzen de La Martiniere, au mot *Lac de Constance*.)

(3) Elle est nommée, dans les anciens actes, *villa regia regis Dagoberti*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

terruption, et elle devint une des cités les plus florissantes de l'Allemagne (1).

Constance se compose de quatre parties, de la ville proprement dite et de trois faubourgs : le premier appelé Kreuzlingen, le second le Paradis, le troisième Peterhausen, situé sur la rive droite du Rhin, avec lequel on communique par un pont. Rien n'est beau comme la position de Constance, assise en reine sur son lac, et se mirant dans ses limpides eaux. Niem a mis tout son talent à en faire une description gracieuse. Mais si, avec son style rude et sauvage, il n'a point réussi à la peindre, il nous apprend du moins que déjà à cette époque elle se distinguait par l'élégance de ses constructions et par le charme de la campagne qui l'environne (2).

Aujourd'hui cette ville a perdu son ancienne prospérité; les révolutions ont flétri sa gloire, dispersé ses habitants, et il ne lui reste guère que sa belle nature et son site poétique. Mais, au commencement du quinzième siècle, elle brillait de tout son éclat, et le grand concile dont nous allons tracer l'histoire lui a imprimé une célébrité qui survivra longtemps à la ruine de sa fortune.

Le concile convoqué, tous les regards s'étaient aussitôt dirigés sur Constance, où l'on organisait à la hâte les

(1) Voir les Dictionnaires de Moreri et de Brüzen de La Martinière, au mot *Constance*.

(2) Vita Johannis, Von der Hardt, t. II, p. 395. — De Constance, on jouit d'une délicieuse perspective. En se tournant vers le nord, on voit s'étendre à dix lieues la partie principale du lac, appelée *Boden-See*; devant soi se prolonge l'un de ses deux bras, nommé lac d'*Uberlingen*, Uberlingen-See; puis l'autre bras, nommé lac inférieur, *Unter-See*, au milieu duquel s'élève l'île de Richenaw. Au sud, se déploient comme un vaste rideau les montagnes de l'Appenzell sur la rive gauche du Rhin, et sur la droite celles du Vorralberg. (Huot, Précis de la Géographie de Malte-Brun, t. V, p. 491, édit. de Paris, 1837.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

moyens de recevoir ce que le monde chrétien avait alors de plus grand et de plus distingué. Toutes les illustrations de Pise allaient se retrouver en présence sur ce brillant théâtre. Le clergé se préparait à y envoyer ses plus fameux évêques, les Universités leurs plus savants docteurs. Mais, entre toutes les Églises qui allaient y être représentées, aucune ne devait l'être par des hommes aussi éminents que l'Église de France. C'étaient ses prélats et ses docteurs qui avaient frappé les premiers le schisme ; c'était à eux qu'il était réservé de lui porter le dernier coup, et, dans cette lutte suprême, Guillaume Filastre, Pierre d'Ailly, tout récemment promus au cardinalat, et le chancelier Gerson se feront un nom immortel. L'Europe entière était en mouvement.

Mais, au milieu des émotions générales de joie et d'espérance qui préludaient à l'assemblée de Constance, seuls les trois pontifes rivaux, qu'elle concernait exclusivement, n'y applaudissaient point, et n'en voyaient approcher l'époque qu'avec dépit. Jean XXIII, qui l'avait convoquée, n'en était pas le moins grand adversaire. Un instant la mort de Ladislas, rehaussant son courage, lui fit espérer qu'elle ne se réunirait point; et, au lieu de se rendre à Constance, il songeait plutôt à se diriger vers Rome, pour relever les ruines de cette capitale et recouvrer le domaine ecclésiastique. Ses amis et ses proches flattaient cette pensée et représentaient à Jean qu'il était téméraire à lui d'aller dans une ville où régnait l'empereur ; que, s'il y entrait en pape, il pourrait bien en sortir simple particulier. Mais les cardinaux réfutèrent ces considérations mondaines. Craignant avec raison que, si Jean retournait à Rome, il n'y eût, en effet, point de concile, et que l'œuvre de l'union en reçût un ajournement indéfini, ils s'opposèrent d'une voix unanime à ce dessein, ob-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

servant que les choses temporelles de l'Église pouvaient être administrées par des vicaires, mais qu'il importait essentiellement que les choses spirituelles le fussent personnellement par le pape.

L'autorité des cardinaux entraîna Jean XXIII : il résolut d'aller à Constance, mais aussi de s'en échapper le plus tôt qu'il pourrait, et de revenir à Bologne (1). Il nomma le cardinal Isolani pour gouverner Rome en son absence et remettre l'État ecclésiastique sous l'autorité du Saint-Siége (2) ; envoya devant lui à Constance les cardinaux de Chalant, de Brogny et Zabarelle, afin de convenir, avec les magistrats de la ville et les commissaires de Sigismond, du mode de réception dont on devrait user à son égard et des choses qui intéressaient la célébration du concile (3). Puis il quitta Bologne le 1er octobre, avec toute sa cour, et se dirigea vers Constance en passant par Ferrare, Vérone et la vallée de Trente (4).

Quoique, avant sa sortie de l'Italie, les cardinaux lui eussent transmis une convention, passée entre eux d'une part, les représentants de l'empereur et les magistrats de Constance de l'autre, qui assurait à sa personne les honneurs dus à la Papauté pendant tout le temps qu'il séjournerait dans le lieu du concile ; quoiqu'il eût emporté avec lui d'inestimables richesses pour se créer des amis nombreux (5), peu rassuré néanmoins contre les éventualités à venir, Jean voulut s'environner de nouvelles précautions.

(1) Raynald, ann. 1414, n° 6. — Summa concilii Const., ap. veter. Script. Collect., p. 1407. — Niem, Vita Johannis, c. XL.

(2) Raynald, loc. cit.

(3) Veter. Script. Collect., loc. cit.

(4) Thrithemii, Chron. Hirsaug., ann. 1414. — Summa concilii Const., ap. veter. Script. Collect., p. 1407. — Ezovius, ann. 1414, n° 32.

(5) Niem, Vita Johannis, l. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Parvenu à Merano, dans le Tyrol, il eut avec Frédéric V, duc d'Autriche, une entrevue dans laquelle il se lia avec ce prince par les nœuds de la plus étroite amitié, le combla d'honneurs, le nomma capitaine général de l'Église romaine, annexa à ce titre une pension annuelle de 6,000 florins, et le fit son conseiller intime. En retour de tant de faveurs, Frédéric prit l'engagement de protéger les intérêts du pontife, d'empêcher tout attentat sur sa liberté et de favoriser au besoin son évasion de Constance (1). Au dire d'un annaliste autrichien, Sigismond aurait été instruit de ce traité, et le pape lui aurait déclaré ne consentir à venir à Constance que sous la condition expresse que Frédéric l'accompagnerait. Le même annaliste ajoute, d'après des manuscrits dignes de foi, que l'empereur accepta cette condition et consentit même à ce que, si l'air de Constance n'était pas favorable à la santé de Jean, ou si sa sécurité s'y trouvait menacée, ce pontife se retirât dans une autre ville impériale, ou, s'il le jugeait préférable, dans une place à son choix de la domination de Frédéric, pourvu qu'il n'en sortît point avant la fin du concile (2).

Tant de prévoyance indiquait assez avec quelles appréhensions Jean XXIII se rendait au concile. Ces appréhensions étaient partagées par ceux qui l'entouraient, et l'on rapporte que son bouffon lui dit avec un spirituel bon sens, à sa sortie de Trente : « Père saint, qui passe Trente perd (3). » Le 27 octobre, il atteignit le faubourg de Creutzlingen, accompagné du cardinal Brancaccio. Il y passa la

(1) Von der Hardt, t. II, part. IX, p. 146 et 147. — Raynald, ann. 1414, n° 6.

(2) Gérard de Roo, de Rebus austriacis, in-fol., OEniponti, l. IV, p. 148.

(3) Padre santo, che passo Trento perdo. (Lenfant, Hist. du concile de Constance, t. I, l. I, p. 19.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

journée pour annoncer son arrivée aux habitants de Constance, et donner la mitre à l'abbé de Saint-Ulric. Le lendemain il fit son entrée dans la ville, à cheval, avec la pompe d'un triomphateur, au milieu de tous les ordres de l'Église et de l'État, rassemblés pour lui faire honneur, et d'une incroyable multitude de peuple. Il alla prendre son logement au palais épiscopal (1).

D'après la bulle de convocation, l'ouverture du concile devait se faire le 1er novembre; mais, quoiqu'il y eût ce jour-là un grand nombre de prélats à Constance, le pape la renvoya au 3, sous prétexte de la fête de Tous les Saints; et, ce terme arrivé, il la recula encore. On aurait dit qu'il ne pouvait se décider à ouvrir cette redoutable assemblée. Il l'ouvrit enfin le 5 avec cette pompe éblouissante qu'il aimait à déployer dans les occasions où il représentait (2). Mais cette cérémonie enivrante, dans laquelle l'infortuné pontife affectait de faire resplendir les gloires de la Papauté, ne fut qu'une courte distraction à ses inquiétudes. Elles ne tardèrent pas à le ressaisir quand il vit les opinions ardentes et radicales que remuait la multitude d'ecclésiastiques dont les flots s'agitaient autour de lui.

Cependant, jusqu'à la fin de novembre les opérations de l'assemblée furent peu importantes. Il fallait se reconnaître, s'organiser, s'entendre et surtout se réunir. Les membres les plus illustres n'étaient point encore présents. Chaque jour en voyait arriver quelques-uns. Le pape avait amené avec lui neuf cardinaux; il en vint à la fois six, puis cinq. Landolfe Maramaur arriva le 15, et enfin Pierre d'Ailly fit son entrée à Constance le 17, le lendemain de

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 6 et 7. — Bzovius, ann. 1414, n° 32.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 10 et 11. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXV, c. xxxv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

la première session, qui n'avait rien offert de remarquable.

L'inaction de ce mois fut troublée par un incident qui faillit avoir des conséquences fâcheuses. Jean-Dominique, cardinal de Raguse, arriva le 19 avec le titre de légat de Grégoire XII. Avant d'entrer à Constance, il envoya des commissaires chargés de s'entendre avec le représentant impérial et les magistrats de la ville sur le logement qu'il devrait occuper. On lui désigna le couvent des Ermites de Saint-Augustin. Aussitôt il donna ordre de placer sur la porte de ce monastère les armes de son maître. La nuit suivante une main inconnue déchira ces armes. Cette violence émut vivement les esprits ; on soupçonna Jean XXIII de l'avoir provoquée ; elle lui nuisit dans l'opinion d'un certain nombre, et le lendemain, au sein d'une congrégation qui se tenait au palais, plusieurs soutinrent que les armes déchirées devaient être rétablies. Ce fut avec peine que l'on fit prévaloir le sentiment que, le concile ayant lieu dans l'obédience de Jean XXIII, aucune autre armoirie pontificale que la sienne ne devait y être tolérée, à moins pourtant que les deux autres concurrents y vinssent en personne (1).

Le mouvement réel des esprits commença avec le mois de décembre. On vit alors se dessiner d'une manière plus claire et plus précise les diverses opinions touchant les questions qui intéressaient la paix de l'Église. Jean XXIII avait à cœur de faire déclarer que le concile de Constance était une suite, une continuation de celui de Pise. C'était là un point capital pour sa cause. Une fois ce point adopté, il était évident que l'assemblée ne devrait plus s'occuper qu'à maintenir ce qui avait été décrété à Pise, que le suc-

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 20 et seq. — Schelestrate, Acta et Gesta concil. Const., in-4°, p. 214 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cesseur d'Alexandre V était le seul pape légitime, et que les procédures nouvelles ne pourraient concerner que Benoît XIII et Grégoire XII. Cette liaison de la nouvelle assemblée avec celle de Pise avait été formellement énoncée dans la bulle de convocation (1); elle fut rappelée dans la bulle qui prorogeait l'ouverture du concile (2), et on en fit de nouveau mention dans la première session.

En conséquence, comme si la chose eût été jugée, les partisans du pape insérèrent dans un mémoire, publié au commencement de novembre, que, pour se conformer aux décrets du saint concile de Pise, l'union devait s'effectuer en la personne du pape Jean XXIII, et ils proposaient divers moyens de contraindre les autres prétendants à céder (3). Cet écrit produisit alors peu de sensation; mais le 7 décembre, dans une congrégation de cardinaux et d'autres prélats, les Italiens ayant remis sur le tapis la même question avec celle de déclarer canonique tout ce qui s'était fait au concile de Pise (4), le cardinal de Cambrai y répondit par deux autres mémoires. Dans le premier, l'auteur soutenait que les conciles de Pise et de Constance étant égaux, le premier n'avait aucun besoin d'être confirmé par le second; qu'une semblable confirmation, du reste, faite sans motif, bien loin de rassurer les esprits, ne servirait qu'à les irriter, et serait de plus une source de scrupules et d'erreurs relativement à l'autorité du concile de Pise; que les dissidents refuseraient de la reconnaître et qu'elle affermirait le schisme au lieu

(1) On y lit ces paroles : Alexander... suspendit ipsumque concilium usque ad tempus triennii continuandum statuit.

(2) Ipsum Pisanum concilium continuaturus. (Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXV, c. xxxv.)

(3) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 488 et seq.

(4) Id., t. IV, p. 23 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de l'ébranler (1). Dans le second, Pierre d'Ailly rejetait d'abord les moyens de coaction proposés par les partisans de Jean XXIII pour obtenir la cession des deux autres pontifes, et se prononçait pour les moyens de persuasion. Il voulait que l'on ne traitât rien d'important touchant la paix de l'Église avant l'arrivée des nonces de Benoît XIII et de Grégoire XII. Puis, revenant sur le concile de Pise, il s'avançait à dire que, bien qu'il fût probable que cette assemblée avait représenté l'Église universelle et agi au nom de celle que l'Esprit saint gouverne et garantit de toute erreur, il n'en fallait pas conclure nécessairement que tout fidèle doive croire qu'elle ne s'était point trompée (2).

Ces derniers mots trahissaient visiblement la répugnance que le concile de Pise avait toujours inspirée à Pierre d'Ailly, quoiqu'il en eût accepté les conclusions ; mais ils renfermaient un autre sens : ils insinuaient que l'autorité de ce concile, si grande qu'elle fût, ne devait point être un obstacle à la voie de cession, même en ce qui concernait le pape Jean XXIII. N'osant encore aborder ouvertement l'abandon de ce concile, il se contentait de le faire pressentir. Ces discussions théologiques préoccupaient vivement les esprits. L'arrivée de Sigismond vint leur prêter une nouvelle ardeur. Ce monarque fit son entrée à Constance dans la nuit du 24 décembre, accompagné de l'impératrice, du marquis de Brandebourg et du duc de Saxe. Le pape l'attendait dans l'église cathédrale pour y célébrer l'office de la solennité de Noël. Sigismond s'y rendit aussitôt, et, revêtu de l'habit de diacre, selon le privilége des chefs de l'Empire, chanta l'évangile : *Exivit edictum a*

(1) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 193 et seq.
(2) Id., t. II, part. VIII, p. 196 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Cæsare Augusto. Le pape lui donna ensuite le glaive, et le monarque promit de l'employer à la défense de l'Église (1).

La présence de l'empereur communiqua aussitôt une grande activité au concile. Le 29 décembre, il assista avec le pape à une congrégation des cardinaux et des prélats, et fit lire devant eux un long mémoire de toutes les choses qu'il avait accomplies pour la cause de l'union. Cette lecture dura trois heures. Puis il proposa d'attendre, avant de rien traiter de sérieux, l'arrivée des nonces de Benoît XIII et de Grégoire XII, celle des prélats, des ambassadeurs de France et d'Angleterre ; enfin, il demanda qu'on lui adjoignît un certain nombre de cardinaux, de prélats, de docteurs et de théologiens, afin de s'entendre avec eux sur les questions qui devraient faire le sujet des délibérations de l'assemblée (2). La concession de ce dernier article emporta les plus fâcheuses conséquences pour Jean XXIII. Il y eut dès ce moment des congrégations particulières sur lesquelles le pape n'exerçait aucune influence, qui tenaient leurs séances sous la protection immédiate de l'empereur, et où on lisait des mémoires, prononçait des discours, ouvrait des délibérations qui remuaient avec la plus grande indépendance les questions concernant sa dignité. Pour paralyser l'effet de ces congrégations, Jean XXIII ne vit d'autre moyen que d'en surprendre les secrets. Il réussit effectivement à gagner quelques-uns des membres qui en faisaient partie. Ces membres devinrent tout autant d'espions qui le tenaient jour par jour au courant de tout ce qui se disait et se faisait (3). Il se servait ensuite de ces

(1) Théodoric Uric, Hist. concil. Const., ap. Von der Hardt, t. I, p. 155. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXV, c. XLIV.

(2) Summa concilii Const., ap. veter. Script. Collect., p. 1410. — Von der Hardt, t. IV, part. II, p. 31.

(3) Niem, Vita Johannis, l. II, c. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

renseignements pour entraver les mesures prises dans ces réunions mystérieuses, en divisant habilement les opinions de ceux qui composaient les congrégations générales. Longtemps le concile vit ses déterminations arrêtées par ce moyen (1). Elles l'auraient été plus longtemps encore si une indiscrétion n'eût trahi la source d'où les renseignements arrivaient au pape. Le concile cita les espions à sa barre, les obligea à tout avouer, et Jean XXIII eut la mortification de les voir condamnés à se retirer du concile (2).

Cependant, on apprit que les nonces de Grégoire et de Benoît étaient sur le point d'arriver à Constance. Comme parmi eux il y avait des personnages décorés de la pourpre, cette nouvelle souleva dans l'assemblée la question de savoir comment on les recevrait; si l'on devait reconnaître en eux une dignité qu'ils tenaient d'une autorité plus que douteuse, et leur permettre de se produire devant le concile avec le chapeau rouge. Jean XXIII et ses partisans, à la tête desquels figurait le cardinal de Chalant, se prononcèrent pour la négative. L'empereur, le cardinal Pierre d'Ailly, et tous ceux qui voulaient sincèrement l'union, soutinrent l'affirmative. Ils voyaient, disaient-ils, dans cette non-répulsion des prétendants, dans les honneurs rendus à leurs nonces, un surcroît d'autorité pour le concile et un acheminement à la cession, seul moyen sûr d'en finir avec les rivalités. On disputa longtemps et avec chaleur sur ce point. Mais enfin, le cardinal de Cambrai l'emporta, et il fut décidé que les nonces de Benoît et de Grégoire seraient admis dans le concile de la même manière que si la légitimité des pontifes qu'ils représentaient était incontestée (3).

(1) Niem, loc. cit.
(2) Id., loc. cit.
(3) Von der Hardt. t. IV, p. 34.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Ceux de Benoît arrivèrent les premiers. On leur donna audience le 12 janvier 1415 au milieu d'une congrégation générale à laquelle assistait Sigismond. Aucun acte, aucun historien du temps, ne nous ont transmis les noms et les dignités de ces nonces. Ils proposèrent de la part de leur maître une entrevue à Nice entre l'empereur, le roi d'Aragon et lui. Comme on devait avoir mille raisons de suspecter les vues de Benoît, les nonces s'appliquèrent à en relever la sincérité ; ils firent observer que ce pontife avait trop de bon sens pour méditer des subterfuges qui n'auraient d'autre but que de le livrer à l'indignation du monde entier. Ils ajoutaient que Benoît en savait plus sur le schisme qu'aucun autre dans la chrétienté ; que d'ailleurs nul n'avait travaillé avec plus d'ardeur et de persévérance que lui à l'extirpation de ce mal. Puis, s'adressant à l'empereur : « Votre Majesté, dirent-ils, ne devrait pas seule« ment venir jusqu'à Nice, elle devrait faire le voyage de « l'Orient à l'Occident, s'il le fallait, pour contempler un « pareil trésor et discuter avec un tel homme les moyens « de rendre la paix à l'Église (1). »

Pour l'honneur de Pierre de Lune, on doit croire qu'il n'avait pas dicté à ses nonces les risibles flatteries qu'ils lui prodiguaient ici avec une si naïve bonne foi. Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître dans l'ensemble de leur discours le langage de l'artificieux Aragonais, toujours d'autant plus riche en protestations qu'il était plus disposé à tromper. Les historiens ne disent point quelle impression ces nonces produisirent sur l'assemblée. Le len-

(1) Unde non dicimus usque Niciam sed revera ab Oriente in Occidentem deberet Vestra Majestas profiscici ad videndum tantum thesaurum, ad discutiendum cum eo de modis... ad hoc quod Ecclesia Dei suam pacem veraciter consequatur. (Diarium concil. Const., ex ms. Victorino, apud Bourgeois du Chastenet. p. 300 et seq.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

demain, on reçut de la même manière les ambassadeurs du roi d'Aragon, qui ne firent que répéter la proposition des nonces. On ne la repoussa point, seulement on renvoya sans fixer de terme la réponse qu'elle exigeait (1).

Les nonces de Grégoire XII se présentèrent à leur tour. C'étaient le cardinal de Raguse, Jean, patriarche élu de Constantinople, Louis, duc de Bavière, les évêques de Worms, de Spire et de Verdun, et les ambassadeurs de l'archevêque de Trèves. On leur donna audience comme à ceux de Benoît XIII, au milieu d'une congrégation générale à laquelle assistait l'empereur. Ce monarque leur demanda avant tout s'ils étaient munis de pouvoirs suffisants, s'ils approuvaient le concile, s'ils voulaient s'y réunir. Ces députés répondirent, par l'organe du cardinal de Raguse, qu'ils avaient des pouvoirs suffisants (2), et ils exhibèrent une bulle de Grégoire dans laquelle ce pontife offrait de céder le souverain pontificat par lui-même ou par des procureurs au choix de l'assemblée, à condition que ses deux rivaux céderaient de leur côté, et que Jean XXIII, qu'il appelait simplement Baltazar Cossa, ne présiderait point le concile; ajoutant, de plus, qu'il était prêt, pour le bien de la paix, à consigner dans une bulle solennelle la promesse de sa renonciation (3). Quant aux autres demandes, Jean Dominique déclara que la teneur de leurs instructions ne leur permettait pas d'y répondre. Toutefois, le duc de Bavière s'avança à dire que, si Jean XXIII ne présidait point au concile, il se faisait fort, ou d'engager Grégoire à venir personnellement à Constance, ou du moins à ne refuser aucune des voies capables de procurer l'union, ou d'obtenir de lui des pouvoirs plus larges pour agir en son

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 36.
(2) Id., t. IV, p. 37.
(3) Id , t. II, part. VIII. p. 204.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

nom (1). On demanda aux nonces s'ils acceptaient les promesses faites par le duc de Bavière, et s'ils consentiraient à les donner par écrit. Sur leur réponse affirmative, on fixa au lendemain une congrégation générale pour en entendre la lecture. Le duc de Bavière montra qu'il avait parlé avec franchise, car l'écrit qu'il présenta à l'assemblée contenait dans une forme plus explicite encore les propositions qu'il avait faites de vive voix la veille (2). On répondit au duc que, s'il entendait par les *voies capables de procurer l'union* la cession pure et simple telle que Grégoire et Benoît l'avaient promise avant le concile de Pise, on applaudissait à son projet, puisque c'était là l'unique moyen d'arriver à l'unité de pasteur; mais que, s'il entendait autre chose, il devait s'expliquer plus clairement. On repoussa ensuite comme inconvenante la condition que Jean XXIII ne présiderait pas au concile, attendu que la convocation de l'assemblée était due à ce pontife, et que sa légitimité n'y était nullement mise en question. Quant à la venue de Grégoire à Constance, on assura qu'elle y serait vue avec satisfaction (3).

L'influence de Jean XXIII se révélait encore dans cette réponse : c'en était comme une dernière trace qui allait bientôt s'effacer. En vain le pontife et ses amis espéraient que les Pères de Constance auraient à cœur de maintenir les actes de Pise, et que leurs exigences touchant la cession ne concerneraient que Grégoire et Benoît ; leurs espérances n'étaient qu'une erreur. Chaque jour les congrégations paraissaient moins disposées à ratifier le passé, et l'opinion qu'il fallait reprendre l'œuvre de l'union par sa base devenait plus générale. Presque aussitôt après les réponses

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 37.
(2) Id., t. II, part. VIII, p. 206.
(3) Id., t. IV, p. 38 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

données aux nonces de Grégoire, on vit circuler dans le public un Mémoire du cardinal Filastre, dans lequel toute autre voie que celle de cession était répudiée comme insuffisante, et où l'auteur soutenait que cette voie était obligatoire pour Jean XXIII aussi bien que pour ses concurrents. Cette publication hardie produisit dans l'assemblée des sensations diverses. Les partisans du pape en furent troublés; les autres, plus nombreux, s'en réjouirent. Jean XXIII ne put dissimuler le déplaisir qu'elle lui causait, et le témoigna au cardinal Filastre. Mais ce dernier, fort de l'approbation de l'empereur et du cardinal de Cambrai, soutint avec intrépidité, à la face du pontife, qu'il n'avait eu en vue que la paix de l'Église (1).

Les amis du pape ne s'endormirent point; ils opposèrent au Mémoire du cardinal Filastre trois réponses dans le but d'établir que le concile de Pise avait été canoniquement convoqué et célébré; que le pape Alexandre V y avait été légitimement élu et accepté; qu'obliger son successeur à la renonciation, c'était le placer sur la même ligne que des hérétiques condamnés et déposés; enfin que, relativement à Jean XXIII, la voie de cession était inique, cruelle, déraisonnable, injurieuse au concile de Pise (2).

Ce fut le cardinal de Cambrai qui se chargea de faire justice de ces écrits adulateurs. Après avoir reproché aux partisans du pape de flatter la puissance au lieu de servir la cause de la vérité, les qualifiant du nom de faux prophètes, il entre dans l'examen de leurs raisons. Selon lui, la convocation et la célébration du concile de Pise, l'élection d'Alexandre V et son acceptation, si légitimes qu'elles

(1) (Cedulam) illam fecisse pro pace Ecclesiæ asseruit. (Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 208 et seq.) — Diarium concil. Const., ex ms. Victor., ap. Bourgeois du Chastenet, p. 502.

(2) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 214 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

fussent, n'ont pas empêché qu'il n'y eût deux obédiences opposées où rien de tout cela n'était estimé légitime; qu'ainsi la situation des choses étant la même qu'avant le concile de Pise, il fallait, pour éviter les discussions de droit et de fait, exiger la renonciation des trois concurrents, comme on avait exigé autrefois celles de Grégoire et de Benoît; que conseiller à Jean XXIII la voie de cession n'était, en aucune manière, ravaler un pontife légitime au niveau des hérétiques et schismatiques déposés, ni préjudicier aux décrets du concile de Pise, mais élever par là le véritable pontife au-dessus de ceux qui usurpent ce titre, et se conformer aux intentions du concile lui-même; enfin, que ceux qui osaient dire qu'une telle cession était inique, cruelle, déraisonnable et injurieuse au concile de Pise, renversaient eux-mêmes la base sur laquelle s'appuyait cette assemblée, énervaient son autorité, scandalisaient l'Église et mettaient des obstacles insurmontables à la pacification (1).

Il y avait dans l'argumentation de Pierre d'Ailly des points vulnérables que les défenseurs du pape eussent attaqués avec avantage. Nous ne voyons pas qu'ils l'aient entrepris. Peut-être jugèrent-ils inutile de le faire; ils espéraient, sans doute, et Jean XXIII avec eux, que, lorsque viendrait le moment du vote, cette multitude immense d'ecclésiastiques du second ordre, de docteurs et de séculiers chez lesquels se manifestaient les opinions radicales les plus avancées, s'effacerait dans le concile; que les évêques, archevêques, prélats et abbés jouissant seuls du droit de suffrage, la majorité leur serait assurée, car Jean avait su en gagner un grand nombre par ses libéralités. Mais ici encore leur attente se trouva déçue. Lorsqu'on parla de

(1) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 220 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

restreindre le droit de suffrage aux ecclésiastiques du premier ordre, le cardinal de Cambrai s'éleva aussitôt contre cette proposition. Il rappela, dans un nouveau Mémoire, que les traditions du siècle précédent n'avaient point été uniformes touchant la composition, les délibérations et les votes des conciles ; qu'on y avait admis quelquefois les prêtres, les diacres et même les simples fidèles ; qu'à la vérité, dans les questions de foi, de sacrements et de discipline, les évêques avaient toujours eu seuls voix définitive, mais que, dans la question présente, on ne voyait pas pourquoi les docteurs en théologie et en droit n'auraient pas le suffrage, attendu qu'ils en avaient joui à Pise et à Rome ; pourquoi on ne l'accorderait pas aux rois, aux princes et même à leurs ambassadeurs, puisqu'on ne pouvait, sans leur concours, exécuter les résolutions du concile. Les mauvaises raisons ne manquaient pas dans cette thèse, mais le fond en était vrai. N'était-ce pas à ceux qui étaient le plus désintéressés dans l'affaire du schisme que devait être remis le soin de le terminer (1) ?

Ce Mémoire de Pierre d'Ailly fut immédiatement suivi d'un autre, écrit dans le même sens, et dont l'auteur était le cardinal Filastre. L'opinion de ces deux illustres prélats l'emporta (2). Ainsi tous les docteurs, princes, ambassadeurs qui se trouvaient à Constance jouirent du droit de vote dans l'affaire du schisme. Ce fut un rude coup pour Jean XXIII.

Cependant, malgré cet ordre de choses si contraire à ses intérêts, il restait à ce pontife une ressource : c'était le vote par tête. Les Italiens, qui formaient une masse considérable, lui étaient tous dévoués. Les autres nations ne

(1) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 224 et seq.
(2) Id., t. II, part. VIII, p. 230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

manquaient pas de prélats pauvres dont ses faveurs lui avaient acquis les sympathies; sa maison seule pouvait fournir plus de cinquante camériers, et il disposait de bien d'autres créatures auxquelles il avait fait jurer de lui être fidèles (1). Mais sa mauvaise fortune voulut encore que cette ressource lui fût enlevée. Comme le nombre de prélats et d'ecclésiastiques présents au concile était de dix-huit mille (2), on craignit justement que, si l'on adoptait le vote par tête, il ne s'élevât beaucoup de confusion et de désordre. Déjà, pour parer à cet inconvénient dans les délibérations, on s'était vu forcé de diviser les membres du concile par catégories de nations (3); cet ordre de choses inspira tout naturellement l'idée de faire voter tous les membres du concile par nation. Cette idée fut vivement combattue par les amis de Jean XXIII, mais ils ne purent empêcher qu'elle ne prévalût (4). Conséquemment, le concile fut divisé en quatre nations, savoir : l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Angleterre, auxquelles on ajouta plus tard l'Espagne. Chacune de ces congrégations particulières eut son président spécial, qu'on changeait tous les mois, ses procureurs, ses notaires. Elles délibéraient séparément, puis se communiquaient les résultats de leurs délibérations dans les congrégations générales. Là se rédigeait le rapport des résolutions prises, lequel rapport était porté, signé et cacheté, à la session du concile (5).

Cette organisation inattendue fit disparaître, pour Jean XXIII, tout l'avantage du nombre. La nation italienne

(1) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 230.
(2) Id., t. V, p. 51.
(3) Id., t. IV, p. 14.
(4) Id., t. II, part. II, p. 230.
(5) Théodoric Urie, Hist. du concile de Constance, t. I, p. 157 et 158. — Lenfant, Hist. du concile de Constance, t. I, l. I, p. 108.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

se trouva de la sorte réduite à une seule voix. Mais le pontife reçut dans le même moment un échec plus terrible encore. On vit tout à coup paraître, sous le voile de l'anonyme, contre sa personne, un pamphlet rempli des accusations les plus révoltantes, sur lesquelles on demandait instamment une enquête juridique. Sitôt qu'il en eut avis, la consternation le saisit (1). Il appela près de sa personne ceux des cardinaux auxquels il se fiait le plus, et leur demanda ce qu'il y avait à faire pour défendre son honneur si étrangement attaqué. Il alla jusqu'à leur avouer que la faiblesse humaine l'avait porté effectivement à commettre quelques-uns des crimes dont on l'accusait, mais qu'il ne s'était jamais rendu coupable des autres (2). Dans le trouble qui l'agitait, il voulait lui-même se présenter au concile, y déclarer ce qu'il y avait de vrai dans les articles incriminés, et, comme aucun d'eux ne touchait à l'hérésie, et qu'un pape ne pouvait être déposé que pour le crime d'hérésie, il espérait que sa franchise toucherait l'assemblée et qu'elle ne ferait point usage contre lui de ces imputations. Mais ceux auxquels il déclara sa résolution lui conseillèrent de réfléchir encore avant de l'exécuter. Il n'en eut heureusement pas besoin. Les nations, révoltées à la lecture d'une accusation dont l'auteur déclinait la responsabilité, la regardèrent comme une infâme diatribe, refusèrent d'y croire et ne voulurent point consentir à ce qu'elle devînt l'objet d'une enquête. Elles craignirent de blesser par là l'honneur du Saint-Siége apostolique, de faire rougir les fidèles et de scandaliser l'Église (3).

Ainsi l'énormité même des crimes qu'on imputait à

(1) Illico mente consternatus est. (Niem, Vita Johannis, l. II, c. III.)

(2) Asserens quod quædam in ipsis articulis descripta tanquam homo peccando commisisset et aliqua non. (Niem, loc. cit.)

(3) Niem, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Jean XXIII le débarrassa pour le moment de la crainte d'une procédure ignominieuse. Mais, en le frappant dès lors dans la partie la plus délicate de son autorité, la considération, cette diatribe inspira à ses adversaires plus d'audace, à ses partisans plus de timidité. En effet, quelques jours après cet incident, le 15 février, les nations française, allemande et anglaise décrétèrent, malgré l'opposition de la nation italienne, que la cession était le moyen le plus simple et le plus prompt d'arriver à l'union de l'Église, et l'on rédigea une adresse pour supplier le pape d'accepter ce moyen. Le lendemain une députation vint lui présenter cette adresse.

Comme si Jean XXIII, après le danger que venait de courir sa réputation, se fût estimé heureux que le concile ne lui demandât que le sacrifice de sa dignité, il reçut cette adresse avec une satisfaction qui perçait à travers la gravité affectée de son visage (1), et répondit aux députés qu'il ferait ce qu'on lui demandait. Effectivement, il convoqua sur-le-champ au palais les patriarches, archevêques, évêques, les ambassadeurs des princes, et leur fit lire par le cardinal Zabarelle un projet de formule dans lequel il promettait, de son plein gré et sans y avoir été obligé par aucun serment, de résigner le souverain pontificat, à condition que ses deux rivaux en feraient autant de leur côté (2).

Mais cette formule, portée aux nations, en fut aussitôt rejetée comme vague, obscure, évasive. « Nous voulons, dirent-elles, quelque chose de plus clair et de plus explicite. » Le pape obéit, retoucha sa formule, ajouta qu'il ne

(1) Ad quod ipse læto animo, observata tamen, ex industria, quadam gravitate. (Niem, Vita, l. II, c. IV.)

(2) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 230 et seq. — Niem, Vita, l. II, c. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

promettait pas seulement, qu'il prenait encore l'engagement de céder le souverain pontificat par lui-même ou par des procureurs dans le terme que désignerait le concile; mais il qualifiait ses concurrents du nom d'hérétiques, et demandait que les procédures de Pise fussent renouvelées contre eux. On repoussa cette seconde formule comme plus insuffisante que la première (1). Alors l'assemblée en rédigea elle-même une dont la teneur ne différait pas de celle que les nonces de Grégoire XII avaient offerte de la part de ce pontife (2). On y demandait à Jean XXIII qu'il s'engageât à céder par lui-même ou par un procureur, choisi irrévocablement par le concile, en même temps que Grégoire et Benoît céderaient de leur côté, et en cas que, de leur vivant ou après leur mort, leurs obédiences voulussent se réunir sous l'autorité d'un seul et incontestable pontife. On demandait, en outre, qu'il donnât une bulle de cet engagement. L'empereur fut prié de communiquer lui-même cette formule au pape; mais le jour où le concile la rédigeait, le protecteur de Jean XXIII, Frédéric, faisait son entrée à Constance. Cet événement lui avait rendu un peu de courage, et à son tour il rejeta la formule du concile (3). Les nations consentirent à la modifier et la firent présenter de nouveau; mais elle éprouva le même refus (4).

Ces rejets réciproques de formules envenimèrent les rapports du pape et des nations. Mais dans cette lutte de l'assemblée avec son chef, l'avantage n'était pas égal des deux côtés. L'autorité douteuse de Jean XXIII, sa déconsidération morale, le peu de crédit de ses partisans, imprimaient à sa conduite un caractère incertain, vacillant.

(1) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 234 et 235.
(2) Id., t. II, part. VIII, p. 236, et t. IV, p. 43.
(3) Id., t. II, part. X, c. III, et t. IV, p. 43 et 44.
(4) Id., t. II, part. VIII, p. 238.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Les nations, au contraire, fières du progrès de l'opinion en leur faveur, de l'ascendant qu'elles avaient pris, agissaient avec cette assurance que donnent la conscience de sa force et la certitude du succès. Lasses des tergiversations du pape, elles résolurent d'y mettre un terme et de vaincre son obstination. La nation allemande alla jusqu'à proclamer hautement que, dans l'affaire du schisme, le concile était investi d'une puissance suprême; qu'ainsi, la voie de cession étant la meilleure, il avait le droit de contraindre le pape, sous les plus graves peines, à l'accepter, et même d'invoquer contre lui le secours du bras séculier (1). Conséquemment, le 28 février, dans une congrégation générale, les quatre nations rédigèrent une troisième formule conçue en ces termes : « Moi, Jean XXIII, « pape, pour le repos de tout le peuple chrétien, je dé- « clare, promets, prends l'engagement, fais vœu à Dieu (2), « à l'Église, à ce sacré concile, de donner spontanément « et librement (3) la paix à l'Église par ma cession simple « du pontificat et d'accomplir cette cession effectivement « quand le présent concile le jugera à propos, et quand « Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corrario, dit « Grégoire XII, dans leurs obédiences, céderont de leur « côté leurs droits prétendus au souverain pontificat par « eux ou par des procureurs légitimes, et même en tout « autre cas de cession ou de mort, lorsque ma cession « pourra amener l'union de l'Église (4). »

Le patriarche d'Antioche, chargé de porter cette formule à Jean XXIII, le supplia, en la lui remettant dans la grande salle du palais, de daigner l'accueillir favorablement. Le

(1) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 238.
(2) Profiteor, spondeo, promitto, juro, voveo.
(3) Sponte et libere.
(4) Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 240.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pontife, soit qu'il se vît dans l'impossibilité de résister plus longtemps, soit qu'il eût déjà formé le projet d'annihiler l'autorité du concile en l'abandonnant, prit la formule des mains du patriarche, la lut en silence, et lorsqu'il eut fini : « Mon intention, dit-il, a toujours été de donner « la paix à l'Église, c'est pour cela que je suis venu à Con- « stance. » Puis, ayant lu une seconde fois la formule à haute voix, il déclara qu'il l'acceptait. A cette déclaration, l'empereur, les cardinaux, tous les membres du concile présents, éclatèrent en actions de grâces, les cloches sonnèrent en signe de réjouissance, le *Te Deum* fut chanté solennellement; il y en eut qui pleurèrent de joie (1). On indiqua la seconde session du concile pour le lendemain, 2 mars. Rien ne saurait peindre l'enthousiasme qui anima cette session célèbre. Le pape y offrit lui-même le saint sacrifice, après lequel le silence ayant été commandé par le cardinal Zabarelle, Jean XXIII, assis sur son siége, devant l'autel, le visage tourné du côté de l'assemblée, lut à haute voix la formule acceptée la veille. Lorsqu'il fut arrivé à ces mots : « Je promets, je m'engage, je jure, » il quitta son siége, et, s'agenouillant au pied de l'autel, la main droite posée sur le cœur, il ajouta d'une voix pénétrée : « C'est ainsi que je promets. » A l'instant il se fit dans l'assemblée une explosion d'actions de grâces. L'empereur se leva, remercia le pape au nom du concile et en son nom; puis, fléchissant le genou et déposant sa couronne, il lui baisa les pieds; le patriarche d'Antioche en fit autant au nom des nations, et l'on chanta encore le *Te Deum*. L'allégresse du clergé et du peuple fut au comble et dura les

(1) Plures præ gaudio tantæ oblationis flebant. (Von der Hardt, t. II, part. VIII, p. 240 et seq., et t. IV, p. 45 et 48. — Diarium concil. Const., ap. Bourgeois du Chastenet, p. 509.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

jours suivants (1). Sous le coup de cette joie, on donna enfin aux ambassadeurs aragonais et aux nonces de Benoît la réponse qu'ils sollicitaient depuis deux mois. On leur dit qu'on acceptait l'entrevue proposée à Sigismond. Elle fut fixée d'un commun accord au mois de juin. L'empereur s'engagea à se rendre en personne à Nice, tandis que Benoît, accompagné du roi d'Aragon, se transporterait à Villafranca. Toutes les garanties désirables furent promises de part et d'autre (2).

Les scènes touchantes impressionnent les âmes, elles ne rapprochent point les volontés que des intérêts contraires divisent. Celle de la deuxième session ne fut qu'une émotion passagère ; cette émotion était à peine calmée, que le pape retournait déjà à l'intrigue, et les nations à leurs défiances. Une querelle nouvelle ne tarda pas à éclater. Dès le 5 mars, les nations demandèrent que le pape consacrât par une bulle patente le serment qu'il avait fait le 2. Jean XXIII trouva mauvais qu'on ne se fiât point à la solennité de sa promesse ; il rejeta avec humeur la requête du concile, adressa, dans le but de les intimider, des paroles dures, outrageantes, aux prélats qui avaient été chargés de la lui remettre, et défendit qu'on l'importunât à l'avenir de semblables exigences (3). Ce ne fut là toutefois qu'une boutade ; car, revenu à lui-même, il céda aux prières de l'empereur, et, le surlendemain, donna la bulle en question (4). Mais cette pièce ne satisfit point l'assem-

(1) De quo tantum gaudium factum fuit in clero et populo, ex tunc pluribus diebus durante, quod difficulter posset calamo enarrari. (Niem, Vita, l. II, c. IV.) — Diarium concil. Const., ex ms. Victor., p. 309 et 310. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXV, c. XLV. — Cerretanus, ap. Bzovium, ann. 1415, n° 1. — Von der Hardt, t. IV, p. 46.

(2) Niem, Vita, l. II, c. V. — Von der Hardt, t. IV, p. 48 et seq.

(3) Niem, Vita, l. II, c. IV.

(4) Von der Hardt, t. IV, p. 53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

blée, elle ne parlait que d'une cession faite en personne, et les nations, qui voyaient approcher le moment de l'entrevue de Nice, jugeaient qu'elle aurait dû plutôt investir l'empereur et les autres délégués du concile à cette entrevue d'une procuration explicite. On fit proposer au pape, le 9 mars, au milieu d'une congrégation générale, de substituer à la cession personnelle offerte par sa bulle ce second mode de renonciation, beaucoup plus simple et surtout plus rassurant; mais il rejeta bien loin une telle proposition, et il fut appuyé dans ce rejet par la nation italienne (1).

Les partisans de la procuration ne crurent pas devoir pour le moment exiger avec trop de vivacité cette dernière demande; ils se contentèrent, pour l'obtenir, d'employer la voie pacifique des conseils. Il y avait même parmi les nations qui l'avaient présentée des hommes influents qui voyaient une sorte de tyrannie et un attentat à la liberté du chef de l'Église dans les exigences répétées dont on poursuivait Jean XXIII. Au milieu d'une congrégation générale tenue le 11 mars, et où l'on agita la question d'élire un nouveau pontife, l'archevêque de Mayence se leva tout à coup, et, d'un ton ferme, déclara que si l'on n'élisait pas Jean, il ne reconnaîtrait jamais un autre pape (2). D'un autre côté, la nation française, bien qu'unie aux Allemands et aux Anglais sur la nécessité de la cession, ne partageait pas leur opinion sur la manière de l'accomplir. Cette différence de vues, qui se dessina en peu de temps avec vivacité, donna quelque espoir au pape. Mais les Allemands et les Anglais avaient l'audace de l'attaque; ils remirent alors sur le tapis le libelle diffamatoire, accueilli, peu de

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 51.

(2) Tunc surgens archiepiscopus Moguntinus protestabatur nisi Joannem eligeretur, quod nunquam alteri obedientiam præstaret. (Nauclerus, p. 1046.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

semaines avant, avec indignation et repoussé d'une voix unanime, et les deux nations consacrèrent à l'examen de cette pièce les séances de leur congrégation particulière (1). Sous l'empire de l'émotion produite par cet examen, les deux nations rédigèrent une cédule, où elles demandaient au pape : 1° qu'il s'engageât à ne point dissoudre le concile avant que l'œuvre de l'union ne fût consommée ; 2° qu'il ne le transférât point ailleurs ; 3° qu'il ne s'en éloignât point ; 4° qu'il voulût constituer un procureur pour céder en son nom, et que ce procureur fût l'empereur lui-même ; 5° qu'il délivrât des bulles confirmatives de ces divers articles. Malgré la répugnance qu'elle lui inspirait, la nation française se détermina à approuver cette cédule ; la nation italienne elle-même l'imita, se contentant de protester contre le dernier article.

Le patriarche d'Antioche alla présenter le 16 mars cette cédule à Jean XXIII. Ce fut le cardinal Zabarelle qui y répondit au nom du souverain pontife ; il dit qu'il n'était pas dans les intentions du Saint-Père de dissoudre le concile avant l'extinction du schisme, mais qu'il laissait aux membres de l'assemblée à juger s'il ne serait pas plus expédient de le transférer ailleurs, dans les environs de Nice par exemple ; quant à la procuration, il refusait nettement d'en donner aucune, parce que son intention était de se rendre lui-même à Nice, et d'y abdiquer en personne ; qu'une cession accomplie de la sorte était plus sûre, plus prompte et plus honorable (2).

Cette réponse ayant été rapportée au concile, les nations allemande et anglaise furent d'avis de la rejeter, mais la nation française demanda du temps pour se résoudre.

(1) Lenfant, Hist. du concile de Constance, t. I, p. 118.

(2) Diarium concil. Const., p. 340 et seq. — Von der Hardt, t. IV, p. 55 et 56.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Alors la nation italienne, jugeant l'occasion favorable de séparer la nation française des deux autres, ce qui aurait changé prodigieusement la face des affaires, députa les cardinaux Filastre, d'Ailly, de Brogny, de Chalant et de Saluces au couvent des Dominicains, où elle tenait ses séances (1). Sigismond, qui entrevit aussitôt où tendait cette manœuvre, s'y transporta de son côté, suivi des Allemands, des Anglais et de ses conseillers, rappela en pleine séance la décision déjà prise, et se disposa à assister à la délibération. Mais les Français déclarèrent qu'ils ne délibéreraient point tant que les nations allemande et anglaise seraient présentes. Celles-ci se retirèrent sur-le-champ, mais l'empereur et ses conseillers persistèrent à rester. Alors les Français déclarèrent de nouveau qu'ils ne souffriraient d'autre témoin que l'empereur. A cette protestation hautaine, Sigismond, troublé, quitta la salle avec ses conseillers; mais, en sortant, il lui échappa de dire : « C'est « maintenant qu'on verra ceux qui tiennent pour l'union et « l'empire romain (2). » Le cardinal de Cambrai, entendant ces mots, les prit pour une menace; indigné, il se leva et sortit. Ses quatre collègues restèrent, mais ils dirent que, l'impression étant évidente, toute délibération devenait impossible, et ils députèrent à l'empereur pour lui demander s'il était vrai qu'on fût libre (3). Un peu remis de son émotion, Sigismond répondit qu'il ne fallait pas attacher trop d'importance à une parole proférée sous l'empire de la vivacité (4), que les Français étaient parfaitement libres de délibérer, mais que tous ceux qui n'appartenaient point

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 57. — Cerretan., ap. Bzov., ann. 1415, n° 11.

(2) Nunc videbitur, quis sit hic pro unione et fidelis imperio romano.

(3) Atque ad regem miserunt interrogatum : num in libertate essent?

(4) Verba illa sibi per passionem excidisse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

à cette nation devaient se retirer sous peine d'être mis aux fers. Cet incident aurait exercé sans doute sur la décision des Français une influence favorable à la cause du pape si les ambassadeurs de Charles VI n'étaient survenus et n'avaient déclaré que l'intention du roi leur maître était qu'on se rangeât à l'avis des Allemands et des Anglais (1). Cette déclaration termina tout.

A ce coup, qui brisait ses dernières espérances, Jean XXIII ne songea plus qu'à fuir. C'était sa dernière ressource: il espérait, par le fait de sa retraite, dissoudre le concile et en rendre nuls tous les actes antérieurs; mais une évasion paraissait difficile à réaliser. Depuis longtemps l'assemblée soupçonnait ce dessein; l'indiscrétion du pape lui-même l'avait laissé transpirer, et le jour où la proposition de nommer des procureurs avait été soulevée pour la première fois, l'empereur s'était cru obligé de poser des gardes à toutes les issues de la ville afin d'empêcher les sorties, et le cardinal de Saint-Ange lui-même, arrêté à l'une des portes, avait été forcé de revenir sur ses pas malgré ses protestations (2).

Dans l'impossibilité de sortir de Constance sans l'agrément de l'empereur, Jean XXIII s'appliqua dès lors à le gagner; il l'environna d'honneurs et de prévenances. Le dimanche *Lætare*, il lui donna la rose d'or, distinction du plus haut prix. Sigismond avait besoin d'argent, il lui en fit offrir. Mais le malheur du pape voulut que le monarque allemand répondît à tant de courtoisie sans s'en laisser séduire. Alors le pontife éclate; il mande près de lui le prince et les magistrats de la ville, leur rappelle le fait arrivé au cardinal de Saint-Ange, et se plaint amèrement que

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 58.
(2) Id., t. IV, p. 54.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

sa sûreté est menacée, que Constance n'est plus qu'une prison. Mais on n'eut aucun égard à ses réclamations (1), et, comme le bruit que le pape voulait abandonner le concile allait se fortifiant de jour en jour, le 19 mars la nation anglaise proposa de s'assurer de sa personne. L'opposition que les Français firent à cette motion empêcha seule qu'elle ne fût adoptée (2).

Ce jour même, qui était celui de la réunion des trois nations dans un même sentiment, l'empereur fit une visite à Jean XXIII vers le soir; il le trouva sur son lit et dans un état de souffrance : « Je suis indisposé, dit le pontife, le sé-« jour de cette ville en est la cause ; l'air y est contraire « à ma santé, je ne saurais le supporter plus long-« temps (3). » Sigismond devina aisément où tendait cette plainte et répondit : « Saint-Père, il y a dans les environs de « Constance plusieurs places fortes commodes, agréables, « où Votre Sainteté peut établir son séjour. Mais, je vous « en conjure, n'abandonnez point Constance avant la fin « du concile : vos raisons ne seraient pas assez solides pour « vous justifier aux regards de l'opinion publique. Cette dé-« marche donnerait lieu à de fâcheux commentaires ; on « vous accuserait, non sans fondement, de vous être moqué « de tant de rois, de princes, de prélats. Au reste, si jamais « des motifs graves vous forçaient à vous éloigner, que le « départ de Votre Sainteté ne ressemble pas à une fuite, « car je suis fermement résolu d'observer les sauf-con-« duits et de vous accompagner partout où vous souhaite-« rez d'aller. » Le pontife repartit qu'en effet il ne pensait pas à abandonner le concile avant sa dissolution. Ces pa-

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 55. — Gérard de Roo, l. IV, p. 449.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 57.

(3) Dicebat quod aliqualiter disturbatus fuerat, quia aer hic esset sibi contrarius, et eum pati non posset.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

roles impliquaient une équivoque que l'on découvrit plus tard (1).

S'il en doutait encore, Jean XXIII dut se convaincre ici qu'il n'y avait rien à gagner avec l'empereur. Un incident de cette visite acheva de le désespérer. Robert Halem, archevêque de Salisbury, accompagnait Sigismond. Or, dans la chaleur de la conversation, il échappa à ce prélat de dire en face à Jean XXIII que le concile était au-dessus du pape, et que lui-même, archevêque, était au-dessus du pape et du concile (2). A cette phrase, où l'absurdité le disputait à l'insolence, le pape, vivement offensé, demanda justice à l'empereur. Mais celui-ci, sans rien ajouter, se leva et sortit suivi de l'archevêque (3). Une telle insulte faite à son autorité, l'impunité de cette insulte, jointes aux autres événements de la journée, déterminèrent le pontife à accélérer sa retraite. Le duc d'Autriche et l'archevêque de Mayence, consultés, s'offrirent à la favoriser, et un tournoi solennel fut fixé au 21 mars. Ce jour-là, les nations, oubliant les graves débats du concile, et même les soupçons que leur inspirait la conduite équivoque du pape, tournèrent leur attention au spectacle des chevaliers luttant, dans la lice, de force et d'adresse. Or, pendant que le duc d'Autriche et le comte de Cilley rompaient une lance, Jean XXIII, vêtu d'un habit de palefrenier, monté sur un vieux cheval, une arbalète à l'arçon de sa selle, sortit de la ville sans

(1) Niem, Vita, l. II, c. VI. — Von der Hardt, t. II, part. X, p. 160. — Stumphius, ap. Lenfant, t. I, l. I, p. 122.

(2) Videlicet quod ipse archiepiscopus esset supra papam et totum generale concilium. Ces paroles semblent en effet si extravagantes, que le docteur Von der Hardt et Lenfant ont pensé qu'il y avait là une erreur de copiste. Ce que nous devons dire, c'est que Robert Halem pouvait bien être un homme aussi dépourvu de sens que violent, car, peu de jours auparavant, il avait soutenu que Jean XXIII méritait d'être brûlé.

(3) Informationes papæ ap. Von der Hardt, t. II, pars X, p. 160.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

être remarqué. Une barque l'attendait au bord du lac, il y entra, et, suivant le cours du Rhin, il arriva en quelques heures à Schaffhouse. Le duc d'Autriche l'y rejoignit le soir même (1).

On n'apprit à Constance que le lendemain la fuite du pape. Cette nouvelle y jeta la plus grande perturbation. On se demandait ce qu'allait devenir l'œuvre de l'union, celle de la réformation de l'Église. La plupart des Pères, ne comptant plus sur la continuation de l'assemblée, songeaient à regagner leurs foyers. Il y eut un moment critique, et le projet de Jean XXIII de dissoudre le concile par sa retraite fut sur le point de réussir. Sigismond, par sa présence d'esprit et sa fermeté, empêcha ce malheur irréparable. Il monta à cheval, et, suivi de l'électeur palatin et de tous les seigneurs de sa cour, il parcourut la ville au son de la trompette, arrêta le départ déjà commencé, donna sa parole royale que l'on continuerait de jouir à Constance des mêmes sûretés qu'auparavant, que le concile n'était nullement dissous par la fuite du pape, et que lui Sigismond en protégerait la célébration jusqu'à la mort.

Après avoir de la sorte un peu rétabli le calme et la confiance, Sigismond assembla une congrégation générale des nations, dans laquelle on résolut d'envoyer à Jean XXIII des députés pour l'inviter à revenir au concile ou à nommer des procureurs chargés de céder en son nom le souverain pontificat. Ces députés furent les cardinaux Jordano Orsini, Guillaume Filastre, Amédée de Saluces, auxquels on joignit Arnaud de Chartres, archevêque de Reims (2). Le même jour, Sigismond convoqua les prin-

(1) Niem, Vita, l. II, c. VII. — Gérard de Roo, l. IV, p. 149. — Von der Hardt, t. IV, p. 59 et 60.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 63 et 64.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ces, accusa devant eux Frédéric de haute trahison envers l'Église et l'Empire, et le mit au ban de l'Empire et du concile (1).

Les grandes assemblées se relèvent promptement d'une commotion violente, parce que le courage de quelques-uns se communique aisément à tous, et qu'elles sont menées par les hommes les plus éclairés et les plus énergiques. Celle de Constance en comptait plusieurs en qui les lumières de l'esprit s'unissaient à la vigueur du caractère. Les incertitudes des pères se trouvèrent donc bientôt fixées. Le chancelier Gerson prononça devant les nations réunies un discours, devenu célèbre, dans lequel, attribuant au concile général les prérogatives les plus larges, il l'appelait une règle dirigée par l'Esprit Saint et donnée par Jésus-Christ afin que tout homme, même le pape, fût tenu de l'écouter et de la suivre, sous peine d'être regardé comme un païen et un publicain; soutenait que le pape n'était pas tellement au-dessus des lois qu'il lui soit permis de casser ou de changer celles que le concile général a décrétées touchant le gouvernement de l'Église, et que le concile général pouvait, sinon détruire la plénitude de la puissance apostolique, du moins en circonscrire l'usage; ajoutait que le concile général se composait de toute la hiérarchie de l'Église catholique, sans qu'on pût en exclure aucun fidèle; qu'il pouvait être convoqué sans l'ordre et même sans l'aveu du pape, si ce dernier, appelé en cause pour écouter l'Église, refusait opiniâtrément de le convoquer; s'il s'agissait de questions importantes, concernant l'administration de l'Église et devant être résolues par un concile général que le pape refuserait d'assembler; si un concile général avait décidé qu'on en assem-

(1) Nauclerus, p. 1047.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

blerait un autre ; enfin si on se trouvait dans un temps de schisme (1).

Ces conclusions audacieuses n'étaient vraies que dans le cas exceptionnel d'un schisme comme celui qu'il s'agissait d'éteindre, où nul des concurrents à la Papauté ne pouvant justifier d'un pouvoir indubitable, force était bien à une assemblée générale de l'Église de leur imposer ses décrets ; dans leur généralité, elles renfermaient un paradoxe évident, en ce qu'elles tendaient à établir en principe une distinction entre l'autorité du concile général et celle du pape, comme si le concile général et le pape n'étaient pas tout un, comme si le premier pouvait légitimement exister sans le second. Mais ces conclusions étaient neuves, hardies, séduisantes, flatteuses pour les grands, et, en exagérant leur importance, elles parlaient surtout à la vanité de cette foule d'ecclésiastiques du second ordre qui composaient la majorité du concile. Le moral de l'assemblée en fut singulièrement exalté. Non-seulement on ne songea plus à se séparer, mais, comme si le fait de la retraite du pape eût placé les nations dans une situation plus simple et plus indépendante, elles se disposèrent à agir avec plus de vigueur. On fixa sur-le-champ au 26 mars la troisième session du concile, pour décréter solennellement que le concile n'avait point été dissous par le départ du souverain pontife; qu'il ne devait point l'être avant la complète extinction du schisme ; qu'il jouissait, après comme avant, d'une intégrité et d'une autorité égales ; enfin qu'il ne devait pas être transféré ailleurs, et que les Pères ne devaient pas s'en éloigner (2). Dans le même temps parut, affiché aux portes du palais épiscopal, un placard sous le nom de

(1) Johann. Gerson., Oratio publ., ap. Von der Hardt, t. II, part. XI, p. 165 et seq.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 72.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Benoît Gentien, docteur de l'Université de Paris. C'était une violente diatribe contre Jean XXIII, dans laquelle, aux accusations déjà imputées à ce pontife, l'auteur ajoutait celle d'avoir voulu dissoudre le concile de concert avec ses cardinaux; il y rappelait des exemples anciens où des papes avaient été déposés par des empereurs, et exhortait l'assemblée à recourir aux partis les plus extrêmes (1). Cette pièce, visiblement écrite pour flatter l'autorité impériale et exciter les mauvaises passions, fait peu d'honneur à Benoît Gentien. Il a mieux mérité les honneurs de la postérité s'il est vrai qu'il soit l'auteur de la grande et précieuse histoire qui a pour titre : *Chroniques du religieux de Saint-Denys.*

Cependant Jean XXIII, retiré à Schaffhouse, s'applaudissait d'être rendu, disait-il, à la liberté (2). Le soir même de son arrivée dans cette ville, il adressa à l'empereur une lettre où cette joie se laissait aisément deviner. Il y donnait toutefois à sa retraite des motifs de santé, assurait qu'elle ne changerait rien à ses promesses, et s'efforçait de persuader que Frédéric en était innocent (3). Mais la présence et l'appui du duc ayant bientôt exalté son audace, il leva le masque, avoua la coopération de Frédéric à sa fuite, publia le 23 un long Mémoire qui était tout à la fois et une apologie de sa conduite et une récrimination contre l'empereur et le concile, l'envoya au roi de France, à l'Université de Paris et à d'autres princes de la chrétienté, avec des lettres où il justifiait son évasion par les plaintes les plus amères de l'oppression qu'il avait subie à Constance, et manda formellement à ceux de sa cour de venir le rejoindre à Schaffhouse dans le délai de six jours, sous peine d'être

(1) Thes. anecd., t. II, p. 1620 et seq.

(2) Valde exhilaratus... publice asserendo quod tunc plena libertate gaudebat. (Niem, Vita, l. II, c. VII.)

(3) Von der Hardt, t. II, part. XI, p. 152.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

d'être frappés d'excommunication et de perdre leurs offices (1).

L'assemblée s'indigna plus qu'elle ne s'étonna des récriminations de Jean XXIII contre elle et l'empereur; mais la sommation menaçante adressée à la cour romaine impressionna vivement ceux des cardinaux que la crainte du pape ou la persuasion que le concile était dissous dominait encore. Sept d'entre eux obéirent et se rendirent à Schaffhouse. C'étaient les cardinaux de Pise, de Brandas, de Chalant, de Lausanne, de Brancaccio, de Bar et de Tricaric. Leur retraite excita le plus grand scandale parmi les Pères; elle justifiait l'opinion de plusieurs, que la fuite de Jean XXIII était le résultat d'un complot formé entre le Sacré Collége et le pontife (2).

Cependant l'archevêque de Reims, de retour le 25, raconta qu'il avait trouvé le souverain pontife la veille des Rameaux, lui avait fait connaître l'objet de sa mission, et que Jean XXIII avait déclaré, par l'organe du cardinal de Chalant, que le besoin de respirer un air plus pur, et non la suite ou l'appréhension de mauvais traitements de la part de l'empereur et des siens, avait déterminé sa sortie de Constance; qu'il aimait Sigismond, s'aboucherait volontiers avec lui, s'il avait occasion d'aller à Nice; qu'il était toujours dans la ferme résolution de tenir ses engagements, et que, si l'on disait ou écrivait le contraire, il ne fallait pas y croire. Le prélat accompagna ces assurances verbales d'une lettre par laquelle Jean XXIII établissait procureurs irrévocables, pour céder à sa place, ses cardinaux, auxquels il adjoignait quatre prélats choisis parmi les quatre nations qui composaient le concile. La même lettre faisait espérer

(1) Von der Hardt, t. II, part. X, p. 153 et seq. — Diarium concil. Const., ap. Bourgeois du Chastenet, ex p. 316 usque ad p. 324.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 68.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

prochainement une bulle en bonne forme dans laquelle cette procuration serait confirmée (1).

Si belles que fussent ces assurances, elles contrastaient trop avec la conduite du pape pour être crues sincères. Elles ne réussirent point à calmer l'irritation des esprits, encore moins à réconcilier l'opinion avec les cardinaux. Ceux-ci ne furent pas admis à la consultation où l'on discuta le projet de décret de la troisième session, et l'on se contenta de leur en communiquer les conclusions. On leur refusa même de différer, jusqu'au retour des cardinaux députés à Schaffhouse, la tenue de la troisième session, fixée au 26 mars. Aussi, tous les membres du Sacré Collége qui se trouvaient à Constance s'abstinrent-ils d'y paraître, à l'exception du cardinal de Cambrai, qui y présida, et du cardinal Zabarelle. Encore, ces deux représentants de la cour romaine, pour ne pas blesser le pape et leurs collègues, se crurent-ils obligés de justifier leur présence par une protestation publique dans laquelle ils déclarèrent vouloir rester fidèles au pape s'il persistait dans sa résolution de rendre la paix à l'Église, et ne prendre parti pour le concile qu'autant que Jean XXIII manquerait à sa parole (2).

Il y eut pourtant ce jour-là un moment où l'on put croire que les défiances allaient disparaître. Les cardinaux des Orsini, de Saint-Marc et de Saluces, envoyés à Schaffhouse, revinrent à Constance, et avec eux deux autres de ceux qui avaient suivi le pape dans sa fuite, savoir : les cardinaux de Pise et de Chalant. Cet événement excita parmi les nations une allégresse telle, que la quatrième session, qui avait été fixée au lendemain 27, fut aussitôt proro-

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 88 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXV, c. LI.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 70 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

gée (1). On entendit au milieu d'une congrégation générale le rapport des trois députés. Le pape, à la vérité, maintenait la promesse qu'il avait faite de nommer pour procureurs, au cas qu'il ne voulût point résigner le souverain pontificat par lui-même, les cardinaux et un certain nombre de prélats, choisis dans chaque nation, de ne dissoudre ni transférer le concile jusqu'à l'achèvement de l'union ; mais il demandait pour lui la faculté de séjourner à une ou plusieurs journées de Constance pendant un mois ou cinq semaines, avec une cour suffisante autour de sa personne, n'étant pas convenable que le chef de l'Église restât seul et, pour Frédéric, qu'on n'entreprît rien contre lui pendant un certain temps qu'il ne limitait pas.

Ces propositions ne furent pas accueillies avec faveur ; elles parurent à l'empereur et aux nations une ruse imaginée pour suspendre les délibérations, et l'on s'écria d'une voix unanime que la quatrième session serait célébrée le 30 mars (2). Ainsi l'espérance d'arriver à s'entendre s'évanouit encore. Effectivement, l'empereur et le concile étaient d'autant plus disposés à se défier du rapport des légats, que ce rapport contredisait les discours de quelques autres cardinaux récemment arrivés de Schaffhouse, qui venaient de soutenir dans le sein d'une congrégation particulière que le concile était dissous de fait par la retraite du pape, opinion qui avait soulevé un violent tumulte. Le malheur voulut encore qu'on surprît aux portes de la cathédrale un placard où se trouvait renouvelée l'injonction faite le 23 à tous ceux qui formaient la cour romaine de se rendre à Schaffhouse sous peine d'excommunication.

(1) Schelestrate, Acta et Gesta, etc., p. 219.

(2) Quæ omnia tanquam ludicra et ficte pro parte domini papæ oblata reputata sunt. (Schelestr., ubi supra, p. 221.) — Von der Hardt, t. IV, p. 76 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Vainement les cardinaux protestèrent qu'ils étaient étrangers à cette affiche; on ne les crut point. Vainement ils en firent apposer, de la part du pape, une autre qui permettait aux officiaux de rester impunément à Constance jusqu'au dimanche de *Quasimodo;* les soupçons du concile contre eux n'en continuèrent pas moins, et, quand le 28 ils demandèrent, dans une congrégation générale, que la session ne fût pas célébrée le 30, on leur répondit avec un tonnerre de cris : « La session! la session (1)! »

Le 29 il y eut une congrégation pour déterminer les articles que le concile se proposait de décréter dans la session. Les nations y conclurent 1° que le synode de Constance, légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, formant un concile général, représentant l'Église militante, tenait son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ, et que toute personne d'état ou dignité quelconque, même papale, était obligée de lui obéir en ce qui concernait la foi, l'extirpation du schisme présent et la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres; 2° que toute personne de condition ou dignité quelconque, même papale, qui refuserait opiniâtrément d'obéir aux décrets, statuts, ordonnances dudit concile ou de tout autre concile général légitimement assemblé, serait passible des peines de droit; 3° que le pape Jean XXIII, les prélats et tous les autres membres du concile avaient toujours été libres; 4° que l'autorité du saint concile étant nécessaire à l'union de l'Église, à la foi et aux mœurs, la retraite du pape devait être regardée comme scandaleuse, destructive de tous ses engagements, tendant à la ruine du concile, véhémentement suspecte de schisme et d'hérésie. Ce

(1) Niem, Vita, l. II, c. VIII et IX. — Von der Hardt, t. IV, p. 78 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

dernier article fut ajouté sur la motion du chancelier Gerson (1).

Ces articles, communiqués aux cardinaux, provoquèrent de leur part une vive répulsion. Ils consentirent à admettre le premier, en en retranchant toutefois ce qui concernait la réforme de l'Église et dans son chef et dans ses membres; mais ils rejetèrent absolument les trois autres, et déclarèrent que, si on ne faisait droit à leur réclamation, ils ne paraîtraient pas à la séance. Les nations répondirent qu'elles ne changeraient rien à leurs conclusions. Les cardinaux persistèrent dans leur refus. La dispute fut longue, animée. La messe du Saint-Esprit était finie, les prélats en mitre et en chape attendaient sur leurs siéges l'ouverture de la séance, que les cardinaux et les députés des nations discutaient encore. Enfin, les ambassadeurs du roi de France étant survenus et ayant menacé eux aussi de ne pas assister à la séance si l'on ne faisait des concessions aux cardinaux, on consentit à s'arranger. Les nations retirèrent le quatrième article, et les cardinaux, ayant accepté les trois autres, se rendirent au concile, à l'exception de quatre, notamment de Pierre d'Ailly (2). Ils y portèrent leurs répugnances et peut-être le dessein de surprendre le vote des Pères. En effet, quelques jours après on accusa le cardinal Zabarelle d'avoir supprimé, dans la lecture des articles convenus, une partie de ce qu'il y avait de plus odieux pour Jean XXIII; mais ces suppressions furent rétablies dans la session suivante, et les cardinaux se virent forcés de subir le décret qu'ils croyaient éviter (3). (Voir *Pièces justificatives*, n° 7.)

Jean XXIII, informé à temps de ce qui se tramait con-

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 81 et 83.
(2) Id., t. IV, p. 83, 84 et 85. — Schelestr., Acta et Gesta, p. 225.
(3) Von der Hardt, t. IV, p. 96 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tre son autorité dans les congrégations, n'avait pas cru devoir attendre à Schaffhouse la tenue de la quatrième session. Il avait quitté cette ville le 29 mars et s'était enfui précipitamment à Lauffemberg. Dans la lettre où il notifiait au concile et à l'empereur cette seconde évasion, le pape alléguait un nouveau motif outre celui de la première. A l'en croire, il n'était sorti de Constance que par la crainte de ne pouvoir accomplir librement ce qu'il avait résolu de faire pour l'union, de fournir ainsi à Benoît XIII et à Grégoire XII un prétexte pour refuser la cession de leurs droits prétendus, et de perdre l'occasion de ramener la paix (1). Mais, en même temps qu'il s'efforçait de rassurer les esprits des Pères sur ses intentions, il publiait partout que ce qu'il avait promis, voué, juré à Constance, il ne l'avait promis, voué, juré que par coaction, et qu'il ne se croyait point obligé à le tenir (2).

La nouvelle de cette seconde fuite réveilla dans l'esprit des cardinaux et des partisans du pape l'espérance de la dissolution du concile. Plusieurs d'entre eux prirent même le parti de se rendre à Lauffemberg; mais, dans l'immense majorité, elle acheva de ruiner le peu d'estime qu'y conservait encore le pontife. On se convainquit qu'il ne voulait pas l'union, celui qui avait recours à de semblables moyens pour éluder ses promesses. Ce fut sous l'empire de cette fâcheuse impression que se tint, le 5 avril, la cinquième session du concile. Afin de neutraliser le mauvais effet que pouvaient produire les lettres et les manifestes du pape, on décréta, sur la motion de l'évêque de Poznanie, d'écrire à tous les rois, princes, ducs, seigneurs, et à toutes les

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 102.

(2) Publice protestabatur quod quidquid ipse Constantiæ juravit, vovit et promisit, illud vi et metu fecisset et non alias, et propterea ad illud efficiendum non teneretur. (Niem, Vita, l. II, c. x.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

universités du monde chrétien, sous le sceau de l'empereur et des nations, que la plus complète sécurité avait toujours régné à Constance, que c'était sans aucun motif suffisant que le pape avait quitté cette ville, et que le concile y continuait librement ses séances. Sur la motion du même orateur, l'assemblée supplia l'empereur d'engager le pape à revenir au concile. Sigismond répondit qu'il savait le pape à Lauffemberg entre les mains du duc d'Autriche, mais qu'il ignorait s'il était dans la disposition de consentir à revenir, ou si Frédéric voudrait le laisser partir; il promit néanmoins de faire en cela le bon plaisir du concile, et ajouta qu'il avait déjà envoyé une armée contre le duc et la ville de Schaffhouse. L'assemblée statua ensuite, pour obvier aux désertions, que des peines sévères seraient infligées à ceux qui se retireraient à l'avenir du concile sans congé et à la faveur de travestissements (1).

Ces décrets portèrent l'effroi dans l'âme de Jean XXIII; il ne se crut plus en sûreté dans Lauffemberg, et, le 10 avril, il se retira à Fribourg, espérant qu'il pourrait passer de là sur les terres du duc de Bourgogne, prince ennemi du concile (2). Il écrivit encore de Fribourg que le désir de recouvrer une liberté dont il ne jouissait plus à Constance avait été le motif unique de sa retraite, et qu'il voulait toujours accomplir ses engagements (3). En même temps, comme si les remparts de Fribourg lui eussent rendu un peu d'audace, il envoya par l'archevêque de Gênes au concile une note dans laquelle il mettait son abdication du souverain pontificat aux conditions suivantes : 1° que l'empereur lui donnerait un sauf-conduit

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 100 et 102. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXVI, c. XVII. — Cerretan., ap. Bzov., ann. 1415, p. 388.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 105.

(3) Naucler., ap. Von der Hardt, ubi supra.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

en bonne forme et tel qu'il le dicterait lui-même ; 2° que le concile lui garantirait une liberté et une sécurité pleine et entière, soit avant, soit après la cession, et surtout qu'il ne serait pas inquiété quoi qu'il fît : 3° qu'on mettrait un terme à la guerre entreprise contre Frédéric, et qu'il aurait la faculté de se retirer sur les terres de ce prince ; 4° qu'il serait légat perpétuel en Italie, et jouirait, sa vie durant, de la souveraineté du Comtat-Venaissin avec une pension annuelle de 30,000 florins, qui lui seraient payés par les villes de Venise, de Florence et de Gênes (1). Puis, tout à coup, sans attendre la réponse du concile, comme si une terreur soudaine l'eût frappé, il se sauva à Brisach. On ne comprenait rien à la conduite de Jean XXIII. A Constance elle n'excitait plus que du dégoût. L'assemblée ne tint aucun compte des articles apportés par l'archevêque de Gênes ; fatiguée de tant de versatilité, pour toute réponse, elle rédigea un acte de procuration qui garantissait une cession irrévocable du souverain pontificat, dans le cas où le pape ne voudrait ou ne pourrait résigner personnellement. Aux termes de cet acte, Jean XXIII devait constituer spontanément et librement un certain nombre de personnes pour abdiquer à sa place, et deux d'entre elles avec la faculté spéciale de le faire, quelle que fût l'opposition des autres ; promettre de ne jamais révoquer ces procureurs ni directement, ni indirectement, et de regarder l'abdication faite par eux comme aussi valable que si elle avait faite été par lui-même (2).

L'examen, l'approbation de cet acte, la nomination des procureurs qui devaient agir au nom du concile, occupèrent la sixième session, qui fut célébrée le 17 avril, et

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 105 et 106.

(2) Id., t. IV, p. 144 et seq. — Cerretan., ap. Bzov., p. 389.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

présidée, comme le seront toutes les autres, par le cardinal de Viviers, Jean de Brogny. Les cardinaux Filastre et Zabarelle furent choisis pour soumettre cet acte à la ratification de Jean XXIII. On leur adjoignit un député de chaque nation. Ces légats avaient l'ordre d'exiger du pape qu'il nommât ses procureurs dans l'espace de deux jours, de le sommer ensuite de revenir immédiatement à Constance, ou, s'il voulait résider ailleurs, de choisir entre Ulm, Ravensbourg ou Bâle, de se rendre avant le terme de dix jours dans celle de ces places qu'il aurait choisie, et de n'en sortir que lorsque l'œuvre de l'union serait consommée. Ils devaient ajouter que, dans le cas d'une acceptation simple et franche de sa part, le concile se désisterait de toute procédure contre lui (1).

Les nonces, après avoir inutilement cherché Jean XXIII à Fribourg, le trouvèrent enfin le 23 avril à Brisach, et lui exposèrent le but de leur mission. Celui-ci, après beaucoup d'observations, promit de leur donner le jour suivant une réponse satisfaisante (2). Mais, ce jour venu, comme les légats se disposaient à se rendre près du pape pour recueillir de sa bouche la réponse promise, on leur annonça que Jean XXIII n'était plus à Brisach, qu'une nouvelle alarmante, arrivée pendant la nuit, l'avait obligé de quitter cette ville (3). En effet, un parti nombreux d'Impériaux s'était tout à coup montré sur la route de Bourgogne. Ce corps de troupe était-il envoyé pour arrêter le pape? L'histoire ne le dit point. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que des négociations avaient été entamées avec

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 116, 117 et 118. — Cerretan., ap. Bzov., p. 390.

(2) Post multa verba papa promisit quod crastino die faceret omnia. (Diarium concil. Const., ex ms. Victor., p. 343.)

(3) Id., p. 353.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Jean-sans-Peur pour que ce prince reçût d'abord le pape sur ses terres, d'où il l'aurait fait conduire à Avignon. Il est vrai qu'accusé plus tard, le duc se défendit d'avoir trempé dans aucun complot de ce genre. Mais, malgré ses dénégations, on ne peut douter qu'il ne se fût engagé au moins verbalement, puisque des soldats gagés avaient stationné plusieurs jours et plusieurs nuits de suite près de Brisach pour recevoir et escorter le pontife (1). Probablement les troupes impériales avaient été envoyées dans le but d'intercepter la route de Bourgogne.

Quoi qu'il en soit, parti de Brisach dans la nuit du 24 au 25 avril, le malheureux pontife se dirigea vers le château de Newbourg. Mais il y était à peine arrivé avec une escorte de quarante hommes, qu'on vint le prévenir que les habitants de Bâle avaient formé le dessein d'attaquer le château pour se rendre maîtres de sa personne. La faiblesse de la place et le petit nombre de ses gens ne lui donnant aucun espoir de repousser ce coup de main, il prit le parti de revenir à Brisach (2).

Ainsi donc, rien n'avait réussi à Jean XXIII. Tous ses efforts à Constance pour diriger les opérations du concile dans le sens de ses intérêts étaient venus se briser contre les résistances des nations; sa retraite, qui devait, selon lui, entraîner la dissolution de l'assemblée, n'avait servi qu'à en assurer la prépondérance; les lettres qu'il avait envoyées au roi de France pour conquérir ses sympathies venaient d'être renvoyées au concile; ses manœuvres avec le duc de Bourgogne étaient déjouées; Frédéric, le plus dévoué et le plus puissant de ses alliés, mis

(1) Super hoc jam erant conducti plures stipendiarii, in propinquo existentes et adventum Baltazaris ad ipsos pluribus diebus et noctibus præstolantes. (Niem, Vita, l. II, c. XII.)

(2) Diarium concil. Const., p. 343.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

au ban de l'Empire, obligé de faire tête à la fois à une coalition des seigneurs allemands et à une armée de quarante mille hommes, envoyée par Sigismond, après avoir vu tomber Stein, Dishenoven, Frawenfeld, Winterthur, et plusieurs autres de ses places fortes, était presque réduit aux abois (1). Il est vrai que ce prince combattait encore. Mais cette dernière ressource, Jean XXIII allait la perdre. Au moment où ce pontife essayait de fuir en Bourgogne, Louis de Bavière était à Fribourg avec une mission de l'empereur et du concile, s'abouchait avec Frédéric, et lui persuadait de prévenir sa ruine entière en faisant sa paix avec Sigismond et le concile, et en leur restituant son protégé.

En arrivant à Brisach, Jean XXIII trouva une lettre de Frédéric, qui l'engageait à revenir à Fribourg s'il voulait éviter de tomber entre les mains des gens de l'empereur. Il ne reçut pas sans quelque défiance cet avis du prince. Mais sa situation était telle, qu'un refus n'était pas possible, et il se résigna à retourner à Fribourg, libre encore en apparence, mais déjà réellement prisonnier (2). Il revit avec déplaisir dans cette ville les légats du concile. Ceux-ci, poursuivant leur mission, lui demandèrent de nouveau qu'il se prononçât sur l'article de la procuration; il promit de le faire le lendemain. Mais, quand on vint chercher sa réponse, il souleva mille difficultés, et, toujours fidèle à son système de tergiversations, il se borna à promettre qu'il enverrait incessamment au concile cette procuration tant désirée. Ce fut là toute la réponse que les légats rapportèrent à Constance (3).

(1) Niem, Vita, l. II, c. XIX. — Lenfant, Hist. du concile de Constance, t. I, l. II, p. 469 et 470.

(2) Sub custodia de mandato concilii ad Fribourg reductus. (Summa concil. Const., ap. veter. Script. Collect., p. 1412.)

(3) Von der Hardt, t. IV, p. 137. — Niem, Vita, l. II, c. XV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Jean XXIII pensait peut-être qu'il ne serait pas forcé de signer cet acte, et nourrissait encore l'espoir que sa cause n'était point complétement abandonnée par Frédéric. Ce ne fut que le 30 avril, lorsqu'il vit ce prince se disposer à partir pour Constance, qu'il comprit enfin toute l'étendue de sa faiblesse, et songea à remplir son engagement. Il signa en effet la procuration du concile; mais, toujours obstiné à méconnaître la nécessité, il y mit cette clause, que l'acte ne serait valable qu'autant que le concile aurait pourvu à son existence pendant le reste de sa vie, assuré sa liberté pleine et entière, et que Frédéric obtiendrait grâce devant l'empereur (1).

Un mois auparavant, cette clause eût été respectée et garantie. Dans l'état d'impuissance et d'abaissement où était descendu ce pontife, l'assemblée n'y vit qu'un dernier subterfuge pour éluder l'accomplissement de sa promesse, et la rejeta. Ce fut le signal des mesures extrêmes vers lesquelles se précipitaient les esprits. Las des négociations, et ne voyant plus dans le pape qu'une invincible obstination de s'opposer à la paix, le concile ordonna qu'il serait canoniquement cité à la première session (2).

Cette décision fut prise le premier jour de mai, et la septième session devait être célébrée le lendemain. Les cardinaux ne purent cacher leur étonnement quand ce jour même, au matin, deux heures avant l'ouverture de la session, on vint leur remettre la copie du projet de citation, afin qu'ils pussent délibérer sur ce qu'il contenait. Ils déclarèrent hautement qu'il était dérisoire, après les avoir écartés de la congrégation où un tel projet avait été élaboré, de ne leur donner que quelques instants pour l'examiner,

(1) Diarium concil. Const., ex ms. Victor., p. 354.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 139.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et ils demandèrent qu'on leur accordât, à eux qui étaient au nombre de seize, le même privilége dont jouissait la nation anglaise, où il y avait à peine vingt personnes, celui de voter comme une nation. La réclamation des cardinaux semblait juste; on était en droit de se demander pourquoi les princes de l'Église ne jouissaient pas d'un privilége qu'on accordait à quelques évêques et à quelques docteurs. Mais on était persuadé qu'ils étaient d'accord avec le pape pour entraver les opérations du concile. Cette réclamation fut méprisée; on répondit à ceux qui en étaient les auteurs qu'on ne voyait pas pourquoi on ferait pour eux une exception, que chacun avait sa nation, et que leurs titres ne constituaient pas un motif suffisant de prêter à leurs suffrages une valeur spéciale (1).

Il fallut céder. Malgré leurs répugnances et leur humiliation, les cardinaux assistèrent à la séance. Ils entendirent, sans pouvoir parer le coup, le promoteur du concile accuser Jean XXIII, conclure que ce pontife et tous ses adhérents fussent cités à comparaître devant l'assemblée; ils virent les Pères adopter cette conclusion d'une voix unanime, et la convertir en un décret par lequel, attendu que Jean XXIII avait, contre les engagements par lui pris de travailler à l'extirpation du schisme et à la réforme de l'Église, fui d'une manière clandestine, scandaleuse, nuisible à l'union; attendu qu'il s'éloignait toujours davantage, attendu qu'on l'accusait de plusieurs crimes très-graves, ce pontife était cité avec tous ses adhérents à comparaître, dans le délai de neuf jours, pour justifier le double fait de cette fuite et les accusations intentées contre sa personne. Le pape et ses adhérents étaient de plus avertis que leur non-comparution n'empêcherait pas, le

(1) Schelestr., p. 233.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

terme des neuf jours expiré, de procéder contre eux (1).

Deux jours après, le 4 mai, dans sa huitième session, l'assemblée fit afficher solennellement la première citation, d'abord à la porte des Suisses, par où le pape s'était enfui, et ensuite à toutes les portes de la ville et des églises de Constance, afin que la connaissance pût en venir à Jean XXIII (2). Ce jour-là même, les cardinaux de Brancaccio, de Colonna, de Tricaric, qui avaient jusqu'alors suivi le pape, et grand nombre d'officiers, revinrent à Constance. Pour compléter le triomphe du concile, le lendemain, le duc d'Autriche, en présence des députés des quatre nations, d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de docteurs et des ambassadeurs des princes, vint demander à genoux sa grâce à l'empereur, promettant de ramener Jean XXIII au concile (3).

Ce pontife avait commis une grande faute en abandonnant le concile, il en fit une plus grande encore en attendant la citation dans une situation où tout moyen de l'annuler lui était enlevé. Si bas que fût tombé Jean XXIII, si, au lieu de laisser éclater un orage qu'il était facile de prévoir, il se fût montré tout à coup au milieu de l'assemblée, et eût résigné généreusement entre les mains des représentants de l'Église une dignité qu'il ne pouvait plus conserver, il se serait épargné une grande humiliation et des malheurs qui n'ont d'expression dans aucune langue. Mais, toujours en proie à de funestes illusions, il ne lui vint nullement en pensée d'embrasser le seul parti qui pouvait le sauver.

Le 9 mai arrivèrent à Fribourg le burgrave de Nurem-

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 143 et seq. — Cerretan., ap. Bzov., p. 393.
(2) Von der Hardt, t. IV, p. 157.
(3) Id., t. IV, p. 158 et seq. — Cerretan., ap. Bzov., p. 398. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXVI, c. xxx.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

berg, les archevêques de Besançon et de Riga, accompagnés de trois cents hommes d'armes. Admis en la présence de Jean XXIII, ils lui déclarèrent qu'ils avaient la mission de lui signifier la citation du concile, après quoi ils l'exhortèrent doucement à revenir à Constance. Jean XXIII reçut ces commissaires d'un air qui exprimait la joie, leur protesta qu'il les voyait avec le plus grand plaisir, et qu'il était tout disposé à se rendre avec eux au concile. Peut-être était-ce encore le temps de le faire et d'arrêter les procédures commencées. Mais, après avoir annoncé la résolution d'accomplir ce voyage, la force lui manqua pour l'exécuter; il préféra charger les cardinaux Filastre, Zabarelle et d'Ailly de plaider sa cause (1), et attendit à Fribourg le terme de la citation. Il tombait le 13 mai; l'assemblée avait fixé à ce jour-là sa neuvième session. Aucune n'avait offert un aspect si imposant et si formidable. On y lut le passage de l'Évangile qui commence par ces mots : *Il y aura des signes dans le soleil et dans la lune.* Après quoi, le promoteur du concile, prenant la parole, annonça que Jean XXIII ayant été cité canoniquement à comparaître; que personne ne s'étant présenté pour combattre cet ajournement, démontrer que le départ dudit Jean XXIII ne devait pas être considéré comme scandaleux, déshonorant, attentatoire à l'union de l'Église, et que lui-même ne devait pas être poursuivi comme convaincu de griefs notoires, on devait le déclarer contumace, le suspendre des fonctions de la Papauté, et déléguer des commissaires à l'effet d'ouïr les témoins qui seraient appelés à déposer dans cette procédure.

A ces mots, le cardinal Zabarelle se leva et dit qu'il

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 164 et 165. — Diarium conc. Const., p. 353.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

avait reçu du pape, ainsi que les cardinaux Filastre et d'Ailly, une bulle de procuration qui l'investissait du droit de défendre sa cause et d'agir en son nom près du concile. En entendant ces paroles, une lueur d'espoir put se réveiller au cœur des partisans du malheureux pontife; mais elle dut s'éteindre aussitôt, car Zabarelle ajouta que ses deux collègues ayant refusé la commission, il ne l'acceptait pas non plus, vu qu'il n'approuvait pas la conduite de Jean XXIII. Le cardinal Filastre n'ouvrit la bouche que pour déclarer qu'il n'avait connaissance de cette procuration que depuis quelques heures; quant à d'Ailly, il n'était pas à la séance, car depuis longtemps il n'assistait à aucune.

Après cet inqualifiable refus, par lequel des hommes comblés des faveurs de leur maître l'abandonnaient dans le moment où, descendu au rang des accusés, il réclamait leur ministère protecteur, le promoteur du concile fit contre la procuration du pape une protestation qui devenait inutile dès que personne ne l'acceptait, et maintint ses conclusions. L'assemblée, y faisant droit, nomma commissaires pour instruire le procès de Jean XXIII les cardinaux des Orsini et Filastre, les évêques de Concordia, de Trévise, de Dol, de Mersebourg, de Poznanie, de Lichtfield, les abbés de Saint-Loup, de Sainte-Marie d'Évreux, Jean de Bologne, Guillaume Malin, Berthold de Wildengen, auditeurs de Rote. Toutefois, par esprit de charité, on crut devoir différer encore la sentence de suspension (1). Mais elle fut prononcée le lendemain au milieu de la dixième session. Rien ne prouve mieux que cette sentence l'irrésistible ascendant que le concile avait pris sur Jean XXIII.

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 167 et seq. — Cerret., ap. Bzov., p. 399 et seq. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXVI, c. XXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

L'assemblée la fulmina sans plus de façon que s'il se fût agi d'un simple clerc, et, après l'avoir prononcée, elle affecta de passer à d'autres affaires (1).

Jean XXIII, toujours immobile à Fribourg et gardé par le burgrave de Nuremberg, paraissait s'étourdir sur l'issue des procédures qui se poursuivaient dans l'assemblée contre sa personne, quand, le 17 mai, son gardien vint le prévenir qu'il fallait se rendre incontinent au château de Ratofcell, situé à deux milles de Constance. On l'y renferma étroitement et sous la plus exacte surveillance. Ses serviteurs furent changés. Déjà, à son départ de Fribourg, sous prétexte de réclamer des payements, on l'avait à peu près dépouillé de ce qu'il possédait, et il se trouva dans le dénûment le plus complet. Le lendemain le concile nomma, tant pour le garder que pour le consoler dans sa captivité, une députation composée des évêques d'Asti, d'Augsbourg et de Toulon. Ce fut de la bouche de ces commissaires qu'il apprit la sentence qui le suspendait des fonctions de la Papauté. Cette nouvelle fit couler des larmes de ses yeux; il exprima alors un vif repentir de s'être enfui de Constance, et se recommanda à la pitié de l'assemblée. Sans égard pour une douleur si profonde et si naturelle, l'évêque de Toulon, homme dur et impitoyable, réclama le sceau en plomb, l'anneau du pêcheur et le livre des suppliques. Le pontife humilié remit sans rien dire ces objets entre les mains de l'évêque et s'abandonna à la garde des commissaires (2).

Cependant la commission d'enquête nommée par le concile poussait avec activité les informations sur la con-

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 179 et seq. — Cerret., ap. Bzov., p. 404 et 405.

(2) Summa conc. Const., ap. Veter. Script. Collect., p. 1415. — Diar. concil. Const., p. 357 et seq. — Von der Hardt, t. IV, p. 215.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

duite de Jean XXIII. Le libelle, qui avait paru infâme quelques mois auparavant, et qu'une juste indignation avait fait rejeter dans l'ombre, était devenu, pour ainsi dire, le guide des commissaires. Depuis le 3 mai jusqu'au 25, jour où l'assemblée tint sa onzième session pour entendre le rapport d'enquête, un grand nombre de témoins furent ouïs, la plupart pris dans les rangs des officiaux de la cour romaine et du Sacré Collége. On avait réduit les faits recueillis par ces dépositions à soixante-dix articles. Les actes de la session n'en portent que cinquante, il est vrai, mais ils nous apprennent en même temps que l'honneur du saint-siége et des cardinaux en avait fait supprimer vingt. Toute la vie de Jean XXIII, soit comme particulier, soit comme homme public, était repassée dans ces soixante-dix chefs (1). Après l'acte d'accusation dressé contre les Templiers, aucun autre acte ne présente plus de scandales. Nous savions déjà que Baltazar Cossa avait été un particulier de mœurs faciles, un prélat mondain, un pontife peu édifiant. Le réquisitoire du concile de Constance nous a appris qu'il était comparable aux hommes les plus méprisables! Une pareille divulgation fut peut-être une faute; peut-être n'aurait-on pas dû déchirer ce voile d'iniquité; l'œuvre de l'union n'en avait pas besoin. Dans l'ardeur de leur zèle à restaurer l'honneur du sanctuaire, les Pères du concile, à notre avis, outrepassèrent leur but, ils ne mesurèrent pas assez le scandale que la dégradation d'un souverain pontife, légitime ou non, pouvait faire rejaillir sur la tiare; ils vengèrent l'humanité, mais la dignité pontificale souffrit de cette vengeance, elle y perdit un peu aux regards des peuples de cette considération mo-

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 196 et seq. et 248. — Cerret., ap. Bzov., p. 406 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

rale qui avait fait une partie de sa majesté et de sa puissance, et plus tard les novateurs surent en profiter pour attaquer la Papauté et l'Église elle-même. Certes, ils n'ont pas eu raison de le faïre. Les novateurs ne pouvaient ignorer que c'était manquer aux règles de la logique que de confondre avec l'Église et la Papauté les personnes chargées de les représenter; ils savaient que, si les personnes peuvent faillir à la mission qu'elles sont appelées à remplir, l'Église et la Papauté sont immuables et saintes comme le Dieu qui les a fondées. Mais il fallait à nos ennemis un prétexte pour attaquer l'autorité dont ils voulaient à tout prix s'affranchir, et nous ne doutons pas qu'ils n'en aient trouvé de séduisants dans les funestes procédures du concile de Constance.

Dans le but de notifier à Jean XXIII cet acte d'accusation et la suite que l'assemblée prétendait y donner, on nomma une députation, composée des cardinaux des Orsini, de Chalant, de Saluces, d'Ailly et Zabarelle, qui se rendirent à Ratofcell le jour même de la session onzième (1). En abordant le pontife, ils se disposaient à lui baiser les pieds, mais les gardiens ne le permirent point (2), et les députés se contentèrent de le baiser aux mains et à la bouche et de l'appeler *sainteté*.

Après avoir entendu la notification du concile, Jean XXIII répondit qu'il était dans l'intention, non de se défendre, mais de se conformer entièrement aux décisions de l'assemblée; que, si on exigeait qu'il donnât son abdication, il la donnerait en quelque lieu que ce fût, et que, si on

(1) Schelestrate (p. 236) dit que les cardinaux ne se rendirent point à Ratofcell ex parte concilii sed collegii.

(2) Ili non sunt permissi a custodibus ut deoscularentur pedes, sed tantum manus et os. (Summa conc. Const., ap. Veter. Script. Collect., p. 1416.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

procédait à sa déposition, il ne réclamerait point contre cette sentence, l'entendrait la tête découverte et la ratifierait (1); il recommandait seulement son honneur aux Pères autant que le bien de l'Église le permettrait (2).

Les nations avaient été si souvent trompées par les subterfuges de Jean XXIII, qu'elles eurent peine à croire à une résignation exprimée en termes si explicites. Les évêques de Poznanie et de Lavaur se rendirent encore le lendemain à Ratofcell pour notifier de nouveau à l'auguste captif l'acte d'accusation, lui demander s'il voulait entreprendre d'y répondre, et le citer à comparaître afin d'entendre la sentence définitive du concile. Mais Jean XXIII répéta à ces seconds députés qu'il n'avait rien à dire aux articles incriminés, s'en référait d'avance à l'autorité de l'assemblée qu'il savait bien ne pouvoir errer, et suppliait seulement les Pères de ne plus rien lui transmettre sur cette matière, protestant de sa pleine et entière soumission (3). Il remit ensuite aux députés une lettre pour l'empereur. Cette pièce n'offrait rien de remarquable que le profond abattement du pontife, qui s'y trahissait à chaque phrase. Il y implorait, dans les termes les plus humbles, la clémence et la protection de Sigismond (4). Un sentiment de tristesse indicible pénètre l'âme quand on lit ces lignes suppliantes qu'écrivait du fond de sa prison un homme qui portait encore la plus haute dignité de la terre, et qui en était au point de mendier la pitié!

Cette lettre ne changea rien à la position de Jean XXIII. Le rapport que l'évêque de Lavaur fit de sa docilité aux

(1) Cum bireti sui depositione. (Von der Hardt, t. IV, p. 270.)

(2) Diar. conc. Const., p. 359.

(3) Diar. conc. Const., p. 363. — Schelestr., Acta et Gesta conc. Const., p. 237.

(4) Von der Hardt, t. IV, p. 259. — Cerret., ap. Bzov., p. 411.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ordres du concile ne la modifia pas davantage. La détermination des Pères était prise, et il était décidé que l'infortuné pontife épuiserait le calice de l'ignominie. Ce fut le 29 mai que se tint la douzième session, session mémorable qui devait flétrir à jamais Jean XXIII. Son début fut sinistre comme les apprêts d'un supplice. On y lut le passage de l'Évangile de saint Jean où le Sauveur du monde dit : *Voici le jugement, maintenant le prince du monde sera mis dehors.* C'était l'annonce de la terrible sentence qu'on allait prononcer. Une dernière fois, pour la forme seulement, on cita l'accusé; après quoi, le promoteur du concile déclara que, toutes les formalités canoniques étant remplies et les procédures terminées, le moment de la justice était venu. Alors l'évêque d'Arras se leva et lut la sentence suivante : « Au nom de la sainte Trinité, le « saint concile de Constance, après avoir invoqué le nom « de Jésus-Christ, examiné, en présence du Dieu vivant, « les articles présentés contre le pape Jean XXIII, entendu « les preuves de ces articles, prononce, décrète et déclare « que la fuite de ce pontife, en habits déguisés et indé- « cents, a été coupable, scandaleuse pour l'Église de Dieu « et le saint concile, faite pour troubler l'œuvre de l'union « et prolonger le schisme; que ledit pape Jean XXIII est « simoniaque, dissipateur notoire des biens de l'Église; « que le scandale de sa vie et de ses mœurs a déshonoré « l'Église et le peuple chrétien. En conséquence, le saint « concile déclare Jean XXIII déposé et privé du souverain « pontificat, délie tous les fidèles du serment de fidélité « à son égard, leur défend de le reconnaître désormais « pour pape et de lui en donner le nom (1). » La lecture

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 269 et seq. — Cerret., ap. Bzov., p. 413 et 414.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

de cet acte, qui n'avait pas de précédent, fut écoutée au milieu d'un silence profond et solennel. Un seul membre se leva, selon toute apparence, pour réclamer : ce fut le cardinal Zabarelle, mais on ne lui permit pas de parler ; l'assemblée entière confirma la sentence par le mot d'usage *placet*, et l'on brisa le sceau pontifical (1).

Le coup était porté, il ne restait plus qu'une formalité à remplir, celle de l'apprendre au pontife déchu. Ce furent encore les cardinaux des Orsini, de Chalant, de Saluces, d'Ailly et Zabarelle, qu'on chargea de cette dernière et pénible mission. Le malheur avait en peu de temps retrempé l'âme de Jean XXIII et élevé son caractère ; il reçut les commissaires du concile avec une dignité calme et résignée, prit la sentence de leurs mains, en lut une partie et demanda quelques instants pour méditer sa réponse. Il ne tarda pas à les rappeler pour leur déclarer, en présence de notaires, qu'il approuvait la sentence et la ratifiait de sa science certaine. Posant alors la main sur son cœur : « Je « jure, s'écria-t-il, de ne jamais élever, soit en public, soit « en secret, la moindre réclamation contre cette sentence, « et je renonce moi-même, dès ce moment, à tous les droits « que je puis avoir à la Papauté. » Il ajouta qu'il avait déjà fait enlever de sa chambre la croix pontificale, et qu'il aurait également déposé toutes les marques de sa dignité s'il avait eu des habits pour changer (2); que non-seulement il ne voulait plus être pape, mais qu'il aurait voulu ne l'avoir jamais été ; car, depuis qu'il portait cet auguste titre, il n'avait pas eu un seul jour d'heureux (3).

(1) Von der Hardt, ubi supra.

(2) Et si vestes mutatorias habuisset, omnia et singula papalia insignia... deposuisset. (Von der Hardt, t. IV, p. 292.)

(3) Quia ex post nunquam habuit unum bonum diem. (Id., loc. cit.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Une soumission si entière méritait, ce semble, de la part du concile, les adoucissements que Jean XXIII avait demandés; mais les Pères, toujours inquiets, toujours soupçonneux, ne songèrent qu'à se précautionner contre Baltazar Cossa en le condamnant à une réclusion perpétuelle. On le transféra immédiatement de Ratofcell dans la forteresse de Gotleben ; il y séjourna peu de temps. On le fit bientôt passer à Heidelberg, où on le confia à la garde de Louis, palatin du Rhin; et là, comme il inspirait toujours des craintes, on le relégua à Manheim. Il resta dans ces diverses prisons l'espace de quatre années, livré à lui-même, privé de tous ses anciens serviteurs, n'étant environné que de gens étrangers qu'il ne comprenait pas, dont il n'était pas compris, et demandant en vain à ceux qu'il avait naguère comblés de biens quelques consolations (1). A la fin, il trouva le moyen d'ouvrir les portes d'une si rude prison, en donnant 30,000 écus d'or au comte palatin. Mais alors il montra bien qu'il n'avait pas inutilement promis de ne jamais revendiquer une dignité qui lui avait été si funeste. Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de venir à Florence se jeter aux pieds de son heureux successeur, et de reconnaître hautement en sa personne le véritable vicaire de Jésus-Christ. En voyant à ses genoux celui qui avait été autrefois son maître souverain, on dit que ce dernier ne put retenir ses larmes; tous ceux qui furent témoins de cette scène touchante pleurèrent également; ils pleurèrent sur le néant des grandeurs humaines, dont ils avaient devant les yeux l'exemple peut-être le plus frappant. Redevenu simple cardinal, Baltazar Cossa ne porta pas longtemps cette dignité secondaire, qui n'en était plus une pour lui; il mourut au bout de six

(1) Niem, Vita, l. II, c. xxii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

mois (1). Après la sentence du grand concile, on ne peut guère douter que Baltazar Cossa n'ait été un des plus indignes personnages de l'histoire. Soyons justes pourtant ; s'il fut coupable, n'oublions pas qu'il a été le plus malheureux des coupables, et que nul mieux que lui ne sut profiter des leçons du malheur.

Le pontificat de Jean XXIII venait de se terminer par un coup de foudre, celui de Grégoire XII finit plus pacifiquement. Le 15 juin, Charles de Malatesta, ce seigneur que nous avons vu si constamment fidèle au pontife italien et qui lui avait ouvert, dans sa petite principauté, une hospitalité si généreuse, Malatesta arriva à Constance ; on l'y reçut avec les honneurs que méritaient sa haute réputation et son noble caractère. Sa présence au concile fit naître de grandes espérances : elles ne furent point trompées. Le seigneur de Rimini déclara à l'empereur et aux nations qu'il apportait des pleins pouvoirs de la part de son maître pour résigner en son nom la Papauté (2). On entama aussitôt des conférences pour s'entendre sur les conditions de cette cession. Grégoire XII ne reconnaissait pas la légitimité du concile de Constance, mais il promettait de la reconnaître si on lui permettait de convoquer de nouveau le concile en son propre nom et si Jéan XXIII et les cardinaux de son obédience étaient exclus de la présidence dans le moment où l'acte de cession serait accompli. Quelques mois auparavant, la première de ces conditions avait soulevé une invincible difficulté ; mais, Jean XXIII déposé, cette difficulté n'existait plus, et les nations accordèrent tout. Conséquemment, le 4 juillet, le concile tint sa quatorzième session pour mener à bout cette importante af-

(1) Platina, in Martino V.— Le Pogge, de varietate fortunæ.
(2) Von der Hardt, t. IV, p. 341.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

faire. Aux termes de la convention, les cardinaux de l'obédience du pape déchu furent un instant considérés comme nuls; l'empereur, assisté de Jean Dominique, cardinal de Raguse, et de Charles de Malatesta, occupa le fauteuil présidentiel. Le protonotaire du duc de Bavière lut d'abord la bulle par laquelle Grégoire constituait un procureur définitif pour résigner à sa place; puis la bulle par laquelle le même pontife autorisait la congrégation du concile de Constance; ensuite le cardinal de Raguse, se levant, convoqua, autorisa, confirma le concile assemblé (1). Après cela, les procédures faites dans les deux obédiences ayant été réciproquement annulées, tous les actes de Grégoire XII ratifiés, et le cardinal de Raguse ayant reçu le baiser de paix, Jean de Brogny remonta au fauteuil, et Charles de Malatesta donna lecture de la bulle par laquelle le pontife italien renonçait irrévocablement à sa dignité. On reconnut pour légitimes les titres d'Antoine Corrario, de Gabriel Gondelmer, de Bandello de Bandelli, d'Ange Barbadico, de Pierre Mauroceno au cardinalat, et un *Te Deum* solennel d'actions de grâces termina cette heureuse séance (2).

A la nouvelle de ces faits, Grégoire assembla une dernière fois ceux qui formaient son conseil, leur apprit ce que ses légats avaient accompli en son nom à Constance, abdiqua de nouveau devant eux la Papauté, déposa la tiare, les ornements pontificaux, et protesta qu'il ne songerait jamais plus au souverain pontificat (3). Redevenu cardinal avec le titre de légat perpétuel de la Marche

(1) Istud sacrum concilium generale convoco et omnia per ipsum agenda autorizo et confirmo. (Von der Hardt, t. IV, p. 371.)

(2) Id., t. IV, p. 346 et seq. — Epist. orat. Colon., ap. Thesaur. anecd., t. II, p. 1638. — Cerret., ap. Bzov., p. 416 et seq.

(3) Niem, Vita, l. III, c. VI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

d'Ancône, il mourut deux ans après à Recanati (1). Personnage dont la destinée fut d'exciter et de tromper tour à tour les plus belles espérances; simple prélat, il sembla appelé à la pourpre par ses talents, ses vertus et sa renommée ; cardinal, on le crut fait pour la tiare, et, parvenu enfin à ce terme de la grandeur humaine, il ne déploya que la plus honteuse médiocrité : le dernier jour de son pontificat en fut sans contredit le plus beau.

La déposition de Jean XXIII et l'abdication de Grégoire XII étaient un pas immense fait vers l'union ; mais le plus difficile restait encore. Benoît XIII régnait toujours, défendu par l'Écosse, l'Espagne, la Sardaigne, la Corse, les îles Majorque et Minorque, les remparts de la forteresse de Paniscola, où il avait fixé son séjour, la volonté où il était de vivre et de mourir pape, et surtout par son indomptable caractère. Le concile n'ignorait pas les obstacles qu'offrait l'entreprise de réduire un tel homme : aussi n'avait-il pas hésité à accepter l'entrevue proposée par les ambassadeurs d'Aragon entre ce pontife et l'empereur. Quelque connue que fût l'obstination de Benoît XIII, on espérait que les bonnes dispositions que l'on montrait pour la paix dans son obédience (2), l'exemple de Grégoire XII et l'ascendant de Sigismond le décideraient enfin.

Comme nous l'avons dit, l'entrevue avait été primitivement fixée à Nice, en Provence, et à l'époque du mois de juin 1415 ; mais on en changea depuis le lieu et l'époque, car, d'un côté, Benoît et Ferdinand, roi d'Aragon, le premier à cause de son grand âge, le second à cause de sa

(1) Novaëz, Storia de' sommi pontefici, t. V, p. 29.

(2) Intelleximus quod ex parte obedientiæ Benedicti sit optima dispositio ad unionem et quod renunciatio Benedicti celeriter fiet. (Epist. XV orat. Colon., Thes. anecd., p. 1641.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

santé, demandèrent que les conférences projetées se tinssent à Perpignan, lieu qui n'exigeait point de leur part un trop laborieux déplacement (1) ; de l'autre, Sigismond, que les grands événements du concile retenaient à Constance, s'entendit avec les représentants de Benoît et de Ferdinand pour reculer le terme fixé par les conventions jusqu'au 15 août, et le concile adhéra sans peine à ces nouvelles combinaisons.

Cependant Benoît XIII, qui déployait toujours un zèle plus actif lorsqu'il voyait ses adversaires en retard, feignant d'ignorer la prorogation du terme de l'entrevue, quoique ce fût de son plein consentement qu'elle avait été arrêtée (2), se rendit, au mois de juin, à Perpignan ; là, il attendit Sigismond jusqu'au dernier jour du mois, et partit ce jour même pour Valence, après avoir fait citer audacieusement, à Perpignan et à Narbonne, ce monarque ou ses procureurs à comparaître, et l'avoir déclaré contumace (3) ; mais personne ne fut dupe de cette étrange comédie.

L'empereur partit le 15 juillet de Constance pour l'Aragon, après avoir reçu la bénédiction des cardinaux, pris congé des Pères, et recommandé à tous de rester unis et d'attendre en paix son retour. Il emmena avec lui un nombreux cortége de princes et de personnages considérables, quatre mille chevaux, quatorze légats du concile, dont le chef était Jacques Gélu, archevêque de Tours, et les membres les plus illustres, Conrad de Suze, archevêque de Riga, et Lambert de la Souche, professeur en

(1) Von der Hardt, t. II, p. 493.

(2) Ferdinandi regis et domini Petri de Luna voluntate pariter et assensu ad eamdem diem fuerat prorogatus. (Epist. nuntiorum concil. Const. ad Petrum de Luna, ap. Thes. anecd., t. II, p. 1642.)

(3) Diar. conc. Const., p. 386.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

droit (1). Des prières et des processions furent ordonnées par l'assemblée pour le succès d'un voyage si important (2).

Les légats du concile, ayant pris les devants, arrivèrent à Narbonne le 10 du mois d'août. L'empereur, retardé sans doute par la pesanteur de son escorte, ne fit son entrée dans cette ville que le 15. A cette époque, ni Benoît XIII ni Ferdinand n'étaient à Perpignan; le premier y arriva seulement le 19, avec une suite nombreuse d'évêques, de docteurs, et une escorte qui ressemblait à une armée. Il alla prendre son logement dans la citadelle (3). Le lendemain, ses nonces vinrent complimenter l'empereur à Narbonne (4). Quant à Ferdinand, atteint alors d'une maladie de langueur que les médecins avaient déclarée incurable, il touchait presque aux portes du tombeau. Néanmoins, il voulut recevoir l'empereur avec tous les honneurs qui étaient dus à son rang suprême; il lui envoya son fils aîné, le duc de Girone, avec les principaux seigneurs du pays, en leur recommandant d'offrir au chef de l'Empire un libre passage par les cités de l'Aragon, de mettre à sa disposition tout ce qui serait à sa convenance; et, bien que la maladie forçât le roi à tenir le lit, il voulut s'embarquer à Valence, et se rendit à Perpignan, où il arriva au commencement de septembre (5).

Les légats du concile se rendirent aussitôt à Perpignan;

(1) Niem, Vita, l. III, c. III. — Von der Hardt, t. IV, p. 456. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXVI, c. XXXV.

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 468.

(3) Et se in summo castro de suis armigeris præmunito locavit. (Ex ms. Vatic., ap. Murat., t. III, part. II, p. 850.)

(4) Epist. nuntior. conc. Const., ap. Thes. anecd., t. II, p. 1642.

(5) Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXVI, c. XXXV. — Voir, touchant les conférences de Perpignan, les lettres citées ap. Ferdinand à Sigismond, Thes. anecd., t. II, p. 1643 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

les prélats de Benoît et les milices de Ferdinand les reçurent avec de grands honneurs. Ils visitèrent d'abord ce prince, lui remirent une lettre du concile qui l'exhortait à employer son influence pour engager Benoît à imiter l'exemple de Grégoire XII. Ferdinand répondit de son lit que sans doute il lui était pénible de travailler à l'éviction d'un pontife qu'il avait si longtemps honoré comme le vicaire de Jésus-Christ, mais qu'en faveur de l'union il voulait bien condescendre à la requête du concile, et employer dans ce but près de Benoît tous les moyens de persuasion. Les nonces n'obtinrent audience du pape que plusieurs jours après. Benoît les reçut au milieu de son consistoire, entouré de ses hommes d'armes et revêtu de tous les insignes de la Papauté. Après qu'ils lui eurent rendu les honneurs qu'on rend aux cardinaux, l'archevêque de Tours, organe de la députation, l'engagea à donner la paix à l'Église. Benoît répondit longuement au prélat, et finit par dire qu'il voulait avant tout voir l'empereur et s'entendre avec lui sur les moyens de procurer cette paix tant désirée (1).

Sigismond, cédant au vœu du pape, se transporta, le 19 septembre, à Perpignan. Son premier soin fut de se rendre auprès de Benoît; ce pontife reçut l'empereur avec cette politesse qui lui était naturelle, l'entretint plus de deux heures en particulier, versa beaucoup de larmes, protesta de la sincérité de ses intentions relativement à la paix de l'Église, et donna les meilleures espérances, que Ferdinand confirma le lendemain dans la visite de cérémonie que lui fit Sigismond (2). Les jours suivants, on

(1) Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXVI, c. xxv. — Ex ms. Vatic., Murat., t. III, part. II, p. 850.

(2) (Sigismundus) habuit singulare colloquium cum Benedicto per duas horas vel ultra, ex quo ipse Benedictus fuit ad profluvium lacrymarum

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

aborda les affaires; l'empereur, les légats du concile et le roi d'Aragon prièrent le pape de choisir franchement la voie de cession. Benoît répondit constamment que personne au monde plus que lui ne désirait la paix de l'Église, et qu'il la procurerait; mais, quand les légats se présentèrent pour obtenir une réponse nette et définitive, on ne leur donna que des paroles évasives. Il serait impossible de rendre par le discours les ruses, les subterfuges, les réticences, tous les stratagèmes, en un mot, qu'employait l'opiniâtre vieillard pour défendre une dignité douteuse (1); ses résolutions semblaient aussi mobiles que le vent : tantôt il donnait son consentement, tantôt il le retirait, alléguant des sophismes captieux et frivoles, habile à chercher des faux-fuyants et à embrouiller la question dans un dédale de difficultés (2). Un jour, il parla plus de sept heures de suite; et, quand les assistants, épuisés de fatigue, succombaient, lui, malgré son grand âge, paraissait frais et dispos comme s'il n'eût tenu qu'une conversation ordinaire (3).

Enfin, le 15 octobre, ne pouvant plus différer davantage, il remit aux légats du concile une cédule dans laquelle il offrait encore la voie de justice et de discussion comme la plus sûre. Toutefois, au cas que l'empereur et les légats tinssent exclusivement à la voie de cession, il déclarait y accéder sans exclure les autres voies, autant qu'on tiendrait comme non avenu ce qui s'était fait à Pise, qu'on le

permotus, et posuit regem nostrum in bona spe, dicens quod intentionis suæ esset omnino dare pacem Ecclesiæ. (Epist. XVI orat. Colon., ap. Thes. anecd., t. II, p. 1647.)

(1) Vix sermone posset explicari quantis dolis, quantis astuciis et nequissimis machinationibus se nitebatur in suo prætenso papatu conservare. (Epist. XIX orat. Colon., ubi supra, p. 1657.)

(2) Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXVI, c. XXXVI.

(3) Mariana, de Rebus Hispan., l. XX, c. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

regarderait comme légitime pontife, et que l'élection future aurait lieu canoniquement et en lieu sûr (1). Le premier de ces articles était inadmissible : c'était soumettre l'œuvre de la paix à d'interminables discussions qu'on voulait éviter. Le second ne l'était guère moins ; cependant on ne le repoussa pas. Comme Benoît avait remis sa cédule à une commission chargée de la présenter en son nom, on nomma également une commission pour la discuter en présence de neuf personnages choisis par le roi d'Aragon, et qui remplissaient les fonctions de médiateurs.

Après quelques conférences, on demeura d'accord de demander au pape une déclaration plus explicite de ses intentions. Celui-ci promit en effet de s'expliquer plus nettement, et, le 26 octobre, il délivra une seconde cédule dans laquelle il disait : 1° qu'il se décidait pour la cession, sans entendre exclure les autres voies, et voulait élire lui-même le pontife futur, parce que ce droit lui revenait; 2° que si ce mode d'élection trouvait trop d'opposants, il demandait que les cardinaux de Constance choisissent un certain nombre de personnes; que ses cardinaux en choisiraient, de leur côté, un certain nombre d'autres; que ces délégués réunis s'entendraient ensemble d'abord pour élire un candidat, après quoi les cardinaux de Constance feraient l'élection, qui serait suivie immédiatement de son abdication ; les délégués de ses propres cardinaux confirmeraient ensuite le vote des premiers ; 3° qu'il entendait garder après la cession son titre de cardinal (2).

Cette nouvelle cédule était un piége, non une explication. Elle ne soutint pas la discussion, et fut également rejetée par l'empereur, les légats du concile et les médiateurs

(1) Von der Hardt, t. II, p. 486 et seq.
(2) Id., t. II, p. 488 et seq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

du roi d'Aragon. Alors, ceux-ci proposèrent à leur tour, d'une voix unanime, la cession telle que Grégoire XII l'avait accomplie, savoir : de convoquer en son nom le concile déjà rassemblé à Constance, et, après lui avoir ainsi communiqué son autorité, de donner son acte de résignation par le ministère d'un procureur irrévocablement nommé à cet effet. A cette proposition, Benoît opposa ses délais accoutumés, et promit enfin de répondre catégoriquement le 30 octobre. Ce jour-là, pour prêter plus de solennité à cet acte, il reçut les légats en consistoire public, au milieu d'un grand nombre de prélats, de docteurs, de gentilshommes et de soldats armés comme pour le combat. Avant toute chose, l'archevêque de Tours renouvela sa demande de résigner purement et simplement le souverain pontificat. Benoît objecta ses deux cédules. L'archevêque répliqua que les moyens exposés dans ces deux cédules n'étaient conformes ni à la raison, ni au droit, ni à l'équité, et que la voie de cession pure et simple, telle qu'on la proposait de la part du concile, était juste, canonique et facile (1).

Le pape répondit alors par un discours long et préparé où le lieu commun de son désir de l'union était rebattu pour la centième fois. L'attention des auditeurs, en l'écoutant, n'était soutenue que par l'espérance de le voir aboutir à une conclusion favorable au moyen proposé. Quelle ne fut pas la surprise de tous, quand, en finissant, Benoît s'écria: « J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé ma « foi, c'est pourquoi la couronne de justice m'est réservée. « Je demeure maintenant seul pontife. Dans l'état où sont « les choses, ce n'est donc pas moi qui entretiens le schisme, « c'est le concile réuni à Constance. Qu'on me reconnaisse « pour pape, et alors il n'y aura plus de schisme, puis-

(1) Apolog. arch. Turon., ap. Von der Hardt, t. II, p. 535.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« qu'il n'y aura plus de concurrents. Car, que l'on n'at-
« tende pas de moi que j'abandonne jamais le vaisseau de
« saint Pierre, dont Dieu m'a confié le gouvernail (1). »

Stupéfaits à cette inqualifiable déclaration, les légats n'insistèrent plus, ils crurent même qu'il y aurait du danger à le faire. L'aspect menaçant des soldats armés qui environnaient le pontife semblait indiquer suffisamment qu'une discussion, engagée dans le moment, pourrait bien se terminer par la violence (2). Les légats se turent prudemment et se retirèrent. A dater de ce jour, l'empereur ne revit plus Benoît.

Cependant, malgré un refus si formel de la part du pape de céder aux instances du concile, les conférences ne furent pas rompues. Benoît fit porter, par les prélats de sa cour, aux légats, de nouvelles propositions qui engagèrent ceux-ci à les continuer. Le but évident de ces misérables tergiversations était d'obtenir des concessions à l'aide desquelles on pourrait gagner du temps et jeter la division parmi les Pères du concile. Le pontife aragonais était merveilleusement servi dans ces vues perfides par plusieurs prélats, abbés et docteurs français, qui s'étaient rendus de divers côtés à Perpignan, sous le prétexte des conférences, et qui, tous, étaient des émissaires déguisés du parti que Benoît conservait en France. Ces ecclésiastiques avaient avec le pape des colloques fréquents et secrets, dans lesquels on se concertait sur les moyens de rendre inutiles les efforts généreux que faisait l'Église pour recouvrer son unité. Leur projet était de déplacer le concile de Constance et de le transporter dans quelque ville de France. A cet effet, ils entrete-

(1) Ex ms. Vatic., ap. Murat. t. III, part. II, p. 850. — Surita, l. XII.

(2) Nec erat mirandum si cum ipso a præsentibus talibus... non fieret disputatio, ne videlicet pro replica in castro munito responderet baculus. (Apolog. arch. Turon., ubi supra, p. 535.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

naient des intelligences jusque dans Constance même et dans le Sacré Collége (1). Benoît manifesta ce dessein dans une cédule où il demandait que l'assemblée réunie à Constance fût convoquée dans l'une des villes suivantes : Lyon, Avignon, Montpellier, Toulouse, Marseille, Béziers, Nîmes, promettant de s'y rendre en personne et d'y abdiquer le souverain pontificat (2).

L'archevêque de Tours ne soupçonna pas d'abord le piége que renfermait cette cédule et la soumit à l'examen de ces mêmes prélats qui en avaient dicté clandestinement les articles. Tous furent d'avis que le concile devait être transféré. Mais l'empereur, plus clairvoyant, fit remarquer qu'un point si important n'ayant pas été prévu dans les instructions données par les Pères, il ne pouvait devenir le sujet d'aucune délibération. L'archevêque de Tours quitta le lendemain Perpignan et se retira à Narbonne. L'empereur, fatigué de tant de subterfuges, y revint bientôt lui-même avec les autres légats du concile (3). Son intention était de reprendre le chemin de Constance; mais, à la prière du roi d'Aragon, il consentit à suspendre son départ et à renvoyer à Perpignan les légats du concile. En effet, Ferdinand avait résolu d'arracher enfin du vieillard obstiné, par tous les moyens possibles, même par la soustraction d'obédience, la cession pure et simple (4). Les ambassadeurs de Castille et de Navarre, les comtes de Foix et d'Armagnac, venaient de s'unir à lui dans ce but.

(1) Et erant nonnulli prælati de omnibus nationibus et etiam cardinales, qui cum magno desiderio hoc procurabant, ignorantes in futurum. (Ex ms. Vatic., ubi supra.)

(2) Von der Hardt, t. II, p. 490.

(3) Ex ms. Vatic., ubi supra, p. 850 et 851.

(4) Epist. arch. Narbon. ad cardinales, Von der Hardt, t. II, p. 522. — Niem, Vita, l. III, c. x.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Tous ensemble ils allèrent trouver Benoît, le 9 novembre, dans son château, et lui présentèrent leurs requêtes par l'organe du prince de Girone (1). Mais de nouvelles tergiversations furent toute la réponse de ce pape. Outrés de tant de mauvaise foi, les princes rédigèrent un *ultimatum* menaçant qui ne permettait que le choix entre une abdication volontaire et un abandon général. Benoît, poussé à bout, s'engagea alors à donner une réponse péremptoire au bout de trois jours. Mais, pendant cet intervalle, il remonta secrètement sur ses galères, avec ses trésors et sa maison, et se retira à Collioure (2). Douze d'entre les députés du concile et des princes allèrent le trouver dans cette ville pour lui faire entendre de nouvelles requêtes. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'ils obtinrent d'être admis en sa présence. Il leur dit qu'il n'était point encore arrivé dans un lieu sûr, que ce serait là seulement qu'il ferait connaître sa réponse, si on la lui demandait de nouveau. Ce lieu sûr était Paniscola, forteresse inaccessible située sur le bord de la mer, où il alla bientôt se renfermer (3). Mais sa réponse, c'était en vain qu'on devait l'attendre.

Un mois après, le 13 décembre, les princes unis, de concert avec les légats du concile et l'empereur, signèrent à Narbonne un traité en douze articles où l'on convint que les prélats qui se trouvaient déjà à Constance, ainsi que ceux qui appartenaient à l'obédience de Benoît XIII, seraient convoqués de nouveau; qu'on ne traiterait, dans le concile, que des choses qui concernaient la déposition de ce dernier pontife, de l'élection d'un légitime pasteur, et de la réformation de l'Église; que les prélats et les cardi-

(1) Cerretan., ap. Bzov., p. 456.

(2) Apolog. arch. Turon., Von der Hardt, t. II, p. 529.

(3) Von der Hardt, t. II, p. 501 et 505. — Le Religieux de Saint-Denys, t. V, l. XXXVI, c. XXXVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

naux de l'obédience de Benoît se réuniraient aussitôt à ceux des autres colléges, et jouiraient des mêmes priviléges; que toutes les procédures de Grégoire XII et de Jean XXIII contre l'obédience de Benoît XIII seraient annulées, aussi bien que les procédures de ce pontife contre les adhérents au concile de Constance; qu'on maintiendrait les décrets favorables de Benoît XIII; que, s'il voulait se rendre au concile ou y envoyer des légats, l'empereur délivrerait, à lui et à ses légats, des sauf-conduits protecteurs; enfin, que l'empereur et le concile jureraient d'accomplir ces articles (1). La soustraction d'obédience de la part du roi d'Aragon suivit presque immédiatement la conclusion de ce traité (2); l'acte en fut dressé le 6 janvier 1416, et publié par le ministère du célèbre saint Vincent Ferrier (3).

Le temps est venu de faire connaître cet homme extraordinaire, dont les vertus et les travaux apostoliques illustrèrent la dernière et désastreuse époque du schisme. Vincent Ferrier avait vu le jour à Valence, capitale de l'ancien royaume de ce nom, le 23 janvier 1357; sa famille, sans être distinguée, était ancienne et de bonne renommée. Dès ses plus jeunes années, Vincent se fit remarquer par la modestie de ses manières, son assiduité à l'église, sa dévotion envers la Mère de Dieu et sa charité pour les pauvres (4). Parvenu à l'adolescence, ses goûts se tournèrent vers la profession religieuse, et l'ordre de Saint-Dominique fixa ses regards; il en prit l'habit, et en devint bien vite un des membres les plus distingués par la science et la

(1) Von der Hardt, t. II, p. 541 et seq.
(2) Id., p. 555 et seq.
(3) Id., Epist. Johann. comitis ad Petrum Trilhiam, ubi supra, p. 565.
(4) Petrus Ranzanus, in Vita S. Vincentii Ferr., ap. Acta SS. Bolland., t. I (aprilis), p. 479 et 485.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

piété (1). Pierre de Lune, pendant sa légation d'Espagne, après l'élection de Clément VII, se trouvant à Valence, entendit parler du mérite extraordinaire de Vincent Ferrier; désireux d'utiliser l'influence d'un tel homme, il voulut le garder avec lui jusqu'à la fin de sa mission. De retour à Avignon, et devenu Benoît XIII, Pierre de Lune se souvint de son pieux conseiller et s'empressa de l'attirer à sa cour; il en fit son confesseur et l'établit maître du palais apostolique. La bonne odeur des vertus de Ferrier, son zèle ardent, sa charité compatissante, lui gagnèrent en peu de temps l'amour et la vénération de la ville pontificale, et il y opéra de nombreuses conversions (2).

Mais le Seigneur l'appelait à travailler à sa gloire sur un plus vaste théâtre. Pendant le cours d'une maladie grave qui mit sa vie en danger, il eut une vision : Jésus-Christ lui apparut au milieu d'une clarté brillante, et lui tint ce langage : « Vincent, mon serviteur, sois ferme et « bannis de ton cœur toute inquiétude; ta guérison est « assurée, mais souviens-toi de quitter la cour de Benoît « sitôt que la santé t'aura été rendue : je t'ai choisi pour « être un des prédicateurs de mon Évangile. » Il dit, et, touchant légèrement la joue du malade, il disparut. Vincent ne fut pas plutôt remis, que, docile aux ordres du Sauveur, il s'ouvrit au pape du projet qu'il avait de quitter la cour et d'évangéliser les peuples. Cette résolution affligea vivement Benoît; il mit tout en œuvre pour retenir auprès de sa personne un homme qui lui était devenu pour ainsi dire nécessaire, et, dans cette vue, il lui offrit l'évêché de Valence, et même le cardinalat. Mais l'attrait des dignités humaines n'exerçait aucun empire sur cette

(1) Petrus Ranzanus, Vita Vincentii Ferr., p. 486.
(2) Id., p. 491.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

âme sublime, que dévorait le zèle de la maison de Dieu ; tout fut inutile, et le pape finit par lui permettre de suivre sa vocation (1).

Vincent débuta par les royaumes d'Aragon et de Valence, qu'il évangélisa depuis 1397 jusqu'en 1400 ; cette année, il vint en Provence et y prêcha jusqu'en 1401, où il descendit dans le Piémont et dans la Lombardie. L'année suivante, il repassa les monts et visita le Dauphiné. En 1403, il retourna en Lombardie, puis il passa en Savoie, vint à Genève et à Lausanne. Deux ans après, il se dirigea vers le nord ; la Belgique et la Flandre le virent tour à tour. En 1406, il traversa la Manche, appelé par le roi Henri V, et parcourut les trois royaumes. De là, il vint en Gascogne et pénétra en Auvergne. L'Espagne le revit pendant les années 1408 et 1409. L'année 1410 le ramena en Italie, et cette fois il s'avança jusqu'en Toscane. Pise, Sienne, Lucques, Florence, retentirent successivement des éclats de ses prédications. Rappelé alors par le roi d'Aragon, les royaumes de Murcie et de Castille devinrent le théâtre de ses missions (2).

Aucun missionnaire catholique n'avait encore fourni une carrière si étendue ; la renommée de Vincent Ferrier devint immense, son ascendant prodigieux : les juifs, les musulmans, les chrétiens, en éprouvèrent tour à tour les irrésistibles effets. Il convertit au moins vingt-cinq mille des premiers. Les pécheurs obstinés et les impies qu'il ramena à la pénitence dépassent le nombre de cent mille. Jamais l'éloquence, dans ses plus glorieux triomphes, ne produisit des impressions comparables à celles qui accompagnaient les discours simples, mais chaleureux, de notre Dominicain.

(1) Petrus Ranzanus, in Vita Vincentii Ferr., t. I, p. 492.
(2) Id., p. 480 et 481.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Aucun endurcissement ne résistait aux traits acérés de sa parole. Plus d'une fois l'enceinte où il prêchait offrit le spectacle étrange de scélérats, émus d'une soudaine componction, avouant publiquement, les larmes aux yeux et le front dans la poussière, les plus criminels attentats (1). Rarement l'auditoire qui l'écoutait pouvait retenir ses larmes, et, quand il touchait les grandes vérités de la religion, l'enfer, le jugement, les sanglots éclataient avec une telle violence, que l'orateur était obligé de s'interrompre pour laisser à la foule le temps de revenir de son émotion (2).

Si l'on excepte peut-être un débit remarquable, ce n'était point la supériorité du talent qui prêtait à la parole de Vincent Ferrier cette puissance merveilleuse ; car, au dire de ceux qui l'avaient entendu, ses sermons, à la lecture, étaient à peine l'ombre de ce qu'ils paraissaient dans sa bouche (3) ; mais l'éclat d'une vie angélique, l'ardeur d'une charité inépuisable, l'activité dévorante d'un zèle qu'aucune fatigue ne ralentissait, et l'autorité des prodiges, suppléaient au défaut du verbe humain. Il jouissait du don des langues, et, quoiqu'il ne s'exprimât que dans l'idiome espagnol du royaume de Valence, tous ceux qui assistaient à ses prédications, à quelque nation qu'ils appartinssent, le comprenaient sans peine (4). La vénération qu'il inspirait était si vive et si profonde, que l'on estimait comme le plus grand des avantages de le toucher ou de lui parler. Souvent on était obligé d'environner sa personne d'une barrière, pour la protéger contre la pieuse

(1) Petrus Ranzanus, in Vita Vincentii Ferr., t. I, p. 494 et 495.

(2) Id., p. 495.

(3) Qui legerunt sermones quos ipse suo tempore prædicabat in scripta redactos, asserunt quod vix consequeretur umbram eorum quæ ipse suo ore resonabat. (Id., p. 495.)

(4) Id., loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

importunité de la foule qui voulait lui baiser les mains (1).

L'homme de Dieu avait constamment employé son influence auprès de Benoît XIII pour l'engager à choisir le moyen le plus prompt de donner la paix à l'Église. Mais, depuis l'ouverture du concile de Constance, ses sollicitations ne laissaient plus de repos au pape. Il voulait qu'il acceptât sans détour la voie de cession que proposait l'assemblée : « Saint-père, lui disait-il, il vaut mieux vivre « dans la pauvreté que d'entretenir la discorde parmi les « chrétiens par une coupable attache à une dignité terres- « tre. » L'opiniâtreté de Benoît à prolonger les malheurs de l'Église détermina enfin le bienheureux à abandonner son parti, et il se montra un des plus zélés partisans des articles convenus à Narbonne, et de la soustraction d'obédience (2).

Du fond de sa retraite de Paniscola, Benoît XIII n'apprit qu'avec colère la soustraction d'obédience accomplie par l'Aragon. Saisissant aussitôt ses foudres, comme si elles eussent été encore redoutables, il frappa d'anathème le roi Ferdinand et le déclara privé de ses États. Mais à Perpignan on brûla par mépris la bulle qui contenait cette injuste et ridicule sentence, en présence des nonces mêmes qui l'avaient apportée. La démarche du pontife acheva de détacher de son parti ceux qui y tenaient encore, et de quatre cardinaux qui lui restaient, trois le quittèrent (3). Les rois de Castille, de Navarre et d'Écosse, le comte de Foix, ne tardèrent pas à suivre l'exemple du roi d'Aragon et à s'unir au concile de Constance, auquel ils envoyèrent leurs ambassadeurs, et que vinrent grossir les prélats de ces royaumes (4).

(1) Petrus Ranzanus, in Vita Vincentii Ferr., t. I, p. 496.
(2) Id., p. 491 et 492.
(3) Epist. xx orat. Colon., ap. Thes. anecd., t. II, p. 1660.
(4) Id. xxii orat. Colon., ubi supra, p. 1661.— Niem, Vita, l. III, c. xvi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF ICWA

Après l'inutilité de la tentative qu'on venait de faire auprès de Benoît XIII, il était évident qu'on devait renoncer à l'espoir d'amener ce pontife à céder. Mais, d'un autre côté, après la grande défection qu'on avait obtenue, et qui réduisait son obédience aux seuls remparts de Paniscola, il n'était pas moins évident qu'il cessait dès lors d'inspirer des craintes sérieuses. On pouvait donc, sans danger, procéder contre lui, et l'assemblée, le rapport de ses légats entendu, n'hésita plus à s'y décider. L'attente où l'on était des ambassadeurs d'Aragon, de Castille et de Navarre fit seulement ajourner cette importante affaire.

Ce fut le 5 novembre 1416, dans sa vingt-troisième session, que le concile commença à s'en occuper. Ce jour-là on nomma une commission pour informer des faits qu'on reprochait au pontife récalcitrant (1). Ces faits roulaient sur la faveur par lui prêtée au schisme, sur les ruses, les artifices, les machinations qu'il avait opposées à diverses époques aux efforts des princes, des cardinaux, des conciles, de ses compétiteurs mêmes, pour y mettre un terme; enfin, sur les infractions faites à ses propres serments (2). Avouons-le ici, à la louange de Benoît XIII, on ne vit, dans cet acte d'accusation, figurer aucun de ces griefs scandaleux qui avaient déshonoré le procès de Jean XXIII. Comme particulier, comme prêtre, Benoît était irrépprochable; les abus mêmes de son gouvernement tenaient bien plus à l'insuffisance de son autorité qu'à son caractère : l'ambition de régner était son grand, mais son unique défaut.

Le 28 novembre, au milieu de la vingt-quatrième session, on le cita à comparaître devant l'assemblée pour y

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 952 et seq.

(2) Id., t. IV, p. 969 et seq. — Cerret., ap. Bzov., p. 500.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

répondre aux accusations d'hérésie et de schisme. L'acte de citation renfermait l'histoire entière de son pontificat. Le concile ne se contenta pas de faire lire cet acte en pleine séance et de l'afficher aux portes de la cathédrale de Constance; comme depuis la défection des royaumes espagnols, les voies qui menaient à Paniscola étaient libres, il voulut encore le notifier à la personne même du prétendant. Bernard de la Planche, sacristain de Sainte-Croix de Bordeaux, et le docteur Lambert de la Souche, moine bénédictin de Liége, furent choisis pour aller remplir cette périlleuse mission (1).

Trois mois après le départ de ces commissaires, l'assemblée entendit leur rapport au milieu de sa vingt-neuvième session. On ne connaîtrait point à fond Benoît XIII si on ne lisait, dans la naïve relation de ces ecclésiastiques, la manière dont ce pontife reçut la citation du concile. (Voir *Pièces justificatives*, n° 8.)

« Après avoir pénétré jusqu'à Paniscola, dirent les com-
« missaires, Pierre de Lune nous donna audience le 21
« janvier 1417. Nous le trouvâmes avec trois cardinaux;
« près de trois cents prélats, clercs et laïques l'entouraient.
« Nous l'honorâmes d'une inclination seulement. Ayant
« obtenu qu'on fît silence, nous lûmes à haute et intelli-
« gible voix le décret du concile. Le pontife parut d'abord
« écouter assez paisiblement; mais, lorsqu'il s'entendit
« traiter d'hérétique et de schismatique, l'impatience le
« saisit, il ne se contint plus et s'écria : Cela n'est pas
« vrai; il n'en est pas ainsi; ce sont des menteurs (2)!
« Son trouble était si grand, que, lorsqu'il fut question de
« répondre, il annonça quatre points et n'en traita que

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 980 et seq.

(2) Non est verum; item : Non est sic; item : Mentiuntur. (Ubi infra.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« trois (1). Il se rassura pourtant, et disserta longuement « sur les différentes voies qui pouvaient rendre la paix à « l'Église, déclara que la voie de justice ou de discussion « lui paraissait incontestablement la meilleure, et qu'il « n'embrasserait celle de cession qu'après avoir essayé la « première; puis, s'exaltant : Parce que je ne cède pas, « dit-il, comme le veulent ceux qui siégent à Constance, « il ne s'ensuit nullement que je sois un hérétique; car la « véritable Église n'est point où ils sont, mais où je suis, « c'est-à-dire à Paniscola. Voici l'arche de Noé, ajouta-t-il « en frappant sur son fauteuil. On dit à Constance que je « suis hérétique et schismatique, que j'empêche l'union « de l'Église, parce que je ne la remets pas dans leurs « mains; et moi je dis que, sans vos gens de Constance, il « y a un an que l'on aurait l'union. Ce sont eux qui l'en- « travent et qu'il faut appeler hérétiques et schismati- « ques (2). »

Après avoir entendu ce rapport, l'assemblée cita de nouveau le pontife rebelle et le déclara une première fois contumace pour n'avoir pas répondu à la première citation (3). Le 1er avril, dans sa trente-deuxième session, cette contumace fut aggravée (4). Depuis ce jour jusqu'au 12 mai, la commission d'enquête ne cessa de poursuivre ses informations sur les faits énoncés dans l'acte d'accusation. Ce jour-là, dans la trente-troisième session, Benoît fut proclamé une troisième fois contumace. Enfin, le 5 juin, jour fixé pour la trente-quatrième session, l'assemblée dé-

(1) Quia adeo commotus erat in loquendo, quod quartum remisit incassum. (Ubi infra.)

(2) Von der Hardt, t. IV, p. 1124 et seq.—Thes. anecd., t. II, p. 1669.

(3) Von der Hardt, t. IV, p. 1128 et seq.

(4) Id., t. IV, p. 1214.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

clara que, vu le rapport de la commission d'enquête, elle était suffisamment éclairée sur les griefs imputés à Pierre de Lune. Il ne lui restait plus qu'à prononcer une sentence définitive (1). On célébra la trente-sixième session pour citer l'accusé à venir entendre cette sentence. Les règles canoniques exigeaient cette dernière formalité. Enfin, le 26 juillet 1417, au milieu de la trente-septième session et de la plus imposante solennité, le cardinal Filastre, agissant au nom du concile, proféra la déchéance irrévocable de Benoît XIII. Le chant du *Te Deum*, accompagné du concert de toutes les cloches de la ville, termina cette cérémonie terrible, où l'on avait enfin renversé le plus puissant boulevard du schisme (2).

Tous les trônes étaient vides ou brisés, il fallait relever celui de Pierre et y placer un pontife autour duquel viendrait se réunir le troupeau tout entier du souverain Pasteur. Mais les Pères, qui se souvenaient des maux qu'avait entraînés l'élection précipitée de Pise, ne voulurent y procéder cette fois qu'avec une sage lenteur et renvoyèrent indéfiniment la question du conclave. Bien que l'accession des royaumes espagnols au concile fût consommée, elle ne leur paraissait point complétement sûre. Ils craignaient toujours que Pierre de Lune ne retrouvât des sympathies parmi des peuples qui avaient si longtemps défendu sa cause.

Cependant, vers le commencement de novembre, les témoignages répétés de soumission donnés par la Péninsule ayant pleinement rassuré les esprits, les nations crurent devoir songer à faire cesser le veuvage de l'Église. Le concile, qui jusqu'alors avait fait tant d'actes de souverai-

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 1334.

(2) Voir cette sentence, ap. Von der Hardt, t. IV, p. 1374, et ap. Bzov., p. 508.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

neté, eut un instant la pensée d'exclure les cardinaux de l'élection et de se la réserver à lui seul. Le cardinal Filastre imposa silence à cette prétention odieuse et ramena les opinions au respect des anciens usages. Mais il fallut faire une concession aux exigences du concile, et trente députés, pris dans chaque nation, furent adjoints aux membres du Sacré Collége pour prendre part au conclave (1). Ces députés furent : le patriarche de Constantinople, l'archevêque de Riga, l'archevêque de Bourges, l'archevêque de Gnesne, l'archevêque de Milan, l'archevêque de Tours; les évêques de Londres, de Cuença, de Bath, de Badajoz, de Genève, de Meaux, de Feltri, d'Aqs, de Traw, de Lichtfield, de Norwich et de Penna; les abbés de Cluny, de Sainte-Marie d'York; le général des Dominicains, le doyen de l'église d'York, l'archidiacre de Boulogne, le prieur de Rhodes, et six docteurs de diverses nations. Ces députés, avec les vingt-trois cardinaux qui se trouvaient à Constance, entrèrent au conclave le 8 novembre. Les deux premiers jours, les voix se répartirent entre les cardinaux de Viviers, de Colonna, de Saluces et de Venise, les évêques de Chichester et l'archevêque de Gnesne (2). Avec un tel éparpillement de suffrages, il était difficile d'arriver à un prompt résultat. D'ailleurs, chaque nation manifestait le désir de poser la tiare sur la tête d'un de ses prélats. Mais les choses s'arrangèrent mieux et plus vite que ce début ne l'avait fait craindre. Les Allemands, les premiers, renoncèrent à toute prétention; les Anglais suivirent cet exemple; après quelque résistance, les Français et les Espagnols finirent par l'imiter. Ces concessions obligèrent les électeurs à concentrer leurs vues sur les cardinaux italiens,

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 1448.
(2) Id., t. IV, p. 1472. — Cerret., ap. Bzov., p. 546.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et, le 11 novembre, tous les suffrages se réunirent sur Otton Colonna, cardinal du titre de Saint-Georges au voile d'or, qui prit le nom de Martin V. Un concert unanime d'acclamations accueillit un choix que le désintéressement, le zèle de l'union, avaient seuls déterminé (1).

Cet acte important, en couronnant tant de travaux, sembla avoir épuisé la vigueur du concile. Il dura bien encore jusqu'au mois de mai de l'année 1418; mais, n'ayant plus entre les mains le ressort de cette autorité souveraine qui avait fait toute son énergie, ses derniers actes se ressentirent d'une certaine langueur. Sa mission était remplie. Du reste, après de si nombreuses et si vives émotions, des événements si gigantesques, une si longue session, les Pères avaient hâte de retrouver le calme, de revoir leurs églises, et en manifestaient le désir. De son côté, le nouveau pape, qui avait les domaines de l'Église à réorganiser, Rome à restaurer, tournait vers l'Italie d'impatients regards. Tout annonçait que la mission du grand concile était sur le point de finir. Martin V en prononça la dissolution à la fin d'avril 1418, au milieu de la quarante-cinquième session, et il ne resta bientôt plus à Constance qu'un souvenir immortel.

Nous n'avons pu raconter tous les faits qui ont rempli la longue et mémorable carrière de ce concile. Un grand nombre étaient étrangers à notre sujet, et nous avons dû nous borner à ceux qui intéressent la Papauté. Quand on se représente l'ensemble des questions qui occupèrent l'attention de ce concile, on ne peut se dissuader que jamais assemblée n'en traita de plus importantes et ne les traita avec plus de supériorité. L'Église désolée par un schisme de trente-huit ans, trois papes se disputant à la fois la tiare,

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 1482.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

les ressorts de la discipline enervés, les abus s'élevant presque partout au-dessus de la règle, l'hérésie accréditant ses détestables doctrines à la faveur des divisions, la simonie dans l'administration, l'autorité ecclésiastique déconsidérée et presque anéantie, la piété étouffée sous le poids des scandales, telle était la situation en face de laquelle se posa le concile de Constance. Appelé à en résoudre les difficultés, il l'entreprit avec courage, y travailla avec une invincible persévérance, et en vint à bout avec un rare bonheur. Il retrouva l'unité, écrasa l'hérésie, retrempa les ressorts de la discipline et réforma les abus.

Toutefois, ce dernier résultat fut le moins complet, car le temps manqua d'abord; plus tard, quand on aurait eu le loisir de donner à cette œuvre l'attention qu'elle méritait, des causes indépendantes des nations ne permirent pas de s'y appliquer et l'on se vit obligé encore de la renvoyer à une nouvelle assemblée. Dès ses premiers pas, le concile de Constance vit son but; il vit aussi les obstacles qu'il avait à vaincre pour l'atteindre, et, dans sa lutte contre ces obstacles, il déploya une vigueur, une intelligence des affaires dont on n'avait pas eu jusque-là d'exemple. Son organisation en nations qui votaient comme un seul homme, organisation qui contribua si puissamment à l'ordre, à la gravité des débats et à la promptitude des décisions, suffirait seule à montrer combien ceux qui le dirigeaient entendaient l'art des délibérations. C'étaient, au reste, les premiers personnages de l'Europe alors. On y brûla Jean Huss et Jérôme de Prague, après avoir condamné leurs écrits. Le supplice de ces deux hérésiarques a soulevé les récriminations des novateurs et des philosophes. Ceux-ci protestent au nom de la liberté de penser, ceux-là au nom de l'humanité. Nous croyons inutile de répondre aux premiers : il suffit de leur rappeler la doctrine et l'exemple

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

du réformateur genevois sur le châtiment à infliger aux hérétiques. Quant aux philosophes, ne dirait-on pas, à entendre les philanthropiques accents de leur indignation, que le concile de Constance inventa contre les novateurs bohémiens une pénalité inconnue jusque-là dans la législation! Ils ignorent sans doute que la mort par le feu était, au moyen âge, le supplice usité pour tous ceux qui soutenaient opiniâtrément des erreurs contre la foi. Ils ignorent encore que cette rigueur, qu'ils appellent fanatique, était précisément la plus forte garantie contre le fanatisme religieux qui soulève la poussière des États et fait couler des torrents de sang. Ils professaient une intolérance éclairée et salutaire, nos aïeux, quand ils voyaient dans les erreurs contre la religion un attentat contre la société elle-même. Ils affichent au contraire une tolérance aveugle et cruelle, nos sophistes, quand, sous prétexte des droits de la liberté, ils permettent à de misérables novateurs de débiter des maximes subversives de tout ordre religieux et social, de soulever parmi les peuples des passions plus terribles que les ouragans qui bouleversent la nature. Ils se récrient contre le supplice d'un homme, et ils ne disent rien de ces milliers de victimes que les écrits de cet homme ont fait et feront périr. A leurs yeux, la condamnation d'un individu pour ne vouloir pas soumettre sa raison à une autorité toute spirituelle est la dernière des injustices, et ils souffrent tranquillement que la société entière soit bouleversée par les absurdes systèmes de ce seul individu. Y a-t-il rien de plus déraisonnable?

On a reproché au concile de Constance d'avoir violé, à l'égard des réformateurs bohémiens, les sauf-conduits de l'empereur. Mais ce reproche n'est pas sérieux. Les réformateurs n'étaient point en droit de se dispenser d'obéir à la citation du concile, puisque le roi de Bohême et l'em-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

pereur leur faisaient une loi de s'y rendre; mais, s'ils étaient obligés d'obéir à la citation, ils étaient donc soumis au jugement du concile : car il est absurde de citer un homme à un tribunal auquel il est naturellement soumis et de lui promettre qu'il ne sera point obligé d'obéir au jugement de ce tribunal; il n'y a donc pas d'apparence que l'intention de Sigismond ait été de prendre Jean Huss et Jérôme de Prague sous sa protection, en cas qu'ils fussent condamnés par l'assemblée. (1).

Ainsi les blâmes qu'on adresse au concile de Constance n'ont pas de fondement. Nous ne voulons pas dire ici néanmoins que tout ce qui s'est fait à Constance soit exempt de faute; l'imperfection est l'apanage de l'humanité, et les décisions seules des conciles généraux sont infaillibles. Mais, quelles que aient été les faiblesses d'une assemblée où devaient s'agiter tant d'intérêts et de passions, une chose la recommandera éternellement à la reconnaissance du peuple chrétien : elle fit reculer le protestantisme d'un siècle, et sauva l'Église.

Cependant, quoique le schisme eût reçu un coup mortel à Constance, il continua à s'agiter en Espagne, où l'opiniâtre Pierre de Lune le représentait encore, et où la politique engagea le roi Alphonse, successeur de Ferdinand, à en raviver les étincelles. Il ne s'éteignit pas même entièrement à la mort du pontife déchu, arrivée le 17 novembre 1424. Quatre cardinaux, que cet antipape mourant avait créés jusqu'au moment de rendre le dernier soupir, élurent, dans la personne de Gilles Mugnoz, sous le nom de Clément VIII, un dernier fantôme de pontife, qui prolongea la division jusqu'au 20 août 1429, jour mémorable où cet intrus, cédant à la raison, après avoir déposé sa

(1) Pluquet, Dictionnaire des hérésies, article Jean Huss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tiare et s'être enfermé en conclave avec ses cardinaux, élut avec eux Martin V

Nous lisons dans un ancien manuscrit que ce dernier acte ne termina pas entièrement la division. Il y eut encore après Gilles Mugnoz un autre antipape, nommé Benoît XIV, élu par un cardinal resté fidèle à Pierre de Lune; mais celui-ci rentra bien vite dans l'ombre, s'il en sortit jamais. Il a à peine laissé une trace dans l'histoire, et il ne mérite d'être signalé que pour montrer combien vivace était cette hydre qui s'acharna pendant un demi-siècle sur l'Église (1).

Ainsi finit, après avoir duré cinquante ans et onze mois, cette fatale scission que l'on a nommée le grand schisme d'Occident. Jamais l'Église n'essuya une plus rude épreuve. Les abus que cette scission favorisa, le relâchement qui en fut la conséquence, ont fait plus de mal au christianisme que les persécutions et les hérésies de tous les siècles qui avaient précédé. La réformation en est sortie et peut se dire sa fille : la Papauté y perdit une partie considérable de son prestige, elle faillit s'y abîmer elle-même.

Toutefois, cet immense désastre a produit un enseignement précieux, fait pour éclairer les regards les moins clairvoyants : c'est que la Papauté est bien véritablement le centre de cette merveilleuse unité, qui rend l'Église chrétienne inexpugnable, puisqu'elle ne peut être ébranlée sans que le contre-coup de cet ébranlement se fasse sentir aux extrémités du monde; divisée, sans que l'agrégation des fidèles soit brisée et flotte çà et là comme les débris d'un naufrage; forte et glorieuse, sans que le christianisme soit fort et glorieux. La Papauté est donc cette pierre fondamentale de l'édifice du Fils de Dieu. Que

(1) Ex ms. Castri Fuxensis, ap. Thes. anecd., t. II, p. 1714.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

les hommes de foi se consolent ; cette pierre peut être remuée, jamais déplacée ; éprouver des chocs, jamais de ruine, car elle soutient la maison contre laquelle les portes de l'enfer ne doivent jamais prévaloir, et dont les destinées sont immortelles.

LAUS DEO IN ÆTERNUM !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

—

NUMÉRO 1.

Protestation du cardinal de Glandève avant d'entrer au conclave.

In nomine Domini. Amen. Noverint universi præsentes pariter et futuri quod anno a Nativitate Domini millesimo trecentesimô septuagesimo octavo, die vero decima mensis decembris, indictione prima, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Clementis divina Providentia papæ VII, anno primo, reverendissimus in Christo pater et dominus Bertrandus episcopus Hostiensis sanctæ romanæ Ecclesiæ cardinalis constitutus, in præsentia venèrabilis viri domini Jacobi Lagerii regentis officium Domini auditoris curiæ cameræ apostolicæ, eidem domino Jacobo exposuit quod de anno præsenti et die martis proxima post Dominicam de passione, quæ fuit dies sexta mensis aprilis, dum esset in domo habitationis suæ in Roma, ipse convocavit Stephanum Bernardi notarium publicum auctoritate apostolica et imperiali, convocatis etiam testibus infra scriptis, scilicet domino Girando de Brolio, canonico Vicensi, Bertrando Raphaelis canonico et præcentore Glandatensi, Antonio Cayre canonico Ebredunensi, Girando de Maseto priore prioratus sancti Pontii diœcesis Ebredunensis, fratre Johanne Besserie de ordine fratrum Minorum, pro cautela sua et eorum quorum interest et interesse poterit in futurum, et ut clarius constaret de proposito et mente et voluntate sua, in præsentia notarii et testium prædictorum ad hoc vocatorum et rogatorum, dixit et in quantum potuit fuit ibidem efficaciter protestatus, videlicet quod quia videbat parari et disponi per aliquos officiales urbis et aliquos alios Romanos sibi et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

aliis dominis cardinalibus periculum mortis, nisi eligerent in papam Romanum vel saltem Italicum, et super hoc ipse et alii domini cardinales pluries et aliquando cum minis fuerunt requisiti, et quod ipse timebat de pejori quando essent in conclavi, et quod sibi videbatur secundum judicium suum magis utile quod eligeretur de collegio dominorum cardinalium et non de extra, et quod omnino erat determinatus nominare tres cardinales ultramontanos, de quorum quolibet videbatur sibi bonum esse et utile facere novum papam secundum conscientiam suam, et ideo dixit et propter hoc protestatus fuit cum quanta animi attentione potuit, et ita tunc dixit quod si eligeret vel nominaret in papam aliquem Italicum de extra collegium dominorum cardinalium, quod hoc esset metu mortis et omnino contra mentem et propositum ac voluntatem suam, quod nullo modo intendebat nec intenderet unquam consentire in talem sic electum, et quod per illam nominationem vel electionem, si ita dici debebat, non intendebat aliquid illi sic electo acquiri in papatu nec per quemcumque actum qui inde per eum subsequeretur, sed quando talem nominationem vel electionem faceret, hoc faceret ut aufugeret mortem, quam videbat sibi et aliis dominis cardinalibus præparari. Item dixit quod etiam fuit protestatus tunc quod si contingeret ipsum revocare istam voluntatem et propositum ut superius per omnia est expressum, quod talem revocationem habebat pro nulla et irrita et nullius penitus firmitatis. Item quod de omnibus supradictis petiit sibi fieri publicum instrumentum per Stephanum notarium supradictum. Item dixit quod notarius supradictus de anno prædicto et mense novembris proxime præterito diem suum clausit extremum, et quod propter turbationem quæ propter Romanos provenit perdidit multas res et scripturas suas, et quod omnino non posset habere de protocollis dicti notarii instrumentum prædictum. Quare dictus cardinalis ad perpetuam rei memoriam prædictorum de prædicta protestatione et de omnibus supradictis petiit sibi fieri publicum instrumentum, et requisivit dictum dominum Jacobum Vicesgerentem quatenus juramenta testium supranominatorum, qui interfuerunt protestationibus supradictis, reciperet, et dicta et etiam depositiones ipsorum in eodem instrumento inserantur et describantur. Et dictus dominus Vicesgerens requisitionem superius factam tanquam consonam rationi admisit, juramenta ipsorum testium recepit de dicenda veritate super eis super quibus erunt interrogati et examinati, quodque præfati testes unus post alium de mandato ipsius domini Vices-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

gerentis juramenta præstiterunt ut sequitur infra, et ad majorem roboris firmitatem idem Vicesgerens sedens super una caxa quam sibi ad sedendum pro tribunali elegerat ad requisitionem præfati domini cardinalis auctoritatem suam interposuit pariter et decretum.

Sequuntur dicta et depositiones testium, videlicet quod perlecta protestatione prædicta per quemlibet ipsorum testium, super ea interrogavit eos dictus dominus judex separatim. Et primo dictum dominum Girandum de Brolio, qui respondit dictam protestationem fuisse factam et dictam per dictum cardinalem prout superius continetur. Interrogatus quomodo scit, dixit quia fuit præsens. Dictus tamen testis dixit quod sibi videbatur dominum cardinalem dixisse quod erat determinatus nominare duos cardinales, de quorum quolibet bene posset provideri sanctæ romanæ Ecclesiæ. Interrogatus testis si prece, pretio, favore, odio, amore, vel timore deposuerit superius deposita ab eodem, dixit per sùum juramentum quod non, nisi pro veritate dicenda. Secundo interrogavit dictum dominum Bertrandum Raphaelis, qui etiam respondit verum esse dictam protestationem fuisse factam, et sic dictum per dictum dominum cardinalem prout superius continetur. Interrogatus quomodo scit, respondit quia fuit præsens et ita audivit. Interrogatus si prece, pretio, odio, amore, timore, vel favore deposuerit superius deposita ab ipso, dixit per suum juramentum quod non, nisi pro veritate dicenda. Postea etiam separatim interrogavit dictum dominum Antonium Cayre, qui etiam respondit verum esse dictam protestationem fuisse factam et dictum per ipsum dominum cardinalem prout superius continetur. Interrogatus quomodo scit, dixit quia præsens fuit et ita audivit. Interrogatus in quo loco, dixit quod in urbe et in camera secreta ipsius domini cardinalis. Interrogatus testis si prece, odio, favore, timore, vel amore deposuerit prædicta, dixit per suum juramentum quod non, quia rei veritas sic se habebat. Postmodum autem separatim interrogavit dictum dominum Girandum de Maseto, qui similiter respondit quod erat verum et dictam protestationem fuisse factam et dictum per eumdem dominum cardinalem prout superius continetur, et sic audivit præsentibus notario et aliis prædictis. Interrogatus in quo loco, dixit quod in urbe et in camera secreta ipsius domini cardinalis. Interrogatus testis utrum prece vel favore, odio, vel amore deposuerit superius deposita ab eodem, dixit per suum juramentum quod non, nisi pro mera veritate, quæ sic se habet. Postremo autem interrogavit idem dominus Vicesgerens dic-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tum fratrem Johannem Besserie de ordine Minorum, qui etiam respondit verum esse quod dictus dominus cardinalis fecerit dictam protestationem prout superius continetur, dicens dictus testis quod ad dictam protestationem fuit vocatus una cum notario et testibus supradictis, et de dictis protestatione et aliis supradictis petiit fieri publicum instrumentum per notarium supradictum. Interrogatus in quo loco, dixit quod in urbe et camera secreta ipsius domini cardinalis. Interrogatus testis utrum prece, odio, favore, vel timore deposuerit superius deposita ab eodem, dixit per suum juramentum quod non et quod rei veritas sic se habet, dicens testis quod notarius qui fuit præsens decessit, et ideo non potuit reperiri nota de prædictis protestationibus, quam notam idem notarius recepit.

Postea decrevit dictus dominus Vicesgerens omnibus supradictis fidem adhiberi debere sicuti in instrumento quod super prædictis fuerat primitus requisitum, et de quibus omnibus dictus cardinalis petiit et dictus dominus Vicesgerens voluit fieri publicum instrumentum per me notarium publicum infrascriptum. In quorum omnium et singulorum prædictorum testimonium præfatus dominus Vicesgerens hoc præsens publicum instrumentum voluit et fuit una cum signo et subscriptione mei notarii infrascripti sigilli proprii dictæ curiæ, quo utitur, communiri. Acta fuerunt hæc Fundis, in domo habitationis præfati domini cardinalis, videlicet in sua camera paramenti, anno, indictione, mense, die, et pontificatu quibus supra, præsentibus venerabilibus et discretis viris domino Petro Giliberti presbytero canonico et sacrista Glandatensi, Guillelmo Sabine, Domicello Vapicensi, Bertrando de Thure sanctæ floris, et Johannes Ganau Virdunensis diocesum, testibus ad præmissa vocatis specialiter et rogatis.

Et ego Petrus Amberee clericus Nivernensis diocesis publicus apostolicæ et curiæ cameræ apostolicæ prædictæ auctoritate notarius, qui prædictis ipsius domini cardinalis expositioni, testium productioni, juramentorum præstationibus, examinationi eorumdem, ac ipsorum depositionibus, auctoritatis et decreti interpositioni, ac omnibus aliis et singulis supradictis dum sic ut supra leguntur agerentur et fierent una cum prænominatis testibus præsens fui, eaque sic fieri vidi et audivi, et in notam recepi de qua hoc præsens instrumentum extrahens manu propria in hanc formam publicam redegi et scripsi, et signum meum una cum appensione sigilli dictæ curiæ de mandato dicti domini Vicesgerentis apposui consuetum in testimonium præmissorum rogatus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

N. 2.

Extrait de la relation de l'élection d'Urbain VI, par Jacques de Sevs. (Duboulay, Historia Universatis parisiensis, t. V, p. 483.)

In nomine Domini. Amen. Quia quæcunque distinguuntur, facilius capiuntur et animo melius retinentur, ideo quo dilucidius series processus feliciter ad apostolatum sanctissimi in Christo patris et domini nostri D. Urbani divina favente clementia papæ VI, percipi ac memoriæ tenacius commendari possint, ejusdemque processus gesta, per certa tempora veritati semper innuentes instructione præsenti capitulatim duximus distinguenda.....

Item ipsi cardinales, etiam vivente adhuc Gregorio, verisimiliter suspicantes de proximo tunc futura ipsius morte, deliberaverunt ad invicem aliqua ordinare et facere pro cautela ac custodia atque tuitione personarum et rerum ac bonorum suorum, et quod inter cætera ordinaverunt et fecerunt quam plurimi et major pars ipsorum, maxime illi qui erant et sunt Gallici seu ultramontani, quæ pecuniæ, vasa argentea, libri, jocalia, et alia eorum bona mobilia fuerunt portata, recondita et posita in castro S. Angeli fortissimo et tutissimo. Quod castrum situm est juxta urbem prope burgum S. Petri, ac tenebatur pro parte et nomine romanæ Ecclesiæ et per castellanum natione ultramontanum : et quædam coram ex ipsorum bonis fuerunt posita in certis aliis locis secretis tam intra quam extra urbem.

Item quod officiales urbis, videlicet Guido de Probinis, senator, miles ultramontanus, conservatores cameræ urbis, nec non bandarenses et alii ad quos spectat et spectare consuevit gubernatio et regimen publicum et romanus populus, ac etiam nonnulli alii probi et honesti viri cives romani percipientes tum et cogitantes debilem statum ac gravissimam infirmitatem personæ præfati Gregorii, et quod desperabatur de longæva vita illius, accesserunt ad præfatos cardinales tum simul congregatos in Ecclesia S. Spiritus de urbe... supplicantes quod in casu vacationis sedis apostolicæ ipsi cardinales dignarentur personam talem in romanum pontificem eligere, quæ attento statu moderno eidem Ecclesiæ utilis esset... Cardinales... responderunt et dixerunt de persona in romanum pontificem eligenda... quod talem intelligebant eligere remota omni affectione

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

inordinata, quam reputarent utiliorem Ecclesiæ et quam eligendam eis Deus inspiraret.....

Item quia præfati cardinales (mortuo Gregorio), convocatis supradictis senatore et aliis officialibus urbis, illos requisiverunt quod præstarent juramentum in forma juris debitum de observanda decretali *Ubi periculum :* ipsique senator et officiales ad requisitionem prædictam dictum juramentum super sancta Dei Evangelia per eorum quemlibet corporaliter tacta sponte et liberaliter præstiterunt.....

Item quia subsequenter quodam alio die præfatis cardinalibus simul congregatis in convenientibus in urbe in ecclesia Sanctæ Mariæ novæ, in qua corpus dicti Gregorii traditum seu commendatum fuerat ecclesiasticæ sepulturæ, præfati officiales nominibus eorum et aliorum civium et populi romani ipsis cardinalibus simul ibidem existentibus humiliter et devote supplicaverunt, quatenus ipsi cardinales dignarentur eligere aliquem idoneum, bonum, sufficientem ac probum virum, qui esset natione Italicus; dicentes et asserentes iidem officiales videri eis hoc esse expediens et utile sanctæ romanæ ac etiam universali Ecclesiæ, et etiam toti christianitati... quia... videlicet quod sedes romana quæ erat et est apostolica propter longissimam absentiam romani pontificis temporibus retroactis quibus ipsi pontifices ab urbe romana et etiam tota Italia fuerunt absentes; ac etiam ipsa urbs, in qua divina et immutabili ordinatione dicta sedes stabilita fuerat, fuerunt et sunt multipliciter collapsæ et depressæ; et quod Ecclesiæ, monasteria, claustra, palatia, reditus, bona fere omnia ecclesiarum, monasteriorum et locorum quibus S. romanæ Ecclesiæ cardinales erant et sunt intitulati, in eadem urbe et circa et eidem urbi adjacentibus fuerant a longissimo tempore et sunt directa, neglecta et collapsa... Et quia non erat nec est via, modus seu remedium reparationis et reformationis dictorum defectuum, nisi romani pontifices et ipsi cardinales faciant residentiam in urbe, quam residentiam romani pontifices qui fuerunt hactenus et successive a tempore Clementis V inclusive et cardinales illis pro tempore assistentes facere neglexerunt et contempserunt... Et dictorum contemptus et negligentiæ vitium maxime causa fuit et contigit ex eo quod dictorum temporum romani pontifices fuerunt et erant non Italici sed Gallici et ultramontani et a natione italica penitus extranei.....

Item quod præfati supplicationem et rationes supradictas plene et patienter audiverunt et intellexerunt; et tandem habita inter se deliberatione concordi prædictis officialibus, ut præmittitur, suppli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cantibus prædictas rationes allegantibus, constanter et intrepide responderunt quod ipsi cardinales non habendo respectum magis ad unam nationem quam ad alteram et deposita seu dimissa omni affectione inordinata intendebant procedere ad electionem prædictam et providere de romano pontifice, non aliter.

Item quod requisitionem dictorum cardinalium et pro majori et tutiori custodia dicti palatii et conclavis et etiam burgi S. Petri in quo burgo situm est palatium prædictum, nec non pontium per quos transiebatur et transitur ad burgum de urbe, certi custodes, videlicet unus capitaneus, officialis romanus, vocatus Bandarensis, et quatuor alii viri boni cives romani de quibus ipsi cardinales conferebant, deputati fuerunt. Et quod ipsi capitanei et alii proxime dicti ultra juramentum de quo superius dictum supra sancta Dei Evangelia per eos corporaliter tacta juraverunt quod personas et famulos eorum custodirent et tenerent securos.

Item quod ipsi cardinales similiter ordinaverunt et fecerunt quod residua ipsorum bona mobilia, imo bona romanæ Ecclesiæ mobilia in urbe tunc consistentia, maxime jocalia et alia pretiosa fuerunt portata, posita et recondita infra castellum S. Angeli : et quod etiam camerarius papæ conditis bonis infra idem castrum cum multis nobilibus militibus armigeris et viris scientibus et bellicosis se recepit, et victualibus et gentibus illud etiam minitans, et fuit ibidem continue donec electus fuit novus S. pontifex.....

Item quod ultra provisiones prædictas præfati cardinales ordinaverunt et fecerunt quod episcopus Massiliensis cum duobus aliis prælatis, videlicet Tiburtinensi et Cyderanensi episcopis, de quibus ipsi cardinales confidebant et confidere dicebant, et cum nonnullis aliis nobilibus laicis ultramontanis fuerunt, et erant continue ad custodiam dictorum palatii et conclavis usque ad consummationem et perfectionem electionis, de qua infra dicetur.

Item quod toto tempore et per totum tempus quod ipsi cardinales fuerunt infra dictum conclave, donec celebrata fuit ipsa electio, ipsum palatium et conclave fuerunt bene, fideliter et tute custoditi, et ab omni violentia, impressione, scandalo, injuria et malo præservati : et hoc fuit et est verum, publicum et notorium, ac tunc dictum, assertum, creditum et pro vero publice et notorie habitum et reputatum; et de prædictis fuit et est publica vox et fama in urbe et in romana curia et Italia prædictis et alibi.

Item quod antequam prædicti cardinales intrarent prædictum

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

conclave, ipsi cardinales in certo loco convenerunt et fuerunt congregati, et habuerunt inter se collocutionem et verba super electione romani pontificis quæ tum facienda imminebat; et super persona tum in papam eligenda; sed propter tunc varias et diversas eorum voluntates, reperti fuerunt inter se discordantes et varii super persona, ipsa et quod ipsa discordia processit ac decreta et nota fuit modo qui sequitur, videlicet quod ex ipsis cardinalibus quinque, scilicet cardinalis Lemovicensis, de Agrifolio, Pictaviensis, Majoris Monasterii et de veru, et qui suæ Nativitatis Lemovicensem volebant et aspirabant tunc fieri, et habere papam aliquem patriotam suum vel saltem vicinum et de sequela eorum, et primo principaliter cardinalis Pictaviensis. Sed quia erat eis dictum de Pictaviensi, non poterat fieri ex causa quæ infra dicetur. 2° Nominabant et nominaverunt cardinalem Vivariensem qui est et erat nationis Cantuariensis (*probablement* Caturcensis), ac vicinus patriæ et de sequela eorum vel illorum. Quinque vero alii ex dictis cardinalibus quorum quatuor reputantur Gallici, videlicet Glandacensis, S. Eustachii, de Britannia, et Gebennensis, nec non quintus, scilicet de Luna Aragonensis cardinalis, aspirabant et volebant habere et eligere alium; et istis videbatur etiam velle consentire et adhærere cardinalis de Ursinis. Alii vero tandem qui erant Italici tres numero, scilicet Fiorentinus, S. Petri et Mediolanensis, videbantur aspirare ad eligendum papam italicum si potuissent, sed nihilominus dicti Lemovicensis et cum eis Vivariensis cardinales per varias inductiones conabantur trahere dictos qui reputabantur Gallici, et etiam italici cardinales ad eligendum ex seipsis unum, Lemovicensem scilicet vel Pictaviensem cardinales. Et finaliter fuit eis dictum et declaratum expresse pro parte dictorum Gallicorum et sequacium pro ista vice nullomodo consentirent eligere aliquem in papam de natione lemovicensi, et hoc expresse dixit et aperuit D. cardinalis S. Eustachii reddendo et assignando illis rationem, videlicet quod totus mundus videbatur attædiatus de Lemovicensi eo quod hactenus habuerunt et tenuerunt in papatu.

Item quod propter dicta et narrata supra in præcedenti articulo proxime statim et in continenti tum fuit aperta et mota discordia inter DD. cardinales de natione lemovicensi et sequaces ex una parte, et dictos alios cardinales ex altera parte. Et præterea dicti cardinales qui dicuntur Gallici, cœperunt consilia ad partem cum cardinalibus italicis et aperte dixerunt eisdem Italicis quod potius ipsi volebant eligere in papam Italicum verum quam unum de natione lemovicensi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Item quod dicti cardinales de natione lemovicensi propter dictam voluntatem et intentionem dictorum aliorum cardinalium percipientium et cognoscentium multis inter se habitis collocutionibus de variis personis diversarum nationum in papam eligendis, finaliter tunc deliberaverunt ac suos animos inclinaverunt et concluserunt ac determinaverunt inter se, quod si possent ad se trahere et habere pro se sufficientem numerum aliorum cardinalium pro eligendo in papam aliquem de natione lemovicensi, alias saltem pro eligendo dictum cardinalem Vivariensem eorum sequacem, tunc eligerent et nominarent in papam D. nostrum Urbanum papam modernum, qui tunc erat archiepiscopus Barensis.....

Item etiam ante tempus quo dicti cardinales intraverunt conclave præfatum, dicta voluntas et inclinatio animorum ac deliberatio dictorum cardinalium Lemovicensium, quoniam ipse tunc Barensis debebat eligi in romanum pontificem, in romana curia fuit patefacta quam pluribus, et de hoc fuit et est publica vox et fama ac communis assertio et commune dictum in urbe et romana curia prædictis et alibi.

Item quod subsequenter post prædicta et jam factis dictis provisionibus et ordinationibus per dictos cardinales, prout dictum est, ac etiam peracto et perfecto conclavi secundum formam juris infra palatium supradictum, dicti 16 cardinales omnes die 7 mensis aprilis ipsum conclave intraverunt.

Item quod commune dictum, communis assertio, visum et notorium fuit et est, quod multi ex Romanis qui erant ante et circa dictum palatium altis vocibus et sæpe clamabant : *Papam romanum volumus!* Ista verba repetierunt et dixerunt multis vicibus tam in ingressu quam post ingressum palatii et conclavis prædicti, palam, publice et notorie.

Item quod ipsa eadem die post ingressum dictorum cardinalium in dictum conclave, ipsum conclave fuit undique bene clausum et firmatum, et quod ipso conclavi existente bene clauso et firmato duo cardinales, videlicet de Agrifolio et Pictaviensis, Lemovicensis cardinales hora satis tarda ejusdem diei accesserunt ad cardinalem S. Petri tunc existentem in dicto conclavi, et aperientes ei eorum intentiones requisiverunt illum quod in casu quo ipsi remanerent et eligerent in papam dictum archiepiscopum Barensem, ipse cardinalis S. Petri vellet concurrere et concurreret cum eis in hac eadem voluntate : ipseque cardinalis S. Petri huic eorum petitioni revertendo

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

annuit et consensit, et ante etiam annuerat et consenserat super his interrogatus.....

Item quod dicto conclavi adhuc tunc existente bene clauso undique et firmato ut dictum est, duo videlicet de Agrifolio et Pictaviensis cardinales prædicti inceperunt secrete inquirere et investigare cum aliis cardinalibus an præligendo in papam dicto tum Barensi archiepiscopo possent ad se trahere et habere et vota et voces aliorum ipsorum cardinalium ad hoc in numero sufficienti concurrentium.

Item quod ibidem postea immediate et incontinenti præfatus cardinalis de Agrifolio dictis aliis cardinalibus omnibus ibidem etiam tunc existentibus dixit hæc verba : *Domini, sedeamus statim, quia pro certo ego credo quod incontinenti eligemus et habebimus papam.*

Item quod dicto et circa ut jam dictum, cardinalis de Ursinis cum videretur tum præsentire concordiam votorum dictorum aliorum cardinalium concurrentium ad eligendum in papam dictum tunc Barensem archiepiscopum; de qua concordia votorum supra dictum est. Et idem D. cardinalis de Ursinis satagebat et volebat tum ipsum electioni dicti Barensis archiepiscopi negotium dimittere et differre, vel ut creditur impedire : et propterea protulit et dixit aliis cardinalibus verba quæ sequuntur, vel similia in effectu : O Domini mei! si placèt differamus istam electionem, ut possimus deludere istos aliquos de populo romano qui vellent habere et clamantes petierunt papam romanum, et vocemus ad nos unum fratrem Minorem romanum, et imponamus ei capam et mitram papalem, et fingamus seu simulemus nos elegisse in papam ipsum fratrem Minorem, et sic recedamus de loco isto, et postmodum alium alibi eligemus.

Item quod ibidem tunc incontinenti auditis per dictos alios cardinales dicto cardinali de Ursinis supra proxime recitatis, cardinalis episcopus Prænestinus, vulgariter nominatus, cardinalis Lemovicensis et alii ejus sequaces responderunt et dixerunt dicto cardinali de Ursinis per hæc verba vel æquipollentia in effectu : *Certe, domine de Ursinis, non faciemus sicut vos dixistis, quia nolumus facere populum idolatrare nec decipere et animas nostras damnare, imo de præsenti intendimus eligere verum papam, et de clamoribus et verbis istorum populorum non curamus.*

Item quod, dicto conclavi adhuc bene et undique et ex omni parte clauso et firmato, ipsi cardinales statim ibidem consederunt ad dictam electionem celebrandam : et quod ipsis considentibus cardina-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

lis Florentinus volens similiter dimittere et impedire quod dictus Barensis episcopus eligeretur, suasit dictis aliis cardinalibus quod eligerent in papam cardinalem S. Petri; et eum ad hoc nominavit. Et fuit eidem responsum per dictum cardinalem Lemovicensem, quod licet dictus cardinalis S. Petri esset unus bonus et sanctus homo, tamen duo obstabant : et 1° erat Romanus, et Romanus per aliquos de populo petebatur, et ideo non haberent Romanum; 2° quia cardinalis S. Petri erat nimis debilis et infirmus, nec posset sufficere ad omnia perpetuo supportanda. Et etiam adjecit idem cardinalis Lemovicensis hæc verba in effectu : *Vos, domine Florentine, estis de Florentia, quæ est terra inimica Ecclesiæ romanæ, et ideo non eligemus vos.* Dominus cardinalis Mediolanensis de terra Bernabonis tyranni quæ semper fuit contra Ecclesiam. D. cardinalis de Ursinis similiter est Romanus et partialis, et nimis juvenis pro papatu; ideo vos vel eorum aliquem non eligemur in papam.

Item quod postea ibidem incontinenti dicto et circa, et omnibus qui erant in dicto palatio et circa ipsum palatium existentibus, tunc in pleno silentio præfatus episcopus Prænestinus præsentibus et audientibus omnibus aliis cardinalibus, et eorum quilibet, eis ibidem tunc existentibus, in papam romanum pontificem sanctissimum D. nostrum Urbanum, qui, ut jam dictum est, tunc erat Barensis archiepiscopus, nominavit et elegit utendo in effectu verbis istis : *Ego pure et libere eligo et assumo in papam D. Bartholomæum archiepiscopum Barensem animo et voluntate quod sit verus papa;* et quod ibidem illico et sine temporis intervallo præfati alii cardinales, quasi omnes et in numero sufficientes et facientes multo majorem partem duarum partium ipsorum, omnes cardinales pure et libere eundem tunc Barensem archiepiscopum similiter in romanum pontificem elegerunt. Et quod cardinalis Florentinus videns quod duæ partes et plures D. archiepiscopum Barensem elegerunt, ipse etiam illis adhæsit et eundem archiepiscopum similiter pure et libere ibidem incontinenti elegit.

Item quod de præmissis sicut supra proxime recitata sunt per dictos cardinales factis et gestis : et post illa quasi incontinenti ipsi cardinales invicem prolocuti fuerunt deliberantes inter se an expediebat dictam electionem statim populo publicari. Tandem concluserunt et determinaverunt quod habita publicatio differretur, donec transisset tempus prandendi, et donec ipsi pransi fuissent, et quod ad hoc movebantur et dicebant se moveri multiplici ratione.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Tum quia dictus electus non erat in palatio tunc præsens; etsi antequam idem electus ad dictum palatium et ad ipsos cardinales veniret, dicta publicatio facta esset, dubitari poterat quod aliquod sinistrum vel tædiosum eidem electo posset contingere pro eo quod ipse electus non erat Romanus et Romani libenter habuissent et haberent papam nationis Romanorum.....

Item quod subsequenter ibidem in continenti præfati omnes qui, ut præmittitur dictum, tum Barensem archiepiscopum in papam elegerant pro majori securitate personæ ipsius electi, et ut pro tum aliquis scienter crederet vel præsumeret quod ipse fuisset jam electus, deliberavérunt mandare et mandaverunt nonnullis prælatis romanis et italicis in urbe et romana curia tunc trahentibus moram, videlicet dicto Barensi archiepiscopo jam ut præmittitur electo, ac etiam patriarchæ Constantinopolitano et episcopo Vlissiponensi et electo Miniocensi et episcopis Astamiensi et Nucerensi, ac abbatibus Cassinensi et S. Laurentii extra muros urbis, quod ipsi archipatriarcha et episcopi et alii prænominati in continenti ad dictum palatium accederent pro magnis et arduis Ecclesiæ romanæ negotiis.

Item quod præfati tum archiepiscopus Barensis ac nonnulli ex prædictis prælatis, sicut præmittitur, per dictos cardinales vocati, tum accesserunt incontinenti dictum palatium, in quiete existentibus et dicto conclavi adhuc existente bene et ex omni parte clauso et firmato, dicti cardinales infra capellam supradictam iterato se traxerunt, et ibidem simul iterato convenerunt : et ad majorem expressionem liberæ voluntatis et libere consensus eorum et ad majorem cautelam in præfatum tum Barensem archiepiscopum iterato pure et libere et concorditer ac unanimiter consenserunt, et eum iterato in papam elegerunt, dicentes expresse quod eum libere et pure ac animo et voluntate ut esset verus papa eligebant.

(Le chroniqueur raconte, après cela, les scènes violentes qui déterminèrent la fuite et la dispersion des cardinaux, puis le couronnement du pontife élu.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

N. 3.

Declaratio cardinalium adversus Bartholomæum archiepiscopum Barensem. (Les auteurs de cette pièce sont les cardinaux Guy de Malesec, Pierre de Sortenac, Pierre Flandrin et Guillaume Noellet.

Cum propter falsam assertionem iniquorum veritas quandoque in lucem venire nequeat, rationabiliter jura sanxerunt ut ea quæ in alterius possunt redundare præjudicium scripturis authenticis adnotentur, ne in posterum, cum ab hominum memoria, quæ naturaliter labilis existit, discesserint, falsitas veritati præjudicet, aut iniquitas prævaleat æquitati. Ut igitur veritas eorumque novissimis diebus in Ecclesiæ sanctæ romanæ præjudicium, vituperium, ac dedecus inauditum in urbe attentata sunt cunctis pateat, nec valeat per falsitates quomodolibet obumbrari, dignum et rationi congruum est ut in eorum et ipsa perpetrantium detestationem et confusionem perpetuam præsentibus inserantur. Sciant ergo universi Christi fideles quod cum sanctæ memoriæ et felicis recordationis dominus Gregorius papa XI, die XXVII præteriti mensis martii, obiisset, officiales urbis diversa consilia in Capitolio tenuerunt, aliqua secreta, aliqua majora, aliqua generalia, ut moris est inter eos in expeditione magnorum negotiorum; in quibus tractatum fuit quis modus per eos teneri deberet in electione papæ, et prout per plures cives romanos aliquos qui intererant consiliis, et per aliquos qui dicebant se audivisse ab illis qui consiliis interfuerant, reportatum fuit pluries dominis cardinalibus, in eisdem consiliis concluserunt ut omnino cogerent dominos cardinales ad eligendum Romanum vel saltem Italicum, eo, ut dicebant, quia aliter non poterant esse securi quod curia in Italia remaneret. Et in uno ex istis consiliis fuit iste dominus Bartholomæus, tunc archiepiscopus Barensis, prout ipse publice confessus est, licet asserat modo quod ipse impressionem fieri dissuasit. Qui etiam Bartholomæus tunc archiepiscopus Barensis postea, ut asserunt fide digni, se multum recommendavit Bandarensibus in ecclesia Beatæ Mariæ Novæ antequam conclave intraretur. Item præfati officiales statim post mortem ejusdem domini Gregorii voluerunt habere custodiam omnium portarum et pontium urbis, etiam quæ prius per gentes ejusdem domini Gregorii et suo nomine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

custodiebantur, easque de die et nocte custodiri fecerunt diligenter, ea, ut verisimiliter et communiter creditur, causa ut domini cardinales ante celebratam electionem urbem egredi non valerent pro libera electione alibi celebranda. Item præfati officiales urbis, pendentibus decem diebus qui effluxerunt inter mortem prædicti domini Gregorii et introitum conclavis, simul adunati cum alio magno numero civium, omnibus dominis cardinalibus insimul adunatis pluries supplicaverunt eosque requisierunt ut eligerent papam romanum vel saltem italicum, addentes ut ante ingressum conclavis vellent ipsos ad consolationem populi de hoc clarificare, et aliquibus vicibus subjunxerunt quod aliter dubitabant de maximis et irreparabilibus periculis et scandalis, cum viderent et cognoscerent corda civium nimium sublevata; et ulterius certos cives miserunt ad domos quorundam dominorum cardinalium, qui ex parte officialium et populi similes requisitiones fecerunt ipsis dominis cardinalibus in particulari. Item præfati officiales mandaverunt omnibus nobilibus urbis, per quos furor populi reprimi poterat, sub pœnis maximis ut infra tres dies exirent urbem. Quod mandatum pro parte dominorum cardinalium requisiti nunquam revocare voluerunt. Imo quod fuit deterius, requisiti ut saltem comites Nolanum et de Fundis, qui erant officiales Ecclesiæ, permitterent stare Romæ, negaverunt expresse, ac etiam postea requisiti ut saltem comitem Nolanum et dominum Agapitum de Columna episcopum Ulixbonensem magnos cives et notabiles in urbe deputarent pro custodia conclavis, hoc facere denegaverunt, nolentes quod aliquis qui dubitaretur offendi a populo se haberet intromittere quoquomodo. Propter quod domini cardinales dubitantes de eo quod postmodum accidit, miserunt pro officialibus, et exposuerunt eis cum magna fide errores qui poterant sequi ex modis quos ipsi tenebant circa ipsos, expresse etiam eis dicendo quod si propter præmissa, quæ minas et impressionem eos velle facere sapiebant, aliquis in papam eligeretur, non esset verus papa, et quomodo ipsi tendentes ut curia penes ipsos remaneret, essent causa ipsam perdendi. Et requisierunt eos de duobus in effectu, primo quod rusticos de comitatu, quos in magna multitudine fecerant ad urbem venire, remitterent, et populum ita ordinarent quod non posset esse scandalum, et quod abstinerent ab illis consiliis quæ videbantur esse causa inflammandi populum; secundo quod ipsi ordinarent unum bonum capitaneum ad custodiam burgi Sancti Petri cum certo numero gentis confidatæ dominis cardinalibus, offe-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

rentes cardinales præfati se pro certo velle solvere stipendia dictæ gentis quandiu essent in conclavi, et quod ipse taliter faceret custodiri pontes, vel ipsos tenendo clausos, vel saltem de bona gente in sufficienti numero munitos quod populus non posset transire ad palatium. Qui omnia verbo concesserunt, et verum Bandarensem fecerunt capitaneum. Et ipse fecit quatuor cives conestabularios. Et isti ultra juramentum quod prius præstiterant officiales juxta formam capituli, *ubi majus* solemniter juraverunt bene et fideliter dominos cardinales tenere securos et ab omni violentia et impressione custodire, et alia multa prout ab eis petita fuerunt. Sed nihil penitus observaverunt. Imo, antequam domini intrarent conclave, tota platea Sancti Petri adeo fuit plena populo pro magna parte armato, quod vix potuerunt intrare palatium, et cum eis fere quot in palatio recipi potuerunt intraverunt; et eadem nocte portas palatii apertas tenuerunt, nec ipsas claudi permiserunt, ac diversarum domorum portas ejusdem palatii ruperunt, ipsumque palatium ab omni parte circumdederunt armatis hominibus, ut nullus posset intrare vel exire absque eorum scitu. Item subsequenter, postquam omnes exiverant conclave, excepto senatore cum paucis personis qui loquebantur dominis cardinalibus, et porta conclavis custodiretur ut nullus posset intrare, supervenerunt omnia capita regionum urbis simul cum multis civibus, volentes intrare conclave. Et licet fuerit eis mandatum quod non est de more quod post clausam portam, maxime ita tarda hora, aliquis intraret conclave, nihilominus intrare omnino voluerunt, ipsosque domini cardinales fracturam portarum et pericula personarum timentes intrare permiserunt, et similes requisitiones fecerunt, petentes etiam vicibus reiteratis quod antequam exirent conclave de hoc declararentur, expresse subjungentes quod ita videbant dispositum populum quod istud factum aliter transire sine periculo personarum non poterat. Item quod per multos bonos cives reportatum fuit dominis cardinalibus antequam intrarent conclave quod aliqui prælati erant in Roma, quorum aliqui erant de urbe, aliqui de extra, Italici tamen, qui ad hoc ut impressio fieret totis viribus populum inflammabant, et qui multa promittebant officialibus urbis, quilibet ipsorum in casu quo eligeretur in papam. Item sciendum est quod, mortuo domino Gregorio præfato sanctæ memoriæ, remanserunt sexdecim duntaxat in curia domini cardinales, scilicet domini Petrus de Corsinis Portuensis et sanctæ Rufinæ, Johannes de Croso Penestrinensis episcopi, Guillelmus de Agrifolio tituli sancti Stephani

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

in Cœlio Monte, Franciscus de Thebaldeschis tituli sanctæ Sabinæ, Bertrandus Acgerii tituli sanctæ Cæciliæ, Robertus de Gebennis Basilicæ XII apostolorum, Simon de Brossano tituli sanctorum Johannis et Pauli, Hugo de Montelegum tituli sanctorum quatuor Coronatorum, Guido de Malesicco tituli sanctæ Crucis in Jerusalem, Petrus de Sortenaco tituli sancti Laurentii in Lucina, Geraldus de Podio tituli sancti Clementis Presbyteri, Jacobus de Ursinis tituli sancti Georgii ad velum aureum, Petrus Flandrini tituli sancti Eustachii, Guillelmus Noelleti tituli sancti Angeli, Petrus de Vernhio sanctæ Mariæ in via lata, et Petrus de Luna sanctæ Mariæ in Cosmedin diaconi cardinalis, ad quod quos solos jus et potestas eligendi romanæ ac universalis Ecclesiæ summum pontificem tunc pertinuit : quorum duodecim erant ultramontani facientes ultra duas partes collegii, post vacationem, antequam intrarent conclave, et in introitu, et post usque ad tempus impressionis de qua infra dicetur, continue fuerunt in voluntate et proposito et deliberatione, etiam ex causis tangentibus Ecclesiam sanctam Dei, eligendi de collegio, et non de extra, et eligendi ultramontanum et non Italicum, et domini italici erant etiam in deliberatione eligendi de collegio et non de extra, licet tenderent, ubi bono modo posset fieri, ut unus ex Italicis de collegio eligeretur; et in ista voluntate permanserunt etiam postquam intraverunt conclave usque ad crastinum, quo audierunt more solito missas suas, non obstante quod postquam intraverunt conclave, Romani, ut moris est, non permiserunt quod porta conclavis muraretur. Imo postquam domini jam lectum intraverant, cum magna difficultate custodes conclavis dictam portam cum quadam barra lignea claudere permiserunt, et ex post occupaverunt palatium, et specialiter partem illam quæ de directo erat subtus conclave, solarium dicti conclavis ictibus et persecutionibus tota nocte commoventes, et etiam existentes armati, ut plurimum quasi sine intermissione clamantes : *Romano lo volemo o Italiano!* Et aliqui se asserunt audivisse aliquos clamantes : *Moriantur!* Et ita continuaverunt clamores istos usque in crastinum, adeo quod vix aliquis de dominis de tota nocte dormivit. Post vero circa auroram fatigati, aliquo modico tempore a clamoribus quieverunt. Demum audientes dicti domini cardinales missas suas, clamores consuetos reassumpserunt, imo validiores quam prius, sic quod vix missas audire et intelligere poterant. Quibus auditis, dum domini cardinales se disponerent ad procedendum in facto electionis, campanæ Capitolii et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ecclesiæ Sancti Petri, quæ erant prope palatium, inceperunt pulsari ad martellum pro congregatione totius populi ad rumorem. Et tunc fortius populus more solito cum magno furore incepit clamare : *Romano lo volemo, o al manco Italiano!* Fuerunt etiam domini cardinales advisati per illos qui ab extra custodiebant conclave, quorum aliqui erant ultramontani, aliqui Romani, quod nisi statim sine aliqua morosa deliberatione eligerent Romanum vel Italicum, omnes domini cardinales erant in periculo quod inciderent per frustra. Propter quod domini cardinales ultramontani, propter vitandum mortis periculum, alias non facturi, prout etiam tunc dixerunt, condescenderunt ut Italicus eligeretur. Et quia etiam ex dominis cardinalibus italicis aliqui dixerunt quod veraciter, si eligerentur, non acceptarent electionem, cum viderent eis notorie impressionem fieri, omnes simul volentes vitare mortis periculum, cui procul dubio subjacebant, quasi ex abrupto et sine aliqua discussione meritorum et status personæ nominaverunt dictum dominum Bartholomæum tunc archiepiscopum Barensem, et ipsum, tanquam eis, ut credebant, magis notum, et in factis et moribus curiæ magis expertum, licet sequens experientia contrarium ostenderit manifeste, elegerunt in papam; et eorum aliqui tunc dixerunt quod eligebant ipsum animo et proposito quod ipse esset verus papa, timore tamen mortis in eorum animis continue perdurante; excepto tamen uno domino cardinale italico romano, qui dixit quod propter notoriam impressionem quam videbat, nec sibi nec alteri daret vocem suam, nisi prius cessaret impressio et esset in sua libertate, et uno ultramontano, qui primo unum de cardinalibus italicis nominavit, licet postea timore mortis adhæserit Barensi prædicto, et uno alio domino cardinali ultramontano, qui nominando ipsum protestatus fuit quod nulla propter impressionem poterat fieri electio, sed ipsum nominabat timore mortis; et salvo quod unus alius ultramontanus, priusquam hoc fieret, fuit protestatus solemniter coram notario publico quod si contingeret ipsum consentire in aliquem Italicum, hoc faceret duntaxat timore mortis, alias non facturus. Et ulterius dixerunt aliqui domini cardinales inter se quod volebant et intentio eorum erat facere sicut alias fuit factum, ut per chronicas apparet, scilicet quod quamprimum commode possent secederent ad locum tutum et securum, et tunc ipsi eum reeligerent de novo. Demum domini cardinales ad populum tumultuantem et jam dispositum ad rumpendum conclave miserunt. Et quia non audebant, eis existentibus in illo

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

furore, publicare electionem, per tres primos dominos cardinales fecerunt eis dici et promitti et promiserunt quod infra diem crastinum ante horam tertiarum consolarentur eos de papa romano vel italico. Et fecerunt rogari quod recederent. Quod facere diu renuerunt, non permittentes intrare cibaria dominorum eis portata pro prandio, cujus hora jam instabat. Demum recesserunt de una domo ante conclave existente, sed nullatenus nec palatium exire nec arma deponere voluerunt. Et interim domini miserunt pro multis prælatis, inter quos iste tunc Barensis, et jam per modum supradictum, electus fuit; qui venit, et vidit populum furentem, et audivit clamores prædictos ipsius populi furentis et totam violentiam et impressionem factam per totam diem, et ab ingressu conclavis scivit vel scire debuit tanquam notariam, ut creditur, aliquid de electione hujusmodi præsentiens, et ei saltem tacite consentiens, juvabat ad expellendum populum de illa domo, et ut cibaria permitterentur intrare. Et tunc populus, continue tamen remanens in palatio, et armatus ut prius, aliquantulum quievit a clamoribus et violentiis inferendis. Et domini comederunt. Et postea omnes, exceptis tribus ultramontanis, redierunt ad capellam palatii. Et eis congregatis, unus ex dominis italicis dixit quod modo cessabat impressio, et quod reeligeretur. Unus vero ex ultramontanis dixit quod non cessabat, imo domini erant in majori periculo quam ante. Et finaliter aliqui ex præsentibus, aliis tribus absentibus non requisitis, imo penitus insciis, dixerunt, licet nondum essent in libertate sua tali quod sine primo periculo aut majori potuissent resilire aut alium, prout ante impressionem deliberaverant, eligere : Ego dico idem quod hodie. Sed antequam finissent loqui, cum jam venissent prælati pro quibus missum erat, populus, etiam multis ex officialibus ad hoc instigantibus ipsum populum, cum maximo furore et clamando . *Per lo clavellato de Dio Romano lo volemo!* irruerunt in conclave, et ipsum per quatuor partes fregerunt; et intraverunt officiales et populus armatus fere quantum potuit recipere conclave. Propter quod domini, se quasi mortuos existimantes, in capella secreta pro majori parte se reduxerunt : cujus porta statim fuit cum magnis securibus in pecias fracta. Et intravit populus armatus adhuc clamans ut supra, omnesque dominos hinc inde circumdedit. Et nisi quia unus dominus volens suum et aliorum vitare periculum dixit eis quod dominus sancti Petri erat electus, sed nolebat consentire, et quod inducerent eum ad consentiendum, creditur quod omnes, sal-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tem ultramontani, fuissent interfecti. Sed audito quod dominus sancti Petri erat electus, in ipsum dominum sancti Petri irruerunt, et præcise invitum bis posuerunt eum in una cathedra. Et, dum accederent ad faciendum sibi reverentiam, quilibet ex dominis prout melius potuit exivit palatium, et ad domos proprias ut plurimum sine capis et capellis aut peditando recesserunt. Demum, advesperascente, aliqui etiam sub dissimulatis habitibus se reduxerunt ad castrum sancti Angeli, aliqui exiverunt Romam vel de nocte vel in dissimulato habitu, aliqui in suis domibus latuerunt. Postea in crastinum, aliqualiter quietato populo, iste tunc Barensis, qui remanserat in palatio et in cameris papalibus, et nullo modo, etiam ter per aliquos de dominis qui de urbe recesserant requisitus, exire voluit, misit et etiam per officiales et populum adhuc existentem in motu suo furioso mitti fecit ad dominos qui erant in castro et illos qui in eorum domibus remanserant, reiteratis et fere continuatis vicibus ipsos requirendo et requiri faciendo ut pro majoris periculi evitatione venirent ad ipsum. Qui tunc venire noluerunt; sed, quasi fastiditi de suis requisitionibus, miserunt ad illos qui remanserant in domibus suis, qui ab eo et officialibus urbis requisiti jam venerant ad palatium, unam cedulam eorum manibus subscriptam, per quam sex tunc cum eo in palatio existentibus committebant potestatem ipsum inthronisandi. Qui de hoc non contentus, nec ea uti curans, quia non obediebant, fecit eos iterum atque iterum requiri ut pro majoris scandali vitatione omnino castrum exirent et venirent ad palatium. Ipsi vero, dubitantes de majori scandalo, maxime quia sex ex dominis cardinalibus, et tam ipsorum quam aliorum Romanorum familia et bona fere tota erant dispersa per urbem, et quia castrum non erat de victualibus sufficienter munitum, et quia non habebant locum ad quem tute, postquam sciebatur quod intraverant castrum, possent recedere, et quia Romani prædicti circa castrum ipsum de nocte stacatum seu palencum facere tentaverant, exiverunt castrum, et venerunt ad palatium, et ipsum inthronisaverunt more solito. Quod cum sciverunt illi qui ab urbe recesserant, licet cum magna cordis amaritudine, timentes quod si tunc non venissent, Romani, suspicantes quod vellent impugnare electionem istius, alios dominos et eorum familiares trucidassent, ipsorumque bona diripuissent, redierunt ad urbem, et ipsum postea coronaverunt. Et ab illo tempore domini cardinales in reverentiis et aliis tractaverunt eum ut papam, non tamen cum intentione et proposito ex iis aliquid sibi novi juris

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

tribuere aut ipsum in primo confirmare. Et ipse in consistoriis et extra in promotionibus et aliis usus est ut papa. Tamen ista omnia facta fuerunt in urbe, ut prædicitur, ubi domini cardinales, saltem ultramontani, nunquam se reputaverunt securos : imo verisimiliter credunt et communiter creditur quod si in urbe suam promotionem revocassent in dubium vel eam impugnassent, omnes interfecti fuissent, cum causa impressionis continue perduraret. Propter quod existentes in Roma nec etiam inter se de ista materia nunquam ex proposito saltem conferre fuerunt ausi : ipseque, licet pluries requisitus, usque modo urbem cum dominis cardinalibus exire noluit, nec dominos cardinales ponere in loco securo; quinimo, postquam domini cardinales ultramontani cautius quam potuerunt paulatim venerunt Anagniam volentes super præmissis deliberare et pericula eis imminentia ex eorum mora inter Romanos posse tenus evitare, ipse quasi solus, saltem sine societate alicujus domini cardinalis, venit Tiburim, qui locus etiam distringitur per Romanos, ad quem eos sæpius evocavit, quasi eos volens prioribus vel æquis periculis implicare. Qui de iis juste sibi timentes, suæ advocationi rationabiliter obtemperare recusarunt, quæ omnia et singula pro tanto præsentibus sunt scripta, et inserta atque annotata ut per ipsorum inspectionem universis nota fiant, de ipsis boni et justi doleant, inique vero, hoc est, ipsa attentantes, de commissis pœniteant, et ad similia in posterum prosilire non præsumant, in quantum suæ volunt saluti consulere, famam quoque suam illibatam illæsamque servare.

Et ego Guillelmus, præfecti Ebroicensis diœcesis publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius, anno a nativitate Domini MCCCLXXVIII, indictione I, die secunda mensis augusti, apostolica sede vacante.

(Suivent les souscriptions des témoins et des cardinaux.)

N. 4.

Traité entre le pape Clément VII et Louis d'Anjou. L'original de cette pièce a été tiré de la bibliothèque d'Héronval par Le Laboureur, qui l'a éditée dans le tome Ier de son Histoire de Charles VI, p. 54.

Supplie monseigneur à nostre Saint-Pere que, comme pour l'entreprise du fait et mettre sus à l'exaltation de l'Église, honneur de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

nostredit Saint-Père et de mondit seigneur, li conviengne faire nécessairement très-grans mises et despenses pour résister à ses adversaires, à l'exterminement et destruction du scisme qui est aujourd'huy; à quoy ce que à mondit seigneur ne peut de trop loing suffire sans le grand ayde de nostre Saint-Pere et des gens de l'Église; li plaise assigner monseigneur sur les chouses qui s'ensuivent, et ly toust ayder et mettre tout briefvement en exécution comme le faict le requiert.

Ad petitiones sequentes, traditas et factas pro parte domini ducis per dominos, episcopum Agenensem, et Raymundum Bernardi, ac la Caille, dicitur pro parte domini nostri ut sequitur :

1° Premierement, que nostre Saint-Pere li assigne les disiesmes que il imposera en tout le royaume, tant en Languedouyl comme en Languedoc, qui se payeront en certains termes et en la maniere que le pape Benoist et Clément les octroyerent au roy Philippe, et en meilleure forme et plus largement si l'on le peut.

Conceditur prædictus articulus, et quod dominus dux teneat illos modos et formas cum rege, fratribus suis, consilio regio, prælatis, et clero, quos per eum dixit tenendos, et de quibus eidem domino nostro ultimo scripsit, per antedictos Agenensem, et la Caille.

2° *Item*, nostre Saint-Pere imposera les procurations toutes entieres ou royaume, et, sinon entieres, demies, ou cas que l'on ne porroit accorder avec les prélats, lesquelles procurations seront assignées à monseigneur.

Conceditur dimidia procuratio, de alia vero media, an sit concedenda prælatis aut non, deliberabitur, quando cum domino duce erit in Francia dominus cardinalis, qui habebit super hoc potestatem, et quod jam vigore litterarum per dominum camerarium super dictis procurationibus emanatarum exigetur, cedat ad utilitatem præsentis negotii, et assignetur in ipso.

3° *Item*, N. S.-P. assignera à M. tout ce que l'on doit de cens biennal et tout ce qui s'en recevra ou temps à venir, et celuy qui sera ordené de par M. à les lever aura povoir de composer et de remettre avec ceux qui en doivent.

Conceditur pars contingens dominum nostrum papam exigenda, etc., cum exactissima diligentia. De alia vero parte contingente collegium, nihil potest nisi in consistorio, et quando tempus erit aut procedet de voluntate et consensu ipsius domini ducis, hujusmodi negotium publicandi, dominus noster papa faci et posse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

suum ergo dominos cardinales, pro parte ipsos tangente, et nichilominus, committatur potestas domino cardinali vel alteri, ut interim levetur quod exigi poterit de dicta parte dominorum cardinalium.

4° *Item*, N. S.-P. assignera à M. ce qui est deu du commun service et ce qui s'en porra lever ou temps à venir, et fera N. S.-P. que les cardinaux y consentiront jusques à quatre ans.

Conceditur ut in præcedenti proximo articulo, et quod ad utilitatem præsentis negotii, prout supra.

5° *Item*, N. S.-P. assignera à M. toutes debtes et arrérages quelconques des années de vaccans, et autrement qui seront deuz, et se recevront en la chambre, et toutes autres chouses qui, tant de prest come autrement, seront deuz à icelle chambre.

Conceditur et ad utilitatem negotii, prout supra, ad 4 tamen annos, nisi negotium fuerit antea finitum.

6° *Item*, N. S.-P. assignera à M. tout ce qui se levera des despoilles des prélats, en quelque maniere que ce soit.

Conceditur, libri tamen et vestimenta Ecclesiæ, si quæ sunt, remanebunt domino nostro, et alia ad utilitatem, ut supra.

7° *Item*, N. S.-P. assignera généralement à M. tous émolumens accoutumés de lever par la chambre, et qui se leveront ou temps à venir, en quelque maniere que ce soit, par subside ou autrement; et de ce N. S.-P. donera plain povoir à celx qui ce nomeront par M., lesquelx jureront de non en rien délivrer autre part, sinon à M., et de ce qui par celx de la chambre s'en feront certains serviens.

Conceditur et quod illi qui venient ad dominum cardinalem super quibuscumque juribus ordinariis vel extraordinariis, expedientur per eundem, secundum quod sibi videbitur, et quod habeant potestatem componendi et remittendi, ut petitur per dominum ducem in 13 articulo. Et etiam conceditur per dominum nostrum. Illi vero qui venient hic in Avenionem, ad cameram apostolicam, expedientur per dominos de camera; ita tamen, quod si domino Petro Girardi, *clerico cameræ, vel illi qui nominabitur, deputando per dominum ducem, super prædictis videbitur in aliquo vel in aliquibus casibus quibuscumque ordinariis vel extraordinariis componendum et remittendum, quamcumque partem, magnam vel modicam, quod domini decimam prædictam habeant se conformare utilitati ipsius domini Petri, vel deputandi, ut supra.*

8° *Item*, N. S.-P. ordenera de faire empreunz à gens d'église

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

come y semblera de faire et en maniere bien convenable, et semblablement aux collecteurs et subcollecteurs présens et du temps passé, et sera tout assigné à monseigneur.

Conceditur, et quod mutuantes, bene et sufficienter superdictis concessionibus assignentur.

9° *Item*, N. S.-P. imposera disiesmes et procurations en toutes provinces hors du royaume, come dessus, qui li sont ou seront obeyssans ou temps à venir, et sera tout assigné à monseigneur.

Conceditur ut in primo et secundo articulo, addito quod, quia dictus dominus dux non habet illam notitiam, vel potestatem, dominus noster imponet, et faciet posse suum, bona fide, in exactione, et quod ad utilitatem, ut supra.

10° *Item*, N. S.-P. assignera à M. tous les cens que doit la reyne (Jeanne de Naples), et fera que le college y consentira jusques à douze ans.

Conceditur ut in tertio articulo, addito, quod durante negotio tractato, inter dominam reginam, et ipsum dominum ducem, et ultra per unum annum.

11° *Item*, N. S.-P. imposera disiesmes, procurations et tous autres subsides ès terres et pays de la reyne, comme au royaume de France, et sera tout assigné à M.

Conceditur.

12° *Item*, N. S.-P. imposera certain subside aux Hoppitaliers en la maniere que aux autres gens d'église, et ils contribueront come les autres à l'estimation du disiesme, et sera à M. assigné.

Dominus noster faciet posse suum, quod faciat quidquid fieri poterit, sine scandalo cameræ et periculo religionis.

13° *Item*, pour bone et briefve expédition des chouses dessus dites, N. S.-P. envoyera incontinent par dessa le cardinal de Mende devers le roy pour li recomander l'Église, lequel aura plein povoir come un légat *a latere*, et sera ordenné principal et souverain dessus toutes les chouses dessus dites et sur icelles, avec celx qui les doivent composer, accorder et remettre, selon que il luy semblera. Et outre iceli cardinal jurera et promettra que, pour quelconque mandement que N. S.-P. li fasse de ce qui se recevera, il ne assignera rien autre part, senon à M. Ne rien ne s'en convertira en autres usages, se n'est ou fait de mondit seigneur; et de tout ce feront bulles en la meilleure forme et maniere que faire se porront, que iceluy cardinal aura devers soy, et non autre; et aura ledit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cardinal plein povoir de contraindre tous ceux qui devront les chouses dessus dites, et procedera contre eulx par sentences quelsconques, jusques à privation ou déposition soient prélats ou autres.

Conceditur totum capitulum, et quod cum juramento, seu permissione, omnia venient ad utilitatem præsentis negotii, et assignentur in ipso negotio.

14° *Item*, jurera N. S.-P. sur la croix, et par la foy de ce seront faites les bulles, que il ne voudra ne il ne souffrira que les chouses dessus dites soient converties ou assigniées autre part, senon ou fait de mondit seigneur.

Placet domino nostro quod super his fiant bullæ in meliori et fortiori modo quo fieri poterint, et ulterius, si necesse fuerit, quando ambo hic simul erunt, dominus noster tantum et taliter faciet, quod ipse dominus contentabitur.

15° *Item*, pour l'instruction de celx qui seront députés à lever les chouses dessus dites, N. S.-P. fera incontinent bailler et délivrer audit cardinal tous instrumens, encartemens, registres, livres et prothocolles, tant pour ce qui touche les communs services come autres chouses qui seront en la chambre devers les collecteurs ou autrement.

Tradentur omnia ad prædicta necessaria.

16° *Item*, que, outre toutes les chouses dessus dites, N. S.-P. mette en seuz M. de tout ce qui li est deub de son temps et du pape Grégoire, et que pour présent a despendu, qui peut monter à cent et trente mille francs, et de ce qu'il despendra, qui montera à cent et cinquante mille francs, avecques les dépens autres que M. a faits et fera pour ce fait, ou cas que il n'auroit son effect, et de luy tout rendre et restituer li obligera la cité d'Avignon, la comté de Veneissy et toutes autres terres de l'Église.

Placet quod habeant obligationes debitorum, tam de tempore sanctæ recordationis domini Gregorii, quam domini nostri. De aliis vero centum et triginta mille francis expositis, et de centum et quinquaginta mille francis, per ipsum in isto negotio exponendis, per dominum ducem, fiant obligationes, ut petitur per eumdem ducem in hoc articulo, de restituendo eidem, casu quo dictum negotium non haberet effectum; dum tamen pro parte ipsius domini ducis non sit difficultas.

17° *Item*, outre les chouses dessus dites, N. S.-P. requerra le duc d'Autriche d'imposer en ses pays tous les subsides dessus dits,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

et pour ce il donera à iceli duc aucune chouse, afin que il condescende plus toust à les octroyer.

Conceditur.

18° *Item,* pareillement aux roys de Portugal et d'Escoce.

Conceditur.

19° *Item*, N. S.-P. assignera à M. la moitié de tout ce qui li vendra d'Espagne et d'Arragon, après la déclaration des roys, ou en quelqu'autre maniere.

Conceditur.

20° *Item*, afin que M., venu ou royalme de Naples, soit en plus grant seurté, N. S.-P. li fasse bailler dès maintenant la cité de Bénévent en fié, et outre Ancone et tous autres lieux qui sont du royalme de Italie, duquel il veut enfeuder M., que il tient et sont en son obyssance par delà, avecques toutes leurs appartenances, territoires et destroits.

Placet de Ancona et de aliis locis existentibus in potestate domini nostri, et quod in Benevento, quotiescunque dominus dux indiguerit et voluerit, receptetur, et etiam gentes suæ, durante isto negotio. Addito etiam, quod quando ipsi duo, Deo prævio, de proximo simul erunt, dominus noster adhuc sibi taliter respondebit et faciet, quod ipse dominus dux erit contentus.

21° *Item*, N. S.-P. pourchassera et fera tant que il porra de emprunz, tant à prélats, gens d'église, bourgeois, marchands et autres estans en Avignon et en la comté de Veneissy, et fera aussi que le pays de Geneve fera aucun ayde de gens d'armes.

Conceditur ut in octavo articulo. De gentibus vero armorum, ordinetur ut in dicto comitatu, et alibi quærantur et habeantur ad stipendia domini ducis et utilitatis negotii.

22° *Item*, N. S.-P., pour son Estat, retiengne la cité d'Avignon, avec la comté de Veneissy, et de iceulx toute la temporalité, et tous émolumens qui pourront venir d'Arle et d'Embrun.

Placet, si scito valore dictarum rerum, et consideratis oneribus expensarum necessariarum, videatur ipsi domino duci sufficere.

23° *Item*, Mémoires de querir gens, ou Dauphiné, Savoye, en l'archevesché de Bezançon, qui soient bien agréables à M. pour lever toutes les chouses dessus dites.

Conceditur ut in vigesimo primo, et ad levandum prædicta subsidia, quærantur et habeantur probi viri ecclesiastici, undecunque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

fuerint, quique ad hoc apti, diligentes, et expertes, pro utilitate negotii.

24° *Item*, M. a engagé messire Pierre Girard de pourchasser toutes les bulles nécessaires pour toutes les chouses dessus dites lever.

Placet.

25° *Item*, veut M. que, pour sa seurté, tant de la donation des terres de l'Église come de son fait, traitié entre ly et madame la reyne soit revelé aux cardinalx ci-dessoubs nommez, reçeu premierement grant serement d'eulx, et sur peine d'escomuniement de les non reveler; et que N. S.-P. supplie tout deffaut qui seroit ou porroit être noté ès bulles par ly, en la licence donnée à madame la reyne, que elle adoptast M. et son fils, et de la clause ostée par nostredit S.-P. sur l'infeudation faite du royalme au premier roy Charles, et que en soient faites bulles en la meilleure forme et maniere que l'on porra.

Et, ou cas que N. S.-P. ne vouldroit présentement publier les chouses dessus dites, il baillera lettres escrites de sa main à M., esquelles il promettra de publier et faire faire les bulles come dessus est escript.

Réservé le bon vouloir et plaisir de N. S.-P., il plaît à M. que aux cardinalx ci-nomez soit revelé le fait :

Albanne, Limoges, Mende, Viviers,
Embrun, Cusence, Ostun, S.-Eustace,
S.-Angle, et le chambellan de N. S.-P. le pape.

Conceditur ut in secunda parte articuli; videlicet, quod dominus noster scribet propria manu ut petitur, quodque fiant bullæ supplentes omnem defectum, si quivis esset aut posset notari, quocunque modo, super bullis licentiæ et gratiæ factæ et concessæ dominæ reginæ de adoptando, etc. Et etiam si in bulla super amotione illius clausulæ, super infeudatione, etc.... esset aliquis defectus, juxta tenorem præsentis articuli, et videtur domino nostro, quod si prima pars hujus articuli fieret de præsenti, quod publicatio esset destructio totalis negotii; sed domino duce hic existente, ac suo devoto, ac honorabili proposito publicato, dominus noster non formidat quod domini cardinales velint, audeant, vel debeant petita denegare, sed potius condescendere, et merito, ad voluntatem ipsius domini ducis, corpus et bona pro bono statu Ecclesiæ et ipsorum exponentis et exponere volentis, ut apparebit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Prædicta omnia et singula sic sunt concessa quod dominus dux arripiet iter suum versus regnum Siciliæ, infra tempus et modum concordandum inter dominam reginam et gentes domini ducis.

N. 5.

Cédule des cardinaux d'Avignon dans le conclave où fut élu Benoît XIII.

Anno Domini MCCCXCIV, die XVI mensis septembris, felicis recordationis dominus Clemens papa hujus nominis VII obiit in Avinione, pontificatus sui anno XVI. Cujus corpore tradito sepulturæ, domini cardinales pro futuri electione pontificis celebranda conclave intra palatium apostolicum intraverunt; ibidemque cupientes pestiferum scisma nunc, proh dolor! in Ecclesia Dei vigens pro viribus abolere et animarum saluti providere, quandam cedulam confecerunt et ordinaverunt, cujus tenor sequitur de verbo ad verbum.

Nos omnes et singuli sanctæ romanæ Ecclesiæ cardinales congregati pro electione futura in conclavi ante altare in quo missa communis celebrari consuevit, pro Dei servitio, unitate Ecclesiæ suæ sanctæ, ac salute animarum fidelium omnium, promittimus et juramus ad sancta Dei Evangelia corporaliter per nos tacta quod absque fraude, dolo, et machinatione quibuscunque ad unionem Ecclesiæ et finem imponendum scismati, proh dolor! in Ecclesia nunc vigenti quantum in nobis erit laborabimus fideliter et diligenter, et per nos, quantum ad nos pertinet seu etiam pertinebit, dabimus pastori nostro et gregis dominici ac vicario Christi Domino nostro futuro qui erit pro tempore auxilium, consilium, et favorem, nec ad impediendum vel differendum præmissa dabimus consilium vel favorem directe vel indirecte, publice vel occulte, et ista omnia et singula et alias etiam ultra præmissa omnes vias utiles et accommodas ad utilitatem Ecclesiæ et unionem prædictam ejusdem sane et veraciter sine machinatione seu excusatione vel dilatione quacunque servabit et procurabit posse tenus quilibet nostrum, etiamsi assumptus fuerit ad apostolatum, etiam usque ad cessionem inclusive per ipsum de papatu faciendam, si dominis cardinalibus qui nunc sunt vel erunt in futurum de iis qui sunt nunc vel majori parti eorundem hoc pro bono Ecclesiæ et unitatis prædictæ videatur expedire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Et ego Guido episcopus Prenestinus suprascripta juravi et promisi, et manu mea me hic subscripsi.

Et ego Johannes episcopus Tusculanus præmissa promisi et juravi, et manu mea me subscripsi.

Et ego Nicolaus episcopus Albanensis præmissa promisi et juravi, et manu mea propria me subscripsi.

Ego Leonardus tituli sancti Sixti, presbyter cardinalis præmissa promisi et juravi et manu propria me subscripsi.

Ego Bertrandus tituli sanctæ Potentianæ presbyter cardinalis præmissa promisi et juravi, et manu mea me subscripsi.

Ego Thomas tituli sanctæ Praxedis cardinalis præmissa promisi et juravi, et manu propria hic me subscripsi.

Ego Johannes tituli Cyriaci in Thermis presbyter cardinalis suprascripta promisi et juravi, et manu mea me subscripsi.

Ego Johannes de Murolio tituli sancti Vitalis presbyter cardinalis suprascripta promisi et juravi, et manu mea me subscripsi.

Ego Petrus tituli sanctæ Suzannæ presbyter cardinalis præmissa promisi et juravi, et manu mea me subscripsi.

Ego Johannes tituli sanctæ Anastasiæ presbyter cardinalis juravi et promisi suprascripta, et manu mea me subscripsi.

Ego Martinus tituli sancti Laurentii in Lucina presbyter cardinalis suprascripta promisi et juravi, ac manu propria me subscripsi.

Ego Johannes tituli sanctorum Johannis et Pauli presbyter cardinalis promisi et juravi, et manu propria me subscripsi.

Ego Petrus tituli sancti Petri ad vincula presbyter cardinalis suprascripta promisi et juravi, et manu propria me subscripsi.

Ego Guillelmus tituli sancti Cæciliæ presbyter cardinalis suprascripta juravi, et manu propria me subscripsi.

Et ego Petrus tituli sanctæ Mariæ in Via lata diaconus cardinalis suprascripta juravi, et manu mea me subscripsi.

Et ego Petrus sanctæ Mariæ in Cosmedin diaconus cardinalis juravi, et subscripsi manu propria.

Et ego Amedeus sanctæ Mariæ diaconus cardinalis juravi, et manu propria subscripsi. Et ego Galeotus sancti Georgii ad velum aureum diaconus cardinalis, qui prædictam cedulam propria manu scripsi, et me subscripsi.

Florentinus, de Agrifolio et de sancto Martiale se non subscripserunt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

N. 6.

Cédule jurée par les cardinaux de Rome dans le conclave où fut élu Grégoire XII.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, anno a nativitate D. N. Jesu Christi MCCCCVI, indict. XIV, die 23 mensis novembris, in die S. Clementis, apostolica sede vacante per obitum felicis recordationis domini Innocentii papæ VII, congregati, et ad invicem collegialiter coadunati, pro futura electione summi futuri pontificis celebranda infra scripti reverendissimi in Christo patres et domini Angelus Ostiensis Florentinus, Henricus Tusculanensis Neapolitanus, et Antonius Prenestinus, Aquilegiensis episcopi, Angelus sanctæ Potentianæ, Laudensis, Conradus titul. S. Chrysogoni Militensis, Angelus titul. S. Marci, Constantinopolitanensis, Jordanus titul. S. Martini in Montibus, de Ursinis, Johannes titul. S. Crucis in Jerusalem Ravennas, Antonius titul. S. Praxedis Tudertinus presbyteri, Raynaldus S. Viti in Marcello, de Brancaciis, Landulphus S. Nicolai in carcere Tulliano, Barensis, Odo S. Georgii ad velum aureum, de Columna, Petrus S. Angeli, et Johannes SS. Cosmæ et Damiani Leodiensis vulgariter nuncupati, diaconi S. S. E. R. cardinales, in capella communi sacri apostolici palatii Romæ apud S. Petrum, intra conclave consuetum, quod pro loco ad infrascripta idoneo eligunt, ac deputarunt, in præsentia mei Baroncii de Pistorio, et aliorum notariorum et testium infra scriptorum, considerantes christianæ religionis infamiam, detrimenta, ac graves fidelium molestias ac pericula quæ hactenus emerserunt, et emergere verisimiliter est censendum, nisi salubriori remedio, et in tempore divina favente clementia cujus res agitur, occurratur, ex pestifero et damnabili scismate, quod tantis, proh dolor! temporibus in scissuram christianæ fidelitatis, gravissime perduravit et durat, nec piam provisionem alias pro hujusdem scismatis remotione per eos factam, effectum aliquem produxisse, et intendentes ad remedia fortiora, quid juris pro parte eorum justitia suadet, quod jus verissimum est, et plena veritate fulcitum, sed quo pro reintegratione et unitate Christianorum, ex malitia temporis, de facto, et si non de jure eligentes, et in speculam eorum considerationem extollentes, quanti

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

posset esse discriminis, si dilatio in electione summi pontificis fieret, temporum malignitate pensata, universaliter singuli, et singulariter universi, unanimiter et concorditer, nemine discrepante, ex certa scientia convenerunt, voverunt Deo, ac ejus matri, virginique gloriosæ, ac SS. apostolis Petro et Paulo, totique cœlesti curiæ juraverunt, et ad invicem unus alteri, et a converso, se obligando solemniter promiserunt, quod si quis eorum assumptus fuerit ad apicem summi apostolatus, pro reintegratione unitatis Christianorum, renuntiabit effectualiter juri suo, et papatui, pure, libere et simpliciter, si quando antipapa qui est, et pro tempore fuerit, consimiliter renuntiabit, et cedet prætensis juri suo et papatui, sive decedet; dummodo anticardinales effectualiter velint cum iisdem dominis de Sacro Collegio, sic convenire et concordare, quod ex hoc Sacro Collegio, et ipsis, sequatur juste canonica electio unici summi romani pontificis. Ac etiam promittentes se facturos et curaturos, omni fraude, dolo, et maligna interpretatione cessantibus, pro posse; quod si quis ex dominis absentibus, vel de extra collegium per eos assumatur in papam, eamdem faciet obligationem, ac quod infra mensem, a die suæ inthronisationis numerandum, per suas extensas et apostolicas litteras, regi Romanorum, antipapæ, suo prætenso collegio, regi Francorum et omnibus regibus, illustribus principibus, prælatis, Universitatibus et communitatibus christianitatis secundum videre præfatorum DD. de Collegio, præmissa omnia indicabit, et ea se offeret impleturum, et paratum ad cessionem modo prædicto, et ad omnem aliam viam rationabilem, per quam dictum scisma tollatur, et unionis sequatur integritas in Ecclesia christianorum. Et quod sine omnibus prædictis, ultra præmissa suos solemnes destinabit oratores infra tres menses a die inthronisationis prædictæ computandos, illis quibus de consilio præfator. DD. Sacri Collegii videbitur, et ipsis ambasciatoribus cum effectu imponet cum consilio eorundem DD. de loco, vel locis decentibus eligendis ab utraque parte, eisdem potestatem plenariam dabit de loco conveniendo habili et decenti, ac etiam promittet, ut præfertur similiter, quod pendenti tractatu unionis ejusmodi effectualiter, et realiter ex utraque parte, non creabit nec faciet aliquem cardinalem, nisi causa coæquandi numerum sui Sacri Collegii, cum numero prætensi collegii anticardinalium prædictorum, nisi steterit ex defectu adversæ partis, quod unionis præfatæ conclusio infra annum et dictos tres menses computandum non fuerit subsequuta, quo casu eidem liceat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

cardinales eligere, prout pro statu S. matris Ecclesiæ, eidem videbitur convenire. Et hoc de non creando, nisi modo prædicto, in forma congrua insinuabit antipapæ, et ejus prætenso collegio prædictis, ut ipsi similiter faciant. Nec non quod omnia præmissa, inchoata et inchoanda mediabit, prosequetur, et sine dubio terminabit. nihil de contingentibus necessariis et utilibus, vel quomodolibet opportunis omittendo, quantum in eo fuerit. Quodque statim post ejus electionem, et ante ipsius publicationem, omnia et singula supra dicta confirmabit, approbabit authentico modo, et de novo similiter promissionem faciet in omnibus, et per omnia DD. de Collegio testibus et notariis, et superscriptionem facict manu propria, in instrumentis, prout infra de cardinalibus continetur, et similiter hujus ratificationem, approbationem, votum et promissionem effectualiter faciet in primo consistorio publico vel generali, quod post coronationem suam ad hoc commode, et congruo tempore celebrandum præfati DD. cardinales voverunt, juraverunt, et admittere promiserunt, et per suas litteras infra mensem a die inthronisationis prædictæ collegialiter nuntiabunt de electione facta, nec non de voluntate et promissione quo ad unionem prosequendam, et omnia supradicta, omnibus præfatis DD. prout et sicut facere tenetur qui erit electus, ac etiam inchoata mediabunt, prosequentur et finient, quantum in eis erit, nihil de contingentibus, necessariis vel opportunis quomodolibet vel utilibus omittendo, quæ omnia et singula promiserunt inter se, et ad invicem, et vicissim ut supra attendere, servare et facere ac exequi, et effectualiter adimplere, bona, pura et sincera fide, omni dolo et fraude cessantibus, et sic quilibet ipsorum juravit corporaliter manu factis sacrosanctis Evangeliis, coram eis præsentialiter positis, servare, adimplere et exequi, prout superius continetur. Quodque a prædictis promissione, voto, juramenti præstatione et obligatione, ac ejus confirmatione, et omnibus singulis supradictis nullus eorum absolutionem petet seu impetrabit per se vel per alios, et impetratis seu impetrandis non utetur, et sibi concessam nullatenus acceptabit, nec data potestate per ipsum, alteri faciet se absolvi, seu etiam suum in aliquo dispensari, sed volet perpetuo dicto vinculo remanere obligatus, et nihilominus ad majorem certitudinem et firmitatem præmissorum, quilibet ex dominis ex collegio supradicto, teneatur se subscribere manu propria, omnibus et singulis instrumentis conficiendis exinde, quorum instrumentorum quilibet ex ipsis DD. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

Collegio unum vel plura habere valeat, pro ejus arbitrio voluntatis.

Actum in capella præfata, præsentibus venerabilibus et circumspectis viris Francisco de Duce, cameræ apostolicæ clerico; Jacobo de Calvis, et Petro de Sacro, canonicis basilicæ principis de Urbe; Johanne Locazarello, litterarum apostolicarum scriptore; Nicolao de Blasiis, canonico Narniensi, Antonello Surrata, et Johanne Darasuolo, litterarum sacræ primariæ scriptoribus; Laurentio Curribate, sanctæ Mariæ in Transtiberim, Nicolao de Leonibus, SS. Cosmæ et Damiani de Urbe, Johanne Piruto juniori, sanctæ Crucis Leodiensis, ecclesiarum canonicis; Andrea de Cavalleriis, etc.

(Suivent après les souscriptions des notaires et des cardinaux.)

N. 7.

Sur le décret de la quatrième et de la cinquième session.

Ce décret joue un grand rôle dans le gallicanisme. Les partisans de cette opinion y ont toujours vu le plus ferme appui de leur article où il est question de la supériorité du concile général sur le pape. Citons d'abord le décret dans son texte le plus complet :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spi-
« ritus Sancti. Amen.

« Hæc sancta synodus Constantiensis, generale concilium faciens,
« pro extirpatione præsentis schismatis, et unione ac reformatione
« Ecclesiæ Dei in capite et in membris fienda, ad laudem omnipo-
« tentis Dei in Spiritu Sancto legitime congregata, ad consequendum
« facilius, securius, uberius (1), et liberius unionem ac reformatio-
« nem Ecclesiæ Dei, ordinat, diffinit, statuit, decernit et declarat,
« ut sequitur :

« Et primo declarat, quod ipsa in Spiritu Sancto legitime con-
« gregata, generale concilium faciens, et Ecclesiam catholicam mi-
« litantem repræsentans, potestatem a Christo immediate habet, cui
« quilibet, cujuscumque status vel dignitatis, etiamsi papalis, existat,
« obedire tenetur in his quæ pertinent (2) ad fidem et extirpationem

(1) In codice Vindobonensi legitur etiam : *velocius*.
(2) In eodem codice legitur : *in quantum pertinent*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« dicti schismatis, ac generalem reformationem Ecclesiæ Dei in ca-
« pite et in membris.

« Item declarat, quod quicumque, cujuscumque conditionis, status
« vel dignitatis, etiamsi papalis existat, qui mandatis, statutis, seu
« ordinationibus, ut præceptis hujus sanctæ synodi, et cujuscumque
« alterius concilii generalis legitime congregati, super præmissis
« seu ad ea pertinentibus, factis vel faciendis (fiendis), obedire
« contumaciter contemserit, nisi resipuerit, condignæ pœnitentiæ
« subjiciatur, et debite puniatur, etiam ad alia juris subsidia, si
« opus fuerit, recurrendo.

« Item diffinit et ordinat dicta sancta synodus, quod D. Joannes
« papa XXIII romanam curiam et officia publica, illius seu illorum
« officiarios, de hac civitate Constantiensi ad alium locum non
« mutet aut transferat, seu personas dictorum officiariorum ad se-
« quendum eum directe vel indirecte cogat, sine deliberatione et
« consensu ipsius sanctæ synodi : et, si contrarium fecisset, aut fa-
« ceret in futurum, aut aliquos processus seu mandata contra dictos
« (aliquos) officiarios, aut alios quoscumque huic sacro concilio
« adhærentes, etiam censuras ecclesiasticas vel alias pœnas quas-
« cumque continentes, ut ipsum sequantur, fulminasset, fulminaret,
« seu fulminaverit, totum sit irritum et inane, nec eisdem processi-
« bus, censuris et pœnis, tanquam irritis et inanibus, quomodolibet
« obediendum fore. Quinimo dicti officiarii in dicta civitate Constan-
« tiensi suis officiis utantur, et illa exerceant libere, ut prius, quam-
« diu ipsa sancta synodus in eadem civitate celebrabitur.

« Item ordinat et diffinit, quod omnes et singulæ translationes
« prælatorum, nec non privationes eorumdem aut aliorum beneficia-
« torum, officialium, administratorum (aut ministratorum) quarum-
« cumque commendarum ad donationum revocationes, monitiones,
« censuræ ecclesiasticæ, processus, sententiæ et quæcumque acta,
« gesta, gerenda, agenda aut fienda, per præfatum D. Joannem pa-
« pam, aut suos officiarios vel commissarios in læsionem dicti con-
« cilii seu adhærentium eidem, a tempore inchoationis ejusdem
« concilii, contra adhærentes huic sacro concilio, vel existentes in
« eodem, aut in ipsorum, seu alicujus eorumdem præjudicium,
« quomodolibet ipsis invitis facta seu facienda, factæ aut facti, fa-
« ciendæ vel faciendi, auctoritate hujus sacri concilii, ipso facto sint
« nulla, cassa, irrita et inania, cassæ, irritæ et inanes, ac nullius ro-
« boris vel momenti, et eadem auctoritate cassat, irritat et annullat. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

« Item declarat, quod idem Johannes papa XXIII et omnes prælati, « ac alii ad hoc sacrum concilium vocati, et alii in eodem concilio « existentes, in plenaria libertate fuerunt et existunt, ut visum est « dicto sacro concilio, nec ad notitiam dictorum vocatorum seu dicti « concilii contrarium deductum est. Et hoc testificatur dictum sa- « crum concilium coram Deo et hominibus. »

Pour tirer parti de cette importante pièce, les gallicans s'efforcent de prouver contre les ultramontains : 1° que les prétentions ci-dessus énoncées sont en pleine conformité avec la tradition des Pères et des conciles; 2° que le décret qui les contient n'a jamais été altéré dans son texte; 3° que le concile de Constance, lorsqu'il porta ce décret, représentait suffisamment l'Église universelle; 4° que ce décret n'est pas seulement applicable à un temps de schisme; 5° enfin, qu'il a été approuvé par l'autorité de Martin V.

Pour renverser le système gallican, nous ne voyons pas la nécessité d'attaquer tant de tours; il semble qu'on peut accorder aux partisans de la supériorité du concile sur le pape, sauf pourtant la conformité de leur doctrine avec la tradition qu'ils invoquent gratuitement : 1° que le décret de Constance n'a souffert aucune altération; 2° que le concile, en le portant, représentait suffisamment l'autorité de l'Église universelle; 3° qu'il a été approuvé par Martin V. Il suffit de montrer que ce décret célèbre ne regarde qu'un temps de schisme comme celui dont l'Église alors poursuivait l'extinction, et qu'il ne peut être applicable à un temps régulier où l'Église se trouve sous l'empire d'un seul et indubitable pontife. Le nœud de la question est là; tout le reste est accessoire.

Nous disons d'abord que le décret de Constance ne regarde qu'un temps de schisme comme celui dont l'Église poursuivait alors l'extinction. Il suffit, pour s'en convaincre, de peser chaque mot de ce décret. Comment s'y exprime le concile? *Hæc sancta synodus Constantiensis, generale concilium faciens, pro extirpatione præsentis schismatis, et unione ac reformatione Ecclesiæ Dei in capite et in membris fienda.* Est-il possible d'être plus clair et plus précis dans l'exposition d'un but? Les Pères de Constance ne reconnaissent-ils pas sans détour qu'ils ne siégent que pour éteindre le schisme et résoudre les questions que le schisme a fait naître? Donc, s'ils veulent être conséquents avec eux-mêmes, leur décret devra être uniquement dirigé vers cette fin. C'est, en effet, ce qu'ils se hâtent d'annoncer par les paroles qui suivent immédiatement : *Ad conse-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

quendum facilius, securius, uberius, velocius, et liberius unionem ac reformationem Ecclesiæ Dei, ordinat, diffinit, statuit, decernit et declarat.

Voyons maintenant le texte du décret : *Primo declarat quod ipsa in Spiritu Sancto legitime congregata.* De quel concile s'agit-il ici? de celui de Constance ou de tout autre en général? Mais le mot *ipsa* ne donne-t-il pas nécessairement l'exclusion au concile en général aussi bien qu'à tout concile en particulier autre que celui de Constance? Avançons : *Generale concilium faciens, et Ecclesiam catholicam militantem repræsentans, potestatem a Christo immediate habet.* Pourquoi ces précautions, que l'on ne retrouve à la tête d'aucun décret d'un concile antérieur à celui de Constance? N'est-ce pas parce que les Pères sentent qu'ils composent une assemblée exceptionnelle ; qu'ils exercent une dictature inouïe jusque-là dans l'Église; que, dans l'absence d'un chef visible incontestable, ils ont besoin de tenir leurs pouvoirs immédiatement du chef invisible, et de jouir de toute la plénitude de son autorité, afin de soumettre à leurs lois ceux qui se disent les vicaires de Jésus-Christ? *Cui quilibet, cujuscumque status, vel dignitatis, etiamsi papalis, existat, obedire tenetur in his quæ pertinent ad fidem et extirpationem,* etc. Enfin, pourquoi cette restriction : *in his quæ pertinent,* etc.? N'est-ce pas parce que le concile comprend que les pouvoirs extraordinaires dont il se dit investi sont et doivent être limités à la fin pour laquelle il a été réuni? Se serait-il exprimé avec ces restrictions si le sens de son décret eût dû s'appliquer à tout concile œcuménique en général?

Mais, disent les gallicans, les Pères de Constance expliquent suffisamment leur pensée quand ils ajoutent : *Quod quicumque, cujuscumque conditionis, status vel dignitatis, etiamsi papalis existat, qui mandatis, statutis... hujus sanctæ synodi et cujuscumque alterius concilii generalis legitime congregati.* De telles paroles ne prouvent-elles pas que le concile de Constance, bien loin de vouloir limiter le sens de son décret, a eu l'intention formelle de le généraliser? J'ai regret de voir un théologien comme le P. Noël Alexandre répéter avec un air de triomphe ce pauvre raisonnement d'un flatteur de Charles VII (1). Si le savant Dominicain avait lu avec moins de partialité l'histoire du concile de Constance, il y aurait vu que ceux qui

(1) Natalis Alexandri Hist. eccles., t. VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

voulaient sincèrement, dans cette assemblée, l'extinction du schisme, craignaient avec raison que le concile ne fût dissous par Jean XXIII; qu'en effet la fuite de ce pape n'avait pas d'autre but, puisque les cardinaux et leurs partisans étaient convaincus que le concile ne pouvait plus continuer légalement ses séances; qu'ainsi cette partie du décret : *et cujuscumque alterius concilii generalis*, n'était qu'une précaution nécessaire pour enlever au pape et à ses partisans leurs vaines espérances, en montrant qu'ils ne gagneraient rien à déplacer le concile ou à en convoquer un autre. Et l'idée de généralisation était si éloignée de l'esprit des Pères de Constance, que l'objet qu'ils assignent à l'autorité de ce *cujuscumque alterius concilii generalis* est identique à celui qu'il s'est assigné à lui-même : *super præmissis seu ad ea pertinentibus*. Cette restriction avait frappé Æneas Sylvius dans le temps qu'il suivait le schisme de Félix V. Il l'avoue lui-même, et la manière dont il s'efforce de l'expliquer atteste combien était sérieux l'embarras qu'elle lui causait. *Et quamvis*, dit-il, *ibi quædam restrictio sit, dum dicitur, in his quæ pertinent ad fidem, extirpationem schismatis et reformationem Ecclesiæ in capite et in membris, notanda est tamen ampliativa clausula quæ subjungitur, et in pertinentibus ad ea, quæ adjectio adeo prægnans est, ut omnia quæ cogitari possunt in ventre claudat, nec immerito* (1). Pour faire justice de semblables explications, il suffit de les citer. Hâtons-nous de dire qu'Æneas Sylvius, devenu Pie II, rétracta cette ineptie avec beaucoup d'autres erreurs (2).

Mais, dit-on encore, le concile de Bâle a vu dans le décret de Constance une définition du pouvoir de tout concile général (3). Admirons la bonne foi des gallicans, qui, pour établir une vérité catholique selon eux, invoquent l'autorité d'une assemblée justement flétrie par l'Église du nom de conciliabule schismatique, séditieux et sans valeur (4). Il est vrai, Nicolas V, dans sa bulle *Ut pacis*, par amour de la concorde, a confirmé les actes de Bâle concernant les promotions, les élections, les confirmations, les translations, etc. (5); mais jamais ni Nicolas V, ni ses successeurs, n'ont

(1) Commentarii de Gestis Basil. concil., l. I.

(2) Voir la bulle de rétractation de ce pape à la tête de ses Œuvres.

(3) Natal. Alexand. Hist. eccles., t. VIII, p. 418.

(4) Conciliabulum schismaticum, seditiosum et nullius prorsus roboris. (Labbe t. XIV, p. 311.)

(5) Labbe, Concil., t. XII, p. 663.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

reconnu les définitions téméraires de cette poignée de prélats qui osèrent déposer Eugène IV, et lui substituer l'ermite de Ripaille. Que les gallicans lisent la bulle des rétractations de Pie II (1), et ils verront le cas que tout catholique doit faire de l'autorité qu'ils invoquent. Ainsi, le décret de Constance ne regarde qu'un temps de schisme comme celui où il fut porté.

Nous avons ajouté qu'il ne peut être applicable à un temps régulier, lorsque l'Église se trouve sous l'empire d'un seul et indubitable pontife. Supposons que ce décret soit général, il n'a point de sens, ou, s'il en a un, ce sens est schismatique. D'abord, il n'a point de sens, car enfin comment se rendre compte de la supériorité du concile sur le pape? Entendrez-vous que le pape soit obligé de reconnaître les définitions et les décrets du concile général? Mais, si vous admettez que ces définitions et ces décrets sont l'expression de la vérité divine, ils le sont pour le souverain pontife comme pour les autres fidèles. Comment donc l'obligation de les reconnaître témoignerait-elle de l'infériorité du pape vis-à-vis le concile? Quand saint Grégoire le Grand déclare que sa vénération pour les quatre premiers conciles œcuméniques est égale à celle qu'il professe pour les quatre Évangiles, cette déclaration est un hommage rendu à la vérité de ces conciles, non un aveu même implicite d'une suprématie quelconque.

Entendrez-vous que le pape ne puisse réformer les définitions et les décrets des conciles généraux? Mais cela va sans dire, l'autorité de l'Église ne peut se détruire elle-même; et, ici encore, qu'est-ce qui prouve la supériorité du concile sur le pape?

Entendrez-vous alors que, dans le cas de dissidence du concile et du pape, l'autorité du premier l'emporte sur celle du second? Mais alors le concile ni ne définit ni ne décrète, car les actes d'un concile général n'ont aucune valeur sans la sanction pontificale. Les gallicans l'avouent eux-mêmes. Où est encore ici la supériorité en question?

Entendrez-vous que le concile ait le droit de juger un pape hérétique? Mais ou le pape soutiendra une erreur déjà condamnée par l'Église, et, dans ce cas fabuleux, il n'est plus que l'organe de Satan; ou il soutiendra une erreur non condamnée, et, dans ce cas, pourvu qu'il reconnaisse plus tard la vérité définie, il ne peut être

(1) Ubi supra.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

justiciable du concile, puisqu'on ne peut être hérétique par anticipation. Où est donc ici encore la supériorité du concile?

Enfin, entendrez-vous que, si le pape s'oppose à la célébration ou à la continuation d'un concile général légitimement convoqué, celui-ci ait le droit d'obliger le pape de se soumettre à ses décrets? Mais alors, dans toutes les opinions, le concile n'est plus qu'un misérable conciliabule, un brigandage (*latrocinium*, comme dit saint Léon en parlant du second concile d'Éphèse). Ainsi, dès que vous examinez le décret de Constance hors du cas exceptionnel de schisme, vous n'y trouvez de sens dans aucune hypothèse. Ajoutons que, s'il en a un, ce sens est schismatique.

En effet, comme, d'après la tradition ecclésiastique, le pape et le concile sont deux parties d'un même corps, se complétant l'une l'autre et fonctionnant de concert, vous ne pouvez concevoir la supériorité du concile sur le pape qu'en les séparant l'un de l'autre, c'est-à-dire en faisant au pape l'honneur de le placer à côté du concile; car quoi de plus absurde que de dire qu'un corps est supérieur à une de ses parties? Mais cela est du schisme pur! C'est l'Église partagée en deux pouvoirs rivaux! c'est l'anarchie dans la société de Jésus-Christ! « Quoi! s'écriaient les pères de Chalcédoine, « Dioscore a osé tenir un synode sans l'autorité du Saint-Siége « apostolique! Mais cela ne s'est jamais vu! mais cela ne peut se « faire (1)! » Un concile qui n'a pas le pape pour chef n'est autre chose qu'une assemblée sans président, un corps sans tête, une monstruosité. Certes, ce n'est pas là le sens que les Pères de Constance ont entendu donner à leur décret; ils protestent, au contraire, de toute l'énergie de leur âme contre ce sens dans la session trente-huitième, lorsque, sur la proposition d'entamer l'affaire de la réforme pendant la vacance du siége apostolique, ils déclarent ne pouvoir y procéder tant que l'Église sera acéphale : *Ecce jam, proh pudor! ab Ecclesia caput subtrahitur, jamque acephala derelinquitur. Ut membrorum reformatione postposita, capitis reformatio præferatur... quia hæc deformitas, scilicet quod Ecclesia maneat acephala, est periculosissima. Et per consequens hujus deformitatis reformatio est præ ceteris necessaria* (2). Et cette décla-

(1) Synodum ausus est facere sine auctoritate Sedis apostolicæ, quod nunquam factum est, nec fieri licet. (Concil. Chalced., act. I.)

(2) Opinio Petri Alliac., ap. Von der Hardt, t. IV, part. XI, p. 1400.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

ration de Pierre d'Ailly au nom du Sacré Collége, les nations italienne, espagnole et française la répètent ensemble : *Si enim reformatio fienda est, quæ major est aut esse potest in corpore deformitas quam carere capite et acephalum esse? Illa igitur prior tanquam magis necessaria debet esse reformatio* (1).

Que les gallicans, après cela, ne cherchent point à nous persuader, en alléguant quelques lambeaux de Pères, que la doctrine de la supériorité du concile sur le pape a été un dogme professé par la tradition. Rien n'est plus ridicule que les efforts qu'ils font pour exprimer de cette tradition un sens qui les favorise. Nous avons parcouru attentivement tous les témoignages invoqués par Noël Alexandre, et nous avons plus d'une fois rougi pour le grand théologien en le voyant citer avec triomphe des textes aussi étrangers à la question que le jour l'est à la nuit.

N. 8.

Lettre des commissaires chargés par le concile de citer Benoît XIII à Paniscola.

Lambertus de Stipite, monachus ordinis S. Benedicti, reverendissime pater. Post humilem recomendationem, cum promtitudine famulandi sedulo præoptatam. De præsenti non scribo serenissimo Romanorum regi, quia nescio an sit in Constantia, an non; sed vestræ R. P. aliqua scribo latius pro consolatione, cum tamen omnimoda vestri benigna supportatione.

Et primo in solo verbo regio, scilicet Aragoniæ, sine salvo conductu Petri de Luna, ac sine comitatu armigerorum, *magister Bernhardus, Anglicus, et ego, Alamanus*, personaliter intravimus *Paniscolam;* notetis : est castrum, in quo habitat Petrus de Luna, in mari situm : habentes nobiscum *tres notarios* apostolicos, *quos nobiscum de Constantia duxeramus*, etiam unum ex parte regis Arragonum, duos milites et alios scutiferos et personas honestas, pro testibus. Et in introitu villæ Paniscolæ reperimus dominum Redigonem, nepotem Petri de Luna, associatum bene cum ducentis armigeris satis armatis. Qui læto animo, ut apparebat, nos suscepit. Et quidam, vocatus *Simon Salvatoris, doctor*, venit obviam nobis

(1) Schelestrate, Acta, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

per medium milliare; notetis : *Italicum*, tractans, ut vellemus retrocedere usque ad crastinum, quia dominus suus volebat nos amplius honorare. Renuimus ista, ita, quod contra voluntatem suam intravimus, ut præscripsi. Isti diaboli videntur salvari, et quando possunt materiam unionis differre? Et per horam R. P. quanta fuit nobis gloria, quando vidimus istum Petrum de Luna in tanto timore positum, quod propter duos monachos inermes fecit tales armatos, ut ostenderet suam potentiam et magnificentiam. Ipse bene poterat plus timere, quando Deus et omnis homo erit contra eum, et jam quasi sunt. Confundatur ejus malitia. *Dat. XXI jan., die Agnetis.*

In crastino nostri introitus, statim post octavam horam, comparuimus in Paniscola. Ubi reperimus ipsum *Petrum de Luna* cum tribus cardinalibus suis et aliis episcopis, clericis et laicis, usque ad numerum CCC virorum utriusque sexus. *Et, inclinatione facta, sine genuflexione, more monachorum*, facto summo silentio, ego incepi exordiri factum nostrum : et alta et intelligibili voce, prout in citatione continebatur, nihil omittendo. Unde iste homo tantam impatientiam habebat, *quando eum nominabam schismaticum et hæreticum*, quod non poterat continere. Imo dicebat : *Non est verum;* item : *Non est sic;* item : *Mentiuntur*. Ipso sic citato per me, et notariis rogatis et requisitis super confectione instrumentorum, *M. Bernhardus* voluit sibi legere citationem, sed habuit pro lecta, ex quo erat ejusdem tenoris. Deinde ipse *D. Bernhardus* citavit eum illo modo, sicut feceram, in latino. Sed quia ibidem erant milites et aliæ personæ seculares, latinum non intelligentes, ipse *D. Bernhardus* intelligibili voce eum citavit de verbo ad verbum in vulgari, sicut fecerat in latino. Unde ipse *Petrus de Luna*, satis confusus propter singulos discumbentes, rogatis et requisitis notariis, ipse *Petrus de Luna respondebat in gallico et in latino*, quod quia materia erat magna et ardua, ideo sententialiter non poterat ibidem respondere, sed habita deliberatione cum suis cardinalibus, in brevi responderet. Quo dicto, ad justificationem suam dixit se quatuor dicturum, quamvis nisi tria diceret, quia adeo commotus erat in loquendo, quod quartum dimisit incassum. Incepit primum ab exemplo cujusdam abbatis, de quo legitur in vitis Patrum, quem discipuli non poterant provocare ad impatientiam, donec vocarent eum *hæreticum*. Et recitando totam illam historiam dixit hoc de se ipso, et rursus : si dixissemus sibi defectus cordiales, quod scilicet esset peccator, patientiam habuisset; sed quia *schismaticum et*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

hæreticum nominabamus, ideo vix patientiam habuit. *Primum*, quod posuit, fuit de nullitate concilii Constantiensis. *Secundum*, de justificatione sui, quod non esset schismaticus, neque hæreticus. Circa *primum* institit multis verbis; sed in effectu resolvuntur in hoc, quod in Constantia nulli sunt prælati, quia aut fuerunt de obedientia sua, aut romana. Si sua, omnes sunt privati et inhabiles; per sententias Gregorii olim, et propter processus eorum amborum. Istud deduxit multis verbis frivolis. *Secundum*, deduxit per historiam multum prolixam, incipiendo ante nativitatem suam. Dixit eis quod antequam fuisset natus, promissus fuit Ecclesiæ, ut esset clericus. Utinam laicus! Narrans quod in scholis et ubique fuit honestæ vitæ. Et iterum : quomodo invitus fuerit assumtus ad papatum. Demum quomodo prosecutus est unionem Ecclesiæ. Et tenuit nos per dimidiam horam, recitans totam fabulam secundum gesta quæ gesserat in riparia Januensi, semper concludens pro se, videlicet quod unionem prosequebatur Ecclesiæ. Evomuit tamen in hac recitatione, quod nunquam ante suam assumtionem in papatum laudaverat viam cessionis; sed confitebatur quod juraverat ipse schedulam in conclavi, sed ad cessionem minime tenebatur, nisi aliis viis tentatis. Et sæpius consuevit dicere : *ipse et sui;* et jam dixit, quod via cessionis nunquam apparuit melior, nec apparet, nec sibi apparebit; sed eam acceptavit cum certis modificationibus seu practicis ad satisfaciendum mundo, quia reputat alias vias meliores, viam justitiæ, etc. Hic recitavit omnia quæ recitaverat in Perpiniano, et in requisitione ex parte sacri concilii præfati. Breviter, nulla dispositio ejus est ad cedendum, secundum verba sua, nisi servetur modus datus per eum in Perpiniano. Notetis : *dando modum*. Tunc duo proposuit : *Primum*, quod concilium vel locus ejus mutaretur et fieret in ipsis partibus, ubi ipse est. *Secundum*, quod electio futuri S. pontificis staret in ipso, et sic vellet cedere secundum petita et proposita. Et super hoc ambassiatores ejus sunt in via veniendi ad Constantiam, credo *episcopum Conchensem*, fratrem minorem, qui noluit ire in ambassiata pro parte serenissimi regis Castellæ, ut profitetur; sed nunc venit, ut noceat, et per ipsos, quos mittit, intendit negotium unionis rumpere, aut in Constantia divisionem ponere, aut negotium totaliter differre, quod habeat intentum suum. Quo ad *tertium*, scilicet, quod non sit schismaticus, neque hæreticus, pateat ex præmissis, et maxime quia paratus est stare judicio Ecclesiæ. Et super isto ipse alias fecerat protestationes solemnes, ut asseruit. Nam a quocumque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

melius in fide sapiente vellet edoceri, quia Deus quandoque celat majori, quod revelat minori. Et sic istis verbis insistendo descendit ad istam propositionem : *Paratus sum capere viam cessionis, practica servata priori*, quia non vellet cedere, nisi sequatur vera unio; et quia non cedit, sicut placet illis de Constantia, ideo non sequitur, quod sit hæreticus. Quia ibi non est Ecclesia, sed in Paniscola est, vera, inquam, Ecclesia; et verberando manum suam ad cathedram suam, dixit : *Hic est arca Nohæ*, et subjunxit : *Illi de Constantia dicunt quod ego sum schismaticus et hæreticus, eo quod impedio unionem Ecclesiæ, et quod non pono Ecclesiam in manu ipsorum. Quod non faciam. A manibus eorum liberet me Dominus. Ego dixi, persequar unionem veram Ecclesiæ, et jam dimidius annus est lapsus, in quo unionem habuissemus, nisi illi fuissent de Constantia; et ex quo sic impediunt, magis sunt hæretici et schismatici quam ego*. Deduxit istam materiam usque ad saturitatem. Quo silente, petivi instrumentum super sua responsione, et maxime super illo quod dicebat, *se responsurum cito*, quod erat tempus incertum. Statim subjunxit : *Non, non, non do vobis istud responsum;* sed habita deliberatione cum cardinalibus meis, infra paucos dies dabo vobis responsum. Et ita debetis expectare, juxta formam citationis in fine. Et ita requisivit notarios, ne clauderent instrumenta, donec fecisset responsum. Iterum recepi instrumentum super illa responsione incerta, et dixi nos velle recedere. Institit ipse deceptor, ut, ubi vellemus manere; ad finem quod nos corrumperet; ipse vero magis est obstinatus quam unquam fuit. Nec uno modo dispositus est ad bonum, sed ad mala quæque paratus. Et ad convincendum ejus pertinaciam, dimisimus apud eum secretarium domini regis Aragonum. Quia consuetudo est pristina, quod secretarii vel notarii regis non claudunt instrumenta, facta in talibus actis, usque post triduum.

Et ita recessimus, et venimus de sero in civitatem Dertusiensem, ubi est dominus rex Aragonum. Et expectato notario regis per tres dies, intendimus recedere et venire Constantiam, Deo propitiante.

Et postquam venimus Avinionem, rogavimus dominum camerarium, ut mitteret post nos censorem, ut certum redderemus sacrum concilium de nostra executione. Plura alia referemus, cum Constantiam per Dei gratiam veniemus.

Finaliter, quanquam dicatur : *Iste Petrus de Luna est in posse regis Aragonum*, et quanquam habeat forte castrum et armigeros, armigeri sunt homines desperati, et qui prodigia sua exposuerunt :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

nihilominus cum rex voluerit, nullus ibidem remanebit. Et ita festinetur ad ejus ejectionem, qua dignus est. *Scriptum die XXII jan., in civitate Dertusiensi*, per me *Lambertum de Stipite*, monachum ordinis S. Benedicti, diœceseos Leodiensis, executorem prædictorum.

Executio citationis prædictæ in præsentia Petri de Luna facta fuit in villa Paniscola, ipso Dei Vincentii martyris, qui fuit XXII januarii, et dicti executores statuerunt sibi terminum respondendi LXX dierum in Constantia, qui terminus erit prima die mensis aprilis.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TROISIÈME VOLUME.

LIVRE TREIZIÈME. — GRAND SCHISME. — État de la cour romaine à la mort de Grégoire XI. — Les Romains députent aux cardinaux pour avoir un pape italien. — Réponse et précautions des cardinaux. — Commencement du conclave. — Menaces des Romains. — Trouble des cardinaux. — Élection précipitée de l'archevêque de Bari. — Irruption de la foule dans le conclave. — Fuite des cardinaux. — Intronisation de l'archevêque de Bari, qui prend le nom d'Urbain VI. — Protestations secrètes de quelques cardinaux contre l'élection de l'archevêque. — Caractère du nouveau pontife. — Son imprudence. — Humiliation dont il accable les cardinaux. — Scène avec le cardinal d'Amiens. — Urbain VI s'aliène plusieurs princes. — Les cardinaux français se retirent à Anagni. — Négociations du pape avec eux. — Manifestes des cardinaux français contre Urbain. — Les cardinaux italiens cessent tout rapport avec le pontife. — Conclusion de la paix avec Florence. — Urbain VI appelle sainte Catherine de Sienne à Rome. — Elle meurt. — Défection du reste de la cour romaine. — Chagrin du pape. — Promotion. — Les cardinaux italiens s'unissent aux français. — Conclave de Fondi; élection de Clément VII. — Ce qu'on doit penser de cette double élection. — Unité de l'Église pendant le schisme. — Caractère de Clément VII. — Il envoie des légats en France, en Angleterre, en Allemagne. — Délibération du roi Charles V sur le fait des deux pontifes, et son adhésion à Clément VII. — La Castille suit l'exemple de la France. — Hostilités des deux partis. — Succès militaires de Clément VII contre son rival. — Le comte Albéric de Barbiano. — Revers de Clément VII. — Il se réfugie à Naples, puis à Avignon. — Urbain VI, pour se venger de l'adhésion de Jeanne à Clément VII, appelle au royaume de Naples Charles de Duras. — Caractère de ce prince. — Il se rend à Rome. — Conventions d'Urbain VI avec lui. — Jeanne adopte pour fils Louis, duc d'Anjou. — Conquête du royaume de Naples par Charles de Duras. — Jeanne prisonnière au château de l'Œuf. — Elle est mise à mort par son vainqueur. 1

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF IOWA

LIVRE QUATORZIÈME. — GRAND SCHISME. — Clément VII détermine Louis d'Anjou à tenter une expédition en Italie. — Préparatifs du prince. — Il se rend à Avignon. — Son départ pour l'Italie. — Ses premiers succès dans l'Abruzze. — Ses malheurs. — Sa mort. — Démêlés d'Urbain VI avec Charles de Duras. — Le pontife fait le voyage de Naples. — Perfidie de Charles. — Francesco Butyllo, neveu d'Urbain. — Accommodement entre le pontife et Charles. — Urbain se retire au château de Nocera. — Nouveau démêlé entre le pape et la cour de Naples. — Le cardinal de Rieti. — Complot dans la cour romaine contre Urbain VI. — Il est découvert. — Procédures contre six cardinaux. — Excommunication du roi de Naples. — Urbain VI assiégé dans Nocera. — Il est délivré par Raymond de Nola et Thomas San Severino. — Il se réfugie à Gênes. — Sa sévérité envers les six cardinaux. — Défection des cardinaux de Prato et de Petramala. — Gian Galeazzo. — Charles de Duras se rend en Hongrie pour y prendre possession de la couronne. — Il y est assassiné. — Le parti angevin se rend maître de Naples. — Urbain VI vient résider à Pérouse. — Erreurs de Jean de Monçon. — Il est condamné, à Avignon, par Clément VII. — Commencements de Pierre d'Ailly. — Vie angélique du bienheureux cardinal Pierre de Luxembourg. — Clément VII propose un concile général, Urbain VI le refuse. — Ce dernier songe à la conquête du royaume de Naples. — Il retourne à Rome. — Sa mort. — Le roi Charles VI à Avignon. — Élection de Pietro Thomacelli à Rome. — Ses commencements. — Il prend le nom de Boniface IX. — Il favorise le fils de Charles de Duras, Ladislas. — Les Angevins perdent Naples. — Succès de Boniface IX contre les ennemis de l'Église romaine. — Il triomphe des factions à Rome. — Triste situation de l'Église pendant le schisme dans l'une et l'autre obédience. — Réclamation de l'Université de Paris contre la prolongation du schisme. — Mission de deux chartreux d'Asti en France. — Ils sont arrêtés à Avignon. — Message de l'Université de Paris au roi. — Rapport de Nicolas de Clémengis. — Le cardinal Pierre de Lune à Paris. — L'Université propose plusieurs voies pour terminer le schisme. — On députe à Avignon pour en faire agréer une à Clément VII. — Trouble de ce pontife. — Sa mort. 65

LIVRE QUINZIÈME. — GRAND SCHISME. — Élection de Benoît XIII. — Précédents et caractère de ce pape. — Il députe à Charles VI. — Convocation d'un concile national à Paris. — On y conclut d'envoyer une grande ambassade à Avignon. — Précautions de Benoît. — Arrivée de l'ambassade à Villeneuve. — Conférence avec le pape. — Incendie du pont d'Avignon. — Retour de l'ambassade à Paris. — Députation de Charles VI aux diverses puissances. — Le chancelier Gerson. — Tentative de Benoît pour se rendre maître de Rome. — Le roi d'Aragon à Avignon. — La Castille et l'Angleterre s'unissent à la France pour terminer le schisme. — Ambassade de ces trois puissances à Avignon. — Elle n'aboutit à rien. — Mission de l'ermite Robert à Rome. — Voyage de l'empereur Wenceslas en France. — Ambassade de Pierre d'Ailly près de Boniface IX. — Les parents de ce pontife la font échouer. — Second concile national à Paris. — Soustraction d'obédience à l'égard de Benoît XIII. — Inutilité et danger de cette mesure. — Ambassade de Pierre d'Ailly à Avignon. — Notification de la soustraction d'obédience. — Défection des cardinaux avignonais. — Benoît est assiégé dans son palais par le maréchal de Boucicaut. — Retour de l'opinion en faveur de Benoît. — Le duc d'Orléans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

embrasse son parti. — Le duc d'Anjou le visite. — Il s'échappe de son palais. — Les cardinaux et le peuple d'Avignon reviennent à lui. — Levée de la soustraction d'obédience. — L'Allemagne et l'Italie indifférentes à la cessation du schisme. — Boniface IX attaque les Visconti. — Benoît XIII lui envoie une députation. — Mort de Boniface IX. — Arrestation des nonces de Benoît XIII. — Émeute à Rome. — Élection d'Innocent VII. — Précédents honorables de ce pontife. — Il ne répond pas aux espérances qu'il avait fait concevoir. — Difficulté de sa position. — Ladislas, roi de Naples, vient encore la compliquer par un perfide accord avec le peuple. — Insolence des Romains à l'égard du pape. — Attentat de Lodovico Meliorato, neveu d'Innocent. — Soulèvement du peuple. — Fuite du pape. — Ladislas prend possession de Rome, et en est aussitôt expulsé. — Benoît XIII forme le projet de se rendre en Italie. — Son départ; il séjourne à Gênes. — La peste le force à revenir. — Nouvelle ambassade de la Castille. — Le cardinal de Chalant à Paris. — Le docteur Jean Petit. — On agite de nouveau la soustraction d'obédience. — Troisième concile national à Paris. — Discours pour et contre Benoît XIII. — La soustraction d'obédience est résolue. — On en ajourne pourtant la publication. — Mort du pape Innocent VII..... 140

LIVRE SEIZIÈME. — GRAND SCHISME. — Lettre de Charles VI aux cardinaux romains. — Précautions de ceux-ci dans le conclave. — Élection de Grégoire XII. — Ses précédents. — Zèle du nouveau pontife pour l'union. — Il notifie à Benoît sa résolution d'y travailler. — Réponse favorable de Benoît. — Charles VI lui envoie une grande ambassade. — Il en reçoit une autre de son rival. — Négociations relativement à une entrevue des deux pontifes. — On choisit Savone. — Arrivée des députés français. — Faux-fuyants de Benoît. — Une portion des députés se rend à Rome. — Refroidissement de Grégoire XII pour l'union. — Ses tergiversations dans les conférences avec les ambassadeurs français. — Départ de Benoît XIII pour Savone. — Inaction de Grégoire. — Il se rend à Sienne. — Il envoie des nonces à Savone. — Nouvelles négociations relativement à Porto-Venere, à Lavenza et à Carrara. — Projets de Benoît sur la ville de Rome. — Arrivée de Ladislas avec une armée dans l'état ecclésiastique. — Joie de Grégoire à cette nouvelle. — Menaces de la France aux prétendants. — Bulle fulminante de Benoît. — Lacération de cette bulle à Paris. — Publication de la soustraction d'obédience. — Ordre donné au maréchal de Boucicaut d'arrêter Benoît. — Grégoire XII veut faire une promotion de cardinaux. — Consistoire orageux. — Jean Dominique. — Fuite des cardinaux romains. — Manifeste de ces prélats contre Grégoire. — Fuite de Benoît, après avoir convoqué un concile général à Perpignan. — Les deux colléges s'unissent pour travailler à la pacification. — Convocation d'un concile à Pise. — Mission de Jean Guiart à Perpignan. — Concile de Perpignan. — Issue de cette assemblée. — Discussion préliminaire sur le concile de Pise. — Opposition de Naples. — Expédition de Ladislas en Toscane. — Dévouement de Florence et de Sienne..... 227

LIVRE DIX-SEPTIÈME — GRAND SCHISME. — Ouverture du concile de Pise. — Premières séances. — Mission de Charles Malatesta au concile en faveur de Grégoire XII. — Faiblesse de ce pontife. — Procédures des Pères de Pise contre les prétendants. — Ils sont déposés. — Les nonces de Benoît et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

du roi d'Aragon au concile. — Conclave de Pise. — Élection d'Alexandre V. — Précédents de ce pontife. — Inopportunité de cette élection, elle complique le schisme. — Jean Huss. — Fin du concile de Pise. — Alexandre V s'occupe de recouvrer Rome et le Comtat-Venaissin. — Benoît XIII en Espagne. — Grégoire XII et le concile d'Aquilée. — Mort d'Alexandre V. — Baltazar Cossa. — Son élection au souverain pontificat. — Succès de ce pontife en Italie et en Allemagne. — Il se rend à Rome. — Défaite de Ladislas à Roccasecca. — Paix avec Naples. — Ladislas abandonne Grégoire XII. — Concile de Rome. — Nouvelles brouilleries avec Naples. — Ladislas s'empare de Rome. — Fuite de Jean XXIII. — Il cherche à exciter, mais en vain, les princes contre Ladislas. — Négociations avec l'empereur Sigismond relativement à un nouveau concile. — Entrevue du pape et de l'empereur à Lodi. — Constance est définitivement choisie pour le lieu du concile. — Mort de Ladislas..... 302

LIVRE DIX-HUITIÈME — GRAND SCHISME. Constance. — Préparatifs du concile. — Départ de Jean XXIII pour Constance. — Son traité avec Frédéric, duc d'Autriche. — Ouverture du concile. — Premières opérations de cette assemblée. — Elle se déclare indépendante de celle de Pise. — Arrivée de l'empereur Sigismond à Constance. — Mouvement des esprits. — Arrivée des nonces de Benoît XIII. — Arrivée des nonces de Grégoire XII. — Mémoire du cardinal Filastre relativement à la voie de cession. — Mémoires du cardinal de Cambrai sur la même question. — La voie de cession est adoptée. — Organisation du concile en nations. — Libelle contre Jean XXIII. Première formule de cession. — Jean XXIII l'adopte. — Deuxième session du concile. — Le pape s'engage à la cession. — Il refuse de donner une bulle de cet engagement. — Une entrevue à Nice, entre l'empereur et Benoît XIII, est résolue. — Les nations anglaise et allemande se déclarent contre Jean XXIII. — Cédule. — La nation italienne cherche à séparer la nation française des deux autres. — Celle-ci se déclare contre Jean XXIII. — Ce pontife cherche à sortir de Constance. — Tournoi du duc d'Autriche. — Fuite de Jean XXIII. — Trouble que cette évasion cause à Constance. — L'empereur le calme. — Discours de Jean Gerson. — Le concile se raffermit. — Jean XXIII à Schaffhouse. — Plusieurs cardinaux se rendent près de lui. — L'archevêque de Reims rassure les Pères sur les intentions du pape. — Troisième session du concile. — Défiance des Pères à l'égard du pape. — Efforts des cardinaux pour les empêcher de décréter contre le pape. — Quatrième session du concile. — Fuite de Jean XXIII à Lauffemberg. — Son discrédit à Constance. — Décret du concile contre les désertions. — Fuite de Jean XXIII à Fribourg. — Le concile exige de Jean XXIII qu'il constitue des procureurs irrévocables pour la cession. — Sixième session du concile. — Jean XXIII se retire à Brisach, et de là à Neubourg. — Frédéric abandonne Jean XXIII. — Première citation de Jean XXIII par le concile. — Septième session. — Le duc d'Autriche se réconcilie avec l'empereur et le concile. — Huitième session. — Jean XXIII prisonnier à Fribourg. — Neuvième session. — Jean XXIII est déclaré contumace. — Dixième session. — Jean XXIII est suspendu des fonctions de la Papauté. — Jean XXIII est conduit au château de Ratofcell. — Le concile fait instruire son procès. — Réquisitoire contre Jean XXIII. — Il lui est notifié. — Abaissement de ce pontife. — Sentence du concile contre Jean XXIII. — Il est conduit à Gotleben, puis à Heidelberg, enfin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF IOWA

à Manheim. — Abdication de Grégoire XII. — Conférences entre l'empereur et Benoît XIII, à Perpignan. — Tergiversations de ce pontife. — Traité de Narbonne entre l'empereur, les légats du concile, d'une part, et les princes d'Aragon de l'autre. — Soustraction d'obédience de la part de l'Aragon. — Saint Vincent Ferrier. — Vaines sentences de Benoît contre le roi d'Aragon. — Procédures contre Benoît XIII. — On lui notifie sa citation à Paniscola. — Déposition de Benoît XIII. — Conclave et élection de Martin V. — Fin du concile de Constance. — Jugement sur le concile de Constance. — Fin du grand schisme d'Occident. — Conclusion..... 366

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — Protestation du cardinal de Glandève avant d'entrer au conclave... 452
N° 2. — Extrait de la relation de l'élection d'Urbain VI par Jacques de Seva. (Duboulay, Universitatis parisiensis, t. V, p. 485.)..... 456
N° 3. — Declaratio cardinalium adversus Bartholomœum archiepiscopum Barensem..... 464
N° 4. — Traité entre le pape Clément VII et Louis d'Anjou..... 473
N° 5. — Cédule des cardinaux d'Avignon dans le conclave où fut élu Benoît XIII..... 480
N° 6. — Cédule jurée par les cardinaux de Rome dans le conclave où fut élu Grégoire XII..... 482
N° 7. — Sur le décret de la quatrième et de la cinquième session..... 483
N° 8. — Lettre des commissaires chargés par le concile de citer Benoît XIII à Paniscola..... 490

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

ERRATA.

Page 110, ligne 23 : *Châteauneuf*, lisez *Neuchâtel*.
Page 147, ligne 14 : *Blavi*, lisez *Blan*.
Page 287, ligne 15 : *Castelmoron*, lisez *Castelmaur*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF IOWA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF IOWA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF IOWA

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF IOWA